ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

DE

LOUVAIN

1910

SOIXANTE-QUATORZIÈME ANNÉE

LOUVAIN
TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE JOSEPH VAN LINTHOUT
IMPRIMEUR DE L'UNIVERSITÉ.

ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

DE

LOUVAIN

1910

ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

DE

LOUVAIN

1910

SOIXANTE QUATORZIÈME ANNÉE

LOUVAIN

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE JOSEPH VAN LINTHOUT

IMPRIMEUR DE L'UNIVERSITÉ.

Indulgences spécialement accordées aux membres de l'Université.

Sa Sainteté Grégoire XVI a accordé, le 18 septembre 1838, à l'Université catholique de Louvain les indulgences plénières qui suivent :

1° Le 4 novembre et le 2 février, pour les bienfaiteurs, les professeurs, les élèves et les fonctionnaires de l'Université qui, après s'être confessés et après avoir communié, visiteront leur église paroissiale ou une des chapelles de l'Université et y prieront selon l'intention de Sa Sainteté.

2° Les jours de la Toussaint, de l'Immaculée Conception de la très sainte Vierge et de la Nativité de Notre-Seigneur, les dimanches de Quinquagésime et de Pentecôte et le dimanche pendant l'octave des apôtres saints Pierre et Paul, pour les professeurs et les élèves qui, après s'être confessés et après avoir communié, visiteront une des chapelles de l'Université et y prieront selon l'intention de Sa Sainteté.

Sa Sainteté Pie IX a accordé, en outre, le 23 décembre 1854, les faveurs suivantes :

1° Le jour de la promotion au grade de docteur en théologie ou en droit canon, une indulgence plénière peut être gagnée par le jeune docteur, le recteur, le vice-recteur, le secrétaire de l'Université, les professeurs de la Faculté de Théologie et le pléban de Saint-Pierre, en priant devant l'image de la sainte Vierge invoquée à l'église Saint-Pierre sous le titre de *Sedes Sapientiae*.

2° Une indulgence de trois cents jours est accordée indistinctement à tous les professeurs et étudiants de l'Université chaque fois qu'ils réciteront devant cette image de la sainte Vierge, à l'église Saint-Pierre, la prière suivante : *Ave virgo beatissima sine labe originali concepta*, avec l'oraison dominicale et la salutation angélique.

3° Une indulgence plénière peut être gagnée à la chapelle du collège du Saint-Esprit le 7 mars (fête de saint Thomas d'Aquin), jour auquel il y a exposition du Saint-Sacrement en forme de prières de quarante heures.

Faveur accordée par le Saint-Père aux élèves du collège du Saint-Esprit.

PIUS PP. IX.

AD PERPETUAM REI MEMORIAM.

Supplicatum nuper Nobis fuit nomine dilecti filii hodierni Praesidis Collegii S. Spiritus in Universitate Studiorum Lovaniensi Mechliniensis dioecesis existentis, ut sibi, professoribus et alumnis in Collegio commorantibus, facultatem concedere dignaremur illas Indulgentias, quibus acquirendis Ecclesia aliqua vel Oratorium publicum visitandum esset, facta ad Sacellum ejusdem Collegii visitatione consequendi. Nos autem Fidelium bono et commoditati, quantum in Domino possumus, consulere volentes, piis hujusmodi precibus annuendum esse censuimus. Quamobrem omnibus et singulis Christifidelibus in praefato Collegio Universitatis studiorum Lovaniensis nunc et pro tempore commorantibus, ut illas Indulgentias, quibus acquirendis Ecclesiae alicujus aut Oratorii publici Lovaniensis visitatio praescripta est, proprium ipsius Sacellum visitando, dummodo cetera quae injuncta sunt pietatis opera rite praestiterint, consequi possint, auctoritate Apostolica tenore praesentium concedimus et elargimur. In contrarium facientibus non obstantibus quibuscumque, Praesentibus perpetuis futuris temporibus valituris. Datum Romae apud Sanctum Petrum sub annulo Piscatoris die XXI januarii MDCCCLXXVI, Pontificatus Nostri anno trigesimo.

F. CARD. ASQUINIUS,

Concordantiam cum autographo testor,
A.-J. NAMÈCHE,
Rector Universitatis.

JANVIER (1).

JOURS du mois	de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
1	S.	Circoncision de Notre-Seigneur*.	7 47	15 45	22 7	11 9
2	D.	s. Adélard, abbé de Corbie.	7 47	15 46	23 15	11 24
3	L. ☾	ste Geneviève, vierge.	7 47	15 47	—	11 37
4	M.	s. Tite, évêque; ste Pharaïlde, vierge.	7 47	15 48	0 22	11 51
5	M.	s. Télesphore, pape.	7 47	15 49	1 29	12 5
6	J.	Épiphanie* †.	7 46	15 50	2 38	12 22
7	V.	ste Mélanie, vierge.	7 46	15 51	3 49	12 42
8	S.	ste Gudule, vierge.	7 46	15 53	5 1	13 10
9	D.	s. Marcelin, évêque.—Solennité de l'Épiphanie.	7 45	15 54	6 11	13 46
10	L.	s. Agathon, pape.—*Réunion de la Faculté des Sciences.*	7 45	15 55	7 16	14 34
11	M. ●	s. Hygin, pape. — *Réunion de la Faculté de Philosophie et Lettres, de l'Ecole Saint-Thomas et de l'Institut agronomique.*	7 44	15 57	8 12	15 37
12	M.	s. Arcade, martyr. — *Réunion de la Faculté de Médecine.*	7 44	15 58	8 56	16 52
13	J.	ste Véronique. — *Réunion de la Faculté de Droit.*	7 43	16 0	9 29	18 13
14	V.	s. Hilaire, docteur, évêque de Poitiers. — *Réunion de la Faculté de Théologie.*	7 42	16 1	9 55	19 36
15	S.	s. Paul, ermite.	7 41	16 3	10 16	20 53

(1) Les fêtes abolies ou transférées par concession de Sa Sainteté Pie VII sont marquées dans le calendrier d'un astérisque (*) pour indiquer qu'on célèbre l'office de la fête dans les églises. La croix (†) indique que les cours sont suspendus.

N. B. Toutes les heures sont données en temps civil de Greenwich, qui est devenu le temps officiel belge depuis le 1er mai 1892; elles sont comptées de 0 à 24, ce qui permet la suppression des dénominations « matin » et « soir ».

La différence de longitude entre l'Observatoire royal de Belgique et Louvain étant minime, les heures du lever et du coucher du soleil et de la lune sont celles de l'Observatoire.

● nouvelle lune; ☽ premier quartier; ○ pleine lune; ☾ dernier quartier.

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
16	D.	*Saint Nom de Jésus.* — s. Marcel, pape.	7 41	16 4	10 33	22 21
17	L.	s. Antoine, abbé. — *Réunion du Conseil rectoral.*	7 40	16 6	10 50	23 42
18	M. ☽	Chaire de s. Pierre à Rome.	7 39	16 7	11 7	—
19	M.	s. Canut, martyr, roi de Danemark.	7 38	16 9	11 27	1 4
20	J.	ss. Fabien et Sébastien, martyrs.	7 37	16 10	11 50	2 28
21	V.	ste Agnès, vierge et martyre.	7 36	16 12	12 20	3 50
22	S.	ss. Vincent et Anastase, martyrs.	7 35	16 14	12 59	5 10
23	D.	*Septuagésime.* Épousailles de la très sainte Vierge ; s. Raymond de Pennafort.	7 34	16 15	13 31	6 19
24	L.	s. Timothée, évêque d'Éphèse.	7 32	16 17	14 55	7 16
25	M. ☺	Conversion de s. Paul.	7 31	16 19	16 8	7 59
26	M.	s. Polycarpe, évêque et martyr. — *Anniversaire de la mort de Mgr Laforêt, deuxième Recteur de l'Université catholique, décédé le 26 janvier 1872.*	7 30	16 20	17 23	8 31
27	J.	s. Jean Chrysostome, évêque et docteur.	7 29	16 22	18 37	8 55
28	V.	s. Julien, évêque de Cuença.	7 27	16 24	19 49	9 12
29	S.	s. François de Sales, docteur, évêque de Genève.	7 26	16 26	20 58	9 29
30	D.	*Sexagésime.* ste Martine, vierge et martyre. — *Anniversaire de la mort de Mgr Namèche, troisième Recteur de l'Université catholique, décédé le 30 janvier 1893 et de Mgr Pieraerts, quatrième Recteur de l'Université catholique, décédé le 30 janvier 1887.*	7 24	16 27	22 6	9 43
31	L.	s. Pierre Nolasque, confesseur.	7 23	16 29	23 14	9 56

FÉVRIER.

Jours du mois	Jours de la semaine	FÊTES	Soleil Lever h. m.	Soleil Couch. h. m.	Lune Lever h. m.	Lune Couch. h. m.
1	M.	s. Ignace, évêque et martyr.	7 22	16 31	—	10 10
2	M. ☾	PURIFICATION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE*†. — *Fête patronale de l'Université, Messe solennelle en l'église primaire de St-Pierre, à onze heures. — Indulgence plénière.*	7 21	16 33	0 22	10 25
3	J.	s. Blaise, évêque et martyr. — *Examens de sortie de l'Institut agronomique.*	7 19	16 34	1 31	10 44
4	V.	s. André Corsini, évêque; ste Jeanne, reine.	7 17	16 36	2 42	11 7
5	S.	ste Agathe, vierge et martyre.	7 15	16 38	3 53	11 39
6	D.	*Quinquagésime.* ste Dorothée, vierge et martyre; s. Amand, évêque. — *Conformément à la résolution du Corps épiscopal, le premier et le deuxième dimanche du Carême on fait dans toutes les églises de Belgique une collecte pour l'Université.*	7 14	16 40	5 0	12 22
7	L.	s. Romuald, abbé. — *Réunion de la Faculté des Sciences.*	7 12	16 42	5 59	13 18
8	M.	s. Jean de Matha, confesseur. — *Réunion de la Faculté de Philosophie et Lettres, de l'Ecole Saint-Thomas et de l'Institut agronomique.*	7 10	16 43	6 49	14 28
9	M.	*Les Cendres.* s. Cyrille d'Alexandrie, évêque; ste Apolline, vierge et martyre. — *Réunion de la Faculté de Médecine.*	7 9	16 45	7 27	15 48
10	J. ●	ste Scolastique, vierge. — *Réunion de la Faculté de Droit.*	7 7	16 47	7 56	17 13
11	V.	s. Séverin, abbé; s. Adolphe, évêque. — *Réunion de la Faculté de Théologie.*	7 5	16 49	8 19	18 39
12	S.	ste Eulalie, vierge et martyre.	7 3	16 51	8 38	20 4
13	D.	*Quadragésime.* ste Euphrosine, vierge.	7 2	16 52	8 56	21 28
14	L.	s. Valentin, prêtre et martyr. — *Réunion du Conseil rectoral.—Commencement du second semestre académique 1909-1910.*	7 0	16 54	9 13	22 53

JOURS du mois	de la semaine		FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
15	M.		ss. Faustin et Jovite, martyrs. — *Ouverture de la seconde session extraordinaire des examens à l'Institut supérieur de Philosophie.*	6 58	16 56	9 31	—
16	M.	☽	*Quatre-Temps.* ste Julienne, vierge.	6 56	16 58	9 58	0 17
17	J.		ss. Théodule et Julien, martyrs.	6 55	16 59	10 20	1 41
18	V.		*Quatre-Temps.* s. Siméon, évêque et martyr.	6 53	17 1	10 57	3 0
19	S.		*Quatre-Temps.* s. Boniface, évêque de Lausanne.	6 50	17 3	11 44	4 12
20	D.		*Reminiscere.* s. Éleuthère, évêque de Tournai.	6 48	17 5	12 43	5 11
21	L.		b. Pépin de Landen.	6 46	17 7	13 52	5 57
22	M.		Chaire de s. Pierre à Antioche.	6 44	17 8	15 6	6 32
23	M.		s. Pierre Damien, évêque et docteur.	6 42	17 10	16 20	6 58
24	J.	☺	s. Modeste, évêque.	6 40	17 12	17 32	7 17
25	V.		s. Mathias, apôtre. — *Anniversaire de la mort de Mgr Abbeloos, cinquième recteur de l'Université catholique, décédé le 25 février 1906.*	6 38	17 13	18 43	7 34
26	S.		ste Walburge, vierge; ste Adeltrude, abbesse de Maubeuge.	6 36	17 15	19 53	7 48
27	D.		*Oculi.* s. Alexandre, évêque d'Alexandrie.	6 34	17 17	21 0	8 2
28	L.		ss. Julien, Chronion et Bésas, martyrs.	6 32	17 19	22 8	8 15

MARS.

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
1	M.	s. Aubin, évêque d'Angers.	6 30	17 20	23 17	8 30
2	M.	b. Charles le Bon, comte de Flandre, martyr.	6 28	17 22	—	8 47
3	J.	ste Cunégonde, impératrice.	6 26	17 24	0 26	9 07
4	V. ☾	s. Casimir, roi.	6 24	17 26	1 36	9 34
5	S.	s. Théophile, évêque de Césarée.	6 21	17 27	2 45	10 11
6	D.	*Laetare.* ste Colette, vierge.	6 19	17 29	3 47	10 59
7	L.	s. Thomas d'Aquin, docteur. — *Indulgence plénière et exposition du Saint-Sacrement à la chapelle du collège du Saint-Esprit. — Examens de sortie aux Ecoles spéciales (grade non légal). — Réunion de la Faculté des Sciences.*	6 17	17 31	4 40	12 3
8	M.	s. Jean de Dieu, confesseur. — *Réunion de la Faculté de Philosophie et Lettres, de l'Ecole Saint-Thomas et de l'Institut agronomique.*	6 15	17 32	5 22	13 18
9	M.	ste Françoise, veuve. — *Réunion de la Faculté de Médecine.*	6 13	17 34	5 55	14 41
10	J.	Les 40 ss. Martyrs de Sébaste.— *Réunion de la Faculté de Droit.*	6 11	17 36	6 19	16 7
11	V. ●	s. Vindicien, évêque d'Arras. — *Réunion de la Faculté de Théologie.*	6 8	17 37	6 40	17 35
12	S.	s. Grégoire le Grand, pape et docteur.	6 6	17 39	6 59	19 2
13	D.	*La Passion.* ste Euphrasie, vierge.	6 4	17 41	7 16	20 30
14	L.	ste Mathilde, reine. — *Réunion du Conseil rectoral.*	6 2	17 42	7 35	21 58
15	M.	s. Longin, soldat.	5 59	17 44	7 56	23 25
16	M.	ste Eusébie, vierge.	5 57	17 46	8 21	—
17	J.	s. Patrice, apôtre de l'Irlande; ste Gertrude, abbesse de Nivelles.	5 55	17 47	8 55	0 49
18	V. ☽	*Notre-Dame des VII Douleurs.* s. Gabriel, archange; s. Cyrille de Jérusalem, évêque et docteur.	5 53	17 49	9 39	2 6
19	S.	s. JOSEPH, patron de Belgique.	5 51	17 51	10 35	3 10

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
20	D.	*Les Rameaux.* s. Wulfran, évêque de Sens.	5 48	17 52	11 41	4 0
21	L.	s. Benoît, abbé. — *Commencement des vacances académiques.*	5 46	17 54	12 53	4 36
22	M.	s. Basile, martyr.	5 44	17 56	14 8	5 3
23	M.	s. Victorien, martyr.	5 42	17 57	15 21	5 24
24	J.	*Jeudi-Saint.* s. Agapet, évêque de Synnade.	5 40	17 59	16 31	5 41
25	V. ☺	*Vendredi-Saint.* s. Hubert, évêque.	5 37	18 0	17 40	5 56
26	S.	*Samedi-Saint.* s. Ludger, évêque de Munster.	5 35	18 2	18 49	6 9
27	D.	PAQUES. s. Rupert, évêque de Worms; s. Jean de Capistran, confesseur.	5 33	18 4	19 57	6 21
28	L.	SECOND JOUR DE PAQUES. s. Sixte III, pape.	5 30	18 5	21 6	6 36
29	M.	s. Eustase, abbé.	5 28	18 7	—	6 52
30	M.	s. Véron, abbé.	5 26	18 9	23 25	7 9
31	J.	s. Benjamin, martyr.	5 24	18 10	—	7 33

AVRIL.

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
1	V.	s. Hugues, abbé.	5 22	18 12	0 33	8 6
2	S.	s. François de Paule, confesseur.	5 19	18 13	1 38	8 49
3	D. (	*Quasimodo.* s. Richard, évêque de Chicester.	5 17	18 15	2 34	9 44
4	L.	s. Isidore, docteur, évêque de Séville.	5 15	18 17	3 19	10 52
5	M.	ANNONCIATION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE*. ste Julienne de Cornillon, vierge; s. Vincent Ferrier, confesseur.	5 13	18 18	3 54	12 11
6	M.	s. Célestin, pape.	5 11	18 20	4 21	13 34
7	J.	s. Albert, ermite.	5 8	18 21	4 42	15 1
8	V.	s. Perpétue, evêque de Tours.	5 6	18 23	5 1	16 28
9	S. ●	ste Waudru, abbesse. — *Anniversaire de la naissance de S. M. Léopold II, Roi des Belges, né à Bruxelles le 9 avril 1835.*	5 4	18 25	5 19	17 57
10	D.	*Misericordia.* s. Macaire, évêque.	5 2	18 26	5 36	19 26
11	L.	s. Léon le Grand, pape et docteur.	5 0	18 28	5 56	20 57
12	M.	s. Jules I, pape. — *Fin des vacances académiques.*	4 58	18 29	6 20	22 27
13	M.	s. Herménégilde, martyr.	4 55	18 31	6 50	23 51
14	J.	s. Justin, philosophe et martyr; s. Tiburce, martyr.	4 53	18 33	7 32	—
15	V.	stes Anastasie et Basilisse, martyres.	4 51	18 34	8 25	1 3
16	S.)	s. Benoit-Joseph Labre, confesseur; s. Drogon, ermite.	4 49	18 36	9 31	1 59
17	D.	*Jubilate.* — PATRONAGE DE S. JOSEPH. s. Anicet, pape et martyr.	4 47	18 37	10 43	2 40
18	L.	s. Ursmer, abbé de Lobbes. — *Réunion de la Faculté des Sciences.*	4 45	18 39	11 57	3 10
19	M.	s. Léon IX, pape.—*Réunion de la Faculté de Philosophie et Lettres, de l'Ecole St-Thomas et de l'Institut agronomique.*	4 43	18 41	13 10	3 32

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
20	M.	ste Agnès de Monte Pulciano, vierge. — *Réunion de la Faculté de Médecine.*	4 41	18 42	14 21	3 50
21	J.	s. Anselme, docteur, archevèque de Cantorbéry. — *Réunion de la Facalté de Droit.*	4 39	18 44	15 30	4 5
22	V.	ss. Soter et Caius, papes et martyrs. — *Réunion de la Faculté de Théologie.*	4 37	18 46	16 38	4 18
23	S.	s. Georges, martyr.	4 35	18 47	17 46	4 30
24	D. ☺	*Cantate.* s. Fidèle de Sigmaringen, martyr.	4 33	18 49	18 55	4 43
25	L.	s. Marc, évangéliste. — *Réunion du Conseil rectoral.*	4 31	18 50	20 4	4 58
26	M.	ss. Clet et Marcellin, papes et martyrs.	4 29	18 52	21 15	5 15
27	M.	s. Antime, évêque et martyr.	4 27	18 54	22 25	5 37
28	J.	s. Paul de la Croix, confesseur; s. Vital, martyr.	4 25	18 55	23 31	6 6
29	V.	s. Pierre de Milan, martyr.— *Messe anniversaire, fondée dans la chapelle du collège St-Esprit, pour le repos de l'âme de Mr F. T. Becqué, curé de St-Michel, à Louvain, décédé le 29 avril 1835.*	4 23	18 57	—	6 44
30	S.	ste Catherine de Sienne, vierge.	4 21	18 58	0 29	7 35

—

MAI.

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
1	D.	*Vocem.* ss. Philippe et Jacques, apôtres.	4 19	19 0	1 16	8 38
2	L. ☾	*Rogations.* s. Athanase, évêque et docteur. — *Réunion de la Faculté des Sciences.*	4 18	19 1	1 54	9 51
3	M.	*Rogations.* Invention de la ste Croix; s. Alexandre, martyr. — *Réunion de la Faculté de Philosophie et Lettres, de l'Ecole St-Thomas et de l'Institut agronomique.*	4 16	19 3	2 23	11 10
4	M.	*Rogations.* ste Monique, veuve.—*Réunion de la Faculté de Médecine.*	4 14	19 5	2 47	12 32
5	J.	ASCENSION DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST. s. Pie V, pape.	4 12	19 6	3 5	13 57
6	V.	s. Jean devant la Porte Latine. — *Réunion de la Faculté de Théologie.*	4 11	19 8	3 22	15 22
7	S.	s. Stanislas, évêque et martyr. — *Réunion de la Faculté de Droit.*	4 9	19 9	3 38	16 50
8	D.	*Exaudi.* Apparition de s. Michel.	4 7	19 11	3 57	18 21
9	L. ●	s. Grégoire de Nazianze, évêque et docteur. — *Réunion du Conseil rectoral.*	4 6	19 12	4 18	19 52
10	M.	s. Antonin, archevêque de Florence.	4 4	19 14	4 46	21 23
11	M.	s. François de Hiéronymo, confesseur.	4 2	19 15	5 22	22 44
12	J.	ss. Nérée et Achillée, martyrs.	4 1	19 17	6 11	23 49
13	V.	s. Servais, évêque de Tongres.	3 59	19 18	7 13	—
14	S.	*Jeûne.* s. Boniface, martyr; s. Pacôme, abbé de Tabennes. — *Dans l'église primaire de Saint-Pierre, on célèbre à onze heures la Messe anniversaire pour le repos de l'âme de Mgr de Ram, premier Recteur de l'Université catholique, décédé le 14 mai 1865, et de ses successeurs Mgrs Laforêt, Namèche, Pieraerts et Abbeloos.*	3 58	19 20	8 26	0 38
15	D.	PENTECOTE. ste Dymphne, vierge et martyre.	3 56	19 21	9 42	1 13

JOURS du mois	de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
16	L. ☽	SECOND JOUR DE LA PENTECÔTE* †. s. Jean Népomucène, martyr.	3 55	19 23	10 57	1 39
17	M.	s. Pascal Baylon, confesseur.	3 53	19 24	12 10	1 58
18	M.	*Quatre-Temps.* s. Venance, martyr.	3 52	19 25	13 20	2 12
19	J.	s. Pierre Célestin, pape.	3 51	19 27	14 28	2 26
20	V.	*Quatre-Temps.* s. Bernardin de Sienne, confesseur.	3 49	19 28	15 36	2 39
21	S.	*Quatre-Temps.* ste Itisberge, vierge.	3 48	19 30	16 44	2 52
22	D.	LA TRINITÉ. ste Julie, vierge et martyre.	3 47	19 31	17 53	3 6
23	L.	s. Guibert, fondateur de Gembloux.	3 46	19 32	19 4	3 22
24	M. ☺	N.-D. Secours des Chrétiens.	3 45	19 34	20 14	3 42
25	M.	s. Grégoire VII, pape.	3 44	19 35	21 22	4 8
26	J.	LA FÊTE-DIEU* †. s. Philippe de Néri, confesseur.	3 42	19 36	22 24	4 43
27	V.	s. Bède le Vénérable, docteur; ste Marie Madeleine de Pazzi, vierge.	3 41	19 37	23 16	5 31
28	S.	s. Augustin, archevêque de Cantorbéry; s. Germain, évêque de Paris.	3 40	19 39	23 57	6 29
29	D.	SOLENNITÉ DE LA FÊTE-DIEU. — *Procession générale.* s. Maximin, évêque de Trèves.	3 40	19 40	—	7 39
30	L.	s. Ferdinand III, roi et confesseur.	3 39	19 41	0 28	8 57
31	M. ☾	stes Angèle de Merici et Pétronille, vierges.	3 38	19 42	0 51	10 16

JUIN.

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
1	M.	s. Pamphile, martyr.	3 37	19 43	1 11	11 36
2	J.	ss. Marcellin, Pierre et Érasme, martyrs.	3 36	19 44	1 28	12 58
3	V.	ste Clotilde, reine.	3 36	19 45	1 43	14 22
4	S.	s. François Caraccioli, confess.; s. Optat,	3 35	19 46	2 0	15 48
		évêque de Milève.	—	—	—	—
5	D.	s. Boniface, martyr, apôtre de l'Alle-	3 34	19 47	2 19	17 18
		magne.	—	—	—	—
6	L.	s. Norbert, évêque. — *Réunion de la Fa-*	3 34	19 48	2 42	18 49
		culté des Sciences.	—	—	—	—
7	M. ●	s. Robert, évêque. — *Réunion de la Fa-*	3 33	19 49	3 14	20 15
		culté de Philosophie et Lettres, de	—	—	—	—
		l'Ecole St-Thomas et de l'Institut agro-	—	—	—	—
		nomique.	—	—	—	—
8	M.	s. Médard, évêque de Noyon. — *Réunion*	3 33	19 50	3 56	21 30
		de la Faculté de Médecine.	—	—	—	—
9	J.	ss. Prime et Félicien, martyrs. — *Réu-*	3 32	19 51	4 53	22 29
		nion de la Faculté de Droit.	—	—	—	—
10	V.	FÊTE DU SACRÉ-COEUR DE JÉSUS. ste Mar-	3 32	19 51	6 3	23 11
		guerite, reine. — *Réunion de la Fa-*	—	—	—	—
		culté de Théologie.	—	—	—	—
11	S.	s. Barnabé, apôtre.	3 31	19 52	7 21	23 41
12	D.	s. Jean de Sahagun, confesseur.	3 31	19 53	8 39	—
13	L.	s. Antoine de Padoue, confesseur. —	3 31	19 53	9 55	0 2
		Réunion du Conseil rectoral.	—	—	—	—
14	M. ☽	s. Basile le Grand, docteur et évêque de	3 31	19 54	11 7	0 19
		Césarée.	—	—	—	—
15	M.	s. Vit, s. Modeste et ste Crescence, mar-	3 31	19 55	12 17	0 33
		tyrs.	—	—	—	—
16	J.	ste Lutgarde, vierge; s. Jean-François	3 31	19 55	13 25	0 46
		Régis, confesseur.	—	—	—	—
17	V.	ste Alène, vierge et martyre.	3 31	19 56	14 33	0 59
18	S.	ss. Marc et Marcellin, martyrs.	3 31	19 56	15 42	1 13
19	D.	ste Julienne de Falconiéri, vierge.	3 31	19 56	16 52	1 27

JOURS du mois	de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
20	L.	s. Sylvère, pape et martyr.	3 31	19 57	18 3	1 46
21	M.	s. Louis de Gonzague, confesseur.	3 31	19 57	19 11	2 10
22	M. 🌕	s. Paulin, évêque de Nole.	3 31	19 57	20 17	2 43
23	J.	ste Marie d'Oignies.	3 31	19 57	21 13	3 26
24	V.	Nativite de s. Jean-Baptiste.	3 32	19 58	21 57	4 22
25	S.	s. Guillaume, abbé.	3 32	19 58	22 30	5 29
26	D.	ss. Jean et Paul, martyrs.	3 32	19 58	22 56	6 46
27	L.	s. Ladislas, roi de Hongrie.	3 33	19 58	23 17	8 4
28	M.	s. Léon II, pape.	3 33	19 58	23 35	9 24
29	M.	ss. PIERRE ET PAUL ✝, apôtres. — *Indulgence plénière.*	3 34	19 58	23 50	10 44
			—	—	—	—
30	J. ☾	ste Adile, vierge.	3 34	19 57	—	12 6

JUILLET.

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
1	V.	s. Rombaut, évêque, patron de Malines.	3 35	19 57	0 6	13 28
2	S.	Visitation de la très sainte Vierge.	3 36	19 57	0 23	14 54
3	D.	SOLENNITÉ DES SS. PIERRE ET PAUL. s. Euloge, martyr.	3 36	19 57	0 43	16 20
4	L.	s. Théodore, évêque; ste Zoé, vierge et martyre.	3 37	19 56	1 10	17 47
5	M.	ss. Cyrille et Méthode, apôtres des Slaves.	3 38	19 56	1 45	19 8
6	M. ●	ste Godelive, martyre. — *Ouverture de la première session ordinaire des Commissions d'examens. — Ouverture de la première session ordinaire des examens à l'Institut supérieur de Philosophie.*	3 39	19 55	2 35	20 14
7	J.	s. Willebaut, évêque d'Eichstadt.	3 39	19 55	3 39	21 3
8	V.	ste Elisabeth, reine de Portugal.	3 40	19 54	4 55	21 39
9	S.	ss. Martyrs de Gorcum.	3 41	19 54	6 15	22 4
10	D.	Les sept Frères Martyrs.	3 42	19 53	7 34	22 23
11	L.	s. Pie I, pape.	3 43	19 52	8 49	22 39
12	M.	s. Jean Gualbert, abbé.	3 44	19 52	10 1	22 53
13	M.	s. Anaclet, pape et martyr. — *Ouverture des examens de passage à l'Institut agronomique et à l'Ecole de Brasserie.*	3 45	19 51	11 11	23 5
14	J. ☽	s. Bonaventure, évêque et docteur.	3 46	19 50	12 20	23 18
15	V.	s. Henri, empereur d'Allemagne.	3 47	19 49	13 28	23 33
16	S.	N.-D. du Mont-Carmel; ste Renelde, vierge et martyre.	3 48	19 48	14 38	23 50
17	D.	s. Alexis, confesseur.	3 50	19 47	15 48	—
18	L.	s. Camille de Lellis, confesseur.—*Ouverture de la session ordinaire des examens de passage et de sortie aux Écoles spéciales (grades non légaux).*	3 51	19 46	16 58	0 12
19	M.	s. Vincent de Paul, confesseur.	3 52	19 45	18 6	0 41
20	M.	s. Jérôme Emilien, confesseur. — *Ouverture de la session ordinaire des examens*	3 53	19 44	19 5	1 20

JOURS du mois	de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
		de passage et de sortie aux Ecoles spéciales (grades légaux).	—	—	—	—
21	J.	ste Praxède, vierge. — *Fête du Saint-Sacrement de Miracle à Bruxelles. — Anniversaire de l'Inauguration de* S. M. LÉOPOLD I[er], *Roi des Belges. — Fêtes nationales.*	3 54	19 43	19 55	2 12
22	V. ☺	ste Marie-Madeleine.	3 56	19 42	20 32	3 17
23	S.	s. Apollinaire, évêque de Ravenne.	3 57	19 41	21 1	4 31
24	D.	ste Christine, vierge et martyre.	3 58	19 39	21 22	5 51
25	L.	s. Jacques le Majeur, apôtre.	4 0	19 38	21 41	7 13
26	M.	ste Anne, mère de la très sainte Vierge Marie.	4 1	19 37	21 57	8 33
27	M.	s. Pantaléon, martyr.	4 2	19 35	22 13	9 54
28	J.	ss. Nazaire, Celse et Victor, martyrs.	4 4	19 34	22 29	11 15
29	V. ☾	ste Marthe, vierge.	4 5	19 33	22 47	12 39
30	S.	ss. Abdon et Sennen, martyrs.	4 7	19 31	23 11	14 4
31	D.	s. Ignace de Loyola, confesseur, fondateur de la Compagnie de Jésus.	4 8	19 30	23 42	15 29

AOUT.

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
1	L.	s. Pierre ès-Liens.—*Ouverture de la première session des examens d'admission aux Ecoles spéciales et à l'Ecole des Sciences Commerciales, Consulaires et Coloniales.*	4 9	19 28	—	16 50
2	M.	*Portioncule.* s. Alphonse de Liguori, évêque et docteur; s. Etienne, pape. — *Ouverture de la première session des examens d'admission à l'Institut agronomique et à l'Ecole de Brasserie.*	4 11	19 27	0 24	18 0
3	M.	Invention du corps de s. Etienne.	4 12	19 25	1 22	18 55
4	J.	s. Dominique, confesseur.	4 14	19 23	2 33	19 36
5	V.	Notre-Dame-aux-Neiges.	4 15	19 22	3 51	20 5
6	S. ●	Transfiguration de Notre-Seigneur Jésus-Christ.	4 17	19 20	5 11	20 26
7	D.	s. Gaëtan de Thiennes, confesseur; s. Donat, évêque et martyr.	4 18	19 18	6 28	20 43
8	L.	s. Cyriaque, martyr.	4 20	19 17	7 43	20 58
9	M.	s. Romain, martyr.	4 21	19 15	8 54	21 11
10	M.	s. Laurent, martyr.	4 23	19 13	10 4	21 24
11	J.	s. Géry, évêque de Cambrai.	4 24	19 11	11 13	21 38
12	V.	ste Claire, vierge.	4 26	19 9	12 23	21 54
13	S. ☽	*Jeûne.* s. Jean Berchmans, confesseur; s. Hippolyte, martyr.	4 27	19 8	13 33	22 13
14	D.	s. Eusèbe, martyr.	4 29	19 6	14 43	22 38
15	L.	ASSOMPTION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE. s. Arnould, évêque de Soissons.	4 30	19 4	15 52	23 12
16	M.	s. Hyacinthe; s. Roch, confesseurs; s. Joachim, père de la Ste Vierge Marie.	4 32	19 2	16 54	23 59
17	M.	s. Tibérat, abbé.	4 33	19 0	17 48	—
18	J.	ste Hélène, impératrice.	4 35	18 58	18 30	0 59
19	V.	s. Jules, martyr; b. Louis Florès, d'Anvers, martyr.	4 36	18 56	19 2	2 11

JOURS du mois	de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
20	S. ☺	s. Bernard, abbé de Clairvaux, docteur.	4 38	18 54	19 26	3 30
21	D.	ste Jeanne-Françoise Frémiot de Chantal, veuve.	4 40	18 52	19 46	4 53
22	L.	s. Timothée, martyr.	4 41	18 50	20 3	6 16
23	M.	s. Philippe Béniti, confesseur.	4 43	18 48	20 18	7 40
24	M.	s. Barthélemy, apôtre.	4 44	18 46	20 34	9 3
25	J.	s. Louis, confesseur, roi de France.	4 46	18 44	20 53	10 27
26	V.	s. Zéphyrin, pape et martyr.	4 47	18 42	21 14	11 53
27	S. ☾	s. Joseph Calasancza, confesseur.	4 49	18 40	21 43	13 18
28	D.	s. Augustin, évêque et docteur.	4 50	18 38	22 21	14 40
29	L.	Décollation de s. Jean-Baptiste.	4 52	18 35	23 12	15 53
30	M.	ste Rose de Lima, vierge.	4 53	18 33	—	16 52
31	M.	s. Raymond Nonnat, confesseur.	4 55	18 31	0 17	17 35

SEPTEMBRE.

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
1	J.	s. Gilles, abbé.	4 56	18 29	1 32	18 7
2	V.	s. Étienne, confesseur, roi de Hongrie.	4 58	18 27	2 51	18 31
3	S. ●	s. Remacle, évêque de Maestricht.	4 59	18 25	4 9	18 49
4	D.	*ss. Anges Gardiens.* ste Rosalie, vierge.	5 1	18 23	5 25	19 4
5	L.	s. Laurent Justinien, patriarche de Venise.	5 3	18 20	6 37	19 17
6	M.	s. Donatien, martyr.	5 4	18 18	7 49	19 30
7	M.	ste Reine, vierge et martyre. — INSTALLATION DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN (1426), ÉRIGÉE PAR LE PAPE MARTIN V *(9 décembre 1425).*	5 6	18 16	8 58	19 43
8	J.	NATIVITÉ DE LA TRÈS SAINTE VIERGE*. — s. Adrien, martyr.	5 7	18 14	10 8	19 58
9	V.	s. Gorgone, martyr.	5 9	18 11	11 18	20 16
10	S.	s. Nicolas de Tolentino, confesseur.	5 10	18 9	12 29	20 38
11	D. ☽	ss. Prote et Hyacinthe, martyrs.	5 12	18 7	13 38	21 8
12	L.	s. Guy d'Anderlecht, confesseur.	5 13	18 5	14 42	21 48
13	M.	s. Amé, évêque de Sion en Valais.	5 15	18 3	15 39	22 41
14	M.	Exaltation de la Ste Croix.	5 16	18 0	16 26	23 47
15	J.	s. Nicomède, martyr.	5 18	17 58	17 0	—
16	V.	ss. Corneille et Cyprien, martyrs.	5 20	17 56	17 27	1 3
17	S.	s. Lambert, évêque de Maestricht.	5 21	17 53	17 49	2 24
18	D.	*Notre-Dame des VII Douleurs.* s. Joseph de Cupertino, confesseur.	5 23	17 51	18 7	3 49
19	L. ☺	s. Janvier et ses compagnons, martyrs.	5 24	17 49	18 23	5 14
20	M.	s. Eustache et ses compagnons, martyrs.	5 26	17 47	18 39	6 40
21	M.	*Quatre-Temps.* s. Mathieu, apôtre.	5 27	17 44	18 56	8 6
22	J.	s. Thomas de Villeneuve, évêque; s. Maurice et ses compagnons, martyrs.	5 29	17 42	19 17	9 35
23	V.	*Quatre-Temps.* ste Thècle, vierge et martyre.	5 30	17 40	19 43	11 4
24	S.	*Quatre-Temps.* Notre-Dame de la Merci.	5 32	17 38	20 18	12 29

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
25	D. ☾	s. Firmin, martyr.	5 34	17 35	21 6	13 47
26	L.	s. Cyprien et ste Justine, martyrs.	5 35	17 33	22 8	14 50
27	M.	ss. Côme et Damien, martyrs.	5 37	17 32	23 21	15 38
28	M.	s. Wenceslas, duc de Bohême, martyr.	5 38	17 29	—	16 12
29	J.	s. Michel, archange.	5 40	17 26	0 38	16 27
30	V.	s. Jérôme, docteur.	5 41	17 24	1 55	16 55

—

OCTOBRE.

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
1	S.	s. Remi, évêque de Reims; s. Bavon, patron de Gand.— *Ouverture de la seconde session ordinaire des Commissions d'examens. — Ouverture de la seconde session des examens de passage et de la session ordinaire des examens de sortie à l'Institut agronomique et à l'Ecole de Brasserie. — Ouverture de la seconde session des examens d'admission aux Ecoles spéciales et à l'Ecole des Sciences commerciales, consulaires et Coloniales.*	5 43	17 22	3 10	17 11
2	D.	*Solennité du Saint Rosaire.* s. Léger, évêque d'Autun.	5 45	17 20	4 24	17 24
3	L. ●	s. Gérard, abbé.	5 46	17 17	5 35	17 36
4	M.	s. François d'Assise, confesseur.—*Ouverture de la seconde session des examens de passage et de sortie aux Ecoles spéciales (grades non légaux).— Ouverture de la seconde session des examens d'admission à l'Institut agronomique et à l'Ecole de Brasserie.*	5 48	17 15	6 45	17 49
5	M.	s. Placide, martyr.	5 49	17 13	7 55	18 3
6	J.	s. Brunon, confesseur.	5 51	17 11	9 5	18 19
7	V.	s. Marc, pape. — *Ouverture de la seconde session des examens de passage et de sortie aux Ecoles spéciales (grades légaux).*	5 53	17 9	10 15	18 39
8	S.	ste Brigitte, veuve.	5 54	17 6	11 25	19 5
9	D.	s. Denis et ses compagnons, martyrs.	5 56	17 4	12 32	19 41
10	L.	s. François de Borgia, confesseur.	5 58	17 2	13 32	20 28
11	M. ☽	s. Gommaire, confesseur, patron de Lierre.	5 59	17 0	14 20	21 28
12	M.	s. Wilfrid, évêque d'York.	6 1	16 58	14 59	22 39
13	J.	s. Edouard, roi d'Angleterre.	6 2	16 56	15 29	23 56
14	V.	s. Calixte, pape et martyr.	6 4	16 53	15 52	—
15	S.	ste Thérèse, vierge.	6 6	16 51	16 11	1 18

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
16	D.	s. Mommolin, évêque de Noyon et de Tournai.	6 7	16 49	16 28	2 42
17	L.	ste Hedwige, veuve. — *Fin des vacances académiques. — Les inscriptions se font, à dater de ce jour, jusqu'au samedi 29 octobre, à la salle du Sénat académique.*	6 9	16 47	16 43	4 8
18	M. ○	s. Luc, évangéliste. — *Messe solennelle du Saint-Esprit pour l'ouverture des Cours académiques, en l'église primaire de Saint-Pierre, à onze heures. — Commencement du premier semestre de l'année académique 1909-1910.*	6 11	16 45	17 0	5 34
19	M.	s. Pierre d'Alcantara, confesseur.	6 12	16 43	17 18	7 4
20	J.	s. Jean de Kenti, confesseur.	6 14	16 41	17 42	8 36
21	V.	ste Ursule et ses compagnes, martyres.	6 16	16 39	18 15	10 8
22	S.	s. Mellon, évêque.	6 17	16 37	18 59	11 33
23	D.	s. Ignace, patriarche de Constantinople.	6 19	16 35	20 4	12 44
24	L.	s. Raphaël, archange. — *Réunion de la Faculté des Sciences. — Ouverture de la première session extraordinaire des examens à l'Institut supérieur de Philosophie.*	6 21	16 33	21 8	13 38
25	M. ☾	ss. Crépin, Crépinien, Chrysante et Darie, martyrs. — *Réunion de la Faculté de Philosophie et Lettres, de l'Ecole St-Thomas et de l'Institut agronomique.*	6 23	16 31	22 25	14 17
26	M.	s. Evariste, pape et martyr. — *Réunion de la Faculté de Médecine.*	6 24	16 29	23 43	14 43
27	J.	s. Frumence, apôtre de l'Ethiopie. — *Réunion de la Faculté de Droit.*	6 26	16 27	—	15 4
28	V.	ss. Simon et Jude, apôtres. — *Réunion de la Faculté de Théologie.*	6 28	16 25	1 0	15 20
29	S.	ste Ermelinde, vierge. — *Clôture des inscriptions et des recensements. Après ce jour on ne peut être inscrit ou recensé que si le retard de l'inscription est dû à des motifs légitimes.* (Règlement général, art. 6.)	6 29	16 23	2 13	15 33

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
30	D.	s. Feuillen, martyr.	6 31	16 22	3 24	15 45
31	L.	*Jeûne.* s. Quentin, martyr. — *Réunion du Conseil rectoral.*	6 33	16 20	4 33	15 58
			—	—	—	—

—

NOVEMBRE.

JOURS		FÊTES	SOLEIL		LUNE	
du mois	de la semaine		Lever	Couch.	Lever	Couch.
			h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
1	M.	TOUSSAINT. *Indulgence plénière.*	6 35	16 18	5 43	16 11
2	M. ◉	LES FIDÈLES TRÉPASSÉS †.	6 36	16 16	6 53	16 26
3	J.	s. Hubert, évêque de Liége.	6 38	16 14	8 3	16 44
4	V.	s. Charles Borromée, archevêque de Milan.	6 40	16 13	9 14	17 8
		— INAUGURATION DE L'UNIVERSITÉ CA-	—	—	—	—
		THOLIQUE A MALINES (1834), ÉRIGÉE PAR	—	—	—	—
		LE CORPS ÉPISCOPAL DE BELGIQUE AVEC	—	—	—	—
		L'ASSENTIMENT DE S. S. GRÉGOIRE XVI.	—	—	—	—
		— *Indulgence plénière.*	—	—	—	—
5	S.	ste Odrade, vierge; s. Zacharie et ste Eli-	6 42	16 11	10 22	17 39
		sabeth, parents de s. Jean-Baptiste.	—	—	—	—
6	D.	s. Winoc, abbé. — *Messe solennelle pour*	6 43	16 9	11 25	18 22
		les bienfaiteurs de l'Université, en	—	—	—	—
		l'église primaire de St-Pierre, à onze	—	—	—	—
		heures.	—	—	—	—
7	L.	s. Willibrord, évêque d'Utrecht. — *Réu-*	6 45	16 8	12 18	19 17
		nion de la Faculté des Sciences. — Les	—	—	—	—
		demandes qui se rapportent aux art. 40,	—	—	—	—
		44 et 45 du Règlement général doivent	—	—	—	—
		être adressées aux Facultés respectives	—	—	—	—
		avant les réunions de cette semaine.	—	—	—	—
8	M.	s. Godefroid, évêque d'Amiens. — *Réu-*	6 47	16 6	12 58	20 22
		nion de la Faculté de Philosophie et	—	—	—	—
		Lettres, de l'Ecole St-Thomas et de	—	—	—	—
		l'Institut agronomique.	—	—	—	—
9	M.	Dédicace de la basilique du Sauveur à	6 49	16 4	13 31	21 36
		Rome; s. Théodore, martyr. — *Réu-*	—	—	—	—
		nion de la Faculté de Médecine.	—	—	—	—
10	J. ☽	s. André Avellin, confesseur. — *Réunion*	6 50	16 3	13 55	22 53
		de la Faculté de Droit.	—	—	—	—
11	V.	s. Martin, évêque de Tours. — *Réunion*	6 52	16 1	14 15	—
		de la Faculté de Théologie.	—	—	—	—
12	S.	s. Liévin, évêque et martyr.	6 54	16 0	14 32	0 14

JOURS		FÊTES	SOLEIL		LUNE	
du mois	de la semaine		Lever	Couch.	Lever	Couch.
			h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
13	D.	s. Stanislas Kostka, confesseur.	6 55	15 58	14 46	1 35
14	L.	s. Josaphat, évêque et martyr; s. Alberic,	6 57	15 57	15 2	3 0
		évêque d'Utrecht. — *Réunion du Con-*	—	—	—	—
		seil rectoral.	—	—	—	—
15	M.	ste Gertrude, vierge; s. Léopold, con-	6 59	15 56	15 20	4 26
		fesseur. — *Fête patronale de S. M. le*	—	—	—	—
		Roi **Léopold II.**	—	—	—	—
16	M.	s. Edmond, archevêque de Cantorbéry.	7 1	15 54	15 40	5 57
17	J. ○	s. Grégoire le Thaumaturge, évêque.	7 2	15 53	16 8	7 31
18	V.	Dédicace de la basilique des ss. Pierre et	7 4	15 52	16 46	9 3
		Paul à Rome.	—	—	—	—
19	S.	ste Elisabeth, duchesse de Thuringe.	7 5	15 50	17 40	10 24
20	D.	s. Félix de Valois, confesseur.	7 7	15 49	18 49	11 29
21	L.	Présentation de la très sainte Vierge.	7 9	15 48	20 8	12 16
22	M.	ste Cécile, vierge et martyre.	7 10	15 47	21 29	12 47
23	M. ☾	s. Clément I, pape et martyr.	7 12	15 46	22 47	13 10
24	J.	s. Jean de la Croix, confesseur.	7 13	15 45	—	13 28
25	V.	ste Catherine, vierge et martyre.	7 15	15 44	0 2	13 42
26	S.	s. Albert de Louvain, évêque de Liége et	7 17	15 43	1 14	13 54
		martyr.	—	—	—	—
27	D.	*1r dimanche de l'Avent.* s. Acaire, évêque	7 18	15 42	2 23	14 6
		de Noyon.	—	—	—	—
28	L.	s. Ruf, martyr.	7 20	15 41	3 32	14 19
29	M.	s. Saturnin, martyr.	7 21	15 40	4 43	14 33
30	M.	s. André, apôtre.	7 22	15 40	5 53	14 49

—

DÉCEMBRE.

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
1	J. ●	s. Éloi, évêque de Noyon. — INSTALLATION DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN (1835).	7 24	15 39	7 4	15 11
2	V.	ste Vivienne, vierge et martyre.	7 25	15 38	8 13	15 41
3	S.	s. François Xavier, confesseur.	7 27	15 38	9 17	16 19
4	D.	ste Barbe, martyre; s. Pierre Chrysologue, évêque et docteur.	7 28	15 37	10 14	17 10
5	L.	s. Sabbas, abbé. — *Réunion de la Faculté des Sciences.*	7 29	15 37	10 59	18 12
6	M.	s. Nicolas, évêque de Myre. — *Réunion de la Faculté de Philosophie et Lettres, de l'Ecole St-Thomas et de l'Institut agronomique.*	7 31	15 36	11 33	19 23
7	M.	s. Ambroise, évêque et docteur. — *Réunion de la Faculté de Médecine.*	7 32	15 36	11 59	20 39
8	J.	IMMACULÉE CONCEPTION DE LA TRES SAINTE VIERGE* †. — *Indulgence plénière.*	7 33	15 36	12 20	21 56
9	V. ☽	ste Léocadie, vierge et martyre. — *Réunion de la Faculté de Théologie.*	7 34	15 35	12 37	23 14
10	S.	s. Melchiade, pape et martyr. — *Réunion de la Faculté de Droit.*	7 35	15 35	12 51	—
11	D.	s. Damase, pape.	7 36	15 35	13 6	0 34
12	L.	s. Valéry, abbé en Picardie. — *Réunion du Conseil rectoral.*	7 37	15 35	13 22	1 56
13	M.	ste Lucie, vierge et martyre.	7 38	15 35	13 40	3 21
14	M.	*Quatre-Temps.* s. Nicaise, évêque. — MESSE D'OR.	7 39	15 35	14 4	4 52
15	J.	s. Adon, archevêque de Vienne.	7 40	15 35	14 36	6 24
16	V. ○	*Quatre-Temps.* s. Eusèbe, évêque de Verceil.	7 41	15 35	15 21	7 53
17	S.	*Quatre-Temps.* ste Begge, veuve; ste Wivine, vierge. — *Anniversaire de l'inauguration de* S. M. LÉOPOLD II, *Roi des Belges.*	7 42	15 35	16 23	9 9

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch h. m.
18	D.	Attente de la naissance de N.-S. J.-C.	7 42	15 35	17 41	10 6
19	L.	s. Némésion, martyr.	7 43	15 36	19 4	10 45
20	M.	s. Philogone, évêque.	7 44	15 36	20 27	11 12
21	M.	s. Thomas, apôtre.	7 44	15 36	21 46	11 33
22	J.	s. Hungère, évêque d'Utrecht.	7 45	15 37	23 1	11 48
23	V. ☾	ste Victoire, vierge et martyre.	7 45	15 37	—	12 1
24	S.	*Jeûne.* s. Lucien.	7 46	15 38	0 12	12 13
25	D.	NOËL. — *Indulgence plénière.*	7 46	15 39	1 22	12 26
26	L.	SECOND JOUR DE NOËL*. s. Etienne, premier martyr.	7 47	15 40	2 32	12 39
27	M.	s. Jean, apôtre et évangéliste.	7 47	15 40	3 42	12 55
28	M.	ss. Innocents.	7 47	15 41	4 52	13 16
29	J.	s. Thomas de Cantorbéry, archevêque et martyr.	7 47	15 42	6 2	13 41
30	V.	s. Sabin, évêque et martyr.	7 47	15 43	7 9	14 18
31	S. ●	s. Sylvestre, pape.	7 47	15 43	8 9	15 5



PREMIÈRE PARTIE

Prière à la très sainte Mère de Dieu, patronne de l'Université (1).

Souvenez-vous, ô bienheureuse Vierge Marie, qu'il n'a jamais été dit que quelqu'un ait eu recours à vous sans avoir été exaucé. Plein d'une confiance sans bornes en cette toute-puissante protection, je viens ô Marie, avec tous les fidèles de Belgique, implorer vos bontés sur l'Université catholique, établie par nos premiers pasteurs, d'un commun accord avec le chef auguste de l'Eglise. Cette œuvre, ô très sainte Vierge, n'a d'autre but que la gloire de votre Fils chéri, par la conservation du précieux don de la foi, des mœurs et de la vraie science parmi notre jeunesse catholique. Bénissez-la donc, ô Mère de bonté, afin que tous ceux qui s'y trouvent réunis aient un cœur pur, une intelligence droite, et qu'ils soient remplis de l'Esprit-Saint, qui est le Dieu des sciences. Obtenez-moi, ô Marie, ainsi qu'à tous les fidèles catholiques de Belgique, un zèle constant pour seconder cet établissement, afin que nous devenions tous participants des fruits qu'il doit produire. Reine du ciel, votre propre gloire est intéressée au succès de cette œuvre. Si elle prospère, plus de cœurs s'uniront à nous pour chanter vos louanges et dire sans cesse avec amour et reconnaissance : ô très miséricordieuse, ô très bonne et très douce Vierge ! — AVE MARIA.

(1 Nosseigneurs le Cardinal-Archevêque et les Évêques de Belgique ont accordé 40 jours d'indulgence à tous les fidèles chaque fois qu'ils réciteront dévotement cette prière.

Corps épiscopal de Belgique.

Archevêque de Malines et primat de Belgique, S. E. Mgr **Désiré-Joseph Mercier**, né à Braine-l'Alleud le 21 novembre 1851, professeur hon. de l'Université, prés. hon. de l'Institut supérieur de philosophie, prés. hon. du Séminaire Léon XIII, Dr en Philos. et en Théol., Dr « honoris causa » de la Faculté de Philos. et Let., membre de l'académie romaine de St-Thomas d'Aquin, membre titulaire de l'Académie royale de Belgique, décoré de la croix « *Pro Ecclesia et Pontifice* », C. ✱, C. de l'ordre du Christ de Portugal, prélat domestique de S. S., nommé au siège archiépiscopal de Malines le 7 février 1906, sacré à Malines le 25 mars et inauguré solennellement le 16 avril 1906, cardinal-prêtre de la sainte Eglise romaine le 15 avril 1907.

Évêque de Gand, S. G. Mgr **Antoine Stillemans**, né à Saint-Nicolas, le 10 décembre 1832, Dr en Théol. et en Philos. et Let., prélat domestique de S. S., assistant au trône pontifical, comte Romain, C. ✱, O. de l'ordre royal du Lion, nommé à l'évêché de Gand au mois d'octobre 1889, sacré à Gand le 27 janvier 1890.

Évêque de Bruges, S. G. Mgr **Gustave-Joseph Waffelaert**, né à Rolleghem le 27 août 1847, Dr en Théol., nommé à l'évêché de Bruges le 28 juin 1895, sacré et entré en possession du siège épiscopal de Bruges le 24 juillet 1895, O. ✱.

Évêque de Tournai, S. G. Mgr **Charles-Gustave Walravens**, né à Enghien le 28 juin 1841, Dr en Théol., nommé évêque de Samosate (Asie-Mineure), et auxiliaire de Mgr Du Rousseaux, par bref du 26 décembre 1896; sacré à Tournai le 24 février 1897, désigné pour l'évêché de Tournai, en remplacement de Mgr Du Rousseaux, selon notification faite par Son Exc. le Nonce Apost. en date du 16 octobre 1897, O. ✱.

Évêque de Namur, S. G. Mgr **Thomas-Louis Heylen**, né à Casterlé le 5 février 1856, Dr en Théol. et en Phil., élu abbé de l'abbaye de Tongerloo le 1er juin 1887, élevé au siège épiscopal de Namur le 23 octobre 1899 et sacré à Namur le 30 novembre de la même année, O. ✱.

Évêque de Liége, S. G. Mgr **Martin-Hubert Rutten**, né à Geystingen (lez-Maeseyck) le 18 décembre 1841, professeur, puis directeur du Petit Séminaire de St-Roch, 1873, id. du Petit Séminaire de St-Trond, 1878, vicaire général de Mgr Doutreloux de 1879 à 1901, élu vicaire capitulaire du diocèse de Liége le 25 août 1901, nommé évêque de Liége le 1er octobre suivant, sacré à Liége le 6 janvier 1902, O. ✱.

EXPLICATION DES SIGNES.

✱ = Ordre de Léopold.	✱ = Légion d'honneur.
✠ = Croix civique.	✠ = Mérite agricole.
M. C. = Médaille civique.	C. = Commandeur.
⊕ = Médaille commémorative.	O. = Officier.

PERSONNEL DE L'UNIVERSITÉ.

RECTEUR MAGNIFIQUE.

P. Ladeuze, Dr en Théol., chanoine hon. de la cathédrale de Tournai, professeur ord. à la Faculté de Théol. — Rue de Namur, 110.

RECTEUR MAGNIFIQUE HONORAIRE.

A. Hebbelynck, protonotaire apostolique *ad instar participantium*, Dr en Théol., chanoine hon. de la cathédrale de Gand, membre de la société asiatique de Paris, C. ✱, M. C. 1re cl., O. ✱, C. de l'ordre de la Couronne de Chêne. — A Meirelbeke.

VICE-RECTEUR.

E. F. F. Coenraets, prélat de la Maison de S. S., chanoine hon. de l'église métropolitaine de Malines, O. ✱, M. C. 1re cl., ⊛, professeur ord. à la Faculté de Philos. et Let. — Rue St-Michel, 6.

SECRÉTAIRE.

J. Van Biervliet, Dr en Droit, O. ✱, 1re cl., ⊛, membre correspondant de l'académie de législation de Toulouse et de l'académie royale de législation et de jurisprudence de Madrid, membre de la commission de revision du Code civil, vice-président de la commission administrative des prisons de Louvain, professeur ord. à la Faculté de Droit. — Rue St-Hubert, 1.

CONSEIL RECTORAL.

E. F. F. Coenraets, vice-recteur.
R. Maere, doyen de la Faculté de Théologie.
A. Nerincx, doyen de la Faculté de Droit.
J. Denys, doyen de la Faculté de Médecine.
W. Bang, doyen de la Faculté de Philosophie.
S. Deploige, prés. de l'Institut supérieur de Philos. Thomistique.
P. Daubresse, doyen de la Faculté des Sciences.
J. Van Biervliet, secrétaire de l'Université.

ASSESSEURS DU RECTEUR.

F. M. E. Lefebvre, professeur ord. à la Faculté de Philos. et Let., prélat de la maison de S. S., chanoine hon. de l'église métropolitaine de Malines, O. ✻, M. C. 1re cl., ⊕. — Rue de Bériot, 34.

S. Demanet, professeur ord. à la Faculté des Sciences, Dr en Sciences phys. et math., chanoine hon. de la cathédrale de Namur. — Rue de Bériot, 23.

ASSESSEURS DU VICE-RECTEUR.

I. Hemeryck, professeur ord. à la Faculté de Philos. et Let., chanoine hon. de la cathédrale de Bruges, ✻, ✿ 1re cl., ⊕. — Place Saint-Jacques, 6.

S. Demanet, professeur ord. à la Faculté des Sciences, Dr en Sciences phys. et math., chanoine hon. de la cathédrale de Namur. — Rue de Bériot, 23.

J. Van Battel, professeur ord. à la Faculté de Philos. et Let., chanoine hon. de l'église métropolitaine de Malines, prés. du collège Juste Lipse. — Collège Juste Lipse, rue des Récollets.

J. Laminne, professeur ord. à la Faculté de Théol., Dr en Philos. et en Théol., chanoine hon. de la cathédrale de Liége, ✻. — Rue de Bériot, 9.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

Doyen, **M. Maere**. — *Secrétaire*, **M. Van Hove**.

A. A. H. Dupont, professeur émérite, Dr en Philos. et en Théol., chanoine hon. de la cathédrale de Liége, ✻, M. C. 1re cl., ⊕. — A Ruremonde (Hollande).

A. B. Vander Moeren, professeur émérite, Dr en Théol., ancien prés. du collège du St-Esprit, chanoine hon. de la cathédrale de Gand, ✻. — A Durmen (Zele).

H. Van den Berghe, professeur hon., Dr en Droit canon, ancien prés. du collège du Pape Adrien VI, ✻, vicaire général et official, Bruges.

J. Forget, professeur ord., Dr en Théol., chanoine hon. de la cathédrale de Namur, O. ✻, M. C. 1re cl., ⊕, décoré de la croix « *Pro Ecclesia et Pontifice* », O. d'académie de l'Université de France : *la théologie dogmatique générale, le cours d'arabe, le cours de syriaque et le cours de philosophie morale (le dernier cours relève de l'Institut St-Thomas)*. — Rue Marie-Thérèse, 110.

J. A. M. G. E. De Becker, professeur ord., recteur du Séminaire Américain, Dr en Droit canon et en Droit civil. Licencié en Théol., prélat de la maison de S. S., chanoine hon. de l'église métropolitaine de Malines, consulteur de la Commission cardinalice *pro Ecclesiæ legibus in unum redigendis*, ✻ : *le droit canon.* — Rue de Namur, 112.

A. Van Hoonacker, professeur ord., Dr en Théol., chanoine hon. de la cathédrale de Bruges, ✻ : *l'histoire critique de l'Ancien Testament, l'hébreu, l'assyrien, — la philosophie morale (cours de la Faculté de Philosophie).* — Rue de Namur 103.

M. De Baets, professeur hon., Dr en Théol., et en Philos., chanoine titulaire de la cathédrale, vicaire général, archiprètre et prés. du grand séminaire de Gand.

O. Dignant. professeur ord., Dr en Théol., chanoine hon. de la cathédrale de Bruges, ✻ : *la théologie morale.* — Boulevard de Jodoigne, 15.

L. Becker, professeur ord., Dr en Théol. et en Philos. : *l'histoire de la théologie au moyen âge.* — Kraekenstraat, 3.

A. Bondroit, professeur émérite, Dr en Droit can., chanoine hon. de la cathédrale de Tournai. — Collège du St-Esprit, rue de Namur.

A. Van Hove, professeur ord., Dr en Droit canon, chanoine hon. de la cathédrale de Bruges : *le droit civil-ecclésiastique; l'introduction au droit canonique; l'histoire ecclésiastique; les institutes du droit canon.* — Kraekenstraat, 3.

R. Maere, professeur ord., Dr en Théol., bibliothécaire de l'Université, chanoine hon. de la cathédrale de Gand, membre correspondant de la Commission des monuments : *l'archéologie chrétienne; la paléographie latine et la diplomatique du moyen âge.* — Kraekenstraat, 3.

H. Coppieters. professeur ord., Dr en Théol. : *l'Écriture Sainte (cours élémentaire) ; le cours élémentaire d'hébreu.* — Collège du Pape, place de l'Université.

E. Van Roey, professeur hon., Dr en Théol., chanoine hon. de l'église métropolitaine de Malines, prélat de la maison de S. S., vicaire général. — Malines.

J. Laminne, professeur ord., Dr en Philos. et en Théol., chanoine hon. de la cathédrale de Liége, ✻, assesseur du Vice-Recteur : *la théologie dogmatique spéciale, la métaphysique (cours de la Faculté de Philosophie et Lettres), la philosophie générale (cours des Écoles spéciales).* — Rue de Bériot, 9.

L. Noël, professeur extraord., Lic. en Théol., agrégé de l'École St-Thomas : *le cours de logique, de psychologie, de critériologie et exposé scientifique du dogme catholique à l'École St-Thomas.* — Rue de Tirlemont, 126.

H. De Jongh, professeur extraord., Lic. en Théol. : *la théologie morale spéciale ; la théologie dogmatique.* — Collège du St-Esprit, rue de Namur.

N. Balthasar, professeur extraord., Dr en philos. thomiste, Dr en Théol. : *la métaphysique; la théodicée; les exercices d'interprétation thomiste*, à l'Inst. sup. de philosophie; *la philosophie générale* aux Ecoles spéciales (section A). — Rue de Tirlemont, 126.

J. Lebon, professeur extraord., président du collège du St-Esprit, Dr en Théol. : *l'Écriture Sainte (Nouveau Testament)* et la *Patrologie.* — Collège du St-Esprit.

J. Bittremieux, chargé de cours, Dr en Phil. et en Théol. : *théologie dogmatique à la Schola minor.* — Collège américain, rue de Namur, 112.

FACULTÉ DE DROIT.

Doyen, **M. Nerincx**. — *Secrétaire*, **M. Vliebergh**.

H. J. P. A. Staedtler, professeur émérite, Dr en Droit, O. ✱, M. C. 1re cl., ⊛. — Avenue de l'Astronomie, 7, Bruxelles.

J. Van Biervliet, professeur ord., Dr en Droit, O. ✱, ✠ 1re cl., ⊛, secrétaire de l'Université : *le droit civil approfondi, l'organisation et les attributions judiciaires et la procédure civile.* — Rue St-Hubert, 1.

L. Mabille, professeur ord., avocat, membre de la Chambre des représentants : *le droit civil approfondi.* — Rue Léopold, 45.

E. E. F. J. Descamps (baron), professeur ord., Dr en Droit, ministre des sciences et des arts, O. ✱, ✠ 1re cl., ⊛, O. de l'ordre roy. de la Couronne, Grand'Croix de l'ordre de St-Stanislas de Russie, Grand'Croix de l'ordre d'Isabelle la catholique, Grand Officier de l'ordre de François-Joseph, Grand Officier de l'ordre du Medjidié, C. de l'ordre de Notre-Dame de la Conception de Villa Viçosa, C. de l'ordre du Lion et du Soleil, C. de l'ordre de l'Étoile de Roumanie, C. de l'ordre de la Rédemption africaine, O. de l'ordre de la Couronne de Chêne, chevalier de l'ordre du Christ du Brésil, décoré de la croix « Pro Ecclesia et Pontifice », ministre d'État, sénateur, ancien conseiller communal, membre de la Commission administrative de l'École des Beaux-Arts, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau de Louvain, ancien membre du conseil provincial du Brabant, membre et ancien président de l'Union interparlementaire pour l'arbitrage et la paix, membre permanent du conseil de la conférence interparlementaire, vice-prés. du conseil supérieur et prés. de la cour d'appel de l'État Indépendant du Congo, membre et ancien prés. de l'académie royale des sciences, des lettres

et des beaux arts de Belgique, correspondant de l'Institut de France (académie des sciences morales et politiques), membre de l'académie royale des sciences de Lisbonne, membre de l'académie royale des sciences de Christiana, prés. de l'Institut international de bibliographie, membre de l'International Law Association, membre de l'Institut colonial international, prés. de la section morale et politique de la Societé d'études coloniales, membre de l'Institut international de la Paix, membre de l'académie de la religion catholique, membre de l'académie des Arcades de Rome, membre de l'académie de jurisprudence et de législation de Barcelone, membre de la commission permanente des examens diplomatiques, membre de la commission centrale de statistique de Belgique, membre de l'Académie des Beaux-Arts d'Anvers, membre de la Cour permanente d'arbitrage, membre et ancien prés. de l'Institut de droit international. Dr en Droit des Universités d'Oxford et d'Edimbourg : *l'encyclopédie du droit, l'introduction historique au droit civil, le droit administratif, le droit international et colonial.* — Rue de la Loi, 10A, Bruxelles ; rue de Namur, 99, Louvain.

J. N. M. Van den Heuvel, professeur ord., Dr en Droit, ministre d'Etat, ancien ministre de la Justice, Grand Officier ✻, M. C. 1re cl., Grand Cordon de l'ordre de Ste-Anne de Russie et de l'ordre du Sauveur (Grèce), Grand Officier ✻, membre de l'académie royale de Belgique, etc. : *le droit public, l'histoire parlementaire.* — Rue Savaen, Gand.

A. Schicks, professeur ord., Dr en Droit, ✻, chevalier de l'ordre de St-Charles : *le droit fiscal, le droit notarial, l'application des matières comprises sous les nos 5 et 6 de l'article 17 de la loi du 10 avril 1890 ; l'application des matières comprises sous les nos 4 à 9 de la même loi, et la rédaction des actes.* — Rue de Namur, 192.

L. Dupriez, professeur ord., Dr en Droit, ✻, membre du Conseil colonial : *les institutes du droit romain, les pandectes, le droit public comparé.* — Rue de Bruxelles, 194.

S. Deploige, professeur ord., prés. de l'Institut supérieur de Philosophie, camérier secret de S. S., Dr en Philos. et Lett., en Droit et en Philos. thomiste, ✻, chevalier de l'ordre de St-Grégoire le Grand, chanoine hon. de la cathédrale de Liége : *le droit naturel, la philosophie sociale, conférence de philosophie sociale.* — Rue des Flamands, 1.

P. Poullet, professeur ord., Dr en Droit et en Philos. et Let., ✻, décoré de la croix des mutuellistes de 1re classe, secrétaire de l'Institut de droit international, membre de la commission permanente pour l'examen des questions de droit international privé, prés. du comité de

patronage des habitations ouvrières des cantons de Louvain, Aerschot et Haecht, conseiller communal, ancien conseiller provincial, membre de la Chambre des représentants : *l'histoire diplomatique de l'Europe depuis le Congrès de Vienne ; les éléments du droit international privé ; les éléments de la procédure pénale ; notions de droit administratif.* — Rue des Joyeuses-Entrées, 28.

L. De Lantsheere, professeur ord., Dr en Droit et en Philos. selon St-Thomas, ministre de la Justice, O. ✱, chevalier de l'ordre de St-Grégoire le Grand, avocat à la Cour d'appel de Bruxelles, membre de la Chambre des représentants, auditeur du Conseil supérieur du Congo : *le droit pénal, les institutions civiles comparées.* — Rue du Trône, 216, Bruxelles.

J. Corbiau, professeur ord., Dr en Droit, O. de l'ordre de la Couronne de Chêne de Luxembourg : *les éléments du droit civil, les éléments du droit commercial, le droit commercial maritime, le droit commercial comparé, le droit industriel, le droit forestier.* — Rue des Joyeuses-Entrées, 22.

A. Nerincx, professeur ord., Dr en Droit, Dr en Sciences politiques et sociales, LL. D. hon. de l'Université de Glasgow, ✱, secrétaire de l'Institut de droit international : *droit administratif; droit des gens; éléments de droit constitutionnel et administratif; science financière; neutralité permanente en droit comparé.* — Rue Marie-Thérèse, 36.

E. C. M. G. Carton de Wiart, professeur hon. à l'Ecole des Sciences politiques et sociales, Dr en Droit, Dr en sciences politiques et sociales, secrétaire du Roi, dirigeant le cabinet de S. M., ✱, C. de l'ordre de la Couronne royale de Prusse et de la Couronne d'Italie, C. ✱, Grand officier de l'ordre du Lion et du Soleil, chevalier de l'ordre de la Couronne de fer. — Rue de Naples, 20, Bruxelles.

E. Vliebergh, professeur ord., Dr en Droit, Dr en sciences politiques et sociales, ✱, décoré de la croix des mutuellistes de 1re cl., membre du Conseil supérieur d'agriculture : *mécanisme du crédit : banques et bourses ; droit rural, économie rurale, questions spéciales d'économie rurale ; droit pénal et procédure pénale en langue flamande.* — Rue au Vent, 10.

M. Defourny, professeur ord., agrégé de l'Ecole Saint-Thomas ; chevalier de l'ordre de St-Grégoire le Grand : *l'économie politique, l'histoire des théories sociales, conférence de philosophie sociale.* — Rue Vésale, 2.

C. Terlinden, professeur à l'Ecole des Sciences politiques et sociales, Dr en Droit, Dr en Sciences morales et historiques, Dr en Sciences politiques et sociales, chambellan de S. S., chevalier de l'ordre de Hohen-

zollern : *l'évolution politique des grands états modernes.* — Château de Schiplaeken par Boortmeerbeek.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Doyen, **M. Denys.** — *Secrétaire*, **M. Havet.**

E. Masoin, professeur ord., Dr en Méd., en Chir. et en Acc., O. ✱, M. C. 1re cl., deux fois ✠ 1re cl., ⊛, membre titulaire et secrétaire perpétuel de l'académie royale de médecine de Belgique, associé étranger de la société médico-psychologique de Paris, correspondant étranger *honoris causa* de la société de thérapeutique de Paris, membre et ancien président de la société de médecine mentale de Belgique, etc., médecin en chef de l'asile pour femmes aliénées tenu à Louvain par les Sœurs Noires, médecin aliéniste des prisons de Belgique : *la physiologie humaine, y compris la physiologie comparée, leçons théoriques et cliniques de médecine mentale.* — Marché Ste-Anne, 17.

T. Debaisieux, professeur ord., Dr en Méd., en Chir. et en Acc., O. ✱, ✠ 1re cl., ⊛, vice président de l'académie royale de méd. de Belgique : *la clinique chirurgicale y compris la clinique gynécologique et la médecine opératoire.* — Rue Léopold, 14.

G. Verriest, professeur ord., Dr en Méd., en Chir. et en Acc., O. ✱, M. C. 1re cl., ⊛, membre et ancien président de l'académie royale de méd. de Belgique : *la clinique interne.* — Rue du Canal, 40.

G. Bruylants, professeur ord., pharmacien, Dr en Sciences chim., O. ✱, ✠ 1re cl., ⊛, membre de l'académie royale de méd. de Belgique, membre du conseil supérieur d'hygiène : *la chimie physiologique, la toxicologie, la pharmacie théorique (partie organique), l'analyse des denrées alimentaires.* — Rue des Récollets, 32.

L. Dandois, professeur ord., Dr en Méd., en Chir. et en Acc., ✱, M. C. 1re cl., ⊛, membre de l'académie royale de méd. de Belgique, chef de clinique chirurgicale : *la pathologie chirurgicale, les bandages, les appareils et la petite chirurgie ; la clinique des maladies des oreilles, du nez et de la gorge.* — Montagne St-Antoine, 7.

J. Denys, professeur ord., Dr en Méd., en Chir. et en Acc., ✱, M. C. 1re cl., ⊛, membre correspondant de l'académie royale de méd. de Belgique, membre de la Commission des Sérums : *la pathologie et la thérapeutique générale, l'anatomie pathologique et les éléments de bactériologie, la clinique propédeutique.* — Rue Vital Decoster, 68.

A. Van Gehuchten, professeur ord., Dr en Sciences nat., Dr en Méd., en Chir. et en Acc., docteur *honoris causa* de l'Université de Genève, ✱, M. C. 1re cl., ❁, membre titulaire de l'académie royale de méd. de Belgique, membre hon. de l'académie impériale de méd. militaire de St-Pétersbourg, membre hon. de la société néerlandaise de neurologie et de psychiatrie, associé étranger de la société des neurologistes et des aliénistes de Moscou, membre hon. de la société de psychiatrie d'Italie, membre correspondant de la société de neurologie de Paris, membre du conseil d'administration de l'Institut général psychologique de Paris, membre associé de la société belge d'otologie et de laryngologie, membre de la *Societas medicorum svecana* de Stockholm, membre de la commission internationale pour l'étude du système nerveux, membre associé étranger de la société de psychiatrie de Paris : *l'anatomie humaine* et *la pathologie des maladies nerveuses*. — Rue Léopold, 36.

A. Thiéry, professeur ord., Dr en Droit, Dr en Sciences phys. et math., Dr philosophiæ; magister bonarum artium; chanoine hon. de l'église métropolitaine de Malines, ✱ : *la psychologie, la psychologie physiologique et la psychophysique, laboratoire de psychologie expérimentale, la physique; laboratoire de physique*. — Rue des Flamands, 1.

F. Ranwez, professeur ord., pharmacien, Dr en Sciences nat., ✱, membre de l'académie royale de méd. de Belgique, secrétaire de la commission de la pharmacopée officielle, rédacteur en chef des *Annales de Pharmacie* : *la chimie pharmaceutique minérale, la pharmacognosie, la pharmacie pratique y compris la pharmacie galénique et magistrale et les doses maxima des médicaments, les exercices de microscopie*. — Rue des Flamands, 126.

M. Ide, professeur ord., Dr en Méd., en Chir. et en Acc. : *les éléments de pharmacologie, la pharmacodynamie et la thérapeutique générale; exercices pratiques de physiologie; laboratoire libre de chimie biologique*. — Rue du Canal, 20 ou boulevard de Jodoigne, 3.

J. Havet, professeur ord., Dr en Méd., en Chir. et en Acc., directeur du musée de zoologie : *l'histologie générale et spéciale, les exercices d'anatomie microscopique, l'embryologie*. — Rue des Flamands, 87.

A. Lemaire, professeur ord., Dr en Méd., en Chir. et en Acc., directeur de l'institut de pathologie, membre du bureau permanent international des congrès pour la protection de l'enfance : *la pathologie spéciale des maladies internes (maladies nerveuses exceptées), les maladies des enfants, la clinique propédeutique*. — Rue Léopold, 16.

R. Schockaert, professeur ord., Dr en Méd., en Chir. et en Acc. :

accouchements et manœuvres obstétricales, gynécologie, clinique et policlinique obstétricales, déontologie médicale. — Place du Peuple, 13.

A. Vander Straeten, professeur ord., D^r en Méd., en Chir. et en Acc., ✱, ⊕, décoré de la croix militaire de 2e cl., ex-directeur de l'institut ophtalmique de l'armée : *la théorie et la clinique des maladies oculaires.* — Rue de la Station, 89.

A. Michotte, professeur extraord., candidat en Sciences nat., agrégé de l'École Saint-Thomas, membre de la société allemande de psychologie expérimentale : *la psychologie, la psychophysiologie, laboratoire de psychologie expérimentale.* — Chaussée de Tirlemont, 123.

L. Maldague, chargé de cours, D^r en Méd., en Chir. et en Acc. : *l'hygiène et la médecine légale.* — Rue Vital Decoster, 96.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

Doyen, **M. Bang.** — *Secrétaire*, **M. Lefort.**

D. J. Mercier, *cardinal-archevêque de Malines et primat de Belgique*, professeur hon., prés. hon. de l'Institut supérieur de philosophie, prés. hon. du Séminaire Léon XIII, prélat domestique de S. S., D^r en Philos. et en Théol., D^r « honoris causa » de la Faculté de Philos. et Let., membre de l'académie romaine de St-Thomas d'Aquin, membre titulaire de l'académie royale de Belgique, décoré de la croix « *Pro Ecclesia et Pontifice* ». C. ✱, C. de l'ordre du Christ de Portugal. — Malines.

L. C. Casartelli, *évêque de Salford*, professeur hon., D^r en Langues orientales, maître ès arts (Université de Londres), O. ✱, membre de la Royal Asiatic Society de Londres, de la société orientale allemande, etc. — Collège St-Bède, Manchester.

C. C. A. Moeller, professeur ord., D^r en Philos. et Let., O. ✱, ✠ 1re cl., ⊕ : *l'encyclopédie de l'histoire, la critique historique, l'histoire générale et l'histoire politique contemporaine.* — Rue de Tirlemont, 64.

L. Bossu, professeur ord., D^r en Philos. et Let., chanoine hon. de la cathédrale de Tournai, O. ✱, ✠ 1re cl., ⊕ : *l'histoire de la philosophie et les notions de philosophie morale.* — Rue de Bériot, 38.

F. L. G. Collard, professeur ord., D^r en Philos. et Let., O. ✱, M. C. 1re cl., ⊕, chevalier de 1re classe de l'ordre d'Albert le Valeureux de Saxe, chevalier de 3e classe de l'ordre de la Couronne royale de Prusse, O. d'académie de l'Université de France, membre du Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : *l'histoire de la littérature grecque*

et de la littérature latine, l'histoire de la pédagogie et la méthodologie, l'explication approfondie d'auteurs grecs, les exercices pratiques sur la langue latine et la traduction à livre ouvert, les exercices de la conférence d'histoire littéraire grecque et latine, les exercices didactiques. — Rue Léopold, 22.

V. L. J. L. Brants, professeur ord., Dr en Philos. et Let. et en Droit, O. ✱, M. C. 1re cl., ⊛, chevalier de l'ordre de Pie, O. d'académie de l'Université de France, secrétaire perpétuel de la société d'économie sociale, membre du Conseil supérieur du travail, membre de l'académie royale de Belgique, correspondant de l'Institut de France (académie des sciences morales et politiques), membre de la Commission de publication des anciennes lois et ordonnances, délégué au Comité international de législation du travail (Bâle), membre de la société d'économie politique de Paris, etc. : *l'économie politique, la législation ouvrière comparée, l'histoire de Belgique, l'histoire politique moderne.* — Marché-aux-Grains, 9.

F. M. E. Lefebvre, professeur ord., prélat de la maison de S. S., chanoine hon. de l'église métropolitaine de Malines, O. ✱, M. C. 1re cl., ⊛, assesseur du Recteur : *la logique, la psychologie et la philosophie morale, pour les élèves de la Faculté des Sciences.* — Rue de Bériot, 34.

I. Hemeryck, professeur ord., chanoine hon. de la cathédrale de Bruges, assesseur du vice-recteur, ✱, ✠ 1re cl., ⊛, directeur et professeur de l'Institut préparatoire. — Place St-Jacques, 6.

P. Colinet, professeur ord., Dr en langues orientales, chanoine hon. de la cathédrale de Gand, ✱, membre de la société asiatique de Paris, de la société orientale allemande, de la société linguistique de Paris, de la « maatschappij van Nederlandsche taal- en letterkunde », de Leiden : *le sanscrit, le grec, la grammaire comparée, l'histoire des littératures étrangères.* — Boulevard de Jodoigne (extérieur).

G. Doutrepont, professeur ord., ✱ : *l'histoire de la littérature française, les langues et littératures romanes.* — Rue des Joyeuses-Entrées, 24.

D. Nys, professeur ord., Dr en Philos. selon St-Thomas, bachelier en Théol., candidat en Sciences naturelles, chanoine hon. de la cathédrale de Tournai, prés. du Séminaire Léon XIII, ✱ : *la psychologie; la cosmologie et la chimie.* — Rue de Tirlemont, 126.

M. De Wulf, professeur ord., Dr en Droit, en Philos. et Let. et en Philos. selon St-Thomas, chevalier de l'ordre de St-Grégoire le Grand, membre du conseil d'administration de la Bibliothèque royale, membre correspondant de l'académie royale de Belgique : *l'histoire de la philo-*

sophie du moyen âge et l'histoire de la philosophie ancienne et moderne, la logique et la critériologie.—Avenue de la Brabançonne, 99, Bruxelles.

J. Sencie, professeur ord , Licencié en Sciences morales et historiques, Dr en Philos. et Let., chanoine hon. de l'église métropolitaine de Malines, ✱ : *l'histoire politique de l'antiquité, les institutions grecques et l'épigraphie grecque, les exercices sur l'histoire ancienne, la critique historique.* — Rue Léopold, 5.

A. Cauchie, professeur ord., Dr en Sciences morales et historiques, chanoine hon. de la cathédrale de Tournai, ✱, membre de la commission royale d'histoire : *les exercices pratiques d'histoire, la critique historique et application à une période de l'histoire moderne, les institutions du moyen âge.* (Suppléant M. L. Vander Essen, docteur en philosophie et lettres.) A l'École St-Thomas d'Aquin : *la méthode d'heuristique et de critique historiques.* A la Faculté de Théologie : *l'histoire ecclésiastique, l'introduction à l'histoire de l'église et les exercices critiques.* — Collège du St-Esprit, rue de Namur.

F. J. G. G. baron Bethune, professeur ord., Dr en Philos. et Let. : *les langues et les littératures romanes.* — Rue de Bériot, 36.

C. P. F. Lecoutere, professeur ord., Dr en Philos. et Let., membre de l'académie royale flamande : *l'histoire de la littérature flamande, philologie et littérature germaniques.* — Rue de Namur, 138.

W. Bang, professeur ord., associé de l'académie royale de Belgique, membre d'honneur de la Malone Society de Londres : *philologie et littérature anglaises.* — Rue des Récollets, 18.

E. Remy, professeur ord., Dr en Philologie, chanoine hon. de la cathédrale de Tournai, ⊛ : *l'explication d'auteurs latins, l'épigraphie, l'encyclopédie de la philologie classique.* — Collège du Pape, place de l'Université.

L. Scharpé, professeur ord., Dr en Philos. et Let. : *philologie et littérature germaniques.* — Rue des Moutons, 153.

J. Van Battel, professeur ord., chanoine hon. de l'église métropolitaine de Malines, prés. du collège Juste Lipse, assesseur du Vice-Recteur : *la géographie.* — Collège Juste Lipse, rue des Récollets, 29.

A. Carnoy, professeur ord., Dr en Philos. et Let. : *le zend et le phlevi, la paléographie grecque, les exercices sur la langue grecque, la traduction cursive d'auteurs grecs, notions diverses sur l'antiquité grecque en vue de l'explication des auteurs.* — Rue des Joyeuses-Entrées, 54.

J. De Cock, professeur extraord., Dr en Philos. et Let. : *philologie et littérature germaniques.* — Chaussée de Namur, 85, Héverlé.

T. Lefort, professeur extraord., Dr en Philos. et Let., prés. du collège du Pape Adrien VI : *les hiéroglyphes et les antiquités égyptiennes.* — Collège du Pape, place de l'Université.

A. Bayot, professeur extraord., Dr en Philos. et Let., chargé du cours de langue italienne à l'Institut supérieur de commerce d'Anvers : *les langues et les littératures de l'Europe méridionale, la grammaire comparée des langues romanes.* — Rue des Joyeuses-Entrées, 126.

F. Mayence, professeur extraord., Dr en Philos. et Let., ancien membre étranger de l'École française d'Athènes : *les institutions romaines, l'archéologie classique.* — Collège du Pape, place de l'Université.

FACULTÉ DES SCIENCES, ÉCOLES SPÉCIALES DES ARTS ET MANUFACTURES, DU GÉNIE CIVIL ET DES MINES, ET INSTITUT AGRONOMIQUE.

Doyen, **M. Daubresse.** — *Secrétaire*, **M. De Muynck.**

Louis Henry, professeur ord., Dr en Sciences, C. ✱, ✠ 1re cl., ⊕, décoré de la médaille de 1re classe « *Bene merenti* » de Roumanie, grand officier de la Couronne de Roumanie, grand croix de l'ordre pontifical de St-Sylvestre, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, membre correspondant de l'Institut de France (académie des sciences), membre de l'académie royale des sciences de Copenhague, membre de l'académie royale des sciences de Lisbonne, membre d'honneur de la société des sciences physiques de Bucarest, membre de la société chimique de Paris, de la société chimique allemande de Berlin, de la société royale des sciences de Liége, de l'académie pontificale des « *Nuovi Lincei* » de Rome, membre d'honneur de la société chimique de Belgique, membre honoraire de l'académie roumaine, etc. : *la chimie générale, organique et inorganique.* — Rue du Manège, 2.

F. De Walque, professeur ord., Ingénieur des arts et manufactures, Ingénieur des mines, C. ✱, ✠ 1re cl., ⊕, C. de l'ordre de Charles III, C. de l'ordre d'Orange Nassau, C. de l'ordre de la Couronne de Roumanie, ✱, chevalier de l'ordre de la Couronne de Chêne, membre du Conseil supérieur d'hygiène publique de Belgique, membre de la société royale des sciences de Liége, membre honoraire de l'Institut Grand-Ducal de Luxembourg : *la chimie industrielle, les manipulations chim.* — Rue des Joyeuses-Entrées, 26.

C. Blas, professeur ord., Dr en Sciences, O. ✱, ✠ 1re cl., ⊕, cheva-

lier de l'ordre de la Couronne royale de Prusse, membre de l'académie royale de médecine et du Conseil supérieur d'hygiène publique de Belgique, etc. : *la chimie analytique.* — Rue de Tirlemont, 88.

L. Cousin, professeur hon., Ingénieur des ponts et chaussées, ancien professeur de génie civil et d'exploitation des chemins de fer à l'université de Santiago, O. ✳, ㊉, C. de l'ordre d'Isabelle la Catholique, chevalier de l'ordre de Charles III d'Espagne, ✲. — Rue de Vienne, 27, Bruxelles.

E. L. J. Pasquier, professeur ord., Dr en Sciences, O. ✳, ☉ 1re cl., ㊉, chevalier de l'ordre de N.-D. de la Conception de Villa Viçosa, président de la commission consultative des poids et mesures et de la commission d'inspection de l'observatoire royal de Belgique : *la mécanique analytique et la mécanique céleste.* — Rue Marie-Thérèse, 22.

G. Helleputte, professeur ord., ministre des chemins de fer, postes et télégraphes, ancien ministre *ad interim* de l'agriculture, O. ✳, ☉ 1re cl., ㊉, C. avec plaque de l'ordre de Pie IX, décoré de la croix de 1re cl. « *Pro Ecclesia et Pontifice* », O. de l'ordre de la Couronne, O. ✲, décoré de 2e classe avec plaque de l'ordre de St-Stanislas de Russie, O. de l'ordre de la Rose du Brésil, décoré de la croix des mutuellistes de 1re cl., C. des S. S. Maurice et Lazare, C. de l'ordre de N.-D. de la Conception de Villa-Viçosa, Grand Cordon de l'ordre du Sauveur de Grèce, Ingénieur hon. des ponts et chaussées, prés. de l'association permanente des congrès internationaux de navigation, vice-prés. de la commission royale des monuments, membre de la Chambre des représentants, prés. de la société du *Davidsfonds*, membre de l'académie royale flamande : *les constructions du génie civil et l'architecture.* — Avenue des Arts, 25, Bruxelles.

H. Ponthière, professeur ord., Ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines, O. ✳, ✲, M. C. 1re cl., ㊉, O. de l'ordre de la Couronne de Chêne : *la métallurgie et l'électricité industrielle.*—Marché-aux-Grains, 22.

J. M. A. Cartuyvels, professeur hon., Ingénieur hon. des mines, inspecteur général de l'agriculture au ministère de l'intérieur et de l'agriculture, C. ✳, M. C. de 1re classe, décoré de la croix des mutuellistes agricoles de 1re classe, ㊉, C. avec plaque de l'ordre de Pie IX, Grand Officier de l'ordre d'Isabelle la Catholique, O. ✲, C. ☉, ancien vice-président de la société d'économie sociale, vice-prés. de la commission internationale d'agriculture de Paris, membre d'honneur de la société royale d'agriculture d'Angleterre et de la société royale d'agriculture de Hongrie, membre correspondant de la société nationale d'agriculture de France. — Rue de la Loi, 231, Bruxelles.

U. Wareg Massalski, professeur hon., Dr en Sciences chimiques, Ingénieur des arts et manufactures.—Rue Chopin, 5, Lemberg (Autriche).

A. Proost, professeur ord., Dr en Sciences nat., directeur général de l'office rural au ministère de l'agriculture, C. ✶, M. C. 1re cl., ❁, ✲, C. ☩, C. de la Couronne de Chêne, croix de 1re classe des mutuellistes de Belgique : *les animaux utiles ou nuisibles à l'agriculture et l'hygiène rurale. Conférence sur la chimie et la physiologie des plantes cultivées.* — A Ceroux-Mousty.

A. Lecart, professeur ord., Ingénieur agric., ancien élève de l'école forestière de Nancy, ✶, M. C. 1re cl., ❁, O. ☩, membre du Conseil supérieur des forêts : *les sciences forestières.* — Chaussée de Namur, 76, Héverlé.

A. Theunis, professeur ord., Ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines, O. ✶, M. C. 1re cl., ❁, O. de l'instruction publique de France, chevalier de l'ordre militaire du Christ de Portugal et de l'ordre d'Isabelle la Catholique, O. de l'instruction publique de Perse, membre du Conseil supérieur de l'agriculture : *la chimie analytique, les industries agricoles, la théorie des manipulations chim. et l'analyse chim. des denrées alimentaires, les éléments de chimie* (École des Sciences commerciales et consulaires). — Rue Notre-Dame, 13.

A. Dumont, professeur ord., Ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines, C. ✶, M. C. 1re cl., ❁, C. de l'ordre de St-Stanislas de Russie, ✲ : *l'exploitation des mines, la physique industrielle.* — Rue des Joyeuses-Entrées, 18.

G. Gilson, professeur ord., Dr en Sciences, O. ✶, M. C. 1re cl., Directeur du Musée d'histoire naturelle de l'État à Bruxelles : *la zoologie, l'anatomie et l'histologie comparées, la paléontologie animale.* — A Herent lez-Louvain et à l'Institut zoologique, rue de Namur, 95.

J. Vuylsteke, professeur hon., Ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines, ✶, ✲, membre correspondant de l'Association britannique pour l'avancement des sciences.—Rue Belliard, 21, Bruxelles.

A. F. Meunier, professeur ord., Dr en Sciences nat., chanoine hon. de la cathédrale de Tournai, ✶, M. c. 1re cl., ❁ : *la morphologie végétale, la botanique spéciale, les herborisations, les éléments de minéralogie et de géologie, l'agrologie, la météorologie, la pisciculture* (Institut agronomique), *la biologie générale* (Institut supérieur de philosophie), *éléments des sciences naturelles, plantes tropicales* (École coloniale). — Collège Juste Lipse, rue des Récollets.

A. Vierendeel, professeur ord., O. ✻, Ingénieur en chef, directeur du service technique de la Flandre occidentale : *la stabilité des constructions*. — 146, avenue de Steenbrugge, Bruges.

H. de Dorlodot, professeur ord., Dr en Théol., Dr en Sciences nat., chanoine hon. de la cathédrale de Namur, ✻, membre correspondant de l'acad. pontificale des *Nuovi Lincei* à Rome, membre hon. de la société géologique du Luxembourg, membre du Conseil de surveillance du Musée roy. d'histoire naturelle de Belgique, membre de la commission géologique du royaume, directeur du Musée géologique des bassins houillers belges, président de la société belge de géologie, paléontologie et hydrologie (1907-1908) : *la géologie, la paléontologie stratigraphique*. — Rue de Bériot, 44.

S. Demanet, professeur ord., Dr en Sciences phys. et math., chanoine hon. de la cathédrale de Namur, assesseur du Recteur, assesseur du Vice-Recteur, ✻ : *la physique expérimentale et la physique mathématique, les théories de l'électricité et du magnétisme, les mesures électriques générales*. — Rue de Bériot, 23.

J. C. de la Vallée Poussin, professeur ord., Dr en Sciences phys. et math., Ingenieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines, membre de l'acad. roy. des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique et de l'acad. pontificale des *Nuovi Lincei* à Rome : *l'analyse mathématique, les éléments de l'histoire des sciences physiques et mathématiques, la méthodologie mathématique*. — Rue de la Station, 151.

N. Sibenaler, professeur ord., Ingénieur du génie civil, des arts et manufactures et des mines, Dr en Sciences phys. et math. : *la mécanique appliquée*. — Boulevard de Jodoigne (extérieur), 31.

P. Henry, professeur ord., Dr en Sciences, C. de l'ordre de St Stanislas de Russie, décoré de la croix de 2e classe des mutuellistes : *la chimie physique*. — Rue des Joyeuses-Entrées, 11.

P. Biourge, professeur ord., Dr en Sciences nat., chanoine hon. de la cathédrale de Tournai : *la morphologie végétale, la botanique systématique, la géographie et la paléontologie végétales (doctorat en sciences); l'agriculture générale et la chimie agricole, les maladies des plantes, l'horticulture, la microbiologie, l'analyse microscopique des denrées alimentaires*. — Rue du Canal, 20.

E. Leplae, professeur ord., Ingenieur agricole, agronome hon. de l'État, membre correspondant de la Société Nationale d'agric. de France, ✻ : *l'agriculture : les procédés et appareils de culture ; les cultures coloniales, le génie rural ; direction de la station météorologique et des champs d'expériences*. — Rue de Namur, 74.

G. Braet, professeur ord., Ingénieur en chef, directeur de service des voies et travaux des chemins de fer de l'État, prés. de la commission de réception du matériel de la voie, O. ✱, C. de l'ordre de Pie, ✱, C. de la Couronne de Roumanie, O. du Takovo de Serbie, O. du Nichan-Iftihar de Tunisie, O. de l'ordre de St-Alexandre de Bulgarie : *l'exploitation des chemins de fer*. — Avenue Albert-Elisabeth, 66, Bruxelles.

F. Hachez, professeur ord., Ingénieur principal au corps des ponts et chaussées, O. ✱, C. de l'ordre de St-Stanislas de Russie : *la mécanique appliquée (cinématique appliquée et hydraulique)*. — Rue de Pavie, 19, Bruxelles.

F. A. Janssens, professeur ord., Dr en Sciences nat., chanoine hon. de la cathédrale de Gand, membre correspondant de la société d'anatomie et de chirurgie de Rio de Janeiro : *la microscopie et la cytologie (partie chimique) (candidature en sciences et Institut agronomique), la microscopie et la cytologie (candidature en médecine), la physiologie végétale, partie chimique (docteur en sciences et Institut agronomique), la microscopie, l'anatomie et la physiologie végétales (Institut agronomique), la microchimie (Institut agronomique)*.—Institut Carnoy, rue du Canal, 20.

L. Verhelst, professeur ord., Ingénieur-brasseur : *la fabrication de la bière, les matières premières et les appareils utilisés en brasserie, la législation fiscale, les questions spéciales de brasserie, la brasserie expérimentale, les excursions*. — Rue Léopold, 18.

R. De Muynck, professeur ord., Dr en Sciences phys. et math., chanoine hon. de la cathédrale de Gand : *la physique expérimentale, les compléments de physique expérimentale, les éléments de physique mathématique*. — Place St-Jacques, 9.

V. Grégoire, professeur ord., Dr en Sciences nat., Dr en Philos. et en Théol., chanoine hon. de la cathédrale de Tournai, membre du Conseil de surveillance du jardin botanique de l'État à Bruxelles : *la botanique et la cytologie*. — Rue de Bériot, 44.

P. Daubresse, professeur ord., Ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines, Ingenieur civil des mines : *la géométrie descriptive appliquée, la graphostatique, la description générale et la construction des machines, les travaux graphiques pour les divisions supérieures des Écoles spéciales*. — Rue de Paris, 98.

L. Frateur, professeur ord., médecin vétérinaire : *les éléments de zoologie agricole, la zootechnie (y compris les notions d'anatomie, de physiologie et d'extérieur que cette étude comporte), les produits alimentaires*

d'origine animale, les éléments de pathologie vétérinaire. — Voer des Capucins, 79.

J. Pieraerts, professeur ord., expert-chimiste, Ingénieur agricole et Ingénieur brasseur, Vice-Consul de S. M. le Roi de Portugal, C. de l'ordre d'Isabelle la Catholique, chevalier de l'ordre du Christ de Portugal, C. de l'ordre de N. D. de la Conception de Villa Viçosa. membre de la société chimique de Paris : *la chimie générale, les sucres et les matières azotées, la polarimétrie, la chimie physiologique, les appareils et opérations chimiques, les produits industriels, commerciaux et agricoles, l'alimentation rationelle des animaux domestiques et les travaux de laboratoire.* — Rue Notre-Dame, 19.

F. Kaisin, professeur ord., Dr en Sciences nat. : *la cristallographie, la minéralogie, les éléments de géologie et la géographie physique.* — Boulevard de Jodoigne, 27 (extérieur).

G. Gillon. professeur ord. : *les constructions électrotechniques, télégraphie et téléphonie, mesures et essais de machines électriques.* — Rue des Joyeuses-Entrées, 5.

E. Goedseels. professeur ord., administrateur-inspecteur de l'Observatoire roy. de Belgique, * : *l'astronomie, la géodésie, la géographie mathématique, la topographie et le calcul des probabilités y compris la théorie des erreurs d'observation.* — A l'Observatoire, Uccle, ou 140, rue de Bruxelles, Louvain.

A. de Hemptinne, professeur ord., Dr de l'Université de Leipzig, membre correspondant de l'académie royale de Belgique : *le laboratoire de recherches de physiques du doctorat en sciences physiques et mathématiques.* — Rue Basse des Champs, 51, Gand.

G. Verriest, professeur extraord., Ingénieur civil des mines, Dr en Sciences phys. et math. : *la géométrie analytique, la géométrie projective, l'algèbre supérieure.* — Rue du Canal, 40.

R. Lemaire, professeur extraord., Dr en Sciences historiques et morales, directeur de l'École professionnelle des arts et métiers : *l'histoire de l'architecture, l'esthétique, l'architecture religieuse.* — Collège du Pape.

F. Malengreau, professeur extraord., Dr en Sciences chim., Dr en Méd., en Chir. et en Acc. : *la chimie biologique.* — Rue Marie-Thérèse, 25.

A. C. G. Van Hecke, professeur extraord., Ingénieur des constructions civiles : *les constructions du génie civil, la technologie, les éléments d'architecture, l'architecture civile et industrielle.* — Rue Vital Decoster, 32.

G. Kaïser, chargé de cours, Ingénieur des arts chimiques, *, inspec-

teur du travail, prés. de la société roy. de géographie : *la géographie industrielle et commerciale, exercices de rédaction.* — Rue Charles Martel, 19, Bruxelles.

E. Lemaire, chargé de cours, Ingénieur au corps des mines, attaché au service des accidents miniers et du grisou et au siège d'expériences de l'État à Frameries, M. C. 1re cl. (Suppléant de M. DUMONT). — Boulevard Sainctelette, 116, Mons.

A. Mertens, chargé de cours, Ingénieur, ancien assistant de l'Institut électro-mécanique, directeur des Brasseries de Cruybeke : *la fabrication de l'alcool et des levures, les machines frigorifiques, la glucoserie, la vinaigrerie.* — A Cruybeke.

E. Suttor, professeur à l'Institut préparatoire aux Écoles spéciales, Ingénieur hon. des ponts et chaussées, M. C. 1re cl., chevalier de l'ordre du Christ, chevalier de l'ordre de la Couronne de Chêne : *professeur de nomographie aux Écoles spéciales, répétiteur de calcul infinitésimal et de mécanique analytique.* — Rue des Bogards, 19.

F. Breithof, professeur à l'Institut préparatoire aux Écoles spéciales, Directeur des travaux graphiques, Ingénieur civil des mines, consul de S. M. le roi des Hellènes, membre agrégé de l'Institut Grand-ducal de Luxembourg, membre de la chambre de commerce libre de l'arrondissement de Louvain : *les travaux graphiques pour les divisions inférieures des Écoles spéciales, le dessin à main libre et aux instruments à l'Institut préparatoire.* — Place du Peuple, 14A.

ÉCOLE DES SCIENCES COMMERCIALES ET CONSULAIRES.

Président, **M. Poullet**. — *Secrétaire*, **M. Bang**.

PERSONNEL SPÉCIAL :

G. Bleikertz, professeur de langues, diplômé de l'Université de Munster (Allemagne) : *langues allemande, espagnole, danoise, norvégienne, suédoise.* — Rue des Joyeuses-Entrées, 35.

A. Jacques : *comptabilité, opérations commerciales, bureau commercial, algèbre financière.* — Grande chaussée, 138, Berchem-Anvers.

A. Marischal, Lic. en Sciences commerciales, chevalier de l'ordre impérial du Soleil Levant du Japon, de l'ordre de la Couronne royale

de Prusse et de l'Aigle blanc de Serbie, chargé d'une mission du Gouvernement belge aux Antilles, au Mexique et aux État-Unis d'Amérique, ancien secrétaire des Consulats de Belgique à la Havane, à Mexico et à la Nouvelle Orléans, ancien professeur de sciences commerciales à l'École supérieure de commerce annexée à l'Université Impériale de Tokio (Japon), chef de bureau au ministère des affaires étrangères de Belgique (direction du commerce et des consulats) : *la géographie commerciale et industrielle et la statistique.* — Avenue de l'Armée, 5, Bruxelles.

E. Mathus. ingénieur des mines, O. ✱, C. de l'ordre de la Couronne roy. de Prusse, C. de l'ordre de la Couronne de Roumanie, inspecteur général de l'industrie au ministère de l'industrie et du travail, prés. de la commission des tissus, membre du Conseil supérieur de l'industrie et du commerce : *connaissance des produits.*—Rue Roosvelt, 23, Bruxelles.

G. Renier, capitaine au long cours, professeur à l'École de navigation de l'État à Anvers, etc. : *les armements maritimes.* — Rue de la Loi, 25, Anvers.

J. Wagemans. Lic. du degré supérieur en sciences commerciales : *bureau commercial et affaires commerciales.* — Boulevard de Tirlemont, 138.

H. de Vocht, (suppléant de M. Bang pour la langue anglaise), docteur en philosophie et lettres, professeur au Collège épiscopal Saint-Pierre. — Rue des Récollets.

SECTION D'ÉTUDES COLONIALES
DÉPENDANT DE L'ÉCOLE DES SCIENCES COMMERCIALES ET CONSULAIRES ET DE L'INSTITUT AGRONOMIQUE.

PERSONNEL SPÉCIAL :

A. De Clercq. professeur au Séminaire des Missions de Scheut, ancien provincial des Missions du Congo, membre du conseil colonial : *les langues congolaises.* — Scheut.

V. Denyn, ancien substitut du Procureur général à la Cour d'appel de Bruxelles, secrétaire de la commission d'enquête du Congo, chef de cabinet du Ministère des colonies, directeur général de la première direction générale du même ministère : *l'histoire et le régime politique et juridique du Congo.* — Avenue du Long-Champs, 94, Bruxelles.

N. Diderrich, ingénieur, ancien directeur général de l'agriculture à l'État Indépendant du Congo, membre de l'Institut international colonial,

membre du conseil colonial : *la colonisation agricole*. — Rue Royale, 64, Bruxelles.

E. De Jonghe, docteur en philosophie et lettres, secrétaire du Ministre des colonies : *la géographie physique et l'ethnographie du Congo*. — Rue St-Quentin, 29, Bruxelles.

TRÉSORIER DE L'UNIVERSITÉ.

L. Van Genechten, ♔ 1re cl., ✠, chanoine-archidiacre de l'église métropolitaine de Malines. — Rue Léopold, 9, Malines.

RECEVEUR DES FACULTÉS.

J. M. P. A. de Ras, bibliothécaire de l'Université, C. de l'ordre du St-Sépulcre de Jérusalem, archiviste hon. de Maestricht, membre de l'académie des Arcades, de l'academie roy. d'archéologie et d'histoire d'Athènes, membre correspondant de l'académie Tibérine à Rome, membre de la société historique d'Utrecht. — Rue Notre-Dame, 1.

IMPRIMEUR DE L'UNIVERSITÉ.

J. Van Linthout, rue de Diest, 40.

APPARITEURS.

P. Vandeborne, ♔ 2e cl., ✠, rue des Flamands, 15 (Droit).
E. Nackaerts, ✠, Kraekenstraat, 5 (Médecine).
J. Delmot, Kraekenstraat, 2 (Philosophie).
P. Joniau, ✠, place de l'Université, 10 (Sciences).

COMMIS AUX ÉCRITURES.

F. Degrom, ♔ 2e cl., ✠, rue de Tirlemont, 64.

CONCIERGE DE L'UNIVERSITÉ.

J. Delmot, Kraekenstraat, 2.

Collèges et Établissements académiques.

I. LES HALLES UNIVERSITAIRES. (Rue de Namur.)

Siège officiel des autorités et des facultés universitaires.

II. COLLÈGE DU SAINT-ESPRIT (1). (Rue de Namur.)

Président, J. Lebon, professeur à la Faculté de Théologie.
Sous-régent, G. Kisselstein, licencié en droit canon.
Pédagogie des étudiants ecclésiastiques des diverses facultés. Locaux de divers cours et conférences de la Faculté de Théol.

III. COLLÈGE DU PAPE ADRIEN VI (2). (Place de l'Université.)

Président, T. Lefort, professeur à la Faculté de Philos. et Let.
Sous-régents : R. Devlaeminck et E. Willems, étud. en Philos. et Let.
Pédagogie des Facultés de Philos. et de Droit. Locaux de divers cours et conférences de la Faculté de Philos.

IV. COLLÈGE JUSTE LIPSE (2). (Rue des Récollets, 29.)

Président, J. Van Battel, professeur à la Faculté de Philos. et Let., assesseur du Vice-Recteur.

(1) Le collège est destiné aux élèves ecclésiastiques. Ils n'y sont admis qu'avec le consentement de leur Évêque.

Les élèves envoyés pour étudier spécialement le Droit canon, suivent aussi des cours de Droit naturel et civil. Les cours de Philosophie et Lettres, de Sciences, etc., sont accessibles aux élèves que les Évêques destinent à ces études.

Le collège fournit, moyennant une rétribution annuelle de cinq francs, le bois de lit avec sommier, une table, des chaises, une armoire, une garde-robe et un bois de bibliothèque. — Chaque élève doit être pourvu de la literie, d'un couvert d'argent, de serviettes, d'essuie-mains, etc. Les élèves étrangers peuvent se fournir ces objets au Collège moyennant un supplément de 30 francs.

Le prix de la pension de l'année académique est de 650 francs et, pour les étrangers, de 700 francs payables d'avance et par trimestre.

Le chauffage et l'éclairage de l'appartement, le blanchissage et les frais de maladie sont à la charge des élèves.

(2) Le collège du Pape ADRIEN VI est destiné aux élèves inscrits dans les Facultés de Philosophie et de Droit; le collège JUSTE LIPSE aux élèves inscrits dans les Facultés des Sciences et de Médecine. Ils ne sont admis

Sous-régents : L. Marchal, bach. en Théol. et R. Dewinter, bach. en Théol.

Pédagogie des Facultés des Sciences et de Médecine.

V. SÉMINAIRE LÉON XIII (1). (Rue Vésale.)

Président. D. Nys, professeur à la Faculté des Sciences, rue de Tirlemont, 126.

Directeur. G. Simons, Dr en Philos., chanoine hon. de l'église métropolitaine de Malines, rue Vésale.

VI. COLLÈGE AMÉRICAIN. (Rue de Namur.)

Recteur, J. De Becker, professeur à la Faculté de Théol.

Siège du Séminaire américain et de certains cours de la Faculté de Théol.

VII. BIBLIOTHÈQUE (2). (Aux Halles, rue de Namur.)

Bibliothécaires : J. M. P. A. de Ras, rue Notre-Dame, 1.

R. Maere, professeur à la Faculté de Théol., Kraekenstraat, 3.

dans ces établissements que pour le terme à courir depuis leur entrée jusqu'à la fin de l'année académique.

L'appartement de chaque élève se compose de deux chambres, dont une avec foyer. Le collège fournit, moyennant une rétribution annuelle de 10 francs, le bois de lit avec sommier, une table, des chaises, une armoire, une garde-robe, et une bibliothèque. Chaque élève doit être pourvu d'un couvert, de serviettes, d'essuie-mains, etc. Le bois de lit a une longueur de 1m90 sur 0m90 de largeur.

Le prix de la pension pour l'année académique est de 700 francs, payable d'avance par quart à la rentrée d'octobre, le 15 décembre, le 1er mars et le 15 mai ou par tiers à chaque rentrée après les vacances. Les droits d'inscription, les rétributions des cours et les frais des examens ne sont point compris dans la pension.

Il n'est fait aucune réduction du prix de la pension pour les absences, ni pour le cas où l'on devrait se retirer avant l'échéance du trimestre. Le chauffage et l'éclairage de l'appartement, le blanchissage, le raccommodage et les frais de maladie sont à la charge des parents.

(1) Le Séminaire LÉON XIII est destiné aux élèves ecclésiastiques qui suivent les cours de l'Institut supérieur de Philosophie (École St-Thomas).

Une notice sur l'Institut supérieur de Philosophie et un prospectus du Séminaire Léon XIII sont à la disposition de ceux qui en feront la demande au Secrétariat de l'Institut, rue des Flamands, 1, ou à la direction du Séminaire Léon XIII, rue Vésale.

(2) La bibliothèque est ouverte tous les jours (les dimanches et jours de fêtes exceptés), de huit heures et demie à midi et de deux à cinq heures et

Bibliothécaires adjoints : J. Walravens, rue Dagobert, 45.

J. Wils, bibliothécaire de l'École des Sciences pol. et soc., décoré de la croix « *Bene Merenti* », membre correspondant du comité flamand de France, rue de Bruxelles, 30.

Aide-Bibliothécaire, A. Moris, rue de Tervueren, 137.

Concierge, J. Delmot, Kraekenstraat, 2.

VIII. ÉCOLE DES SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES.

Siège et cours de l'École, aux *Halles*.

Salle de travail et de conférences, bibliothèque, rue des Cordes, 5.

Bibliothécaire, J. Wils, bibliothécaire adjoint de l'Université.

IX. ÉCOLE DES SCIENCES COMMERCIALES, CONSULAIRES ET COLONIALES.

1. SIÈGE DE L'ÉCOLE. (Rue du Canal, 5.)

Concierge, A. Van Goidsenhoven.

2. BUREAU COMMERCIAL. (Ibid.)

Directeurs : A. Jacques et J. Wagemans.

3. MUSÉE DES PRODUITS. (Ibid.)

Directeur, E. Mathus.

X. INSTITUT VÉSALE. (Rue des Récollets, 36-38.)

1. ANATOMIE SYSTÉMATIQUE. AMPHITHÉATRE DE DISSECTION.

Directeur, A. Van Gehuchten, professeur à la Faculté de Méd.

Prosecteur, Dr Simonart.

Concierge, P. Vereecke.

2. MUSÉE ANATOMIQUE ET LABORATOIRE DE NEUROLOGIE.

Directeur, A. Van Gehuchten, professeur à la Faculté de Méd.

Assistant, Van der Schueren.

Concierge, P. Vereecke.

3. MUSÉE ET LABORATOIRE D'HYGIÈNE.

Directeur, L. Maldague, professeur à la Faculté de Méd.

demie jusqu'à fin avril. Du 1er mai aux grandes vacances elle est ouverte de huit heures et demie à midi et de deux à six heures. Une salle de lecture est mise à la disposition des étudiants et du public aux heures indiquées.

4. LABORATOIRE DE PHYSIOLOGIE.

Directeurs : E. Masoin et M. Ide, professeurs à la Faculté de Médecine.
Préparateurs : J. De Caestecker et Ch. Vauthier.
Concierge, P. Vereecke.

XI. INSTITUT RÉGA. (Rue des Récollets, 27.)

LABORATOIRE DE CHIMIE PHYSIOLOGIQUE.

Directeur, G. Bruylants, professeur à la Faculté de Méd.
Concierge, J. Wouters.

XII. INSTITUT DE BACTÉRIOLOGIE. (Rue Vital Decoster.)

Directeur, J. Denys, professeur à la Faculté de Méd.
1er assistant, Dr Van den Brande; *2me assistant*, De Mees.
Concierge, Fr. Govaerts.

XIII. INSTITUT DE PATHOLOGIE. (Rue des Récollets.)

Directeur, A. Lemaire, professeur à la Faculté de Méd.
Préparateur, F. Godts.
Concierge, P. Vereecke.

XIV. CLINIQUES DE L'HÔPITAL SAINT-PIERRE. (Rue de Bruxelles.)

1. SALLE DE CLINIQUE EXTERNE.

Professeur, T. Debaisieux, professeur à la Faculté de Méd.
Chef de clinique, L. Dandois, professeur à la Faculté de Méd.
Assistants : les docteurs E. Evrard et O. De Mees.

2. SALLE DE CLINIQUE INTERNE.

Professeur, G. Verriest, professeur à la Faculté de Méd.
Chef de clinique, A. Lemaire, professeur à la Faculté de Méd.
Assistants : les docteurs L. Bourguignon et A. Langhendries.

3. LABORATOIRE ATTACHÉ AU SERVICE DE LA CLINIQUE INTERNE.

Directeur, G. Verriest, professeur à la Faculté de Méd.

4. SALLE DE CLINIQUE PROPÉDEUTIQUE.

Professeur, A. Lemaire, professeur à la Faculté de Méd.

5. CLINIQUE OPHTALMOLOGIQUE.

Professeur, A. Vander Straeten, professeur à la Faculté de Méd.
Assistant, Dr Em. Rasquin.

XV. HOSPICE DE LA MATERNITÉ. (Rue Vésale.)

Professeur, R. Schockaert, professeur à la Faculté de Méd.
Directeur, L. Conard.
Assistant, Dr Van Damme.
Élève interne, De Rudder.

POLYCLINIQUE OBSTÉTRICALE.

Directeur, R. Schockaert, professeur à la Faculté de Méd.
Assistant, Dr Proost.

XVI. CLINIQUE DES MALADIES MENTALES.

Professeur, E. Masoin, professeur à la Faculté de Médecine.

XVII. LABORATOIRE DE PHARMACIE. (Rue des Récollets, 32.)

Directeur, G. Bruylants, professeur à la Faculté de Méd.
Assistants : J. Wauters et F. Magnus, pharmaciens, expert-chimistes.
Concierge, J. Wouters.

XVIII. INSTITUT SUPÉRIEUR DE PHILOSOPHIE. (Rue des Flamands, 1.)

Président, S. Deploige, professeur à la Faculté de Droit.
Secrétaire, M. Defourny, professeur à la Faculté de Droit.

1. LABORATOIRE DE PSYCHOLOGIE EXPÉRIMENTALE.

Directeur, A. Thiéry, professeur à la Faculté de Méd.
Assistant, A. Michotte, chargé de cours.

2. LABORATOIRE DE CHIMIE.

Directeur, D. Nys, professeur à la Faculté des Sciences.

3. LABORATOIRE DE PHYSIQUE.

Directeur, A. Thiéry, professeur à la Faculté de Méd.

4. OFFICE INTERNATIONAL DE BIBLIOGRAPHIE (SECTION DE PHILOSOPHIE).

Directeur, M. De Wulf, professeur à la Faculté de Philos. et Let.

5. SÉMINAIRE D'HISTOIRE DE PHILOSOPHIE MÉDIÉVALE.

Directeur, M. De Wulf, professeur à la Faculté de Philos. et Let.

6. CONFÉRENCE DE PHILOSOPHIE SOCIALE.

Présidents : S. Deploige et M. Defourny, professeurs à la Faculté de Droit.

7. SÉMINAIRE DE PSYCHOLOGIE.

Directeur, L. Noël, professeur à la Faculté de Théol.

8. BIBLIOTHÈQUE.

Directeur, M. Defourny, professeur à la Faculté de Droit.

XIX. LABORATOIRE DE PHONÉTIQUE EXPÉRIMENTALE ANNEXÉ AU COURS DE GRAMMAIRE COMPARÉE. (Boulevard de Jodoigne, extérieur.)

Directeur, P. Colinet, professeur à la Faculté de Philos. et Let.
Assistant, J. Kleyntjens, professeur à l'athénée royal, Louvain.

XX. INSTITUT PÉDAGOGIQUE
(pour les professeurs de l'enseignement moyen).

Directeur, F. Collard, professeur à la Faculté de Philos. et Let.
Les exercices ont lieu au Collège Saint-Pierre, rue des Récollets.

XXI. INSTITUT CARNOY. (Rue du Canal, 20.)
CYTOLOGIE ET BIOLOGIE GÉNÉRALE. (Collège de Villers, rue du Canal, 20.)

Directeur, G. Gilson, professeur à la Faculté des Sciences.

1. LABORATOIRE DE MICROSCOPIE ET DE CYTOLOGIE.

Directeur, F. Janssens, professeur à la Faculté des Sciences.
Assistant, J. Willems, élève en doctorat en médecine.

2. INSTITUT BOTANIQUE ET LABORATOIRE DE CYTOLOGIE COMPARÉE.

Directeur, V. Grégoire, professeur à la Faculté des Sciences.
Assistant, E. Orman.
Préparateurs : F. Vejkovic et M. Mouton.
Garçon de laboratoire, F. Vandevelde.

3. LABORATOIRE D'HISTOLOGIE ANIMALE COMPARÉE ET D'HISTOLOGIE HUMAINE.
(Annexe de l'Institut zoologique.)

Directeur, Havet, professeur à la Faculté de Méd.

4. LABORATOIRE D'HISTOLOGIE NORMALE.

Directeur, J. Havet, professeur à la Faculté de Méd.
Assistants : Brafort, Lefèbvre et Hassel.

5. LABORATOIRE D'EMBRYOLOGIE.

Directeur, J. Havet, professeur à la Faculté de Méd.
Garçon de laboratoire, A. Godts.

6. LABORATOIRE DE MICROBIOLOGIE.

Directeur, P. Biourge, professeur à la Faculté des Sciences.
Assistant, A. Cappuyns.

7. LABORATOIRE DE CHIMIE BIOLOGIQUE.

Directeur, M. Ide, professeur à la Faculté de Méd.

8. MUSÉE DE BOTANIQUE.

Directeur, V. Grégoire, professeur à la Faculté des Sciences.
Conservateur, E. Orman.

9. BIBLIOTHÈQUE.

Conservateur, V. Grégoire, professeur à la Faculté des Sciences.
Bibliothécaire, D. Peeters.
Concierge, H. Weynants.

XXII. LABORATOIRES DE CHIMIE.

LABORATOIRE DE CHIMIE GÉNÉRALE. (Rue St-Michel, 10.)

DOCTORAT EN SCIENCES CHIMIQUES.

Directeurs : Louis Henry et Paul Henry, professeurs à la Faculté des Sciences.
Assistant, A. De Wael.
Aide-préparateur, P. Delmot, ✠ 2e cl., ✠, décoration industr. 2e cl.

LABORATOIRE DE CHIMIE ANALYTIQUE. (Place de l'Université, 4.)

Directeur, C. Blas, professeur à la Faculté des Sciences.
Chef des travaux, V. André, ingénieur.
Assistants : A. Fasseau et P. Bruylants.
Garçon de service, M. Vranckx.

LABORATOIRE POUR LES EXERCICES PRATIQUES DE CHIMIE.
(Institut d'Arenberg, rue de Namur.)

Directeur, F. De Walque, professeur à la Faculté des Sciences.
Chef des travaux, F. Clérin, ing., chaussée de Namur, 173, Héverlé.
Garçon de service, P. Vidal, rue de la Monnaie, 23.

MUSÉE ET LABORATOIRE DE CHIMIE INDUSTRIELLE.
(Institut d'Arenberg, rue de Namur.)

Directeur, F. De Walque, professeur à la Faculté des Sciences.
Chef des travaux, F. Clérin, ing., chaussée de Namur, 173, Héverlé.
Garçon de service, P. Vidal, rue de la Monnaie, 23.

XXIII. COLLÈGE DES PRÉMONTRÉS. (Rue de Namur.)

A. LABORATOIRE DE PHYSIQUE.

1. CABINET DE PHYSIQUE.

Directeur, S. Demanet, professeur à la Faculté des Sciences.
Concierge-préparateur, Wouters.

2. LABORATOIRE DE RECHERCHES PHYSIQUES.

Directeur, A. de Hemptinne, professeur à la Faculté des Sciences.

3. LABORATOIRE POUR LES MANIPULATIONS DE PHYSIQUE.

Directeur, R. De Muynck, professeur à la Faculté des Sciences.
Garçon de service, L. Dewit.

4. CABINET ET LABORATOIRE DE PHYSIQUE.

Directeur, R. De Muynck, professeur à la Faculté des Sciences.
Concierge-préparateur, P. Wouters.

B. MUSÉE DE MÉTALLURGIE.

Directeur, H. Ponthière, professeur à la Faculté des Sciences.
Concierge, Wouters.

XXIV. INSTITUT ZOOLOGIQUE. (Collège du Roi, rue de Namur, 95.)

1. MUSÉE DE ZOOLOGIE, DE PALÉONTOLOGIE ET D'ANATOMIE COMPARÉE.

Directeur, G. Gilson, professeur à la Faculté des Sciences.
Préparateur, A. Godts.
Garçon de laboratoire, P. Florquin.
Concierge, E. Thielemans.

2. LABORATOIRE DE ZOOLOGIE ET D'ANATOMIE COMPARÉE.
(Annexe à l'Institut biologique, Collège de Villers.)

Directeur, G. Gilson, professeur à la Faculté des Sciences.
Suppléant, J. Havet, professeur à la Faculté de Méd.
Assistant, A. Dubois.
Préparateur, A. Godts.
Concierge, E. Thielemans.

3. COLLECTION ET LABORATOIRE D'ANTHROPOLOGIE.

Directeur, G. Gilson, professeur à la Faculté des Sciences.
Conservateur, J. Havet, professeur à la Faculté de Méd.
Préparateur, A. Godts.
Concierge, E. Thielemans.

XXV. INSTITUT GÉOLOGIQUE. (Rue St-Michel, 10.)

1. MUSÉE GÉOLOGIQUE.

(Géologie, paléontologie, stratigraphique, minéralogie.)

Directeur, H. de Dorlodot, professeur à la Faculté des Sciences.
Gardien du musée, J. De Vleeschouwer.

2. LABORATOIRE DE CRISTALLOGRAPHIE ET DE MINÉRALOGIE.

Directeur, F. Kaisin, professeur à la Faculté des Sciences.
Garçon de laboratoire, J. De Vleeschouwer.

3. LABORATOIRE DE GÉOLOGIE ET PALÉONTOLOGIE STRATIGRAPHIQUE.

Directeur, H. de Dorlodot, professeur à la Faculté des Sciences.
Garçon de laboratoire, J. De Vleeschouwer.

4. LABORATOIRE DE GÉOGRAPHIE PHYSIQUE.

Directeur, F. Kaisin, professeur à la Faculté des Sciences.

5. BIBLIOTHÈQUE.

Conservateur, F. Kaisin, professeur à la Faculté des Sciences.

XXVI. JARDIN BOTANIQUE (1). (Voer des Capucins.)

Professeur, V. Grégoire, professeur à la Faculté des Sciences.
Directeur, G. Duyck.

XXVII. ÉCOLE DES ARTS ET MANUFACTURES, DU GÉNIE CIVIL ET DES MINES.
(Ancien collège Marie-Thérèse, rue St-Michel, 10.)

Siège de l'école. Locaux des cours et d'un certain nombre d'instituts, laboratoires, etc.

XXVIII. MUSÉE D'EXPLOITATION DES MINES. (Place de l'Université, 4.)

Directeur, A. Dumont, professeur à la Faculté des Sciences.
Concierge, M. Vranckx.

(1) Le jardin botanique, entretenu par la ville, est mis à la disposition de l'Université pour l'enseignement de la botanique. Il est ouvert tous les jours, pendant les mois d'avril à octobre, de six heures du matin jusqu'à midi et de deux heures jusqu'à huit heures du soir; et pendant les mois de novembre à mars, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir. Les étudiants qui désirent obtenir des échantillons pour l'étude doivent en faire la demande au chef de culture. Voir le règlement arrêté par l'Administration communale le 5 avril 1848, et l'*Annuaire* de 1851, p. 285.

XXIX. MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE. (Rue St-Michel, 10.)

Directeur, R. Maere, professeur à la Faculté de Théol.
Concierge, M. Hinderyckx.

XXX. INSTITUT ÉLECTROMÉCANIQUE. (Rue des Flamands.)

Directeur, H. Ponthière, professeur à la Faculté des Sciences.

1. LABORATOIRE D'ÉLECTRICITÉ (MESURES GÉNÉRALES).

Directeur, S. Demanet, professeur à la Faculté des Sciences.

2. LABORATOIRES POUR LA PHOTOMÉTRIE, LES MESURES ET ESSAIS DES MACHINES ÉLECTRIQUES.

Directeur, G. Gillon, professeur à la Faculté des Sciences.
Mécanicien-électricien, Driessens.

XXXI. MUSÉE DE CONSTRUCTION DES MACHINES. (Rue St-Michel, 10.)

Directeur, P. Daubresse, professeur à la Faculté des Sciences.
Concierge, M. Hinderyckx.

XXXII. TRAVAUX GRAPHIQUES.

Directeurs :

P. Daubresse, professeur à la Faculté des Sciences, rue de Paris, 98.
F. Breithof, ing. civil des mines, place du Peuple.
V. Lenertz, architecte, rue des Joyeuses-Entrées, 31.

Chef des travaux :

E. Sterckmans, conducteur des constructions civiles, rue F. Lints, 125.

XXXIII. INSTITUT AGRONOMIQUE (rue des Récollets, 31).

1. LABORATOIRE DE CHIMIE AGRICOLE.

Directeur, A. Theunis, professeur à la Faculté des Sciences.
Assistant, R. Arnould, ing. agricole.

2. LABORATOIRE POUR LES EXERCICES PRATIQUES DE CHIMIE.

Directeur, A. Theunis, professeur à la Faculté des Sciences.
Assistant, R. Arnould, ing. agricole.

3. MUSÉE AGRICOLE ET FORESTIER.

Directeur, A. F. Meunier, professeur à la Faculté des Sciences.
Concierge, D. Homblé.

4. STATION MÉTÉRÉOLOGIQUE AGRICOLE.
CULTURES EXPÉRIMENTALES. (Héverlé lez-Louvain.)

Directeur, E. Leplae, professeur à la Faculté des Sciences.
Assistant, L. Delcourt, ing. agricole, rue des Récollets, 29.
Concierge, J. Vanhaesendonck.

5. INSTITUT DE ZOOTECHNIE. (Rue des Récollets, 42.)

Directeur, J. L. Frateur, professeur à la Facul é des Sciences.
Chef des travaux, A. Molhant, médecin-vétérinaire.
Assistant, N...

6. LABORATOIRE DE RECHERCHES CHIMIQUES.

Directeur, J. Pieraerts, professeur à la Faculté des Sciences.
Assistant, A. Pieraerts, expert-chimiste agricole.
Préparateur, A. Smeets.
Concierge, P. Wouters.

XXXIV. ÉCOLE SUPÉRIEURE DE BRASSERIE.

1. SIÈGE DE L'ÉCOLE (Rue des Récollets, 35.)

2. BRASSERIE EXPÉRIMENTALE. (Ibid.)

Directeur, L. Verhelst, professeur à la Faculté des Sciences.

3. LABORATOIRE DE ZYMOTECHNIE. (Ibid., 33 et 35.)

Directeur, J. Pieraerts, professeur à la Faculté des Sciences.
Assistant, E. Van Marsenille, expert-chimiste agricole.
Préparateur, P. Fanuel.
Concierge, P. Wouters.

XXXV. INSTITUT PRÉPARATOIRE POUR L'ADMISSION AUX ÉCOLES SPÉCIALES, A L'INSTITUT AGRONOMIQUE ET A L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE BRASSERIE.

Directeur, I. Hemeryck, professeur à la Faculté de Philos. et Let.
Professeurs : I. Hemeryck, professeur à la Faculté de Philos. et Let.
E. Suttor, ing. hon. des ponts et chaussées.
F. Breithof, ing. civil des mines.

Répétiteur de calcul infinitésimal et de mécanique analytique.

E. Suttor, ing. hon. des ponts et chaussées.

Règlement général de l'Université.

TITRE I^r.

De l'Inscription et du Recensement.

ARTICLE I^r.

Pour être porté au rôle des étudiants, on doit se présenter devant la commission d'inscription présidée par le Recteur, produire un certificat de bonne conduite et justifier qu'on a régulièrement terminé les études préliminaires.

Les étudiants de la Faculté de Théologie produisent un certificat de leur Ordinaire.

ART. 2.

L'inscription doit être renouvelée tous les ans.

Les frais d'inscription sont de 25 francs.

ART. 3.

Pour être admis au recensement, l'étudiant doit présenter son acte d'inscription. En outre il doit être favorablement mentionné dans les rapports annuels du Vice-Recteur et des Facultés.

ART. 4.

Les étudiants inscrits ou recensés, le sont pour les cours ordinaires d'une année d'études. Ceux qui ne se proposent pas de prendre des grades ni de faire un cours complet d'études, et qui en font la déclaration, peuvent seuls être inscrits pour des cours spéciaux.

ART. 5.

Les étudiants qui se proposent de prendre les grades académiques ne peuvent être inscrits en Médecine ou en Droit, qu'après avoir subi les examens préparatoires, prescrits par la loi ou par les règlements universitaires.

ART. 6.

Les inscriptions et les recensements se font annuellement depuis le jour qui précède l'ouverture des cours jusqu'au deuxième samedi suivant.

Après l'expiration de ce terme, on ne peut être inscrit ou recensé qu'en justifiant des motifs légitimes du retard.

ART. 7.

Lors de l'inscription et du recensement, les étudiants promettent d'observer le règlement, et confirment cette promesse par leur signature sur le registre des inscriptions.

TITRE II.

Des Autorités académiques.

ART. 8.

Les autorités académiques sont : le Recteur magnifique, le Vice-Recteur, le Secrétaire, les Doyens des Facultés, les Présidents des collèges universitaires, le Conseil du Vice-Recteur, le Conseil rectoral et le Sénat académique.

ART. 9.

Le Vice-Recteur, le Secrétaire, les Professeurs de l'Université et les Présidents des collèges universitaires, convoqués par le Recteur et assemblés sous sa présidence, constituent le Sénat académique.

ART. 10.

Les Doyens des Facultés et le Président de l'École St-Thomas, conjointement avec le Vice-Recteur et le Secrétaire, forment le Conseil rectoral.

Le Président de l'École supérieure d'Agriculture a droit d'assister aux séances du Conseil rectoral avec voix consultative.

La réunion ordinaire du Conseil a lieu le deuxième lundi de chaque mois. Lorsque le lundi est un jour de fête, la réunion est remise au lendemain.

ART. 11.

Le Vice-Recteur est assisté, dans l'exercice de ses fonctions, par des assesseurs qui forment son Conseil.

Le Conseil se réunit une fois par semaine.

ART. 12.

Les réunions ordinaires des Facultés ont lieu, au commencement de chaque mois, dans l'ordre suivant :

Le premier lundi, Faculté des Sciences ;

Le mardi, Faculté de Philosophie et Lettres, École St-Thomas et École supérieure d'Agriculture ;

Le mercredi, Faculté de Médecine ;

Le jeudi, Faculté de Droit ;

Le vendredi, Faculté de Théologie ;

Lorsque l'un ou l'autre de ces jours coïncide avec une fête, la réunion est remise au samedi suivant.

TITRE III.

De la Discipline académique en général.

ART. 13.

Le maintien de la discipline est spécialement confié au Vice-Recteur et à son Conseil.

ART. 14.

Tous les étudiants doivent professer la religion catholique et en remplir les devoirs.

ART. 15.

Les dimanches et les jours de fête, les étudiants externes assisteront, autant que possible, aux offices de leur église paroissiale. On leur recommande instamment le fréquent usage des sacrements.

Des conferences religieuses, obligatoires pour tous les étudiants, auront lieu à différentes époques de l'année.

L'explication approfondie des vérités fondamentales de la religion fait partie des cours obligatoires de la première année de Philosophie, des Sciences, du Notariat et des diverses Écoles spéciales.

ART. 16.

Les étudiants externes doivent, dans les trois jours de la prise de leur domicile, remettre au Vice-Recteur leur adresse portant le nom de la rue, le numéro de la maison, le nom et la profession des personnes chez lesquelles ils se sont logés.

Les mêmes instructions devront être données à chaque changement de domicile.

ART. 17.

Les étudiants internes observeront les règlements particuliers de leur collège.

ART. 18.

Les étudiants ne peuvent former des associations, ni donner des fêtes, ni faire des démonstrations collectives, sans une autorisation préalable.

ART. 19.

La fréquentation du théâtre est interdite.

ART. 20.

L'entrée de toute maison dont la réputation ne serait pas reconnue irréprochable est rigoureusement défendue.

TITRE IV.

Des Peines académiques.

ART. 21.

Les peines académiques sont :

1. Les admonitions;
2. La suspension du droit de fréquenter les cours ou l'un d'eux;
3. La suspension du droit de fréquenter les cours, avec renvoi temporaire;
4. Le *consilium abeundi*, ou renvoi simple, mais illimité;
5. L'exclusion de l'Université, ou renvoi définitif et irrévocable.

ART. 22.

Les peines sont appliquées conformément aux dispositions suivantes :

Les admonitions, par les autorités académiques ou par le professeur;

La suspension du droit de fréquenter un cours, par le professeur de concert avec la Faculté;

La suspension du droit de fréquenter tous les cours ou quelques-uns d'entre eux, par le Recteur, le Vice-Recteur ou les Présidents des collèges, et par la Faculté;

Le renvoi temporaire, par le Recteur, le Vice-Recteur ou les Présidents des collèges.

ART. 23.

La suspension du droit de fréquenter les cours emporte pour l'étudiant la défense de sortir de son domicile, si ce n'est pour des causes à déterminer par le Vice-Recteur.

ART. 24.

Le renvoi temporaire emporte pour l'étudiant l'obligation de rentrer dans sa famille.

ART. 25.

Le *consilium abeundi* est prononcé par le Vice-Recteur assisté de son Conseil.

L'étudiant inculpé peut demander que la cause soit portée devant le Conseil rectoral. Celui-ci peut également être saisi, d'office, par le Conseil du Vice-Recteur.

ART. 26.

L'exclusion de l'Université est prononcée par le Conseil rectoral ou par le Sénat académique.

ART. 27.

Lorsqu'une faute paraît de nature à provoquer soit le *consilium abeundi*, soit l'exclusion de l'Université, le Vice-Recteur en informe l'étudiant et lui accorde un délai moral pour présenter, s'il le juge nécessaire, un mémoire justificatif. Ce mémoire est transmis au corps saisi du jugement.

L'étudiant inculpé peut être entendu lorsque le Conseil du Vice-Recteur, le Conseil rectoral ou le Sénat académique le trouve convenable.

TITRE V.

Des moyens d'encouragement.

ART. 28.

Les faveurs qui sont à la disposition de l'Université ne sont accordées qu'aux étudiants qui se distinguent par la régularité de leur conduite, par leur application et par le succès qu'ils obtiennent dans leurs études.

ART. 29.

L'exemption de la moitié des rétributions des cours fixées par les art. 33 à 38 est accordée annuellement à dix étudiants de chaque Faculté. Ceux qui croiront avoir des titres à cette faveur adresseront, avant le 1er novembre, leur demande au Recteur, qui accorde l'exemption après avoir pris l'avis des Facultés.

L'exemption pourra être retirée à l'étudiant qui ne continuerait pas à se distinguer par la régularité de sa conduite et par son application.

ART. 30.

Les certificats de bonne conduite, de fréquentation des cours et de succès dans les études sont délivrés par le Recteur.

La demande de ces certificats doit être appuyée sur une déclaration du Vice-Recteur et du Doyen de la Faculté, constatant que rien ne s'oppose à ce qu'ils soient accordés.

En ce qui concerne les étudiants internes, la déclaration est donnée par le Président de leur collège et par le Doyen de la Faculté.

TITRE VI.

De la Distribution et des Rétributions des cours.

ART. 31.

Des règlements particuliers déterminent la distribution des cours de la Faculté de Théologie, des cours à suivre pour l'obtention des grades institués par la loi du 10 avril 1890, ainsi que des grades académiques conférés par les Facultés et par les diverses Écoles spéciales.

ART. 32.

Un programme annuel annonce l'ordre et la distribution des cours pendant les deux semestres.

ART. 33.

Les rétributions des cours de la Faculté de Droit s'élèvent, pour la candidature, à 240 francs; pour le premier doctorat, à 300 francs; pour le second doctorat, à 350 francs; pour chacune des trois années du notariat, à 230 francs, y compris les rétributions pour les cours de pratique notariale.

Les rétributions pour les cours de Sciences sociales et politiques sont fixées à 300 francs pour chaque année d'études.

Pour les inscriptions prises isolément il est payé 50 francs par cours semestriel et 100 francs par cours annuel.

Les rétributions pour les cours de sciences commerciales et consulaires sont fixées à 275 francs pour chaque année d'études (1). Il est payé 50 francs par cours pour les inscriptions prises isolément.

La rétribution des cours de la licence en sciences coloniales est de 300 francs par an.

ART. 34.

Les rétributions pour les cours de la Faculté de Médecine sont payées en quatre versements : le premier, lors de l'inscription à la deuxième année des études combinées de sciences et de médecine, s'élève à 280 francs, et, en outre, 20 francs pour le cours de psychologie, et 20 francs pour le cours de microscopie; le second, lors de l'inscription à la troisième année des études combinées de sciences et de médecine, s'élève à 50 francs; le troisième, lors de l'inscription au premier examen de docteur, s'élève à 250 francs; et le quatrième, lors de l'inscription au deuxième examen de docteur, à 270 francs.

Les rétributions des cours de Pharmacie sont de 315 francs pour la première année. Les années suivantes, il sera payé 75 francs par an pour la fréquentation des laboratoires.

Pour les inscriptions prises séparément, il est payé 30 francs par cours semestriel et 60 francs par cours annuel.

ART. 35.

Les rétributions pour les cours de Philosophie et Lettres s'élèvent : pour chacune des deux années de candidature, à 250 francs; pour chacune des deux années du doctorat, à 200 francs; pour les Sciences morales et historiques, à 200 francs par année.

Pour les inscriptions prises séparément il est payé 40 francs par cours semestriel et 80 francs par cours annuel.

ART. 36.

Les rétributions pour les cours de l'*Institut supérieur de Philosophie* sont fixées comme suit :

Les droits d'inscription à l'ensemble des cours d'une année sont de 200 francs.

(1) Il y a lieu d'ajouter au chiffre de 275 francs, montant de l'inscription générale, 10 francs pour chacun des cours de langues étrangères que l'élève doit suivre ou se propose de suivre.

Ils sont réduits à 100 francs pour les étudiants inscrits à une autre Faculté de l'Université.

Les droits d'inscription à un cours particulier sont de 40 francs.

L'assistance aux conférences est libre.

ART. 37.

Les rétributions pour les cours de la faculté des Sciences sont fixées comme suit :

Candidature en Sciences physiques et mathématiques : première année, 200 francs et 10 francs pour les exercices pratiques; deuxième année, 200 francs.

Candidature en Sciences naturelles : a) *préparatoire à la Médecine,* 240 francs et 35 francs pour les exercices pratiques; b) *préparatoire à la Pharmacie et au Doctorat :* première année, 240 francs et 35 francs pour les exercices pratiques; deuxième année, 60 francs et 20 francs pour les exercices pratiques.

Doctorat en Sciences physiques et mathématiques, première année, 200 francs; deuxième année, 100 francs. Les élèves paient de plus 50 francs chaque année pour les travaux pratiques.

Doctorat en Sciences naturelles. Les rétributions s'élèvent pour chacune des deux années à 100 francs. Les élèves paient de plus 50 francs par an pour la fréquentation des laboratoires; les élèves du doctorat en sciences chimiques paient de ce chef 100 francs par an.

Les élèves du doctorat en sciences zoologiques, botaniques ou minéralogiques qui se proposent de subir l'épreuve exigée pour l'entrée au service du Gouvernement paient 85 francs pour les cours et pour les travaux pratiques de chimie.

ÉCOLES SPÉCIALES. — La rétribution des cours est fixée à 200 francs pour chaque année d'études. Les élèves paient de plus pour les travaux pratiques les sommes suivantes :

A. *Grades institués par la loi :* 1° *Grade de candidat ingénieur :* première année, 35 francs; deuxième année, 50 francs.

2° *Grade d'ingénieur civil des mines :* première année, 65 francs; les deux dernières années, 50 francs.

3° *Grade d'ingénieur des constructions civiles :* 25 francs chacune des trois années.

B. *Grades non prévus par la loi.*

1° *Grade d'ingénieur des arts et manufactures et des mines :* première

année, 60 francs; deuxième année, 65 francs; 50 francs les deux dernières années.

2° *Grade d'ingénieur-constructeur et d'ingénieur-architecte :* première année, 60 francs; 25 francs les trois dernières années.

3° *Grade d'ingénieur-électricien :* première année, 35 francs; deuxième année, 95 francs; troisième année, 75 francs; quatrième année, 150 francs.

Le montant de la rétribution pour l'épreuve unique d'ingénieur-électricien s'élève à 150 francs, plus 150 francs pour les travaux pratiques.

Pour les inscriptions prises séparément la rétribution pour un cours annuel est fixée à 80 francs; celle d'un cours semestriel, à 40 francs; il est payé 50 francs pour les travaux de laboratoire et 30 francs pour les travaux pratiques.

Les remises accordées en vertu des articles 29 et 42 ne s'étendent pas aux rétributions dues pour les travaux pratiques.

ART. 38.

Pour les Écoles supérieures d'Agriculture et de Brasserie, les rétributions pour chaque année d'études sont fixées à 300 francs, y compris les rétributions des travaux du laboratoire et du dessin.

ART. 39.

Les rétributions fixées par les art. 33 à 38 sont payées intégralement entre les mains du receveur des Facultés, au moment de l'inscription ou du recensement.

Le receveur remet aux étudiants avec la quittance une carte d'entrée, portant un numéro d'ordre qui indique la place à occuper par eux dans les auditoires.

ART. 40.

Les rétributions des cours régulièrement versées dans la caisse des Facultés ne sont pas restituées.

La remise proportionnelle de ces rétributions est faite à l'étudiant qui a encouru la peine du *consilium abeundi* ou de l'exclusion.

ART. 41.

Les Facultés peuvent accorder, à la demande expresse des parents, un délai pour le paiement des rétributions.

ART. 42.

L'étudiant qui a payé la rétribution pour un cours, ou pour les cours d'une année, peut être autorisé par la Faculté à fréquenter de nouveau les mêmes cours, sans être tenu à une nouvelle rétribution.

TITRE VII.

De la Fréquentation des cours.

ART. 43.

La durée de chaque leçon est d'une heure au moins et d'une heure et demie au plus ; personne ne peut sortir de l'auditoire avant que la leçon soit terminée.

Les professeurs peuvent s'assurer des progrès des étudiants en leur adressant des questions sur les matières de l'enseignement.

ART. 44.

Les étudiants sont tenus de fréquenter avec exactitude tous les cours pour lesquels ils sont inscrits.

ART. 45.

Les étudiants qui désirent être dispensés de la fréquentation d'un ou de plusieurs cours doivent adresser une demande motivée à leur Faculté.

ART. 46.

Les étudiants qui désirent fréquenter un cours appartenant à une année ou à une Faculté autre que celle pour laquelle ils sont inscrits, doivent en demander par écrit l'autorisation à la Faculté compétente.

ART. 47.

Les étudiants ne peuvent s'absenter des leçons, ni sortir de la ville pour un ou plusieurs jours, sans l'autorisation du Vice-Recteur ou du Président de leur collège.

ART. 48.

Les étudiants externes qui, pour cause de maladie, sont empêchés d'assister aux leçons, doivent en informer le Vice-Recteur.

ART. 49.

Avant l'entrée du professeur dans l'auditoire chacun aura soin de s'y trouver à la place qui lui est assignée. Pendant les leçons le silence et le bon ordre doivent être rigoureusement observés. Si quelqu'un se permettait de les troubler, le professeur peut lui enjoindre de sortir de l'auditoire et provoquer, selon l'exigence du cas, l'application des peines académiques.

Le silence et le bon ordre doivent être également observés, pendant la durée des leçons, dans les locaux où elles se donnent.

ART. 50.

Ne sont admis à fréquenter les cours que ceux qui ont été portés au rôle des étudiants, conformément aux prescriptions du Titre I, et qui sont munis de leur carte d'entrée.

ART. 51.

Ceux qui, sans avoir été inscrits, veulent suivre un cours, doivent s'adresser par écrit au professeur qui transmet leur demande au Recteur. Le professeur leur communique ce qui a été arrêté.

Ceux qui désirent assister à une leçon doivent en faire la demande au professeur soit directement, soit par l'entremise de l'appariteur.

ART. 52.

Il y a annuellement deux vacances, l'une du lundi qui précède la fête de Pâques jusqu'au troisième mardi qui la suit, l'autre du premier juillet jusqu'à la mi-octobre.

Le secrétaire,
J. VAN BIERVLIET.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,
P. LADEUZE.

Distribution des cours et conditions pour la formation aux grades dans la Faculté de Théologie.

Chap. I. — Schola Minor.

Art. I. — Le programme de la Schola Minor comprend l'ensemble des cours donnés d'ordinaire dans les grands séminaires. Ces cours élémentaires sont de quatre années.

Art. II. — N'y sont régulièrement admis que les élèves du Séminaire américain de Louvain, les religieux résidant à Louvain et les étudiants étrangers à la Belgique qui auront pris un ou plusieurs grades à l'Institut supérieur de philosophie établi à l'Université et seront munis d'une demande de leurs Ordinaires.

Art. III. — Les examens se font chaque trimestre sur toutes les matières exposées aux cours pendant le trimestre.

Chap. II. — Schola Major.

Art. I. — Les cours de la Schola Major sont des cours approfondis. Les étudiants n'y sont admis qu'avec le consentement de leurs évêques ou de leurs Ordinaires. Ces cours se divisent en deux sections : la section théologique et la section canonique.

Art. II. — La section théologique comprend les cours de théologie dogmatique générale (chaque semaine, 3 heures); de théologie dogmatique spéciale, cours théoriques (3 heures) et exercices dialectiques (1 heure); de théologie morale (3 heures); d'Écriture Sainte, Ancien Testament (2 heures) et Nouveau Testament (3 heures); de langue hébraïque (2 heures); d'histoire ecclésiastique, introduction (1 heure), cours théoriques (2 heures); conférences historiques (facultatives, 1 heure); de patrologie (1 heure); d'histoire de la théologie du moyen âge (1 heure pendant un semestre).

Les étudiants peuvent opter pour le cours de philosophie (psycho-

logie, cosmologie, théodicée, philosophie morale) à l'Institut supérieur de philosophie (2 heures).

Les cours de langues sémitiques, autres que l'hébreu, sont facultatifs.

Art. III. — La section canonique comprend les cours d'introduction au droit canon (heures à déterminer); de droit canon (chaque semaine, 4 heures); de droit civil-ecclésiastique, partie générale (2 heures) et partie spéciale (1 h. 1/2); de droit civil 4 heures pendant un semestre ; de droit naturel (3 heures); de théologie morale (3 heures pendant un semestre); d'histoire ecclésiastique, introduction (1 heure), cours théoriques (2 heures), exercices critiques (2 heures), conférences historiques (facultatives, 1 heure); de patrologie (1 heure); d'archéologie chrétienne (1 heure).

Art. IV. — Les étudiants de chacune des deux sections peuvent être autorisés à suivre des cours de l'autre section ou les autres cours portés au programme général de l'Université.

Art. V. — Dans la section théologique, tous les cours, à part le cours d'hébreu, sont communs à tous les étudiants. Le cours élémentaire d'hebreu doit être suivi pendant un an pour le baccalauréat, et le cours supérieur pendant un an pour la licence.

Art. VI. — Dans la section canonique,

1° sont communs à tous les étudiants les cours d'introduction au droit canon, de droit canon, de théologie morale, d'histoire ecclésiastique et de patrologie;

2° outre les cours communs, les étudiants doivent fréquenter :

1. pendant l'année qui précède le baccalauréat, les cours de droit civil-ecclésiastique (partie générale et partie spéciale) et d'archéologie;

2. pendant la première année préparatoire à la licence, les cours de droit civil-ecclésiastique (partie spéciale), de droit civil et d'archéologie;

3. pendant la deuxième année préparatoire à la licence, les cours de droit naturel.

BACCALAURÉAT.

Art. VII. — Pour l'obtention du grade de bachelier, on exige quatre années d'études théologiques, dont la dernière au moins doit être consacrée à suivre les cours de la Schola Major.

Art. VIII. — Les épreuves du baccalauréat comportent un examen écrit (en deux séances de quatre heures), un examen oral (en une séance d'une heure et demie) et la défense (pendant une heure et demie) de

quatorze thèses approuvées par la Faculté et choisies dans les matières exposées pendant l'année aux différents cours de la Schola Major.

Pour les étudiants qui, après avoir suivi pendant trois ans un cours élémentaire de théologie, ont passé une quatrième année à l'Université, l'examen écrit et oral porte : 1° sur toutes les matières exposées pendant l'année courante dans tous les cours de la Schola Major; 2° dans chacune des branches inscrites au programme, sur un traité (ou un ensemble de matières) étudié précédemment par l'élève et qu'il doit faire agréer par le professeur.

Pour les étudiants qui ont suivi pendant deux années les cours de la Faculté, l'examen écrit et oral porte sur les matières exposées dans tous ces cours, pendant les deux années.

La défense des thèses se fait en public par ceux qui sont désignés à cet effet par la Faculté. Pour les autres la défense a lieu devant les professeurs et les étudiants de la Faculté seulement.

LICENCE.

Art. IX. — Pour l'obtention du grade de licencié, on exige six années d'études théologiques.

Les bacheliers de l'Université de Louvain doivent, après leur baccalauréat, suivre encore pendant deux années les cours de la Faculté.

Il en va de même pour ceux qui ont conquis le grade de bachelier devant une autre Faculté canoniquement érigée. Toutefois, si pour l'obtention de ce grade ils n'avaient pas fourni le nombre d'années d'études régulières exigées par la Faculté de Louvain, ils devraient au préalable compléter ce nombre d'années d'études théologiques, en suivant les cours de l'Université.

Art. X. — Les épreuves de la licence comportent un examen écrit (en deux séances de quatre heures) et un examen oral public (en une séance de deux heures) sur toutes les matières expliquées dans les différents cours de la Faculté pendant les deux (ou les trois) dernières années, une dissertation manuscrite et la défense publique (pendant deux heures), de vingt-cinq thèses prises dans la matière de l'examen et approuvées par la Faculté.

DOCTORAT.

Art. XI. — Pour l'obtention du grade de docteur, on exige *au moins* sept années complètes d'études théologiques.

La fréquentation d'un nombre à déterminer de cours de la Faculté est encore requise pendant une année après la licence.

Les licenciés qui auraient conquis leur grade devant une autre Faculté canoniquement érigée, devraient, si, pour obtenir ce grade, ils n'avaient pas fourni le nombre d'années d'études régulières exigées par la Faculté de Louvain, compléter au préalable ce nombre d'années d'études en suivant les cours de l'Université.

Art. XII. — Le candidat au doctorat doit composer une dissertation originale sur une question importante se rattachant à l'un des cours professés à la Faculté et dont le choix est à approuver par celle-ci. Cette dissertation est imprimée aux frais du récipiendaire. Celui-ci doit la défendre publiquement, en même temps que 72 thèses *ex universa theologia* approuvées par la Faculté, dans trois séances de trois heures chacune.

Art. XIII. — Les frais d'inscription à l'Université sont, chaque année, de 25 francs. Les frais de promotion au baccalauréat sont de 70, à la licence de 120 et au doctorat de 180 francs.

Vidit Rector Universitatis.
Lovanii, die 20 decembris 1908.
Ad. HEBBELYNCK.

Conditions
pour l'obtention des grades en langues sémitiques dans la Faculté de Théologie.

Art. I. — Pour pouvoir prendre un grade en langues sémitiques, il faut être inscrit au rôle des étudiants de l'Université et justifier qu'on a régulièrement terminé les études d'humanités ou bien prouver, dans un *colloquium doctum,* qu'on a une connaissance suffisante des langues et des littératures grecque et latine.

LICENCE.

Art. II. — Le candidat à la licence doit subir un examen et présenter au jury une dissertation manuscrite.

Art. III. — L'examen porte sur trois langues que le candidat choisit lui-même dans le groupe des langues sémitiques (l'araméen biblique et le néo-hébreu non compris).

Le candidat doit faire preuve d'une connaissance approfondie d'une de ces trois langues qu'il aura lui-même déterminée. A cet effet, il devra traduire et expliquer par écrit un texte difficile et sera interrogé oralement sur des textes d'une difficulté moindre.

Pour les deux autres langues, il aura seulement à justifier d'une connaissance élémentaire dans un examen oral portant sur des textes d'une difficulté moyenne.

Art. III. — La dissertation manuscrite a pour objet un texte ou un sujet ressortissant à la langue adoptée comme matière de l'examen approfondi. Le choix de ce sujet doit être approuvé par le jury. A l'examen oral, le candidat répondra aux questions et objections que lui feront les membres du jury touchant sa dissertation.

DOCTORAT.

Art. IV. — On peut obtenir la dispense des épreuves de la licence et être autorisé à se présenter directement au doctorat.

Art. V. — Le candidat au doctorat doit subir un examen et présenter au jury une dissertation imprimée.

Art. VI. — L'examen porte sur les cinq langues sémitiques suivantes : hébreu, syriaque, arabe, assyrien et éthiopien.

Le candidat doit faire preuve d'une connaissance approfondie de deux de ces langues, à son choix. A cet effet, il devra, pour chacune de ces deux langues, traduire et expliquer par écrit un texte difficile et expliquer oralement des textes d'une difficulté moindre.

Pour les trois autres langues, il aura seulement à justifier d'une connaissance élémentaire dans un examen oral portant sur des textes d'une difficulté moyenne.

L'examen oral porte de plus sur les matières suivantes :

1. Notions de grammaire comparée des langues sémitiques;
2. Notions d'histoire des littératures sémitiques;
3. Notions d'épigraphie (dans une langue à choisir par le candidat);
4. Histoire politique et religieuse de l'une ou l'autre branche de la race sémitique (à l'exclusion du peuple hébreu).

Art. VII. — Le sujet de la dissertation imprimée est choisi par le candidat dans l'une ou l'autre des matières de l'examen, à l'exception de l'hébreu et de l'histoire du peuple hébreu. Ce sujet doit être agréé par le jury. A l'examen oral, le candidat aura à défendre sa dissertation devant le jury.

Art. VIII. — Les frais d'inscription à l'Université sont de 25 francs. Les frais d'inscription à la licence sont de 50 francs, et au doctorat de 75 francs.

Vidit Rector Universitatis.

Lovanii, die 14 julii 1909.

Ad. HEBBELYNCK.

Règlement
pour la collation des grades dans la Faculté de Droit.

Art. 1. — Il y a, pour le droit, deux grades : celui de candidat et celui de docteur. La Faculté confère aussi le grade de docteur spécial en droit romain, en droit privé moderne ou en science pénale (1), et celui de licencié en notariat.

Art. 2. — L'examen de candidat comprend les Institutes du droit romain, l'encyclopédie du droit, l'introduction historique au cours de droit civil, le droit public, le droit civil-ecclésiastique (partie générale).

Art. 3. — L'examen de docteur en droit se divise en deux épreuves et comprend : les Pandectes, le droit civil approfondi, le droit commercial, le droit criminel, la procédure civile, l'économie politique, le droit administratif, le droit des gens, le droit international privé, les éléments des lois fiscales.

Art. 4. — Les examens sont oraux. Il est loisible aux récipiendaires de subir également une épreuve écrite.

Art. 5. — Nul n'est admis à l'examen de candidat en droit s'il n'a reçu le grade de candidat en philosophie et lettres.

Art. 6. — Nul n'est admis à l'examen de docteur en droit s'il n'a reçu le grade de candidat en droit.

Art. 7. — Celui qui veut obtenir le grade de candidat doit adresser au Secrétaire de la Faculté une demande indiquant ses nom, prénoms, âge, lieu de naissance et domicile. Il joint à sa demande : 1° un certificat d'inscription à l'Université ; 2° un certificat de candidat en philosophie et lettres ; 3° des certificats constatant qu'il a fréquenté à l'Université, pendant une année au moins, les cours de droit.

La demande est soumise à l'avis de la Faculté. Si l'avis est favorable, le Secrétaire de la Faculté en informe l'élève et lui fait connaître les jours et heures fixés pour les examens.

Pour obtenir le grade de docteur l'élève doit remplir les mêmes formalités et produire en outre un certificat de candidat en droit.

(1) Pour ce qui concerne l'obtention du grade de docteur en sciences politiques et sociales ou en sciences politiques et diplomatiques, voir le Règlement de l'Ecole des Sciences Politiques et Sociales.

Art. 8. — Les examens sont annoncés au moins trois jours d'avance par affiches *ad valvas academicas* et par un avis inséré, aux frais du récipiendaire, dans un journal de Louvain.

Art. 9. — L'examen écrit précède l'examen oral. La lecture des réponses écrites se fait immédiatement avant l'examen oral.

Art. 10. — Il est accordé au moins trois heures pour l'examen écrit. Un professeur surveille les récipiendaires pendant leur travail.

Art. 11. — L'examen oral est public; il dure au moins une heure. Cinq professeurs au moins assistent à l'examen et se partagent les matières sur lesquelles l'aspirant doit répondre.

Art. 12. — Jamais et sous aucun prétexte on ne pourra examiner oralement deux récipiendaires à la fois.

Art. 13. — La Faculté prononce l'admission ou l'ajournement.

Art. 14. — Les candidats reçoivent un certificat et les docteurs un diplôme. Les certificats et les diplômes sont signés par le Recteur, les Professeurs de la Faculté et le Secrétaire de l'Université.

Art. 15. — Les certificats et les diplômes portent que les examens ont été subis d'une manière satisfaisante, avec distinction, avec grande distinction ou avec la plus grande distinction.

Art. 16. — L'élève ajourné ne peut subir un nouvel examen qu'à l'époque fixée par la Faculté. Il paie la totalité des frais d'inscription.

Art. 17. — Il est versé dans la caisse de l'Université, pour les frais d'examen de candidat la somme de 100 francs, pour les frais d'examen de docteur celle de 100 francs pour chaque épreuve.

Art. 18. — Les élèves de l'Université qui ont obtenu des grades devant d'autres jurys d'examen belges ou étrangers, peuvent être dispensés de subir une nouvelle épreuve sur les branches déjà comprises dans leurs certificats ou diplômes.

Les délais de fréquentation des cours peuvent de même être réduits en faveur des élèves de nationalité étrangère qui ont suivi les cours dans d'autres Universités.

Art. 19. — Tout porteur d'un diplôme de docteur en droit délivré, soit par la Faculté, soit par un jury légal d'examen, peut obtenir le grade de docteur spécial en droit romain, en droit privé moderne ou en science pénale, en se conformant aux conditions suivantes :

1° Continuer pendant deux années des études spéciales sous la direction d'un professeur de la faculté;

2° Subir devant la Faculté un examen approfondi;

3° Présenter une dissertation inaugurale;

4° Défendre publiquement les conclusions de la dissertation ainsi qu'une série de dix thèses choisies dans les diveres matières figurant au programme du doctorat spécial.

Art. 20. — L'examen de docteur en droit romain comprend les matières suivantes ; l'histoire des institutions politiques romaines, l'histoire du droit privé romain, les institutions civiles romaines, l'interprétation des sources.

Art. 21. — L'examen de docteur en droit privé moderne porte soit sur le droit civil, soit sur le droit commercial, soit sur le droit international privé.

L'examen de droit civil comprend l'une des parties suivantes :

1re partie. Droit des personnes; Droit de famille; Régimes de mariage; Successions; Donations et testaments.

2me partie. Droit réels; Obligations; Contrats.

Art. 22. — L'examen de docteur en science pénale porte sur le droit pénal et sur la procédure pénale.

Art. 23. — Les matières faisant l'objet des examens prescrits pour l'obtention du diplôme de docteur spécial en droit privé moderne ou en science pénale embrassent des théories juridiques complètes, l'histoire des sources, l'interprétation doctrinale et judiciaire et la législation comparée.

Art. 24. — La dissertation et les thèses sont, avant l'impression, soumises à l'examen du Recteur et de la Faculté. La Faculté détermine le nombre d'exemplaires à fournir par le récipiendaire. Les thèses sont affichées *ad valvas academicas* au moins trois jours d'avance.

Art. 25. — La promotion solennelle au grade de docteur spécial est faite par le Recteur.

Art. 26. — Il est versé dans la caisse de l'Université pour les frais d'examen de docteur spécial la somme de deux cents francs.

Art. 27. — Pour être admissible aux épreuves à subir pour l'obtention du grade de licencié en notariat le récipiendaire doit réunir les trois conditions suivantes :

1° Avoir obtenu le grade de candidat notaire;

2° Produire un certificat du professeur du cours de pratique, attestant qu'il a suivi avec assiduité pendant une année, un cours ayant pour objet des excercices d'adaptation du droit civil à la liquidation et au partage de la communauté conjugale ou de la succession, et du droit fiscal à la déclaration de succession.

3° Produire un certificat constatant qu'il a fait un stage d'une année au moins, depuis l'obtention du grade de candidat notaire.

Art. 28. — Le grade de licencié en notariat s'obtient par un seul examen qui comprend :

1° Deux épreuves écrites d'une durée de quatre heures chacune sur :

A. Les diverses conventions qui se présentent dans l'exercice du notariat;

B. Les liquidations et partages de communautés conjugales, de successions et de sociétés;

C. Les adjudications volontaires et judiciaires;

D. Les déclarations de succession.

2° Une épreuve orale dans laquelle le récipiendaire expliquera ses travaux écrits, répondra aux critiques qui pourront en être faites, et subira en outre un examen approfondi sur les matières suivantes :

A. Le droit civil. Code civil, livre I, titre X (De la Minorité, de la Tutelle et de l'Emancipation); XI (De la Majorité, de l'Interdiction et du Conseil Judiciaire); livre II, titre I (De la Distinction des biens); titre III (De l'Usufruit, de l'Usage et de l'Habitation); livre III, titres I (Des Successions), II (Des Donations entre vifs et des Testaments), V (Du Contrat de Mariage), VI (De la Vente), VII (De l'Echange), IX (Du Contrat de Société), XII, chap. 2 (De la Rente viagère), XIII (Du Mandat), XIV (Du Cautionnement), XV (Des Transactions), XVIII (loi du 16 Décembre 1854 sur les Privilèges et Hypothèques).

B. La procédure civile. Code de procédure, Part. Ier, livres XII et XIII (loi du 15 août 1854, sur l'Expropriation forcée), Part. II, livre II, titres I, II et III (Des Scellés), IV (De l'Inventaire) et titre VII (Des Partages et Licitations) complété par la loi du 12 juin 1816.

C. Le droit commercial. Code de commerce, livre I, titres I (Des commerçants), II (Des Conventions Matrimoniales des Commerçants), IX (Des Sociétés).

D. Le droit fiscal.

E. La legislation sur les aliénés.

F. Les matières ayant fait l'objet du cours de pratique notariale.

L'interrogatoire sur ces matières aura une durée d'une heure et demie.

Art. 29. — La commission d'examen se compose de cinq ou six membres qui sont : le professeur de pratique, deux ou trois autres professeurs de la Faculté de droit à désigner par le Recteur, et, soit deux notaires, soit un notaire et un fonctionnaire de l'enregistrement et des domaines, également désignés par le Recteur.

Art. 30. — Les droits d'inscription au cours spécial visé par l'article 27, sont de cent francs.

Les frais d'inscription aux diverses épreuves réunies, visées par l'article 28, sont de cent francs.

Fait à Louvain, le 22 juillet 1909.

Le Secrétaire,
J. Van Biervliet.

Le Recteur,
A. HEBBELYNCK.

Liste des Règlements publiés dans les Annuaires.

---

1. *Documents relatifs à l'érection de l'Université catholique.* — V. l'Annuaire de 1869, pp. 405 s.

2. *Règlement concernant les pensions des professeurs, des veuves ou des enfants de professeurs de l'Université catholique de Louvain;* 26 octobre 1866. — V. l'Annuaire de 1869.

3. *Ordinatio pro disputationibus sabbatinis S. Facultatis Theologicæ;* 6 juin 1835. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

4. *Præscripta ad obtinendum gradum Baccalaurei in S. Theologia et Jure Canonico;* 15 mars 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840, de 1858 et de 1870.

5. *Præscripta ad obtinendum gradum Licentiati in S. Theologia et Jure Canonico;* 4 mai 1837. — V. les Annuaires de 1838 à 1840, de 1858 et de 1870.

6. *Præscripta ad obtinendam Lauream doctoralem in S. Theologia vel Jure Canonico;* 19 juin 1841. — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

7. *Cérémonial de la promotion au doctorat en théologie et en droit canon.* — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

8. *Juramentum præstandum ab iis qui gradu academico in S. Facultate Theologica insigniuntur.* — V. les Annuaires de 1840, de 1858 et de 1870.

9. *Juramentum præstandum ab iis qui Laurea doctorali in S. Theologia vel Jure Canonico insigniuntur.* — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

10. *Formula promotionis ad Lauream doctoralem in S. Theologia vel Jure Canonico.* — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

11. *Regulæ Collegii Theologorum;* 30 juillet 1836. — V. les Annuaires de 1837, de 1857 et de 1889.

12. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de Droit;* 8 février 1858. — V. les Annuaires de 1859, de 1864 et de 1871.

13. *Règlement pour l'admission aux examens diplomatiques;* 17 octobre 1862. — V. les Annuaires de 1863, de 1864 et de 1871.

14. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de Médecine;* 13 février 1837. — V. les Annuaires de 1838 à 1840, de 1859, de 1864 et de 1871.

15. *Juramentum præstandum ab iis qui gradu Doctoris in Facultate Medica insigniuntur.* — V. les Annuaires de 1840, de 1859, de 1864 et de 1871.

16. *Règlement pour l'amphithéâtre d'anatomie et les salles de dissection;* 15 janvier 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

17. *Règlement pour les étudiants en médecine admis au cours de clinique interne et externe à l'hôpital civil;* 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

18. *Règlement pour les étudiants en médecine admis à l'hospice de la maternité;* 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

19. *Règlement pour les élèves internes de l'hôpital civil;* 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

20. *Règlement pour l'élève interne de l'hospice de la maternité;* 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

21. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de Philosophie et Lettres;* 8 mars 1858. — V. les Annuaires de 1859, de 1864 et de 1871.

22. *Idem, dans la Faculté des Sciences;* 8 mars 1858.—V. les Annuaires de 1859, de 1864, de 1873 et de 1879.

23. *Règlement pour le service de la bibliothèque;* 18 avril 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1861, de 1865, de 1870, de 1873, de 1884, de 1889 et de 1893.

24. *Règlement organique pour l'Institut philologique,* fait le 15 octobre 1844, revisé le 30 octobre 1849. — V. les Annuaires de 1845, de 1847 et de 1849 à 1855.

25. *Statuts de la Société Littéraire;* 8 décembre 1839. — V. les Annuaires de 1841 et de 1875.

26. *Statuts de la Basoche, société des étudiants en droit;* 14 mars 1860. — V. les Annuaires de 1861 et de 1862.

27. *Statuts de la Société Médicale de l'Université;* 1863. — V. l'Annuaire de 1864.

28. *Règlement des Écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil et des mines.* — V. les Annuaires de 1872, 1873, 1874, 1879 et de 1880.

29. *Statuts du Cercle Industriel des Écoles spéciales de l'Université catholique.* — V. l'Annuaire de 1875.

30. *Écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil et des mines. — Attributions de la commission exécutive, et Règlement d'ordre intérieur*; 19 novembre 1873. — V. l'Annuaire de 1875.

31. *Loi sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires.* — V. l'Annuaire de 1877.

32. *Règlement organique pour la collation des grades académiques, adopté principalement en exécution de la loi du 20 mai 1876.* — V. les Annuaires de 1878 et de 1881.

33. *Concours de l'enseignement supérieur organisé en vertu de l'article 44 de la loi du 20 mai 1876.* (Arrêté royal du 11 octobre 1877.) — V. l'Annuaire de 1878.

34. *Programme de l'École supérieure d'Agriculture.* — V. les Annuaires de 1879 et de 1880.

35. *Instructions ministérielles concernant les bourses de voyage.* — V. l'Annuaire de 1881.

36. *Statuts de la Société Juridique.* — V. l'Annuaire de 1881.

37. *Bourses de voyage. — Règlement. — Modifications.* (Arrêté royal du 25 juillet 1882.) — V. l'Annuaire de 1883.

38. *Règlement du doctorat en philosophie selon saint Thomas*; 14 octobre 1885. — V. l'Annuaire de 1886.

39. *Statuts de l'Union Pharmaceutique.* — V. l'Annuaire de 1888.

40. *Règlement concernant les cours de pratique notariale et le grade de licencié en notariat.* — V. les Annuaires de 1888 et de 1889.

41. *Landbouwkring der katholieke Hoogeschool van Leuven. — Standregelen.* — V. l'Annuaire de 1889.

42. *Loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires.* — V. l'Annuaire de 1891.

43. *Loi du 3 juillet 1891 portant interprétation de quelques articles de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires.* — V. l'Annuaire de 1892.

44. *Règlement pour la collation des grades institués par les lois du 10 avril 1890 et du 3 juillet 1891.* — V. les Annuaires de 1892, 1897, 1899 et de 1906.

45. *Règlement organique de l'École des Sciences Politiques et Sociales.* — V. l'Annuaire de 1893.

46. *Bref du 7 mars 1894 relatif à la constitution de l'Institut supérieur de Philosophie.* — Voir l'Annuaire de 1901.

47. *Statuts de l'Institut supérieur de Philosophie et règlement organique du Séminaire Léon XIII.* — V. l'Annuaire de 1896. — Pour les statuts revisés voir Annuaire 1907.

48. *Règlement pour l'obtention des grades scientifiques dans la Faculté des Sciences.* — V. l'Annuaire de 1897.

49. *Programme de l'École des sciences commerciales et consulaires.* — V. l'Annuaire de 1898.

50. *Règlement pour la collation des bourses universitaires de l'État.* (Extraits des arrêtés royaux et extraits du règlement spécial de l'Université de Louvain.) — V. l'Annuaire de 1901.

51. *Règlement pour le concours universitaire.* (Extraits des arrêtés royaux du 14 janvier 1891 et du 23 juillet 1897.) — V. l'Annuaire de 1901.

52. *Règlement du concours pour les bourses de voyage.* (Extraits des arrêtés royaux du 22 juillet 1896 et du 23 février 1898.) — V. l'Annuaire de 1901.

53. *Statuts du Cercle Mathématique des Étudiants et règlement de la bibliothèque.* — V. l'Annuaire de 1902.

54. *Règlement de l'Institut Agronomique et de l'École supérieure de Brasserie.* — V. l'Annuaire de 1902.

55. *Règlement du Cercle des électriciens.* — V. l'Annuaire de 1904.

56. *Règlement pour la collation des grades dans la Faculté de Droit.* — V. les Annuaires de 1907 et de 1910.

57. *Distribution des cours et conditions pour l'obtention des grades dans la Faculté de Théologie.* — V. l'Annuaire de 1910.

58. *Conditions pour l'obtention des grades en langues sémitiques dans la Faculté de Théologie.* — V. l'Annuaire de 1910.

Programme des cours de l'année académique 1909 1910.

Faculté de Théologie (1).

Doyen : M. MAERE. — Secrétaire : M. VAN HOVE.

Section de Théologie (2).

J. Forget, Prof. ord. LA DOGMATIQUE GÉNÉRALE : Le traité *De Ecclesia*, lundi à 10 h., mardi à 8 h. et samedi à 9 h.

A. Van Hoonacker, Prof. ord. L'INTRODUCTION A L'HISTOIRE CRITIQUE DE L'ANCIEN TESTAMENT : *La Religion d'Israël sous l'Ancien Testament* (suite), vendredi à 9 h. et samedi à 11 h. — COURS SUPÉRIEUR DE LANGUE HÉBRAÏQUE, *textes choisis*, deux heures par semaine, aux jours et heures à déterminer.

A. Cauchie, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. L'INTRODUCTION A L'HISTOIRE DE L'EGLISE, lundi à 8 h. — L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE : *Le Jansénisme*, mercredi à 8 h., jeudi à 12 h. — CONFÉRENCES HISTORIQUES, lundi à 20 h.

O. Dignant, Prof. ord. LA THÉOLOGIE MORALE : *De Sacramento Pœnitentiæ*, lundi et mardi à 11 h., jeudi à 10 h.

L. Becker, Prof. ord. L'HISTOIRE DE LA THÉOLOGIE AU MOYEN AGE, lundi à 9 h. pendant le premier semestre.

H. Coppieters, Prof. ord. COURS ÉLÉMENTAIRE DE LANGUE HÉBRAÏQUE, deux heures par semaine, aux jours et heures à déterminer.

J. Laminne, Prof. ord. LA DOGMATIQUE SPÉCIALE. Le traité *De Verbo Incarnato*, mercredi, vendredi et samedi à 10 h. — *Exercices de discussion*, mardi à 10 h.

J. Lebon, Prof. extraord. L'ÉCRITURE SAINTE : *Introduction aux Épîtres de S. Paul*, jeudi à 11 h., vendredi à 12 h. et samedi à 8 h. — LA PATROLOGIE : *La littérature des premières controverses monophysites*, mercredi à 9 h.

(1) Pour les conditions de la promotion aux grades, voir le *Règlement du 20 décembre 1908 ci-dessus, pp. 79-82.*

(2) Dans la section de théologie, tous les cours, à part le cours d'hébreu, sont communs à tous les étudiants, Le cours élémentaire d'hébreu doit être suivi pendant un an pour le baccalauréat, et le cours supérieur pendant un an pour la licence.

C. Van Crombrugghe. Conférences sur des questions spéciales du traité DE VERA RELIGIONE : *l'histoire religieuse des peuples anciens* (cours facultatif), aux jours et heures à déterminer.

Section de Droit Canon (1).

J. De Becker, Prof. ord. et Recteur du Séminaire américain (suppl. M. MONIN). JUS ECCLESIASTICUM : *Introductio in Jus Decretalium.* — *Lib. I, Decretalium*, lundi à 9 h., mardi à 10 h., jeudi à 9 h. et vendredi à 11 h.

S. Deploige, Prof. ord. de la Faculté de Droit. LE DROIT NATUREL, cours indiqué au programme de l'*Institut supérieur de Philosophie.*

A. Cauchie, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. L'INTRODUCTION A L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE. — L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE, cours indiqués ci-dessus. EXERCICES CRITIQUES (suppl. R. MAERE, Prof. ord.), jeudi à 17 h.

J. Corbiau, Prof. ord. de la Faculté de Droit. LES ÉLÉMENTS DU DROIT CIVIL, cours indiqué au programme de l'*École des sciences politiques et sociales.*

O. Dignant. Prof. ord. LA THÉOLOGIE MORALE, cours indiqué ci-dessus, à suivre pendant un semestre.

R. Maere, Prof. ord. L'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE : *Les Catacombes; l'Iconographie du moyen-âge*, lundi à 10 h. — *Mobilier religieux; peinture et sculpture du moyen âge*, vendredi à 15 h.

A. Van Hove, Prof. ord. LE DROIT CIVIL-ECCLÉSIASTIQUE : *Partie générale*, vendredi et samedi à 9 1/2 h. — *Partie spéciale*, mercredi de 11 h. à 12 1/2 h. — *Introduction au droit canon*, aux jours et heures à déterminer.

J. Lebon. Prof. extraord. LA PATROLOGIE, cours indiqué ci-dessus.

Cours élémentaires de Théologie.

Première année.

A. Van Hove, Prof. ord. L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE : *Le moyen âge*, lundi et mardi à 9 h., samedi à 9 h., pendant le premier semestre. —

(1) Dans la section de Droit canon,
1° sont communs à tous les étudiants les cours d'introduction au droit canon, de droit canon, de théologie morale, d'histoire ecclésiastique et de patrologie;
2° outre les cours communs, les étudiants doivent fréquenter :
a) pendant l'année qui précède le baccalauréat, les cours de droit civil ecclésiastique (partie générale et partie spéciale) et d'archéologie;
b) pendant la première année préparatoire à la licence, les cours de droit civil ecclésiastique (partie spéciale), de droit civil et d'archéologie;
c) pendant la deuxième année préparatoire à la licence, le cours de droit naturel.

LES INSTITUTES DU DROIT CANON, lundi et mardi à 9 h., samedi à 9 h., pendant le second semestre.

H. Coppieters, Prof. ord. L'INTRODUCTION A L'ÉCRITURE SAINTE : *L'Histoire du Texte*, lundi à 10 h. — L'EXÉGÈSE : *Les Epîtres catholiques.* — *Psaumes choisis*, mercredi et jeudi à 10 h., vendredi à 8 h.

H. De Jongh, Prof. extraord. LA THÉOLOGIE MORALE FONDAMENTALE : *De actibus humanis*, *de conscientia*, *de legibus*, *de peccatis*, mardi à 10 h., mercredi et jeudi à 9 h.

J. Bittremieux, chargé de cours. LA THÉOLOGIE DOGMATIQUE, lundi à 10 h., mardi à 8 h., mercredi à 11 h. et samedi à 10 h. — *La Liturgie*, mercredi à 8 h.

Deuxième, troisième et quatrième années.

J. De Becker, Prof. ord. et Recteur du Séminaire américain. *De Sponsalibus et Matrimonio*, aux jours et heures à déterminer.

A. Van Hove, Prof. ord. L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE. — LES INSTITUTES DU DROIT CANON, cours indiqués ci-dessus.

H. Coppieters, Prof. ord. L'INTRODUCTION A L'ÉCRITURE SAINTE. — L'EXÉGÈSE, cours indiqués ci-dessus.

H. De Jongh. Prof. extraord. LA THÉOLOGIE MORALE SPÉCIALE, jeudi à 11 h., vendredi à 10 h. et samedi à 11 h.

J. Bittremieux, chargé de cours. LA THÉOLOGIE DOGMATIQUE, cours indiqué ci-dessus. — *La Liturgie*, mercredi à 8 h. — *La Théologie pastorale*, mardi à 8 h.

Cours de langues sémitiques (1).

J. Forget, Prof. ord. *Langue et littérature arabes*, deux heures par semaine aux jours et heures à déterminer. — *Langue syriaque*, mardi à 9 heures.

A. Van Hoonacker, Prof. ord. *Cours supérieur de langue hébraïque*, indiqué ci-dessus. — *Cours d'assyrien*, aux jours et heures à déterminer.

H. Coppieters, Prof. ord. *Cours élémentaire de langue hébraïque*, indiqué ci-dessus.

(1) Pour les conditions de la promotion à la licence et au doctorat en langues sémitiques, voir le *Règlement spécial du 14 juillet 1909 ci-dessus, pp. 83-84.*

Faculté de Droit.

Doyen : M. NERINCX. — Secrétaire : M. CORBIAU.

Examen de Candidat.

J. Van den Heuvel, Prof. ord. *Le Droit public,* lundi de 10 1/2 h. à 12 1/2 h., pendant toute l'année.

E. E. F. J. Descamps, Prof. ord. (suppléant A. Schicks, Prof. ord.). *L'Encyclopédie du Droit* et *l'Introduction historique au Droit civil,* mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; jeudi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

L. Dupriez, Prof. ord. *Les Institutes du Droit romain*, mercredi de 9 h. à 11 h., vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant toute l'année.

A. Van Hove, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *Le Droit civil ecclésiastique : partie générale,* vendredi et samedi à 9 1/2 h., pendant toute l'année.

Premier examen de Docteur.

L. Mabille, Prof. ord. *Le Code civil,* mardi, mercredi et vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi de 9 1/2 h. à 11 h., vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

E. E. F. J. Descamps, Prof. ord. (suppléant A. Nerincx, Prof. ord.). *Le Droit administratif*, mardi et mercredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *Les Éléments du droit des gens*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

L. Dupriez, Prof. ord. *Les Pandectes*, lundi de 11 1/2 h. à 13 h., jeudi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

L. De Lantsheere, Prof. ord. (suppléant P. Poullet, Prof. ord.). *Le Droit pénal*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h. et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; lundi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre.

A. Van Hove, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *Le Droit civil ecclésiastique : partie spéciale,* mercredi de 11 h. à 12 1/2 h.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Économie politique,* jeudi de 8 h. à 9 1/2 h. et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

Deuxième examen de Docteur.

J. Van Biervliet, Prof. ord. et Secrétaire de l'Université. *Le Code civil,* mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *Les Éléments de l'Organisation judiciaire, de la Compétence et de la Procédure civile,* lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi et mercredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

L. Mabille, Prof. ord. *Le Code civil*, lundi de 11 1/2 h. à 13 h., mardi de 9 1/2 h. à 11 h. et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; lundi de 11 1/2 h. à 13 h., mardi et mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Schicks, Prof. ord. *Les Éléments des lois fiscales qui se rattachent au notariat et à la profession d'avocat,* mercredi et jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre.

P. Poullet, Prof. ord. *Les Éléments de la procédure pénale,* mardi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant toute l'année. — *Les Éléments du droit international privé,* vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

J. Corbiau, Prof. ord. *Les Éléments du droit commercial*, mardi, mercredi, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

E. Vliebergh. Prof. ord. *Le Cours pratique de Droit pénal et de Procédure pénale en langue flamande,* samedi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

Examen de Candidat Notaire.

Première année.

L. Mabille, Prof. ord. *Le Code civil,* cours indiqué ci-dessus pour le premier examen de Docteur en Droit.

E. E. F. J. Descamps, Prof. ord. (suppléant A. Schicks, Prof. ord.).

L'Encyclopédie du Droit, *l'Introduction historique au Droit civil*, cours indiqués ci-dessus.

A. Schicks, Prof. ord. *Les Lois organiques du Notariat (première partie)*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre. — *L'Application des matières comprises sous les nos 7 (art. 1 à 710 du Code civ.) et 9 (lois organiques du notariat) de l'article 17 de la loi du 10 avril 1890, et la Rédaction d'actes sur ces matières*, mercredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

L. Bossu, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Explication approfondie des vérités fondamentales de la Religion, la Philosophie générale et les Notions de Philosophie morale*, jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre.

S. Deploige, Prof. ord., *le Droit naturel*, cours indiqué au programme de la Faculté de Philosophie et Lettres.

Deuxième année.

L. Mabille, Prof. ord. *Le Code civil*, cours indiqué ci-dessus pour le deuxième examen de Docteur en Droit.

A. Schicks, Prof. ord. *Les Lois organiques du Notariat (deuxième partie)*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre. — *Les Lois fiscales qui se rattachent au notariat (éléments)*, cours indiqué ci-dessus. — *Les Lois de procédure civile relatives à l'ouverture des successions, à l'exécution forcée des jugements et des actes, aux saisies-arrêts, aux saisies-exécutions, à la saisie des fruits pendants par racines, à la distribution par contribution, à la saisie immobilière, à l'ordre et à la saisie des rentes*, mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *Les Lois particulières qui régissent la capacité et les biens des établissements publics, la Législation sur les aliénés, les dispositions des Règlements sur la Dette publique, les Règlements sur la Caisse des dépôts et consignations*, mercredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre. — *L'Application des matières comprises sous les nos 5 (droit administratif), 6 (procédure civile), 7 (art. 1101 à 1386; 1582 à 2281 du Code civil) et 9 (lois organiques du notariat et lois fiscales) de l'article 17 de la loi du 10 avril 1890, et la Rédaction d'actes sur ces matières*, mardi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; jeudi de 11 1/2 h. à 1 h., pendant le second semestre.

Troisième année.

J. Van Biervliet. Prof. ord. *Le Code civil*, cours indiqué ci-dessus.

A. Schicks, Prof. ord. *Les Lois fiscales* (cours approfondi), mercredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Application des matières comprises sous les nos 4, 7 (art. 711 à 1100; art. 1387 à 1581 du Code civ.), 8 et 9 (lois fiscales), de l'article 17 de la loi du 10 avril 1890, et la Rédaction d'actes sur ces matières*, lundi de 11 1/2 h. à 1 h., pendant toute l'année.

P. Poullet, Prof. ord. *Les Éléments du Droit international privé*, cours indiqué ci-dessus.

J. Corbiau. Prof. ord. *Les Éléments du Droit commercial*, cours indiqué ci-dessus.

Licence en Notariat (1).

Exercices d'adaptation du droit civil à la liquidation et au partage des successions et des communautés conjugales, et du droit fiscal aux déclarations de successions, sous la direction de M. Schicks, vendredi de 11 h. à 12 1/2 h. pendant le premier semestre; mardi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre.

École des Sciences politiques et sociales.

Président : M. CORBIAU. — Secrétaire : M. DUPRIEZ.

Épreuve préparatoire à la candidature en sciences politiques.

F. M. E. Lefebvre. Prof. ord. *L'Explication approfondie des vérités fondamentales de la Religion.*

D. Nys. Prof. ord. *La Psychologie y compris les notions élémentaires d'anatomie et de physiologie humaines.*

A. Van Hoonacker, Prof. ord. *La Philosophie morale.*

(1) Pour les conditions d'admission à la licence en notariat, voir le règlement spécial du 22 juillet 1909 ci-dessus pp. 85-89.

S. Deploige, Prof. ord. *Le Droit naturel.*

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire politique interne de la Belgique. — L'Histoire politique moderne.*

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *Notions sur l'histoire contemporaine.*

Candidature en Sciences politiques.

E. E. F. J. Descamps, Prof. ord. (suppléants A. Schicks, Prof. ord., et A. Nerincx, Prof. ord.), *L'Encyclopédie du Droit. — Le Droit administratif. — Les Éléments du droit des gens.*

J. Van den Heuvel, Prof. ord. *Le Droit public belge.*

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Économie politique.*

P. Poullet, Prof. ord. *Les Éléments du droit international privé.*

J. Corbiau. Prof. ord. *Les Éléments du Droit civil*, lundi de 8 3/4 h. à 10 1/2 h., vendredi de 11 h. à 12 1/2 h. et samedi de 10 1/2 h. à 12 h., pendant le premier semestre — *Les Éléments du droit commercial* (pour la candidature préparatoire à la licence et au doctorat en sciences politiques et diplomatiques).

A. Van Hove. Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *Le Droit civil ecclésiastique : partie générale* (pour la candidature préparatoire à la licence et au doctorat en sciences politiques et sociales).

Licences et Doctorats en Sciences politiques et sociales et en Sciences politiques et diplomatiques.

J. Van den Heuvel, Prof. ord. *Questions politiques et parlementaires : L'Etat et les Cultes à l'étranger et en Belgique*, lundi de 15 h. à 16 h.

E. E. F. J. Descamps, Prof. ord. (suppléant A. Nerincx, Prof. ord.). *La Neutralité permanente en droit comparé*, mercredi de 16 h. à 17 h.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *Législation du Travail*, vendredi de 14 h. à 16 h.

L. Dupriez, Prof. ord. *Droit public comparé : Institutions politiques des Etats-Unis et de la France*, mardi de 15 h. à 17 1/2 h.

L. De Lantsheere, Prof. ord. (suppléant M. Dupriez). *Droit privé comparé : Le régime des biens dans le Code impérial allemand*, jeudi de 14 h. à 15 h.

P. Poullet, Prof. ord. *Histoire diplomatique de l'Europe depuis 1815*, lundi de 16 h. à 17 h.

J. Corbiau, Prof. ord. *Législation commerciale comparée*, jeudi de 15 h. à 16 h.

A. Nerincx, Prof. ord. *Science financière : Le budget*, mercredi de 15 h. à 16 h.

E. Vliebergh, Prof. ord. *Législation sociale belge : Législation hypothécaire et Crédit foncier rural*, mercredi à 14 h.

Ch. Terlinden, Prof. à l'École des sciences politiques et sociales. *L'évolution politique des grands Etats modernes : L'Angleterre et les Etats-Unis*, mardi de 14 h. à 15 h.

A. Marischal, Prof. à l'École des sciences commerciales et consulaires. *Statistique*, mercredi à 17 h.

COURS PRATIQUES.

Économie sociale, sous la direction de M. V. Brants.

Droit public et science politique, sous la direction de M. L. Dupriez.

Politique internationale, sous la direction de M. P. Poullet.

Ecole des Sciences commerciales, consulaires et coloniales.

Président : M. POULLET. — Secrétaire : M. BANG.

Licence en Sciences commerciales.

Première année.

W. Bang, Prof. ord. *Langue anglaise*, mardi et vendredi à 8 h. pendant le premier semestre ; mardi à 8 h., vendredi à 9 h., pendant le second semestre.

G. Bleikertz. *Langue allemande*, mardi à 9 h., mercredi à 8 h. et jeudi à 9 h., pendant le premier semestre ; mardi à 10 h., vendredi à 8 h. et à 17 h., pendant le second semestre.

J. Corbiau, Prof. ord. *Les Éléments du Droit civil*, lundi de 8 3/4 h. à 10 1/2 h., vendredi de 11 h. à 12 1/2 h., samedi de 10 1/2 h. à 12 h., pendant le premier semestre.

G. Doutrepont, Prof. ord. *Rédaction française*, mercredi à 9 h. et jeudi à 10 h., pendant le premier semestre ; vendredi à 11 h., samedi à 8 h., pendant le second semestre.

A. Jacques et **J. Wagemans.** *La comptabilité et la science financière commerciales*, vendredi à 14 1/2 h., pendant le premier semestre ; mercredi et vendredi, à 14 1/2 h., pendant le second semestre. — *Les opérations commerciales*, mercredi et vendredi à 16 h., pendant toute l'année, et le lundi à 15 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Marischal. *Introduction au cours de Géographie industrielle et commerciale*, lundi à 17 1/2 h., pendant toute l'année ; mardi à 12 h., pendant le second semestre.

E. Mathus. *La connaissance des produits industriels belges et des marchandises d'importation et d'exportation*, samedi à 9 h., pendant le second semestre.

A. Nerincx, Prof. ord. *Droit constitutionnel et droit administratif*, lundi à 11 h., pendant toute l'année.

A. Theunis, Prof. ord. *Les éléments de la chimie*, mardi à 10 h., pendant le premier semestre, et mercredi à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Van Hoonacker, Prof. ord. *La Philosophie morale*, jeudi à 11 h., pendant le premier semestre.

Deuxième année.

W. Bang, Prof. ord. *Langue anglaise*, lundi à 10 1/2 h. et mercredi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi à 8 h., mercredi à 10 h., pendant le second semestre.

G. Bleikertz. *Langue allemande*, lundi à 17 h., mardi à 11 h., pendant le premier semestre; mercredi et samedi à 8 h., pendant le second semestre. — *Langue espagnole*, lundi à 18 h., mercredi à 11 h., pendant le premier semestre; lundi à 18 h., mercredi à 9 h., pendant le second semestre.

V. Brants, Prof. ord. *L'Économie politique*, jeudi à 8 h. et vendredi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; samedi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

J. Corbiau, Prof. ord. *Le Droit maritime*, jeudi à 14 1/4 h., pendant le premier semestre. — *Le Droit commercial et les matières spéciales qui s'y rattachent*, mardi, mercredi, vendredi et samedi à 8 h., pendant le premier semestre.

A. Jacques et **J. Wagemans.** *Bureau commercial et Opérations commerciales*, lundi, mercredi et vendredi, à 14 1/2 h., pendant le premier semestre; lundi à 17 h., mercredi et vendredi, à 14 1/2 h., pendant le second semestre. — *Arithmétique commerciale*, lundi à 14 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Marischal. *La Géographie industrielle et commerciale*, mardi à 15 1/2 h., pendant le premier semestre; lundi à 19 h., pendant le second semestre. — *La Statistique*, mercredi à 17 h., pendant le premier semestre.

E. Mathus. *La Connaissance des produits industriels belges et des marchandises d'importation et d'exportation*, samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

L. Scharpé, Prof. ord. *Langue flamande*, vendredi à 11 h., pendant toute l'année.

Troisième année.

Licence du degré supérieur en Sciences commerciales et consulaires.

W. Bang, Prof. ord. *Langue anglaise*, jeudi à 9 h., vendredi à 8 h., pendant le premier semestre; mardi à 9 1/2 h., jeudi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

G. Bleikertz. *Langue allemande*, lundi à 11 h., mardi à 10 h., jeudi à 11 1/2 h., pendant le premier semestre; lundi à 11 h., vendredi à 11 h., pendant le second semestre. — *Langue espagnole*, lundi à 10 h. et jeudi à 10 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi à 11 h., samedi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

J. Corbiau, Prof. ord. *Droit commercial comparé*, jeudi à 15 h., pendant le premier semestre. — *Droit industriel*, lundi à 14 h., pendant le second semestre.

E. E. F. L. Descamps, Prof. ord. (suppléant A. Nerincx, Prof. ord.). *Droit des gens*, mardi à 8 h., pendant le second semestre.

L. Dupriez, Prof. ord. *Droit public comparé*, mardi à 15 1/4 h., pendant le premier semestre.

A. Jacques et **J. Wagemans.** *Bureau commercial et comptabilité*, lundi à 15 1/2 h. et vendredi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; lundi à 14 h. et vendredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Marischal. *Géographie commerciale*, lundi à 19 h., pendant le premier semestre.

E. Mathus. *La Connaissance des produits industriels belges et des marchandises d'importation et d'exportation*, samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

A. Nerincx, Prof. ord. *Rôle commercial des colonies*, mardi à 11 1/2 h., pendant le premier semestre; lundi à 10 h., pendant le second semestre.

P. Poullet, Prof. ord. *Histoire diplomatique de l'Europe depuis le Congrès de Vienne*, lundi à 16 h., pendant le premier semestre. — *Éléments du droit international privé*, vendredi et samedi à 8 h., pendant le second semestre. — *Politique commerciale et législation consulaire*, mercredi à 8 h., pendant le second semestre.

G. Renier. *Les armements maritimes*, mercredi à 14 1/4 h., pendant le premier semestre.

L. Scharpé, Prof. ord. *Langue flamande*, mardi à 17 h., pendant le premier semestre; mardi à 17 h., jeudi à 11 h., pendant le second semestre.

E. Vliebergh, Prof. ord. *Le mécanisme du crédit* (bourses et banques), mardi à 9 h., pendant le premier semestre.

Licence du degré supérieur en Sciences commerciales et consulaires.

Épreuve unique pour les docteurs en droit.

W. Bang, Prof. ord. *Langue anglaise*, cours indiqués ci-dessus.

G. Bleikertz. *Langues allemande et espagnole*, cours indiqués ci-dessus.

J. Corbiau, Prof. ord. *Le Droit maritime*, jeudi à 14 1/4 h., pendant le premier semestre. — *Le Droit commercial comparé*, jeudi à 15 h., pendant le premier semestre.

L. Dupriez, Prof. ord. *Le Droit public comparé*, mardi à 15 h., pendant le premier semestre.

A. Jacques et **J. Wagemans.** *La comptabilité et la science financière commerciales*, jeudi à 15 1/4 h., pendant le premier semestre et à 14 1/2 h., pendant le second semestre; vendredi à 14 1/2 h., pendant toute l'année. — *Les opérations commerciales*, jeudi et vendredi à 16 h., pendant toute l'année.

A. Marischal. *La Géographie industrielle et commerciale*, lundi à 17 1/2 h., pendant toute l'année; jeudi à 8 h., pendant le second sem. — *La Statistique*, mercredi à 17 h., pendant le premier semestre.

E. Mathus. *La Connaissance des produits industriels belges et des marchandises d'importation et d'exportation*, samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre et à 9 h., pendant le second semestre.

P. Poullet, Prof. ord. *L'Histoire diplomatique de l'Europe depuis le Congrès de Vienne*, lundi à 16 h., pendant le premier semestre. — *Politique commerciale et législation consulaire*, mercredi à 8 h., pendant le second semestre.

L. Scharpé, Prof. ord. *Langue flamande*, cours indiqué ci-dessus.

E. Vliebergh, Prof. ord. *Le mécanisme du crédit* (bourses et banques), lundi à 14 1/4 h., pendant le premier semestre.

Cours facultatifs de langues.

A. Bayot, Prof. extraord. *Langues italienne, portugaise et roumaine.*

G. Bleikertz. *Langues danoise et norvégienne.*

J. Forget. *Langue arabe.*

L'horaire de ces cours sera déterminé ultérieurement.

Licence en Sciences coloniales.

Première année.

R. P. De Clercq. *Langues congolaises*, jeudi de 9 1/2 h. à 11 h., vendredi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre; jeudi de 10 h. à 13 h., pendant le second semestre.

H. De Vocht. *Langue anglaise*, mardi de 8 h. à 9 h., vendredi de 8 h. à 10 h., pendant toute l'année.

A. Jacques et **J. Wagemans.** *Opérations commerciales*, mercredi et vendredi, de 16 h. à 17 1/2 h., pendant toute l'année ; lundi de 15 1/2 h. à 17 h., pendant le second semestre. — *La Comptabilité*, vendredi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le premier semestre ; mercredi et vendredi, de 14 1/2 h. à 16 h.

E. Leplae, Prof. ord. *L'Agriculture générale*, samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre ; lundi de 8 h. à 11 h., pendant le second semestre.

A. Marischal. *Introduction au cours de Géographie industrielle*, lundi de 17 1/2 h. à 19 h., pendant toute l'année ; mardi de 14 h. à 15 h., pendant le second semestre.

E. Mathus. *La Connaissance des produits*, samedi de 8 h. à 12 h., pendant le second semestre.

A. F. Meunier, Prof. ord. *Les Sciences naturelles*, mardi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant toute l'année.

A. Nerincx. Prof. ord. *Droit public*, lundi de 11 à 12 1/2 h., pendant toute l'année.

A. Theunis, Prof. ord. *Les Eléments de la chimie*, mardi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre ; mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre.

A. Van Hoonacker. Prof. ord. *La Philosophie morale*, jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre.

Deuxième année.

R. P. De Clercq. *Langues congolaises*, jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre (*).

E. De Jonghe. *Géographie physique et ethnographique du Congo*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant toute l'année.

V. Denyn. *Histoire et régime politique et administratif du Congo*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant toute l'année. — *La Législation congolaise*, samedi de 8 h. à 9 h., pendant toute l'année.

H. De Vocht. *Langue anglaise*, lundi de 11 h. à 12 h., mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre ; vendredi de 8 h. à 10 h., samedi de 15 à 17 h., pendant le second semestre.

(*) Les heures du second semestre seront déterminées ultérieurement.

N. Didderich. *La Colonisation agricole*, vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

E. Leplae, Prof. ord. *Les Cultures tropicales*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi de 10 h. à 11 h., pendant le second semestre.

L. Maldague. *Hygiène coloniale*, mercredi de 9 h. à 10 1/2 h., jusqu'à Pâques.

E. Mathus. *La Connaissance des produits*, samedi de 9 h. à 12 h., pendant le premier semestre.

A. F. Meunier, Prof. ord. *La Botanique tropicale*, vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre.

A. Nerincx, Prof. ord. *Histoire de la colonisation*, mardi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; lundi de 10 h. à 11 h., pendant le second semestre.

P. Poullet, Prof. ord. *La Politique commerciale*, mercredi de 8 h. à 9 h., pendant le second semestre.

Epreuve unique pour les docteurs en droit, etc.

R. P. De Clercq. *Langues congolaises*, jeudi de 9 1/2 h. à 11 1/2 h., vendredi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre; jeudi de 10 h. à 11 h., pendant le second semestre.

E. De Jonghe. *Géographie physique et ethnographique du Congo*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant toute l'année.

V. Denyn. *Histoire et régime politique et administratif du Congo*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant toute l'année. — *La Législation congolaise*, samedi de 8 h. à 9 h., pendant toute l'année.

H. De Vocht. *Langue anglaise*, lundi de 11 h. à 12 h., mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi de 8 h. à 10 h., samedi de 15 h. à 17 h., pendant le second semestre.

N. Didderich. *La Colonisation agricole*, vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

E. Leplae, Prof. ord. *Les Cultures tropicales*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi de 10 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *L'Agriculture générale*, samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

L. Maldague. *Hygiène coloniale*, mercredi de 9 h. à 10 1/2 h., jusqu'à Pâques.

A. Marischal. *Introduction au cours de Géographie industrielle,* lundi de 17 1/2 h. à 19 h., pendant toute l'année; mardi de 14 h. à 15 h., pendant le second semestre.

A. F. Meunier. Prof. ord. *La Botanique tropicale*, vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre.

A. Nerincx, Prof. ord. *Histoire de la Colonisation*, mardi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; lundi de 10 h. à 11 h., pendant le second semestre.

P. Poullet, Prof. ord. *La politique commerciale*, mercredi de 8 h. à 9 h., pendant le second semestre.

Faculté de Médecine.

Doyen : M. DENYS. — Secrétaire : M. HAVET.

Examen de Candidat.

1re ÉPREUVE.

Deuxième année des études combinées de sciences et de médecine.

E. Masoin, Prof. ord. *La Physiologie humaine* (y compris *la Physiologie comparée*), lundi et mercredi à 9 1/4 h., vendredi à 11 h., pendant le premier semestre; lundi et mercredi à 9 1/4 h., vendredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Van Gehuchten, Prof. ord. *L'Anatomie humaine systématique : Systèmes osseux et musculaire (ostéologie, syndesmologie, myologie)*, lundi, mercredi et vendredi à 8 h., pendant le premier semestre; *Systèmes intestinal, circulatoire et uro-génital,* mardi, jeudi et samedi à 8 h., pendant le premier semestre; *Systèmes nerveux et tégumentaire,* lundi à 8 h., mardi à 9 h., mercredi à 10 1/4 h., pendant le second semestre.

G. Gilson, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *Les Éléments de Zoologie,* lundi, mardi et mercredi à 11 1/2 h., pendant le premier semestre.

Visite des collections de Zoologie, mercredi de 14 h. à 16 h., pendant le premier semestre; de 14 h. à 17 h., pendant le second semestre.

F. Janssens, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *La Microscopie et la Biologie,* samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi à 10 1/2 h., pendant le second semestre.

J. Havet, Prof. ord. *L'Histologie générale et spéciale,* mardi, mercredi et samedi à 8 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques d'anatomie microscopique*, deux séances par semaine. — *L'Embryologie,* vendredi à 7 1/2 h., samedi à 9 h., pendant le second semestre.

Le professeur d'*Anatomie humaine systématique* et le chef des travaux anatomiques dirigeront les élèves dans les *dissections* tous les jours, de 15 h. à 18 h., pendant le premier semestre.

2e ÉPREUVE.

Troisième année d'études.

E. Masoin, Prof. ord. Le cours de *Physiologie*, indiqué ci-dessus.

G. Bruylants, Prof. ord. *La Chimie physiologique*, vendredi à 9 1/2 h., pendant le premier semest.; vendredi à 8 1/4 h., pendant le second sem.

A. Van Gehuchten, Prof. ord. *L'Anatomie humaine systématique* : *Systèmes intestinal, circulatoire et uro-génital*, mardi, jeudi et samedi à 8 h., pendant le premier semestre; *Systèmes nerveux et tégumentaire*, lundi à 8 h., mardi à 9 h., mercredi à 10 1/4 h., pendant le second semestre. — *L'Anatomie humaine topographique*, mercredi à 11 h. et jeudi à 14 1/2 h., à partir du 15 novembre. — *Dissections* comme plus haut.

G. Gilson, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *Les Éléments d'anatomie comparée*, mercredi et jeudi de 7 1/2 h. à 9 h., pendant le second semestre.

Visite des collections de Zoologie, aux jours et heures indiqués ci-dessus.

M. Ide, Prof. ord. (suppléant de M. Masoin). *Démonstrations et exercices pratiques de physiologie* (cours facultatif), mardi de 14 h. à 16 h., pendant le premier semestre.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Psychologie*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h. et jeudi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant le second semestre.

Premier examen de Docteur.

A. Lemaire, Prof. ord. *La Pathologie et la Thérapeutique spéciales des maladies internes (les maladies nerveuses* exceptées), *les maladies des enfants*, lundi, mercredi et vendredi à 11 h., mardi à 8 h., pendant le premier semestre; mardi à 7 h., mercredi à 10 h., pendant le second semestre. — *La clinique propédeutique*, lundi, mercredi et vendredi à 14 1/2 h.

A. Van Gehuchten, Prof. ord. *La Pathologie et la Thérapeutique spéciales des maladies nerveuses*, lundi et vendredi à 10 h., pendant le second semestre.

E. Masoin, Prof. ord. *Leçons théoriques sur les maladies mentales*, jeudi à 16 h., pendant le second semestre.

T. Debaisieux, Prof. ord. *La Clinique chirurgicale y compris la Clinique gynécologique et Consultations gratuites*, mardi, jeudi et samedi

de 9 h. à 11 h., pendant le premier semestre; de 8 h. à 10 h., pendant le second semestre. — Suppléants : L. DANDOIS, Prof. ord., chef de clinique chirurgicale, *Consultations gratuites pour les maladies du nez, des oreilles, du pharynx et du larynx*, mardi, jeudi et samedi de 11 h. à 12 h., pendant le premier semestre; de 10 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *Exercices cliniques*, aux jours et heures à déterminer. — R. SCHOCKAERT, Prof. ord., chef de clinique gynécologique. *Consultations gratuites*, lundi et vendredi à 9 h., pendant le premier semestre; à 8 h., pendant le second semestre.

G. Verriest, Prof. ord. *La Clinique médicale et Consultations gratuites*, lundi, mercredi et vendredi de 9 h. à 11 h., pendant le premier semestre; de 8 h. à 10 h., pendant le second semestre.

A. Van der Straeten, Prof. ord. *L'Ophtalmologie et la Clinique ophtalmologique*, mardi et vendredi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le premier semestre; lundi, mercredi et vendredi, de 10 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *Exercices ophtalmoscopiques*, aux jours et heures à déterminer.

L. Dandois, Prof. ord., chef de clinique chirurgicale. *La Pathologie chirurgicale générale et spéciale* y compris *les maladies cutanées et syphilitiques*, jeudi et samedi à 8 h., mercredi à 12 h., pendant le premier semestre; mercredi de 11 h., à 1 h., jeudi à 7 h., pendant le second sem.

J. Denys, Prof. ord. *L'Anatomie pathologique et les Éléments de Bactériologie*, leçons théoriques et pratiques, mardi, jeudi et samedi de 11 h. à 13 h., pendant le premier semestre. — *La Pathologie et la Thérapeutique générales*, vendredi à 8 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi à 7 h., pendant le second semestre.

M. Ide, Prof. ord. *Les Éléments de Pharmacologie et la Pharmacodynamique*, lundi et vendredi à 12 h., pendant le premier semestre; mardi de 10 h. à midi, jeudi à 10 h., pendant le second semestre.

L. Maldague, chargé de cours. *L'Hygiène publique et privée*, mardi à 14 1/2 h., mercredi à 8 h., pendant le premier semestre; jeudi et vendredi à 11 h., pendant le second semestre.

Deuxième examen de Docteur.

A. Lemaire, Prof. ord. *La Pathologie et la Thérapeutique spéciales des maladies internes (les maladies nerveuses* exceptées), *les Maladies des enfants*, cours indiqué ci-dessus.

A. Van Gehuchten, Prof. ord. *La Pathologie et la Thérapeutique spéciales des maladies nerveuses*, cours indiqué ci-dessus.

R. Schockaert, Prof. ord. *La Clinique et la Policlinique obstétricales*, aux jours et heures à déterminer. — *Exercices pratiques*, mercredi à 14 1/2 h., pendant le second semestre.

T. Debaisieux, Prof. ord. Le cours de *Clinique chirurgicale*, indiqué ci-dessus.

G. Verriest, Prof. ord. Le cours de *Clinique médicale*, indiqué ci-dessus.

A. Van der Straeten, Prof. ord. Le cours d'*Ophtalmologie*, indiqué ci-dessus.

L. Dandois. Prof. ord. Le cours de *Pathologie chirurgicale*, indiqué ci-dessus.

Troisième examen de Docteur.

E. Masoin, Prof. ord. *Leçons cliniques sur les maladies mentales*, aux jours et heures à déterminer.

R. Schockaert, Prof. ord. *La Théorie des Accouchements*, lundi et vendredi à 8 h., pendant le premier semestre; mercredi et vendredi à 7 h., pendant le second semestre. — *Les Manœuvres obstétricales*, mercredi à 14 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi à 14 1/2 h., pendant le second semestre. — *Cours théorique de Gynécologie*, une heure par semaine, pendant le premier semestre. — *Exercices cliniques d'obstétrique*, lundi et samedi à 14 1/2 h., pendant toute l'année. — *La Clinique et la Policlinique obstétricales*, *la Déontologie médicale*, aux jours et heures à déterminer. — *Consultations gratuites de Gynécologie*, lundi et vendredi à 9 h., pendant le premier sem.; à 8 h., pendant le second sem.

T. Debaisieux, Prof. ord. Le cours de *Clinique chirurgicale y compris la clinique gynécologique*, indiqué ci-dessus. — *La Théorie et la Pratique des Opérations chirurgicales*, merçredi et jeudi a 14 1/2 h., pendant le second semestre.

G. Verriest. Prof. ord. Le cours de *Clinique médicale*, indiqué ci-dessus.

A. Van der Straeten, Prof. ord. Le cours d'*Ophtalmologie*, indiqué ci-dessus.

A. Van Gehuchten, Prof. ord. *L'Anatomie des régions*, mercredi à 11 h. et jeudi à 14 1/2 h., à partir du 15 novembre.

L. Dandois, Prof. ord., chef de clinique chirurgicale. *Les Bandages, les Appareils et la Petite Chirurgie*, mardi et mercredi à 8 h., pendant le premier semestre. — *Consultations gratuites*, indiquées ci-dessus.

L. Maldague, chargé de cours. *La Médecine légale*, lundi à 7 h., mercredi à 16 h., pendant le second semestre.

Examen de Pharmacien.

G. Bruylants, Prof. ord. *La Chimie pharmaceutique (partie organique); les Altérations et les Falsifications des substances médicamenteuses et alimentaires d'origine organique; les Éléments de Chimie toxicologique*, lundi et mardi de 8 1/2 h. à 10 h., mercredi de 11 1/2 h. à 13 h. — *Les Opérations analytiques et toxicologiques et les opérations propres à découvrir les altérations et falsifications des médicaments et des substances alimentaires*, lundi de 10 h. à 13 h. et de 14 1/2 h. à 19 h., mercredi de 8 h. à 10 h. et de 14 1/2 h. à 19 h.

F. Ranwez, Prof. ord. *La Chimie pharmaceutique (partie minérale); les Altérations et les Falsifications des substances médicamenteuses et alimentaires d'origine minérale*, mardi de 10 h. à 11 1/2 h. — *La Pharmacie pratique (y compris la Pharmacie galénique et magistrale et les Doses maxima des médicaments)*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h. — *La Pharmacognosie*, mardi de 11 h. à 12 h., jeudi de 12 h. à 13 h. — *Les Recherches microscopiques, les Préparations chimiques, les Préparations pharmaceutiques officinales et magistrales*, mardi et jeudi de 14 1/2 h. à 19 h.

C. Blas, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *Les Éléments de Chimie analytique qualitative et quantitative;* mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h.

Examen d'Expert-Chimiste.

Les cours théoriques et pratiques pour les épreuves de l'examen de pharmacien, ci-dessus indiqués.

G. Bruylants, Prof. ord. *L'Analyse des substances médicamenteuses et des denrées alimentaires (compléments)*, mercredi de 8 h. à 11 1/2 h. — *Compléments de Chimie toxicologique*, cours théorique et pratique, mardi de 8 h. à 11 1/2 h. — *Notions de Chimie industrielle (partie organique)*, lundi de 11 1/2 h. à 13 h. — *La Chimie physiologique y compris l'Urologie*, cours théorique et pratique, lundi de 9 h. à 10 h. et de 14 1/2 h. à 19 h.

J. Denys, Prof. ord. *Les Éléments de Bactériologie*, cours théorique et pratique, mardi, jeudi et samedi de 11 h. à 13 h., pendant le premier semestre.

F. Ranwez, Prof. ord. *Recherches microscopiques des substances alimentaires et médicamenteuses (compléments)*, cours théorique et pratique, mardi de 14 1/2 h. à 18 1/2 h. — *L'application du microscope à l'analyse des produits physiologiques et pathologiques de l'organisme*, cours théorique et pratique, jeudi de 9 1/2 h. à 12 h. — *Notions de Chimie industrielle (partie inorganique)*, aux jours et heures à déterminer.

C. Blas, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *Compléments de Chimie analytique théorique et pratique*, jeudi de 15 h. à 17 1/2 h., pendant le second semestre.

L. Maldague, chargé de cours. *L'Hygiène publique*, cours indiqué ci-dessus. — *L'Introduction à la Médecine légale*, lundi à 7 h. et mercredi à 16 h., pendant le second semestre (cours facultatif).

Cours facultatifs.

Dr Van Mosuenck. *Clinique de l'art dentaire*, aux jours et heures à déterminer.

F. Malengreau. Prof. extraord. de la Faculté des Sciences. *La chimie biologique*, aux jours et heures à déterminer.

Faculté de Philosophie et Lettres.

Doyen : M. BANG. — Secrétaire : M. LEFORT.

Examen de Candidat en Philosophie et Lettres préparatoire au Droit.

Première épreuve.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. *L'Explication approfondie des vérités fondamentales de la Religion*, jeudi à 10 h., pendant le premier semestre; jeudi à midi, pendant le second semestre.

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *Notions sur l'histoire contemporaine*, samedi à 11 h., pendant toute l'année.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *Exercices pratiques sur la langue latine* et *Traductions à livre ouvert*, mercredi à 10 h., vendredi à 11 h. et samedi à 9 h., pendant le second semestre.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire politique moderne*, mercredi à 9 h., jeudi à 10 h., vendredi de 9 h. à 11 h., pendant le second semestre.

G. Doutrepont, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature française* (cours de deux années), mardi et mercredi à 8 h., pendant le premier semestre; lundi et mercredi à 11 h., pendant le second semestre.

D. Nys, Prof. ord. *La Psychologie y compris les notions élémentaires d'anatomie et de physiologie humaines que cette étude comporte*, mardi et mercredi à 10 h., pendant le premier semestre; jeudi à 11 h. et samedi à 10 h., pendant le second semestre.

J. Sencie, Prof. ord. *L'Histoire politique de l'antiquité*, mardi à 9 h., mercredi à 11 h., jeudi à 11 h., samedi à 10 h. *(répétition)*, pendant le premier semestre; lundi à 10 h., mardi à 9 h., pendant la première moitié du second semestre.

C. P. F. Lecoutere, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature flamande* (cours de deux années), lundi de 10 h. à midi, jeudi et vendredi à 8 h., pendant le premier semestre.

E. Remy, Prof. ord. *L'Explication d'un auteur latin*, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 9 h., pendant le premier semestre.

Seconde épreuve.

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *L'Histoire politique du moyen âge*, mardi à 10 h., jeudi à 11 h., vendredi à 10 h., pendant le premier semestre; vendredi à 9 h., pendant le second semestre.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *Exercices pratiques sur la langue latine* et *Traductions à livre ouvert,* mardi et mercredi à 9 h., samedi à 8 h., pendant le second semestre.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire politique interne de la Belgique,* mercredi et samedi, à 10 h., pendant le premier semestre; mercredi à 8 h., pendant le second semestre.

M. De Wulf, Prof. ord. *La Logique,* samedi à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi à 10 h., pendant le second semestre.

P. Colinet, Prof. ord. *Notions sur les principales littératures modernes,* mardi et mercredi à 10 h., pendant le second semestre.

G. Doutrepont, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature française* (cours de deux années), mardi et mercredi à 8 h., pendant le premier semestre; lundi et mercredi à 11 h., pendant le second semestre.

C. P. F. Lecoutere, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature flamande,* cours indiqué ci-dessus.

A. Van Hoonacker, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Philosophie morale,* mardi à 9 h., jeudi à 10 h., pendant le premier semestre; lundi à 10 h., pendant le second semestre.

S. Deploige, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit naturel,* mercredi et vendredi à 11 h., pendant le premier semestre; mardi et vendredi, à 11 heures, pendant le second semestre.

E. Remy, Prof. ord. *L'Explication d'un auteur latin,* mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 9 h., pendant le premier semestre.

F. Mayence, Prof. extraord. *Notions sur les institutions politiques de Rome,* vendredi à 8 h. et samedi à 9 h., pendant le second semestre.

Examen de Candidat en Philosophie et Lettres préparatoire au grade de Docteur en Philosophie et Lettres (Philosophie, Histoire, Philologie classique, Philologie romane).

Première épreuve.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. Le cours de *Religion,* indiqué ci-dessus.

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *Notions sur l'histoire contemporaine,* cours indiqué ci-dessus.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *Exercices pratiques sur la langue latine* et *Traductions à livre ouvert,* mercredi à 10 h., vendredi à 11 h. et samedi à 10 h., pendant le second semestre.

P. Colinet, Prof. ord. *L'Explication d'un auteur grec*, jeudi à 9 h. et vendredi à 8 h., pendant le second semestre.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire politique moderne*, cours indiqué ci-dessus.

G. Doutrepont. Prof. ord. *L'Histoire de la littérature française*, cours indiqué ci-dessus.

D. Nys, Prof. ord. *La Psychologie, y compris les notions élémentaires d'anatomie et de physiologie humaines que cette étude comporte*, cours indiqué ci-dessus.

J. Sencie, Prof. ord. *L'Histoire politique de l'antiquité*, cours indiqué ci-dessus.

C. P. F. Lecoutere. Prof. ord. *L'Histoire de la littérature flamande*, cours indiqué ci-dessus.

E. Remy, Prof. ord. *L'Explication d'un auteur latin*, cours indiqué ci-dessus.

A. Carnoy. Prof. ord. *Traductions, à livre ouvert, d'auteurs grecs*, mardi et vendredi à 10 h., pendant le premier semestre.

Des *exercices* sur des questions de philosophie; des *exercices* sur l'histoire et la géographie; des *exercices philologiques* sur la langue grecque et sur la langue latine; des *exercices* sur les langues latine et romanes, seront donnés une heure par semaine pendant un semestre pour chaque catégorie d'exercices mentionnés. — Les *exercices* sur la langue latine seront continués au second semestre pour la candidature préparatoire au doctorat en philologie classique.

Seconde épreuve.

C. C. A. Moeller. Prof. ord. *L'Histoire politique du moyen âge*, cours indiqué ci-dessus.

F. L. G. Collard. Prof. ord. *Exercices pratiques sur la langue latine* et *Traductions à livre ouvert*, mardi et mercredi à 9 h., samedi à 8 h., pendant le second semestre.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire politique interne de la Belgique*, cours indiqué ci-dessus.

M. De Wulf, Prof. ord. *La Logique*, cours indiqué ci dessus.

P. Colinet. Prof. ord. *L'Explication d'un auteur grec*, jeudi à 9 h., vendredi à 8 h., pendant le second semestre. — *Notions sur les principales littératures modernes*, cours indiqué ci-dessus.

G. Doutrepont. Prof. ord. *L'Histoire de la littérature française*, cours indiqué ci-dessus.

C. P. F. Lecoutere, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature flamande*, cours indiqué ci-dessus.

A. Van Hoonacker, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Philosophie morale*, cours indiqué ci-dessus.

E. Remy, Prof. ord. *L'Explication d'un auteur latin*, cours indiqué ci-dessus.

F. Mayence, Prof. extraord. *Notions sur les institutions politiques de Rome*, cours indiqué ci-dessus.

Exercices, comme à la première épreuve.

Examen de Candidat en Philosophie et Lettres préparatoire au grade de Docteur en Philosophie et Lettres (Philologie germanique).

Première épreuve.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. Le cours de *Religion*, indiqué ci-dessus.

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *Notions sur l'histoire contemporaine*, cours indiqué ci-dessus.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire politique moderne*, cours indiqué ci-dessus.

G. Doutrepont, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature française*, cours indiqué ci-dessus.

D. Nys, Prof. ord. *La Psychologie y compris les notions élémentaires d'anatomie et de physiologie humaines que cette étude comporte*, cours indiqué ci-dessus.

W. Bang, Prof. ord. *La Traduction, à livre ouvert, de textes anglais, l'explication d'auteurs anglais, des exercices philologiques sur l'anglais*, lundi de 8 h. à 10 h., pendant le premier semestre; lundi à 8 h., pendant le second semestre; samedi de 8 h. à 10 h., pendant toute l'année; vendredi à 11 h., pendant le second semestre.

C. P. F. Lecoutere, Prof. ord. *La Traduction, à livre ouvert, de textes flamands, l'explication d'auteurs flamands, des exercices philologiques sur le flamand*, mardi à 11 h., mercredi, jeudi et vendredi à 9 h., pendant le premier semestre; mardi et jeudi de 8 h. à 10 h., pendant le second semestre. — *L'Histoire de la littérature flamande*, cours indiqué ci-dessus.

L. Scharpé, Prof. ord. *L'explication d'auteurs allemands*, lundi à midi, pendant toute l'année.

J. De Cock, Prof. extraord. *La Traduction, à livre ouvert, de textes allemands; des exercices philologiques sur l'allemand*, mercredi à 11 h. et vendredi de 11 h. à 13 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 h. à 13 h., mercredi à 9 h., pendant le second semestre.

Seconde épreuve.

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *L'Histoire politique du moyen âge*, cours indiqué ci-dessus.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire politique interne de la Belgique*, cours indiqué ci-dessus.

M. De Wulf. Prof. ord. *La Logique*, cours indiqué ci-dessus.

P. Colinet, Prof. ord. *Notions sur les principales littératures modernes*, cours indiqué ci-dessus.

G. Doutrepont, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature française*, cours indiqué ci-dessus.

W. Bang, Prof. ord. *La Traduction, à livre ouvert, de textes anglais, l'explication d'auteurs anglais, des exercices philologiques sur l'anglais*, cours indiqué ci-dessus.

C. P. F. Lecoutere, Prof. ord. *La Traduction, à livre ouvert, de textes flamands, l'explication d'auteurs flamands, des exercices philologiques sur le flamand. — L'Histoire de la littérature flamande*, cours indiqués ci-dessus.

L. Scharpé, Prof. ord. *Notions de langue gotique* et *Introduction à la grammaire comparée*, aux jours et heures à déterminer. — *L'explication d'auteurs allemands*, cours indiqué ci-dessus.

A. Van Hoonacker, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Philosophie morale*, cours indiqué ci-dessus.

J. De Cock, Prof. extraord. *La Traduction, à livre ouvert, de textes allemands; des exercices philologiques sur l'allemand*, cours indiqué ci-dessus.

Examen de Docteur en Philosophie et Lettres.

A. PHILOSOPHIE.

L. Bossu, Prof. ord. *L'Histoire de la Philosophie* (cours de deux années), mercredi, jeudi et vendredi à 9 h., pendant le premier semestre. — *L'Analyse critique d'un traité philosophique* (cours de deux années), vendredi à 12 h., pendant le premier semestre.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *L'Explication approfondie d'auteurs*

grecs (cours de deux années), lundi et mardi à 11 h., pendant le premier semestre. — *L'Histoire de la pédagogie et méthodologie* (cours de deux années), vendredi et samedi à 10 h., pendant le premier semestre.

D. Nys, Prof. ord. *L'Encyclopédie de la philosophie* et *Étude approfondie de questions de psychologie, de logique ou de morale* (cours de deux années), jeudi et vendredi à 8 h., pendant toute l'année. — *Discussion des matières expliquées*, aux jours et heures à déterminer.

M. De Wulf, Prof. ord. *L'Histoire de la Philosophie du moyen âge* (cours professé à l'Institut de Philosophie), pendant le premier semestre.

J. Laminne. Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Métaphysique* (cours de deux années), lundi et mercredi à 16 h., pendant toute l'année.

S. Deploige, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit naturel*, cours indiqué ci-dessus.

E. Remy, Prof. ord. *L'Explication approfondie d'auteurs latins* (cours de deux années), lundi à 8 h. et mardi à 15 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 h., pendant le second semestre.

Les étudiants qui désirent combiner avec le doctorat en philosophie et lettres (Groupe Philosophie), la licence en philosophie de St-Thomas, auront à suivre en outre certains cours de philosophie à déterminer par un programme particulier (Voir le programme des cours de l'Institut supérieur de philosophie).

B. HISTOIRE.

1re SECTION (HISTOIRE ANCIENNE).

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *L'Encyclopédie de l'histoire*, lundi de 14 1/2 h. à 16 1/2 h., pendant le second semestre.

L. Bossu, Prof. ord. *L'Histoire de la Philosophie*, cours indiqué ci-dessus.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature grecque et de la littérature latine* (cours de deux années), lundi, mardi, mercredi et jeudi à 10 h., pendant le premier semestre. — *L'Histoire de la pédagogie et méthodologie*, cours indiqué ci-dessus. — *Exercices didactiques*, pendant toute l'année : le mercredi, à 8 h., aux Halles; le mercredi et le vendredi, à 15 h., au Collège archiépiscopal.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire de la géographie* (cours de deux années), mercredi à 11 h., pendant le premier semestre.

J. Sencie, Prof. ord. *La critique historique* et *Application à une*

période de l'histoire ancienne (cours de deux années), mercredi de 15 h. à 17 h., pendant le premier semestre. — *Les Institutions grecques* et *l'Épigraphie grecque* (cours de trois années), jeudi à 10 h., vendredi à 11 h., pendant le second semestre.

E. Remy, Prof. ord. *L'Épigraphie latine* (cours de trois années), lundi et mardi à 8 h., pendant le second semestre.

J. Van Battel, Prof. ord. *La Géographie*, mardi à 10 h., pendant le second semestre.

F. Mayence. Prof. extraord. *Les Institutions romaines* (cours de trois années), lundi et mardi à 8 h., pendant le second semestre.

2e SECTION (HISTOIRE DES TEMPS MODERNES).

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *La Critique historique* et *Application à une période de l'histoire* (cours de deux années), lundi de 14 1/2 h. à 16 1/2 h., pendant le premier semestre. — *L'Encyclopédie de l'histoire*, lundi de 14 1/2 h. à 16 1/2 h., pendant le second semestre.

L. Bossu, Prof. ord. *L'Histoire de la Philosophie*, cours indiqué ci-dessus.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *L'Histoire de la pédagogie et méthodologie*, cours indiqué ci-dessus. — *Exercices didactiques*, pendant toute l'année : le mercredi, à 8 h., aux Halles; le mercredi et le vendredi, à 15 h., au Collège archiépiscopal.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire de la géographie* (cours de deux années), mercredi à 11 h., pendant le premier semestre. — *Les Institutions des temps modernes*, mercredi à 11 h., pendant le second semestre.

A. Cauchie, Prof. ord. (Suppléant M. L. Vander Essen, docteur en philosophie et lettres). *Les Institutions du moyen âge* (cours de deux années), mercredi à 15 1/2 h., pendant toute l'année.

F. Bethune, Prof. ord. *L'Histoire des littératures modernes (partie romane*, cours de deux années), mercredi de 17 1/2 h. à 19 1/2 h., pendant le second semestre.

R. Maere, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Paléographie et la Diplomatique du moyen âge*, mercredi de 12 h. à 13 h., jusqu'à Pâques.

L. Scharpé, Prof. ord. *L'Histoire des littératures modernes (partie germanique)* (cours de deux années), mercredi à 10 h.

J. Van Battel, Prof. ord. *La Géographie*, mardi à 10 h., pendant le second semestre.

C. PHILOLOGIE CLASSIQUE.

I. Bossu, Prof. ord. *L'Histoire de la philosophie ancienne*, partie du cours indiqué ci-dessus.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature grecque et de la littérature latine*, cours de deux années, indiqué ci-dessus. — *L'Explication approfondie d'auteurs grecs* (cours de deux années), lundi et mardi à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi à 9 h. et samedi à 11 h., pendant le second semestre. — *L'Histoire de la pédagogie et méthodologie* et *Exercices didactiques*, cours de deux années, indiqués ci-dessus.

R. Maere, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *Les Éléments de paléographie latine* (cours de deux années), aux jours et heures à déterminer.

P. Colinet, Prof. ord. *La Grammaire comparée et spécialement la Grammaire comparée du grec et du latin* (cours de trois années), mardi à 10 h. (1e année), jeudi et vendredi à 11 h. (2e et 3e années), pendant un semestre et demi.

J. Sencie, Prof. ord. *Les Institutions grecques*, cours de trois années, indiqué ci-dessus.

E. Remy, Prof. ord. *L'Encyclopédie de la philologie classique* (cours de trois années), lundi et mardi à 9 h., pendant le second semestre. — *L'Explication approfondie d'auteurs latins* (cours de deux années), lundi à 8 h. et mardi à 15 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 h., pendant le second semestre.

A. Carnoy, Prof. ord. *Les éléments de paléographie grecque* (cours de deux années), aux jours et heures à déterminer.

F. Mayence, Prof. extraord. *Les Institutions romaines*, cours de trois années, indiqué ci-dessus.

D. PHILOLOGIE ROMANE.

L. Bossu, Prof. ord. *L'Histoire de la philosophie moderne*, partie du cours indiqué ci-dessus.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *L'Histoire de la pédagogie et la méthodologie* et *Exercices didactiques*. cours de deux années, indiqués ci-dessus.

G. Doutrepont, Prof. ord. *La Grammaire historique du français*, (partie du cours), (cours de deux années), mercredi à 10 h., jeudi à 11 h., pendant le second semestre. — *L'Histoire approfondie des littératures romanes (Littérature française, temps modernes)*, jeudi à 8 h., pendant

le premier semestre; vendredi à 8 h., pendant toute l'année. — *L'Explication approfondie d'auteurs français (temps modernes)*, (cours de deux années), lundi à 8 h., pendant toute l'année.

F. Bethune, Prof. ord. *L'Encyclopédie de la philologie romane; la Grammaire comparée et spécialement la Grammaire comparée des langues romanes* (partie du cours), (cours de deux années), mardi à 9 h., pendant le premier semestre; mercredi à 11 h., pendant le second semestre. — *L'Histoire des littératures modernes (partie romane)*, (cours de deux années), mercredi de 17 1/2 h. à 19 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Histoire approfondie des littératures romanes (Littérature française, moyen âge)*, (cours de deux années), jeudi à 10 h., pendant le premier semestre; mardi et mercredi à 9 h., pendant le second semestre. — *La Grammaire historique du français* (partie du cours), (cours de deux années), mercredi de 10 h. à midi, pendant le premier semestre. — *L'Explication approfondie d'auteurs français (moyen âge)*, (cours de deux années), samedi à 9 h., pendant le premier semestre; jeudi à 10 h., pendant le second semestre.—Suppléant : A. Bayot, chargé de cours, la *Grammaire comparée et spécialement la Grammaire comparée des langues romanes* (partie du cours), (cours de deux années), vendredi à 17 h., pendant toute l'année. — *L'Histoire approfondie des littératures romanes (Littératures de l'Europe méridionale)*, (cours de deux années), vendredi à 16 h., pendant le second semestre. — *Leçons pratiques sur la langue espagnole et la langue italienne* (cours de deux années), lundi et vendredi, à 16 h., pendant le premier semestre.

E. Remy, Prof. ord. *L'explication approfondie d'auteurs latins* (cours de deux années), lundi à 8 h. et mardi à 15 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 h., pendant le second semestre.

L. Scharpé, Prof. ord. *L'Histoire des littératures modernes (partie germanique)* (cours de deux années), mercredi à 10 h.

E. PHILOLOGIE GERMANIQUE.

L. Bossu, Prof. ord. *L'Histoire de la philosophie moderne*, partie du cours indiqué ci-dessus.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *L'Histoire de la pédagogie et méthodologie* et *Exercices didactiques*, cours de deux années, indiqués ci-dessus.

F. Bethune, Prof. ord. *L'Histoire des littératures modernes (partie romane)*, (cours de deux années), mercredi de 17 1/2 h. à 19 1/2 h., pendant le second semestre.

W. Bang, Prof. ord. *L'Histoire approfondie de la littérature anglaise*

(cours de deux années), mardi à 8 h., pendant toute l'année. — *La Grammaire historique de l'anglais* (cours de deux années), mardi à 9 h., pendant toute l'année. — *L'explication approfondie d'auteurs anglais (moyen âge et temps modernes)*, (cours de deux années), jeudi de 8 h. à 10 h., pendant toute l'année.

C. P. F. Lecoutere, Prof. ord. *L'encyclopédie de la philologie germanique* (cours de deux années), mardi et jeudi à 11 h., pendant le second semestre. — *L'Histoire approfondie de la littérature flamande* (cours de deux années), mercredi et samedi, à 8 h., pendant le premier semestre. — *L'Explication approfondie d'auteurs flamands (temps modernes)*, (cours de deux années), mardi à 11 h., samedi à 9 h., pendant le premier sem.

L. Scharpé, Prof. ord. *La Grammaire historique du flamand* (cours de deux années), mardi à 10 h., pendant le premier semestre. — *L'Explication approfondie d'auteurs flamands (moyen âge)*, (cours de deux années), vendredi de 10 h. à midi, pendant le second semestre. — *L'Explication approfondie d'auteurs allemands (moyen âge)*, (cours de deux années), mardi de 9 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *La Grammaire historique de l'allemand*, mercredi à 11 h., pendant le premier semestre. — *La Grammaire comparée et spécialement la Grammaire comparée des langues germaniques* (cours de deux années), jeudi de 11 h. à 13 h., pendant le premier semestre. — *L'Histoire des littératures modernes (partie germanique)*, (cours de deux années), mercredi à 10 h.

J. De Cock. Prof. extraord. *L'Explication approfondie d'auteurs allemands (temps modernes)* (cours de deux années), mardi à 9 h. et jeudi à 10 h., pendant le premier semestre. — *L'Histoire approfondie de la littérature allemande* (cours de deux années), jeudi de 9 h. à 11 h., pendant le second semestre.

Examen de Candidat en Sciences morales et historiques.

Première épreuve.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. Le cours de *Religion*, indiqué ci-dessus.

J. Sencie, Prof. ord. *L'Histoire politique de l'antiquité* cours indiqué ci-dessus.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire politique moderne*, cours indiqué ci-dessus.

P. De Wulf, Prof. ord. *La Logique*, cours indiqué ci-dessus.

D. Nys, Prof. ord. *La Psychologie*, cours indiqué ci-dessus.

Des *exercices* sur l'histoire seront donnés une heure par semaine pendant un semestre.

Deuxième épreuve.

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *L'Histoire politique du moyen âge* et *Notions sur l'histoire contemporaine*, cours indiqués ci-dessus.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire politique interne de la Belgique*, cours indiqué ci-dessus.

A. Van Hoonacker, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Philosophie morale*, cours indiqué ci-dessus.

S. Deploige, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le droit naturel*, cours indiqué ci-dessus.

Des *exercices* sur l'histoire seront donnés une heure par semaine pendant un semestre.

Examen de Licencié en Sciences morales et historiques (1).

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *L'Encyclopédie de l'histoire, la Critique historique et Application à une période de l'histoire*, cours indiqués ci-dessus.

L. Bossu, Prof. ord. *L'Histoire de la philosophie moderne*, cours indiqué ci-dessus.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *Les Institutions des temps modernes*, cours indiqué ci-dessus.

A. Cauchie, Prof. ord. *Les Institutions du moyen âge*, cours indiqué ci-dessus.

R. Maere, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Paléographie et la Diplomatique du moyen âge.— L'Archéologie chrétienne*, cours indiqués ci-dessus.

Une matière à choisir entre les cours suivants : *L'Histoire ecclésiastique, le Droit public* et *l'Économie politique.* (Voir les cours des Facultés de Théologie et de Droit.)

COURS FACULTATIFS.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *Exercices de la Conférence d'histoire littéraire grecque et latine*, jeudi de 20 h. à 22 h., pendant le premier semestre.

E. Remy, Prof. ord. Exercices de la *Societas philologa*, mercredi de 20 h. à 22 h.

F. Mayence, Prof. extraord. *Conférences et exercices d'archéologie classique*, pendant le premier semestre, aux jours et heures à déterminer.

(1) L'épreuve du *Doctorat en sciences morales et historiques*, comporte : 1° une dissertation inaugurale sur un sujet d'histoire, elle doit être imprimée ; 2° la défense publique de XIV thèses annexées à la dissertation.

A. Carnoy, Prof. ord. *Le zend et le pehlvi*, aux jours et heures à déterminer.— *Notions diverses sur l'antiquité grecque en vue de l'explication des auteurs*, aux jours et heures à déterminer.

P. Colinet, Prof. ord. *Grammaire sanscrite. — Rig-Véda : Hymnes choisis*, aux jours et heures à déterminer.

W. Bang, Prof. ord. *Les Inscriptions vieux-persanes des Achéménides*, aux jours et heures à déterminer. — *Les prédécesseurs de Shakespeare*, aux jours et heures à déterminer.

L. Scharpé, Prof. ord. *Le Gotique. — L'Epopée populaire en Allemagne*, aux jours et heures à déterminer.

C. P. F. Lecoutere, Prof. ord. *Les langues scandinaves*, aux jours et heures à déterminer.

A. Bayot, Prof. extraord. *Les langues espagnole et italienne*, lundi et vendredi à 16 h., pendant le prémier semestre.

T. Lefort. Prof. extraord. Le cours de *langue Copte, — Les Hiéroglyphes.* Textes choisis, aux jours et heures à déterminer.

H. Coppieters, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. Le cours d'*Hébreu*, indiqué ci-dessus.

A. Van Hoonacker, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. Le cours d'*Hébreu*, indiqué ci-dessus.

J. Forget, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. Les cours d'*Arabe* et de *Syriaque*, indiqués ci-dessus.

A. Cauchie, Prof. ord. *Introduction à l'Histoire ecclésiastique*, lundi à 8 h. — *L'Histoire ecclésiastique*, mercredi à 8 h., jeudi à midi. — *Exercices critiques du Séminaire historique*, lundi à 20 h. et jeudi à 17 heures.

R. Maere, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *L'Archéologie chrétienne* et *la Paléographie*, cours indiqués ci-dessus.

N... *La Patrologie*, cours indiqué ci-dessus.

C. Van Crombrugghe. *Conférences sur l'histoire religieuse des peuples anciens*, cours indiqués ci-dessus.

P. Van den Ven. *Conférences sur la philologie byzantine*, aux jours et heures à déterminer.

Cours spéciaux de Philologie orientale et de Linguistique.

Voir le programme spécial.

Institut supérieur de Philosophie.

ÉCOLE St THOMAS D'AQUIN.

Président : S. DEPLOIGE. — Secrétaire : M. DEFOURNY.

Ire ANNÉE. — BACCALAURÉAT.

D. Nys. Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Lettres. *La Chimie et l'Introduction à la cosmologie*, lundi et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h. et vendredi à 8 h., pendant le premier semestre. — *La Cosmologie*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., mardi à 8 h. et vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre.

A. Thiéry, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *La Physique*, lundi, mardi, jeudi et samedi à 12 h., pendant le premier semestre. — *La Psychophysiologie*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h. et jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques de physique*, une séance par semaine pendant le second semestre, aux jours et heures à déterminer.

M. Defourny, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *L'Économie politique*, lundi et mardi à 12 h., samedi à 8 h., pendant le second semestre.

L. Noël, Prof. extraord. de la Faculté de Théologie. *L'Introduction à la Philosophie* et *la Logique*, mercredi et samedi à 8 h., pendant le premier semestre. — *La Psychologie* (2e partie), jeudi de 8 h. à 9 1/2 h. et vendredi à 8 h., pendant le second semestre.

A. Michotte, Prof. extraord. de la Faculté de Médecine. *La Psychologie* (1re partie), mardi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant le premier semestre. — *L'Introduction à la psychophysiologie*, vendredi à 15 h., pendant le premier semestre.

A. Meunier, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *La Biologie générale*, samedi à 9 h., pendant toute l'année.

M. Ide, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *L'Anatomie et la Physiologie*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant toute l'année.

IIe ANNÉE. — LICENCE.

COURS GÉNÉRAUX.

M. De Wulf, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Lettres. *L'Histoire de la philosophie médiévale* (1e partie) *et de la philosophie*

ancienne, samedi à 12 h., pendant le premier semestre; vendredi à 16 h. et samedi à 12 h., pendant le second semestre.

L. Noël, Prof. extraord. de la Faculté de Théologie. *La Critériologie générale et spéciale*, lundi et mardi à 12 h., pendant toute l'année.

A. Michotte, Prof. extraord. de la Faculté de Médecine. *Questions spéciales de psychologie*, jeudi à 8 h. et vendredi à 12 h., pendant le premier semestre. — *La Psychophysiologie*, mardi à 11 h., mercredi à 9 1/2 h. et jeudi à 10 1/2 h., pendant le premier semestre.

J. Forget, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Philosophie morale*, jeudi et vendredi de 9 h. à 11 1/2 h., pendant toute l'année.

N. Balthasar, Prof. extraord. de la Faculté de Théologie. *L'Ontologie*, lundi à 17 1/2 h., jeudi et vendredi à 16 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi à 12 h., jeudi à 8 h. et vendredi à 12 h., pendant le second semestre.

COURS SPÉCIAUX.

N. Sibenaler, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *Trigonométrie, Géométrie et Calcul différentiel*, 2 heures par semaine pendant toute l'année aux jours et heures à déterminer.

M. Ide, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *L'Anatomie et la Physiologie générales*, lundi et vendredi à 11 h., pendant le second semestre.

F. Kaisin, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *Notions de minéralogie et de cristallographie*, mardi et mercredi à 8 h., pendant le premier semestre.

A. Cauchie, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Lettres. *Méthode d'heuristique et de critique historiques*, lundi à 15 h. et vendredi à 10 h., pendant le premier semestre.

M. Defourny, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *L'Histoire de la philosophie sociale en Angleterre depuis 1770*, lundi, mardi et mercredi à 16 1/2 h., pendant le premier semestre.

IIIe ANNÉE. — DOCTORAT.

COURS GÉNÉRAUX.

S. Deploige, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit naturel*, mercredi et vendredi de 8 1/2 h. à 10 h., pendant le premier semestre. — *La Philosophie sociale*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h. et vendredi de 8 1/2 h. à 10 h., pendant le second semestre.

A. Thiéry, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *L'explication du traité* « De anima » *de S. Thomas,* mercredi à 12 h., pendant le premier semestre et mardi à 11 h., pendant le second semestre. — *La Psychophysiologie*, cours indiqué ci-dessus.

M. De Wulf, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Lettres. *L'Histoire de la philosophie médiévale* (1e partie) *et de la philosophie ancienne*, cours indiqué ci-dessus.

A. Michotte, Prof. extraord. de la Faculté de Médecine. *Questions spéciales de psychologie*, cours indiqué ci-dessus.

N. Balthasar, Prof. extraord. de la Faculté de Théologie. *La Théodicée,* lundi à 12 h., pendant toute l'année.

L. Becker, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Théodicée,* lundi, mardi, mercredi, jeudi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

COURS SPÉCIAUX.

N. Sibenaler, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *Le Calcul intégral,* 2 heures par semaine pendant le premier semestre, aux jours et heures à déterminer.

E. L. J. Pasquier, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *La Mécanique analytique*, vendredi et samedi à 11 h., pendant le premier semestre.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *La Méthodologie mathématique,* vendredi et samedi à 10 h., pendant le second semestre.

M. Ide, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *Embryologie, histologie et physiologie du système nerveux,* jeudi de 11 h. à 13 h., pendant le premier semestre.

M. Defourny, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *L'histoire de la philosophie sociale en Angleterre depuis 1776*, cours indiqué ci-dessus.

Conférences.

R. Maere. Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *L'iconographie chrétienne du moyen âge.*

L. Noël, Prof. extraord. de la Faculté de Théologie. *Exposé scientifique du dogme catholique. — Sur la notion d'une philosophie de l'éducation.*

J. Van den Heuvel, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *La peinture religieuse en Espagne : Murillo.*

A. Thiéry, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *Théorie des beaux-arts.*

R. Lemaire. Prof. extraord. de la Faculté des Sciences. *L'architecture gothique.*

E. Closson. *La musique depuis les origines jusqu'au moyen-âge.*
J. Destrée. *La peinture des primitifs flamands.*
C. Jacquart. *Statistique de l'état moral de la population. La natalité.*
G. Legrand. *La littérature catholique au* XIXe *siècle.*
H. Lebrun. *Les origines de l'homme dans la théorie de l'évolution.*
Fr. Van Cauwelaert. *La psychologie infantile.*

N. B. — Les jours et heures des Conférences seront annoncés par voie d'affiches.

COURS PRATIQUES.

Laboratoire de psychologie expérimentale, sous la direction de **A. Thiéry** et **A. Michotte.**

Laboratoire de chimie, sous la direction de **D. Nys.**

Conférence de philosophie sociale, sous la direction de **S. Deploige** et **M. Defourny.**

Séminaire d'histoire de la philosophie du moyen âge, sous la direction de **M. De Wulf.**

Séminaire de psychologie, sous la direction de **L. Noël.**

Séminaire de psychologie expérimentale, sous la direction de **A. Michotte.**

Séminaire de métaphysique, sous la direction de **N. Balthasar.**

PROGRAMMES SPÉCIAUX

pour les étudiants des Facultés de Droit, de Philosophie et Lettres, de Sciences et de Médecine.

BACCALAURÉAT.

I. — POUR LES ÉTUDIANTS DE LA CANDIDATURE EN PHILOSOPHIE ET LETTRES PRÉPARATOIRE AU DROIT ET POUR LES ÉTUDIANTS DE LA FACULTÉ DE DROIT.

N. Balthasar, Prof. extraord. de la Faculté de Théologie. *La Théodicée*, lundi à 12 h., mardi et mercredi à 17 1/2 h., pendant toute l'année. — *L'Ontologie*, cours indiqué ci-dessus.

M. Defourny, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *L'Histoire de la philosophie sociale en Angleterre depuis 1776*, cours indiqué ci-dessus.

M. De Wulf, Prof. ord. de la Faculte de Philosophie et Lettres. *L'Histoire de la philosophie ancienne, de la philosophie médiévale et de la philosophie moderne*, cours de deux années indiqué ci-dessus.

II. — POUR LES ÉTUDIANTS DE LA FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

N. Balthasar, Prof. extraord. de la Faculté de Théologie. *La Théodicée*, lundi à 12 h., mardi et mercredi à 17 1/2 h., pendant toute l'année. — *L'Ontologie*, cours indiqué ci-dessus.

S. Deploige, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit naturel et la philosophie sociale*, cours indiqué ci-dessus.

1° Groupes A et B : **M. Defourny**, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *L'Histoire de la philosophie sociale en Angleterre depuis 1776*, cours indiqué ci-dessus.

2° Groupes C, D et E : **M. De Wulf**, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Lettres. *La Philosophie ancienne* ou *la Philosophie moderne*, partie du cours indiqué ci-dessus.

III. — POUR LES ÉTUDIANTS DES FACULTÉS DE SCIENCES ET DE MÉDECINE.

J. Forget, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Philosophie morale*, cours indiqué ci-dessus.

S. Deploige, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit naturel et la Philosophie sociale*, cours indiqué ci-dessus.

D. Nys, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Lettres. *L'Introduction à la Cosmologie et la Cosmologie*, cours indiqué ci-dessus.

A. Thiéry. Prof. ord. de la Faculté de Médecine et **A. Michotte**, Prof. extraord. de la Faculté de Médecine. *La Psychophysiologie*, cours indiqué ci-dessus.

LICENCE.

I. — POUR LES ÉTUDIANTS DES FACULTÉS DE DROIT ET DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

D. Nys, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Lettres. *La Chimie*, cours indiqué ci-dessus.

A. Thiéry, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *La Physique*, cours indiqué ci-dessus.

A. Meunier. Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *La Biologie générale*, cours indiqué ci-dessus.

M. Ide. Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *L'Anatomie et la Physiologie*, cours indiqué ci-dessus.

En outre, pour les étudiants de la Faculté de Philosophie et Lettres :

M. Defourny, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *L'Économie politique*, cours indiqué ci-dessus.

II. — POUR LES ÉTUDIANTS DES FACULTÉS DE SCIENCES ET DE MÉDECINE.

M. De Wulf. Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Lettres. *L'Histoire de la philosophie*, cours de deux années indiqué ci-dessus.

M. Defourny. Prof. ord. de la Faculté de Droit. *L'Économie politique*, cours indiqué ci dessus.

N. Balthasar, Prof. extraord. de la Faculté de Théologie. *La Théodicée*, lundi à 12 h., mardi et mercredi à 17 1/2 h., pendant toute l'année. — *L'Ontologie*, cours indiqué ci-dessus.

En outre, pour les étudiants en Sciences physiques et mathématiques :

A. Meunier. Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *La Biologie générale*, cours indiqué ci-dessus.

M. Ide, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *L'Anatomie et la Physiologie*, cours indiqué ci-dessus.

N. B. — L'examen de licence comporte, outre l'épreuve orale, la rédaction d'une dissertation sur un sujet philosophique au choix du récipiendaire.

DOCTORAT.

D. Nys. Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Lettres. *Questions spéciales de Cosmologie : le Temps et l'Espace*, cours professé tous les deux ans.

A. Thiéry. Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *L'Explication du traité* « DE ANIMA » *de S. Thomas*, cours indiqué ci-dessus.

L. Noël, Prof. extraord. de la Faculté de Théologie ou **A. Michotte**, Prof. extraord. de la Faculté de Médecine. *Questions spéciales de psychologie*, cours de deux années indiqué ci-dessus.

En outre, A) pour les étudiants en Droit et en Philosophie et Lettres :

D. Nys, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Lettres. *L'Introduction à la Cosmologie et la Cosmologie*, cours indiqué ci-dessus.

A. Thiéry, Prof. ord. de la Faculté de Médecine et **A. Michotte**, Prof. extraord. de la Faculté de Médecine. *La Psychophysiologie*, cours indiqué ci-dessus.

B) pour les étudiants en Sciences et en Médecine :

L. Noël, Prof. extraord. de la Faculté de Théologie. *La Critériologie*, cours indiqué ci-dessus.

N. B. — Outre l'interrogation approfondie sur les matières portées au programme ci-dessus, l'examen de doctorat comporte : 1° une interrogation générale sur toutes les branches de la philosophie; 2° la rédaction d'une dissertation sur un sujet philosophique.

Faculté des Sciences.

Doyen : M. DAUBRESSE. — Secrétaire : M. DE MUYNCK.

Examen de Candidat en Sciences naturelles préparatoire au Doctorat ou à la Pharmacie (1).

Première année.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. Le cours de *Religion*, jeudi à 10 h., pendant le premier semestre; jeudi à 12 h., pendant le second semestre. — *La Logique* et *la Philosophie morale*, lundi, mardi et vendredi à 8 h., pendant le premier semestre.

L. Henry. Prof. ord. (suppléant P. HENRY, Prof. ord.). *La Chimie générale*, lundi et mardi à 9 h., jeudi à 8 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 1/2 h., jusqu'à Noël et de 9 h. à 10 1/2 h., depuis Noël jusqu'à la fin du premier semestre; mardi et mercredi à 9 h., pendant le second semestre.

F. De Walque, Prof. ord. *Exercices pratiques de Chimie*, lundi et mardi de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le second semestre.

R. De Muynck, Prof. ord. *La Physique expérimentale*, lundi et mardi à 10 h., mercredi à 8 h., pendant le premier semestre; lundi à 10 h., mardi et mercredi à 8 h., pendant le second semestre.—*Exercices pratiques de physique*, une séance par semaine, pendant un semestre.

V. Grégoire, Prof. ord. *Les Eléments de Botanique*, jeudi et vendredi à 9 h., samedi à 8 h., pendant le premier semestre; jeudi de 9 h. à 10 1/4 h., et vendredi de 8 h. à 9 1/4 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques*, une séance par semaine. *Herborisations*, au second semestre.

Deuxième année.

L. Henry, Prof. ord. (suppléant P. HENRY, Prof. ord.). *Compléments de Chimie générale*, jeudi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; lundi à 9 h. et jeudi à 8 h., pendant le second semestre.

(1) Les étudiants qui se préparent à l'art vétérinaire sont tenus de subir l'examen de candidat en sciences naturelles préparatoire au doctorat ou à la pharmacie. (Loi du 4 avril 1890, art. 2.)

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Psychologie y compris les notions d'Anatomie et de Physiologie humaines que cette étude comporte*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., et jeudi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant le second semestre.

G. Gilson, Prof. ord. *Les Eléments de Zoologie*, lundi, mardi et mercredi à 11 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Compléments de Zoologie* (suppléant : J. Havet, prof. ord. de la Faculté de Médecine), jeudi de 10 1/2 h. à 12 h., pendant le second semestre. — *Visite des collections*, mercredi de 14 h. à 16 1/2 h., pendant le premier sem.; de 14 h. à 17 h., pendant le second sem.

F. Janssens, Prof. ord. *La Microscopie*. — *La Cytologie* (partie chimique), lundi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

V. Grégoire, Prof. ord. *Compléments de Botanique*. — *La Cytologie* (partie morphologique), mardi et mercredi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre.

R. De Muynck, Prof. ord. *Compléments de Physique expérimentale*, vendredi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant le premier semestre.

F. Kaisin, Prof. ord. *Notions élémentaires de minéralogie, de géologie et de géographie physique*, mardi et mercredi à 8 h., pendant le premier semestre.

Examen de Candidat en Sciences naturelles préparatoire à la Médecine.

Première année des études combinées de Sciences et de Médecine.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. Le cours de *Religion*, indiqué ci-dessus. — *La Logique* et *la Philosophie morale*, cours indiqués ci-dessus.

L. Henry, Prof. ord. (suppléant P. Henry, Prof. ord.). *La Chimie générale*, cours indiqué ci-dessus.

F. De Walque, Prof. ord. *Exercices pratiques de Chimie*, cours indiqué ci-dessus.

S. Demanet, Prof. ord. *La Physique expérimentale*, mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi et mercredi de 10 h. à 11 h. et jeudi de 10 1/2 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

Exercices pratiques de physique, une séance par semaine, pendant un semestre.

V. Grégoire, Prof. ord. *Les Eléments de Botanique*, cours indiqué ci-dessus.

F. Kaisin, Prof. ord. *Notions élémentaires de minéralogie, de géologie et de géographie physique*, cours indiqué ci-dessus.

Examen de Candidat en Sciences physiques et mathématiques.

Première année.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. Le cours de *Religion*, indiqué ci-dessus.

S. Demanet, Prof. ord. *La Physique expérimentale*, mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi et mercredi de 10 h. à 11 h., jeudi de 10 1/2 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *Le Calcul différentiel et le Calcul intégral*, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre, et pendant le second semestre, jusqu'au 1r mars.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Géométrie descriptive*, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 8 h. à 9 h., jusqu'au 1er mars, et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., à partir du 1er mars.

R. De Muynck, Prof. ord. *Exercices pratiques de physique*, une séance par semaine, pendant un semestre.

G. Verriest, Prof. extraord. *La Géométrie analytique*, lundi et mardi à 8 h., samedi à 12 h., pendant le premier semestre; lundi à 8 h.; mercredi et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre jusqu'à Pâques. — *L'Algèbre supérieure et les Eléments de la théorie des déterminants*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h. pendant le premier semestre. — *La Géométrie projective*, mardi à 9 h.; samedi à 11 h,, pendant le premier semestre.

Travaux graphiques de géométrie descriptive et de géométrie projective, lundi de 9 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 9 h. à 11 h., pendant le second semestre.

Deuxième année.

L. Henry, Prof. ord. (suppléant P. Henry, Prof. ord.). *Les Éléments de Chimie minérale*, cours indiqué ci-dessus, pendant le 1er semestre.

E. L. J. Pasquier, Prof. ord. (suppléant : J. C. DE LA VALLÉE POUSSIN, Prof. ord.). *La Cinématique pure et la Statique analytique*, partie du cours de *Mécanique analytique* des Ecoles spéciales.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Logique et la Philosophie morale*, lundi, mardi et vendredi à 8 h., pendant le premier semestre.— *La Psychologie y compris les notions d'Anatomie et de Physiologie humaines que cette étude comporte*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h. et jeudi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant le second semestre.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *Le Calcul intégral, les Eléments du Calcul des variations et du Calcul des différences*, mardi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant toute l'année.

R. De Muynck, Prof. ord. *Les Eléments de physique mathématique*, lundi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre.

F. Kaisin, Prof. ord. *La Cristallographie*, jeudi à 11 1/2 h.; vendredi à 11 h., pendant le premier semestre.

E. Goedseels, Prof. ord. *L'Astronomie physique*, jeudi à 10 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi à 11 h., pendant le second semestre.

Examen de Docteur en Sciences naturelles.

A) *Sciences zoologiques.*

G. Gilson, Prof. ord. *La Zoologie systématique*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre. — *L'Anatomie*, mercredi de 7 1/2 h. à 9 h., jeudi de 8 1/2 h. à 10 h., pendant le second semestre. — *Compléments d'anatomie*, jeudi de 8 h. à 10 h., pendant le second semestre. — *L'Histologie comparée* (partie du cours), *la Géographie et la Paléontologie animales*, une séance par semaine, pendant le premier semestre. — *Compléments d'Embryologie*, une séance par semaine, pendant le second semestre.

Suppléant pour les *exercices pratiques* sur les diverses branches, J. HAVET, prof. ord. de la Faculté de Médecine, trois séances par semaine, pendant toute l'année.

E. Masoin, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *La Physiologie animale*, lundi et mercredi à 9 1/4 h., vendredi à 11 h., pendant le premier semestre; lundi et mercredi à 9 1/4 h., vendredi à 9 1/2 h. pendant le second semestre.

G. Bruylants, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *La Chimie*

physiologique, vendredi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi à 8 1/4 h., pendant le second semestre.

J. Havet, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *L'Embryologie*, vendredi à 7 1/2 h., samedi à 9 h., pendant le second semestre. — *L'Histologie comparée* (partie du cours), une séance par semaine pendant un semestre.

B) *Sciences botaniques.*

P. Biourge. Prof. ord. *La Botanique systématique (Champignons)*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant toute l'année; jeudi de 8 h. à 10 h., pendant le second semestre. — *La Géographie et la Paléontologie végétales*, mercredi de 17 h. à 18 1/2 h., pendant toute l'année.

F. Janssens, Prof. ord. *La Physiologie végétale* (partie chimique). — *Exercices pratiques*, jeudi à 15 h., jusqu'à Pâques. — *La Chimie biologique*, samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

V. Grégoire, Prof. ord. *La Morphologie, l'Anatomie et la Physiologie végétales* (partie physique), *la Botanique systématique*, aux jours et heures à déterminer.—*Exercices pratiques*, deux séances par semaine.

C) *Sciences minérales.*

H. de Dorlodot, Prof. ord. *La Géologie*, cours des Ecoles spéciales indiqué ci-dessous. — *Compléments de Géologie*, *la Paléontologie (animale et végétale)*, aux jours et heures à déterminer.

C. Blas, Prof. ord. *La Chimie analytique*, cours indiqué ci-dessous.

F. Kaisin. Prof. ord. *La Minéralogie et la Cristallographie*, cours des Ecoles spéciales indiqué ci-dessous.—*Compléments de Minéralogie*, *la Géographie physique*, aux jours et heures à déterminer.

Exercices pratiques sous la direction de MM. de Dorlodot et Kaisin.

D) *Sciences chimiques.*

L. Henry, Prof. ord. *La Chimie générale*, vendredi à 9 h. — Conférences sur *La Méthodologie chimique*, aux jours et heures à déterminer.

C. Blas, Prof. ord. *La Chimie analytique*, mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant toute l'année. — *Exercices pratiques* (cours de deux années), mercredi et jeudi de 15 h. à 18 h., pendant toute l'année; mardi à 15 h., séance facultative.

P. Henry, Prof. ord. *La Chimie physique* (partie du cours de *Chimie générale)*, aux jours et heures à déterminer. — *Exercices pratiques*, tous les jours de la semaine sauf le samedi.

F. Kaisin, Prof. ord. *La Cristallographie*, cours de la candidature en sciences physiques et mathématiques, indiqué ci-dessus.

Examen de Docteur en Sciences physiques et mathématiques.

Première année.

E. L. J. Pasquier, Prof. ord. *La Dynamique*, mercredi à 10 1/2 h. et vendredi à 11 h., pendant le premier semestre; mercredi à 10 h. et jeudi à 11 1/4 h., pendant le second semestre.

S. Demanet, Prof. ord. *La Physique mathématique générale*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant toute l'année.

R. De Muynck, Prof. ord. *Exercices pratiques de physique*, mercredi de 15 h. à 17 1/2 h.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *L'Analyse supérieure*, jeudi de 10 h. à 11 1/2 h.

E. Goedseels, Prof. ord. *L'Astronomie sphérique et les Eléments de l'Astronomie mathématique*, mercredi à 18 h., pendant le premier semestre; vendredi à 8 h., pendant le second semestre. — *Les Eléments du calcul des probabilités y compris la théorie des moindres carrés*, mercredi à 11 1/2 h., pendant le premier semestre; jeudi à 10 1/4 h., pendant le second semestre.

Deuxième année.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *Les Eléments de l'Histoire des sciences physiques et mathématiques*, une heure par semaine, pendant un semestre. — *La Méthodologie mathématique*, vendredi et samedi à 10 h., pendant le second semestre.

Au choix les cours suivants :

A) **J. C. de la Vallée Poussin**, Prof. ord. *L'Analyse supérieure (infinitésimale)*, mercredi de 16 h. à 17 1/2 h.

G. Verriest, Prof. extraord. *L'Analyse supérieure (algébrique)*, mardi de 11 h. à 12 1/2 h.

B) **G. Verriest**, Prof. extraord. *La Géométrie supérieure*, jeudi de 11 h. à 12 1/2 h.

C) **E. L. J. Pasquier**, Prof. ord. *Les Compléments de mécanique*

analytique, aux jours et heures à déterminer. — *La Mécanique céleste*, jeudi de 10 h. à 11 1/2 h.

D) **E. Goedseels**, Prof. ord. *L'Astronomie mathématique*, mercredi de 14 1/2 h. à 16 h. — *La Géodésie*, jeudi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le premier semestre. — *La Topographie*, cours des Ecoles spéciales indiqué ci-dessous. — *Exercices pratiques d'Astronomie mathématique, de Géodésie et de Topographie*, aux jours et heures à déterminer.

E) **S. Demanet**, Prof. ord. *La Physique mathématique*, samedi de 8 h. à 9 1/2 h.

A. de Hemptinne, Prof. ord. *La Physique expérimentale*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h. *Laboratoire de recherches de physique*, aux jours et heures à déterminer.

Examen de Candidat en Sciences naturelles préparatoire au Doctorat (Sciences géographiques).

Première année.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. Le cours de *Religion*, jeudi à 10 h., pendant le premier semestre; jeudi à 12 h., pendant le second semestre. — *La Logique et la Philosophie morale*, lundi, mardi et vendredi à 8 h., pendant le premier semestre.

L. Henry, Prof. ord. (Suppléant : P. Henry, Prof. ord.). *La Chimie générale*, cours indiqué ci-dessus.

F. De Walque, Prof. ord. *Exercices pratiques de Chimie*, lundi et mardi de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le second semestre.

S. Demanet, Prof. ord. *La Physique expérimentale*, mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi et mercredi de 10 h. à 11 h., jeudi de 10 1/2 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

R. De Muynck, Prof. ord. *Exercices pratiques de Physique*, une séance par semaine, pendant un semestre.

N. Sibenaler, Prof. ord. *Les Eléments des mathématiques supérieures*. Deux heures par semaine, pendant toute l'année. — *La Géométrie descriptive*, aux jours et heures à déterminer.

F. Kaisin, Prof. ord. *La Minéralogie*, jeudi à 11 1/2 h., vendredi à 11 h., pendant le premier semestre vendredi de 11 h. à 12 1/2 h., pen-

dant le second semestre. *Exercices de géographie*, aux jours et heures à déterminer, pendant le second semestre.

Visites du cabinet de Minéralogie, le vendredi et le samedi de 14 h. à 18 h., pendant le second semestre.

Deuxième année.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Psychologie, y compris les notions d'Anatomie et de Physiologie humaine que cette étude comporte*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h. et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

E. Goedseels, Prof. ord. *La Topographie*, lundi de 17 1/2 h. à 19 h., pendant le premier semestre.

G. Gilson, Prof. ord. *Les Eléments de Zoologie*, lundi, mardi et mercredi à 11 1/2 h., pendant le premier semestre.

Visites des collections de Zoologie, mercredi de 14 h. à 16 1/2 h., pendant le premier semestre ; de 14 h. à 17 h., pendant le second semestre.

H. de Dorlodot, Prof. ord. *La Géologie*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., mardi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi de 9 1/2 h. à 10 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Les Eléments de Paléontologie*, aux jours et heures à déterminer, pendant le premier semestre ; lundi à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

N. Sibenaler, Prof. ord. *Les Eléments des Mathématiques supérieures*. Deux heures par semaine, pendant le premier semestre.

V. Grégoire, Prof. ord. *Les Eléments de Botanique*, jeudi et vendredi à 9 h., samedi à 8 h., pendant le premier semestre ; jeudi de 9 h. à 10 1/4 h. et vendredi de 8 h. à 9 1/4 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques*, une séance par semaine. — *Herborisations*, au second semestre.

F. Kaisin, Prof. ord. *Exercices pratiques de géographie*, aux jours et heures à déterminer.

Visites du cabinet de Géologie et de Paléontologie, le vendredi et le samedi de 14 h. à 16 h., pendant le premier semestre ; de 14 h. à 18 h., pendant le second semestre.

Examen de Docteur en Sciences naturelles (Sciences géographiques).

F. Kaisin, Prof. ord. *La Géographie physique*, aux jours et heures à déterminer.

E. Goedseels, Prof. ord. *La Géographie mathématique*, jeudi à 9 h., pendant le premier semestre; vendredi à 11 h., pendant le second semestre.

P. Biourge. Prof. ord. *La Géographie botanique*, mercredi de 17 h. à 18 1/2 h., pendant toute l'année.

G. Gilson, Prof. ord. *La Géographie zoologique et ethnographique*, aux jours et heures à déterminer.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Histoire de la Géographie* (cours de deux années), mercredi à 11 h., pendant le premier semestre.

Ecoles spéciales des Mines, des Constructions civiles, des Arts et Manufactures, d'Architecture et d'Electricité.

Examen de Candidat Ingénieur préparatoire aux grades d'Ingénieur civil des mines et d'Ingénieur des constructions civiles. (Loi du 10 avril 1890, art. 26.)

Première épreuve.

E. L. J. Pasquier. Prof. ord. (suppléant : J. C. DE LA VALLÉE POUSSIN, Prof. ord.). *La Mécanique analytique*, vendredi et samedi à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

S. Demanet, Prof. ord. *La Physique expérimentale*, mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi et mercredi de 10 h. à 11 h.; jeudi de 10 1/2 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

R. De Muynck, Prof. ord. *Manipulations physiques*, une séance par semaine, pendant un semestre.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *Le Calcul différentiel et le Calcul intégral* (1re partie), vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre et jusqu'au 1er mars.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Géométrie descriptive*, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 8 h. à 9 h., pendant le second semestre jusqu'au 1er mars, et samedi de 8 h. à 9 1/2 h. à partir du 1er mars. — *Travaux graphiques*, sous la direction de M. F. BREITHOF, ingénieur, lundi de 9 h. à 13 h., pendant toute l'année; mardi de 16 h. à 19 h., pendant le premier semestre; mercredi de 16 h. à 19 h., pendant le second semestre.

G. Verriest, Prof. extraord. *La Géométrie analytique*, lundi et mardi à 8 h.; samedi à 12 h., pendant le premier semestre; lundi à 8 h.; mercredi et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre jusqu'à Pâques. — *L'Algèbre supérieure et les Éléments de la Théorie des déterminants*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre.

N. Balthasar. Prof. extraord. de la Faculté de Théologie. *La Religion et la Philosophie générale*, mardi et mercredi à 12 h., pendant le premier semestre.

Exercices de mathématiques et de mécanique analytique, sous la direction de M. E. SUTTOR, deux séances de 1 1/2 h. par semaine, pendant toute l'année, aux jours et heures à déterminer.

Dessin à main libre, sous la direction de M. V. LENERTZ, mercredi de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le premier semestre ; jeudi de 11 h. à 13 h., vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

Exercices de rédaction, sous la direction de M. G. KAÏSER, chargé de cours, mardi de 10 1/2 h. à 12 h., pendant toute l'année.

Seconde épreuve.

L. Henry, Prof. ord. (suppléant P. HENRY, Prof. ord.). *La Chimie générale*, lundi et mardi à 9 h., jeudi à 8 h., pendant le premier semestre ; mercredi à 9 1/2 h. jusqu'à Noël, et de 9 h. à 10 1/2 h., depuis Noël jusqu'à la fin du premier semestre ; mardi et mercredi à 9 h., pendant le second semestre.

F. De Walque. Prof. ord. *La Théorie des manipulations chimiques*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Exercices de chimie opératoire*, mercredi et jeudi de 15 h. à 18 h., pendant le second semestre.

E. L. J. Pasquier, Prof. ord. *La Mécanique analytique*, mercredi à 10 1/2 h. et vendredi à 11 h., pendant le premier semestre ; mercredi à 10 h. et jeudi à 11 1/4 h., pendant le second semestre.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *Le Calcul intégral* (2e partie), *les Eléments du Calcul des variations et du Calcul des différences*, mardi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant toute l'année.

R. De Muynck, Prof. ord. *Les Eléments de physique mathématique*, lundi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre.

P. Daubresse, Prof. ord. *La Géométrie descriptive appliquée*, lundi et mardi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre. — *La Graphostatique*, vendredi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le premier semestre, et lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre. — *Travaux graphiques* relatifs à la *Géométrie descriptive appliquée* et à la *Graphostatique*, sous la direction de M. F. BREITHOF, ingénieur, mercredi et jeudi de 15 h. à 19 h., pendant le premier semestre ; mercredi de 11 h. à 13 h., vendredi de 8 h. à 11 h. et de 14 h. à 19 1/2 h., pendant le second semestre.

E. Goedseels, Prof. ord. *Les Eléments d'Astronomie (Astronomie physique) et de Géodésie,* jeudi à 10 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi à 11 h., pendant le second semestre — *Les Eléments du Calcul des probabilités y compris la Théorie des moindres carrés,* mercredi à 11 1/2 h., pendant le premier semestre; jeudi à 10 1/4 h., pendant le second semestre.

Dessin à main libre, sous la direction de M. V. Lenertz, vendredi de 8 h. à 10 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 1/2 h. à 13 h., vendredi de 11 h. à 13 h., pendant le second semestre.

Examen d'Ingénieur civil des mines. (Loi du 10 avril 1890, art. 27.)

Première épreuve.

C. Blas, Prof. ord. *La Chimie analytique et spécialement l'Analyse des substances minérales,* mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant toute l'année. — *Exercices pratiques*, mercredi et jeudi de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant toute l'année; mardi à 15 h., séance facultative.

G. Helleputte, Prof. ord. (suppléant A. Van Hecke, Prof. extraord.). *L'Architecture industrielle (Technologie des professions élémentaires)* (partie du cours), mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Eléments d'architecture* (partie du cours), mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

H. Ponthière, Prof. ord. *L'Électricité et ses applications industrielles,* aux jours et heures à déterminer.

A. Dumont, Prof. ord. (suppléant N. Sibenaler, Prof. ord.). *La Physique industrielle*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant toute l'année.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Mécanique appliquée (la Stabilité des constructions)* (partie du cours), lundi de 16 h. à 17 1/2 h., pendant toute l'année.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Mécanique appliquée (Calcul de l'effet des machines)*, lundi et samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; lundi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques sur la Mécanique appliquée,* lundi à 14 h., pendant toute l'année.

F. Hachez, Prof. ord. *La Mécanique appliquée (Cinématique appliquée et hydraulique),* jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre;

mercredi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le second semestre (partie du cours).

P. Daubresse, Prof. ord. *La Description des machines*, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; lundi de 14 1/2 h. à 16 h.: mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *Les travaux graphiques* relatifs à la *Description des machines* et à la *Mécanique appliquée (Stabilité des constructions)*, lundi de 8 h. à 11 h., mardi de 9 1/2 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 8 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

F. Kaisin, Prof. ord. *La Minéralogie*, jeudi à 11 1/2 h., vendredi à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre.

E. Goedseels, Prof. ord. *La Topographie*, lundi de 17 1/2 h. à 19 h., pendant le premier semestre. — *Exercices pratiques*, samedi à 14 1/2 h., pendant le second semestre jusqu'au 15 mai.

Du 15 mai au 30 juin, de 15 h. à 19 h., sous la direction des professeurs:
Lundi, *Exercices sur la Mécanique appliquée;*
Mardi, *Sur la Description des machines;*
Mercredi, *Sur la Chimie analytique;*
Vendredi, *Sur la Minéralogie:*
Samedi, *Sur la Stabilité.*

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture industrielle*, sous la direction de M. V. Lenertz, vendredi de 8 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 h. à 13 h. et jeudi de 9 1/2 h. à 10 1/2 h., pendant le second semestre.

Visite du cabinet de minéralogie, vendredi de 14 h. à 18 h., pendant le second semestre.

Deuxième épreuve.

F. De Walque, Prof. ord. *La Chimie industrielle*, mardi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi à 10 1/2 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques*, mardi et mercredi de 15 h. à 18 h., pendant le premier semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. (suppléant A. Van Hecke, Prof. extraord.). *L'Architecture industrielle (Technologie des professions élémentaires)* (partie du cours), mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; *Eléments d'architecture* (partie du cours), mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

H. Fonthière, Prof. ord. *La Métallurgie*, mercredi de 9 1/2 h. à 11 h. et jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Électricité et ses applications industrielles*, aux jours et heures à déterminer.

A. Dumont, Prof. ord. (suppléant E. Lemaire, chargé de cours). *L'Exploitation des mines*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant deux mois du premier semestre; vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre; mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant un mois du second semestre.

A. Vierendeel. Prof. ord. *La Mécanique appliquée (la Stabilité des constructions)* (partie du cours), lundi de 11 1/2 h. à 13 h. et de 14 1/2 h. à 16 h., pendant toute l'année.

H. de Dorlodot, Prof. ord. *La Géologie*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., mardi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Les Eléments de paléontologie*, mercredi à 12 h., pendant le premier semestre; vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Mécanique appliquée*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

P. Daubresse. Prof. ord. *La Construction des machines*, jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre jusqu'au 15 mai. —*Les travaux graphiques* relatifs à la *Mécanique appliquée (Stabilité des constructions)*, à la *Construction des machines* et à l'*Exploitation des mines*, jeudi de 15 h. à 19 h., vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le premier semestre; lundi de 16 h. à 19 h., mardi de 15 h. à 19 h., pendant le second semestre.

V. L. J. L. Brants. Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Economie politique*, mercredi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le second semestre.

Du 15 mai au 30 juin, de 15 h. à 19 h., sous la direction des professeurs :
Lundi et mardi, *Travaux graphiques;*
Mercredi, *Exercices sur la Construction des machines;*
Vendredi, *Sur la Géologie;*
Samedi, *Sur la Stabilité des constructions.*

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture industrielle*, sous la direction de M. V. Lenertz, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., samedi de 10 1/2 h.

à 12 h., pendant le premier semestre; mardi de 9 1/2 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le second semestre.

Visite du cabinet de géologie, vendredi et samedi de 14 h. à 16 h., pendant le premier semestre; vendredi de 14 h. à 18 h., pendant le second semestre.

Troisième épreuve.

F. De Walque, Prof. ord. *La Chimie industrielle*, mardi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi à 10 1/2 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques*, mardi et mercredi de 15 h. à 18 h., pendant le premier semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. (Suppléant A. Van Hecke, Prof. extraord.). *L'Architecture industrielle proprement dite* (partie du cours), lundi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

H. Ponthière, Prof. ord. *La Métallurgie*, mercredi de 9 1/2 h. à 11 h. et jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Électricité et ses Applications industrielles*, mardi de 9 1/2 h. à 11 h., durant toute l'année.

A. Dumont, Prof. ord. (suppléant E. Lemaire, chargé de cours). *L'Exploitation des mines*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant deux mois du premier semestre; vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre; mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant un mois du second semestre.

S. Demanet, Prof. ord. *Les Théories générales de l'électricité et du magnétisme*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Mesures et essais électriques* (cours facultatif), lundi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre.

N. Sibenaler, Prof. ord. *Les Applications des machines*, mercredi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le second semestre.

G. Braet, Prof. ord. *L'Exploitation des chemins de fer*, samedi de 14 h. à 15 1/2 h., pendant toute l'année.

P. Daubresse, Prof. ord. *La Construction des machines*, jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *Les travaux graphiques* relatifs à la *Construction des machines* et à l'*Exploitation des mines*, jeudi et vendredi de 15 h. à 19 h., pendant le premier semestre; lundi et mardi de 15 h. à 19 h., pendant le second semestre.

P. Poullet, Prof. ord. de la Faculté de Droit, *Le Droit administratif, spécialement la Législation minière et industrielle*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

G. Kaïser, chargé de cours. *La Géographie industrielle et commerciale*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

Du 15 mai au 30 juin, de 15 h. à 19 h., sous la direction des professeurs :
Lundi et mardi, *Travaux graphiques ;*
Mercredi, *Exercices sur la Construction des machines ;*
Vendredi, *Sur l'Electricité* ou *la Métallurgie ;*
Samedi, *Sur les Applications des machines.*

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture industrielle*, sous la direction de M. V. Lenertz, samedi de 9 1/2 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre ; samedi de 11 h. à 13 h., pendant le second semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le second semestre.

Examen d'Ingénieur des constructions civiles. (Loi du 10 avril 1890, art. 27.)

Première épreuve.

G. Helleputte, Prof. ord. (Suppléant A. Van Hecke, Prof. extraord.). *Les Constructions du génie civil*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre ; mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *La Technologie des professions élémentaires et les Eléments d'architecture*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

H. Ponthière, Prof. ord. *L'Électricité et ses applications industrielles*, aux jours et heures à déterminer.

A. Dumont, Prof. ord. (suppléant N. Sibenaler, Prof. ord.). *La Physique industrielle*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant toute l'année.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Stabilité des constructions*, lundi de 10 1/2 h. à 11 1/2 h. et de 16 h. à 17 h., pendant toute l'année.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Mécanique appliquée* (*Calcul de l'effet des machines*), lundi et samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre ; lundi de 9 h. à 10 1/2 h., samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques sur la Mécanique appliquée*, lundi à 14 h., pendant toute l'année.

F. Hachez, Prof. ord. *La Mécanique appliquée (Cinématique appliquée)*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre ; mercredi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le second semestre

P. Daubresse, Prof. ord. *La Description des machines*, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; lundi de 14 1/2 h. à 16 h., mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *Les travaux graphiques* relatifs à la *Description des machines*, aux *Constructions du génie civil* et à la *Mécanique appliquée (Stabilité des constructions)*, lundi de 8 h. à 11 h., mardi de 9 1/2 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 8 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

F. Kaisin, Prof. ord. *La Minéralogie*, jeudi à 11 1/2 h., vendredi à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre.

E. Goedseels, Prof. ord. *La Topographie*, lundi de 17 1/2 h. à 19 h., jusqu'au 15 février. — *Exercices pratiques*, samedi à 14 1/2 h., pendant le second semestre jusqu'au 15 mai.

Du 15 mai au 30 juin, de 15 h. à 19 h., sous la direction des professeurs :

Lundi et mardi, *Travaux graphiques relatifs au génie civil;*
Mercredi, *Exercices sur l'hydraulique;*
Vendredi, *Sur la Minéralogie;*
Samedi, *Sur la Stabilité des constructions.*

Les travaux graphiques relatifs aux *Eléments d'architecture*, sous la direction de M. V. Lenertz, vendredi de 8 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 h. à 12 h., et jeudi de 9 1/2 h. à 10 1/2 h., pendant le second semestre.

Visite du cabinet de minéralogie, vendredi de 14 h. à 18 h., pendant le second semestre.

Deuxième épreuve.

F. De Walque, Prof. ord. *La Chimie industrielle* (partie du cours indiqué ci-dessus).

G. Helleputte, Prof. ord. (Suppleant : A. Van Hecke, Prof. extraord.). *Les Constructions du génie civil*, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., vendredi de 11 h. à 12 1/2 h. et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *La Technologie des professions élémentaires et les éléments d'architecture*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Architecture civile*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre.

H. Ponthière, Prof. ord. *La Métallurgie* (partie du cours indiqué ci-dessus), à partir du 1er janvier. — *L'Électricité et ses applications industrielles*, aux jours et heures à déterminer.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Stabilité des constructions*, lundi de 11 1/2 h. à 13 h. et de 14 1/2 h. à 16 h., pendant toute l'année.

H. de Dorlodot, Prof. ord. *La Géologie*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., mardi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Les Éléments de paléontologie*, mercredi à 12 h., pendant le premier semestre; vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Mécanique appliquée*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

F. Hachez, Prof. ord. *L'Hydraulique*, mercredi à 16 h., pendant le second semestre.

P. Daubresse. Prof. ord. *La Construction des machines*, jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *Les travaux graphiques* relatifs à la *Construction des machines*, à la *Mécanique appliquée (Stabilité des constructions)* et aux *Constructions du génie civil*, jeudi de 15 h. à 19 h. et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le premier semestre; lundi de 16 h. à 19 h., mardi de 15 h. à 19 h. et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le second semestre.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Économie politique*, mercredi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le second semest.

Du 15 mai au 30 juin, de 15 h. à 19 h., sous la direction des professeurs :

Lundi et mardi, *Travaux graphiques relatifs au génie civil;*

Mercredi, *Exercices sur la Construction des machines* et sur *l'Hydraulique;*

Vendredi, *Sur la Géologie;*

Samedi, *Sur la Stabilité des constructions.*

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture*, sous la direction de M. V. Lenertz, samedi de 10 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 10 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le second semestre.

Visite du cabinet de géologie, vendredi de 14 h. à 16 h., pendant le premier semestre; de 14 h. à 18 h., pendant le second semestre.

Troisième épreuve

F. De Walque, Prof. ord. *La Chimie industrielle* (partie du cours indiqué ci-dessus).

G. Helleputte, Prof. ord. (Suppléant : A. Van Hecke, Prof. extraord.). *Les Constructions du génie civil*, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., vendredi de 11 h. à 12 1/2 h. et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Architecture civile*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre.

H. Ponthière, Prof. ord. *La Métallurgie* (partie du cours indiqué ci-dessus), à partir du 1er janvier. — *L'Electricité et ses Applications industrielles*, mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant toute l'année.

S. Demanet, Prof. ord. *Les Théories générales de l'électricité et du magnétisme*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Mesures et essais électriques* (cours facultatif), lundi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre.

N. Sibenaler, Prof. ord. *Les Applications des machines*, mercredi de 18 h. à 19 1/2 h., pendant le second semestre.

G. Braet, Prof. ord. *L'Exploitation des chemins de fer*, samedi de 14 h. à 15 1/2 h., pendant toute l'année.

P. Daubresse, Prof. ord. *La Construction des machines*, jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *Les travaux graphiques* relatifs à la *Construction des machines* et aux *Constructions du génie civil*, jeudi et vendredi de 15 h. à 19 h., pendant le premier semestre; lundi, mardi et vendredi de 15 h. à 19 h., pendant le second semestre.

P. Poullet, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit administratif (partie générale)*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *Le Droit administratif (partie spéciale)*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

Du 15 mai au 30 juin, de 15 h. à 19 h., sous la direction des professeurs :

Lundi et mardi, *Travaux graphiques relatifs au génie civil;*

Mercredi, *Exercices sur la Construction des machines.*

Vendredi, *Sur l'Électricité* et *la Métallurgie;*

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture*, sous la direction de M. V. Lenertz, samedi de 9 1/2 h. à 12 1/2 h., pendant le premier sem.: vendredi et samedi de 11 h. à 13 h., pendant le second semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le second semestre.

Examen d'élève ingénieur des Arts et Manufactures et des Mines.

Première épreuve.

L. Henry, Prof. ord. (suppléant M. P. Henry, Prof. ord.). *La Chimie générale*, cours indiqué ci-dessus.

F. De Walque, Prof. ord. *La Théorie des manipulations chimiques*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Exercices de Chimie opératoire*, mercredi et jeudi de 15 h. à 18 h., pendant le second semestre.

S. Demanet, Prof. ord. *La Physique expérimentale*, mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi et mercredi de 10 h. à 11 h., jeudi de 10 1/2 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Géométrie descriptive*, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi à 8 h., pendant le second semestre jusqu'au 1er mars, et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., à partir du 1er mars. — *Travaux graphiques*, sous la direction de M. F. Breithof, ingénieur, lundi de 14 h. à 19 h., pendant le premier semestre, mardi de 17 h. à 19 1/2 h. et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

R. De Muynck, Prof. ord. *Exercices pratiques de physique expérimentale*, une séance par semaine, pendant un semestre.

E. Goedseels, Prof. ord. *Les Éléments d'astronomie et de géodésie*, lundi à 11 1/2 h., pendant le premier semestre.

G. Verriest, Prof. extraord. *La Géométrie analytique*, lundi et mardi à 8 h.; samedi à 12 h., pendant le premier semestre. — *L'Algèbre supérieure*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h.; vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., jusqu'à la nouvelle année.

J. Laminne, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Religion et la Philosophie générale*, mardi à 11 h. et mercredi à 12 h., pendant le premier semestre.

Exercices de mathématiques, sous la direction de M. E. Suttor, deux séances de 1 1/2 h. par semaine, pendant toute l'année, aux jours et heures à déterminer.

Dessin à main libre, sous la direction de M. V. Lenertz, vendredi de 10 h. à 13 h., pendant le premier semestre; vendredi de 8 h. à 10 1/2 h. pendant le second semestre.

Seconde épreuve.

C. Blas, Prof. ord. *La Chimie analytique et spécialement l'analyse des substances minérales*, mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant toute l'année. — *Exercices pratiques*, mercredi et jeudi de 15 h. à 18 h., pendant toute l'année; mardi à 15 h.

E. L. J. Pasquier. Prof. ord. (suppléant : J. C. DE LA VALLÉE POUSSIN, Prof. ord.). *La Mécanique analytique*, vendredi et samedi à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. (suppléant A. VAN HECKE, Prof. extraord.). *Les Eléments d'architecture*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Dumont, Prof. ord. (suppléant N. SIBENALER, Prof. ord.). *La Physique industrielle*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant toute l'année.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *Le Calcul différentiel et le Calcul intégral*, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre et jusqu'au 1er mars.

P. Daubresse, Prof. ord. *La Description des machines*, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; lundi de 14 1/2 h. à 16 h. et mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *La Géométrie descriptive appliquée* (partie du cours), lundi et mardi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre. — *La Graphostatique* (partie du cours), vendredi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le premier semestre; lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre. — *Travaux graphiques* relatifs à la *Géométrie descriptive appliquée* et à la *Graphostatique*, sous la direction de M. F. BREITHOF, ingénieur, mercredi de 7 1/2 h. à 10 1/2 h., vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le premier semestre; lundi de 15 h. à 19 h., mercredi de 7 1/2 h. à 10 1/2 h., pendant le second semestre.

F. Kaisin, Prof. ord. *La Minéralogie*, jeudi à 11 1/2 h.; vendredi à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre.

Dessin à main libre, sous la direction de M. V. LENERTZ, mardi de 8 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 h. à 13 h., jeudi de 9 1/2 h. à 10 1/2 h., pendant le second semestre.

Visite du cabinet de minéralogie, samedi de 14 h. à 18 h., pendant le second semestre.

Examen d'élève-ingénieur constructeur.

Première épreuve.

Même programme que celui de la première épreuve de l'examen d'élève-ingénieur des arts et manufactures et des mines.

Le cours de *Chimie générale* est remplacé par celui d'*Eléments de Chimie minérale.*

Seconde épreuve.

E. L. J. Pasquier, Prof. ord. (suppléant : J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord.). *La Mécanique analytique*, vendredi et samedi à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. (suppléant A. Van Hecke, Prof. extraord.). *Les Eléments d'architecture*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Dumont, Prof. ord. (suppléant N. Sibenaler, Prof. ord.). *La Physique industrielle*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant toute l'année.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *Le Calcul différentiel et le Calcul intégral*, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre et jusqu'au 1er mars.

P. Daubresse, Prof. ord. *La Description des machines*, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; lundi de 14 1/2 h. à 16 h., mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *La Géométrie descriptive appliquée*, lundi et mardi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre.— *La Graphostatique*, vendredi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le premier semestre; lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre. — *Travaux graphiques* relatifs à la *Géométrie descriptive appliquée* et à la *Graphostatique*, sous la direction de M. F. Breithof, ingénieur, mercredi de 7 1/2 h. à 10 1/2 h., vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le premier semestre; lundi de 15 h. à 19 h., mercredi de 7 1/2 h. à 10 1/2 h., vendredi de 14 h. à 19 1/2 h., pendant le second semestre.

Dessin à main libre, sous la direction de M.V. Lenertz, mardi de 9 h. à 13 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 h. à 13 h., vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

Examen d'élève-ingénieur architecte.

Première épreuve.

Voir le programme de la première épreuve de l'examen d'élève-ingénieur constructeur.

Seconde épreuve.

Voir le programme de la seconde épreuve de l'examen d'élève-ingénieur constructeur.

Les élèves-ingénieurs architectes suivent en outre :

R. Maere, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *L'Archéologie chrétienne*, vendredi à 15 h., pendant toute l'année.

Examen d'élève-ingénieur électricien.

Première épreuve.

S. Demanet, Prof. ord. *La Physique expérimentale*, mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi de 10 h. à 11 1/2 h.; jeudi de 10 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *Le Calcul différentiel et intégral* (1re partie), vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre, jusqu'au 1r mars.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Géométrie descriptive*, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi à 8 h., pendant le second semestre jusqu'au 1er mars, et samedi de 8 h. à 9 1/2 h. à partir du 1er mars. — *Travaux graphiques*, sous la direction de M. F. Breithof, ingénieur, lundi de 14 h. à 19 h., pendant le premier semestre; mardi de 17 h. à 19 1/2 h., samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

R. De Muynck, Prof. ord. *Exercices pratiques de physique expérimentale*, une séance par semaine, pendant un semestre.

G. Verriest, Prof. extraord. *La Géométrie analytique*, lundi et mardi à 8 h.; samedi à 12 h., pendant le premier semestre. — *L'Algèbre supérieure*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h.; vendredi de 9 1/2 h. à 11 h.. jusqu'à la nouvelle année.

J. Laminne, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Religion et la Philosophie générale*, mardi à 11 h.; mercredi à 12 h., pendant le premier semestre.

Exercices de mathématiques, sous la direction de M. E. Suttor, deux séances par semaine, pendant toute l'année.

Dessin à main libre, sous la direction de M. V. Lenertz, mercredi de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

Deuxième épreuve.

L. Henry, Prof. ord. (suppléant P. Henry, Prof. ord.). *Eléments de Chimie minérale,* lundi et mardi à 9 h.; mercredi à 9 1/2 h.; jeudi à 8 h., pendant le premier semestre.

F. De Walque, Prof. ord. *La Théorie des Manipulations chimiques*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Exercices de chimie opératoire*, mercredi et jeudi de 15 h. à 18 h., pendant le second semestre.

E. Pasquier, Prof. ord. (suppléant J.-C. de la Vallée Poussin, Prof. ord.). *La Mécanique analytique*, vendredi et samedi à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. (suppléant A. Van Hecke, Prof. extraord.). *Les Eléments d'architecture,* mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Dumont, Prof. ord. (suppléant N. Sibenaler, Prof. ord.). *La Physique industrielle,* mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant toute l'année.

S. Demanet, Prof. ord. *Théories générales de l'Electricité et du magnétisme*, lundi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le premier semestre. — *Appareils et Méthodes de mesures électriques*, vendredi de 14 1/2 h. à 16 h. — *Mesures élémentaires d'électricité*, lundi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *Le Calcul intégral* (2e partie), mardi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre.

P. Daubresse, Prof. ord. *La Description des machines*, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; lundi de 14 1/2 h. à 16 h., mardi de 9 1/2 à 11 h., pendant le second semestre. — *La Géométrie descriptive appliquée* (partie du cours), lundi et mardi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre. — *La Graphostatique*, vendredi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le premier semestre; lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre. — *Les Travaux graphiques* relatifs à la *Description des machines* jeudi et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant

le premier semestre; lundi et mardi de 16 h. à 19 h., pendant le second semestre. — *Travaux graphiques*, sous la direction de M. F. Breithof, ingénieur, mercredi de 7 1/2 h. à 10 1/2 h., vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le premier semestre; lundi de 15 h. à 19 h., mercredi de 7 1/2 h. à 10 1/2 h., pendant le second semestre.

Exercices de mathématiques, de mécanique analytique et de physique industrielle, deux séances par semaine, pendant toute l'année.

Dessin à main libre, sous la direction de M. V. Lenertz, aux jours et heures à déterminer.

Travaux de l'atelier, sous la direction du chef mécanicien de l'Institut électromécanique, aux jours et heures à déterminer.

Examen
d'Ingénieur des Arts et Manufactures et des Mines.

Première épreuve.

F. De Walque, Prof. ord. *La Chimie industrielle*, mardi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi à 10 1/2 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques*, mardi et mercredi de 15 h. à 18 h., pendant le premier semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. (suppléant A. Van Hecke, Prof. extraord.). *La Technologie des professions élémentaires* (partie du cours), mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Les Eléments d'architecture* (partie du cours), mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

H. Ponthière, Prof. ord. *La Métallurgie*, mercredi de 9 1/2 h. à 11 h., et jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Électricité et ses applications industrielles*, aux jours et heures à déterminer.

A. Dumont, Prof. ord. (suppléant E. Lemaire, chargé de cours). *L'Exploitation des mines*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; samedi de 8 h. à 9 1/2 h. pendant deux mois du premier semestre; vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre; mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant un mois du second semestre.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Stabilité des constructions* (partie du cours), lundi de 11 1/2 h. à 13 h. et de 14 1/2 h. à 16 h., pendant toute l'année.

H. de Dorlodot, Prof. ord. *La Géologie,* lundi de 8 h. à 9 1/2 h., mardi de 9 h. à 10 1/2 h., samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Les Eléments de paléontologie,* mercredi à 12 h., pendant le premier semestre; vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Mécanique appliquée,* lundi et samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; lundi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques de Mécanique appliquée* (cours facultatif), lundi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant toute l'année.

F. Hachez, Prof. ord. *La Mécanique appliquée (Cinématique et hydraulique)* (partie du cours), jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le second semestre.

P. Daubresse, Prof. ord. *La Construction des machines,* jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *Les travaux graphiques* relatifs à la *Mécanique appliquée (Stabilité des constructions)* et à la *Construction des machines*, jeudi de 15 h. à 19 h., vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le premier semestre; lundi de 15 h. à 16 h. et de 17 1/2 à 19 h., mardi de 15 h. à 19 h., pendant le second semestre.

E. Goedseels, Prof. ord. *La Topographie,* lundi de 17 1/2 h. à 19 h., pendant le premier semestre. — *Exercices pratiques*, samedi à 14 1/2 h., pendant le second semestre jusqu'au 15 mai.

Du 15 mai au 30 juin, de 15 h. à 19 h., sous la direction des professeurs :

Lundi et mardi, *Travaux graphiques*;

Mercredi, *Exercices sur la Mécanique appliquée et la Construction des machines;*

Vendredi, *Sur la Géologie;*

Samedi, *Sur la Stabilité des constructions.*

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture*, sous la direction de M. V. Lenertz, mardi de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le second semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le second semestre.

Excursions à l'Atelier Central de l'Etat à Blauwput, Kessel-Loo, pour les élèves mécaniciens, tous les mardis de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le second semestre.

Visite du cabinet de géologie, vendredi de 14 h. à 16 h., pendant le premier semestre; vendredi de 14 h. à 18 h., pendant le second semestre.

Seconde épreuve.

F. De Walque, Prof. ord. *La Chimie industrielle*, mardi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi à 10 1/2 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques*, mardi et mercredi de 15 h. à 18 h., pendant toute l'année.

G. Helleputte, Prof. ord. (Suppléant : A. VAN HECKE, Prof. extraord.). *La Technologie des professions élémentaires* (partie du cours), mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

H. Ponthière, Prof. ord. *La Métallurgie*, mercredi de 9 1/2 h. à 11 h. et jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Electricité et ses Applications industrielles*, mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant toute l'année.

A. Dumont, Prof. ord. (suppléant E. LEMAIRE, chargé de cours). *L'Exploitation des mines*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant deux mois du premier semestre; vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre; mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant un mois du second semestre.

S. Demanet, Prof. ord. *Les Théories générales de l'Electricité et du Magnétisme*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre (cours obligatoire pour les élèves qui se proposent de prendre le diplôme d'ingénieur-électricien).

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Stabilité des constructions* (partie du cours), lundi de 11 1/2 h. à 13 h. et de 14 1/2 h. à 16 h., pendant toute l'année.

G. Braet, Prof. ord. *L'Exploitation des chemins de fer*, samedi de 14 h. à 15 1/2 h., pendant le second semestre.

P. Daubresse, Prof. ord. *La Construction des machines*, jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *Les travaux graphiques* relatifs à la *Construction des machines*, à la *Mécanique appliquée (Stabilité des constructions)*, à la *Chimie industrielle*, à la *Métallurgie* et à l'*Exploitation des mines*, jeudi et vendredi de 15 h. à 19 h., pendant le premier semestre; lundi de 16 h. à 19 h., mardi de 15 h. à 19 h., pendant le second semestre.

P. Poullet. Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit administratif, spécialement la Législation industrielle (partie spéciale)*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Economie politique*, mercredi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le second semestre.

G. Kaïser, Chargé de cours. *La Géographie industrielle et commerciale* (cours facultatif), jeudi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le premier semestre.

Du 15 mai au 30 juin, de 15 h. à 19 h., sous la direction des professeurs :
Lundi et mardi, *Travaux graphiques;*
Mercredi, *Exercices sur la Construction des machines;*
Vendredi, *Sur l'Électricité* et *la Métallurgie;*
Samedi, *Sur la Stabilité des constructions.*

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture*, sous la direction de M. V. Lenertz, mardi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le second semestre.

Excursons, chaque jeudi, pendant le second semestre.

Excursions à l'Atelier Central de l'Etat à Blauwput, *Kessel-Loo*, pour les élèves mécaniciens, tous les mardis de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le second semestre.

Examen d'Ingénieur-Constructeur

Première épreuve.

G. Helleputte, Prof. ord. (Suppléant : A. Van Hecke, Prof. extraord.). *Les Constructions du génie civil*, mardi, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., vendredi de 11 h. à 12 1/2 et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *La Technologie des professions élémentaires et les Eléments d'architecture*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Architecture civile*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre.

H. Ponthière, Prof. ord. *Les Eléments de Sidérurgie* (première partie), à partir du 1er janvier, mercredi de 9 1/2 h. à 11 h., jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Électricité et ses applications industrielles*, aux jours et heures à déterminer

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Stabilité des constructions* (partie du cours), lundi de 11 1/2 h. à 13 h. et de 14 1/2 h. à 16 h., pendant toute l'année.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Mécanique appliquée*, lundi et samedi

de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; lundi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques de Mécanique appliquée*, lundi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant toute l'année.

F. Hachez, Prof. ord. *La Cinématique* et *l'Hydraulique*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le second semestre.

P. Daubresse, Prof. ord. *La Construction des machines*, jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *Les travaux graphiques* relatifs à la *Construction des machines*, aux *Constructions du génie civil* et à la *Mécanique appliquée (Stabilité des constructions)*, jeudi et vendredi de 15 à 19 h., pendant le premier semestre; lundi de 15 h. à 16 h. et de 17 1/2 h. à 19 h., mardi de 15 h. à 19 h., pendant le second sem.

F. Kaisin, Prof. ord. *Les Eléments de minéralogie et de géologie, applicables à l'art de l'ingénieur*, mercredi à 11 1/2 h., pendant le premier semestre.

E. Goedseels, Prof. ord. *La Topographie*, lundi de 17 1/2 h. à 19 h., pendant le premier semestre. — *Exercices topographiques*, samedi à 14 1/2 h., pendant le second semestre.

Du 15 mai au 30 juin, de 15 h. à 19 h., sous la direction des professeurs :

Lundi et mardi, *Travaux graphiques relatifs au génie civil;*

Mercredi, *Exercices sur l'Hydraulique* et *la Construction des machines;*

Vendredi, *Sur la Minéralogie* et *la Géologie;*

Samedi, *Sur la Stabilité des constructions.*

Les travaux graphiques relatifs à *l'Architecture*, sous la direction de M. V. Lenertz, vendredi de 10 h. à 11 1/2 h., samedi de 9 1/2 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi de 9 1/2 h. à 10 1/2 h. et de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le second semestre.

Excursions à l'Atelier Central de l'Etat à Blauwput, Kessel-Loo, tous les mardis de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le second semestre.

Visite du cabinet de minéralogie, vendredi de 14 h. à 16 h., pendant le second semestre.

Seconde épreuve.

G. Helleputte, Prof. ord. (Suppléant : A. Van Hecke, Prof. extraord.).

Les Constructions du génie civil, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., vendredi de 11 h. à 12 1/2 h. et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *La Technologie des professions élémentaires*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; lundi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Architecture industrielle (proprement dite)*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Architecture civile*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre.

H. Ponthière, Prof. ord. *Les Eléments de Sidérurgie* (seconde partie), à partir du 1er janvier, mercredi de 9 1/2 h. à 11 h., jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Electricité et ses Applications industrielles*, mardi de 9 1/2 h. à 11 h. pendant toute l'année.

S. Demanet, Prof. ord. *Les Théories générales de l'électricité et du magnétisme*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre (cours obligatoire pour les élèves qui se proposent d'acquérir le diplôme d'ingénieur-électricien).

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Stabilité des constructions* (partie du cours), lundi de 11 1/2 h. à 13 h. et de 14 1/2 h. à 16 h., pendant toute l'année.

G. Braet, Prof. ord. *L'Exploitation des chemins de fer*, samedi de 14 h. à 15 1/2 h., pendant toute l'année.

P. Daubresse. Prof. ord. *La Construction des machines*, jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *Les travaux graphiques* relatifs à la *Construction des machines*, aux *Constructions du génie civil* et à la *Mécanique appliquée (Stabilité des constructions)*, jeudi et vendredi de 15 h. à 19 h., pendant le premier semestre; lundi de 16 h. à 19 h., mardi de 15 h. à 19 h., pendant le second semestre.

P. Poullet, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit administratif, spécialement la Législation industrielle (partie générale)* (cours facultatif), mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *Le Droit administratif spécialement la Législation industrielle (partie spéciale)*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

V. L. J. L. Brants. Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Economie politique*, mercredi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le second semestre.

G. Kaïser, Chargé de cours. *La Géographie industrielle et commerciale* (cours facultatif), jeudi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le premier semestre.

Du 15 mai au 30 juin, de 15 h. à 19 h., sous la direction des professeurs :
Lundi et mardi, *Travaux graphiques relatifs au génie civil ;*
Mercredi, *Exercices sur la Construction des Machines.*
Vendredi, *Sur l'Electricité* et *la Métallurgie ;*
Samedi, *Sur la stabilité des constructions.*

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture*, sous la direction de M. V. Lenertz, samedi de 9 1/2 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 11 h. à 13 h., pendant le second semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le second semestre.

Visite à l'Atelier Central de l'Etat à Blauwput, Kessel-Loo, tous les mardis de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le second semestre.

Examen d'Ingénieur-Architecte.

Première épreuve.

G. Helleputte, Prof. ord. (Suppléants : A. Van Hecke, Prof. extraord.). *Les Constructions du génie civil*, mardi, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., vendredi de 11 h. à 12 1/2 h. et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Architecture civile*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre. — *La Technologie des professions élémentaires et les Eléments d'architecture*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — R. Lemaire, Prof. extraord. *L'Architecture religieuse, l'Esthétique appliquée, la Restauration des Monuments*, mardi de 18 h. à 19 1/2 h., pendant toute l'année.

H. Ponthière, Prof. ord. *Les Eléments de Sidérurgie* (première partie), à partir du 1er janvier, aux jours et heures indiqués ci-dessus. — *L'Électricité et ses applications industrielles*, aux jours et heures à déterminer.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Stabilité des constructions* (partie du cours), lundi de 10 1/2 h. à 11 1/2 h. et de 16 h. à 17 h., pendant toute l'année.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Mécanique appliquée (appareils de levage)*, lundi et samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre.

F. Kaisin, Prof. ord. *Les Eléments de minéralogie et de géologie applicables à l'art de l'ingénieur*, mercredi à 11 1/2 h., pendant le premier semestre.

P. Daubresse, Prof. ord. *Les Travaux graphiques* relatifs à la *Mécanique appliquée (Stabilité des constructions)*, jeudi et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le premier semestre; mardi et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le second semestre.

E. Goedseels, Prof. ord. *La Topographie*, lundi de 17 1/2 h. à 19 h., pendant le premier semestre. — *Exercices topographiques*, samedi à 14 1/2 h., pendant le second semestre.

R. Maere, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *L'Archéologie chrétienne*, vendredi à 15 h., pendant toute l'année.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Economie politique*, mercredi de 14 1/2 à 16 h., pendant le second semestre.

Du 15 mai au 30 juin, tous les jours de la semaine, de 15 h. à 19 h., sous la direction des professeurs : *Travaux graphiques ou exercices*, suivant un programme à déterminer.

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture*, sous la direction de M. V. Lenertz, mardi de 9 1/2 h. à 13 h., jeudi de 8 h. à 11 h., vendredi de 8 h. à 13 h., samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 9 1/2 h. à 10 1/2 h., de 11 1/2 h. à 13 h. et de 14 1/2 h. à 18 h., jeudi de 8 h. à 13 h., vendredi de 9 1/2 h. à 13 h., samedi de 9 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le second semestre.

Visite du cabinet de Minéralogie, vendredi de 16 h. à 18 h., pendant le second semestre.

Seconde épreuve.

G. Helleputte, Prof. ord. (Suppléants : A. Van Hecke, Prof. extraord.). *Les Constructions du génie civil*, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., vendredi de 11 h. à 12 1/2 h. et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *La Technologie des professions élémentaires*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *L'Architecure civile*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; lundi et mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre — *L'Architecture industrielle proprement dite*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — R. Lemaire, Prof. extraord. *L'Architecture religieuse, l'Esthétique appliquée et la Restauration des Monuments*, lundi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi de 18 h. à 19 1/2 h., pendant toute l'année.

H. Ponthière, Prof. ord. *Les Eléments de Sidérurgie* (seconde partie), à partir du 1er janvier, aux jours et heures indiqués ci-dessus. — *Les Eléments de l'Electricité et ses Applications industrielles*, mardi de 9 1/2 h. à 11 h., jusqu'à Pâques. — *Exercices numériques*, aux mêmes jour et heure, pendant toute l'année.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Stabilité des constructions* (partie du cours), lundi de 11 1/2 h. à 13 h. et de 14 1/2 h. à 16 h., pendant toute l'année.

P. Daubresse, Prof. ord. *Les Travaux graphiques* relatifs à la *Stabilité des constructions*, jeudi et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le premier semestre; lundi et mardi de 16 h. à 19 h., pendant le second semestre.

P. Poullet, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit administratif, spécialement la Législation industrielle*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

R. Maere, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *L'Archéologie chrétienne*, vendredi à 15 h., pendant toute l'année.

G. Kaïser, Chargé de cours. *La Géographie industrielle et commerciale* (cours facultatif), jeudi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le premier semestre.

Du 15 mai au 30 juin, tous les jours de la semaine, de 15 h. à 19 h., sous la direction des professeurs : *Travaux graphiques ou exercices*, suivant un programme à déterminer.

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture*, sous la direction de M. V. Lenertz, mardi de 8 h. à 9 1/2 h. et de 11 h. à 13 h., jeudi de 8 h. à 11 h., vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; mardi de 8 h. à 9 1/2 h. et de 11 h. à 13 h., jeudi de 8 h. à 13 h., vendredi de 9 1/2 h. à 13 h. et samedi de 8 h. à 13 h., pendant le second semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le second semestre.

Examen d'ingénieur-électricien.

Première épreuve.

G. Helleputte, Prof. ord. (suppléant A. Van Hecke, Prof. extraord.). *Technologie des professions élémentaires* (partie du cours indiqué ci-dessus). *Les Eléments d'architecture*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

H. Ponthière, Prof. ord. *Les Eléments de Sidérurgie* (première partie), à partir du 1er janvier, mercredi de 9 1/2 h. à 11 h. et jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Electrotechnique*, mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant toute l'année.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Résistance des matériaux : ponts et charpentes métalliques* (partie du cours indiqué ci-dessus).

S. Demanet, Prof. ord. *Les Courants alternatifs (propriétés générales, distribution)*, mardi de 11 h. à 12 1/2 h., vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Mesures et essais électriques*, mardi et mercredi de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le premier semestre; jeudi de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le second semestre.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Mécanique appliquée*, lundi et samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; lundi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques de Mécanique appliquée*, lundi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant toute l'année.

F. Hachez, Prof. ord. *L'Hydraulique* (partie du cours indiqué ci-dessus).

P. Daubresse, Prof. ord. *La Construction des machines*, jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *Travaux graphiques* relatifs à la *Construction des machines* et à la *Stabilité (Ponts et charpentes métalliques)*, jeudi et vendredi de 15 h. à 19 h., pendant le premier semestre; mardi et vendredi de 15 h. à 19 h., pendant le second semestre.

G. Gillon, Prof. ord. *Télégraphie et téléphonie*, mercredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre.

F. Kaisin, Prof. ord. *Les éléments de minéralogie et de géologie applicables à l'art de l'ingénieur*, mercredi à 11 1/2 h., pendant le premier semestre.

Du 15 mai au 30 juin, tous les jours de la semaine, de 15 h. à 19 h., sous la direction des professeurs : *Travaux graphiques ou exercices*, suivant un programme à déterminer.

Excursions, le jeudi, pendant le second semestre.

Travaux d'atelier, sous la direction de M. Driessen, aux jours et heures à déterminer.

Seconde épreuve.

G. Helleputte, Prof. ord. (suppléant A. Van Hecke, Prof. extraord.). *L'Architecture industrielle proprement dite* (partie du cours indiqué ci-dessus).

H. Ponthière, Prof. ord. *Les Eléments de Sidérurgie* (seconde partie), à partir du 1r janvier, mercredi de 9 1/2 h. à 11 h. et jeudi à 11 h., pendant le premier semestre ; mercredi à 9 1/2 h. pendant le second semestre. — *Compléments d'Electrotechnique*, vendredi de 11 h. à 12 1/2 h. et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Résistance des matériaux : ponts et charpentes métalliques* (partie du cours indiqué ci-dessus).

S. Demanet, Prof. ord. *Les courants alternatifs (générateurs, transformateurs et moteurs)*, vendredi et samedi à 11 h., pendant le second semestre. — *Exposé sommaire des derniers progrès réalisés dans le domaine de l'électricité théorique et appliquée*, aux jours et heures à déterminer.

G. Gillon, Prof. ord. *Les Constructions électrotechniques*, mardi et mercredi de 18 h. à 19 1/2 h., pendant toute l'année ; *Mesures et essais de machines électriques*, mardi et mercredi de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant toute l'année.

P. Daubresse, Prof. ord. *La Construction des machines*, jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre ; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *Les travaux graphiques relatifs à la construction des machines*, jeudi et vendredi de 15 h. à 19 h., pendant le premier semestre ; lundi et mardi de 15 h. à 19 h., pendant le second semestre.

P. Poullet, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *La Législation industrielle*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *Le Droit administratif spécialement la Législation industrielle*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

V. Brants, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Économie politique*, mercredi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le second semestre.

G. Kaïser, Chargé de cours. *La Géographie industrielle et commerciale* (cours facultatif), jeudi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le premier semestre.

Du 15 mai au 30 juin, tous les jours de la semaine, de 15 h. à 19 h.,

sous la direction des professeurs : *Travaux graphiques ou exercices*, suivant un programme à déterminer,

Excursions, aux jours à déterminer.

Projets et Travaux spéciaux, sous la direction de M. GILLON, mardi de 9 h. à 13 h., mercredi de 11 h. à 13 h., pendant toute l'année.

Épreuve unique pour les élèves porteurs du diplôme d'ingénieur qui désirent obtenir le diplôme d'ingénieur-électricien.

H. Ponthière, Prof. ord. *L'Électrotechnique*, mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant toute l'année. — *Les Compléments d'électrotechnique*, vendredi de 11 h. à 12 1/2 h., samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre.

S. Demanet, Prof. ord. *Les Courants alternatifs et leurs applications*, mardi de 11 h. à 12 1/2 h., vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre. — *Laboratoire de mesures et essais électriques*, mardi et mercredi de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi et jeudi, aux mêmes heures, pendant le second semestre.

G. Gillon, Prof. ord. *Les Constructions électrotechniques*, jeudi et vendredi de 17 1/2 h. à 19 h., pendant le premier semestre; mardi et mercredi, aux mêmes heures, pendant le second semestre. — *La Télégraphie et la téléphonie*, mercredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre. — *Mesures et essais de machines électriques*, jeudi et vendredi, pendant le premier semestre; mardi et mercredi, de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le second semestre.

Projets, sous la direction de M. GILLON, mardi et mercredi de 8 h. à 11 h., jeudi de 8 h. à 12 h., pendant toute l'année.

Excursions, aux jours à déterminer.

Cours facultatifs pour les élèves des Écoles spéciales.

E. Suttor, ingénieur honoraire des ponts et chaussées. *La Nomographie*, aux jours et heures à déterminer.

F. Janssens, G. Gillon, N. Sibenaler et A. Van Hecke. *Conférences et exercices de technologie flamande. Notions de technologie allemande*, aux jours et heures à déterminer.

Institut Agronomique.

Président : M. J. LAMINNE. — Secrétaire : M. A. LECART.

Examen d'ingénieur agricole.

Première épreuve.

A. Theunis. Prof. ord. *La Théorie des manipulations chimiques*, mercredi à 9 h., jusqu'à la nouvelle année. — *Exercices pratiques*, mercredi de 9 h. à 10 1/2 h., depuis la nouvelle année jusqu'à la fin du premier semestre; mardi de 10 1/4 h. à 13 h., pendant le second semestre.

A. Meunier. Prof. ord. *La Morphologie végétale*, lundi de 9 h. à 10 h., vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre. — *Les Familles végétales*, vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *Herborisations*, mardi et vendredi à 14 h., pendant le second semestre.

E. Leplae, Prof. ord., *Agriculture générale*, vendredi de 8 1/2 h. à 9 1/2 h., pendant toute l'année. — *Dessin* (chef de travaux : V. Lenertz, architecte), vendredi à 14 1/2 h., pendant le premier semestre.

F. Janssens, Prof. ord. *La Microscopie*, jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., depuis la nouvelle année jusqu'à la fin du premier semestre. — *L'Anatomie végétale et la Physiologie végétale* (1re partie), mercredi de 10 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre.

R. De Muynck. Prof. ord. *Physique expérimentale*, lundi à 10 h. et mercredi à 8 h., pendant toute l'année; mardi à 10 h. pendant le premier semestre et à 8 h., pendant le second semestre.

L. Frateur, Prof. ord. *La Zootechnie*, lundi à 8 h. et jeudi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre. — *Exercices de zootechnie*, lundi à 14 1/2 h., pendant le premier semestre. — *La Zoologie agricole*, lundi à 11 h., pendant le premier semestre. — *Exercices pratiques de zoologie*, lundi à 14 1/2 h., pendant le second semestre. — *Visite du musée de zoologie*, le mercredi à 14 1/2 h.

J. Pieraerts, Prof. ord. *La Chimie générale*, mardi de 12 h. à 13 h.; mercredi de 10 3/4 h. à 11 3/4 h.; samedi à 8 h., pendant le premier semestre; mardi de 9 1/4 h. à 10 1/4 h.; jeudi à 8 1/4 h. et à 9 3/4 h., pendant le second semestre.

J. Laminne, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Religion et la Philosophie générale*, mardi à 11 h. et mercredi à 12 h., pendant le premier semestre.

Deuxième épreuve.

A. Lecart, Prof. ord. *L'Économie forestière*, jeudi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *Excursions forestières.* — *La comptabilité générale*, jeudi à 8 h., pendant le premier semestre.

A. Theunis, Prof, ord. *La Chimie analytique*, vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant toute l'année. — *Exercices pratiques (recherches analytiques, qualitatives et quantitatives)*, mercredi à 14 1/2 h. et vendredi à 11 h., pendant le premier semestre; jeudi à 10 h. et à 15 h., pendant le second semestre.

A. Meunier, Prof. ord. *La Minéralogie, la Géologie et l'Agrologie*, lundi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre. — *Excursions*, aux jours et heures à déterminer. — *Visite du musée de minéralogie*, un après-midi par semaine, pendant le second semestre. — *Les Essences forestières*, mercredi à 11 h., pendant le premier semestre.

P. Biourge, Prof. ord. *La Chimie agricole*, samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

E. Leplae, Prof. ord. *L'Agriculture : Procédés et appareils des Cultures spéciales*, mardi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre. — *Le Génie rural : la Topographie et l'Arpentage*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; *les Constructions*, samedi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre; samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre; *le Dessin*, mardi de 8 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi de 8 h. à 13 h., pendant le second semestre.

F. Janssens, Prof. ord. *La Physiologie végétale* (2e partie : *Physiologie chimique)*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre.

R. De Muynck, Prof. ord. *La Mécanique générale*, mercredi à 9 1/2 h., pendant toute l'année.

L. Frateur, Prof. ord. *La Zootechnie*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., jeudi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre. — *Exercices de Zootechnie*, lundi à 14 1/2 h., pendant toute l'année.

J. Pieraerts, Prof. ord. *La Chimie physiologique*, vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre.

Troisième épreuve.

A. Proost, Prof. ord. (Suppléant J. PIERAERTS, Prof. ord.). *L'Hygiène*, mardi à 8 h., pendant le premier semestre.

A. Lecart, Prof. ord. *L'Économie forestière*, samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; jeudi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *Excursions forestières*. — *La Comptabilité agricole*, jeudi à 11 h., pendant toute l'annee. — *Applications* aux jours et heures à déterminer.

A. Theunis, Prof. ord. *Les Industries agricoles*, jeudi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *La Chimie analytique*, vendredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre.—*Exercices pratiques (Analyses industrielles et agricoles)*, vendredi de 8 h. à 11 h. et de 15 h. à 18 h., pendant le premier semestre; mercredi de 10 1/2 h. à 13 h. et de 15 h. à 18 h., pendant le second semestre. — *Excursions*.

A. Meunier, Prof. ord. *La Météorologie*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre.

P. Biourge. Prof. ord. *Les maladies des plantes*. vendredi de 11 h. à 13 h., pendant le second semestre.

E. Leplae, Prof. ord. *L'Agriculture : Procédés et appareils de cultures spéciales*, mardi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; lundi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre. — *Le Génie rural : les Améliorations foncières*, lundi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; *les Moteurs*, lundi à 8 1/4 h., pendant toute l'année; *le Dessin*, mardi à 14 1/2 h., pendant toute l'année. — *Excursions et rapports*.

M. Defourny. Prof. ord. de la Faculté de Droit. *L'Économie politique, le Droit social dans ses rapports avec la question ouvrière*, mercredi de 11 1/2 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre.

L. Frateur, Prof. ord. *La Zootechnie*, mercredi de 8 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi de 8 h. à 10 h., pendant le second semestre. — *Exercices de Zootechnie*, jeudi à 14 1/2 h., pendant toute l'année. — *Excursions*.

J. Pieraerts, Prof. ord. *L'Alimentation rationnelle des animaux domestiques*, pendant le second semestre, aux jours et heures à déterminer.

E. Vliebergh, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *L'Économie rurale, le Droit rural*, mardi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi de 10 h. à 12 h. et vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

R. De Muynck, Prof. ord. *La Physique industrielle,* samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; samedi à 8 h., pendant le second semestre.

Examens accessibles aux porteurs du diplôme d'ingénieur agricole.

A. Examen d'ingénieur forestier.

A. Lecart, Prof. ord. *Les Sciences forestières,* aux jours et heures à déterminer. — *Excursions et applications.*

A. Meunier, Prof. ord. *La Botanique forestière; les notions de Géologie, d'Agrologie et d'Hydrologie spéciales aux forêts et la Pisciculture*, mardi à 9 h., pendant toute l'année. — *Excursions et applications.*

E. Leplae, Prof. ord. *Topographie et construction des routes. Entomologie forestière. Technologie forestière. La chasse*, mercredi de 8 1/2 h. à 1 h. et vendredi de 9 1/2 h. à 12 h., pendant toute l'année. — *Excursions et applications.*

J. Corbiau, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Droit civil, pénal et administratif. La Législation forestière*, aux jours et heures à déterminer.

B. Examen d'ingénieur agricole colonial.

A. Lecart, Prof. ord. *La Culture et les Estimations forestières*, samedi à 11 h., pendant le second semestre.

A. Meunier, Prof. ord. *La Botanique coloniale et la Géologie*, mardi à 9 h., pendant le premier semestre.

P. Biourge, Prof. ord. *La Géographie botanique*, *l'Horticulture*, *l'Arboriculture et la Culture maraîchère*, mercredi à 17 h., pendant le premier semestre.

E. Leplae, Prof. ord. *L'Agriculture coloniale et le Génie rural appliqué aux colonies*, vendredi à 9 1/2 h., pendant toute l'année.

L. Frateur, Prof. ord. *La Zootechnie*, *l'Obstétrique*, *la Maréchalerie et les Notions de médecine vétérinaire*, jeudi à 14 1/2 h., pendant le premier semestre; lundi à 14 1/2 h., pendant toute l'année.

J. Corbiau. Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Notions de droit civil, pénal et administratif*, aux jours et heures à déterminer.

A. Mertens. chargé de cours. *Les Industries ; les machines à glace*, lundi à 10 1/2 h., pendant toute l'année.

N. *L'Hygiène coloniale*, aux jours et heures à déterminer.

L'élève devra en outre justifier de la connaissance de l'une des langues anglaise, allemande ou espagnole.

C. Examen d'ingénieur en sciences agronomiques.

A. Meunier. Prof. ord. *Compléments de botanique et de géologie*, mardi à 9 h., pendant toute l'année.

Ph. Biourge, Prof. ord. *Recherches sur les maladies des plantes cultivées*, mercredi à 11 1/2 h., pendant toute l'année.

E. Leplae. Prof. ord. *Compléments de génie rural*, lundi à 11 1/2 h., vendredi à 9 1/2 h., pendant toute l'année. — *Applications d'agriculture et d'entomologie*, mercredi à 8 1/2 h. — *Cultures expérimentales. Visites d'exploitations. Rapports.*

L. Frateur. Prof. ord. *La pathologie vétérinaire*, samedi à 8 h., pendant le second semestre. — *La maréchalerie et l'obstétrique vétérinaire*, samedi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

J. Corbiau. Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Notions de droit civil, pénal et administratif*, aux jours et heures à déterminer.

E. Vliebergh. Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Études d'économie rurale*, aux jours et heures à déterminer.

A. Mertens. chargé de cours. *Les Industries ; les machines à glace*, lundi à 10 1/2 h., pendant toute l'année.

Examen d'expert-chimiste agricole.

Première épreuve.

Cours indiqués ci-dessus : première épreuve de l'examen d'ingénieur agricole.

Deuxième épreuve.

A. Lecart. Prof. ord. *La Comptabilité générale*, jeudi à 8 h., pendant le premier semestre.

A. Theunis, Prof. ord. *La Chimie analytique générale*, vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant toute l'année. — *Compléments*, aux jours et heures à déterminer. — *Travaux de laboratoire*, mercredi et jeudi à 14 1/2 h., pendant toute l'année; vendredi à 11 h., pendant le premier semestre.

A. Meunier, Prof. ord. *La Minéralogie et la Géologie*, lundi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre: vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre. — *Excursions*, aux jours et heures à déterminer. — *Visite du Musée de minéralogie*, un après-midi par semaine, pendant le second semestre.

Ph. Biourge, Prof. ord. *La Chimie agricole*, samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

E. Leplae, Prof. ord. *L'Agriculture : Procédés et appareils de cultures spéciales*, mardi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; lundi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre. — *Le Dessin*, mardi de 8 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi de 8 h. à 13 h., pendant le second semestre. — *Les Constructions*, samedi de 10 à 11 1/2 h., pendant le premier semestre; samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

F. Janssens, Prof. ord. *La Physiologie végétale (partie chimique)*, lundi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; — *Exercices pratiques*, aux jours et heures à déterminer.

R. De Muynck, Prof. ord. *La Mécanique générale*, mercredi de 9 1/2 h. à 10 1/2 h., pendant toute l'année.

L. Frateur, Prof. ord. *La Zootechnie*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h. et jeudi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre. — *Exercices zootechniques*, lundi à 14 1/2 h., pendant le premier semestre.

J. Pieraerts, Prof. ord. *La Chimie physiologique*, vendredi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Les Sucres et les matières azotées*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h.: samedi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Travaux de laboratoire*, mercredi de 10 1/2 h. à 13 h., pendant toute l'année; mardi à 14 1/2 h.; jeudi de 9 1/2 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre; jeudi de 8 à 13 h., pendant le second semestre.

Troisième épreuve.

A. Theunis, Prof. ord. *La Sucrerie et la Raffinerie*, jeudi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *La Chimie analytique*, vendredi à 11 h., pendant le premier semestre. — *La Laiterie et la Fromagerie*,

mercredi à 8 h., pendant le second semestre. — *Travaux de laboratoire*, jeudi à 11 h., pendant le premier semestre; mercredi à 10 h., pendant le second semestre. — *Excursions.*

P. Biourge, Prof. ord. *La Microbiologie théorique et pratique*, mardi à 8 h., pendant toute l'année.

E. Leplae, Prof. ord. *L'Agriculture : Procédés et appareils de culture*, mardi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre.

F. Janssens, Prof. ord. *La Microchimie*, lundi à 14 1/2 h., pendant toute l'année.

J. Corbiau, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit civil et le Droit commercial*, mardi à 9 1/2 h. et vendredi à 16 h., pendant le second semestre.

M. Defourny, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *L'Economie politique et le Droit social*, mercredi à 11 1/2 h., pendant le premier semestre.

R. De Muynck, Prof. ord. *La Physique industrielle*, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

J. Pieraerts, Prof. ord. *Les Sucres et les matières azotées*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h.; samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre. — *Les Produits agricoles, commerciaux et industriels, y compris leur analyse détaillée* (1re partie), jeudi à 8 h., pendant le premier semestre.— *L'Analyse des sucres et des matières azotées*, jeudi de 11 1/2 h. à 13 h.; vendredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *Travaux de laboratoire*, mercredi et jeudi à 14 1/2 h., pendant toute l'année; mercredi de 9 1/2 h., à 11 1/2 h.; vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; jeudi de 9 1/2 h. à 11 1/2 h.; vendredi de 10 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre.

A. Mertens, chargé de cours. *La Meunerie, l'Amidonnerie, la Glucoserie, la Vinaigrerie et les Machines à glace*, lundi à 10 1/2 h., pendant le premier semestre. — *La Distillerie et la Fabrication de la levure*, lundi à 10 1/2 h., pendant le second semestre.

Examen d'ingénieur chimiste agricole.

A. Theunis, Prof. ord. *L'Analyse chimique des denrées alimentaires*, jeudi à 8 h., pendant le second semestre. — *Les Industries agricoles (compléments)*, mercredi à 8 h., pendant le premier semestre. — *Travaux de laboratoire*, jeudi à 14 1/2 h., pendant le premier semestre.

P. Biourge, Prof. ord. *La Microbiologie théorique et pratique*, jeudi

à 11 h., pendant le premier semestre; mardi à 11 h., pendant le second semestre. — *L'Analyse microscopique des denrées alimentaires d'origine végétale*, jeudi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

F. Janssens, Prof. ord. *La Chimie biologique,* lundi à 17 h., pendant le premier semestre. — *Exercices pratiques*, aux jours et heures à déterminer.

V. Grégoire, Prof. ord. *La Cytologie*, mardi et mercredi à 10 1/2 h., pendant le premier semestre.

L. Frateur, Prof. ord. *L'Analyse microscopique des denrées alimentaires d'origine animale*, jeudi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

J. Pieraerts, Prof. ord. *La Polarimétrie,* mercredi à 8 h., pendant le second semestre. — *Les Appareils et Opérations chimiques* (2e partie), vendredi à 8 h., pendant le second semestre. — *Les Produits agricoles, commerciaux et industriels, y compris leur analyse détaillée* (1e partie), jeudi à 8 h., pendant le premier semestre. — *Les Produits agricoles, commerciaux et industriels, y compris leur analyse détaillée* (2e partie), vendredi à 8 h. et samedi à 10 h., pendant le premier semestre. — *Travaux de laboratoire*, mardi, mercredi et vendredi à 14 1/2 h., pendant toute l'année; mardi à 8 h. et vendredi à 9 h., pendant le premier semestre; jeudi à 14 1/2 h. et vendredi à 8 h., pendant le second semestre.

Examen de licencié en Sciences agronomiques.

Première épreuve.

J. Laminne, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Philosophie générale,* mardi à 11 h. et mercredi à 12 h., pendant le premier semestre.

A. Theunis, Prof. ord. *Les Industries agricoles (la Laiterie)*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *Excursions.*

A. Lecart, Prof. ord. *La Comptabilité générale*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

A. Meunier, Prof. ord. *La Morphologie végétale*, lundi de 9 h. à 10 h., vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre. — *Les Familles végétales*, vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *Herborisations*, mardi et vendredi à 14 h., pendant le second semestre.

P. Biourge, Prof. ord. *La Chimie agricole*, samedi de 8 h. à 9 1/2 h.,

pendant le premier semestre; samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

E. Leplae, Prof. ord. *L'Agriculture*, vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant toute l'année; mardi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; lundi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre. — *Excursions*. — *Le Génie rural*, mardi de 8 h. à 11 1/2 h., pendant toute l'année; mercredi de 8 h. à 9 1/2 h. et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; lundi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *Excursions d'agriculture, rapports et exercices*, jeudi de 8 h. à 12 h., pendant le second semestre.

F. Janssens, Prof. ord. *La Microscopie*, jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., depuis la nouvelle année jusqu'à la fin du premier semestre. — *L'Anatomie végétale et la Physiologie végétale* (1re partie), mercredi de 10 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre.

L. Frateur, Prof. ord. *La Zootechnie*, lundi de 8 h. à 9 h., mercredi de 10 h. à 11 h. et jeudi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre. — *Exercices de Zootechnie*, lundi à 14 1/2 h., pendant le premier semestre. — *La Zoologie agricole*, lundi à 11 h., pendant le premier semestre. — *Les notions de médecine vétérinaire et la maréchalerie*, lundi à 14 1/2 h., pendant toute l'année.

R. De Muynck, Prof. ord. *Laboratoire de Physique expérimentale*, une séance par semaine pendant un semestre.

A. Mertens, chargé de cours. *La Distillerie*, lundi de 10 1/2 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

Deuxième épreuve.

A. Theunis, Prof. ord. *Les Industries agricoles (la Sucrerie)*, jeudi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre. — *Excursions*.

A. Lecart, Prof. ord. *La Comptabilité agricole*, jeudi à 11 h., pendant le premier semestre; *applications* aux jours et heures à déterminer. — *L'Économie forestière*, samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; jeudi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre. *Excursions forestières*.

A. Meunier, Prof. ord. *La Météorologie*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre.

P. Biourge, Prof. ord. *Les maladies des plantes*, vendredi de 11 h. à 13 h., pendant le second semestre.

E. Leplae, Prof. ord. *L'Agriculture indigène et coloniale*, lundi à

9 h., mardi de 11 1/2 h. à 13 h. et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; lundi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi de 9 h. à 11 h. et vendredi de 10 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *Le Génie rural et les irrigations*, lundi de 8 h. à 9 h. et de 11 1/2 h. à 13 h., mardi de 8 à 10 h., vendredi de 10 h. à 12 h., pendant le premier semestre; samedi de 8 h. à 12 h., pendant le second semestre. — *Rapports, excursions, exercices.*

L. Frateur, Prof. ord. *La Zootechnie*, mercredi de 8 h. à 11 h. et jeudi de 14 1/2 h. à 17 h., pendant le premier semestre; mardi de 8 h. à 9 1/2 h. et mercredi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le second semestre. — *Les notions de médecine vétérinaire et l'obstétrique*, jeudi à 14 1/2 h. à 16 h., pendant toute l'année. — *Rapports, excursions, exercices.*

J. Pieraerts, Prof. ord. *L'Alimentation rationnelle des animaux domestiques*, pendant le second semestre, aux jours et heures à déterminer.

E. Vliebergh, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *L'Économie rurale* et *le Droit rural*, mardi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi de 9 1/2 à 11 h. et vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

M. Defourny, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *L'Économie politique le Droit social*, mercredi de 11 1/2 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre.

Ecole supérieure de Brasserie.

Examen d'ingénieur-brasseur.

Première épreuve.

A. Lecart, Prof. ord. *La Comptabilité générale*, jeudi à 8 h., pendant le premier semestre. — *Applications.*

A. Theunis, Prof. ord. *La Théorie des manipulations chimiques*, mercredi à 9 h., jusqu'à la nouvelle année. — *Exercices pratiques*, mercredi de 9 h. à 10 1/2 h. et à 14 1/2 h., depuis la nouvelle année jusqu'à la fin du premier semestre; mardi à 10 1/2 h. et mercredi à 14 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Meunier, Prof. ord. *La Botanique générale (Morphologie végétale)*, lundi de 9 h. à 10 h., vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre.

E. Leplae, Prof. ord. *Les Éléments de construction*, samedi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre; samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.— *Dessin*, vendredi à 14 1/2 h., pendant le premier semestre.

F. Janssens, Prof. ord. *La Microscopie*, jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., depuis la nouvelle annee jusqu'à la fin du premier semestre. — *L'Anatomie végétale et la Physiologie végétale* (1re partie), mercredi de 10 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre.

L. Verhelst, Prof. ord. *Les Matières premières employées en brasserie*, vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant toute l'année.

R. De Muynck, Prof. ord. *La Physique expérimentale*, lundi à 10 h. et mercredi à 8 h., pendant toute l'année; mardi à 10 h., pendant le premier semestre, et à 8 h., pendant le second semestre.

J. Pieraerts, Prof. ord. *La Chimie générale*, mardi de 12 h. à 13 h., mercredi de 10 3/4 h. à 11 3/4 h., samedi à 8 h., pendant le premier semestre; mardi de 9 1/4 h. à 10 1/4 h., jeudi à 8 1/4 et à 9 3/4 h., pendant le second semestre.

J. Laminne, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Philosophie générale et la Religion*, mardi à 11 h. et mercredi à 12 h., pendant le premier semestre.

Deuxième épreuve.

A. Lecart, Prof. ord. *La Comptabilité industrielle*, jeudi à 11 h., pendant le second semestre.

A. Theunis, Prof. ord. *La Chimie analytique*, vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., jusqu'au nouvel an. — *Exercices pratiques* (recherches analytiques, qualitatives et quantitatives), mercredi à 14 1/2 h. et jeudi à 11 h. pendant le premier semestre. — *La Fabrication du sucre*, jeudi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre.

P. Biourge, Prof. ord. *La Microbiologie générale théorique et pratique*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant toute l'année.

E. Leplae, Prof. ord. *Les moteurs*, lundi à 8 1/4 h., pendant toute l'année. — *Dessin*, mardi à 14 1/2 h., pendant toute l'année.

F. Janssens, Prof. ord. *La Physiologie végétale* (2e partie : *Physiologie chimique)*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre.

L. Verhelst, Prof. ord. *La Fabrication de la bière (Zymotechnie)*, mardi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant toute l'année. — *Les Appareils et installations de malterie et de brasserie*, mardi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant toute l'année. — *Brasserie expérimentale*. — *Excursions*.

R. De Muynck, Prof. ord. *La Mécanique générale*, mercredi à 9 1/2 h., pendant toute l'année.

J. Pieraerts, Prof. ord. *Les Sucres et les Matières azotées*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h. et samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre. —*La Chimie analytique appliquée à la Brasserie* (1re partie), jeudi à 8 h., pendant le premier semestre. — *Laboratoire*, jeudi à 14 1/2 h., pendant le premier semestre ; jeudi de 8 h. à 11 h., pendant le second semestre.

M. Defourny, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *L'Économie politique*, mercredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre.

Troisième épreuve.

P. Biourge, Prof. ord. *La Microbiologie appliquée et les Analyses bactériologiques*, jeudi de 11 h. à 13 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 h. à 13 h., pendant le second semestre.

E. Leplae, Prof. ord. *La Culture des orges et des houblons*, aux jours et heures à déterminer. — *Le Dessin*, mardi à 14 1/2 h., pendant toute l'année.

L. Verhelst, Prof. ord. *Les Questions spéciales de brasserie; le Droit fiscal*, lundi à 9 h., pendant toute l'année. — *Excursions*, jeudi, pendant le second semestre. — *Brasserie expérimentale*, le mercredi.

J. Corbiau, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Les Notions élémentaires de droit*, mardi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi à 9 1/2 h. et jeudi à 8 h., pendant le second semestre.

R. De Muynck, Prof. ord. *La Physique industrielle*, samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; samedi à 8 h., pendant le second semestre.

L. Frateur, Prof. ord. *L'Extérieur du cheval*, samedi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

J. Pieraerts, Prof. ord. *La Polarimétrie*, mercredi de 8 h. à 9 h., pendant le second semestre. — *Les Sucres et les matières azotées*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h. et samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre. — *La Chimie analytique appliquée à la Brasserie* (2[me] partie), jeudi à 8 h., pendant le premier semestre.

Travaux pratiques du laboratoire, vendredi de 8 h. à 13 h., pendant toute l'année; jeudi de 9 1/2 h. à 11 h. et de 14 1/2 h. à 18 h., pendant le premier semestre; jeudi de 9 1/2 h. à 13 h. pendant le second semestre.

A. Mertens, chargé de cours. *L'Amidonnerie et la Glucoserie, la Vinaigrerie et les Machines frigorifiques et leurs applications*, lundi à 10 1/2 h., pendant le premier semestre. — *La Fabrication de l'alcool et des levures (distillerie)*, lundi à 10 1/2 h., pendant le second semestre.

Institut préparatoire

POUR L'ADMISSION AUX ÉCOLES SPÉCIALES, A L'INSTITUT AGRONOMIQUE ET A L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE BRASSERIE.

Directeur : **I. Hemeryck**, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie.

Professeurs : **I. Hemeryck**, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie.

E. Suttor, ingénieur honoraire des ponts et chaussées.

F. Breithof, ingénieur.

Les cours et les exercices sont déterminés par un programme particulier.

Le Secrétaire,
J. Van Biervliet.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,
P. LADEUZE.

DOCTEURS AD HONORES.

1908—1909.

Faculté de Théologie.

1 Mgr Berckvens, président du Séminaire de Haaren (Bois-le-Duc).
2 Mgr Bourne, archevêque de Westminster.
3 Mgr Casartelli, évêque de Salford.
4 Mgr Duchesne, directeur de l'École française à Rome.
5 Dom Laurent Janssens, O. S. B., secrétaire de la Congrégation des Ordres religieux et de la Commission biblique à Rome.
6 Mgr Riordan, archevêque de San Francisco, à Californie (U.-S.-A.).
7 Le R. P. Weiss, de l'Ordre des Frères Prêcheurs.

Faculté de Droit.

1 M. Blondel, professeur au Collège de France.
2 Mgr Hitze, professeur à l'Université de Munster.
3 Son Excellence M. le Dr Kuyper, ministre d'État des Pays-Bas.
4 M. Jacquier, doyen de la Faculté Catholique de Droit de Lyon.
5 M. Lowell, président de l'Université Harvard.
6 M. Munroe Smith, professeur à l'Université de Columbia (New-York).
7 M. Saleilles, professeur à l'Université de Paris.
8 M. Spahn, premier président de la Cour supérieure d'appel de Kiel, membre du Reichstag.
9 M. Vidari, professeur à l'Université de Pavie.

Faculté de Médecine.

1 M. Duret, ancien doyen de la Faculté Catholique de Médecine de Lille.
2 M. Grasset, professeur à l'Université de Montpellier.
3 M. Ramon y Cajal, professeur à l'Université de Madrid.

Faculté de Philosophie et Lettres.

1 M. Audollent, professeur à l'Université de Clermont-Ferrand.
2 M. René Bazin, de l'Académie Française.
3 M. Barth, de l'Institut de France.
4 M. Blok, professeur à l'Université de Leyde.
5 Rév. F.-G. Brightman, Fellow de Magdalen College, Université d'Oxford.
6 Le R. P. Delattre, des Pères Blancs.
7 M. Dörpfeld, directeur de l'Institut archéologique allemand d'Athènes.
8 Le R. P. Ehrle, préfet de la Bibliothèque Vaticane.
9 M. Feuillerat, professeur à l'Université de Rennes.

10 M. Fournier, doyen de la Faculté de Droit de l'Université de Grenoble
11 M. Grauert, doyen de la Faculté de Philosophie de l'Université de Munich.
12 Rév. Mahaffy, docteur en théologie, commandeur de l'ordre de Victoria, délégué de l'Université de Dublin (Trinity College), Irlande.
13 M. Meyer-Lübke, professeur à l'Université de Vienne.
14 M. Moore-Smith, professeur à l'Université de Sheffield.
15 Mgr Nolan, recteur du Collège St-Edmond, Université de Cambridge.
16 Le R. P. Pierling, de la Compagnie de Jésus.
17 M. Roethe, professeur à l'Université de Berlin.
18 Le R. P. Scheil, de l'Ordre des Frères Prêcheurs.
19 Mgr Schnütgen, chanoine du Chapitre métropolitain de Cologne.
20 M. Tinel, directeur du Conservatoire Royal de musique.
21 M. Wiedemann, professeur à l'Université de Bonn.
22 M. Willmann, conseiller aulique, professeur émérite de l'Université de Prague.

Institut supérieur de Philosophie.

(ÉCOLE ST-THOMAS D'AQUIN.)

1 M. de Cépéda, professeur à l'Université de Valence.
2 Mgr Farges, professeur à l'Institut Catholique de Paris.
3 Mgr Gutberlet, professeur à l'Institut philosophique de Fulda.
4 M. Toniolo, professeur à l'Université de Pise.

Faculté des Sciences.

1 M. Ch. Barrois, membre de l'Institut de France, professeur à l'Université de Lille.
2 M. Boulenger, vice-président de la société zoologique de Londres, conservateur-adjoint au British Museum.
3 M. Branly, membre de l'Institut de France, professeur à l'Institut Catholique de Paris.
4 M. Cuypers, architecte à Amsterdam.
5 M. de Toni, professeur à l'Université de Modène.
6 M. Duhem, professeur à l'Université de Bordeaux.
7 M. Jordan, membre de l'Institut de France, professeur au Collège de France.
8 M. Lemoine, membre de l'Institut de France, professeur à l'Ecole Polytechnique.
9 M. Sabatier, doyen de la Faculté des Sciences de Toulouse.
10 M. Witz, professeur à la Faculté Catholique des Sciences de Lille.

LISTE DES ÉTUDIANTS
admis aux grades académiques par l'Université pendant l'année 1908-1909.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

BACHELIERS EN THÉOLOGIE (1).

Borowski, Antoine, de Pabianice (Pologne Russe), prêtre du diocèse de Vladislavie; 14 juillet.

Broeckx, Edmond, de Meerhout, prêtre de l'archidiocèse de Malines; id.

Clesse, Adelin, de Liége, prêtre du diocèse de Liége; id.

Degrève, Arthur, de Tourinnes-la-Grosse, prêtre de l'archidiocèse de Malines; id.

De Winter, Raphaël, de Wechelderzande, prêtre de l'archidiocèse de Malines; id.

Du Bois, Louis, de Herenthals, prêtre de l'archidiocèse de Malines; id.

Hoornaert, Auguste, de Hooglede, de l'ordre des Frères Mineurs Capucins; id.

Legrand, Aimé, de Courtrai, prêtre du diocèse de Bruges; id.

Nicks, Justin, de Remichampagne, prêtre du diocèse de Namur; id.

Raes, Hildebrand, de Hooglede, de l'ordre des Frères Mineurs Capucins; id.

Ruyters, Eugène, d'Embourg, prêtre du diocèse de Liége; id.

Symoens, Remi, de Saint-Nicolas, prêtre du diocèse de Gand; id.

BACHELIERS EN DROIT CANON.

Cleeremans, Constant, de Leefdael, prêtre de l'archidiocèse de Malines; 14 juillet.

Nobels, Auguste, de Saint-Nicolas, prêtre du diocèse de Gand; id.

LICENCIÉS EN THÉOLOGIE.

Denteneer, Gérard, de Malines, prêtre de l'archidiocèse de Malines; 14 juillet.

Dumortier, Arthur, de Moorseele, prêtre du diocèse de Bruges; id.

Smet, Louis, de Beveren-Waes, prêtre du diocèse de Richmond (Etats-Unis d'Amérique); id.

Terstappen, Antoine, de Neer (Pays-Bas), prêtre du diocèse de Ruremonde; id.

LICENCIÉ EN DROIT CANON.

Kisselstein, Gaston, de Seraing, prêtre du diocèse de Liége; 14 juillet.

DOCTEUR EN THÉOLOGIE.

Lebon, Joseph, de Tamines, prêtre du diocèse de Namur (2); 14 juillet.

(1) Les grades en théologie et en droit canon sont conférés conformément aux règlements du 15 mars 1836, du 4 mai 1837, du 19 juin 1841 et du 20 décembre 1908. Voyez ci-dessus pp. 90 svv. la *Liste des Règlements publiés dans les Annuaires*.

(2) Les thèses de M. Lebon étaient précédées d'une dissertation inaugurale intitulée : *Le Monophysisme Sévérien*. Louvain, in-8°, xxxvi-551-24 pages.

FACULTÉ DE DROIT.

CANDIDATS EN SCIENCES POLITIQUES.

Avec distinction.

Testaferrata, Giulio, de Santa Maria degri Angeli (Italie); 22 juillet.

D'une manière satisfaisante.

Rizzi, Luigi, de Milan; 30 mars.
Habraken, Jean, de Hamont; 8 juillet.
Missiaen, Gabriel, de Westcapelle; id.

LICENCIÉS EN SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES.

Delvaux, Ernest, d'Anthisnes; 22 décembre 1908.
Claes, François, de Gheel; 30 mars 1909.
de Marneffe, Albert, de Montenaeken; 22 juillet.
de Volder, Jean, de Bruxelles; id.
Pierlot, Hubert, de Cugnon; id.
Decerf, Arnold, de Lambermont; 7 octobre.
Lagasse, Louis, d'Ixelles; id.

LICENCIÉS EN SCIENCES POLITIQUES ET DIPLOMATIQUES.

Janssen, Albert, de Bruxelles; 30 mars.
Zoude, Ernest, de St-Hubert; 22 juillet.

DOCTEURS EN SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES.

de Spoelbergh, Olivier, de Bruxelles; 22 décembre 1908 (1)
de Mûelenaere, Robert, d'Andoye; 14 janvier 1909 (2).
Muller, Albert, de Gand; 30 mars (3).
Woycicki, Alexandre, de Varsovie; 6 mai (4).

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

CANDIDAT EN SCIENCES MORALES ET HISTORIQUES (1re ÉPREUVE).

Avec grande distinction.

Roossens, Constant, de Merxem; 17 juin.

2e EPREUVE.

Avec distinction.

Roossens, Constant, de Merxem; 12 juillet.

(1) M. de Spoelbergh a publié une dissertation intitulée : *L'impôt sur le revenu en Italie.* Bruxelles, 1908, in-8°, VIII-266 pp.
(2) M. de Mûelenaere a publié une dissertation intitulée : *La grève et le contrat de travail (Belgique-France).* Louvain, 1909, in-8°, XXIV-367 pp.
(3) Le R. P. Müller a publié une dissertation intitulée : *La controverse des fondations charitables en Belgique.* Bruxelles, 1909, in 8°, XVI-345 pp.
(4) M. Woycicki a publie une dissertation intitulée : *La classe ouvrière dans la grande industrie du royaume de Pologne.* Louvain, 1909, in-8°, XII-266 pp.

LICENCIÉS EN SCIENCES MORALES ET HISTORIQUES.

Avec distinction.

Callaey, Frédégand, d'Anvers ; 12 juillet.
R. P. Facchinetti, Camille, de Milan ; id.

EXAMEN DE CANDIDAT PRÉPARATOIRE AU DOCTORAT EN HISTOIRE (1re ÉPREUVE).

D'une manière satisfaisante.

R. P. Tielemans, Théophile, de Lierre; 16 juillet.

DOCTEUR EN PHILOLOGIE CLASSIQUE.

Avec grande distinction.

Roebroeck, François, de Beck lez-Maestricht ; 16 juillet.

ÉPREUVE PRÉPARATOIRE A LA CANDIDATURE EN SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES.

Avec distinction.

Schaetzen, Georges, de Tongres ; 16 juillet.

Institut supérieur de Philosophie (1).
(École St-Thomas d'Aquin.)

BACHELIERS EN PHILOSOPHIE.

Avec grande distinction.

Michalski, Const., de Mala (Silésie).
Wallerand, Gaston, de Seloignes.

Avec distinction.

Centner, Adelbert, de Pirmassens (Allemagne).
Lauwers, Emile, de Courtrai.
Mortier, Albert, de Bruxelles.
Moureau, Emile, d'Eysden.
Van der Meulen, Paul, de Brée.
Van Neufville, G., de Tourcoing.

D'une manière satisfaisante.

Angel, Henry, de Liverton (Devonchire).
Bailly, Michel, de Gentinnes.
Galdik, Georges, de Lardiniki (Lituanie).
Matt, Léon, de Porrentruy (Suisse).
Mordan, A., d'Udwarkely (Hongrie).
Pobozy, Antoine, de Lascarzin (Pologne).
Roca, Modeste, de Barcelone (Espagne).
Van Tomme, Ernest, de Courtrai.

(1) Les grades sont conférés conformément au Bref pontifical du 7 mars 1894 et aux statuts du 31 mai 1895. Voir ci-dessus pp. 90 svv. la *Liste des Règlements publiés dans les Annuaires.*

BACCALAURÉAT SPÉCIAL POUR LES CANDIDATS EN PHILOSOPHIE ET LETTRES.

Avec distinction.

Leemans, Joseph, de Vremde.
Van Herck, Joseph, d'Anvers.

D'une manière satisfaisante.

Taverniers, Richard, de Glabbeek.

LICENCIÉS EN PHILOSOPHIE.

Avec grande distinction.

Blanpain, Emile, de Waterloo.
Henry, Joseph, de Jette-St-Pierre.
Nicolas, Félix, de Marche.

Avec distinction.

Clottens, Franz, de Malines.
Delcourt. Joseph, d'Andenne.
Kestens, Joseph, de Denderwindeke.
Schulte, S., de Wicksni (Littuanie).

D'une manière satisfaisante.

Dewannemaker, Sylvain, de Munte.
Laloux, Jean, de St-Gérard.
Sérafin, Alex., de Sawa (Galicie).
Spittaels, Frédéric, de St-Gilles (Termonde).
Viscont, A., de Rubilini (Littuanie).

LICENCE SPÉCIALE.

Avec la plus grande distinction.

Aveling, Francis, de Westminster.

Avec grande distinction.

Morali, Jean-Baptiste, de Gualaguay (Rép. Argentine).

DOCTEURS EN PHILOSOPHIE.

Avec la plus grande distinction.

Harmignie, Pierre, de Mons.
Lambrecht, Gustave, de Wielsbeke.

Avec grande distinction.

Feys, Robert, de Malines.
Spitz, Jean, de Rothem.

Avec distinction.

Boelen, Désiré, de Bilsen.
Deckers, Herman, d'Anvers.
De Laet, Jean, de Malines.
Jeanmart, Léon, de Morialmé.
Legros, Henri, d'Etalle.
Mercier, Paul, de Tourneppe.

D'une manière satisfaisante.

Quoidbach, Théophile, de Malines.

LISTE DES ÉTUDIANTS

admis aux grades académiques par les Commissions d'examens de l'Université, en exécution de la loi du 10 avril 1890, dans les sessions de 1909.

FACULTÉ DE DROIT.

GRADE DE CANDIDAT EN DROIT.

Avec la plus grande distinction.

Lebacqz, Maurice, de Walcourt.
Leclercq, Jacques, de Bruxelles.
Nys, Julien, d'Ixelles
Veldekens, Paul, de Bruxelles.

Avec grande distinction.

de Jamblinne de Meux, Ernest, de Bruxelles.
Glorieux, Joseph, de Tournai.
Stettner, Maximilien, de Cologne.

Avec distinction.

Boesmans, Léon, de Stévoort.
Claerhout, Jos., de Loo-ten-Hulle.
de Brabandere, Paul, de Thielt.
De Jongh, Herman, de Bouchout.
de Lalaing, Jacques, de La Haye.
de Villenfagne de Vogelsanck, Jean, de Zolder.
de Wilde, Paul, de Tervueren.
Franck, Jacques, d'Anvers.
Gelders, Eugène, de Bruges.
Godin, Arnold, de Liége.
Le Bon, Jean, de Louvain.
Lemaur, Alexandre, de Chimay.
Leunckens, Camille, de Bruxelles.
Logelain, Robert, d'Ixelles.
Maquinay, Ivan, d'Anvers.
Matton, Joseph, d'Audenarde.
Mommaels, Félix, de Héverlé.
Orban, Maurice, de Virton.
Paternotte, Alex., d'Arquennes.
Percy, Théophile, d'Anvers.
Rhodius, Louis, de Namur.
Topali, C., de Braïla (Roumanie).
Van Caster, Edmond, d'Anvers.

D'une manière satisfaisante.

Anciaux, Charles, de Nivelles.
Aubinet, Arthur, de Hamont.
Bedoret, Maurice, de St-Vaast.
Blancke, Odile, de Mouscron.
Boldrini, Henri, de Florennes.
Boone, Albert, de Turnhout.
Boone, Jules, de Turnhout.
Brunelle, Fernand, de Sombreffe.
Capelle, Robert, de Bruxelles.
Carette, Joseph, de Mouscron.
Clerckx, André, de Neerpelt.
Cobut, Anicet, de Mettet.
Glibert, Paul, de Braine-l'Alleud.
Grimard, M., de Montignies s/Samb.
Hamoir, Edouard, de Namur.
Heintz, Albert, de Bastogne.
Herinckx, Jean, d'Uccle.
Heynderickx, Ernest, de Wieze.
Ide, Joseph, de Waesmunster.
Lancel, G., de St-Josse-ten-Noode.
Landrieu, Pierre, de Gand.
Lejeune, Léon, de Schaerbeek.
Maenhout, Marcel, d'Anvers.
Malbecq, Edmond, de Hal.

de Becker-Remy, Jean, d'Ixelles.
de Bouche, Jules, de Gembloux.
de Coster, Alphonse, d'Assche.
de Fontbarré de Fumal, Gustave, de Fumal.
De Kemele, Emile, de Boesinghe.
del Marmol, Laurent, de Namur.
de Mortier, G., de St-Gilles (Brux.).
De Neckere, Jos., de Wevelghem.
de Ryckman, Edm., d'Overyssche.
de Savoye, Franz, de Soignies.
De Waelhens, Maur., de Tirlemont.
d'Hespel, Joseph, de Bruxelles.
d'Hulst, Gabriel, de Lierre.
Dubost, Paul, de Bruxelles.
Gilsoul, Fernand, de Moxhe.
Martin, Hector, d'Aubel.
Mat, Fernand, de Péruwelz.
Messiaen, Henri, de Bruxelles.
Mourlon, Pierre, de Bruxelles.
Nerincx, Jean, de St-Gilles (Brux.).
Piron, Ernest, de Merdorp.
Rousseaux, Georges, de Charleroi.
Theunen, Arthur, de Berchem.
Tibbaut, Werner, de Calcken.
Van Berckel, Willem, d'Uccle.
Vanden Bossche, Louis, d'Anvers.
Van de Vyvere, Joseph, de Bruges.
Vollen, René, de Louvain.
Vos, Albert, de Bruxelles.
Wasseige, Jos., de Fooz-Wépion.
Wayteck, Gustave, de Thollembeek.

GRADE DE DOCTEUR EN DROIT (1re ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

Braffort, Louis, de Mortinsart.
Delfosse, Fernand, de Manage.
Sinzot, Ignace, de Castiau-Thiennes.

Avec grande distinction.

Chevalier, Léon, d'Ollignies.
Derminne, Paul, de Charleroi.
Hayoit de Termicourt, Léon, de Louvain.

Avec distinction.

Callewaert, Rodolphe, de St-Josse-ten-Noode.
Claus, Adrien, de Thielrode.
Coeckelbergh, Ernest, de Gosselies.
Colinet, César, de Soignies.
Davignon, Jacques, d'Ixelles.
Delille, Célestin, de Bonnert.
De Peuter, Léon, de Herenthals.
Derbaix, Robert, de Binche.
de Vigneron, Jean, de Bruxelles.
De Vos, Henri, d'Anvers.
Dock, Nicolas, de Huy.
Féron, Emile, de Ham s/Heure.
Gosset, Camille, de Bruxelles.
Lawarrée, Henri, de Sterrebeek.
Lebrun, Emile, de Dion-le-Mont.
Leclercq, Jean, de Bruxelles.
Matthys, Georges, de Renaix.
Moorkens, A., de Berchem (Anvers).
Thiry, Herman, d'Ixelles.
Velge, Henri, de Bruxelles.
Vermeer, Herman, d'Anvers.
Voets, Robert, de Wavre.

D'une manière satisfaisante.

Allard, Camille, de Châtelineau.
Bernolet, Jean, de Bruges.
Blondeau, Raoul, de Saintes.
Claes, Charles, d'Alken.
Clynmans, Joseph, de Louvain.
Dawant, René, de Mons.
de Cordes, Jean, d'Enghien.
Ortegat, Léon, de Gand
Pacco, Jean, d'Enghien.
Plevoets, Alphonse, de St-Trond.
Poot, Henri, d'Arendonck.
Portmans, Gauthier, de St-Trond.
Prud'homme, Paul, de Florennes.
Raedt-, Arsène, de Waterloo.

de Grave, Paul, de Furnes.
Delbeke, François, d'Anvers.
De Smedt, J.-R., d'Opwyck.
Elens, Maurice, de Stockhem.
Eyben, Jean, de Bruxelles.
François, Léon, de Tilly.
Goffinet, Robert, d'Etterbeek.
Jadot, Joseph, de Marche.
Jans, Edmond, d'Anvers.
Lambotte, R., de Braine-l'Alleud.
Leunen, Fernand, de St-Trond.
Linard, Paul, de Louvain.
Marcoux, Paul, de Nivelles.
Meert, Maurice, de St-Nicolas.
Muylle, Joseph, de Bruges.
Opdebeek, Joseph, de Malines
Rensonnet, Charles, de Liége.
Roberti, Jules, de Louvain.
Sergysels, Albert, de Bruxelles.
Smolders, Théodore, de Louvain.
Stinghlamber, Victor, de Bruxelles.
Terlinden, Jean, de Bruxelles.
Vanden Bogaerde, Joseph, d'Ypres.
Vanden Bogaerde, Maur., d'Ypres.
Vanden Daele, Joseph, de Bruges.
Vander Linden, M., de Nederzwalm.
Vander Mersch, Joseph, de Comines.
Van Nes, François, de Schaerbeek.
Vermeulen, Paul, de Loochristy.
Vliebergh, R., d'Esschen-Lombeek.
Zoude, Fernand, de Saint-Hubert.

2e ÉPREUVE (1e SOUS-ÉPREUVE).

Avec grande distinction.

Bansart, Fernand, de Neufchâteau.
Behets, Ed., de St-Josse-ten-Noode.
de Sadeleer, P., de St-Josse-ten-Noode.
Oblin, Max, de Charleroi.

Avec distinction.

Beaufaux, Charles, de Gosselies.
Connerotte, Gustave, du Rœulx.
Gallez, Constant, de Schaerbeek.
Micha, Victor, de Louvain.
Naets, Gabriel, de Westerloo.
Nothomb, Pierre, de Tournai
Poupart, Charles, de Bruxelles.

D'une manière satisfaisante.

Boursier, Edouard, de Manage.
Busschaert, Léonce, de Mouscron.
Carton, Charles, de Wyngene.
Carton, Edmond, de Tournai.
Coppe, Paul, de Perwez-le-Marché.
de Briey, P., de St-Michel (Bruges).
de Brocqueville, Jean, de Bruxelles.
de Clippele, Ant., de Denderleeuw.
de Cocq, Marcel, de Malines.
De Groeve, Alphonse, de Bruges.
De Groote, Franz, d'Anvers.
De Jaeger, Albert, de Knesselaere.
Delfosse, Adolphe, de Jodoigne.
De Necker, Gustave, de Moorslede.
Déome, Gustave, de Neufchâteau.
de Patoul, Jean, de Lens.
De Ruyver, Jules, de Ninove.
Destrait, Pierre, d'Ath.
Dumont, Charles, de Bruxelles.
Eerebout, Georges, de Bruges.
Jeanty, Paul, de Vaulx lez-Rosières.
Lagae, Emile, de Courtrai.
Le Boulengé, Léon, de Dinant.
Lefevre, Camille, d'Arlon.
Leroy, René, de Houdeng-Goegnies.
Mat, Emile, de Péruwelz.
Mayer, Georges, de Bruxelles.
Meulepas, Emile, d'Anvers.
Notté, Joseph, de Lessines.
Olbrechts, Alphonse, de Malines.
Renkin, Paul, d'Ixelles.
Scheys, Paul, de Louvain.
Scheyvaerts, Charles, de St-Josse-ten-Noode.
Tinel, Guido, de Malines.
T'Kint de Roodenbeke, Jean, de Bruxelles.
Torné, Clément, de Louvain.
Tranchant, Louis, de Pommerœul.
Vanden Eynde, Pierre, de Louvain.

Gorlia, Emile, d'Ath.
Guilmot, P., de St-Gilles (Bruxelles).
Heyndrickx, Guy, de Schaerbeek.
Houtart, Gaëtan, de Farciennes.
Iweins, Gaston, d'Ixelles.
Van Overstraeten, Baud., de Louvain.
Vermer, Albert, de Bièvre.
Verschueren, Victor, d'Anvers.
Versluys, Albert, de Louvain.
Wille, Charles, de Somerghem.

2e SOUS ÉPREUVE.

Avec la plus grande distinction.

de Sadeleer, Paul, de St-Josse-ten-Noode.
Oblin, Max, de Charleroi.

Avec grande distinction.

Bansart, Fernand, de Neufchâteau.
Behets, Ed., de St-Josse-ten-Noode.
Connerotte, Gustave, du Rœulx.
Gallez, Constant, de Schaerbeek.
Nothomb, Pierre, de Tournai.

Avec distinction.

Busschaert, Léonce, de Mouscron.
Delfosse, Adolphe, de Jodoigne.
De Ruyver, Jules, de Ninove.
Jeanty, Paul, de Vaulx lez-Rosières.
Portmans, John, de St-Trond.
Van der Wegen, Const., de Louvain.

D'une manière satisfaisante.

Bareel, Auguste, de Tournai.
Beaufaux, Charles, de Gosselies.
Bonaert, Franz, de Liége.
Boursier, Edouard, de Manage.
Carton, Charles, de Wyngene.
Coppe, Paul, de Perwez-le-Marché.
Cordier, Aug., de Céroux-Mousty.
Dachy, Léon, de Louvain.
De Clippele, Ant., de Denderleeuw.
De Groote, Franz, d'Anvers.
De Jaeger, Albert, de Knesselaere.
Déome, Gustave, de Neufchâteau.
Dumont, Charles, de Bruxelles.
Gendebien, Robert, d'Ixelles.
Gorlia, Emile, d'Ath.
Houtart, Francis, de Bruxelles.
Houtart, Gaëtan, de Farciennes.
Indekeu, Charles, de Neeroeteren.
Lagae, Emile, de Courtrai.
Le Boulengé, Léon, de Dinant.
Leroy, René, de Hoedeng-Goegnies.
Mat, Emile, de Péruwelz.
Mayer, Georges, de Bruxelles.
Meulepas, Emile, d'Anvers.
Notté, Joseph, de Lessines.
Olbrechts, Alphonse, de Malines.
Possoz, Emile, de Hal.
Poupart, Charles, de Bruxelles.
Renkin, Paul, d'Ixelles.
Scheys, Paul, de Louvain.
Scheyvaerts, Charles, de St-Josse-ten-Noode.
T'Kint de Roodenbeke, Jean, de Bruxelles.
Tranchant, Louis, de Pommerœul.
Vermer, Albert, de Bièvre.
Visart de Bocarmé, Amédée, d'Alveringhem.

GRADES DE DOCTEUR EN DROIT ET DE CANDIDAT NOTAIRE CONFÉRÉS SIMULTANÉMENT (ÉPREUVE FINALE).

Avec grande distinction.

Naets, Gabriel, de Westerloo.

Avec distinction.

Verbist, Léon, de Gheel.

D'une manière satisfaisante.

Ceulemans, Joseph, de Mortsel.
Fries, Charles, d'Anseremme.

GRADE DE CANDIDAT NOTAIRE (1re ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

Stoppée, Léopold, d'Anvers.

Avec grande distinction.

Collard, Fernand, de Dinant.
François, Marcel, de Tilly.

Avec distinction.

Danis, Joseph, de Terwagne.
Demuylder, Jean, de Schaerbeek.
De Ruyver, Edgar, de Ninove.
Hanon de Louvet, Jos., de Nivelles.
Lagasse, Charles, de Bruxelles.
Van Assche, Franç., de Londerzeel.
Van de Can, Léon, de St-Trond.
Van der Beek, Théodore, de Hal.
Van Look, Constant, de Merxem.
Van Melckebeke, Maur., de Malines.
Van Rossom, René, de Castre.

D'une manière satisfaisante.

Blavier, Vital, de Rumsdorp.
Boseret, Joseph, de Ciney.
Brabant, Marcel, de Perwez.
Colin, Félix, de Bruxelles.
Cuvry, Ferdinand, de Beersel.
De Broux, E., de Court-St-Etienne.
De Bruyne, Sixte, d'Auweghem.
Decordes, Henri, de Grez-Doiceau.
Destrait, Joseph, de Soignies.
Mommens, Emile, de Keerbergen.
Pecquereau, Gustave, de Pottes.
Raveschot, Baudouin, de Menin.
Renson, Edm., de St-Gilles (Brux.).
Snyers, Fernand, de Goyer.
Standaert, Albert, de Bruges.
Van den Bogaert, Arthur, de Lierre.
Vanden Bril, Albert, de Boom.
Vander Meersch, André, d'Ypres.
Vande Velde, Charles, de Lebbeke.
Van Pée, Alphonse, de Nivelles.
Verbist, Joseph, de Heyst-Goor.
Vertongen, Adolphe, de Malderen.

2e ÉPREUVE.

Avec grande distinction.

Ghyselen, Léon, de Roubaix.
Goossens, Jean, de Londerzeel.
Michaux, Georges, de Mettet.
Naets, Etienne, de Westerloo.
Van Goey, Florim., de Zwyndrecht.
Verheyden, Henri, de Dilbeek.

Avec distinction.

Brasseur, Léon, de Châtelineau.
Bruggeman, Constant, de Bruxelles.
Jaminet, Armand, de Stembert.
Musschaert, Albert, de Schaerbeek.
Ortman, Henri, de Bruxelles.
Puissant, L., de Merbes-le-Château.
Smeesters, Joseph, de Bruxelles.
Vaes, Fernand, de Léau.

D'une manière satisfaisante.

Boeynaems, Ferd., de Bouchout.
Boudin, Eugène, de Tournai.
Butaye, Paul, d'Ypres.
Delvaulx, Edgar, de Malines.
Minnen, Charles, de Desschel.
Noteris, Raymond, de Bruxelles.
Poot, Josse, d'Arendonck.
Reusens, Jules, d'Anvers.

Desmedt, Alphonse, de Buggenhout.
Devos, Etienne, d'Audenarde.
Devos, Willy, de Wervicq.
Ghyselen, J., de Lennick St-Martin.
Huwaert, Camille, de Vlesembeke.
Huybrechts, Emile, de Watermael.
Mertens, Georges, de Bruxelles.
Richir, Raymond, de Bruxelles.
Semaille, Louis, de Mignault.
Trouwers, Gustave, de Lommel.
Van Buggenhout, A., de Termonde.
Van Eeckhoudt, H., de Wambeek.
Verstraeten, Edgar, d'Ixelles.

3e ÉPREUVE.

Avec grande distinction.

Ter Horst, Antoine, de Dordrecht.
Van Boeckhout, Prosper, de Sempst.

Avec distinction.

Everaert, Emile, de Campenhout.
Jacobs, Henri, de Malines.
Ter Horst, Ignace, de Dordrecht.

D'une manière satisfaisante.

De Mets, Charles, de Welle.
Frère, Abel, de Jumet.
Gemin, Joseph, de Rillaer.
Gillis, Eugène, d'Ittre.
Labarre, Paul, de Dottignies.
Maesfrancx, Pierre, de Schaerbeek.
Mertens, Maurice, de Schaerbeek.
Michaux, Aimé, de Sivry.
Misonne, Joseph, de Turnhout.
Rogman, Léon, de St-Nicolas.
Schotsmans, Armand, de Diest.
Temmerman, Joseph, de Duffel.
Vander Heyde, Henri, de Leffinghe.
Van den Schrieck, A., de Wespelaer.
Van Nuffelen, Jules, d'Aerschot.

ÉPREUVE UNIQUE (POUR LES DOCTEURS EN DROIT).

Avec la plus grande distinction.

Rosseeuw, William, de Tirlemont.

Avec grande distinction.

Hinnekens, Hervé, de Thielt.
Van Nuffel, Xavier, de Hemixem.

Avec distinction.

Debouche, Charles, de Gembloux.
Defalque, R., de Court-St-Etienne.
Lagae, Hubert, de Courtrai.
Portmans, John, de St-Trond.
Van den Bergen, Jos., de Malines.

D'une manière satisfaisante.

Delvaux, Ernest, d'Anthisnes.
Ulens, Joseph, de Landen.
Veltkamp, Antoine, de Louvain.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

EXAMENS RÉUNIS DE CANDIDAT EN SCIENCES NATURELLES PRÉPARATOIRE A LA MÉDECINE ET DE CANDIDAT EN MÉDECINE (2e ÉPREUVE).

Avec grande distinction.

Braffort, Paul, de Villers s/Semois.
Cardoen, Emile, de Passchendaele.
Feys, Maurice, de Courtrai.
Michez, Jean, d'Audregnies.

De Caestecker, J., de St-Jean (Ypres).
De Smedt, Adhémar, de Stekene.
Destrée, Aimé, de La Plante.
dos Santos Torres, Luiz, de Rio de Janeiro (Brésil).
Nassel, Auguste, d'Ostende.
Similon, Firmin, de Wamont.
Switters, Prosper, de Heffen.
Van Hoof, Lucien, de Malines.

Avec distinction.

Bruaux, Edmond, de Morlanwelz.
Cools, Armand, de Maldegem.
De Leenheer, Valère, de Welle.
De Monic, Alphonse, de Roulers.
De Stoop, Paul, de Courtrai.
Du Caju, Raphaël, de Termonde.
Droesbecque, Gaston, de Sottegem.
Goris, Ch., de St-Josse-ten-Noode.
Hendrickx, Gustave, d'Anvers.
Lefebvre, Paul, d'Ixelles.
Maubille, Rom., de St-Gilles (Brux.).
Moreau, Marc, de Montignies-le-Tilleul.
Parasies, Florent, d'Anvers.
Rodriguez, Abraham, de Santo Domingo (Costa-Rica).
Santy, François, de Basel.
Serckx, Henri, de Gedinne.
Soille, Georges, de Jauche.
Vauthier, Charles, de Silenrieux.
Verstreken, André, de Betecom.

D'une manière satisfaisante.

Borremans, Jacques, de Schaerbeek.
Brancart, L., de Leval-Trahegnies.
Brogniez, Raoul, de Lobbes.
Brumagne, Léon, de Lincent.
Calogero, Pastorella, de San Biogio (Palerme).
Carton, Octave, de Moorsele.
Claerhout, Léon, de Loo-ten-Hulle.
Connerotte, Léon, du Rœulx.
Dauby, René, d'Anvers.
De Beul, Marcel, d'Anvers.
De Jaeger, Antoine, de Kesselaere.
De Jongh, Gaston, de Louvain.
Delgoffe, René, de Louvain.
de Meersman, Paul, de Cureghem.
De Roo, Herbert, d'Anvers.
Dirick, Joseph, de Lantremange.
Gallez, Aimé, de Wasmes.
Geerts, Corneille, de Terhaegen
Hanselin, Clément, de Herquignies.
Janssens, Louis, de Louvain.
Laruelle, Raymond, de Gembloux.
Leblanc, Maurice, de Calonne.
Lerinckx, Omer, de Hal.
Lombard, E., de Forchies-la Marche.
Luysterborg, Léon, de Campenhout.
Michiels, C., de Woluwe-St-Lambert.
Moiens, Albert, de Jumet.
Moret, Marcel, de Dampremy.
Palgen, A., de Hussigny (France).
Peeters, François, de Sutendael.
Piraux, Raymond, de Walcourt.
Podevyn, Edouard, d'Ypres.
Poot, Camille, d'Overyssche.
Renard, Joseph, de Vliermael.
Roelens, Armand, de Rupelmonde.
Rogman, Raphaël, de Gand.
Sala, Robert, de Roulers.
Sente, Fernand, d'Aubange.
Systermans, André, de Bruxelles.
Thilmans, Marius, de Souvret.
Van den Broeck, Fr., de Wemmel.
Vander Meulen, Joseph, de Brée.
Van de Perck, Fr., d'Hoboken.
Vander Vaeren, Fr., de Hoeylaert.
Van Doren, Aug., de Molenbeek.
Van Eecke, Ch., de Langemarck.
Van Hee, Xav., de Westroosebeke.
Van Humbeek, Louis, d'Anvers.
Van Keerberghe, Léon, de Hal.
Van Lindt, Henri, d'Overpelt.
Van Looveren, Léop., de Brasschaet.
Van Roey, Emile, de Ryckevorsel.
Van Winnendaele, Roger, de Pont-à Celles.
Verbraeken, P., de Melsele (Waes).
Verhaert, Constant, de Lilloo.
Walravens, Paul, de Lessines.
Wavreil, Gustave, de Les Bulles.
Willems, François, de Lombeek-Ste-Catherine.

3e ÉPREUVE.

Avec la plus grande distinction.

Bessemans, Albert, de St-Trond.

Avec grande distinction.

Badot, Jules, de Forchies-la-Marche.
Bersou, Willy, de Courtrai.
Pèche, Louis, de Gerpinnes.
Rondelet, Albert, de Bertrix.

Avec distinction.

Bamps, Victor, de Merchtem.
Berland, Emile, de Tongres-N.-D.
Borremans, Pierre, de Hal.
Claeys, Pierre, de Caprycke.
De Baets, Léon, de Waerschoot.
De Lobbelle, Gustave, de Velsicque.
Dutrieux, M., de Montignies s/Samb.
Glorieux, Paul, de Courtrai.
Janssens, Jean, d'Esschen.
Le Bailly, André, de Jemappes.
Lievens, Maurice, de Ninove.
Marbaix, Jules, de Braquegnies.
Miest, Alphonse, de Neufchâteau.
Scheyvaerts, Hector, de Malines.
Scory, Fernand, de Charleroi.
Tombeur, François, d'Héverlé.
Van den Bulcke, Hugo, de Gits.
Vander Schelden, Eric, d'Oost-Vleteren.
Van Houtte, Paul, de Dixmude.
Verbeek, Jules, de Boom.

D'une manière satisfaisante.

Bastien, Marcel, de Blaugies.
Bauduin, Armand, d'Obaix.
Berny, Emile, de Boitsfort.
Bienaimé, Arthur, de Rance.
Billiet, Camille, de Wyngene.
Boever, Paul, de Laroche.
Bosserez, Henri, de Puers.
Boulanger, Ernest, de Chastres.
Caluwaerts, Paul, de Léau.
Claes, Florent, de Gelrode.
Cools, Ludovic, d'Anvers.
Corbisier, Charles, d'Ecaussines.
Dangoisse, Louis, de Gelbresée.
Dans, Armand, de Rummen.
Davidts, Auguste, de Kessel-Loo.
De Doncker, Joseph, de Templeuve.
Delhaye, Paulin, d'Œudeghien.
Demoulin, Marcel, de Gilly.
De Vos, H., de Hoorebeke-St-Corneille.
de Wilde, Hilaire, de Calcken.
D'Hooghe, Gérard, de Lokeren.
Durant, Franz, d'Auvelais.
Flameng, Fr., de St-Josse-ten-Noode.
Frère, Arthur, de Seneffe.
Geerts, Edouard, de Terhaegen.
Hylebos, Honoré, de Grammont.
Knippenberg, Guill., de Maestricht.
Lambert, Ernest, d'Izel.
Lanquart, J., de Forchies-la-Marche.
Lemmens, A., de St-Josse-ten-Noode.
Lippens, Albert, de Gontrode.
Martin, Jean, d'Iseghem.
Melchior, Herman, de Hasselt.
Nelis, Joseph, d'Orp-le-Grand.
Ooms, Auguste, de Desschel.
Peeters, Désiré, de Neeryssche.
Pigneur, Jean, de Céroux-Mousty.
Polain, Jules, d'Anderlues.
Raveschot, Robert, de Menin.
Robberechts, Joseph, de Geet-Betz.
Schram, Philippe, de Bruges.
Stroobandt, Alfred, d'Œdelem.
Thimus, Louis, de Forrières.
Vachaudez, François, d'Elouges.
Van Assche, Albert, de Londerzeel.
Vande Putte, Hector, d'Ouckene.
Van Goethem, J., de Beveren (Waes).
Van Houdt, Constant, de Gheel.
Van Lierde, Raym., de Schepdael.
Van Raes, Joseph, d'Ypres.
Vermer, Henri, de Dinant.

Gilles, Georges, de Hotton.
Hambresin, Léon, de Bruxelles.
Hillegeer, Paul, de Beveren (Waes).
Verstraeten, Louis, de Roulers.
Wynants, Joseph, de Hasselt.

GRADE DE DOCTEUR EN MÉDECINE, CHIRURGIE ET ACCOUCHEMENTS (1re ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

Gribomont, Constant, de Bastogne.
Michiels, Jules, de Louvain.
Stouffs, Léon, de Nivelles.

Avec grande distinction.

Boucíqué, Joseph, de Merxem.
Coolen, Antoine, de Twelloo.
François, Jules, de Russeignies.
Jacques, Léon, d'Anthée.

Avec distinction.

André, Ernest, d'Anvers.
Borremans, Pierre, de Schaerbeek.
Buyse, Georges, de Menin.
Cremers, Chrétien, de Oirsbeek.
Cuvelier, Charles, de Lens.
De Mees, Samuel, de Campenhout.
De Peuter, Richard, de Hérenthals.
Dubois, Hippolyte, de Cul-des-Sarts.
Helsen, Gustave, de Broeckhem.
Huwaert, Edouard, de Terlaenen (Overyssche).
Koerperich, Paul, d'Athus.
Lebeer, Jean, de Malines.
Petit, Emile, de Lobbes.
Van der Graesen, Alphonse, de Pael.
Van Keerberghe, Paul, de Hal.
Vercouteren, Achile, de Tamise.

D'une manière satisfaisante.

Barthélémi, Victor, de Boitsfort.
Boulanger, Gustave, de Chastre.
Buggenhout, Oscar, de Laeken.
Caluwaerts, Ernest, de St-Trond.
Carlier, Auguste, de Thollembeek.
Cassart, Léon, de Peissant.
Colpaert, Gustave, de Gits.
Crolla, Xavier, de Fauquemont (P.B.).
De Cuyper, Alphonse, de Berlaer.
De Mol, Eugène, de Ghoy.
De Mortier, Raymond, de St-Gilles (Bruxelles).
Fauconnier, R., de Gouy lez-Piéton.
Gaspar, Raoul, de Gosselies.
Hemeryck, Emile, de Cortenberg.
Hensmans, Frédéric, de Louvain.
Hollevoet, Arthur, de Becelaere.
Janssen, G., de Vieux-Vroenhoven.
Jouret, Louis, de Wodecq.
Lacourt, Maurice, de Verviers.
Leynen, Fernand, de Pecq.
Liber, François, de Gosselies.
Liesse, Eugène, d'Orbaix.
Overloop, J., de St-Josse-ten-Noode.
Richoux, René, de Vergnies.
Sleebus, Jean, de Puers.
Spincemaille, Joseph, de Deerlyk.
Truyens, Félix, de Tirlemont.
Van Caillie, René, d'Ostende.
Vander Veken, R., de Bruxelles.
Van de Voorde, C., de Zedelghem.
Van Haute, Julien, d'Ardoye.
Van Lindt, Jean, d'Overpelt.
Van Walleghem, J., de Zonnebeke.
Verduyn, Joseph, de Ruddervoorde.
Vlegels, Honoré, de Meire.
Walravens, René, de Lessines.
Willems, Joseph, de Brée.

2e ÉPREUVE.

Avec la plus grande distinction.

De Block, Frédéric, de Wavre.
Molhant, Modeste, de Malines.
Vanderschueren, Arthur, d'Onkerzeele.

Avec grande distinction.

Debaisieux, Paul, de Louvain.
Degardin, Paul, de Blaugies.
Heffinck, Joseph, de Cruyshautem.
Raveschot, Joseph, de Menin.

Avec distinction.

Berger, Zénon, de Ceroux-Mousty.
Byvoet, Camille, de Hechtel.
De Keersmaeker, J., de Londerzeel.
De Ruddere, Alphonse, de Bruges.
Dubois, Albert, de Gand.
Fermine, Paul, de Wellin.
Malfait, Auguste, de Courtrai.
Michaux, Adolphe, de Gosselies.
Michiels, Alexis, de Saventhem.
Patte, Pierre, de Pommerœul.
Pierman, Henri, de Marbais.
Sohet, Léopold, de Samart.
Thienpont, Rodolphe, de Lokeren.
Vander Marlière, F., d'Elverdinghe.
Van Dessel, François, de Duffel.
Van Espen, Victor, de Nosseghem.
Van Goethem, Maurice, de Lokeren.
Van Opstal, Guillaume, d'Aerschot.

D'une manière satisfaisante.

André, Georges, de Sombreffe.
Baekelandt, Richard, de Gullegem.
Beauffort, Léon, de Bellecourt.
Bernard, Raoul, de Schaerbeek.
Coquet, Edgar, de Lokeren.
Courtin, Joseph, de Haine-St-Pierre.
De Jonghe, Auguste, de Meerdonck.
De Kock, Désiré, de Zwyndrecht.
Delaunoy, Elie, de Froidmont.
Delie, Abel, d'Ypres.
De Smedt, Edmond, de St-Nicolas.
D'Hooghe, Alphonse, de Lierre.
Dufour, Léon, de Ninove.
Dyckmans, Jules, de Moll.
Franssen, Frans, de Ryckevorsel.
Gillet, Fernand, de Namur.
Grenier, Emile, de Vieux-Reng.
Huys, Ferd., de Steenbergen (P.-B.).
Jonckheere, Gaston, de Vyve Capelle Ste-Croix (Bruges)
Lambert, Ariste, de Gerin.
Lefebvre, François, de Quartes.
Leyman, Alphonse, d'Eename.
Markey, Emile, de Nieuport.
Michiels, Gab., de Woubrechtegem.
Morlion, Léon, de Ghyverinchove.
Namèche, Achille, de Templeuve.
Peeters, Amand, de Boisschot.
Polet, Arsène, de Givry.
Puissant, Henri, de Tamines.
Selosse, Paul, de Mouscron.
Taverniers, Paul, de Glabbeek.
Vanden Abeele, A., de Haute-Croix.
Van den Bril, Paul, de Boom.
Vander Haeghen, R., de Sulsique.
Van den Steen, Alph., de Wervicq.
Van der Veeren, Eug., de Louvain.
Van Driessche, Alb., de Grimbergen.
Verbraeken, L., de Melsele (Waes).
Verlinden, Ern., de Westmeerbeek.
Vermeulen, Joseph, de Loochristy.
Verwinp, Léon, de Turnhout.
Vos, Gustave, de Montignies lez-Lens.

3e ÉPREUVE.

Avec la plus grande distinction.

De Meis, Oscar, de Campenhout.
Rasquin, Emile, de Spy.
Van Damme, Auguste, de St-Jean-in-Eremo.

Avec grande distinction

Antoine, Charles, de Namur.
Dandois, Georges, de Mellet.
De Gomme, Raphaël, de Furnes.
Evrard, Gérard, de Rochefort.
Janssens, Alphonse, de Niel.
Lambert, Joseph, de Namur.
Poort, Ernest, de Boom.
Van Boeckel, Louis, d'Anvers.
Vanden Branden, Fritz, de Malines.

Avec distinction.

Boods, Honoré, de Meerdonck
Bourguignon, Louis, de Perwez-le-Marché.
Comein, Léon, d'Anvers.
De Graeve, Omer, d'Haeltert.
Feys, Georges, de Hoogstade.
Graveline, Albert, d'Aire s/Lys.
Leclercqz, Alfred, de Beaumont.
Pirmez, Jos., de Velaine s/Sambre.
Proost, Jean, de Turnhout.
Salmain, Jules, de Nil-St-Martin.
Sterckx, Alph., de Steenockerzeel.
Van Keerberghen, Jos., d'Ixelles.
Van Raemdonck, Joseph, de Tamise.

D'une manière satisfaisante.

Adriaen, Oscar, de Dickebusch.
Berger, Zénon, de Céroux-Mousty.
Carlot, François, de Fayt le-Franc.
Couvreur, Louis, d'Ottignies.
De Keersmaecker, C., de Cobbeghem.
Denomerenge, Paul, de Liége.
Depasse, Georges, de Piéton.
De Smet, Frans, de Bruxelles.
De Wever, Emile, de Ternath.
Grenier, Emile, de Vieux-Reng.
Hallez, Joseph, de Binche.
Jonckheere, Gast , de Vyve-Capelle (Ste-Croix).
Lambrechts, Léon, de Hamme.
Langhendries, Aug., d'Herffelingen.
Leclef, Gérard, d'Anvers.
Leriche, Georges, de Soignies.
Mistiaen, Franz, de Louvain.
Pauwels, Homère, de Sevęneecken.
Petit, Emile, de Roux.
Rubay, Ernest, de Ligny.
Stappers, Louis, de Hasselt.
Thielemans, Auguste, de Betecom.
Van Cauwenberghe, P., de Hérinnes.
Van den Kerckhove, Ad., de Knesselaere.
Vander Donckt, Angel, d'Everbeck.
Van Hollebeke, Achille, de Thielt.
Van Langenhove, Cam., de Wieze.
Van Schoote, Georges, de Stekene.
Verhaegen, Ph., de Capelle-au-Bois.
Verlinden, Ern., de Westmeerbeek.
Vermiert, Joseph, de Veerle.
Weemaes, Alphonse, de Doel.

GRADE DE PHARMACIEN (1re ÉPREUVE).

Avec grande distinction.

Dendalle, Marcel, du Rœulx.
Escoyez, Eudore, de Tertre.
Reman, Jules, de Wavre.

Avec distinction.

Alliaume, Joseph, de Jodoigne.
Couvreur, Albert, de Ciney.
Dartois, Jules, de Soignies.
Disclez, Victor, de Gembloux.
François, Edmond, de Mont s/Marchiennes.
Kestelyn, Arthur, de Crombeke.
Lanthier, Léon, de Châtelet.
Mommaerts, Ant., de Kessel-Loo.
Roman, Paul, de Termonde.

D'une manière satisfaisante.

Boghemans, Joseph, de Belcele.
Busar, Georges, de Bourcy.
Canivet, Alphonse, de Tournai.
Coppée, Louis, de Renlies.
Corbeel, Louis, d'Ecaussines.
Crousse, Emile, de Tamines.
Danvoye, Elie, de Seloignes.
Lacourt, Fernand, de Grez-Doiceau.
Lefebvre, Armand, de Quartes.
Libens, Jean, de St-Trond.
Lybeer, Achille, de Roulers.
Meurant, Paul, de Havré-Ville.
Petit, Léon, de Havré.
Pierart, Maurice, du Rœulx.

De Beul, René, d'Anvers.
De Brabandere, Eug., de Bavichove.
Dechièvre, Joseph, d'Ypres.
Frère, Albert, de Seneffe.
Hardy, Jules, de Pry.
Hennekinne, Alb., de Fayt-le-Franc.
Quinet, Constant, d'Anvers.
Sandront, L., de Flostoy.
Steppe, Charles, de Grammont.
Stouffs, Joseph, de Genval.
Van Damme, Aug., de Moerkerke.
Vandeplas, Franz, de Schaerbeek.

2e ÉPREUVE.

Avec grande distinction.

Dendalle, Marcel, du Rœulx.
Escoyez, Eudore, de Tertre.
François, E., de Mont s/Marchiennes.
Reman, Jules, de Wavre.
Roman, Paul, de Termonde.

Avec distinction.

Alliaume, René, de Jodoigne.
Canivet, Alphonse, de Tournai.
Dartois, Jules, de Soignies.
Dechièvre Joseph. d'Ypres.
Hennekinne, Alb., de Fayt-le-Franc.
Mommaerts, Antoine, de Kessel-Loo.

D'une manière satisfaisante.

Boghemans, Joseph, de Belcele.
Boulanger, Fernand, de Sibret.
Busar, Georges, de Bourcy.
Coppée, Louis, de Renlies.
Corbeel, Louis, d'Ecaussines.
Couvreur, Albert, de Ciney.
Crousse, Emile, de Tamines.
Danvoye, Elie, de Seloignes.
De Beul, René, d'Anvers.
De Brabandere, Eug., de Bavichove.
Disclez, Victor, de Gembloux.
Frère, Albert, de Seneffe.
Hardy, Jules, de Pry.
Kestelyn, Arthur, de Crombeke.
Lacourt, Fernand, de Grez-Doiceau.
Lanthier, Léon, de Châtelet.
Libens, Jean, de St-Trond.
Ligot, René, de Châtelet.
Lybeer, Achille, de Roulers.
Meurant, Paul, de Havré-Ville.
Petit, Léon, d'Havré.
Pierart, Maurice, du Rœulx.
Quinet, Constant, d'Anvers.
Sandront, Louis, de Flostoy.
Steppe, Charles, de Grammont.
Stouffs, Joseph, de Genval.
Van Damme, Aug., de Moerkerke.
Vandeplas, Franz, de Schaerbeek.

3e ÉPREUVE.

Avec grande distinction.

Cayphas, Fernand, de Gozée.
Dulière, Auguste, de Dampremy.
Flipts, Auguste, de Roulers.

Avec distinction.

Clerincx, Edgar, de Gingelom.
Désiron, François, de Reckhem.
Ingebos, Ernest, d'Attenhove.
Van Raemdonck, L., de St-Nicolas.

D'une manière satisfaisante.

Anciaux, Richard, de Marcinelle.
Blérot, Joseph, de Bastogne.
Denef, François, de Nil-St-Vincent.
Fonder, Louis, de Couvin.
Martens, Léon, de Louvain.
Michaux, Hervé, de Sivry.
Mullie, André, de Staden.
Philippot, Fernand, d'Incourt.
Pigneur, Hector, de Céroux-Mousty.
Poty, Emile, de Baudour.
Roland, Rodolphe, d'Avennes.
Teeuwen, J., de Nederweert (P.-B.).
Wautelet, Edouard, de Montignies s/Sambre.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

GRADE DE CANDIDAT EN PHILOSOPHIE ET LETTRES.

EXAMEN PRÉPARATOIRE AU DROIT
1re ÉPREUVE. (LITTÉRATURE FRANÇAISE.)

Avec grande distinction.

Ghyselinck, Henri, de Moucaux (France).
Limpens, Albéric, de Termonde.
Renard, Pierre, de Thulin.
Tournay, Pierre, de Tournai.

Avec distinction.

Blanpain, Gabriel, de Waterloo.
De Raedemaeker, L., de Borgerhout.
De Rick, Etienne, de Tournai.
Ectors, Joseph, de Tervueren.
Ewbank, Edward, de Turbize.
Hermans, Joseph, de Weert.
Ingebos, Paul, de Mont-St-Guibert.
Lelubre, Charles, de Tournai.
Nyssens, Jean, de Louvain.
Putzeys, Frédéric, de Hougaerde.
Roland, Emile, de Soignies.
Staes, Pierre, de Louvain.

D'une manière satisfaisante.

Beckers, Charles, de Tirlemont.
Chambille, Joseph, de Nivelles.
Collette, L., de Bossut-Gottechain.
De Bie, Benoit, de Mortsel.
De Brouwer, Thomas, de Bruges.
de Maret, Edmond, de Stavelot.
Gendebien, G., de Marbais-la-Tour.
Hebbelynck, Henri, de Meirelbeke.
Istas, Fernand, de Louvain.
Lepoutre, Jean, de Courtrai.
Moreau de Bellaing, R., de Liége.
Neut, Antoine, de Bruges.
Ortegat, Louis, d'Anvers.
Pels, Fernand, de Louvain.
Rochet, Paul, de Nivelles.
Schanus, Nicolas, de Barnich (Arlon).
Sonck, Achille, de Denderleeuw.
Van Iseghem, Léon, d'Ostende.
van Oldeneel tot Oldenzeel, Werner, de Louvain.

1re ÉPREUVE (LITTÉRATURE FLAMANDE).

Avec grande distinction.

Van den Broeck, Louis, de Lovenjoul.

Avec distinction.

Cooreman, Joseph, de Termonde.
Van Schoubroeck, A., de Herenthals.
Vrydaghs, Joseph, de St-Trond.

D'une manière satisfaisante.

Boutens, Paul, de Jabbeke.
Cuelenaere, Remi, de Maldeghem.
Cuvelie, Georges, d'Ypres.
Davidts, Paul, de Kessel-Loo.
De Brandt, Léon, de Termonde.
De Clercq, Joseph, d'Eeckeren.
Hostens, Michel, de Roulers.
Persyn, Godefroid, de Wyngene.
Petit, Emile, de Wygmael.
Ramaekers, Max, de Schaerbeek.
Steurs, Gaston, de Malines.
Tant, Auguste, de Bruges.
Van Bauwel, Louis, de Wickevorst.
Vanden Bogaert, Maurice, d'Anvers.
Verbist, Auguste, de Louvain.
Verstraeten, Abel, de Gand.

2e ÉPREUVE (LITTÉRATURE FRANÇAISE).

Avec grande distinction.

Jonnart, Albert, de Mons.
Ryckmans, Pierre, d'Anvers.
Willemaers, Joseph, de Tirlemont.

Avec distinction.

de Lichtervelde, Louis, d'Ecaussines.
De Raedemaeker, J., de Borgerhout.
Gérard, Paul, de Philippeville.
Powis de Tenbossche, L., d'Eelen.
Quirini, Arnold, de Salzinnes.
Ramboux, Fernand, de Binche.
Ravet, Sylvain, de Malève-Perwez.

D'une manière satisfaisante.

Barbazon, Alphonse, de Florenville.
Booten, Léon, de Geet-Betz.
Boucart, Fern., de St-Gilles (Brux.).
Braun, Auguste, d'Ixelles.
De Brabandere, Eug., de Oost-Roosebeke.
de Cocq, Carl, de Malines.
Delogne, Marcel, de Bertrix.
Delporte, Louis, de Dour.
de Villermont, Charles, d'Anvers.
Duquesne, Pierre, de Tournai.
Fineau, Victor, de Neerlinter.
Gillis, Georges, d'Ittre.
Goedseels, Joseph, d'Ixelles.
Goemans, Herm., de Westmeerbeek.
Henri, Eugène, d'Uccle.
Hottat, Albert, de Bruxelles.
Kumps, Auguste, de Louvain.
Lambrechts, Eugène, d'Ixelles.
Lammens, Albert, de Bruxelles.
Mascart, Jean, de Dour.
Oldenhove, Auguste, de Florival.
Otto de Mentock, Joseph, de Bruges.
Planquaert, G., de Waeneghem.
Rolin, Jean, de St-Gilles (Bruxelles).
Sandront, Fl., de Homezée-Flostoy.
Standaert, Robert, de Beernem.
Tyberghein, Joseph, de Menin.
Van Caster, Maurice, d'Anvers.
Van den Berghe, An., de Tourcoing.
Van de Put, René, d'Anvers.
Van Haecht, Léon, de Louvain.
van Overbeke, Marc, de Néthen.
Van Pée, Charles, de Wavre.
Willocq, Georges, de Lessines.
Winsinger, Fernand, de Dilbeek.

2e ÉPREUVE (LITTÉRATURE FLAMANDE).

Avec distinction.

De Beer, Raphaël, de Hoorebeke-Ste-Marie.
Van Dievoet, Emile, de Lombeek-Ste-Catherine.

D'une manière satisfaisante

De Beus, Pierre, de Vlesembeke.
De Schaepdryver, Jos., de Tamise.
Du Moulin, Edouard, d'Anvers.
Gruyters, Jean, de Hasselt.
Thien, H., d'Amersfoort (Pays-Bas).
Thuysbaert, Prosper, de Lokeren.
Van Velsen, Joseph, de Haecht.
Wouters, Victor, d'Anvers.

EXAMEN SUPPLÉMENTAILE SUR LE DROIT NATUREL.

Avec distinction.

Guebels, Léon, de Bastogne.

EXAMEN PRÉPARATOIRE AU DOCTORAT EN PHILOSOPHIE ET LETTRES
1re ÉPREUVE.

GROUPE B. — HISTOIRE (LITTÉRATURE FRANÇAISE).

Avec distinction.

Baix, François, de Florennes.

D'une manière satisfaisante.

Dugaillez, Raoul, de Nivelles.
Vanderveeren, Joseph, de Louvain.

GROUPE B. — HISTOIRE (LITTÉRATURE FLAMANDE).

Avec distinction.

Smolders, Paul, de Tirlemont.

D'une manière satisfaisante.

Rüland, Léon, de Maestricht.
Van Nuffel, Eugène, de Hemixem.

GROUPE C. — PHILOLOGIE CLASSIQUE (LITTÉRATURE FRANÇAISE).

Avec distinction.

Anciaux, Paul, de Louvain.
Bernard, Charles, de Bastogne.
Biquet, Edm., de Flémalle-Grande.
Dupuis, Auguste, de Beaumont.
Duray, A., de Marchiennes-au-Pont.
Ferrière, F., de Court-St-Etienne.
Van Turnhout, Aug., de Wyneghem.

D'une manière satisfaisante.

Anciaux, Désiré, de Gerpinnes.
Arend, Louis, d'Arlon.
Meunier, Léon, de Beaumont.
Sak, Paul, de Hechtel.
Tychon, Etienne, de Montzen.

GROUPE C. — PHILOLOGIE CLASSIQUE (LITTÉRATURE FLAMANDE).

Avec grande distinction.

Liekens, Roger, de Campenhout.

Avec distinction.

Busschots, Louis, de Berlaer.
De Vlaemynck, René, de Bruges.
Hiers, Hector, de Denderwindeke.
Leysen, Victor, d'Olmen.
Peeters, Louis, de Zoersel.
Tanghe, Hilaire, de Courtrai.

D'une manière satisfaisante.

De Wals, Florent, de Sterrebeek.
Van Schevensteen, Ch., d'Anvers.

GROUPE D. — PHILOLOGIE ROMANE (LITTÉRATURE FRANÇAISE).

Avec distinction.

Lombaerts, Edmond, d'Anvers.

GROUPE E. — PHILOLOGIE GERMANIQUE.

Avec distinction.

Broeckx, Albert, de Meerhout.
De Maeyer, Joseph, de St-Nicolas.
D'Haese, Albert, de Grammont.
Van den Dries, Alphonse, de Veerle.
Verstraeten, Auguste, d'Auderghem.

D'une maniere satisfaisante.

Ceuleers, Sylvain, de Malines.
Ghoos, Th., de Gessendyck (Quaedmechelen).
Godelaine, Const., de Tessenderloo.
Van Pelt, Edmond, d'Anvers.
Verboomen, Georg., de Nosseghem.

2e ÉPREUVE. GROUPE B. — HISTOIRE (LITTÉRATURE FRANÇAISE).

Avec grande distinction.

Dupagne, Emile, de Jambes.

D'une manière satisfaisante.

Beckers, Léon, de Tirlemont.
Discry, Fernand, de Marbais.
Guebels, Léon, de Bastogne.

GROUPE B. — HISTOIRE (LITTÉRATURE FLAMANDE).

Avec distinction.

Bosserez, Auguste, de Puers.

D'une manière satisfaisante.

Arras, Joseph, de Lierre.

GROUPE C. — PHILOLOGIE CLASSIQUE (LITTÉRATURE FRANÇAISE).

Avec distinction.

Deronne, Emile, d'Ellezelles.
Soille, Fernand, de Jauche.
Wasnair, Emile, de Tubize.

D'une manière satisfaisante.

Mercenier, Louis, d'Emines.

GROUPE C. — PHILOLOGIE CLASSIQUE (LITTÉRATURE FLAMANDE).

Avec grande distinction.

Rutten, Henri, de Schinnen (Limb. Holl.).

Avec distinction.

Van Keerberghen, Jean, de Rhode-Ste-Genèse.
Willems, Emile, de Brée.

D'une manière satisfaisante.

Claus, Maurice, de Nukerke.
Everaert, Fr., de Capelle-au-Bois.
Van Keerberghen, Joseph, de Rhode-Ste-Genèse.

GROUPE D. — PHILOLOGIE ROMANE. (LITTÉRATURE FRANÇAISE).

Avec grande distinction.

Caeymacx, Georges, d'Anvers.

EXAMEN SUPPLÉMENTAIRE.

Avec distinction.

Ravet, Sylvain, de Malines.

GROUPE E. — PHILOLOGIE GERMANIQUE.

Avec distinction.

Hendrickx, François, de Bouchout.
Kiebooms, Emile, de Lierre.
Vander Sypt, Irénée, de Gendbrugge.

D'une manière satisfaisante.

Delwiche, Joseph, de St-Trond.
Dierckx, Jean, de Beersse.
Gemmeke, Charles, de Maestricht.
Lyna, F., de Capellen lez-Glabbeek.
Pruüost, Joseph, de Bruges.
Rowie, Jules, d'Autgaerden.
Schopp, Joseph, de Turnhout.
Sterckx, Pascal, de Kessel-Loo.
Steyfkens, Jean, de Genck.
Vandenheuvel, Joseph, de Nevele.
Van Sint Jan, R., de Bruysinghen.
Verboven, Joseph, de Wilsele.
Verheyen, Florimond, de Bruges.

GRADE DE DOCTEUR EN PHILOSOPHIE ET LETTRES (1e ÉPREUVE).

GROUPE B. — HISTOIRE.

Avec grande distinction.

Van Langendonck, C., de Malines.
Verreth, Joseph, d'Anvers.

D'une manière satisfaisante.

Danhaive, Fernand, de St-Servais.
Lyna, J., de Capellen lez-Glabbeek.

GROUPE C. — PHILOLOGIE CLASSIQUE.

Avec la plus grande distinction.

Misson, Jules, de Marches.

Avec grande distinction

Cochez, Joseph, d'Exaerde.

Avec distinction.

Herman, J.-B., de Ramecroix.

D'une manière satisfaisante.

Bingen, Jean, d'Ixelles.

GROUPE D. — PHILOLOGIE ROMANE.

Avec la plus grande distinction.

Debatty, Léon, de Spa.

GROUPE E. — PHILOLOGIE GERMANIQUE.

Avec la plus grande distinction.

Van Gorp, Charles, de Louvain.

Avec grande distinction.

Boon, Arthur, de Blaesvelt.
Colle, Georges, de Thielt.

D'une manière satisfaisante.

Blavier, Emile, de St-Trond.
Dewael, Adrien, de Schaerbeek.
Kempeneers, Auguste, de St-Trond.
Lindemans, Jean, d'Opwijck.
Roggen, D., de Halle-Boyenhoven.
Teeuwen, Jean, de Kinroy.
Werquin, Maurice, de Watou.

2e ÉPREUVE (1).

GROUPE B. — HISTOIRE.

Avec grande distinction.

* Van Langendonck, C., de Malines.

Avec distinction.

* Danhaive, Fernand, de St-Servais.
* Verreth, Joseph, d'Anvers.
* Verwaest, Aloïs, de Rethy.

GROUPE C. — PHILOLOGIE CLASSIQUE.

Avec la plus grande distinction.

* Cochez, Joseph, d'Exaerde.
* Herman, J.-B., de Ramecroix.
* Misson, Jules, de Marche.

Avec distinction.

* Vatlet, Auguste, de Kessel-Loo.

D'une manière satisfaisante.

* Bingen, Jean, d'Ixelles.
* Raemaekers, Fernand, de Louvain.
* Wathieu, Georges, de Jauche.

GROUPE E. — PHILOLOGIE GERMANIQUE.

Avec la plus grande distinction.

* Colle, Georges, de Thielt.
* Dupont, Joseph, de Brée.
* Van Gorp, Charles, de Louvain.

Avec distinction.

* Roggen, Dominique, de Halle-Boyenhoven.

D'une manière satisfaisante.

* Blavier, Emile, de St-Trond.
* Dewael, Adrien, de Schaerbeek.

FACULTÉ DES SCIENCES.

EXAMENS RÉUNIS DE CANDIDAT EN SCIENCES NATURELLES PRÉPARATOIRE A LA MÉDECINE ET DE CANDIDAT EN MÉDECINE (1re ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

Marchal, René, de Heer.
Mauquoy, Auguste, d'Ecaussines.

(1) L'astérisque indique que le récipiendaire a subi l'épreuve de la leçon publique.

Avec grande distinction.

Gailly, Henri, de Couvin.
Rossion, Ernest, de Hatrival.

Avec distinction.

Brabant, Victor, de Nivelles.
Dedecker, Jean, de Bruges.
De Meester, Franz, de Roulers.
Destrait, Eusèbe, de Soignies.
Gionolla, Gaston, de Farciennes.
Glorieux, Pierre, d'Oostcamp.
Licoppe, Gaston, de Schaerbeek.
Quintens, Aloïs, de St-Trond.
Verstraete, Gentil, d'Iseghem.
Woddon, Jean, de Philippeville.

D'une manière satisfaisante.

Aerts, Florent, de Looz.
Arnould, Alfred, de Dohan.
Balot, Jules, d'Everbecq.
Beyaert, Joseph, de Courtrai.
Broeckx, Robert, d'Anvers.
Bruyneel, Joseph, de Caneghem.
Butaye, Maurice, de Beveren s/Yser.
Buurmans, Louis, de Nieuwmoer.
Coulon, Berchmans, de Dohan.
Creteur, Gaston, de Givry.
Debolle, Jean, d'Hornu.
Debry, Arthur, d'Arlon.
Decocq, Victorien, d'Orcq.
Delcroix, Ed., de St-Josse-ten-Noode.
Delfosse, Edgar, d'Ellezelles.
De Molder, Germain, de Steenkerke lez-Furnes.
Den Doncker, Oscar, d'Ingoyghem.
De Rauw, Gaston, d'Esschen.
De Tollenaer, Naz., de Rupelmonde.
Devos, Franz, d'Anvers.
D'Hainaut, W., de Vaulx lez-Tournai.
Dox, René, de Meerhout.
Evrard, Marcel, de Charleroi.
Fontana, Luc, de St-Josse-ten-Noode.
Fronville, Gaston, de Sélange.
Gillis, Georges, de Tirlemont.
Gillis, René, de Tirlemont.
Godenne, Jules, de Malines.
Godenne, Pierre, de Liége.
Goossens, Clément, de Leefdael.
Grutman, F., de Seraing-le-Château.
Hacardiaux, Albert, de Chièvres.
Hazette, Victor, de Ligne.
Huart, René, de Rièzes.
Jadot, Camille, de Marche.
Kœnig, Armand, d'Arlon.
Leclercq, Fernand, de Laeken.
Lefebvre, R., de Berchem (Anvers).
Lelubre, Pierre, de Tournai.
Lerat, Auguste, de Mons.
Maes, Florimond, de Nieuwmoer.
Mes, Philippe, de Pepinghen.
Morel, Jean, de Houthem.
Nisot, Paul, d'Ixelles.
Petit, Joseph, de Wygmael.
Schillings, M., de Fauquemont (Hol.).
Soille, Louis, de Jodoigne.
Sonnet, Maurice, de Gochenée.
Spaas, Jacques, de Hamont.
Staelens, Joseph, d'Iseghem.
Stouffs, Antoine, d'Ohain.
Tassart, Jules, d'Arc-Ainières.
Thoné, Florent, de Haelen.
Van den Abeele, Edouard, de Vieux-Héverlé.
Van den Bossche, Aimé, de Ninove.
Van Eecke, Ch., de Langemarck.
Van Espen, Louis, d'Hennuyères.
Vanhee, Jean, de Loo.
Van Houdt, Auguste, de Gheel.
Van Lierde, Paul, de Deux-Acren.
Van Winsen, Alfred, de Ploegsteert.
Verlinden, Louis, d'Hoegaerde.
Volbrecht, Auguste, de Couckelaere.
Watteyne, Robert, de Mons.
Wils, Charles, de Louvain.

2e ÉPREUVE.

D'une manière satisfaisante.

Charneux, Georges, de Barvaux.

GRADE DE CANDIDAT EN SCIENCES NATURELLES.
EXAMEN PRÉPARATOIRE AU DOCTORAT EN SCIENCES NATURELLES OU A LA PHARMACIE (1re ÉPREUVE).

Avec grande distinction.

Dackweiler, Henri, d'Arlon.
Decroës, Jos., de Rebecq-Rognon.
Delvigne, René, de Malonne.
Liégeois, Firmin, d'Ethe.
Van Beirendonck, Aug., de Hove.
Van Damme, Albert, de Grammont.
Vickovic, Joseph-Constantin, de Studenci (Dalmatie).

Avec distinction.

Bataille, Théophile, de Celles.
Braffort, Théod., de Damricourt.
Casier, M., de Houthem lez-Ypres.
Castaigne, Charles, d'Enghien.
Decastecker, Gabriel, d'Ypres.
dos Santos-Duarte, Victor, de Thomar (Portugal).
Lefrancq, Jules, de Buvrinnes lez-Binche.
Lenoir, Fernand, de Belgrade.
Mahy, Auguste, de Bertrix.
Michielsen, Joseph, d'Anvers.
Peeters, Constant, de Malines.
Samain, Albert, de Pottes.

D'une manière satisfaisante.

Beheyt, Prosper, de Moorslede.
Borremans, Alexis, de Lennick-St-Quentin.
Clerfeyt, Em., de Berchem (Anvers).
Crevecœur, Armand, de Perwez.
Croquet, René, d'Ecaussines.
De Bruyn, Joseph, de St-Trond.
Defoy, Armand, de Morville.
Desmet, Edmond, de Wyneghem.
Discry, Jean, de Marbais.
Duwez, Joseph, d'Enghien.
Flamant, Gustave, de Grammont.
Gauthier, Eudore, de Boneffe.
Gillet, René, de St-Servais.
Hainaut, Henri, de Ham s Heure.
Hastir, Alexis, de Héron.
Hermant, Maurice, de Bouffioulx.
Houtart, Raymond, de Havelange.
Liesens, Paul, de St-Trond.
Massart, Nestor, de Renlies.
Mulier, Robert, de Courtrai.
Parmentier, Pierre, de Mouscron.
Paternostre, René, de Soignies.
Placq, Vincent, de Soignies.
Roffiaen, Lucien, de Bruges.
Scheerlinck, Hector, de Voorde.
Schuind, Maurice, de Lodelinsart.
Standaert, Honoré, de Bruges.
Stenier, Joseph, de Wagnelée.
Strick, Charles de Russon.
Vandelaer, Jos., d'Herck-la-Ville.
Vandermeulen, Alph., d'Orthenville.
Vander Plancke, H., de Courtrai.
Vanderyst, Paul, de Tongres.
Vandeursen, Hector, de St-Trond.
Van Houdt, Jos., de Morchoven.
Van Nueten, Louis, de Zoersel.
Van Ussel, Jean, de Malines.
Vermeersch, Adrien, de Bruges.
Willem, Prudent, d'Ardoye.

2e ÉPREUVE.

Avec la plus grande distinction.

Orman, Emile, de Lessines.

Avec grande distinction.

Dewinter, Fernand, de Louvain.
Duponchel, Eloi, de Mouscron.
Ferange, Auguste, de Vodecée.

Avec distinction.

Brecx, René, de Grammont.
Guilliams, Georges, de Borloo.
Huberty, Eugène, de Thuillies.
Martens, Winand, de Membruggen.

D'une manière satisfaisante.

Asselberghs, Etienne, d'Anvers.
Ballieux, Raoul, de Gouy lez-Piéton.
Beeckman, Emile, d'Assche.
Berlier, Joseph, de Biesmes.
Broze, Charles, de Spy.
Clabecq, Raymond, de Marbais.
Coppée, Paul, de Renlies.
Dandoy, Henri, de Schaerbeek.
Degive, Louis, de Hemptinne.
De Mees, Maurice, de Campenhout.
Demol, Alin, de Ghoy.
Depuydt, Oscar, de Beerst.
De Ryck, Georges, de Marcq.
Duperroy, Pierre, de Roux.
Dupuis, François, de Barbençon.
Ferin, Maxime, de Binche.
Haverbeke, Oscar, de Bassevelde.
Houbion, Henri, de Marchiennes.
Ide, Léon, de Beernem.
Janson, M., de Marchiennes-au-Pont.
Lodewyckx, Ch., d'Hougaerde.
Mouton, Gaston, d'Elverdinghe.
Nemery, Emile, de Bellevaux.
Pruüost, Edmond, de Bruges.
Puissant, Edmond, de Tamines.
Reiber, Fernand, de Thimister.
Rigaux, Odilon, de Saintes.
Rosseel, Jean, de Thourout.
Serroels, Jérôme, de Snelleghem.
Severin, Alfred, de La Louvière.
Struyf, Maurice, de Louvain.
Tomsin, Théophile, d'Hougaerde.
Vanden Bosch, Joseph, de Turnhout.
Van Enis, Henri, de Ruyen.
Van Lindt, Franz, d'Overpelt.
Van Meer, Arm., de Mielen s/Aelst.
Van Noyen, Fernand, de Malines.
Verheyen, Irénée, de Niel.
Wyffels, Michel, d'Oostvleteren.

GRADE DE CANDIDAT EN SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES

1e ÉPREUVE.

Avec grande distinction.

De Neyer, Léon, de Bruxelles.
Dopp, Henri, de Bruxelles.

Avec distinction.

Declerck, Charles, de Louvain.

D'une manière satisfaisante.

Hayot, Evar., de Hamois (Condroz).
Hubert, Alphonse, de Lombise.

2e ÉPREUVE.

Avec grande distinction.

Moreau, Fernand, de Jodoigne.
Simonart, Fernand, de Beauvechain.

Avec distinction.

Dehairs, Gustave, de St-Trond.
De Longueville, Paul, de Walhain-St-Paul.

D'une manière satisfaisante.

Lamotte, H., de Montignies s/Sambre.
Puheau, Eugène, de Jauche.

GRADE DE DOCTEUR EN SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES (1re ÉPREUVE).

Avec grande distinction.

Jacques, Edouard, de Tirlemont.

D'une manière satisfaisante.

Belpaire, Jules, d'Anvers.
Vanpée, Ernest, de Grez-Doiceau.

2e ÉPREUVE (1).

Avec la plus grande distinction.

* Cluckers, Raymond, de Malines.

Avec grande distinction.

* Lagae, Paul, de Courtrai.

Avec distinction.

* Casteels, Louis, de Steenhuffel.

EXAMEN DE DOCTEUR EN SCIENCES NATURELLES (1e ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

Michiels, Louis, de Louvain.

Avec grande distinction.

Salée, Achille, de Spa
Vermoesen, Camille, de Malderen.
Van den Broeck, Alph., de Lichtaert.

D'une manière satisfaisante.

Honoré, Ange, de Wervicq.

2e ÉPREUVE.

Avec grande distinction.

* Van den Broeck, Alp., de Lichtaert.
Vermoesen, Camille, de Malderen.

Avec distinction.

Dusart, Léon, de Virginal.

D'une manière satisfaisante.

Buchet, Pol, de Bouillon.

(1) L'asterisque indique que le récipiendaire a subi l'épreuve de la leçon publique.

ÉCOLES SPÉCIALES

des arts et manufactures, du génie civil et des mines.

EXAMENS SUBIS PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1908-1909.

EXAMEN D'ADMISSION AUX ÉCOLES SPÉCIALES.

Programme A.

Adriaens, Ernest, de Lophem.
Bernard, Joseph, de Molhem.
Biot, Auguste, de Le Roux.
Borlée, Georges, de Lathuy.
Bouzin, Charles, d'Antoing.
Celis, Paul, de Hasselt.
Ceressia, Marcel, de Gembloux.
De Brouwer, Charles, de Bruges.
De Clercq, Paul, de Liège.
Deleval, Henri, de Bressoux.
Delfontaine, Frédéric, de Gand.
Depasse, Simon, de Jumet.
Desmet, Pierre, de Bruxelles.
D'Haese, Henri, de Segelsem.
Donnez, Franz, de Martelange.
Dupon, Auguste, de Zwynkerke.
Fallon, Arthur, d'Arbre.
Gribomont, Jean, de Bastogne.
Hardy, Hector, de Chapelle lez-Herlaimont.
Henrard, J., de St-Gilles (Bruxelles).
Jassogne, Maurice, de Namèche.
Jourdain, Léon, de Bruxelles.
Koerperich, Joseph, d'Athus.
Lagasse, Oscar, de Humbeek.
Lambot, Elie, de Hanzinnes.
Ledent, Louis, d'Ethe.
Maréchal, Eugène, de Maissin.
Merle, André, de Connaux (France).
Michielsen, Auguste, d'Eeckeren.
Moreau, Jules, de Malines.
Peeters, Edouard, d'Anvers.
Questiaux, Albert, de Winemmes.
Robert, Edgar, de St-Jean-Geest.
Schmitz, Léon, d'Anvers.
Slosse, Emile, de Bruxelles.
Smeets, Adam, de Maeseyck.
Soille, Alphonse, de St-Remy-Geest.
Springael, Franz, d'Uccle.
Terneus, Fr., de Quito (Equateur).
Van Cleynenbreugel, Jean, de Bruxelles.
Van Damme, Fern., de Grammont.
Wellekens, d'Ixelles.
Willems, Georges, de Lierre.

Programme B.

Bauffe, Gustave, d'Antoing.
Carpay, Jean-Baptiste, de Bruxelles.
Charme Prieto, Carlos, de Santiago.
Cloos, Jean, de Luxembourg.
De Clippele, Marcel, de Gyseghem.
Defays, Raymond, de Lille.
Do.·, André, de Huy.
Eygenraam, Charles, d'Anvers.
Follet, Edmond, de Verviers.
Fonteyn, Joseph, de Louvain.
Hou Wen, Yao, de Nimpo (Chine).
Jamar, Alfred, de Wanfercée-Baulet.
Liesens, Henri, de Tamines.
Orihuela, Marian, de Lima (Pérou).
P'Onfokeng, J., de Shanghaï (Chine).
Preys, Emile, d'Ixelles.
Rasquin, Adolphe, de Nivelstein.
Regout, Auguste, de Hoesselt.
Suen Wen, Yao, de Kia-Chou (Chine).
Thiéry, Paul, de Halen.
Tordeur, Fr., de Monceau-s/Sambre.
Torraca, Vinc., de Maschito (Italie).
Van Hombeek, Franç., de Berchem (Anvers).

Katchadourian, Alexandre, d'Ibrahimich-Charchick (Egypte).
Khoury, Jamil, de Mont Liban.
Lancelotti, Pietro, de Frascati.
Le Hardy de Beaulieu, Robert, de St-Gilles (Bruxelles).
Van Ruymbeke, Vésale, d'Aurora (Etats-Unis).
Watteyne, Charles, de Mons.
Wong-Wen, Hao, de Nimpo (Chine).
Ziadé, Elie, du Mont Liban.

GRADE DE CANDIDAT INGÉNIEUR (1re ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

Delvigne, Louis, de Malonne.
De Nie, Joseph, d'Essche-St-Liévin.
Leblanc, Edouard, de Schaerbeek.
Sterckmans, Xavier, d'Anvers.

Avec grande distinction.

Goosse, Joseph, de Rendu.
Lamy, Alphonse, de Chastre.
Mary Paul, de Solre s/Sambre.
Timmermans, René, de St-Trond.

Avec distinction.

Biebuyck, Eugène, d'Ypres.
Block, Eugène, de Schooten.
Burton, Jean, de Leignon.
Compère, F., de Conjoux-Conneux.
Damry, Charles, d'Anvers.
de Barsy, Adelin, d Erpent.
Debot, Joseph, de Ledeberg.
Degreef, Joseph, d'Hal.
Fabry, Joseph, de Spalbeek.
Frise, Camille, de Quaregnon.
Jacquart, P., d'Eilendorf (Allem.).
Luyssen, Georges, de Bruges.
Quets, Jérôme, de Rosoux.
Thielemans, G., de Jette-St-Pierre.
Van Binst, Fernand, de Dampremy.
Wilsens, William, de Peer.

D'une manière satisfaisante.

Alardin, Albert, de Macon.
André, Paul, de Kessel-Loo.
Borginon, Jean, de Schaerbeek
Bruyninckx, Félix, de Louvain.
Caenepenne, Clément, d'Etterbeek.
De Smedt, Joseph, d'Opwyck.
Dhondt, Edgar, d'Etichove.
Dutrieux, E., de Montignies s/Sambre.
François, Joseph, de Templeuve.
Gillet, Paul, de La Plata.
Gobierre, Fernand, de Roux.
Goyens, Maurice, de Louvain.
Huyghebaert, Denis, de Malines.
Lemoine, René, de Wiers.
Mantel, Ernest, de Schaerbeek.
Mertens, Eugène, de Cruybeke.
Sterckx, Charles, de Westerloo.

EXAMEN SUPPLÉMENTAIRE.

Avec grande distinction.

Hubert, Alphonse, de Lombise.

2e ÉPREUVE.

Avec la plus grande distinction.

De Bièvre, Cyrille, de Brasschaet.

Avec grande distinction.

Vergeynst, Charles, de Termonde.

Avec distinction.

Buisseret, Henri, d'Ixelles.
Catteaux, Etienne, de Courtrai.
Coche, Vital, de Carnières.
du Trieu de Terdonck, Robert, de Muysen.
Hubert, Alphonse, de Lombise.
Locus, Olivier, de Louvain.
Thoreau, Paul, de Bruxelles.
Tombeur, Gustave, de Kessel-Loo.

D'une manière satisfaisante.

Allard, Antony, de Châtelineau.
Bohy, Léon, de Vieux-Genappe.
Bouciqué, Jérôme, de Merckem.
Cornil, Georges, de Haulchin.
De Becker, Joseph, de Genval.
Decamps, Gaston, d'Acoz.
Dubois, Edouard, de Courtrai.
Godenne, Jean, de Namur.
Gueur, C., de Mont s Marchiennes.
Hazard, Alfr., de Fontaine-Valmont.
Hensmans, Léon, de Louvain.
Lejeune, Jean, de Waterloo.
Lemaître, Edouard, de Hautmont.
Lesy, Camille, de Bruges.
Luyssen, Georges, de Bruges.
Michel, Edgar, d'Enghien.
Moreau, Victor, de Kain.
Nève, Jacques, de Brecht.
Peuters, Marcel, de Schaffen.
Préat, Arsène, de St-Servais (Namur).
Valcke, Edgar, d'Avelghem.
Van der Rest, Paul, de Bruxelles.
Van Hemelryck, H., de Buggenhout.
Van Vyve, Marcel, de Caulille.
Vervaeck, Louis, de Malines.

GRADE D'INGÉNIEUR CIVIL DES MINES (1re ÉPREUVE).

Avec distinction.

Lamquin, Lucien, d'Anvers.
Radar, Edmond, de Tilf.

D'une manière satisfaisante.

Antonissen, François, de Berchem.
Bovy, Gustave, de Tournai.
Caenepenne, Arthur, d'Etterbeek.
Debin, Charles, de Romedenne.
De Bouche, Albert, de Gembloux.
Drion, Albert, de Liége.
Drion, René, de Liége.
Fayt, Georges, de Montigny.
Hoet, Jean, de Bruges.
Le Docte, Charles, de Chastre.
Magerotte, René, de St-Amand lez-Fleurus.
Mols, Paul, d'Anvers.
Pierret, Georges, d'Arlon.
Pira, Camille, de Louvain.
Vandersypen, Jean, de Diest.
Walravens, Auguste, de Saintes.

2e ÉPREUVE.

Avec distinction.

Bertholet, Urbain, d'Uccle.
Derasse, Albert, de Tournai.
Dryen, Achille, de Londerzeel.
Paheau, Charles, d'Aerschot.

D'une manière satisfaisante.

Ampe, Achille, d'Oost-Roozebeke.
Charlier, Charles, de Perwez.
Daelman, Léon, d'Hofstade.
Desgain, Jean, de Lodelinsart.
Holemans, Fernand, de Malines.
Tessens, Désiré, de Morckhoven.
Uytebroeck, Isidore, de Louvain.
Van Leeuw, Louis, de Malines.
Van Vyve, Raymond, de Caulille.
Verbesselt, Jules, de Koningshoyckt.

Janssens, Christian, de Louvain.
Leblanc, L., de Molenbeek-St-Jean.
Mommens, Jules, de Melsbroeck.
Vervaeck, Jacques, de Hever.
Wautier, Edmond, de Saintes.

3e ÉPREUVE.

Avec grande distinction.

Desmit, Michel, de Courtrai.
Fontaine, Nestor, de Lavaux.
Schicks, Joseph, d'Anvers.
Thoreau, Jacques, d'Ixelles.

Avec distinction.

Cousin, Jules, de On.
Delmarcel, Gustave, de Louvain.

D'une manière satisfaisante.

Dubuisson, Jos., de Pont-de-Loup.
Durez, René, de Boussu.
Gallez, Gustave, de Binche.
Geysen, Jos., de Deurne (Anvers).
Gripekoven, Georges, de Schaerbeek.
Hebbelynck, Alb., de Meirelbeke.
Lenders, Guill., de Boorsheim.
Moerman, Jérôme, de Roulers.
Van Leeuw, Louis, de Malines.
Wautier, Edmond, de Saintes.

GRADE D'INGENIEUR DES CONSTRUCTIONS CIVILES (1re ÉPREUVE).

Avec grande distinction.

Parein, Victor, de Dranoutre.

Avec distinction.

Bourgeois, Henri, de Comines.
Magis, Gustave, de Liége.

D'une manière satisfaisante.

Bourgeois, Omer, de Bruxelles.
de Vis, Arthur, d'Esschene.
Harrewyn, Hubert, d'Eeckeren.
Lefebvre, Octave, de Burdinne.

2e ÉPREUVE.

Avec distinction.

Caluwé, Auguste, de Louvain.
Chanteux, Joseph, de Herve.

D'une manière satisfaisante.

Charlet, Achille, de Haringhe.
Goossens, Robert, de Leefdael.
Hambresin, Omer, de Bruxelles.
Montangie, Alphonse, d'Ostende.

3e ÉPREUVE.

Avec grande distinction.

Coppens, Albert, d'Ardoye.
Mullie, Julien, de St-Genois.

Avec distinction.

Boulmant, Robert, de St-Ghislain.
Pensi, Xavier, d'Etterbeek.
Taccoen, Gabriel, de Leysele.

D'une manière satisfaisante.

Desquiens, Georges, de Warneton.
Hollevoet, Fursy, de Crombeke.

GRADE D'ÉLÈVE-INGÉNIEUR
DES ARTS ET MANUFACTURES ET DES MINES (1re ÉPREUVE).

Avec distinction.

Moesen, Valentin, d'Esch s/Alzette (G. D.).

D'une manière satisfaisante.

Calvo, José, de Sucre (Bolivie).
Cartuyvels, Pierre, de Bruxelles.
de Astoreca, V., de Bilbao (Espagne).
Defays, Albert, de Lille.
Devroede, André, de Poix-St-Hubert.
Kayser, Joseph, de Hamm (G. D.).
Mineur, J., d'Esch s/Alzette (G. D.).
Roland, Paul, de Belœil.
Timmermans, Paul, de Liége.
Van den Meerschaut, Théophile, de Buchte-Maria-Leerne.

EXAMEN SUPPLÉMENTAIRE SUR LA CHIMIE.

D'une manière satisfaisante.

Devroede, André, de Poix-St-Hubert.

2e ÉPREUVE.

Avec grande distinction.

Schaedgen, Joseph, de Schiffiange.

Avec distinction.

Mineur, Paul, d'Esch s/Alzette (G. D.).

D'une manière satisfaisante.

Barbier, Guillaume, de Furnes.
Cravat, Firmin, de Luxembourg.
Richard, Armand, de Wavre.
Watelet, Jean, de Bruges.

EXAMEN D'ÉLÈVE INGÉNIEUR CONSTRUCTEUR (1re ÉPREUVE).

D'une manière satisfaisante.

Arcos, Santiago, de St-Leu-Tavernie (France).
Levie, Raymond, de Charleroi.
Levie, René, de Binche.
Liénart, Alfred, de Tournai.
Lancelotti, P., de Frascati (Italie).
Meerberghs, Léonce, de Malines.

2e ÉPREUVE.

D'une manière satisfaisante.

Jacobs, Fernand, d'Anvers.
Jullien, Henri, de Molenbeek.
Levie, Michel, de Binche.
Li Chang, Tsu, de Chang-Haï (Chine).
Saëz, Arcadio, de Copiapo (Chili).
Schambourg, G., d'Obercorn (G.-D.).
Verhoeven, Maurice, d'Anvers.

GRADE D'ÉLÊVE INGÉNIEUR ARCHITECTE (1e ÉPREUVE).

D'une manière satisfaisante.

Gérard, Edmond, d'Anvers.

2e ÉPREUVE.

D'une manière satisfaisante.

Cols, Vincent, d'Anvers.
Depret, Eudore, de Frameries.

GRADE D'ÉLÈVE-INGÉNIEUR-ÉLECTRICIEN (2e ÉPREUVE).

D'une manière satisfaisante.

Janssens, Charles, d'Anvers.
Stevens, Paul, de Duffel.

GRADE D'INGÉNIEUR
DES ARTS ET MANUFACTURES ET DES MINES (1re ÉPREUVE).

D'une manière satisfaisante.

Bulckens, Jules, d'Herenthout.
Colle, Hector, de Petegem.
Elens, Paul, de Stockheim.
Jacques, Albert, d'Arsdorf (G. D.).
Janssens, Antoine, de Louvain.
Loring, Martinez-Fern., de Malaga.
Nys, Charles, de St-Nicolas.
Thibaut, V., de Marchiennes-au-Pont.

2e ÉPREUVE.

Avec distinction.

Allard, Valère, de Châtelineau.

D'une manière satisfaisante

Grade, Raoul, de Gand.
Linet, Armand, de Haillot (Ohey).
Renguet, Herman, de Laer.
Van den Bergh, G., d'Avelghem.
Ruyssen. Paul, de Meulebeke.

GRADE D'INGÉNIEUR-CONSTRUCTEUR (1re ÉPREUVE).

D'une manière satisfaisante.

Ching-Tsoong, Kien, de Chang-Haï (Chine).
Bogaert, Michel, d'Alveringhen.
Gillieaux, Alexandre, de Gilly.
Haesaerts, Michel, de Rump-t.
Manzano, Zén., de Conception (Chili).
Maes, Aloïs, d'Houthem lez-Ypres.
Santander, José-Maria, de Santiago (Chili).
Van Roy, Guillaume, de Veerle.
Vigneron. Léon, de Thisnes.

EXAMEN SUPPLÉMENTAIRE

D'une manière satisfaisante.

Bogaert, Michel, d'Alveringhen.
Synessios, Anastase, d'Athènes.

2e ÉPREUVE.

Avec distinction.

Melckers, Paul, de Charleroi.

D'une manière satisfaisante.

Decamp, Georges, d'Acoz.
Kugener, Eugène, de Wasserbillig (G.-D.).
Lammens, Emile, de Wetteren.
Laval, André, d'Eich (G.-D.).
Petre, Emmanuel, de Vilvorde.
Synessios, Arist, d'Athènes.
Tennstedt, Ch., de Petit-Enghien.
Van Parys, Eugène, d'Aerschot.

GRADE D'INGÉNIEUR-ÉLECTRICIEN (1e ÉPREUVE).

D'une manière satisfaisante.

Balckens, Auguste, de Poederlé.
de Liedekerke, Louis, de Paris.
Jaumonet, Oscar, de Seilles.

2e ÉPREUVE.

D'une manière satisfaisante

Mannaert, Corneille, de Bornhem.

ÉPREUVE UNIQUE POUR LES INGÉNIEURS.

Avec distinction.

Bertholet, Fern., de St-Gilles (Brux.).
Delplanque, Fernand, de Tournai.
Lekeux, Maurice, d'Arlon.

D'une manière satisfaisante.

Bouvez, Jules, de Jemappes.
Bovy, Fernand, de Seraing.
Crispin, Georges, de Spy.
De Pauw, Victor, de Crainhem.
De Reus, Maurice, de Bruxelles.
Ferminne, Adolphe, de Roux.
Gaussin, Alphonse, de Ciney.
Hers, Géry, de Namur.
Plapied, Zénobe, de Sevry.
Puissant, Félicien, de Tamines.
Suttor, Maurice, de Bruxelles.
Tassin, Vital, de Montignie-Neuville.
Vanderhaert, Jean, de Bruges.

Institut agronomique

EXAMENS D'ADMISSION.

Arnould, Ernest, de Wasmes.
Barras, Joseh, de Louvain.
Baudhuin, Emile, de Wavre.
Blampain, Edmond, de Roux.
Bohyn, Joseph, de Kemseke.
Chaidron, Maurice, de Bouillon.
Charme-Prieto, José, Chili.
Damry, Maurice, de Louvain
De Clippel, Antoine, de Laeken.
Janssens, Joseph, de St-Nicolas.
Machado, Sérafin, de Livraçao.
Maris, Léon, de Hasselt.
Melgarejo, Rafaël, de Madrid.
Meunier, Paul, de Cour s/Heure.
Moerman, René, de Bruxelles.
Nennen, Victor, de Han-sur-Lesse.
Pernat, Jules, de Grivegnée.
Pirlot, Emile, de Florence.

De Clippel, Georges, de Laeken.
De Grave, Omer, de Eggenvaerts.
Delattre, Victor, de Spa.
Delin, Jacques, de Louvain.
del Marmol, Eugène, de Namur.
de Nies, Henri, de Bruxelles.
de Viron, Max, de Dilbeek.
Douven, Maurice, de Blanden.
Dubuisson, Fernand, de Beclers.
Dussart, Paul, de Vieusart.
Frison, Emile, de Thisnes.
Hemeryck, Gérard, de Hooglede.
Hubert, Oger, de Morlanwelz.
Indekeu, Lambert, de Neroeteren.
Jadoul, Pierre, de Rosoux.
Plaisant, Edgard, de Braine-l'Alleud.
Quinet, Edouard, de Aye.
Reynaerts, Albert, de Schaerbeek.
Rihoux, Joseph, de Wilsele.
Snoy, Guillaume, de Bruxelles
Thomson, William, d'Ixelles.
Tirmarche, Paul, de Louvain.
Tombeur, Félix, de Louvain.
Toussaint, Victor, de Schaerbeek.
Vandegans, Hector, de Louvain.
Van Hoof, Auguste, de Moll.
Van Zuylen, Jean, de Namur.
Vervloet, Alberic, de Roulers.
Wallyn, Sylvain, de Louvain.

Ont été admis sans examen.

Staffini, Jacques, de Lodi (Italie).
Panaitte, Basile, de Slanic (Rouman.).

EXAMEN D'INGÉNIEUR AGRICOLE (1e ÉPREUVE).

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 1re ANNÉE D'ÉTUDES A LA 2e.

Avec la plus grande distinction.

Selschotter, François, de Turnhout.

Avec grande distinction.

Marcour, Francis, de Louvain.

Avec distinction.

Blairon, Léon, de Schaerbeek.
Moriamé, René, de Beaumont.
Pieck, Alphonse, de Becquevoort.

D'une manière satisfaisante.

Burtomboy, Gust., de Tonny-Amberloup.
De Vial, Antonio, de Santander.
Gobiet, Paul, de Tirlemont.
Grandjean, Fernand, d'Ensival.
Gysbrechts, Macaire, de Malines.
Ledo, Louis, de Madrid.
Mainy, Paul, de Bruxelles.
Marchand, Jules, de Borlée.
Paggi, Jules, de Buenos-Ayres.
Rivaga, Juan, de Ceceda-Asturias (Espagne).
Schram, Joseph, de Bruges.
Trimaille, Gaston, de La Planée (France).
Turner, Georges, de Beaumont.
Van Biesem, Franz, de Louvain.
Vaneberck, Henri, de St-Jean-Geest.
Van Nueten, Vital, de Meerle.
Van Volsem, Edmond, de Hal.

Ont subi avec succès un examen complémentaire.

Saroléa, Libert, de Jupille.
Toussaint, Jules, d'Anderlecht.
Van Hemelryck, Jul., de Schaerbeek.
Van Praet, Roger, d'Anvers.

A subi avec succès un examen d'élève libre sur diverses branches.

De Harenne, Charles-Albert, de Chaudfontaine.

2e ÉPREUVE.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 2e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 3e.

Avec grande distinction.

Reginster, Georges, de Terwagne.

Avec distinction.

Castaneda, Gosé, de Las Cabanas (Espagne).
Dubois, H., de Barvaux-sur-Ourthe.
Florent, Alfred, de Recogne.
Van Molkot, Pierre, de Bierbeek.

D'une manière satisfaisante.

Crasnaru, Georges, de Turnu-Severin (Roumanie).
Draganoff, Dobri, de Kustendil (Bulgarie).
Gobiet, Maxime, de Gembloux.
Guillaume, C., de Auby-sur-Semois.
Lecart, Paul, de Louvain.
Leva, Franz, de 's Heeren Elderen.
Nerinck, Albert, de Hal.
Nogales, Martinez, de Santa-Marta (Espagne).
Rapaert, Eugène, de Bruges.
Schelfaut, Achille, de Sinay.
Voordeckers, Léopold, de Vorst.

A subi avec succès un examen complémentaire.

Saroléa, Libert, de Jupille.

3e ÉPREUVE.

EXAMENS DE SORTIE (GRADE D'INGÉNIEUR AGRICOLE).

Avec distinction.

Delchambre, Maurice, de Thuillies.
Kempeneers, Léon, de Neerhespen.
Lebbe, Robert, d'Ixelles.
Manoliu, G., de Jassy (Roumanie).

D'une manière satisfaisante.

Bireben, Adrien, de Hernani.
Cartuyvels, Philippe, de Braives.
De Mello e Faro, Carlos, de Baiao (Portugal).
Elias, Lucien, de Villers-le-Bouillet.
Fernandez de Villota, Ramiro, de Madrid.
Lemaire, Henri, de Wandre.
Lindemans, Paul, d'Opwyck.
Mat, Florent, de Hoeylaert.
Matterne, J., de Halle-Boyenhoven.
Sanchez, Serw., de Infiesto (Espagne).
Thys, René, de Tourinnes-la-Grosse.
Van Roye, Vital, de Cortenberg.

EXAMEN SUR DIVERSES BRANCHES.

Avec succès.

Goethals, Paul, de Bruxelles.
Hubert, Paul, de Marche-les-Dames.

SECTION FORESTIÈRE

ONT OBTENU LE DIPLÔME D'INGÉNIEUR FORESTIER.

Avec grande distinction.

Vercken de Vreuschmen, Jules, de Balen s/Vesdre.

Avec distinction.

Naets, Maurice, de Westerloo.

Section des sciences chimiques agricoles.

2e ÉPREUVE.

Avec distinction.

Fanuël, Paul, de Arrezza (Italie). Smeets, Arsène, de Kermpt.

D'une manière satisfaisante.

Thomas, Georges, de Waterloo.

EXAMEN SUR DIVERSES BRANCHES.

Avec succès.

Van Hemelryck, Jul., de Schaerbeek.

3e ÉPREUVE.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 3e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 4e.

Avec distinction.

Cappuyns, Alphonse, de Haecht. Dela Haye, André, de Salzines.

LICENCIE EN SCIENCES AGRONOMIQUES.

A snbi la 1re épreuve avec distinction.

Druquet, Fernand, de Waulsort.

École supérieure de Brasserie.

EXAMENS D'ADMISSION.

Van Hombeek, Joseph, de Berchem. Vuylsteke, Charles, de Menin.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 1re ANNÉE D'ÉTUDES A LA 2e.

Avec distinction.

Ansar, Marcel, de Quaregnon. Moquez, Paul, d'Anvers.
Meynkens, Valère, de Rotselaer. Wigny, Maurice, de Liége.

D'une manière satisfaisante.

Theys, Gaston, de Waterloo.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 2e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 3e.

Lesquoy, Edouard, de Sommethonne. Dessart, Oscar, d'Ampsin.

EXAMEN SUR DIVERSES BRANCHES.

Avec succès,

Theyssen, G., de St-Nicolas (Waes). Cappuyns, Alphonse, de Haecht.

EXAMENS DE SORTIE (GRADE D'INGÉNIEUR BRASSEUR).

Conrard, Emile, de Herstal.

Ecole des Sciences commerciales, consulaires et coloniales.

PREMIÈRE ANNÉE.

Avec grande distinction.

Buelens, Julien, d'Anvers.
Verelst, Jules, de Capelle-au-Bois.

Avec distinction.

Chalon, Louis, de Beho.
Crickx, Léopold, de Bruxelles.
de Bruyn, Charles, de Bouillon.
de Villenfagne, Gaëtan, de Liége.
Feltesse, Frans, de Grand'Han.
Gérard, René, de Tirlemont.
Welsch, Albert, de Ruette.

D'une manière satisfaisante.

Cambron, Joseph, de Lens-St-Remy.
Frickx, Baudouin, d'Héverlé.
Gastuche, Edouard, de Hamme-Mille.
Goffaux, Alb., de Thisnes lez-Nivelles.
Houtevels, Fernand, de Louvain.
Hugaerts, René, de Louvain.
Janssens, Jean, de St-Nicolas.
Lacourt, Fernand, d'Ixelles.
Maertens, Richard, de Zedelghem.
Sepulchre, Emman., de Marcinelle.
Rabou, Joseph, de Louvain.

LICENCIÉS EN SCIENCES COMMERCIALES (2e ANNÉE).

Avec distinction.

Coulon, Antoine, de Bruxelles.
Dubay, Jules, de Vocedé.
Dubois, Abel, d'Ixelles.
Moens, Achille, d'Alken.

D'une manière satisfaisante.

Aubry, Oswald, de Mons.
Beaujean, Paul, de Looz-la-Ville.
Goffart, Georges, de Schaerbeek.
Goffaux, H., de Thisnes lez-Nivelles.
Hostier, Marcel, de Leuze.
Robyns, Camille, de Hasselt.
Schul, Fritz, d'Anvers.
Trenteseaux, Eugène, d'Estampuis.
Vloeberghs, René, de Louvain.

LICENCIÉS DU DEGRÉ SUPÉRIEUR EN SCIENCES COMMERCIALES ET CONSULAIRES. (2e ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

Couvreur, Joseph, d'Ottignies. Wargnies, Raymond, de Wavre.

Avec grande distinction.

Naert, Séraphin, d'Iseghem. Woestyn, Henri, de Gand.

Avec distinction.

Van Dieren, Robert, de Sleydinge. Van Eycken, Edmond, de Herent.

D'une manière satisfaisante.

De Meulder, Aloïs, de Pulderbosch. Van Merris, Aug., de Poperinghe.
Van Geertruyden, Et., de Louvain. Van Vlasselaer, Raym., de Louvain.

ÉPREUVE UNIQUE POUR DOCTEURS EN DROIT.

Avec distinction.

Verwilghen, Carl, de Roulers.

GRADE DE LICENCIÉ EN SCIENCES COLONIALES (1re ÉPREUVE).

Avec distinction.

Mathé, Eugène, de Rethy.

D'une manière satisfaisante.

Balcaen, Aimé, d'Oycke. Van Hirtum, Georges, de Kessel-Loo.
Desprets, Léon, de Vaulx. Vervoort, Joseph, de Boisschot.

ÉPREUVE UNIQUE POUR LES DOCTEURS EN DROIT, EN MÉDECINE, ETC.

Avec grande distinction.

Van Hecke, Maurice, de Somergem.

Avec distinction.

Vermeire, Urbain, de Vive St-Eloi.

D'une manière satisfaisante.

Barthélémy, Victor, de Finnevaux. Watson, Georges, de Jambes.

Lauréats du concours universitaire pour 1907-1909.

PHILOSOPHIE.

Premier, M. Vanhalst, Léon-Joseph-Alphonse, de Menin, avec 108 points sur 130.

Bourses de voyage. — Concours de 1908

Les docteurs, sortis de notre Université, qui ont pris part au concours pour les bourses de voyage, ont été classés dans l'ordre suivant :

I. *Docteurs en philosophie et lettres.*

2° M. De Vocht, Henri, de Turnhout.
4° M. Goetstouwers, Jean-Baptiste, de Zondert (Hollande).
5° M. Van Isacker, Philippe, de Thourout.

II. *Docteur en droit.*

1° M. Harmignie, Pierre, de Mons.

Le jury a proposé l'impression, aux frais de l'Etat, du mémoire rédigé à domicile par M. Harmignie.

III. *Docteur en médecine, chirurgie et accouchements.*

5° M. Deton, Willy, de Charleroi.

Statistique des admissions en théologie et en droit canon (1).

ANNÉE.	Bacheliers en théologie.	Bacheliers en droit canon.	Licenciés en théologie.	Licenciés en droit canon.	Docteurs en théologie.	Docteurs en droit canon.	TOTAL.
1836	7	»	»	»	»	»	7
1840	4	»	1	»	»	»	5
1850	3	»	2	»	»	»	5
1860	7	2	2	1	1	»	13
1870	3	3	1	»	»	»	7
1880	7	2	3	1	2	»	15
1890	6	2	2	1	1	»	12
1900	5	1	5	»	1	1	13
1903	9	1	3	2	1	»	16
1904	9	3	2	1	»	»	16
1905	12	4	6	1	1	1	24
1906	3	4	4	1	1	»	13
1907	7	2	5	2	»	»	16
1908	13	4	1	1	1	»	20
1909	12	2	4	1	1	»	20

Statistique des admissions par les jurys d'examens (2).

ANNÉE.	Droit.	Médecine.	Philos. et Lettres.	Sciences.	TOTAL.
1836	15	6	38	12	71
1840	42	46	63	24	175
1850	54	38	99	25	216
1860	104	88	47	58	297
1870	135	118	32	43	328
1880	201	335	146	214	896
1890	304	392	179	213	1088
1900	268	327	138	293	1026
1903	275	342	150	314	1081
1904	269	324	172	345	1110
1905	263	342	173	354	1132
1906	287	347	190	350	1174
1907	318	356	195	349	1218
1908	339	380	203	348	1270
1909	371	451	219	360	1401

(1) Pour la statistique complète voir *Annuaire* 1906, pp. 233 svv.

(2) Dans cette statistique et dans celle qui suit ne sont pas comprises les promotions aux grades scientifiques qui ont été faites à l'Université. Voyez les listes nominatives insérées dans les *Annuaires*.

Statistique des grades obtenus devant les jurys d'examen (1).

ANNÉE.	Manière satis-faisante.	Distinc-tion.	Grande distinction	La pl. gr. distinc-tion.	TOTAL.
1836	54	10	5	2	71
1840	108	35	22	10	175
1850	141	48	20	7	216
1860	218	66	» (2)	13	297
1870	205	88	»	35	328
1880	524	210	81 (3)	81	896
1890	692	261	96	39	1088
1900	673	228	101	24	1026
1901	700	270	112	30	1112
1902	712	250	98	34	1094
1903	703	252	98	28	1081
1904	763	232	92	23	1110
1905	753	251	95	33	1132
1906	781	269	94	30	1174
1907	812	262	104	40	1218
1908	843	278	116	33	1270
1909	914	322	126	39	1401

(1) V. les notes de la page précédente.

(2) Il est à remarquer que le grade de la *grande distinction* a été supprîmé par la loi du 1r mai 1857. Il n'a donc plus été conféré après la 1re session de 1857.

(3) Le grade de la *grande distinction* a été rétabli à la suite de la loi du 20 mai 1876.

Tableau des inscriptions prises pendant les années 1834-35 à 1908-1909.

ANNÉE ACADÉMIQUE	Écoles spéciales.	Phil. et Sc. 1re a.	Sciences	Philos.	Méd.	Droit.	Théol.	TOTAL.
1834-35(1)	»	65	»	»	»	»	21	86
1839-40	»	136	89	59	62	100	44	644
1849-50	»	128	90	74	95	161	64	774
1859-60	»	»	158	107	205	239	84	793
1869-70	125	»	131	92	227	208	124	907
1879-80	204	»	351	209	307	320	60	1451
1889-90	393	»	382	225	428	428	35	1891
1899-1900	574	»	242	244	392	383	110	1945
1900-01	568	»	253	240	400	373	127	1961
1901-02	556	»	293	260	408	378	116	2011
1902-03	604	»	252	280	413	395	126	2070
1903-04	627	»	274	295	391	413	148	2148
1904-05	616	»	278	297	407	388	177	2163
1905-06	595	»	283	292	420	426	157	2173
1906-07	577	»	278	294	429	427	139	2144
1907-08	570	»	286	313	475	491	125	2260
1908-09	540	»	304	359	498	557	110	2368

(1) Pendant la première année académique 1834-35 on s'est borné dans l'enseignement, aux cours de première année de Philosophie et des Sciences et à ceux de la Faculté de Théologie. Les cours de première année de Médecine et de Droit ont été ouverts l'année suivante.

Inscriptions par Facultés prises pendant l'année académique 1908-1909.

Théologie	110
Droit	557
Médecine	498
Philosophie et Lettres	359
Sciences	304
Écoles spéciales	363
Agronomie	177
Total	2368

Statistique des élèves inscrits pendant l'année académique 1908-1909 et répartis d'après leur pays d'origine.

Des 2368 élèves inscrits pendant l'année 1908-1909, 2117 sont Belges; 251 étrangers.

Les étudiants belges se répartissent entre nos provinces de la manière suivante :

Province d'Anvers	304
— de Brabant	623
— de Flandre occidentale	246
— de Flandre orientale	491
— de Hainaut	350
— de Liége	82
— de Limbourg	113
— de Luxembourg	80
— de Namur	128
Total	2117

Les étudiants étrangers se classent comme suit d'après leurs nationalités respectives :

Allemagne	26
Angleterre	5
République-Argentine	3
Autriche	10
Bolivie	1
Brésil	2
Bulgarie	2
Californie	1
Chili	9
Chine	6
Costa-Rica	1
Cuba	1
Égypte	1
Equateur	1
Espagne	16
États-Unis	32
France	26
Grèce	1
Guatemala	1
Irlande	5

Italie	18
Luxembourg (Grand-Duché)	20
Mexique	2
Nicaragua	1
Panama	1
Pays-Bas	27
Portugal	2
Roumanie	4
Russie	18
Syrie	3
Turquie	4
Urugay	1
Total	251

Tableau des inscriptions des deux premiers mois comparées avec le total de l'année académique (1).

Années.	*Deux premiers mois.*	*Total de l'année.*
1834—35	86	86
1839—40	468	490
1849—50	552	612
1859—60	750	793
1869—70	882	907
1879—80	1375	1451
1889—90	1689	1891
1899—1900	1783	1945
1900—01	1818	1961
1901—02	1825	2011
1902—03	1866	2070
1903—04	1917	2148
1904—05	1949	2163
1905—06	1962	2173
1906—07	1960	2144
1907—08	2047	2260
1908—09	2075	2368
1909—10	2207	

(1) Dans les chiffres de ce tableau comparatif ne se trouve pas compris celui des étudiants de l'ancien collège des Humanités, de 1838 à 1850.

NÉCROLOGE.

Sancta et salubris est cogitatio pro defunctis exorare ut a peccatis solvantur. II. MACHAB. XII, 46.

---

6 décembre 1908. PUCCIO, ZACCARIA, étudiant en Philosophie, prêtre du diocèse de Girgente, né à Bivona (Sicile), le 3 novembre 1883, y décédé.

1 janvier 1909. KERREMANS, FRANÇOIS-HENRI-ANTOINE, étudiant en Médecine, né à Anvers, le 11 juillet 1887, décédé à Louvain.

9 janvier. CHARLES, JOSEPH-MARIE-ANTOINE-JACQUES-IGNACE, étudiant en Droit, né à St-Josse-ten-Noode, le 28 juillet 1889, y décédé.

22 février. LAMBERT, GUILLAUME, professeur émérite, ingénieur des mines, C. ✱, M. C. 1re cl., ⊕, président d'honneur de l'Union des Ingénieurs sortis des Écoles spéciales de Louvain, né à Grand-Halleux, le 6 avril 1818, décédé à Bruxelles. (Voir aux Analectes.)

8 juin. ISERENTANT, HENRI, étudiant en Théologie, prêtre du diocèse de Liége, né à Chaineux, le 21 novembre 1885, décédé à Louvain.

2 août. DE MONGE VICOMTE DE FRANEAU, FRANCIS, professeur honoraire, docteur en droit, O. ✱, ⊕, ancien juge d'instruction au tribunal de Namur, ancien bourgmestre d'Ohey, ancien président de la Société belge d'Économie sociale, né au château de Petigny, le 13 novembre 1836, décédé au château de Wallay (Ohey). (Voir aux Analectes.)

8 novembre. BAGUET, CHARLES-NICOLAS-JOSEPH-GHISLAIN, receveur honoraire, docteur en droit, ✱, M. C. 1e cl., ⊕, décoré de la croix *Pro ecclesia et Pontifice*, né à Louvain le 16 décembre 1831, y décédé. (Voir aux Analectes.)

DEUXIÈME PARTIE

CONFÉRENCE D'ÉCONOMIE SOCIALE.

COURS PRATIQUE.

XXIVe ANNÉE.

Directeur : M. le professeur V. BRANTS.

Ont pris part aux travaux en 1908-1909 : MM. Bernolet, Jean, de Bruges; Braffort, Louis, de Mortinsart; Chevalier, Léon, d'Ollignies; Claes, François (Valère), de Gheel, O. C.; Colinet, César, de Soignies; Connerotte, Gustave, du Rœulx; de Clippele, Antoine, de Denderleeuw; de Marneffe, Albert, de Montenaeken; Habraken, Jean, de Hamont; Missiaen, Gabriel (Berthold), de Westcappelle, O. C.; Notté, Joseph, de Lessines; Prüm, Pierre, de Clervaux (G.-D. de Luxembourg); Rizzi, Luigi, de Milan (Italie); Scalia, Carmelo, de Catane (Italie); Sinzot, Ignace, de Casteau-Thieusies; Woycicki, Alexandre, de Varsovie (Pologne).

RAPPORT
sur les travaux de la CONFÉRENCE D'ÉCONOMIE SOCIALE, pendant l'année académique 1908-1909, par le R. P. Valère CLAES, O. C.

MESSIEURS,

Une réflexion se présente irrésistiblement, dès que l'on songe à dresser le rapport sur l'activité de la Conférence d'Economie sociale; à côté des éléments anciens, qui représentent la tradition solide et la base conservatrice, des éléments nouveaux viennent se placer pour assurer à la Conférence sa note de fraîcheur et de vigueur juvéniles. La direction du professeur, l'atmosphère austère et *savante* des réunions, le caractère patriarcal et charmant des séances, la méthode et l'idée qui animent les travaux : voilà les éléments de la tradition. Dans ce cadre fixe, se

meuvent et se façonnent les générations des membres, qui se suivent, travaillent et passent, sans que jamais il y ait une solution de continuité dans la tradition. Toujours ancien et toujours nouveau. C'est la physionimie du cours pratique, tant de fois esquissée ; c'est la garantie de sa vitalité et ses progrès.

Pendant les solennités retentissantes qui ont illustré cette année notre *Alma Mater,* on a proclamé avec tant d'éclat et d'insistance l'utilité des *Séminaires* ou cours pratiques, qu'il y aurait vraiment vaine prolixité à reprendre ici le même thème. Plus que jamais aussi, en présence du tableau présenté alors, de l'activité universitaire, de son orientation, du caractère de chaque groupe, pouvons-nous, en qualité de rapporteur, nous borner ici à un très sommaire procès-verbal de fin d'année.

Que le Séminaire prépare au travail personnel, à l'initiative de la publicité et de l'enseignement, c'est ce que démontrent l'activité de nos prédécesseurs et le recrutement professoral qui se fait parmi eux. De nos anciens, il en est encore quatre qui sont entrés cette année dans l'enseignement : Georges Eeckhout à l'Université de Gand ; Victor Denyn à notre École coloniale ; Edmond Hannigan au Grand Séminaire de Liége et Albert Müller à l'École commerciale de l'Institut St-Ignace d'Anvers.

Le P. Müller, qui nous quittait à peine, a cette année publié sur une question vivement débattue, une thèse dont l'intérêt est destiné à durer : *La controverse des fondations charitables en Belgique* (1).

M. Robert de Mûelenaere, dont le succès au concours des bourses de voyage a été signalé l'an dernier, a publié un volume fortement travaillé, d'une structure juridique solide et méthodique : *Les grèves et le contrat de travail (Belgique-France)* (2).

M. Ch. Collard, qui venait de terminer le cours de ses voyages, a poursuivi ses études sociales, surtout dans les domaines de l'assistance et de la répression ; il a en outre consacré une analyse très précise à la nouvelle loi hollandaise sur le contrat de travail (3).

Comme de coutume, nous ne citons les publications que de ceux qui nous ont quittés récemment, et qui en ont au moins préparé dans notre milieu les éléments et la méthode ; nous saluons fraternellement ceux,

(1) Paru dans la collection de l'École des Sciences politiques et sociales. Un vol. in-8º de XVI-345 pp. Bruxelles, A. Dewit, 1909.

(2) Dans la même collection. Un vol. in-8º, XXIV-367 pp. Louvain, Ch. Peeters, 1909.

(3) Dans la *Revue pratique du Droit Industriel*, à Liége.

plus anciens, qui dans la carrière, les ont précédés brillamment, et y ont fait noble et féconde besogne. Ils sont déjà nombreux, les anciens membres de notre Conférence, qui, après avoir posé ici les premiers jalons de leur carrière sociale, continuent dans l'arène des œuvres ou sur le vaste champ de la science, à poursuivre la réalisation de l'idéal social chrétien. Leurs succès nous rendent également fiers et stimulent notre courage et notre espoir.

Parmi nos collaborateurs de l'année courante, il se trouve comme de coutume depuis quelques années surtout, un groupe étranger à notre pays, qui vient renouveler et continuer la vieille confraternité internationale du *Studium generale* de Louvain. Au nombre nécessairement très limité des membres belges, se joint donc un élément complémentaire, d'une activité plus libre, moins strictement disciplinée, dont la nature même suffit d'ailleurs à fermer le chiffre. Cette année l'Italie et la Pologne y figurent. M. l'abbé Al. Woycicki, notre confrère polonais, muni déja d'un diplôme de l'École des Sciences politiques de Paris, traita parmi nous la question de « la classe ouvrière dans la grande industrie du royaume de Pologne »; il publia sur ce sujet une thèse très intéressante (1), ainsi qu'une étude sur le *Boerenbond* en Belgique.

Les travaux des autres membres donneront lieu, nous n'en doutons pas, à des publications plus ou moins prochaine. Il est de tradition constante que les rapporteurs se bornent à une simple indication des sujets ainsi abordés. Citons : le Marxisme sous divers points de vue : — l'impôt sur le revenu ; — le régime international du travail ; — le contrat collectif ou corporatif en Allemagne ; — les Trades Unions et leur évolution politico-sociale ; — le mouvement syndical et son histoire en Belgique ; — l'ouvrier de l'industrie textile dans la Flandre occidentale ; — l'enquête et le débat sur la limitation de la journée de travail dans les mines ; — les formes de la théorie du salaire chez les auteurs belges ; — la protection des petits domaines familiaux, etc.

L'étude de ces questions spéciales ne peut se séparer de celle des auteurs généraux, qui permet de placer dans son vrai cadre scientifique chacun des points approfondis. Chaque année, à la séance inaugurale, notre directeur nous répète cette observation presque traditionnelle, mais toujours également importante. La spécialisation outrancière est nuisible ; la souveraineté normative des principes de la science doit trouver dans

(1) Dans la collection de l'Ecole. Un vol. in-8º de XII-266 pp. Louvain, Ch. Peeters, 1909.

les études spéciales, à la fois son application efficace et sa féconde confirmation par la contre-épreuve du détail précis et fouillé. De là une nécessaire combinaison d'étude, qui est toute de proportion méthodique, dans le travail privé.

Les profanes pourront être surpris du petit nombre de nos séances de travail. C'est qu'il leur échappe cette observation, *essentielle* puisqu'elle est de l'*essence* du cours pratique : la réunion est directive, corrective, indicatrice ; elle est d'enseignement mutuel des difficultés, des arrêts de méthode. La séance n'est pas le travail même ; elle en précise seulement la marche, l'orientation ; elle se complète par les « séances individuelles » ; elle exige le vrai travail personnel, actif, tenace, profond, de chacun en particulier avec les sources indiquées, suivant la direction rectifiée. Il faut aussi, petit à petit, de plus en plus (ceci est nécessaire, qu'on veuille le remarquer), une « individualité », un élément d'*initiative personnelle* sans lequel rien ne se fait jamais de marquant par la pensée et par les œuvres. Le Séminaire scientifique doit être éducateur de méthode, instructeur d'étude et de sources ; il ne peut être un « étouffoir », ce qu'on a parfois reproché ailleurs à quelques-uns d'entre eux.

Mais que ceci suffise. Chaque année nos prédécesseurs ont jeté ainsi quelques réflexions en paillettes. Nous en avons fait de même, plus brièvement vu les importantes publications de l'année jubilaire de l'Université, dont nous sommes fiers d'être les fils !

———

ÉCOLE CATHOLIQUE D'ADULTES
dirigée par les Étudiants de l'Université catholique.

BUREAU POUR L'ANNÉE 1908-1909.

Président d'honneur : Mgr HEBBELYNCK, recteur magnifique.
Directeur spirituel : R. P. GODTSCHALCK, S. J.

BUREAU ADMINISTRATIF.

Président : M. Joseph Muylle.
Vices-Présidents : MM. Albert Hebbelynck et Antoine De Clippele.
Secrétaire : M. Arnold Godin.
Trésorier : M. Théophile Percy.

PRÉFETS.

MM. Marcel Maenhaut, Augustin Braun.

RAPPORT

sur les travaux de l'École catholique d'Adultes dirigée par Messieurs les Étudiants durant l'année scolaire 1908-1909, présenté au nom du bureau par M. Arnold GODIN, secrétaire sortant.

MESSIEURS,

C'est avec une fierté bien légitime que nous pouvons noter les progrès de l'École d'adultes pendant l'année qui vient de s'écouler. Le nombre des élèves est monté à près de 200, celui des professeurs à 50. Constatation plus consolante : nous avons pu en même temps étendre notre programme.

Dans la réunion de fondation de l'École, le premier président, celui qui est aujourd'hui notre chef du cabinet, M. Schollaert, s'exprimait ainsi : « Nous devons initier les membres de l'École à la connaissance et à l'amour de la classe ouvrière, en travaillant au progrès intellectuel,

moral et religieux des ouvriers de la ville. » Ce devoir social, vous l'avez compris, Messieurs, j'en ai comme garant votre dévouement, votre assiduité à venir donner cours. Rarement on a vu les professeurs aussi réguliers, aussi fidèles au poste qu'au cours de cette année. Je dois un éloge tout particulier à notre cher et dévoué président, M. Joseph Muylle, qui chaque soir se rendait à son École, s'occupant de tout, veillant au bon fonctionnement de notre œuvre.

Mais notre École n'est pas seulement faite pour nous initier aux œuvres sociales, elle a pour but direct l'instruction de la jeunesse. Depuis de nombreuses années déjà, des cours de religion y sont donnés par les Pères Jésuites. Ces cours sont très bien suivis. Parfois ils prennent la forme de conférences apologétiques qui permettent de réfuter les erreurs grossières contre la religion. Les classes de français élémentaire, de flamand et de langues ont été particulièrement bien fréquentées.

Notre enseignement a été aussi complet que possible : c'est une règle admise par notre École que chaque fois qu'il se présente des élèves en nombre suffisant pour suivre un nouveau cours, on tâche de les satisfaire, et en relisant les rapports des années précédentes on voit le nombre des cours augmenter insensiblement. Cette année aussi nous avons marché de l'avant et grâce à l'initiative de notre président un nouveau cours de commerce a éte créé.

* * *

Un mot sur nos fêtes. La soirée annuelle de l'École d'Adultes eut lieu au Cercle Catholique. Elle obtint un véritable succès : la vente des cartes avait donné au-delà de toute espérance. Quoi d'étonnant? Au programme figurait une conférence sur *la Forêt Noire* de M. l'abbé Coupé. NN. SS. Hebbelynck et Coenraets, ainsi que plusieurs professeurs de l'Université honoraient cette soirée de leur présence. Nous les remercions pour cette marque de sympathie envers notre œuvre.

La fête annuelle des élèves fut particulièrement joyeuse. Au local de *La Bergère*, M. Van Opstal, avait organisé une petite partie musicale des mieux réussie, puis on procéda à la distribution des dons de la St-Nicolas.

La distribution des prix eut lieu au mois d'avril. Elle était précédée d'une séance dramatique et musicale offerte aux membres protecteurs de notre œuvre. Monseigneur le vice-recteur présidait. Comme chaque

année les objets que nous avons distribués en récompense nous avaient été offerts par plusieurs bienfaitrices de la ville à qui nous témoignons toute notre reconnaissance et notre gratitude.

*
* *

Nos finances ont été très habilement gérées par notre sympathique trésorier, M. Théo Percy :

Actif.		Passif.
239-10 fr.	(report de l'année précédente)	1421-91 fr.
440-00 »	(quittances)	
1055-11 »	(conférence de M. l'abbé Coupé).	
1734-21 fr.		

Vous constaterez, Messieurs, qu'il nous reste en caisse 312-30 fr. après avoir payé trois semestres de notre loyer.

*
* *

Je ne puis terminer sans remercier le P. Godtschalck pour tout l'intérêt qu'il a porté à notre École. Son zèle éclairé, son dévouement inlassable et ses conseils sont pour une grande part dans la réussite de notre œuvre.

Au congrès de Malines, notre président faisant un rapport sur la marche de l'École depuis sa fondation résumait ainsi ses desiderata : « 1° Une diminution du nombre des professeurs ; au lieu de venir une fois par semaine chaque étudiant viendrait donner cours deux ou trois heures ce qui permettrait aux professeurs de se dévouer davantage aux études de leurs élèves.

2° Un développement plus grand à donner aux classes supérieures. »

Ces desiderata méritent assurément un examen sérieux. Il y a encore des progrès à faire, Messieurs, et les dispositions qui vous animent ne permettent pas de douter de sa réalisation progressive.

CONFÉRENCE DE PHILOLOGIE ROMANE.

Directeurs : M. Georges DOUTREPONT, professeur ordinaire.
M. le baron François BETHUNE, professeur ordinaire.
M. Alphonse BAYOT, professeur extraordinaire.

Membres : MM. l'abbé Georges Caeymaex, d'Anvers, candidat en philosophie et lettres.
Fernand Courtois, de Jauche, docteur en philosophie et lettres.
Léon Debatty, de Spa, candidat en philosophie et lettres.
Fernand Ferrière, de Court-St-Etienne.
Albert Hottat, de Bruxelles, candidat en philosophie et lettres.
le R. P. Fr. Hotzy, S. J., d'Alt-Schallersdorf (Autriche).
l'abbé Edouard Lombaerts, d'Anvers.
Louis Nélissen, de Hasselt.
Sylvain Ravet, de Malève-Perwez, candidat en philosophie et lettres.
l'abbé Henri Rutten, de Schinnen (Pays-Bas).
Jean Thiange, d'Ixelles.
Charles Van Gorp, de Louvain, docteur en philosophie et lettres.

RAPPORT
sur les travaux de la CONFÉRENCE DE PHILOLOGIE ROMANE pendant l'année 1908-1909.

Le rapport de la *Conférence de Philologie romane* n'a pas pour unique objet de consigner, dans l'*Annuaire* de l'Université, le détail des travaux exécutés par ses membres et des cours pratiques auxquels ils ont participé pendant une année académique. Il est également destiné à faire connaître les événements qui ont pu se produire dans la section spéciale qu'ils constituent au sein de la Faculté de philosophie et lettres. Nous

nous conformons donc aux traditions établies — et c'est un devoir que nous sommes heureux de remplir — en annonçant la nomination, comme professeur extraordinaire, de notre jeune maître, M. Bayot. Il ne nous appartient pas d'énumérer les titres scientifiques qui l'ont désigné à l'attention de NN. SS. les Évêques. Notre tâche ne peut que se borner à mentionner la haute distinction dont il vient d'être honoré, à lui dire publiquement toute la joie qu'en ressentent les étudiants de philologie romane et à lui présenter nos plus sincères félicitations.

* * *

Les lignes qui vont suivre ne donneront pas une idée absolument complète de l'activité déployée par les membres de notre section. En effet, la plupart d'entre eux ont fourni une collaboration importante aux conférences des *Cercles de littérature française* et *d'études wallonnes*. Il conviendrait peut-être que nous la signalions ici, mais on la trouvera largement exposée dans les rapports où le présent *Annuaire* fait connaître l'œuvre qui s'est accomplie en ces deux foyers d'intellectualité estudiantine. Nous nous contentons par conséquent d'y renvoyer et nous passons à l'analyse des exercices pratiques et des cours spéciaux auxquels les romanistes ont assisté durant l'année écoulée.

* * *

M. le professeur Doutrepont avait choisi Racine pour ses leçons de candidature. Fidèle au principe qui l'a toujours guidé dans l'enseignement réservé à de futurs docteurs en lettres françaises, il n'a pas voulu que l'attention fût uniquement concentrée pendant un hiver sur un seul écrivain. Estimant que la mise en relief d'un auteur illustre ne se fait bien que par un examen comparatif de son œuvre avec celle de ses devanciers, de ses contemporains et de ses successeurs, il a pris Racine plus d'une fois comme un point de départ, et les leçons qu'il lui a consacrées, ont porté sur tout le théâtre tragique en France. C'est ainsi que, en étudiant le génial poète d'*Andromaque* et d'*Athalie*, les élèves de candidature ont été amenés à s'enquérir de l'état de la production scénique au XVIIe siècle, et à poser celle-ci en regard du drame romantique et même de la comédie dramatique de notre époque. De plus, ils ont eu l'occasion d'observer l'esprit ou le goût français dans quelques-unes de ses manifestations les plus intéressantes lorsqu'ils ont traité cette autre question : l'histoire de la renommée de Racine, depuis l'époque de

Louis XIV jusqu'à nos jours. Enfin, la versification de l'écrivain de *Phèdre* et des *Plaideurs* a donné lieu à des recherches également comparatives, dont l'utilité n'a pas besoin d'être démontrée.

En doctorat, M. Doutrepont a fait un cours sur le *Sentiment religieux dans la littérature française du* XIXe *siècle*. Ici, une longue introduction s'imposait. On ne saurait, en effet, bien dire de quelle façon neuve Chateaubriand a célébré le « génie du christianisme » sans rappeler ce que Boileau pensait d'un pareil sujet; et discuter l'avis de Boileau, c'est nécessairement remonter au paganisme littéraire de la Renaissance qui, lui, ne s'explique pas sans quelques considérations sur l'esprit chrétien du moyen âge. Quant au XIXe siècle lui-même, on n'ignore pas de combien d'investigations diverses il était susceptible. M. Doutrepont a successivement envisagé le réveil des idées religieuses dû à Chateaubriand, — l'effet produit par le *Génie du Christianisme*, les *Martyrs* et d'autres œuvres du maître sur ses contemporains (soit donc aussi les imitations dont il a été l'objet), — le programme des romantiques en tant qu'il s'inspire du spiritualisme et de la religion chrétienne, — le rôle capital de Lamartine en l'espèce, — l'intervention de Hugo, de Vigny et de leurs amis, — l'action exercée par l'*Avenir*, Lamennais et ses principaux disciples, — le mouvement général de la pensée française sous la Restauration et la Monarchie de Juillet... Arrivé en 1850, M. Doutrepont s'est vu empêché, faute de temps, d'exposer comme il l'aurait voulu les autres questions qui lui restaient à traiter. Il a dû les écourter, se promettant bien de les reprendre en détail durant l'année qui vient de s'ouvrir.

Pour son cours d'*Explication d'auteurs français*, M. Doutrepont a porté son choix sur La Bruyère, ainsi que sur l'*Anthologie des poètes français contemporains*, de M. G. Walch. Enfin, tandis qu'il nous enseignait la *Syntaxe*, il a discuté devant nous des questions telles que l'*Art de la prose* (d'après l'ouvrage de M. G. Lanson), les *Belgicismes*, et la place à faire, dans l'enseigement moyen, à la *Grammaire historique du français*.

***

M. Bethune, suivant une coutume dont une longue expérience a montré les avantages, a consacré une série de conférences à l'examen critique de l'édition, toute récente, des chansons de Gace Brûlé, par M. Gédéon Huet.

Ce dépouillement avait une portée plus vaste que celle que comporte, en général, un travail de ce genre; l'étude des manuscrits, très nombreux, où l'on trouve des compositions du célèbre poète champenois,

nous a permis de nous initier aux problèmes si complexes que soulève la transmission, à travers les siècles, des textes lyriques du moyen âge.

Une deuxième série de conférences a été consacrée à discuter les attributions données par M. Huet aux pièces dont les manuscrits font hommage à Gace ; si, d'une part, nos études nous ont induits, le plus souvent, à admettre les décisions du savant et perspicace éditeur, un examen, plus détaillé peut-être, des particularités linguistiques, nous a amenés a modifier, de ci de là, son classement ; un certain nombre de chansons étiquetées dans la catégorie des « pièces douteuses » nous ont semblé mériter un sort meilleur et quelques rares « pièces rejetées » nous ont paru devoir bénéficier d'un léger doute.

L'initiation des débutants a continué à se faire dans la chrestomathie de MM. Gaston Paris et Ernest Langlois.

***

Au cours pratique de langues romanes dirigé par M. Bayot, on a lu l'*Antologia italica* de Guido Mazzoni et Enrico Bianchi (Florence, 1907), qui présente, en un habile raccourci, un aperçu singulièrement vivant de l'histoire littéraire et de la culture italiennes. Puis une seconde série de lectures a eu pour objectif d'initier les auditeurs à la connaissance de l'œuvre de Dante, et principalement de la *Divine Comédie.*

Les exercices d'étymologie ont porté sur un sujet déjà abordé les années précédentes : les appellations données aux diverses parties du corps humain dans les parlers romans, mais, cette fois, en attachant une attention particulière aux patois wallons.

SOCIÉTÉ PHILOSOPHIQUE DES ÉTUDIANTS.

Composition du bureau pour l'année académique 1908-1909.

Présidents d'honneur : Mgr Hebbelynck, recteur magnifique de l'Université ; Mgr Deploige, président de l'Institut supérieur de Philosophie.

Section de Philosophie générale.

Président : M. le chanoine Thiéry, professeur ordinaire à l'Université.
Vice-Président : M. le chan. Simons, directeur du Séminaire Léon XIII.
Secrétaire : M. H. Deckers.
Secrétaire-adjoint : M. R. Feys.
Trésorier : M. H. Legros.
Membres : MM. P. Sheehan et P. Vander Meulen.

RAPPORT

sur les travaux de la SOCIÉTÉ PHILOSOPHIQUE DES ÉTUDIANTS, pendant l'année académique 1908-1909, par M. H. DECKERS, secrétaire sortant.

Messieurs,

Avant de reprendre les travaux de notre société, jetons un regard sur ce qui a été fait l'an passé : le passé est instructif en effet et contient des leçons pour l'avenir. D'ailleurs une vue d'ensemble de la besogne accomplie ne pourra que plaire à ceux qui y ont pris part.

En général nous pouvons dire que le but poursuivi a été atteint : instruire les étudiants en philosophie au point de vue qui les intéresse en leur fournissant des occasions de traiter en public des questions qui rentrent dans le cadre de leurs études, et aussi leur présenter, dans des soirées intéressantes, des aperçus nouveaux sur des questions actuelles ou des dissertations artistiques agrémentées par des projections lumineuses et des auditions musicales. Des étudiants nous présentèrent le fruit de leur travail personnel et ouvrirent des discussions quelquefois

ardentes avec d'aimables contradicteurs; des maîtres savants vinrent à nous préférant le charme des réunions de la Société à la rigidité des locaux de cours; des érudits d'art nous ouvrirent d'esthétiques perspectives, ou nous firent goûter le beau dans ses différentes expressions.

Quelquefois aussi nous suivîmes les conférenciers dans de lointaines contrées, vivant avec eux les ardeurs de l'apostolat ou les péripéties de voyages accidentés.

A la première séance, qui eut lieu le 26 octobre, M. Adolphe Verbraecken parla de l'interprétation du récit de la création en insistant sur la partie philosophique du problème.

Les 10 et 24 novembre, ainsi que le 1er décembre, les séances furent occupées par MM. Feys, Prüm et Lambrecht, qui parlèrent successivement de *Pragmatisme et de Cartésianisme*, *des théories volontaristes*, *et d'Ollé Laprune*.

Ce même trimestre, M. Lauwers nous fit une dissertation sur *l'origine et sur l'esthétique de la belle Madone de Nuremberg*, et M. le président nous parla du célèbre peintre de Louvain, Thierry Bouts.

Les merveilles de la vie moderne nous furent révélées par M. Meuwissen, professeur de constructions navales à l'Université de Gand, qui nous détailla *la Genèse d'un transatlantique*, et M. De Breyne fit une alerte conférence sur *l'Américanisme et la Philosophie des affaires modernes*.

* * *

Au début du second trimestre, le R. P. Lebon, missionnaire au Japon, nous décrivit l'apostolat que les prêtres congréganistes de *l'Apôtre de Marie* exercent là-bas. Il nous montra les résultats qu'obtiennent, dans ce pays avide de progrès, les méthodes propres d'enseignement pratiquées par son groupe de missionnaires.

Le mardi suivant, M. Van Tomme nous fit faire le tour du monde avec les cadets belges sur le R. C. Richmers.

Puis, M. Robert Vouts nous fit goûter les beautés mystiques du livre du Père Destrée : *Au milieu du chemin de notre vie*.

Le 2 février, M. De Laet parla du *Suaire de Lierre*, tandis que le 9, M. le professeur Balthasar nous fit part de son étude sur *l'Obligation morale*. Beaucoup d'auditeurs prirent part à la discussion; tous s'y instruisirent.

Un grand nombre d'auditeurs et d'auditrices vint honorer notre réunion du 16 février. Ce soir, M. le curé Cuylits nous parla du *Grand mystique flamand Jean Ruysbroeck*, avec quelle envolée et quelle conviction!

Le mardi suivant, M. Mansion analysa le livre du P. De Groot : *Het leven van den H. Thomas van Aquino*, et nous fit admirer la belle figure de St-Thomas.

Puis vinrent une suite de questions apologétiques et scientifiques, *Foi et Croyance*, par M. Collard, le 2 mars ; *la Philosophie de Leroy et d'Ostwald*, par MM. Nicolas et Quoidbach, les 11, 16 et 23 mars. Enfin deux conférences artistiques : *Constantin Meunier* par M. Van Dievoet et *l'Art et la Renaissance de la Pologne*, par M. Joseph Muls.

*
* *

Le troisième trimestre laisse moins de loisirs aux étudiants. Néanmoins les travaux de la Société furent continués avec succès.

Le 4 mai, M. Mallinger, professeur à l'athénée de Louvain, fit une belle conférence sur *l'éducation artistique*. Beaucoup reste à faire pour l'enseignement de l'art et M. Mallinger montra, preuves à l'appui, qu'un peu de bonne volonté conduirait à d'admirables résultats.

Les fêtes universitaires suspendirent une semaine le cours des réunions. Il fut repris par une étude de M. Scalia : *Lois historiques ou lois naturelles dans les doctrines de M. Loria.*

Le 21 mai, M. Van Neufville jeta un blâme vigoureux sur l'exploitation du travail à domicile, tandis que le 1er juin M. Volio suscita une vive discussion à propos de la question : *Qu'est-ce que la propriété?*

La séance du 8 juin fut particulièrement intéressante. M. Arthur Meulemans, l'artiste flamand bien connu, esquissa ce jour l'histoire de la musique depuis Beethoven jusqu'à nos jours, et le nombreux auditoire acclama chaleureusement ses talents de conférencier et d'exécutant ; car la conférence fut rehaussée d'exécutions musicales avec le concours de M. Vander Heyden, professeur de chant à l'École de musique et de M. Rogeman, étudiant à l'Université.

La semaine suivante, M. Halot, consul du Japon, nous parla de l'île Formose, de son histoire mouvementée, de sa population hétérogène.

Enfin pour terminer, M. Lauwers fit un parallèle intéressant entre Bach et Wagner. Ce fut la séance de clôture qui eût lieu le 22 juin.

*
* *

Remercions vivement, avant de terminer ce rapport, tous ceux qui coopérèrent à la vitalité du Cercle philosophique soit par leur participation aux conférences, soit par leur présence aux réunions et leur contribution aux discussions.

Conférence d'Histoire littéraire grecque et latine.

ANNÉE 1908-1909.

Présidents d'honneur : Mgr A. HEBBELYNCK, recteur magnifique honore.
P. LADEUZE, recteur magnifique.

Directeur : M. F. COLLARD, professeur.

Secrétaire : Le R. P. HERMAN, docteur en philosophie et lettres, professeur à Tronchiennes.

Ont pris part aux travaux de l'année :

Membres : MM. Fr. Bingen, d'Ixelles, docteur en philosophie et lettres; l'abbé J. Cochez, d'Exaerde, id.; le P. G. De Jaegher, S. J., de Courtrai, candidat en philosophie et lettres; J. Kurris, de Maestricht, id.; le P. J.-B. Herman, S. J., de Ramecroix, docteur en philosophie et lettres; le P. J. Misson, S. J., de Marche, id.; F. Poisson, d'Anvers, candidat en philosophie et lettres; l'abbé F. Roebroeck, de Beek (L. H.), docteur en philosophie et lettres.

RAPPORT

sur les travaux de la Conférence d'Histoire littéraire grecque et latine pendant l'année académique 1908-1909, présenté par le R. P. HERMAN, Secrétaire.

MESSIEURS,

Le vingtième siècle de la philologie classique sera, a-t-on dit, le siècle de la papyrologie. Pourtant, ce n'est point comme science constituée et indépendante que cette branche nouvelle nous a intéressés au cours de nos réunions. En passant et d'une manière tout à fait succincte, M. Bingen nous a entretenus des récentes découvertes de papyrus, en particulier des papyrus d'Hibeh et de Tebtunis. La littérature proprement dite y est faiblement représentée. En revanche, des aspects nouveaux de la vie religieuse nous apparaissent, qui ne peuvent nous

laisser indifférents. Citons l'invocation au démon fébrifuge Kok-Kouk-Koul, le groupe de papyrus concernant les prêtres adorateurs du dieu-crocodile Soknebtunis, la circoncision, l'enquête sur la pureté et l'aptitude des candidats au sacerdoce. On peut mentionner encore un calendrier astronomique, une liste de professions et le registre d'un maître des postes, où sont notés les jours et les heures du passage des courriers.

Fidèles au but de notre conférence, nous nous sommes arrêtés surtout aux documents littéraires. Les papyrus d'Hibeh nous ont fourni une introduction à un recueil de γνῶμαι tirées d'Epicharme. « En ce livre, sont de sages maximes : l'homme qui leur obéira sera plus heureux et meilleur à tout point de vue. » Un autre fragment, l'Œneus d'Euripide, paraît être, avec le Timothée de Berlin, l'un des plus anciens papyrus littéraires connus. Enfin un long fragment de la rhétorique à Alexandre donne de bonnes variantes et ruine l'opinion de Susemihl, d'après laquelle ce traité serait l'œuvre d'un rhéteur du IIIe siècle. La paternité d'Anaximène redevient probable, sinon certaine.

Continuant sa chasse à travers les papyrus, M. Bingen essaie de nous donner, d'après les documents d'Oxyrhynchos, une idée de l'Hypsipyle. La pièce, malheureusement fort mutilée, est évidemment d'Euripide ; car on y retrouve deux citations connues.

Mais c'est autour de Ménandre que s'est portée notre activité. Il le méritait bien. On raconte que M. von Wilamowitz avait, il y a quelques années, prédit le retour à la lumière des œuvres de Ménandre. On dit aussi que les récentes découvertes furent une des dernières consolations de l'illustre philologue Franz Bücheler. Il souhaitait depuis longtemps connaître une satire de Varron et une comédie de Ménandre. A vrai dire, il fut quelque peu déçu. Il attendait mieux. Mais ce que l'on possède, n'est pas à dédaigner. Nous avons entrepris de donner une idée de Ménandre et de son œuvre, en indiquant les problèmes non encore résolus. MM. Bingen et Poisson mirent à profit les travaux de grands philologues, comme MM. Croiset, Wilamowitz, Weil, etc.

Et tout d'abord, que restait-il de Ménandre (1) avant les récentes découvertes, quelle idée s'en faisait-on, quelle influence a-t-il exercée? Sans doute, nous le savions : c'était un grand poète. Les nombreux fragments, réunis par Meineke, en 1823, le prouvaient assez. Plutarque

(1) P. C. Sonnenburg, *Menander im Licht der Neuen Funde*, dans *das humanistiche Gymnasium*. Heft V, p. 171 sq. h.

le préférait à Aristophane pour la distinction dans la plaisanterie; Aristophane de Byzance lui assignait la seconde place après Homère. Mais les appréciations purement esthétiques de l'antiquité n'évoquaient pas une idée fort nette de ce génie poétique. On était même embarrassé de lui savoir des élèves aussi différents que Plaute l'est de Térence.

Qu'en a-t-on retrouvé? Aucune pièce complète, mais seulement des fragments considérables : *Le Héros, l'Arbitrage, la Samienne, la Belle aux boucles coupées, le Campagnard* et *le Flatteur*. Nous ne pouvons entrer ici dans l'exposé de l'intrigue de chacune de ces pièces. Elle n'a d'ailleurs rien de particulièrement neuf ou de particulièrement intéressant. Nous ne pouvons songer davantage à critiquer les reconstructions qu'ont tentées en ces derniers temps de nombreux philologues. Il serait sans doute fort intéressant de suivre ces modernes Ménandres, difficile et assez inutile souvent de prendre position. Nous ne perdrons pourtant pas le souvenir des moments agréables qu'à la suite de MM. Bingen et Poisson, nous avons passés à suivre les conjectures ingénieuses de MM. Carl Robert (1), Weil (2) et Croiset (3).

Je me suis attaché à condenser les résultats d'une étude très instructive de Wilamowitz et d'un discours de Sonnenburg qui me paraissait mettre au point la question. Quels résultats nouveaux dans l'histoire de la littérature grecque, de la comédie en particulier, ont été fixés grâce aux récentes découvertes? Quelles caractéristiques pouvons-nous désormais attacher au nom de Ménandre? Tout d'abord, les noms des personnages sont stéréotypés. Il suffit d'entendre un nom, on connaît, on voit le personnage. On serait porté à croire que le précepte trop rigoureux d'Horace : cinq actes ni plus ni moins et trois acteurs, se trouvait vérifié dans Ménandre. Sur le manuscrit, comme sur quelques papyrus, on a retrouvé l'indication χοροῦ. Faut-il conclure à l'existence d'un chœur, bien différent sans doute du chœur tragique, comme le veut Sonnenburg, ou bien ce mot n'est-il qu'une pure formalité? On ne sait.

Le lieu de la scène, le temps de l'action sont indifférents. Nous sommes au spectacle; le poète ne cherche nullement à créer l'illusion de la vie réelle. Car sinon, comment expliquer ces mots ὀνομαστί κωμῳδεῖν dont quelques passages de la Samienne déterminent décidément le

(1) Carl Robert, *Der neue Menander*, Berlin, 1908.
(2) Weil. *ibid.*, févr., 1908.
(3) Croiset, *Journal des Savants*, oct., déc., 1907.

sens ? Non seulement le prologue s'adresse aux spectateurs. Mais plusieurs fois, dans la pièce, ceux-ci sont interpellés et même deux noms propres sont cités : une supposition fort naturelle est d'y voir deux jeunes gens alors célèbres pour leurs exploits. Il est intéressant aussi de remarquer que si l'ancienne comédie parodiait les tragédies, παρατραγῳδεῖν, la nouvelle comédie s'attaque surtout à la rhétorique. Ce n'est pas sans intention que Ménandre place comme dernier vers d'une longue tirade cette malice : « actuellement il faut apprendre à parler, parce que par là on sauve tout. »

S'il en est ainsi, si le sujet reste toujours le même, si les personnages sont invariablement identiques, où trouver l'originalité, le talent du poète? Avant tout, dans son habileté à varier la langue des personnages, à nuancer presque à l'infini leurs caractères. Les Athéniens avaient, paraît-il, un talent particulier pour saisir ces nuances. Soit. Mais alors comment expliquer que des 109 pièces de Ménandre, huit seulement furent couronnées?

Pour finir ce long chapitre, rappelons les paroles de Wilamowitz (1). Elles caractérisent bien Ménandre; elles mettent en garde contre tout jugement précipité et ouvrent aux philologues une mine nouvelle. La beauté de Ménandre est de celles qu'on doit découvrir. A une première lecture, cette langue parait si simple, si naturelle qu'on ne croirait pas pouvoir s'exprimer autrement. C'est la définition d'un classique, d'après l'Art poétique d'Horace. Il faut, pour saisir toute sa beauté, que la langue grecque soit pour nous une langue vivante. C'est un danger qui menace la gloire de Ménandre, à une époque où l'on est moins attentif au style.... Nous sommes en présence d'une langue qui se rapproche extrêmement de la conversation. C'est l'œuvre du philologue de montrer en quoi consistent la poésie et le comique, d'étudier la place des mots, leur choix, la construction des phrases!

Si le hasard des fouilles enguirlande quelques noms d'une popularité croissante, les classiques n'ont rien perdu de leur éternelle jeunesse. Sans doute, nous n'allons plus vers eux avec ce respect légèrement superstitieux, qui aveugla longtemps la critique; mais notre admiration, pour être plus raisonnée, n'en est pas moins sincère. Notre science, en tout cas, en est plus sérieuse. Elle a décidément à cœur de saisir, dans leur développement, la personnalité des écrivains aussi bien que le

(1) von Wilamowitz, *Der Menander von Kairo. Neue Jahrbücher*, 1908, pp. 34-62.

genre littéraire. Cette seule idée, pénétrant du domaine des sciences naturelles dans celui de la philologie et de la littérature, a renouvelé peu à peu la science de l'antiquité. C'est à une étude de ce genre que M. Waltz s'est livré, en étudiant Hésiode et son poème moral (1).

M. Poisson nous a fait connaître ce livre intéressant.

L'auteur retrace d'abord l'origine de la poésie morale en Grèce. La forme primitive semble avoir été celle de préceptes directs, de maximes, d'allégories. Aux fidèles qui le consultaient sur l'orientation de leur vie, à ceux qui lui demandaient la solution de cas de conscience ou une conduite à tenir dans tel évènement, l'oracle d'Apollon Pythien répondait par des maximes morales. Les prières adressées au dieu omniscient chantaient les louanges de la divinité et fixaient l'idéal moral des pieux pèlerins. Il existait donc avant Hésiode plusieurs formes de poésies morales. A Hésiode, il fut donné de parler conformément aux besoins d'une civilisation plus avancée et réclamant un code de morale plus complet et plus suivi.

Hésiode est-il l'auteur des *Travaux?* Est-il le seul auteur de ce poème? Ou bien ce nom n'est-il qu'un nom légendaire, à peu près comme l'Homère de Wolf? M. Waltz est conservateur. Pour lui, dans les *Travaux,* aucune contradiction, aucune véritable digression. Il y a absence de transition; mais, malgré tout, le fil des idées se débrouille aisément. D'ailleurs une idée que M. Poisson a eu raison de faire sienne, devrait toujours inspirer les interprètes de ces époques primitives. Si la composition parait lâche, peu cohérente, n'est-ce pas que l'on exige de ces premiers poètes la solide construction dialectique d'une pensée déjà mûre, la composition d'un écrivain maître d'une langue assouplie? Autant vaudrait exiger des premiers philosophes la sévère charpente de la logique aristotélicienne !

A ce paysan-poète, nous ne demanderons pas non plus une morale bien idéaliste. Elle ne dépasse pas les limites de sa petite propriété. Sa religion a des attaches avec la superstition, sa justice consiste surtout dans le respect de la propriété individuelle. L'utilitarisme domine tous ses préceptes.

Quant à la forme, elle était nécessairement plus spontanée que chez ses prédécesseurs. Car il pouvait y mettre sa personnalité, et, tout en empruntant autour de lui les éléments, revêtir ces idées nouvelles d'une forme nouvelle et, en ce sens, créer la poésie morale.

(1) Pierre Waltz, *Hésiode et son poème moral*, Fascicule XII de la Bibliothèque des Universités du midi. Bordeaux, 1906.

Après la poésie morale, la tragédie. M. l'abbé Roebroeck nous exposa longuement et soigneusement un travail de Schneider sur le ressort dramatique de l'OEdipe-Roi. C'est une de ces questions qu'on aime à reprendre de temps en temps. OEdipe est-il coupable, est-il victime de la fatalité? Son châtiment est-il juste ou injuste? En d'autres termes, la grande idée qui domine ce sombre drame, est-ce celle de la Moira ou la croyance très ancienne à l'éternelle justice? Pour résoudre ce problème, il faut naturellement interroger les anciens. Aristote cite souvent l'OEdipe-Roi. Il le considère comme le chef-d'œuvre par excellence. Or, il veut que la tragédie représente une catastrophe, un changement du bonheur en malheur, et que ce changement soit causé par une faute du héros. La souffrance de l'innocent ne peut engendrer une action tragique. Il faut donc que le héros ait commis un « péché », c'est-à-dire un manquement moral et religieux, ayant comme base l'erreur intellectuelle. Après avoir exposé les préludes du drame, l'auteur passe en revue les différentes circonstances où OEdipe manque de modération et de sagesse. Il conclut que la fatalité n'est point la cause des malheurs d'OEdipe, qu'OEdipe est coupable. Mais, comme le soulignait justement M. Roebroeck, l'auteur a eu le tort d'exagérer les opinions des autres critiques. La sienne n'a d'ailleurs pas toute la nouveauté qu'on voudrait bien lui adjuger.

Le P. De Jaegher analyse l'Antigone de Sophocle, afin d'y montrer l'arrangement des scènes et le développement de chacun des motifs. Il s'était inspiré surtout d'un article de M. Hedwig Jordan, paru dans les *Neue Jahrbücher*. Il s'attache à faire saisir Sophocle en le comparant à Eschyle. Nous ne pouvons songer à résumer le long et consciencieux travail du conférencier. Contentons-nous de marquer le résultat de la comparaison des prologues : ils symbolisent l'état de l'art dramatique dans les deux phases de son développement. Dans Eschyle, le prologue n'est qu'une introduction nous dévoilant l'arrière-plan de l'action. On n'y rencontre guère que des personnages secondaires, et par conséquent le prologue n'a pas d'importance pour l'exposition des principaux caractères. Ce n'est pas un premier pas dans l'action; c'est la préparation d'un état d'âme. Chez Sophocle, au contraire, le prologue est plus qu'une introduction, plus qu'un germe obscur. La situation est claire pour ses héros, leur décision fait entrevoir les événements. Le prologue est un premier acte, plus court que les autres. Remarquons encore que l'Antigone est, parmi les tragédies grecques venues jusqu'à nous, la première dans laquelle l'action, comme telle, naît de circonstances

qui commencent avec le drame lui-même. Eschyle n'était pas mûr pour comprendre que l'action doit se développer d'elle-même. Aussi les chœurs ont-ils chez lui un rôle bien plus important que chez Sophocle.

Une étude sur l'importance du chœur chez Eschyle, corollaire naturel de l'étude précédente, fut également résumée par le P. De Jaegher (1). Pour donner au chœur toute sa valeur, il faut considérer que sa durée d'exécution dépasse de beaucoup l'espace qu'il occupe dans le libretto imprimé, et, en outre, que la puissance de la parole parlée n'est pas comparable à celle du chant. Quelle est l'origine de cet alliage assez étrange pour nous? C'est l'origine de la tragédie elle-même. Au début, elle n'était qu'un chœur; le jour où celui-ci fut interrompu par un discours, les deux éléments coexistèrent; le chœur, du reste, perdit constamment de son importance. Descendu au rôle de simple spectateur chez Sophocle, il devient une gêne pour Euripide. Ira-t-il jusqu'à s'en débarrasser? Non, mais il est probable que ses successeurs en vinrent là. Pour la comédie, c'est un fait que nous pouvons constater.

Outre les chœurs, on trouve dans la tragédie un second élément musical, les *soli* et les *duos*. Ils doivent leur existence à la nécessité qui s'imposait à l'auteur de s'accommoder au chœur. Aussi ne trouve-t-on d'abord qu'un dialogue entre le chœur et l'acteur. Euripide, aussi doué pour la musique que pour la poésie, ajoute des soli et des duos entre acteurs. Sophocle ne put résister à son influence. On rencontre chez lui quelques timides essais de soli. Au IVe siècle, on alla beaucoup plus loin. On exécuta ces soli et ces duos en dehors du drame comme morceaux de concert.

Dans une seconde partie, M. Bethe compare Eschyle et Sophocle comme musiciens. Sophocle recourt peu aux moyens lyrico-musicaux; il relègue les chœurs dans les entr'actes afin de ne pas troubler la clarté de l'action; aussi pourrait-on exécuter ses tragédies sans les chœurs. Chez Eschyle, cette suppression ne laisserait que des membres inertes; les chœurs sont essentiels à ses tragédies; son art s'adresse bien plus au sentiment qu'à l'intelligence. L'auteur montre comment, dans l'Agamemnon, tout concourt à remplir l'âme d'effroi et de pressentiments : il faut que l'auditeur devine plutôt qu'il ne voie ce qui se passe. Qui ne sent dès lors la puissance que la musique devait prêter au poète pour atteindre son but? Mais ce qu'il faut surtout remarquer, c'est la part

(1) ERICH BETHE. *Die griechische Tragödie und die Musik*. Neue Jahrbücher, 1907, t. XIX et XX.

essentielle de la musique dans cette tragédie lyrique : le drame et la musique n'y font qu'un. Est-ce étonnant? Eschyle était musicien avant que la vraie tragédie existât : il le resta toujours. Avant lui, la tragédie n'était que lyrisme musical; après lui, la musique devient une simple ajoute. L'Agamemnon marque le point milieu de ce mouvement.

C'est une passionnante étude de psychologie qu'il nous est donné de faire à la suite de M. Masqueray (1) sur les idées d'Euripide. Plusieurs travaux importants, écrits en ces dernières années sur le même sujet : l'*Héraklès* de Wilamowitz, l'*Euripide et l'esprit de son théâtre* de Decharme, l'*Euripides, der Dichter der griechischen Erklärung* de Nestle, l'*Euripides the rationalist* de Verrall, n'enlèvent rien à l'actualité du livre que nous avons analysé. Ce qui frappe dans ce travail, c'est la comparaison incesssante entre les idées d'Euripide et celles d'une partie de nos contemporains, si bien qu'en scrutant l'âme complexe du tragique grec, ce sont des hommes du xx[e] siècle que nous retrouvons. Cette comparaison, clairement indiquée dans la préface, puisque M. Masqueray déclare que notre façon de comprendre la vie a une grande analogie avec celle d'Euripide, se poursuit dans tout le livre, souvent indiquée d'un mot, toujours à l'horizon pour le lecteur attentif. Et cette sympathie non voilée de M. Masqueray pour le vieux poète, l'allure légère, claire, bien française qui aime à s'opposer, parfois à contretemps, à la science minutieuse, un peu enchevêtrée de l'Allemagne, comme le faisait remarquer, non sans quelque humeur, Nestle *(Wochenschrift für klass. Philologie,* 1908), la méthode pleine de bon sens, ennemie des complications inutiles, une sage réserve qui sait reconnaître des limites aux conjectures, font de cet ouvrage un livre intéressant, instructif et, en beaucoup de points, un vrai modèle. A signaler, comme un des plus remarquables à ce point de vue, le chapitre intitulé *Euripide et son sens du divin.* Là sont passées en revue les grandes questions qui passionnent toujours l'humanité. Euripide se les est posées et, suivant les circonstances, il a répondu par un oui ou par un non. Là, plus que partout ailleurs, Euripide apparaît comme le sophiste, l'homme fasciné, pour ainsi dire, par la contradiction, qui s'amuse à affirmer une thèse pour le sombre plaisir de la nier ensuite.

Au point de vue méthodologique, il faut souligner le chapitre premier où l'auteur, avec prudence et sagacité, essaie de démêler au milieu des éléments légendaires et incertains la physionomie du poète, et le cha-

(1) P. Masqueray, *Euripide et ses idées.* Paris, 1908.

pitre sur les influences étrangères qui ont agi sur le développement du poète. Sur ce point, M. Masqueray procède un peu sommairement; cela le dispense de longues recherches, tout en le préservant de subtilités inutiles. Sans nier l'influence de certains philosophes sur les vers d'Euripide, M. Masqueray ne veut pas faire d'Euripide un compilateur d'œuvres philosophiques dont il aurait vulgarisé les idées.

Plusieurs fois pourtant, nous n'avons pu admettre les conclusions de l'auteur : par exemple, lorsqu'il se refuse avec énergie à voir, dans les Bacchantes, l'œuvre d'un croyant, ou au moins une amende honorable aux croyances qu'Euripide n'avait pas toujours partagées. Le point est délicat, et l'on craint de trop affirmer, quand il s'agit des idées d'Euripide. Tel encore un rapprochement avec la doctrine catholique sur le péché originel qu'une connaissance moins approfondie de celle-ci peut seule appliquer.

En somme, ce travail assure à son auteur une place d'honneur à côté de ses devanciers. Le problème entrepris est de ceux qui ne comportent guère une solution définitive; mais quiconque voudra connaître Euripide, trouvera dans ce livre un guide à consulter, un modèle à imiter.

Il nous faut dire un mot de la communication de M. Roebroeck sur la valeur historique de l'Anabase, d'après G. Vollbrecht. C'est un angle sous lequel nous ne sommes pas habitués à considérer le délicieux auteur. Philosophe, Xénophon a beaucoup perdu, depuis qu'on a essayé de retracer la physionomie du vrai Socrate. Et l'on est venu à regretter, à s'étonner que soit échu à un esprit de cette médiocrité le rôle d'interprète des pensées d'un des plus grands sages de l'humanité. L'étoile de Xénophon-historien serait-elle à la veille de pâlir comme celle de Xénophon-philosophe? Tout en faisant œuvre d'objectivité, d'impartialité, c'est-à-dire tout en dévoilant les défauts, les inexactitudes de Xénophon, M. Vollbrecht ne voudrait pas voir diminuer le crédit de l'écrivain auprès des jeunes hellénistes. On peut être à la fois écrivain enchanteur et médiocre historien. Xénophon n'est pas toujours véridique. Il connaissait les vrais motifs qui firent mander Cyrus à la cour de Darius, il connaissait les intentions de Cyrus lors des armements : il ne les indique pas. Silence aussi sur les secours envoyés par Sparte à Cyrus. Sur l'effectif des armées, il est obscur et mal renseigné; obscur aussi, dans la description de la bataille de Cunaxa; trop poétique dans le récit de la mort de Cyrus. Il manque tout à fait d'impartialité dans le portrait des chefs. A l'en croire, il fut le héros de l'expédition. Il n'est

pas un épisode où il n'apparaisse au moment voulu pour sauver l'armée d'un danger ou décider de la victoire quand elle paraît hésiter. L'Anabase est donc un écrit tendancieux. Il faudra sans doute renoncer à connaître jamais la vérité pleine sur ce sujet, l'Anabase étant pour nous la seule source de renseignements.

Le livre récent de M. Croiset, sur les démocraties antiques (1), rentrait dans le cadre de notre conférence. Nous y trouvons un commentaire instructif des institutions politiques d'Athènes par les écrivains contemporains et surtout une analyse très fine du caractère Athénien. Le commentaire des institutions n'est qu'un résumé de Thucydide : Athènes, démocratie, amie des arts, du luxe, des sciences, du bien-être, de la liberté, l'école de toute la Grèce. Il est intéressant de constater que presque tous les traits du caractère athénien conviennent merveilleusement au peuple français.

Ici, comme dans l'ouvrage de M. Masqueray, on aime à retrouver dans un chapitre d'histoire ancienne une page d'histoire contemporaine.

Nous entendîmes aussi une conférence de M. Kurris sur les épigrammes de Callimaque, d'après Amédée Hauvette. Il nous exposa dans une première partie la question d'authenticité ; dans la seconde, il traita le point de vue littéraire. Les épigrammes funéraires, les épigrammes votives ne sont que des exercices de style. Dans quelle mesure les épigrammes érotiques traduisent-elles la vraie pensée du poète, c'est ce qu'il est difficile de déterminer. Parmi les pièces littéraires ou morales, on cite surtout l'avertissement à ceux qui entrent dans la vie.

C'est un sujet singulièrement attrayant que nous développe le P. De Jaegher (2) : Pausanias écrivain. On sait que jusqu'ici on considérait Pausanias comme un guide complet, un Baedeker. Il aurait, avec la monotonie d'un guide, commencé toutes ses descriptions par la porte de la ville et noté tous les monuments au fur et à mesure. Comme modèle de reconstitution bizarre, inspirée par ce postulat, on cite la reconstitution d'Argos par Vollgraf. Or, voici que M. Carl Robert montre que la source des erreurs d'herméneutique, la cause de la stérilité des études sur Pausanias vient de ce qu'on a négligé les qualités littéraires de l'écrivain. Ce serait donc, s'il est confirmé, un résultat nouveau dont nous serons redevables à l'étude de la stylistique et des genres litté-

(1) A. Croiset, *Les Démocraties antiques*, Paris, 1909.
(2) Carl Robert, *Pausanias als Schriftsteller*, Berlin, 1909.

raires. Si l'on prouve que dans sa phrase, Pausanias veut, à tout prix, éviter la monotonie par une tournure inattendue, des antithèses, des chiasmes, en un mot par un style consciencieusement travaillé et parfois maniéré, si on le voit, pour cause de variété, intercaler dans ses descriptions, des biographies, des discussions scientifiques, des réflexions morales, ou suivre le fil des associations d'idées les plus imprévues, que ne devons-nous pas attendre de l'arrangement des matières en vue de la variété si chère aux anciens? Et de fait, on ne peut rien comprendre tant qu'on cherche dans Pausanias un Baedeker à l'usage des contemporains. On ne peut y voir ni un journal de voyage, ni un voyage fictif : l'itinéraire serait par trop absurde. En somme, il faut y chercher un ordre logique : partant d'un centre, Pausanias parle de choses qui y convergent. Ainsi, pour la description d'Athènes, l'ordre est clair, tant qu'on laisse de côté le plan de la ville. Naturellement, le style entrera pour beaucoup dans l'ordonnance du travail ; les comparaisons, les antithèses voulues expliquent suffisamment des points qu'on s'obstinait à ne pas comprendre. L'ordre parfois est topographique, il est généralement systématique. On pourrait noter bien d'autres résultats de cette intéressante étude : nous en avons retenu l'idée plus spécialement féconde.

M. l'abbé Cochez nous a parlé de deux philosophes, Philon et Thémistios. A propos du livre récent de M. Bréhier, *Les idées philosophiques et religieuses de Philon d'Alexandrie* (Paris, 1908), il a essayé de nous donner une idée du philonisme. Après quelques mots sur le Logos de Philon, qui a suscité une si abondante littérature, M. Cochez nous expose à grands traits la philosophie spéculative et la philosophie pratique de Philon. Voici, en résumé, comment il apprécie le travail de M. Bréhier : Le sujet était vaste, trop vaste, eu égard à l'état actuel des études philoniennes. Voulant synthétiser les idées philosophiques et religieuses de Philon et montrer leurs attaches avec d'autres systèmes, l'auteur s'est attaché à parler de tout. Il en résulte que nombre de sujets ont été effleurés, bien peu approfondis. Ce qui manque surtout à cet ouvrage, c'est l'ordre. On ne saisit pas facilement les idées directrices de l'auteur, le but d'un chapitre, l'économie de l'ouvrage. Pourtant, il faut le reconnaître, l'auteur a le mérite d'avoir rassemblé de nombreux matériaux pour une étude du philonisme et d'avoir tenté une synthèse fort difficile.

Avec Thémistios, la philosophie voudrait prendre une direction nouvelle. Jusque-là, les philosophes s'étaient retirés de la foule et des

affaires. Thémistios veut aller au peuple et l'instruire. Il ne craint pas de se mêler à la politique; il a accepté la préfecture de Constantinople. Cela lui valut deux polémiques que M. Méridier expose dans son livre : *Le philosophe Thémistios devant l'opinion de ses contemporains* (Paris, Hachette, 1906). M. Cochez ne se montre pas convaincu de l'ordre chronologique des discours de Thémistios, tel qu'il est établi par M. Méridier. Il souhaiterait plus de preuves et un exposé plus critique des textes.

Les études philologiques et patristiques sur le quatrième siècle occupent depuis plusieurs années l'ardeur et les loisirs de certains philologues. Bien avant Wilamowitz et Norden, Albert Jahn (1), pour ne citer que le premier, avait tenté de diriger les études en ce sens. Nous avons pu nous faire une idée des résultats actuellement acquis sur ce domaine, comme aussi de quelques types représentatifs de cette époque saint Basile et saint Grégoire de Nazianze et, chez les païens, Libanios et Julien l'Apostat.

C'est au P. Misson, que nous avions entendu ailleurs exposer à grands traits la religion de Libanios, qu'il revenait de nous faire connaître le sophiste et l'empereur. Il prit occasion de trois articles de M. Fritz Schemmel pour nous parler du quatrième siècle et en particulier du haut enseignement à Athènes (2), à Constantinople (3) et à Antioche (4). Il groupa tous les renseignements autour de la figure de Libanios, que nous suivons à Athènes, à Constantinople, à Nicomédie et à Antioche. Nous assistons aux exploits estudiantins (5), aux brimades d'alors; nous visitons les auditoires et les bibliothèques, nous entendons les leçons des professeurs, les exercices pédagogiques, les discours d'apparat. Les maîtres et leurs aides, les élèves et leurs chefs, les pédagogues et les parents, les logeurs même défilent devant nous. Quelques grands noms, comme ceux de Prohérèse, de Proclus, de Thémistios, nous arrêtent plus longtemps. Enfin nous essayons de nous former un jugement sur le héros païen, Julien l'Apostat, en comparant les idées de M. J. Geffchen (6) avec celles de quelques écrivains modernes.

(1) *Wochenschrift, f. Kl. Philol.*, 1907.

(2) *Die Hochschule von Athen im IV u. V Jahrh. Neue Jahrb.*, 1908, XXII, pp. 494-513.

(3) *Die Hochschule von Constantinopel im IV Jahrh*, ib., pp. 147-168.

(4) *Der Sophist Libanios als Schüler und Lehrer*, ib. 1907, XX, pp. 52-69.

(5) KRUGENER. *Les brimades au IVe et Ve siècle de notre ère. Revue de l'Université de Bruxelles*, 1904-1905.

(6) *Kaiser Julian und Streitschriften seiner Gegner, Neue Jahrb.*, 1908, XXI, pp. 161-195.

Rien ne pouvait nous donner une idée plus exacte de l'atmosphère intellectuelle de ce siècle que son théâtre. Ce fut encore le P. Misson qui nous esquissa sommairement l'état de la littérature dramatique depuis Constantin jusqu'à Justinien (1). Le théâtre a beaucoup perdu de sa valeur littéraire au IVe et au Ve siècle de notre ère. Sous ce rapport, l'Occident n'est pas plus favorisé que l'Orient. Le peuple sans doute n'a rien perdu de son goût pour les représentations, et quiconque veut gagner ses faveurs, doit le satisfaire sur ce point. Il faut frapper l'imagination par l'appareil extérieur. On joue surtout des mimes et des pantomimes. Si bien que le théâtre romain, le goût romain y sont plus représentés que le théâtre grec, que le goût attique. La licence effrénée de ces représentations justifie parfaitement la défiance des chrétiens et même des païens sérieux. Elle explique aussi le mépris voué aux acteurs et aux actrices. Cela ne les empêcha pas d'amasser des fortunes souvent considérables, de mener une vie fort luxueuse et de voir leur corporation singulièrement honorée par l'élévation à l'empire d'une danseuse célèbre, Théodora.

Saint Grégoire de Nazianze, comme philosophe et comme orateur, fut le sujet d'une de nos réunions (2). Jahn, Harnack, etc. avaient déjà signalé la dépendance de Grégoire vis-à-vis de Platon et d'autres philosophes. Il restait à préciser davantage cette dépendance : c'est ce que se propose une courte dissertation de l'université de Breslau. M. Cochez nous la résuma et en fit la critique. En somme, on peut dire que saint Grégoire prend vis-à-vis de la philosophie païenne une position hostile, quand il s'agit de défendre les dogmes chrétiens, ce qui est fort naturel ; néanmoins il est d'avis qu'il faut butiner dans les œuvres des païens ou, selon la comparaison de saint Augustin, qu'il est permis aux Hébreux d'emporter les dépouilles de l'Egypte. Il s'appuie sur Platon « le plus sage des hommes » ; il ne néglige pas Aristote, doit beaucoup à Plotin et par lui à Platon. M. Cochez se montre peu enthousiaste de ce travail : il regrette de n'y trouver que peu de citations, et une analyse trop peu pénétrante. Il partage l'avis d'un critique : il s'agit moins dans cette dissertation de la philosophie que du vocabulaire de Platon (3).

(1) A. Müller, *Das Bühnewesen in der Zeit von Constantin, d. Gr. bis Justinian. Neue Jahrbücher f. d. Kl. Altertum*,, 1909, XX, III, pp. 36-55.

(2) Ricardus Gostwald, *De Gregorio Nazianzeno Platonico. Dissertatio inauguralis.* Vratislaviæ, 1906.

(3) *Wochenschrift f. Kl Phil.*, 1908, p. 385.

La dissertation de M. X. Hürth (1) promet moins. D'après nous, elle tient sa promesse. L'auteur a bien délimité son sujet : il pourra l'élargir, comme un critique le lui demande. Il retrace d'abord l'origine de l'oraison funèbre comme genre littéraire, comment s'est formé le plan stéréotypé que nous connaissons par deux grammairiens : le Pseudo-Denys et Ménandre. Le créateur du genre, Isocrate, a développé un schème auquel avaient contribué Pindare, Gorgias et Platon. M. Hürth montre l'influence de la philosophie sur ce genre littéraire, qu'il étudie aussi chez les Latins, Cornificius, Quintilien et Cicéron. Dans une seconde partie, il analyse quatre oraisons funèbres de saint Grégoire : le temps, le lieu de la composition, le plan. Enfin, il examine le vocabulaire : mots poétiques, mots nouveaux, mots empruntés à la Bible, usage des particules. En somme, Grégoire de Nazianze recherche une langue pure. Un des indices qui révèlent le mieux ce désir, c'est le soin, quand il ne cite pas littéralement la Sainte-Écriture, de remplacer par des correspondants attiques certains mots de la κοινή.

M. l'abbé Cochez a étudié le travail de M. Louis Méridier : *L'influence de la seconde sophistique sur l'œuvre de Grégoire de Nysse* (Paris, Hachette, 1906). Les trois premiers siècles du christianisme comptent à peine dans l'histoire de la littérature chrétienne. Au IVe siècle, par les recrues conquises sur le paganisme, et pour entrer en contact avec les païens instruits, les docteurs chrétiens se mirent à étudier, à pratiquer l'art de la rhétorique. Après une longue introduction sur la seconde sophistique et sur l'œuvre de saint Grégoire, les rapports du saint docteur avec les rhéteurs de son temps, son attitude en face de la sophistique et ses démêlés avec Eunomios, l'auteur étudie la syntaxe et le vocabulaire, le style, le goût pour l'image, la métaphore, la comparaison, la structure symétrique des phrases, le rythme, la dialectique de saint Grégoire. Il retrouve en lui tous les procédés des sophistes, et pourtant, en maints endroits, Grégoire déclare qu'il n'entend rien à la rhétorique, qu'il en juge l'emploi indigne d'un chrétien. Comment expliquer, concilier ces deux faits? Est-il vrai, comme le veut M. Méridier, que tout ce qui était cultivé au IVe siècle, était élevé dans la sophistique? En effet, saint Grégoire et saint Basile qui affichent le même dédain pour la rhétorique, n'en font pas moins usage des procédés de la sophistique. C'est un problème qui mériterait peut-être une étude plus approfondie.

(1) Xaverius Hürth, *De Gregorii Nazianzeni Orationibus funebribus*. Argentorati, Truebner, 1907.

En parcourant l'œuvre de notre conférence, j'y ai vu votre désir de suivre les découvertes modernes de la papyrologie, l'amour des classiques de l'âge d'or et des auteurs chrétiens des premiers siècles. J'y ai lu aussi votre désir de vous initier aux méthodes nouvelles de l'histoire de la littérature. Que ce soit là le fruit le plus durable de nos réunions !

SOCIÉTÉ MÉDICALE
de l'Université catholique de Louvain.

ANNÉE ACADÉMIQUE 1907-1908.

Présidents d'honneur : Mgr HEBBELYNCK, MM. les professeurs MASOIN et DEBAISIEUX.

Composition du bureau :

Président : M. le professeur DANDOIS.
Secrétaire : M. Joseph SEBRECHTS.
Trésorier : M. Franz TITS, étudiant.
Membres : MM. Joseph MOORKENS et Louis DEBONTRIDDER, étudiants.

Membres honoraires :

MM. les professeurs Denys, Ide, Lemaire et Schockaert.

Membres actifs :

MM. les docteurs Em. Basteyns, assistant à la maternité, et Edm. Conreur, assistant à la clinique chirurgicale; MM. Brohée, De Maeyer, Gilis, Naulaerts, Rosman, Tondreau, Van Bogaert, Van Huffelen, Aernaudts, Boulanger, Carlot, De Jaeger, Demanet, De Roeck, De Ryck, D'Hooghe, Donkerwolcke, Goossens, Hubert, Poedt, Schaepkens, Snoeck, Tonglet, Van Cauwelaert, Van Hirtum, Wendelen, De Mees, Gravelines, Rasquin, Antoine, Bourguignon, Lambert, Van Damme, Vanden Branden, De Gomme, Janssens, Poort, Van Boeckel, Adriaen, Boodts, Dandois, Comein, Pirmez, Sterckx, Evrard, Leclef, Vanderdonckt, Van Keerberghen, Van Schoote, Vermiert, étudiants.

RAPPORT
sur les travaux de la SOCIÉTÉ MÉDICALE pendant l'année 1907-1908, fait au nom de la commission directrice par M. J. SEBRECHTS, secrétaire sortant.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous communiquer le rapport des travaux de notre Société Médicale durant l'année académique 1907-1908. Je me suis trouvé légèrement embarrassé en le rédigeant : car il n'est évidemment pas possible dans un rapport de fin d'année de rendre compte d'une façon détaillée de toutes les discussions. Or, les discussions forment, à mon avis, la partie la plus intéressante de nos réunions. Ceux d'entre vous qui ont suivi régulièrement les séances de la Médicale auront certainement pu constater maintes fois que tel ou tel fait sur lequel ils n'avaient que des idées vagues s'est présenté à leur esprit d'une façon précise à la suite d'un échange de vues entre le conférencier et ses contradicteurs. Pour ne pas allonger outre mesure ce compte rendu, je suis forcé de passer sous silence une multitude de faits intéressants qui ont été présentés, d'idées originales qui ont été émises et je dois me borner à vous résumer les conférences proprement dites.

M. Moorkens, à la séance du 29 novembre, nous parla des *sinusites.* L'auteur commence par nous rappeler les notions d'anatomie indispensables : la situation défectueuse ou le petit calibre des canaux de communication des sinus avec les fosses nasales favorisent la stagnation des sécrétions de ces cavités et expliquent la fréquence des sinusites. Celles-ci sont souvent des polysinusites parce que les sinus communiquent entre eux. Enfin, par suite du voisinage immédiat de l'encéphale, de l'orbite et du nerf optique, les complications du côté de ces organes sont fréquentes.

Les voies d'infection des sinus sont multiples : ce sont le plus souvent les fosses nasales ; parfois les sinus voisins, parfois enfin la voie alvéolaire qui, elle, est propre au sinus maxillaire.

On divise les sinusites en aiguës et chroniques. Les sinusites aiguës

accompagnent souvent la rhinite aiguë : on peut soupçonner leur existence quand le coryza présente des symptômes très marqués, douleurs frontales intenses, écoulement de muco-pus par le nez, etc. Elles guérissent avec l'affection causale ou bien passent à l'état chronique.

Les sinusites chroniques se caractérisent cliniquement par des symptômes subjectifs et objectifs variables suivant la localisation de l'inflammation : ce sont surtout les douleurs et certains troubles fonctionnels p. ex. l'anosmie ; puis, l'écoulement par une narine d'un pus spécial jaune-verdâtre à odeur d'œufs pourris ; la présence de pus ou de polypes dans les méats moyen ou supérieur ; enfin dans certains cas l'hypertrophie du cornet moyen.

Divers moyens parmi lesquels il convient de citer le cathétérisme, la ponction, la diaphanoscopie, la recherche du siège des douleurs et des complications, permettront de faire le diagnostic des diverses variétés.

Quant au diagnostic général des sinusites, ces affections ne peuvent être confondues qu'avec deux ordres de lésions qui sont, d'une part, la présence d'un corps étranger et, d'autre part, la rhinite purulente, mais dans celle-ci le pus se trouve dans le méat inférieur et ordinairement dans les deux narines.

Le traitement est médical ou chirurgical : médical, dans tous les cas de sinusite aiguë et dans certaines sinusites chroniques.

Le traitement chirurgical s'adresse aux sinusites invétérées et poursuit un double but : celui d'assurer le drainage et celui d'aseptiser les sinus par des irrigations. Il peut être fait par les voies naturelles et consiste alors en cathétérisme, ponction, résection du cornet moyen et polypectomie pour faciliter le drainage. Par voie externe on fait des interventions plus radicales, mais qui laissent souvent de vilaines cicatrices.

A la séance du 5 décembre 1907 M. Tits nous donna communication d'une opération très émouvante de *laryngotomie intercricothyroïdienne* pratiquée d'urgence sur un adulte, ayant cessé de respirer dans le sens littéral du mot et néanmoins couronnée de succès, grâce à la promptitude avec laquelle elle fut pratiquée au domicile du patient par M. le professeur Dandois.

Il en profita pour passer rapidement en revue les principales causes d'asphyxie d'origine laryngienne et le mécanisme de leur action asphyxique. Puis, il examina les avantages et les inconvénients du tubage et de la trachéo- ou laryngotomie et conclut à la supériorité de ces dernières interventions dans le plus grand nombre des cas.

A la même séance, M. Van Huffelen vint nous décrire *un cas d'infection puerpérale* observé à la Maternité de Louvain.

Après avoir rappelé succinctement les notions indispensables de physiologie et de pathologie, il donna une définition précise de la fièvre puerpérale : c'est une infection microbienne trouvant sa porte d'entrée dans les organes génitaux de la femme lors de l'accouchement. La susceptibilité extrême de ces organes et spécialement de la matrice s'explique par le fait qu'on y trouve réunies toutes les conditions favorables au développement d'une culture microbienne : température idéale, obscurité, réaction alcaline, présence d'humidité, d'oxygène et d'un milieu nutritif excellent formé par des tissus nécrosés ou voués à la nécrose.

On distingue des infections puerpérales saprophytiques dues aux bactéries de la putréfaction ; des formes septiques dues aux pyogènes et au vibrion septique ; enfin, des formes intermédiaires dues au bacille de la diphtérie, au colibacille ou à des associations microbiennes.

Parmi les infections septiques, il en est de générales qui sont de nature septicémique ou pyohémique, et il en est de locales qui se présentent sous forme de vulvo-vaginite ou d'endométrite. Pour finir l'exposé de ces préliminaires, le conférencier passe en revue les causes et les symptômes de la vulvo-vaginite et de l'endométrite.

Il expose ensuite dans tous ses détails le cas observé : il s'agissait d'un ulcère puerpéral et d'une endométrite septique survenus à la suite de déchirure du périnée au second degré. Malgré le mauvais état général, la malade guérit en quinze jours grâce à un traitement local et général énergique.

Au point de vue thérapeutique, l'auteur conclut à l'utilité des bains frais qui influencent si favorablement le cœur et la respiration et provoquent une congestion des organes internes comparable à celle de la méthode de Bier. Toutefois, le traitement local est certainement le plus important, puisqu'il s'attaque directement au foyer microbien. Quant au sérum antistreptococcique, il semble ne pas avoir influencé la marche de l'affection dans le cas présent.

La fin de cette séance fut consacrée à la discussion du travail de M. Moorkens sur les *sinusites :* discussion intéressante amorcée par MM. Tits et Brohée. Je n'en citerai que les conclusions pratiques mises en lumière par M. le professeur Dandois ; on peut conseiller le traitement chirurgical dans les cas de sinusite maxillaire ou ethmoïdale qui permettent une intervention facile, anodine, ne laissant pas de

cicatrice. Mais il ne faut pas opérer trop facilement les sinusites frontales ou sphénoïdales, parce que l'opération radicale, moderne, de la sinusite frontale défigure toujours d'une certaine manière le malade, et que d'autre part celle de la sinusite sphénoïdale se fait un peu à l'aveugle et présente un danger réel.

Le 13 décembre, M. Brohée nous communiqua un *essai sur les angines.*

Il divisa ces affections au double point de vue de la genèse et de la morphologie et décrivit en détail les symptômes généraux et locaux qui les caractérisent. Le conférencier insista sur ce fait que malgré l'évolution généralement bénigne, on est toujours à la merci d'un passage à l'état chronique et d'infections consécutives. Le traitement prophylactique par l'antiseptie buccale au cours des maladies infectieuses, le traitement interne et un traitement local approprié permettent de conjurer le danger. Un exposé intéressant sur l'angine streptococcique de la scarlatine, la diphtérie du pharynx et leur association termina cette étude.

On entendit ensuite M. De Maeyer, objectant d'office pour le travail de M. Tits. MM. Brohée, Rosman et d'autres membres encore demandèrent de multiples renseignements. Cette fois encore la discussion eut l'heureux effet d'amener M. le professeur Dandois à donner son avis sur une foule de détails pratiques concernant la chirurgie d'urgence du larynx : le choix des anesthésiques, l'hémostase préventive, le choix de l'intervention; tubage, laryngotomie ou trachéotomie suivant les divers procédés; les indications opératoires, etc.

A la séance du 19 décembre on discuta le travail de M. Van Huffelen sur les *infections puerpérales*. M. De Roeck, objectant d'office, ainsi que MM. Tits, Brohée et les docteurs Conreur et Basteyns présentèrent une série d'observations intéressantes.

La parole fut donnée ensuite à votre rapporteur qui traita de la *maladie de Basedow*. La conception actuelle de cette affection si fréquente, du moins dans ses formes frustes, ne reste plus limitée au syndrome primitivement décrit de tachycardie, goître et exophtalmie. A cette triade, il faut ajouter le tremblement spécial et la diminution de résistance électrique de la peau. Enfin, à côté de ces cinq signes cardinaux, il en est d'autres plus ou moins constants, la plupart d'origine vasomotrice. On a donc comme symptômes : la triade de Basedow, puis des troubles nerveux, surtout le tremblement; des troubles psychiques, surtout les modifications du caractère; des troubles cutanés,

sueurs, thermophobie, diminution de la résistance électrique; des troubles digestifs, se caractérisant surtout par la diarrhée et la boulimie; enfin, des troubles de la nutrition pouvant aller jusqu'à la cachexie.

Le diagnostic différentiel doit se faire avec le tabes, l'hystérie, la chlorose et la tachycardie essentielle. La maladie revêt généralement une marche chronique avec des périodes d'arrêt : les guérisons sont rares, si même elles existent.

L'étiologie peut se résumer en deux mots : cette affection apparaît à la suite d'un ébranlement nerveux violent chez des gens prédisposés aux névroses. Abstraction faite de plusieurs théories tombées dans l'oubli, il y a actuellement quatre opinions en présence pour expliquer la genèse du goitre exophtalmique et ces quatre opinions se subdivisent à leur tour. Il convient de citer : la théorie nerveuse (névrose, altération du bulbe, altération du sympathique), la théorie plus récente et plus généralement admise de l'intoxication thyroïdienne, soit par exagération de la sécrétion ou hyperthyroïdation, soit par perversion de la sécrétion ou dysthyroïdation; puis, la théorie mixte ou neurothyroïdienne et enfin, la théorie nouvelle des parathyroïdes.

Quant au traitement, il est assez naturel que, la cause étant inconnue, on ait proposé les méthodes les plus diverses. On a fait le traitement chirurgical sous toutes ses formes : citons les injections modificatrices, l'exothyropexie, la thyroïdectomie partielle, la ligature des artères thyroïdiennes, la sympathicectomie. On a essayé l'organothérapie et la sérothérapie soit par opothérapie thyroïdienne ou chymothérapie antithyroïdienne, soit par injection de sérums thyrotoxiques ou opothérapies diverses. Enfin on a eu recours à la radio- et à l'électrothérapie, à la médication salicylée, même à l'hydrothérapie et à la psychothérapie.

Tous ces modes de traitement trouvent des défenseurs ardents et tous comptent des succès contrebalancés par des insuccès.

Quel traitement devra-t-on choisir?

On cherchera une cause quelconque : si par exemple, la maladie s'est développée à la suite d'une affection locale du corps thyroïde, on pourra faire la thyroïdectomie partielle; s'il existe une lésion de voisinage dans le nez, le pharynx, etc. on le traitera. Mais dans la plupart des cas on ne découvre pas de cause : on s'appliquera alors à combattre les deux genres de troubles qui existent certainement dans le goître exophtalmique, à savoir : l'irritabilité du système nerveux et le trouble thyroïdien. On choisira alors le traitement médical dans les formes légères

à évolution lente et on réservera le traitement chirurgical aux formes à marche aiguë et à symptomatologie particulièrement grave quand le traitement médical aura échoué.

Le reste de cette séance fut consacré à la discussion de l' « Essai sur les angines », de M. Brohée, discussion pleine d'intérêt, conduite par MM. Debontridder et Carlot.

A la séance du 23 janvier 1908, M. Debontridder nous parla des *occlusions intestinales*.

Le conférencier les divisa en trois groupes étiologiquement distincts : celles relevant de causes intrinsèques, telles que la coprostase, les corps étrangers, etc.; celles relevant de causes pariétales, p. ex. les rétractions cicatricielles; celles enfin dues à des causes extrinsèques (volvulus, hernies étranglées, etc.).

Il y a des formes aigües et il y en a de chroniques.

Aigüe, l'occlusion débute brusquement et est totale d'emblée : c'est le cas pour l'invagination, le volvulus, l'étranglement par des brides. Dans l'occlusion chronique au contraire les symptômes s'établissent lentement et progressivement : dans ce dernier groupe se rangent l'obstruction simple, l'occlusion due à la compression par une tumeur ou à un rétrécissement cicatriciel, etc. Après avoir esquissé rapidement les symptômes communs à toute occlusion, le conférencier s'attacha surtout au diagnostic des diverses formes : l'examen attentif du malade, l'exploration de tous les orifices herniaires, mais surtout l'âge du sujet et l'anamnèse ont ici une importance capitale.

M. Debontridder aborda ensuite la question du traitement qui sera, selon les cas, médical ou chirurgical. Le traitement médical a recours à plusieurs moyens thérapeutiques, notamment les purgatifs, les lavages d'estomac, l'électricité, l'entéroclyse, le lavement simple et les injections intrarectales d'eau de Seltz. Toute la thérapeutique médicale ne peut être efficace que dans les formes chroniques d'occlusion et ici encore il faut excepter les rétrécissements cicatriciels avancés et les occlusions par compression. Dans ces derniers cas on n'emploiera les moyens médicaux qu'à titre palliatif et ce pendant une période d'essai très courte : 24 heures p. ex. Souvent, le traitement chirurgical sera indiqué : on fera la laparotomie exploratrice suivie soit des débridements nécessaires, soit d'une entéroanastomose, soit même d'une simple entérostomie dans le cas de cancer inopérable ou si l'état général du malade ne permet pas momentanément une intervention plus radicale.

On entama ensuite la discussion du travail de votre rapporteur. MM. Van Hirtrum, Rosman, Gravelines, Tits et le Dr Basteyns présentèrent des observations intéressantes. Puis, M. le Président nous donna son avis concernant le traitement chirurgical de la maladie de Basedow : l'opération ne donne guère de succès appréciables dans le cas de maladie de Basedow *franche;* au contraire, dans certains cas de goître basedowifié, la thyroïdectomie peut avoir de bons résultats.

L'exposé d'un cas réellement instructif de *syphilis héréditaire,* présenté par M. Rosman termina cette séance.

L'*hygiène alimentaire infantile* nous fut remarquablement exposée à la séance du 31 janvier 1908 par M. Gravelines. L'auteur ne traita en cette séance que l'alimentation naturelle. La seconde partie de son travail, traitant de l'alimentation artificielle, se trouve résumée dans le rapport de la séance suivante.

M. Gravelines examina tout d'abord les ravages de la mortalité infantile en Allemagne, en France et dans notre pays.

En Allemagne, la mortalité annuelle atteint pour les enfants de 0 à 1 an au moins le quart de la natalité et au moins le tiers de la mortalité générale et elle s'accroît d'année en année malgré la diminution du taux de la natalité. La plupart de ces enfants succombent à la suite de maladies du tube digestif. La catégorie des enfants nourris au biberon fournit au moins sept fois plus de victimes que celle des enfants nourris au sein.

L'ensemble de ces constatations se vérifie d'une manière évidente pour ce qui concerne la France mais ici les résultats sont faussés par deux grands facteurs qui sont, d'une part, la diminution considérable de la natalité, d'autre part, la proportion excessive des naissances illégitimes.

En Belgique, si la mortalité infantile ne suit pas une progression croissante, elle ne diminue pourtant pas d'une façon notable : il n'est pas osé d'affirmer que la mortalité de 0 à 1 an s'élève au cinquième de la natalité. De plus, la mortalité est en général beaucoup plus considérable dans la plupart des arrondissements flamands que dans les arrondissements wallons. Ces faits ne peuvent être attribués qu'aux fautes commises contre les règles de l'alimentation infantile.

Après cette entrée en matière, le conférencier aborda l'étude des règles de l'*hygiène alimentaire des enfants.* En une sorte d'introduction il établit la supériorité du lait de femme sur les laits des animaux. Il résolut ensuite une série de questions de pratique élémentaire concer-

nant les pesées journalières, le nombre, la durée et la quantité de lait des têtées, le sévrage, etc.

Puis il aborda l'étude des complications et des contre-indications de l'allaitement. Ces complications sont : les gerçures et les crevasses du sein, les galactophorites, la réapparition des règles et l'intercurrence d'une nouvelle grossesse. Comme contre-indications il faut citer : la tuberculose, les névropathies profondes, la syphilis contractée à la dernière période de la grossesse, les affections chroniques du cœur et des reins, les maladies aiguës en pleine évolution, les maladies graves en convalescence.

Quant à l'allaitement mercenaire, M. Gravelines lui trouva des inconvénients multiples et graves, et il conclut que l'envoi du nourrisson à la campagne est formellement à rejeter; même, l'emploi du système de la nourrice sur lieu exige une surveillance constante.

Après avoir signalé les qualités que l'on peut exiger d'une bonne nourrice, l'auteur termina sa conférence par l'examen de nombreux graphiques démontrant qu'il ne peut pas être posé en règle générale que l'état de santé de la mère exerce fatalement sur le nourrisson une influence comparable à celle de la cause sur son effet.

On entama ensuite la discussion du travail de M. Debontridder. MM. Snoeck, Tits et d'autres membres demandèrent des renseignements variés. Comme toujours M. le Président nous apporta le concours de sa longue expérience sur les points litigieux.

A la séance du 13 février 1908, M. Gravelines nous présenta la seconde partie de sa conférence.

Cette fois il parla de l'allaitement artificiel. Celui-ci peut se pratiquer de trois façons : soit au moyen des laits modifiés, c'est-à-dire rendus semblables au lait maternel, soit au moyen des laits stérilisés, soit au moyen du lait de vache crû; cette dernière méthode doit dans la généralité des cas être rejetée comme dangereuse et absolument antiscientifique. En ce qui concerne les laits stérilisés, les procédés chimiques et mécaniques de stérilisation sont nuisibles ou insuffisants. Les moyens physiques sont multiples : citons l'ébullition simple à l'air libre, la stérilisation par surchauffement en vase clos, la pasteurisation, la stérilisation en présence de l'oxygène comprimé. Dans la pratique on utilisera surtout le système Sohxlet qui rentre dans la catégorie des procédés de stérilisation par surchauffement modéré.

Les laits modifiés ou préparés, dont les seules marques connues en Belgique sont le lait maternisé Gärtner, et le lait peptonisé Backhaus

ont une technique industrielle un peu compliquée dont le principe est le suivant : dans les deux procédés on donne au lait la proportion maternelle de lactose et de graisse ; de plus, dans le lait maternisé on diminue de moitié la proportion de caséïne ; dans le lait peptonisé la caséïne est aussi diminuée de moitié mais de plus elle est peptonisée. Ces laits modifiés donnent en général de bons résultats pratiques : toutefois, il ne faut pas trop se fier aux attestations élogieuses des prospectus, mais bien plutôt chercher dans la courbe graphique de l'enfant une bonne base d'appréciation.

M. Gravelines présenta ensuite une série de graphiques qui sont des moyennes prises sur un ensemble d'observations recueillies dans des établissements de protection infantile. Ces graphiques nous apprennent que les résultats fournis par le lait stérilisé sont dans la grande majorité des cas mauvais ou très peu satisfaisants. Le lait maternisé donne certainement une proportion de beaucoup supérieure de succès : faut-il en conclure que la méthode soit plus appropriée aux besoins de l'enfant que la précédente ? C'est ce que l'avenir avec les données d'une longue expérience nous apprendra. Mais il est dès maintenant bien certain que le lait maternisé ne vaut pas le lait de la mère.

Quel que soit le mode d'alimentation infantile que l'on choisisse, ce n'est que par l'observance des règles élémentaires d'hygiène que l'on obtiendra des résultats satisfaisants. Le médecin ne doit jamais oublier que les infractions à ces règles jouent le rôle prépondérant dans l'étiologie des affections de la première enfance.

A la séance du 20 février 1908, M. Hubert nous parla du *traitement des endométrites*.

Pour être efficace ce traitement doit être causal. Se basant sur la statistique des cas d'endométrite traités par M. le professeur Schockaert, le conférencier affirma que très souvent l'endométrite est dûe à une déviation utérine préexistante. La première indication à remplir pour le traitement c'est de réduire la déviation quand elle existe. Cette réduction se fera : pour l'antéflexion au moyen de pessaires, sondes de laminaire incurvées, etc. ; pour l'antéversion au moyen de pessaires ou au moyen d'un fil de soie passé dans la lèvre postérieure du col et fixé sur l'abdomen.

Pour les rétrodéviations qui sont de loin les plus fréquentes on fera la réduction manuelle ou instrumentale et cette réduction sera maintenue soit par un pessaire, soit par le raccourcissement des ligaments ronds (Alexander) soit enfin par l'hystéropexie.

A côté du traitement causal se place celui de l'endométrite elle-même; ce dernier sera général, mais surtout local. Ici, nous avons plusieurs moyens thérapeutiques : les injections vaginales chaudes et prolongées, la galvanisation vagino-abdominale et utéro-abdominale, les écouvillonnages, les cautérisations et le curettage. Ce dernier moyen a pour but de provoquer une mue de la muqueuse comparable à celle de la caduque, pour substituer une nouvelle muqueuse régénérée, dans un milieu antiseptique à une membrane profondément infectée et modifiée.

Les Français pratiquent systématiquement le curettage avant la cautérisation; le conférencier croit que l'on a abusé de ce moyen : la plupart des endométrites, surtout les endométrites catarrhales, guérissent par les cautérisations.

MM. Van Cauwelaert, Moorkens, Grenier, Rasquin, De Mees, discutèrent ensuite d'une manière approfondie le travail de M. Gravelines.

A la séance du 6 mars 1908 M. Rosman vint nous entretenir de la *syphilis*.

Le conférencier se proposait de nous faire l'historique des traitements de l'avarie et d'apprécier la valeur de chaque médicament chef de file. Et tout d'abord le mercure : l'auteur, après avoir mentionné les divers procédés d'application du mercure depuis le moyen-âge jusqu'à nos jours, donna la conduite à suivre pour le traitement hydrargyrique : traitement prolongé, coupé d'interruptions, et plus ou moins énergique suivant la gravité des symptômes. Puis, il parla du moment où il faut instituer le traitement et des modes d'administration du mercure : voies respiratoire, cutanée, cellulaire, digestive. Le procédé opératoire et l'appréciation de chaque mode d'administration furent ensuite indiqués.

Il résulte de cet exposé que les injections hypodermiques méritent la préférence dans les cas graves où il faut une action rapide et énergique ou encore quand le tube digestif doit être ménagé. Les injections de sels insolubles ont l'inconvénient de provoquer plus facilement l'intoxication, de causer souvent de vives douleurs et, comme on les injecte à dose massive, ils peuvent produire des accidents même mortels. Les sels solubles seraient préférables à ce point de vue; malheureusement il faut les injecter quotidiennement et d'ailleurs ils peuvent également provoquer des phénomènes douloureux. L'application du mercure par la voie digestive, commode, moins coûteuse n'est pas douloureuse et permet de dissimuler le traitement, mais elle a l'inconvénient d'être moins certaine dans ses résultats et d'irriter le tube digestif : elle semble devoir être préférée dans le cas de voies digestives normales, quand il n'y a pas urgence à agir.

A côté du mercure, se place l'iodure. L'iodure agit à toutes les époques de la syphilis : il fait merveille dans la période tertiaire. Il est utile encore quand il s'agit de frapper un grand coup; on le donne alors associé au mercure. Il peut, d'autre part, s'administrer seul quand le mercure ne serait pas supporté (en cas de cachexie p. ex.) et dans l'intervalle de deux cures mercurielles.

A côté de ces deux grands agents thérapeutiques, il s'en place un certain nombre d'autres dont l'action est moins bien démontrée. Citons le fer, qui n'a plus de vogue actuellement, et l'atoxyl qui, nouveau-venu, a eu ses détracteurs et ses partisans et sur lequel il serait difficile de se faire une opinion à l'heure actuelle; enfin, le traitement sérothérapique qui est tombé dans l'oubli.

Certains spécialistes ont essayé le traitement abortif : celui-ci ne peut être institué que dans des cas spéciaux et encore est-il bien douteux qu'il serve à quelque chose. Quant au traitement préventif, question très actuelle, M. Rosman lui consacra une partie importante de sa conférence. Il nous donna d'abord l'historique de la recherche du tréponème, le microorganisme pathogène, et exposa ensuite l'état actuel de la question. Des expériences conduites surtout par Roux et Metschnikoff découlent des conclusions importantes au point de vue du diagnostic, de la pathogénie et du traitement de la syphilis. Voici quelques-unes de ces conclusions : au point de vue pathogénique : le sang de la syphilis est inoculable; le sperme ne l'est quasi pas; le liquide spinal encore moins; certains accidents tertiaires ont été inoculables. Au point de vue du diagnostic, l'inoculation des produits d'une lésion suspecte peut fournir des données utiles.

Enfin, au point de vue thérapeutique, divers moyens prophylactiques ont été proposés et expérimentés. C'est ainsi qu'on a essayé de prévenir la syphilis par l'injection d'anticorps ou de liquide encéphalo-rachidien d'avariés : on a échoué. On a voulu vacciner au moyen de virus atténué : ici encore on n'a pas pu enregistrer un seul succès. Enfin, Roux et Metchnickhoff ont essayé d'empêcher l'éclosion de la syphilis en appliquant immédiatement après son inoculation des substances médicamenteuses, surtout la pommade au calomel au point contaminé. Cette méthode ayant toujours et sûrement empêché les manifestations syphilitiques de se produire, un jeune médecin, le Dr Maisonneuve, s'est inoculé la syphilis et s'est soumis à ce traitement : il est resté, paraît-il, indemne d'accidents spécifiques.

Après cette intéressante conférence, on passa à la discussion du travail de M. Hubert, conduite surtout par MM. Brohée et Van Huffelen.

La séance du 14 mars 1908 fut occupée tout entière par une conférence de M. Tits sur les *arthrites*.

Ces affections sont aiguës ou chroniques. Aiguës, elles peuvent être traumatiques ou secondaires à des inflammations de voisinage ou dues à des causes générales ou enfin d'origine nerveuse (hémorragie ou ramollissement cérébral, myélites, mal de Pott).

Les arthrites chroniques se subdivisent en trois grands groupes : l'hydarthrose, la tumeur blanche et enfin l'arthrite sèche ou déformante qui est la manifestation d'un état de nutrition défectueux. A côté des arthrites aiguës et chroniques, il faut mentionner les manifestations articulaires de la syphilis qui peuvent se présenter soit sous forme aiguë au début de la période secondaire, soit sous forme subaiguë pendant cette période, soit enfin sous forme chronique pendant la période tertiaire.

Le conférencier étudie ensuite d'une façon très détaillée toutes les variétés d'arthrites et leur diagnostic.

Pour diagnostiquer une arthrite aiguë, on évitera tout d'abord de la confondre avec l'arthralgie ou avec les inflammations périarticulaires; on déterminera ensuite la variété d'arthrite aiguë par la recherche des symptômes différentiels. M. Tits passe ainsi en revue la symptomatologie des arthrites traumatiques séreuses ou purulentes et celle des arthrites infectieuses : rhumatismale ou blennorragique. L'arthrite blennorragique peut se présenter sous trois aspects différents : une forme arthralgique, une forme chronique avec hydarthrose, une forme suraiguë. Puis, il étudie le groupe des arthrites chroniques et tout d'abord l'hydarthrose qui se caractérise par l'abondance de l'épanchement et l'absence presque complète de douleur. L'hydarthrose peut être symptomatique de trauma, de rhumatisme, de blennorragie, de tuberculose ou de syphilis. Parfois elle est idiopathique.

Une autre variété intéressante est fournie par l'arthrite sèche qui offre un tableau clinique assez caractéristique : usure des cartilages diarthrodiaux, production d'ostéophytes, déformation articulaire notable, absence de tendance à la suppuration, à l'ankylose, à la guérison : tels sont ses caractères. C'est une affection de l'âge avancé; on évitera de la confondre avec la goutte, les arthrophytes et l'arthropathie des ataxiques.

La troisième variété d'arthrite chronique est fournie par l'arthrite tuberculeuse ou tumeur blanche. Celle-ci peut débuter dans des cas assez rares, d'une façon brusque et avec tous les caractères d'une

inflammation articulaire aiguë, mais même dans ces cas, l'évolution ultérieure sera toujours chronique. Elle se caractérise par la production de fongosités, l'envahissement progressif de tous les tissus de la jointure, la tendance à la suppuration et la perte des fonctions du membre.

Pour terminer ce travail, M. Tits consacra un chapitre spécial au diagnostic des arthrites syphilitiques. Celles-ci se présentent surtout sous trois formes qui sont : l'arthralgie contemporaine de la roséole ; les arthrites subaiguës avec hydarthrose de la période secondaire ; enfin, les arthropathies syphilitiques proprement dites ou anciennes tumeurs blanches syphilitiques, qui appartiennent aux manifestations tertiaires ou héréditaires de la syphilis.

L'auteur étudia successivement ces diverses formes ; il donna le tableau clinique de chacune d'elles et attira l'attention sur certaines affections articulaires pouvant prêter à des erreurs de diagnostic.

Nous voici arrivés, Messieurs, à la dernière séance de la Société Médicale, le 21 mars 1908. M. Moorkens clôtura la série des conférences par une étude des *hypertrophies de la prostate*.

Après quelques notions d'anatomie, le conférencier passa à l'étiologie de ces affections si fréquentes (un vingtième ou peut-être un sixième des vieillards en sont atteints). Il y a vingt ans on mettait tout prostatisme sur le compte de l'artério-sclérose. Depuis lors la clinique a démontré qu'il n'en est pas ainsi et on a cité une foule de causes : la vie sédentaire, la bonne chère, l'alcoolisme, certains sports, toutes causes qui agiraient par congestion du petit bassin. Un seul facteur possède une influence étiologique certaine : c'est la vieillesse ; en effet le prostatisme est rare avant 50 ans.

Au point de vue symptomatologique il faut distinguer trois périodes. La première (stade des troubles de la miction) se caractérise par la pollakiurie surtout nocturne, le retard et la longue durée de la miction, la diminution de force du jet. A la seconde période se produit la crise de rétention complète qui peut éclater sans cause apparente ou bien sous l'influence d'une fatigue ou d'un excès quelconque. Enfin au troisième stade le malade urine par regorgement et les parois vésicales sont sclérosées. Le diagnostic sera confirmé par le toucher rectal et le cathétérisme. Le toucher rectal permet de sentir les deux lobes latéraux hypertrophiés. Le cathétérisme décèle les rétrécissements du canal, l'existence de la barre ou valvule vésicale et l'allongement du canal de l'urèthre.

Le sondage après la miction permet aussi de constater le résidu vésical résultant de l'élévation de l'ouverture uréthrale.

L'évolution de la maladie est généralement progressive. De plus le malade est exposé aux dangers de la rétention et du cathétérisme : beaucoup de prostatiques meurent d'infection rénale.

Le traitement varie suivant les diverses périodes. A la première phase on se contentera en général du traitement hygiénique et prophylactique, qui consiste dans l'éloignement de tous les facteurs nuisibles déjà cités. On évitera les narcotiques et les hypnotiques qui causeraient la rétention complète. Dans certains cas on pourra faire le cathétérisme pour éviter au malade les ennuis de la pollakiurie nocturne ; dans certains cas aussi les lavages vésicaux, la dilatation du col et le massage de la prostate seront indiqués. A la seconde période, lorsqu'il existe de la rétention complète, on essaiera de vider la vessie par les moyens les plus simples ; le cathétérisme avec la sonde molle, puis avec la sonde à béquille en gomme élastique de Mercier, puis, seulement avec les sondes métalliques. On choisira en général une sonde de calibre assez gros et on procédera avec prudence et douceur. La vessie vidée, on peut suivant les cas laisser la sonde à demeure ou recommencer le cathétérisme à intervalles réguliers.

Si le cathétérisme est impossible on fera la ponction vésicale qui permet d'attendre que la miction se rétablisse ou que le cathéter passe. Si après quelques ponctions vésicales le cathéterisme ne réussit pas, on sera forcé d'établir le méat hypogastrique de Poncet. Dans certains cas on a fait le cysto-drainage.

Au troisième stade (sclérose vésicale) on fera mieux de s'abstenir de toute intervention, même du cathéterisme.

A côté de ces traitements palliatifs d'urgence, se place le traitement curatif : naguère encore, on faisait la castration, l'angioneurectomie, les injections intraparenchymateuses, etc. Tout cela est abandonné. Il ne reste que l'opération de Bottini qui consiste à creuser au galvano-cautère un urèthre artificiel à travers la prostate et la prostatectomie partielle ou totale par voie périnéale ou hypogastique. Cette opération qui offre une mortalité assez sérieuse ne trouve pas d'indication dans le premier ni dans le troisième stade du prostatisme, mais seulement dans le deuxième (rétention complète, vessie non sclérosée). En général cependant le cathétérisme aseptique et le traitement hygiénique entrent seuls en ligne de compte et ce n'est que dans certains cas déterminés que l'intervention sanglante sera indiquée.

Je termine ici, Messieurs, ce rapport qui, je l'espère, ne vous aura pas paru trop long, car je me suis borné à vous entretenir des

choses les plus marquantes de nos travaux, sans vous donner mes appréciations et sans distribuer, pour ne pas blesser leur modestie, les éloges qu'ils méritaient à nos conférenciers; il sera facile à ceux qui ont suivi régulièrement nos séances de compléter mon rapport à ce point de vue. Ils se rappelleront sans doute avec plaisir les noms de ceux qui par leur talent et leur cordialité ont rendu les discussions agréables en même temps qu'instructives.

Il me reste, Messieurs, à rendre hommage à celui qui a présidé toutes nos réunions avec tant de dévouement.

Dans une société comme la nôtre il faut un guide éclairé : M. le professeur Dandois a toujours été pour nous le maître bienveillant, encourageant nos efforts, mettant sa longue expérience à profit pour notre instruction. En votre nom, je lui adresse ici l'expression de notre gratitude.

J'espère, Messieurs, que vous continuerez à prendre une part active aux travaux de notre société; le temps passé à la Médicale n'est pas du temps perdu pour votre formation générale. Croyez-moi sur parole, j'en ai fait l'expérience.

Œuvre des Missions catholiques au Congo.

COMITÉ CENTRAL.

Président d'honneur : Mgr HEBBELYNCK, recteur magnifique de l'Université catholique.

Vice-Président d'honneur : M. le vicomte Joseph DU PARC.

COMITÉ DIRECTEUR DE L'ŒUVRE.

Président : Mgr COENRAETS, vice-recteur de l'Université catholique.

Vice-Président : M. Jean DE CORDES, étudiant, président du Comité Universitaire.

Secrétaire général : M. Valentin BRIFAUT, avocat à la Cour d'appel, rue de Stassart, 131, Bruxelles.

Trésorier général : M. le chanoine DE MUYNCK, professeur à l'Université catholique, 9, place St-Jacques, Louvain.

Directeur du Bulletin : M. le chevalier DE WYELS, docteur en Droit, rue de Tirlemont, 235, Louvain.

COMITÉ UNIVERSITAIRE.

Président : M. Jean DE CORDES, étudiant, rue de la Station, 32, Louvain.

Secrétaire : M. Marcel MAENHAUT, étudiant, rue de la Station, 18, Louvain.

Trésorier : M. Jean NYSSENS, étudiant, rue de la Station, 20, Louvain.

Membres : MM. l'abbé Belpaire, Gustave Delmarcel, Henri Delwart, Adolphe Ferminne, Arnold Godin, l'abbé Pierre Harmignie, Albert Hebbelynck, Henri Hebbelynck, Paul Hubert, Gérard Leclef, Alfred Lienart, Joseph Muylle, Théophile Percy, Charles Rensonnet, Ambroise de Rick, Armand Roelens, Georges Rousseaux, Luigi Ruffo, Albert Sergysels, étudiants.

RAPPORT.

L'Œuvre des Missions catholiques au Congo se répand de plus en plus dans notre pays. Grâce à la générosité de nombreux bienfaiteurs et à l'activité des Comités estudiantins, elle élargit chaque année le

champ de son action, méritant ainsi toujours davantage la reconnaissance des missionnaires.

Au lendemain de l'annexion du Congo à la Belgique, chacun de nos membres, s'inspirant de l'esprit de la lettre épiscopale relative à ce grand événement, s'est dévoué plus que jamais à l'œuvre commune par une propagande individuelle inlassable. C'est ainsi que le Comité de l'Œuvre a pu décider la création d'une 10e ferme-chapelle à laquelle a été donné le nom de « Louvain Adolphe-Edmond », en l'honneur de notre président d'honneur, Mgr Hebbelynck, et de notre président effectif, Mgr Coenraets. Cette fondation, qui rappellera heureusement à la fois le 75e anniversaire de la restauration de l'*Alma Mater* et l'annexion du Congo, a été attribuée à la préfecture apostolique du Haut Kassaï, desservie par les Missionnaires de Scheut. L'Œuvre des Missions s'est étendue, en cette dernière année, jusqu'à Gand, où a été créé un comité estudiantin local; l'initiative en est due au zèle bien connu du dévoué secrétaire du comité de Louvain, M. Marcel Maenhaut. Notons aussi une très heureuse innovation introduite par M. Jean De Cordes, le vaillaint président du Comité Universitaire : la création de carnets destinés à recueillir des cotisations minimes. L'Œuvre a trouvé en ce nouveau mode de propagande une source de bénéfices dépassant l'attente universelle.

Le bilan financier, clôturé annuellement au 31 décembre, s'est terminé brillamment par un actif de 10,000 frs. Une répartition très large de subsides a été faite. Chacune des fermes chapelles s'est vu allouer 400 frs.; 2000 frs ont été attribués à la fondation de « Louvain Adolphe-Edmond »; 600 frs ont été répartis, à titre de subventions de collaboration à notre bulletin, entre les Pères de Scheut, les Pères Rédemptoristes, les Pères Blancs et les P. Prémontrés. Hommage soit rendu au R. chanoine De Muynck, trésorier général, pour son excellente gestion financière.

La prospérité de nos finances est due pour une part aux fêtes que le Comité directeur et les Comités locaux ont données dans le courant de l'année écoulée. Notre zélé président du Comité Universitaire s'est réellement prodigué. Le mercredi 3 mars, M. Paul Segers, membre de la Chambre des représentants, fit à Louvain, en la salle du *Cercle catholique*, une charmante conférence sur *La Femme d'aujourd'hui*. — Le cercle *l'Émulation*, de Bruxelles, nous donna fin mars, une excellente première de *Simone*, par Brieux, à Louvain. Les mérites de cette pièce et la brillante interprétation des artistes amateurs du cercle bruxellois ont fait de cette soirée le clou des fêtes de bienfaisance de la saison.

Le vaillant bulletin « Le mouvement des Missions catholiques au Congo » ne s'est pas, lui, non plus, laissé déchoir. Conduit très sagement par M. le chevalier de Wyels, il offre une documentation intéressante au sujet des Missions au Congo. Le Congrès des œuvres catholiques de Malines s'est plu à rendre publiquement hommage à notre périodique au cours d'une séance plénière de la section coloniale.

Les résultats obtenus sont bien de nature à enflammer notre zèle. Conscients de la part que nous sommes appelés à prendre dans l'Œuvre de l'évangélisation du Congo, soutenus par les encouragements réitérés de Son Ém. le Cardinal Mercier et de NN. SS. les Evèques de Belgique, et flattés de la reconnaissance de nos généreux missionnaires, nous voulons travailler avec une nouvelle ardeur à la diffusion de notre œuvre à travers toute la Belgique. Puisse-t-elle devenir vraiment nationale et contribuer de plus en plus à la civilisation de notre colonie, en y faisant régner le Christ et l'Évangile!

CERCLE DE LITTÉRATURE FRANÇAISE.

ANNÉE 1908-1909.

Président : M. Georges DOUTREPONT, professeur ordinaire.
Secrétaire : M. Louis NÉLISSEN, de Hasselt.
Rapporteur : M. l'abbé Georges CAEYMAEX, d'Anvers, candidat en philosophie et lettres.

RAPPORT

sur les travaux du CERCLE DE LITTÉRATURE FRANÇAISE pendant l'année académique 1908-1909, présenté par M. l'abbé G. CAEYMAEX, rapporteur.

MESSIEURS,

Durant l'année académique 1907-1908, le *Cercle de Littérature française* avait pris comme sujet d'ensemble : le Théâtre au XIXe siècle. La dernière conférence avait été confiée à M. LÉON DEBATTY qui devait nous parler d'une manifestation très importante de l'art dramatique contemporain : *Le théâtre libre*. Mais lorsque le moment fut venu pour lui de la donner, la fin du second trimestre était proche et cette conférence, nous n'avons pu l'entendre. Notre ami avait bien voulu nous la promettre pour le début de l'année académique 1908-1909; c'est donc à elle que revient de droit la première place dans le présent rapport.

* * *

On sait quelle fut la devise du mouvement dramatique inauguré par M. Antoine : d'après lui, l'effort que s'imposent les auteurs pour forger des intrigues, pour inventer des types moraux plus ou moins abstraits, est stérile; la scène ne doit être qu'une porte ouverte sur la vie courante; grâce à la minutieuse exactitude des décors, grâce au naturel du jeu et du débit des acteurs, il faut qu'elle présente des « tranches de vie ». Malheureusement l'erreur favorite des Français, comme M. Lanson l'observe, est de croire que plus le modèle est répugnant, plus l'imitation

est réelle et nous avons eu le « poncif » brutal, cynique à froid, même obscène. On s'en est blasé, il est vrai, et dans ce sens Antoine a échoué, mais il a réussi certainement à faire aimer davantage la vérité au théâtre. Et puis, c'est de son école que sont sortis plusieurs auteurs marquants tels qu'Eugène Brieux et François de Curel.

* * *

Après cette conférence, nous avons abordé le programme de l'année académique 1908-1909 : *Quelques poètes de la seconde moitié du* XIXe *siècle.*

Les passions et les idées qui ont engendré de nouveaux courants poétiques, les atmosphères et les émotions spéciales qu'elles ont créées forment un sujet d'étude d'autant plus attirant que le souvenir en est nimbé d'auréoles toutes fraiches : N'en vivons-nous pas? Ne sommes-nous pas pour quelque chose dans ces voix d'hier et d'aujourd'hui, dont l'accent nous est familier?

Rien ne manquait donc pour provoquer des travaux qui donneraient, grâce aux intéressantes considérations de M. le professeur Doutrepont sur les liens, les rencontres et les influences des écrivains étudiés, une vue, relativement complète, de toute une époque.

* * *

L'une des personnalités dont l'influence a été décisive sur celle-ci fut le poète Charles Baudelaire.

Il est avant tout, nous disait M. Théodore Smolders, l'idéaliste énervé, le constructeur de chimères. décevantes sans doute, mais de chimères quand même. Au fond c'est toujours l'infini qui l'appelle; mais son enfance malheureuse, sa jeunesse débauchée, son impuissance à concilier l'idéal de son moi sensitif, insatiable, avec la froide réalité l'ont arraché aux choses existantes et c'est dans les atmosphères morbides qu'il a vu se déployer les splendeurs de ses « paradis artificiels », c'est dans la boue qu'il est allé cueillir les « fleurs » glauques « du mal ».

* * *

Après Baudelaire, le Parnasse requérait notre attention. Si la théorie de Brunetière d'après laquelle les écoles se posent en s'opposant se vérifie, c'est bien à propos des Parnassiens : le coup d'œil que M. Jean Thiange nous fit jeter sur leurs origines en ouvrant sa conférence consacrée au maître Leconte de Lisle a permis de s'en convaincre. Évidemment ces réactions, quelque vives qu'elles soient, ne sont jamais com-

plètes : elles consistent dans l'abandon d'un mode poussé à l'excès et dans l'exploitation d'une force latente un peu négligée. Leconte de Lisle n'est pas indépendant des Romantiques, mais combien il en diffère par sa façon de regarder les objets matériels; il n'est pas impassible, mais il veut être avant tout l'artiste impeccable qui ressuscite, en des tableaux puissants, solides et d'une plasticité grandiose, des mondes antiques et barbares.

*
* *

M. Jean Lepoutre a retracé devant nous la sympathique figure du grand honnête homme François Coppée. Ici rien de la gravité hiératique qui apparaît commune à beaucoup de Parnassiens : voici toute la gamme facile et claire des sentiments simples, des sensations fraiches et saines d'un écrivain demeuré «social» : il aime les choses et les hommes sincèrement. chaudement : et son vers peu révolutionnaire vous enlève sans peine dans un élan patriotique ou vous arrache une bonne larme d'attendrissement pour les joies ou les douleurs intimes des humbles.

Ce cœur généreux ne pouvait rester sourd à l'appel de la grâce : elle lui fournit une inspiration plus élevée, un idéal plus hautement social qu'il n'hésita pas à proclamer par la parole et par l'action.

*
* *

Sully-Prudhomme, que la délicatesse et la netteté de la forme rattachent aux Parnassiens, se distingue par la noblesse de la pensée.

M. Edward Ewbank nous montra comment un corps faible et souffrant, ainsi que des tristesses intimes lui ont fait aimer la retraite où il put méditer sur la science et le cœur humain. Là, sa pensée grave perce profondément dans l'âme des choses et se crée, de la nature et de l'amour, une conception idéale, pure et triste. Mais quand des «épreuves» plus angoissantes l'assaillent, quand la vérité, le bonheur, Dieu le hantent, il n'en retire qu'une morale virile et sévère et le rêve d'un Eden utopique.

*
* *

Tels des poètes précédents ont été les devanciers du mouvement littéraire qui a reçu l'appellation de *Symbolisme*. On le pense bien : les discussions auxquelles nous nous sommes livrés pendant nos réunions d'hiver, nous ont naturellement amenés à examiner l'esthétique ainsi désignée et les œuvres littéraires qui en ont été l'expression.

Albert Samain présente des attaches plus ou moins marquées avec cette école symboliste. M. Louis Nélissen l'avait pris comme sujet de sa causerie. Samain, nous a-t-il dit, a voulu traduire en symboles son âme empreinte d'une douce et morbide langueur d'automne et de crépuscule. Dans son *Jardin de l'Infante*, on respire une odeur faible et mélancolique, le parfum d'adieu des chrysanthèmes. Samain est aussi l'artiste délicat, amant des grâces de l'Hellène, qui fixe aux « Flancs du Vase » les plis harmonieusement drapés de ses rêves, ou l'aède qui entonne les larges strophes symboliques de *Polyphème*.

*
* *

Le paroxysme, disait M. l'abbé Georges Caeymaex au début de sa conférence sur Emile Verhaeren, telle est la caractéristique du grand poète belge. Ce qu'il perçoit, ce sont tous les aspects puissants et grandioses du monde, c'est — dès sa jeunesse — la grasse fécondité de sa terre flamande, ce sont les peuples qui passent dans l'histoire, ce sont les mondes merveilleux rêvés au loin, c'est toujours et partout la mer, le large, l'immensité aux grandes voix. Mais par-dessus tout, son originalité fut de saisir, dans les forces tumultueuses du monde matériel et social d'aujourd'hui, les rythmes sauvages d'un art nouveau.

Ainsi les expansions farouches des *Soirs*, des *Débâcles* et des *Flambeaux Noirs*, les évocations tragiques des *Campagnes hallucinées* et des *Villes tentaculaires*, les brillants symboles des *Apparus dans mes chemins* et des *Villages illusoires* constituent la plus vivante synthèse de toute notre époque.

*
* *

La conférence de M. l'abbé Edouard Lombaerts avait cet avantage, en venant huit jours après, de consolider notre foi dans la poésie : car elle nous a permis de voir et de louer l'inépuisable et admirable fantaisie de cette force qui produit, à côté d'un Verhaeren, un Fernand Séverin; et du même coup nous avons reconnu la vérité de la devise de ce dernier :

Que le poète écoute son âme!

Il l'a écoutée, la sienne... aux pénombres douces des vallons, toute pleine des souvenirs simples et émus de son enfance, toute pleine de beauté et d'amour; il a écouté son âme avec ses bouillonnements, ses pleurs et ses reproches; il a recueilli son bonheur calme et grave. Et ses paroles harmonieuses et pures lui valent plus que de l'admiration; elles font de lui un poète vivement aimé.

*
* *

Les femmes de lettres sont aujourd'hui trop nombreuses pour que notre attention ne se portât pas quelque peu de ce côté. L'une d'elles présente une physionomie littéraire particulièrement curieuse : c'est la comtesse Mathieu de Noailles, à la fois romancière et poétesse. M. Léon Hayoit de Termicourt s'est chargé de nous la faire connaitre sous ce dernier aspect. Il nous a dit, en des termes remarquablement heureux, ses admirables dons de poésie et ses élans lyriques d'une si déconcertante audace. Mme de Noailles, on le sait, professe des doctrines morales que nous ne saurions trop blâmer. D'accord avec nombre de ses contemporaines, elle chante des chansons poétiques d'une inspiration étonnamment libre, mais d'un art qu'on ne saurait contester. En même temps, elle a des retours sur elle-même, des confessions où elle apparait désabusée et qui sont, dans son œuvre, comme un triomphe des principes moraux auxquels nous sommes attachés.

*
* *

Quelque variée que fût notre étude générale sur ces écoles et ces individualités marquantes de la poésie contemporaine, nous avons encore eu le plaisir d'entendre deux conférences libres sur l'artiste rare qui se nomme Joris-Karl Huysmans et le grand rêveur exotique qu'est Pierre Loti.

*
* *

M. Robert Vouets nous a fait revivre une des plus célèbres existences de notre temps : pitoyable et grande, palpitante tantôt de passion satanique, puis des chocs de l'infini, tantôt toute radieuse de la paix d'une solitude suprême ou toute brûlante de blessures mystiques — Joris-Karl Huysmans.

Paradoxale pour quelques-uns, sa sincérité fut peut-être sa plus grande caractéristique : depuis les primitifs flamands on n'avait jamais vu réunis en un même homme ce scrupule dans la peinture des choses et ce besoin d'extase : de fait, il fut un égaré dans son siècle. Et pourtant s'y est-il plongé! s'est-il roulé dans sa fange à l'époque des « Soirées de Médan »!

Mais, là-même, perçait déjà le peintre, qui lâchera bientôt le filon unique du naturalisme, la luxure, et s'enfermera dans la solitude, s'y créera un monde chimérique, merveilleux, une vie toute de sensations bizarres, de cauchemars, d'exaltations névrotiques, et s'acharnera à

évoquer ce monde « à rebours » avec la netteté du réel. Est-ce dans ce tourbillon nouveau de folie et de rêve qu'il trouvera un appui plutôt que dans celui de l'existence? Non, la gravité, le sérieux de la pensée solide sont encore bien loin, et c'est à peine si la solitude lui fait vaguement entrevoir l'idée chrétienne. Il faut qu'il retombe « là-bas » dans le gouffre, dans la fièvre du Satanisme, il faut qu'il y descende profondément. On sait s'il s'est relevé depuis, s'il est monté vers l'amour pur et mystique, dans la splendeur des cathédrales, dans l'ardeur des cloîtres, au milieu des spasmes surnaturels des foules de Lourdes, et enfin sous le coup de souffrances pareilles à celles d'une sainte Lydwine, qui s'acharnèrent sur son corps.

***

Le charmeur affiné qu'est Pierre Loti a fait, grâce à M. Pierre Renard, les frais d'un intéressant intermède entre l'étude des Parnassiens et celle de poètes plus récents. Lire Loti, c'est respirer les délices du grand air, c'est palpiter dans la solennité des grandes heures silencieuses de la montagne, de la plaine et de la mer; c'est pénétrer dans l'atmosphère étincelante de paillettes d'or, dans l'azur infini et la douce lenteur du crépuscule.

Heures d'arrêt et d'enchantement au milieu de toutes les splendeurs du globe, qu'est-ce qui les troublera? — Un sentiment, un seul, mais aigu, toujours présent : celui de l'écoulement universel des choses, du moi. Il se mêle aux parfums des plus merveilleuses floraisons et des plus divines retraites, il voile les plus belles lumières, il couvre d'une ombre de tristesse les yeux clairs de l'écrivain qui contemple, avec la ferveur d'un enfant, l'univers magique (1).

***

Nous ne pouvons finir ce rapport, sans rappeler la part qu'a prise le *Cercle de Littérature française* à la manifestation du 4 mai 1909 qui eut lieu au théâtre de la ville, en l'honneur des écrivains catholiques d'expression française et en commémoration du mouvement de la *Jeune Belgique* (2). C'est à M. Léon Hayoit de Termicourt que fut confiée la

(1) Le secrétaire du *Cercle*, M. Nélissen, a donné également une analyse des conférences faites par MM. Smolders, Thiange, Lepoutre, Ewbank, Caeymaex, Lombaerts et Renard, dans le journal des étudiants : *L'Avant-Garde.*

(2) Des comptes rendus de cette fête ont paru dans la *Revue générale* (juin 1909), *Durendal* (juin) et le *XXe Siècle* (6 mai). La conférence de

mission de saluer ceux qui jadis, à Louvain, préparèrent la renaissance littéraire de notre pays, et qui s'y trouvaient de nouveau — comme M. Iwan Gilkin — pour ressusciter cette ère de vaillance. Après la conférence du poète de *la Nuit* et de *Prométhée*, M. Firmin Van den Bosch prit la parole pour réveiller une fois de plus l'amour des lettres catholiques et nationales.

On représenta un acte du *Savonarole* de M. Iwan Gilkin, et *le Papillon s'envole* de M. Franz Ansel. Notre grand écrivain Verhaeren lut lui-même un poème inédit : *Persée;* on récita quelques-unes des meilleures pages de nos poètes et de nos prosateurs; et on rendit ainsi un digne hommage d'admiration à leur œuvre multiple et belle qui jette et sur la Belgique et sur l'*Alma Mater* un brillant reflet de gloire.

M. Gilkin a été publiée par la *Belgique artistique et littéraire* (juillet 1909); celle de M. Van den Bosch se trouve dans la *Revue générale;* et l'allocution de M. Hayoit a été reproduite dans *Durendal.*

—

CERCLE INDUSTRIEL.

BUREAU POUR 1909-1910.

Présidents d'honneur : Mgr Hebbelynck, recteur honoraire de l'Université et Louis Cousin, professeur honoraire de l'Université.
Président effectif : **M. Fr. De Walque**, professeur à l'Université.
Vice-Président : M. Ch. Skerett, candidat ingénieur.
Secrétaire : **M. J. Chanteux**, id.
Trésorier : **M. Derasse**, id.
Bibliothécaire : **M. L. Ruffo**, id.

Liste des membres de 1909-1910.

MM. Allard, Ampe, Antonissen, Barbier, Blondel, Boucique, Bourgeois, Bovy, Buisseret, Caenepenne, Caluwé, Catteaux, Chanteux, Charlet, Claes, Cols, Cravat, De Becker, De Becker-Remy, Debouche, De Bièvre, Debin, Derasse, Dewinter, Dryen, A. Drion, R. Drion, Dubois, du Trieu, Godenne, M. Haesaerts, Harrewyn, Hazard, Hensmans, Heo Chi Kwan, Hoet, Hubert, Lamquin, Ledocte, Lejeune, Lemaître, Locus, Majerotte, Michel, J. Mineur, Mineur, Mols, Montangie, Nève, Paheau, Parein, Pierret, Préat, Pugh, Radar, Richard, Ruffo, Sdez, Schaedgen, Schambourg, Skerrett, Tessens, P. Thoreau, Timmermans, Uytebrouck, Vander Ghote, Vander Rest, Van Hemelryck, Van Roy, M. Van Vyve, R. Van Vyve, Valcke, Verbesselt, Vergeynst, Walravens, Watelet.

RAPPORT

sur les travaux du CERCLE INDUSTRIEL pendant l'année académique 1908-1909, présenté au nom du bureau par M. Albert COPPENS, vice-président. (1)

MESSIEURS,

Me conformant à l'usage établi par nos prédécesseurs, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport général sur les travaux du Cercle Industriel durant l'année 1908 1909, la 38me de son existence.

Comme vous le savez, le Cercle Industriel, par sa séance hebdomadaire, donne aux futurs Ingénieurs l'occasion de se réunir et de s'occuper plus à fond de quelques unes des questions si multiples et si variées dont, malheureusement, leurs cours ne peuvent donner, pour ainsi dire, que des aperçus insuffisants. Chacun de nous vient ici, à tour de rôle, entretenir ses camarades des choses qui l'intéressent particulièrement : c'est pour ses auditeurs une occasion de s'instruire; c'est pour lui surtout le moyen de s'exercer à l'art de la parole, dont l'importance, dans la vie courante ne peut se discuter.

Notre riche bibliothèque, qui forme une collection de revues et d'ouvrages scientifiques et techniques d'une haute valeur et qui s'enrichit de jour en jour, nous permet de nous tenir au courant des questions d'actualité et de faire, en même temps, une étude plus sérieuse de l'une ou de l'autre partie du vaste ensemble qui constitue le domaine de l'Ingénieur.

Enfin par des conférences, que viennent nous donner, de temps en temps, des ingénieurs des plus distingués, notre Cercle nous procure des aperçus nouveaux sur la portée pratique de nos études et de leurs applications possibles; et qui sait, il a peut être suscité, chez quelques uns d'entre nous, des idées nouvelles sur la voie à suivre à la sortie de l'école.

Tous ces points du programme du Cercle Industriel, nous nous

(1) Le bureau était composé de MM. le professeur De Walque, *président ;* A. Coppens, *vice-président ;* J. Thoreau, *secrétaire ;* P. Ruyssen, *trésorier;* E. Kügener, *bibliothécaire.*

sommes efforcés de les réaliser dans l'année qui vient de s'écouler; et grâce à l'appui sûr que nous donne notre président vénéré, M. le professeur De Walque, la tâche ne nous a pas été trop ardue.

Le compte-rendu qui va suivre vous permettra de juger si nos efforts ont été fructueux.

* * *

La première séance eut lieu le 13 novembre ; M. le professeur De Walque adressa des paroles de bienvenue aux membres nouveaux et anciens, présents en très grand nombre; il les félicita de l'ardeur qu'ils montraient et les engagea à venir, aussi nombreux à chaque séance, écouter le conférencier et discuter ses conclusions.

La parole fut donnée à notre secrétaire, pour lire l'intéressant rapport de M. X. Metz, notre vice-président durant le cours de l'année précédente, sur les travaux de l'année 1907-1908.

M. J. Schicks nous parla ensuite des sous-marins; la stabilité du sous-marin exige que le centre de gravité, soit situé sous le centre de carène; l'engin oscillant est, dans ce cas, soumis à tout instant à un couple de redressement. Il faut, de plus, qu'il existe un plan longitudinal de symétrie. Le sous-marin est placé sous l'action de deux forces de sens contraire : P son poids, P' la poussée de l'eau. Suivant que $P = P'$, $P < P'$ ou $P > P'$ la flottabilité est nulle, positive ou négative.

Dans le premier cas, $P = P'$, on maintiendra l'engin dans son plan d'immersion, ou bien par une variation du volume, ou bien, celui-ci étant maintenu constant, en agissant sur le poids. C'est à cette dernière solution que M. J. Schicks s'arrêta ce jour là : il est fait usage de régulateurs et de servo-moteurs, qui, pour augmenter ou diminuer le poids, attirent l'eau de mer dans un réservoir, ou l'en refoulent.

Pour maintenir le sous-marin horizontal, malgré les changements de position, soit d'un moteur, soit d'un homme, on recourt généralement au déplacement, commandé automatiquement, d'un liquide, entre deux réservoirs placés respectivement à l'avant et à l'arrière.

La stabilité transversale peut être assurée par l'emploi de deux hélices de pas opposés, tournant en sens inverse.

Pour diriger le sous-marin, il est fait usage de la boussole et des gyroscopes. Ces instruments qui ont l'inconvénient de ne pas accuser un déplacement parallèle à la direction suivie, déplacement dû aux courants, sont avantageusement remplacés par une lentille émergeant de l'eau et reflètant l'horizon.

* * *

A la séance du 20 novembre M. N. Fontaine nous donna une description détaillée du frein Westinghouse. Les organes principaux sont : le cylindre à vapeur, le cylindre à compression d'air, le réservoir général d'air comprimé et la conduite générale, parcourant le train d'avant en arrière. C'est une dépression dans cette dernière qui provoque le serrage des freins et une élévation de la pression qui les desserre.

Le machiniste commande le frein par une poignée qui peut occuper cinq positions différentes; la 1re correspond à l'alimentation de la conduite et par conséquent au desserrage des freins; dans la 2e position, il se produit une alimentation continue, remédiant aux fuites inévitables; la 3e position est neutre : toute communication avec la conduite est coupée; la 4e correspond au freinage ordinaire : la dépression est faible; la 5e au freinage en cas d'urgence.

Chaque véhicule possède une triple valve à action rapide et un réservoir à air comprimé. Lorsqu'une dépression se produit dans la conduite, cet air déplace un piston et trouve ainsi passage, pour aller agir sur un 2e piston dont la tige, par l'intermédiaire d'un levier, provoque le calage des sabots sur les roues.

* * *

M. J. Schicks termina, à la séance du 27 novembre sa conférence sur les sous marins; il étudia le 2e cas possible, pour l'équilibre de l'engin, celui où le poids P est inférieur à la poussée P', ce cas est plus avantageux que le premier. En effet, quand $P = P'$ si le servo-moteur ne fonctionne pas, le sous-marin descend et risque d'être écrasé par la pression de l'eau, où tout au moins de ne plus pouvoir remonter.

Les moyens mécaniques auxquels on recourt pour maintenir le bateau dans un plan horizontal, sont l'hélice et le gouvernail. La théorie des forces agissantes est très compliquée; elle admet des cœfficients variables, à chaque instant, avec les conditions dans lesquelles se trouve l'engin.

Il faut nécessairement que l'axe de celui-ci soit incliné, l'emploi du gouvernail unique à l'arrière, pour réaliser cette inclinaison, n'a jamais donné de bons résultats; on a imaginé de placer quatre palettes respectivement de part et d'autre de l'axe transversal et de l'axe longitudinal; elles sont commandées automatiquement par un piston hydraulique, soumis à la pression de l'eau de mer, combiné avec un pendule.

Le conférencier nous dit un mot des torpilles, qui ressemblent en

tous points au sous-marin lui même, mais dont la marche se distingue par une beaucoup plus grande rapidité.

Remercions spécialement M. Schicks de l'amabilité qu'il a eue d'occuper deux fois la tribune; ses deux conférences, sortant un peu du cadre ordinaire de nos études, nous ont vivement intéressés.

* * *

A la séance du 4 décembre, j'eus l'honneur de vous parler des locomotives à grande vitesse de l'Etat Belge. La tendance actuelle est de diminuer le diamètre des roues, d'augmenter le nombre des essieux couplés et d'accroître les surfaces de chauffe. L'effort de traction est inversement proportionnel au diamètre des roues; il est donc avantageux de faire celui-ci le plus petit possible et ceci entraîne comme conséquence, en vue d'obtenir une adhérence suffisante, l'augmentation du nombre de roues.

Deux moyens ont été employés pour donner aux machines sous une même dimension, une plus grande puissance : ce sont la surchauffe et l'expansion multiple.

La surchauffe permet d'augmenter la puissance pour une même dépense de vapeur, d'environ 20 % et de réaliser une économie de charbon d'environ 17 %. A cela s'ajoute que la surface de chauffe est moindre, le tender moins lourd puisqu'il y a moins de charbon à transporter et l'économie se trouve encore augmentée par suite de cette diminution de poids mort.

L'expansion multiple, réalisée par la disposition des cylindres en compound, présente comme avantages de réduire la condensation de la vapeur dans les cylindres et de permettre d'obtenir une détente très complète, même avec une assez longue admission. L'augmentation de puissance due à l'expansion multiple est d'environ 70 %, l'économie de charbon peut atteindre 40 %, mais ici la plus grande complication des mécanismes augmente le poids mort.

* * *

C'est notre secrétaire M. Jacques Thoreau qui eut la parole à la séance du 11 décembre pour nous exposer son travail sur la dessication du vent des hauts-fourneaux. Après avoir cité les expériences faites à Pittsburg par M. Gayley, expériences qui mirent cette question à l'ordre du jour, il y a 4 ans, et nous avoir énuméré les avantages réalisés, d'après l'ingénieur américain, par la dessication du vent, le conférencier passa

en revue les différentes opinions émises sur ce sujet par les métallurgistes d'Europe. Chacun d'eux cherche à expliquer, à sa façon, l'économie de combustible de 20 °/o réalisée en Amérique ; mais tous sont d'accord pour dire qu'en Europe, où le vent est soufflé à de plus hautes températures, l'économie serait beaucoup moindre et serait compensée, en grande partie, par le coût d'une installation de réfrigération, en vue de dessécher le vent. Quoi qu'il en soit, cette dessication rendrait les hauts-fourneaux plus réguliers d'allure et partant plus dociles aux volontés de l'ingénieur.

* * *

Le 14 décembre eut lieu en la salle du Monico la séance organisée annuellement à l'occasion de la fête de Ste-Barbe. Messieurs les professeurs Dumont, Daubresse, Meunier, Kaisin et Van Hecke nous firent l'honneur d'y assister. Le R. P. Schmitz, directeur du musée houiller, avait bien voulu venir nous donner une conférence sur le houiller en Campine. Le savant conférencier nous exposa d'abord quelle serait, dans quelques années, la situation sociale du Limbourg, les ouvriers quoique plus nombreux qu'on ne le pense, y seront cependant en nombre insuffisant; mais il faut tâcher, dès à présent, de former au moyen de ces ouvriers indigènes les cadres de la population laborieuse future, qui comprendra forcément de nombreux éléments étrangers presque toujours mauvais.

Le R. P. Schmitz passa ensuite à la partie géologique; après avoir montré par une coupe N-S la position du nouveau bassin, il nous dit un mot des morts-terrains qui le recouvrent et nous expliqua l'allure générale du gisement : il semble à peu près certain, qu'il s'est produit dans la direction E-O une suite d'effondrements; les massifs ainsi formés sont séparés par des failles verticales orientées dans la direction N-S.

En terminant le conférencier rend hommage à M. le professeur Dumont, qui doit à son admirable persévérance, l'honneur d'avoir découvert la houille de la Campine.

M. le professeur De Walque, remercia en termes chaleureux le R. P. Schmitz et s'associa à ses dernières paroles. M. le professeur Dumont, après avoir exprimé sa gratitude aux membres du Cercle, prit texte de leurs applaudissements, pour les exhorter à la persévérance dans le travail, première et indispensable condition du succès.

* * *

A la séance du 15 janvier, notre bibliothécaire, nous parla du dirigeable Zeppelin.

Les trois dessiderata à réaliser dans la construction d'un dirigeable, sont d'abord une grande puissance motrice sous un poids faible, puis une forme convenable et surtout invariable, enfin une parfaite stabilité dans les deux sens, longitudinal et transversal.

Le système adopté par Zeppelin, en vue d'obtenir l'invariabilité de la forme est celui de la carcasse rigide, qui a comme inconvénient d'exiger de grandes surfaces enveloppantes et, par conséquent, de très grands hangars d'abri.

M. E. Kügener, nous donna un aperçu de la constitution générale du dirigeable, puis nous montra les modifications successives faites aux engins construits par le comte Zeppelin, en ce qui concerne l'établissement des hélices et gouvernails, destinés à maintenir la stabilité et à assurer la dirigeabilite du ballon; le dernier type comporte un grand gouvernail à l'arrière, pour la direction, quatre petits placés sur les cotés pour la stabilité longitudinale et trois autres pour la stabilité transversale. M. Kügener, dans le but de rendre ses explications plus claires, nous avait construit un petit modèle réduit de l'engin.

*
* *

Notre trésorier nous donna à la séance du 29 janvier la première partie de sa conférence sur l'automobile. Il nous parla du moteur et ses accessoires et du mécanisme de transmission. Après avoir fait la description détaillée du moteur, M. Paul Ruyssen nous expliqua les différentes façons d'opérer la régulation de marche, puis il passa à l'étude de la carburation, qui consiste à mélanger l'air et l'essence, pour donner le gaz explosible et enfin à celle de l'allumage de ce gaz par l'étincelle électrique.

Il existe pour chaque moteur, une vitesse de régime, pour laquelle le rendement est maximum.

Le conférencier nous décrivit en terminant, les transmissions par chaîne et à la cardan; il s'arrêta sur l'ingénieux mécanisme, appelé différentiel, permettant à l'une des roues de tourner plus vite que celle qui lui correspond, de l'autre côté de la voiture.

*
* *

Le vendredi 5 février, M. Meuwissen, professeur à l'Université de Gand, ancien membre de notre Cercle, répondant à l'invitation de

notre cher président, nous fit l'honneur de venir nous donner une conference sur « quelques problèmes du domaine des constructions navales ». A cette occasion notre réunion eut lieu à l'auditoire de l'Institut électromécanique. MM. les professeurs Laminne, Van Hoonacker, Leplae, Daubresse, Van Hecke et Lemaire, honorèrent cette séance de leur présence.

Après avoir cité les qualités nautiques d'un navire, qui sont : la flottabilité, la navigabilité et la résistance, M. Meuwissen fit l'etude des dimensions à lui donner, au triple point de vue de la vitesse à obtenir, de la solidité et de la stabilité.

Ces dimensions ne s'établissent pas à priori, on se base sur l'expérience fournie par les constructions précédemment faites.

Si l'on suit un tableau comparatif des dimensions depuis 1840 avec les vitesses correspondantes, on constate une augmentation de vitesse, accompagnant chaque augmentation de longueur. Il n'y a d'exception à cette règle que quand un nouveau progrès est venu modifier la construction, par exemple lors du remplacement de la roue par l'hélice.

Au point de vue de la solidité : deux positions sont dangereuses pour le navire; dans la première, celui-ci est supporté en son milieu par la vague, dans la deuxième il repose par ses deux extrèmités sur deux vagues; le calcul de la résistance se fait en assimilant le bâteau à une poutre, appelée « poutre equivalente ». Quant à la stabilité, il est à remarquer que la non-stabilité n'est pas correlative du chavirement.

Le conférencier nous fit suivre par les projections lumineuses, les diverses phases de la construction du Mauritania.

M. le professeur De Walque, après avoir félicité M. Meuwissen, le remercia bien vivement de sa conférence si intéressante. Il attira notre attention sur la nécessité qu'il y a pour nous, de nous initier aux problèmes des constructions navales qui peuvent être une source de travail considérable pour l'industrie belge.

* * *

Notre dévoué président, étant empèché d'assister à la séance du 12 février, ce fut M. le professeur Sibenaler qui dirigea cette réunion et celle qui suivit.

M. Paul Ruyssen nous donna la deuxième partie de sa conférence sur l'automobile.

Le conférencier décrivit d'abord le mécanisme de changement de vitesse qui permet de modifier la multiplication suivant l'effort à réaliser.

Il passa ensuite à l'étude de la direction, étude comportant la solution du problème qui demande que les axes des fusées des quatre roues, passent à chaque instant par le centre instantané de rotation. Un mécanisme résolvant la question mathématiquement serait trop compliqué pour être réalisé pratiquement et l'on se contente de solutions approximatives, admissibles pour des angles ne dépassant pas une certaine valeur.

Le conférencier nous cita en finissant les divers systèmes d'embrayage, permettant de mettre le moteur en rapport avec la transmission ou de l'en isoler.

La conférence de M. Ruyssen, traitant un sujet d'actualité et malheureusement non encore enseigné dans la plupart des universités, nous a vivement intéressés.

* * *

La séance du 20 février fut occupée par M. Jules Cousin qui nous parla de l'industrie minière, de l'industrie métallurgique et de la construction métallique en Angleterre.

Les conditions exceptionnellement bonnes, dans lesquelles se présentent les gisements houillers, entre autres : la régularité, le peu d'inclinaison et la puissance moyenne des couches, permettent aux Anglais d'obtenir un prix de revient de beaucoup inférieur au nôtre. Les méthodes d'exploitation en usage sont les piliers repris et surtout les grandes tailles remblayées. L'Angleterre possède plusieurs gisements importants de minerai de fer qui sont exploités, après division en étages et sous-étages, par la méthode des piliers repris.

L'industrie métallurgique, très développée dans les régions du Cleveland, du Cumberland et en Ecosse, est caractérisée par quatre circonstances : l'insuffisance des minerais indigènes, le développement pris par la fabrication de l'acier sur sole, la suprématie du procédé Bessemer sur le procédé Thomas et la persistance de la fabrication du fer puddlé.

Au point de vue des constructions métalliques, l'Angleterre est un des pays les plus arriérés : les causes de cette infériorité sont le manque d'instruction professionnelle et, souvent, l'incompétence des ingénieurs conseils.

A la fin de la séance, M. le professeur Sibenaler nous communiqua les résultats d'un calcul fait à propos du fonçage des puits dans les sables boulants, par congélation; ils montrent qu'une solution saline refroidie à —20° ne permet pas pratiquement d'obtenir une couche de glace d'épaisseur supérieure à 50 centimètres.

* * *

A la séance du 26 février, M. G. Van den Berghe nous entretint de l'extraction des huiles. Cette fabrication comprend trois opérations : le broyage des graines, le chauffage et l'extraction de l'huile par pression. Le traitement par dissolvant est peu employé. Le broyage a pour but de déchirer les cellules, le chauffage coagule l'albumine et rend l'huile plus fluide; l'extraction de l'huile s'opère par deux pressions successives, le froissage et le rebat. Il existe actuellement un nouveau système anglo-américain, se distinguant de l'ancien par le perfectionnement de l'outillage et la simplification de la main-d'œuvre.

* * *

Le vendredi 12 mars, la séance eût lieu à l'auditoire de l'Institut Électromécanique. M. Gaston de Ribaucourt nous fit une intéressante causerie sur les fours électriques. Ces fours sont précieux pour l'obtention des fontes et des aciers spéciaux; la température de 2500° à 3000° qui y règne, permet aux réactifs additionnés d'agir rapidement et complètement dans toute la masse, et d'obtenir ainsi toutes les compositions voulues, tout en abaissant, pour ce qui concerne les aciers, la teneur en carbone, soufre, phosphore, à n'importe quelle valeur, si minime soit-elle.

Comme les essais le prouvent, les aciers électriques sont plus résistants que les aciers ordinaires; cela est dû à leur homogénéité.

Le conférencier nous montra en projections lumineuses, les divers types de four imaginés; les uns sont à arc jaillissant entre des électrodes en charbon; les autres, à induction, constituent des transformateurs dont le bain lui même est le secondaire; celui-ci, constituant un conducteur de résistance minime, s'induit d'un courant de très haute intensité et s'échauffe fortement.

* * *

C'est au même auditoire que se tint notre séance du 18 mars; nous eûmes l'honneur d'y entendre une conférence de M. le professeur Leplae sur les grandes irrigations aux Indes, aux États-Unis et en Égypte. Le conférencier nous mit sous les yeux, par de nombreuses projections lumineuses, les photographies des travaux qui y ont été pratiqués.

Il y a deux séries de travaux d'irrigation : ceux qui amènent l'eau au centre de la région à irriguer, ce sont les plus intéressants, et ceux très

simples toujours qui la répartissent sur les champs irrigués par submersion ou par infiltration.

C'est aux Indes que les premiers grands travaux de l'espèce ont été effectués par les Anglais : ils comportent des canaux d'inondation, utilisés pour l'irrigation à l'époque des crues seulement, et des canaux permanents. Les travaux d'irrigation des Indes, outre qu'ils ont permis d'atteindre le but poursuivi d'écarter la famine, ont donné de très bons résultats financiers. Le gouvernement américain a entrepris d'irriguer la zône aride qui couvre le tiers du sol des États-Unis; après avoir installé des stations de jaugeage, en vue d'étudier le débit des rivières destinées à fournir l'eau, il a construit des barrages et d'énormes viaducs.

Les Anglais ont commencé en Égypte des travaux d'irrigation par les eaux du Nil; quatre grands barrages ont été construits et la formation d'un immense lac artificiel est projeté actuellement.

Notre président félicita en termes chaleureux M. le professeur Leplae; MM. les professeurs Van Hoonacker et Meunier nous avaient fait l'honneur d'assister à cette réunion.

* * *

M. Caenepenne occupa la tribune aux séances du 26 mars et du 7 mai. Il fit l'étude des pertes de chaleur et de pression dans les conduites de vapeur. Il commença par la description des appareils d'essai utilisés en vue de cette étude : la conduite d'essai elle-même, les appareils de mesure de la température et de la pression; ceux d'estimation de l'eau de condensation et de mesure de la variation de la température en une section droite. Le conférencier nous parla ensuite des pertes dans les conduites de vapeur saturées, conduites non calorifugées d'abord, calorifugées, ensuite, et nous dit un mot des calorifuges employés lors des expériences.

M. Caenepenne termina son intéressante conférence par l'étude des vapeurs surchauffées; quand il s'agit de celles-ci, les variations de pression et de température dans les divers points de la conduite, et la condensation de la vapeur, sont des causes d'erreur dans l'évaluation des pertes : celles-ci sont plus grandes par la vapeur surchauffée que par la vapeur saturée, mais elles croissent moins vite avec la température de la vapeur.

* * *

A la séance du 14 mai, M. G. Delmarcel nous parla du procédé Steffen pour l'extraction du sucre de betteraves; après avoir décrit rapidement

le type d'une installation Steffen, le conférencier discuta la question du «plus-sucre» dont l'existence suscita les recherches des chimistes; ceux-ci trouvèrent plusieurs explications de la constatation de ce plus-sucre : Steffen prétendait que dans le procédé ordinaire, durant le temps d'exposition à l'air des cossettes, depuis le coupe-racines jusqu'au moment du remplissage du premier diffuseur, il y avait une destruction du sucre due à une oxydase; or, la chose semble impossible, le saccharose étant trop stable pour être décomposé en une demi-heure par des ferments oxydants. Il résulte des expériences personnelles de M. G. Delmarcel, qu'il faut chercher dans les méthodes d'analyse même l'explication du plus-sucre; quelque soit le defequant employé, on trouve toujours moins au polarimètre pour les solutions alcooliques, que pour les solutions aqueuses.

Les avantages du procédé Steffen sont la moindre quantité d'eau à évaporer, l'absence d'eaux résiduaires et l'obtention d'une pulpe séchee de très grande valeur alimentaire. M. le professeur De Walque félicita vivement M. Delmarcel dont la conférence, bien intéressante, comprenait des travaux tout-à-fait personnels.

Ajoutons que depuis lors, le mémoire de M. Delmarcel, dont la conférence donnée au Cercle est le résumé, a valu à son auteur une bourse de voyage et qu'une partie en a été publiée dans le *Bulletin de l'Union des Ingénieurs sortis de Louvain.*

*
* *

M. Chanteux clôtura, le 21 mai, la série des conférences. M. le professeur Van Hecke nous fit l'honneur d'assister à cette séance. Le conférencier nous exposa une nouvelle méthode semi-directe de calcul des voûtes en maçonnerie, méthode dont il est l'auteur.

Jusqu'ici l'on se bornait à faire des calculs de vérification de la stabilité d'une voûte établie à priori; ce sont les trois équations, déduites en admettant l'hypothèse d'arcs homogènes, et servant de base aux calculs de vérification qui sont le point de départ des calculs nouveaux.

Dans la nouvelle méthode on se donne à priori l'arc de la voûte et le coefficient d'accroissement de la section; dès lors il est possible d'exprimer, en fonction de l'épaisseur de la voûte à la clef, toutes les quantités placées sous le signe intégral des équations. La résolution des équations est simple, et l'on peut construire la ligne des pressions; en possession de celle ci, on détermine la valeur minima de l'épaisseur à la

clef, pour que la stabilité soit satisfaite au triple point de vue de l'absence des tractions, de la compression maximum et du pivotement.

Notre président félicite vivement M. Chanteux, qui a le mérite d'avoir cherché et trouvé le moyen de calculer, d'une façon simple, une voûte en maçonnerie, sans devoir passer par les longs calculs de vérification avec les tâtonnements qu'ils comportent, ou sans se confier au hasard d'une formule empirique.

Voilà, Messieurs, le compte-rendu des séances du Cercle pendant l'année qui vient de s'écouler.

Qu'il me soit permis de remercier collectivement tous les conférenciers. C'est grâce à leur dévouement que le Cercle Industriel a pu rester au niveau qu'il avait atteint les années précédentes. Nos camarades, qui ont affecté à la préparation de leurs travaux une bonne partie de leur temps libre, si parcimonieusement mesuré, hélas, aux Écoles spéciales, méritent toute notre reconnaissance.

Un éloge spécial est à adresser pourtant à MM. G. Delmarcel et J. Chanteux, qui sont venus nous apporter les fruits de leurs recherches personnelles; tous nos remercîments au R. P. Schmitz, à M. Meuwissen et à M. Leplae, qui, étrangers au Cercle, ont bien voulu se dérober à leurs travaux habituels pour nous communiquer une partie de leur savoir.

Notre bibliothèque aussi a fourni à nos membres d'abondantes moissons scientifiques. Tous nos remerciements à notre ancien vice-président M. Metz qui a bien voulu l'enrichir de nombre d'ouvrages intéressants, et aussi à la Direction de la Bibliothèque choisie qui, pour la seconde année, nous a permis d'installer dans ses locaux un cabinet permanent de lecture de nos périodiques lequel a été bien fréquenté par nos membres.

Messieurs, vous m'en voudriez si, en terminant ce rapport, je ne vous désignais, comme méritant toute notre reconnaissance, notre cher président, M. le professeur De Walque. Sa compétence universelle en matière de science et d'industrie, l'autorité avec laquelle il dirige nos discussions, son expérience spéciale de nos réunions acquise pendant les vingt-sept années qu'il les préside, en font le Directeur qu'il faut à une société composée d'étudiants qui vont bientôt se trouver aux prises avec les difficultés de la vie pratique.

C'est grâce à ses conseils éclairés que le Cercle Industriel peut rester dans la voie du succès, c'est grâce à lui que, sans encombre, il peut atteindre le but que j'ai indiqué au commencement de mon rapport.

A lui toute notre reconnaissance !

Messieurs, à la dernière réunion de l'exercice écoulé, vous avez choisi pour présider à vos travaux de l'année prochaine, MM. Ch. Skerrett, vice-président; Chanteux, secrétaire; Derasse, trésorier; J. Ruffo, bibliothécaire. L'heureuse composition du nouveau bureau fait bien augurer de l'année qui commence; soyons assurés que le Cercle Industriel continuera à marcher dans la voie du progrès et que l'année 1909-1910 ne le cédera en rien aux années précédentes.

Sociale Studiekring en Sprekersbond der Leuvensche Studenten.

BESTUUR.

Eerevoorzitter : Hoogeerweerde Heer HEBBELYNCK, rector magnificus.
Voorzitter : Zeer Eerw. Heer Kanunnik SENCIE, hoogleeraar.
Ondervoorzitter : Hooggel. Heer VLIEBERGH, hoogleeraar.
1ste Schrijver : Arth. DE GROODT, student in medecijnen.
2de Schrijver : Prosper THUYSBAERT, student in rechten.

EERELEDEN.

E. H. LUYTGAERENS, algemeen schrijver van den Boerenbond.
VAN DIEREN, E., advokaat.
GYSEN, Norbr., advokaat.

LEDEN.

MM. E. H. Belpaire; Cam. Billiet; Lod. Bril; Boesmans; J. Bernolet; H. Borginon; E. H. Jul. Buelens; E. P. Fred. Callaey, O. M. C.; K. Carton; E. P. Val. Claes, O. M. C.; Andr. Clerckx; J. Clynmans; E. H. J. Cochez; Cooreman; Jos. Cuvelie; Fr. De Groote; P. De Beus; Jos. De Smedt; P. De Brabandere; J. De Cock; Des. De Kock; E. H. Art. Dumortier; K. Fierens; Jul. Flamant; Fr. Fransen; H. Hinnekens; Huwaert; Jos. Joos; Edm. Jans; Fr. Kerremans; E. H. J. Lambrechts; Jan Lindemans; Fr. Melchior; Kar. Michiels; E. H. Aug. Nobels; G. Naets; M. Orban; D. Pieters; Ars. Raedts; W. Rosseeuw; Leo Ruland; Ramaekers; E. H. Roosens; A. Sterckx; P. Taverniers; Ad. Thienpont; Aug. Tant; Hub. Thien; Aug. Van Cauwelaert; Jul. Van Goethem; Eug. Van Nuffel; Xavier Van Nuffel; E. H. Van Gramberen; Leo Van Haacht; L. Van Bauwel; Van Dieren; E. H. F. Van de Pol, M. S. C.; Van der Meulen; Em. Van Dievoet; E. H. Van Molkot; W. Van Opstal; Kar. Vergeinst; Const. Verhaert; Verheyen; Cam. Vermoesen; Andr. Verstreken; V. Wouters; Fr. Willems; Wynants.

VERSLAG

over de werkzaamheden van den SOCIALEN STUDIE-KRING en SPREKERSBOND in het schooljaar 1908-1909, door den heer A. DE GROODT.

Eerweerde Heeren,
Mijne Heeren,

Dit jaar vierden wij het heugelijke Jubileum der Leuvensche Universiteit. Onze *Alma Mater* zag hare trouwe zonen nog eens weer, toegestroomd uit alle hoeken des Vaderlands. Zij kwamen, en als een bloemenpracht wapperden langs de straten hunne vlaggen en banieren, en hun juichgezang weerklonk hoog boven hunne hoofden — hun *Alma Mater* tot eer.

De Sprekersbond ook heeft zijne diepe hulde nedergelegd aan de voeten onzer *Alma Mater*, bron bij uitstek van ontwikkeling en zaaister over België van onze kristene denkbeelden, van onze sociaal-katholieke gedachten. Immers, tot dé Leuvensche Universiteit zijn zij gekomen, van alle standen uit de stad en van te lande, zij die den drang voelden van hoogere roeping voor hun volk; overtuigd dat de schitterendste vakvirtuositeit dien drang niet kan voldoen, sloten zij zich aan bij onzen Studiekring — en van hier zijn zij teruggekeerd langs alle wegen, zij die heden de kaders uitmaken van het katholieke leger. Ja, talrijk waren de Gilden en Kringen met hunne banieren op den hoogdag van 9 Mei, aangevoerd door oud-leden van den Sprekersbond, wier woord heden als 'n ordewoord geldt op sociologisch en staatkundig gebied.

De Sprekersbond is een van die kringen, waar — door werk en overtuiging — de mannen werden geoefend, die wij begroeten en eerbiedigen als onze oversten en erkennen als onze aanvoerders in den strijd voor de zedelijke en de stoffelijke belangen van ons volk.

Een van die mannen is onze gevierde ondervoorzitter, hoogleeraar E. Vliebergh, dien wij dit jaar zoo gelukkig zijn geweest te mogen vereerd zien met het ridderkruis van de Leopoldsorde. Ridder was hij lang reeds voor hij het kruis kreeg, *onze Vliebergh*. Dit jaar weer was hij, in onze openingszitting, de voordrachtgever. Niettegenstaande hij maar pas van zijne reis naar Zuid-Amerika was teruggekeerd, hield hij

er aan de traditie te volgen. Het was een blijk van genegenheid die hij aan den Sprekersbond gaf met aan ons vooraf zijne *reisindrukken* weêr te geven. Hij schetste vooreerst den politieken toestand in Brazilië, Argentinië en Uruguay. Merkwaardig is het dat de politiek er niet berust op principiepen doch enkel op persoonlijke kwesties. Zoo bestaat er in Uruguay de partij der «rooden» en die der «witten»; beiden tellen katholieken. Enkel de socialisten maken een afzonderlijke groep uit. Op economisch gebied, bestaat de voortbrengst der Zuid-Amerikaansche landen uit koffie, suikerriet en caoutchouc, en voornamelijk uit veeteelt. Belangwekkend is de uitgestrektheid der hoeven in die streken. Op sociaal gebied, is de stevige inrichting van het familieleven — met zijn patriarchaal karakter en zijne gulle gastvrijheid — in 't oog springend. De loonen der werklieden zijn er in algemeenen regel grooter dan hier, doch het leven is er betrekkelijk duur. Ten slotte het zijn landen van toekomst. De inwijking is slechts aan te raden wanneer men in groep gaat.

Als tweeden voordrachtgever hadden wij nogmaals een knappen werker op sociaal gebied, den Z. H. Kanunnik Luytgaerens, algemeen schrijver van den Belgischen Boerenbond. 't Was over *Volksontwikkeling* dat hij sprak, dat is over de ontwikkeling der boeren, werklieden en kleine burgerij in stad en dorp. Wat wij dienen te ontwikkelen zijn vooral de geestelijke vermogens : verstand, hart en wil; de weg die daartoe leidt is de economische ontwikkeling. Wij moeten aan het volk een diepere kennis geven van godsdienst en liturgie en tegelijkertijd grootere vakbekwaamheid. Wij moeten het ook vormen op politiek gebied. Als middel tot de stoffelijke verbetering wijst spreker op de vereeniging. Het vakonderwijs vooral moet worden ontwikkeld, de leeslust opgewekt, de gewestelijke bladen degelijker gemaakt. Dit alles moeten wij in 't werk stellen met de overtuiging dat ons volk vatbaar is voor hoogere ontwikkeling.

In eene derde vergadering sprak een onzer ieverigste leden, de heer Joz. Clynmans, over *Bazars en groote magazijnen*. Hij gaf ons hunnen oorsprong te kennen, hunne ontwikkeling met de oorzaken ervan en de gunstige omstandigheden waarin zij zich bevinden. Daarna deed hij de kwade gevolgen ervan voor den kleinhandel duidelijk uitschijnen. Als middel daartegen vraagt men de wettelijke bekamping door 't verbod of door belastingen. Een beter middel ligt in de zelfhulp van den kleinhandel. In de vereeniging is de redding gelegen.

In eene volgende vergadering behandelde de Eerw. Pater Val. Claes

eene inrichting die in België nog weinig gekend is en nochtans bestemd schijnt om in 't maatschappelijk leven een gewichtigen rol te spelen, namelijk de gezamenlijke arbeidsovereenkomst of *Kollectief arbeidskontrakt*. De voordeelen zijn : de rechtsgelijkheid van den werkman, de zekerheid van 't loon, de vermindering der werkstakingen, de kalmte en rust in 't bedrijf, de verhooging der loonen, de verbetering der voortbrengst en een stap naar socialen vrede. De Eerw. Pater onderzocht achtereenvolgens en weerlegde verscheidene opwerpingen.

Op de dagorde der volgende zitting stond de Eerw. Pater VANDE POL, M. S. C. met eene voordracht over *den arbeidsduur* voor volwassenen. Die vraag is zeker van 't grootste belang. Van kristelijk standpunt beschouwd, mag de arbeid niet zoolang duren dat de werkman geene gelegenheid zou hebben om zich verder in zekere mate te ontwikkelen. Beschouwd men de feiten zooals ze in het economisch leven zich voordoen dan kan niet worden geloochend, dat de arbeidsduur over 't algemeen te lang is. Hier moet de Staat ingrijpen en ook het bijzonder initiatief bijspringen.

In eene voordracht, die bij de leden het grootste belang opwekte, sprak nogmaals de Eerw. Pater VAL. CLAES over de *Sociale Studentenbeweging in Duitschland*. De Duitsche student leeft afgescheiden, buiten de beweging. Om hem tot den socialen arbeid over te halen, toont men hem het midden waarin hij leeft, de solidariteitsplicht, en ook de gelukkige gevolge welke uit zijne deelneming zullen voortvloeien. Tot bevordering dier sociale studentenbeweging heeft men het sekretariaat der studentenkringen te Gladbach opgericht.

De daaropvolgende zitting hield onze tweede schrijver, P. THUYSBAERT, eene voordracht over *Sociale Vlaamsche Studentenbeweging*. Wij moeten trachten den socialen geest bij onze studenten te versterken en dat kunnen wij met de studiëen er naar te richten en belangstelling op te wekken voor sociale vraagstukken. Spreker deelde ons zijne eigen ondervinding mede, opgedaan te Aalst en te Lokeren, en besloot dat de werkzaamheden systematischer en vollediger zouden moeten doorgedreven worden.

Zulk eene praktische voordracht kon niet zonder gevolg blijven. De volgende zitting werd uitsluitelijk besteed aan eene belangrijke bespreking waarvan de leiddraad op de dagorde werd aangeduid. Uit die bespreking, door den heer P. THUYSBAERT ingeleid, bleek het duidelijk dat er bij de collegestudenten meer belangstelling voor sociale vraagstukken moet worden opgewekt en de middelen daartoe werden dan

ook nauwkeurig vastgesteld. Om nuttiger werk te verrichten is het noodig samen te werken met het Algemeen Vlaamsch Studentenverbond dat zoo veel heeft bijgedragen tot de eigenmachtige ontwikkeling der Vlaamsche jeugd. Uit die samenwerking ontstond op 25 April het sociaal Studentencongres te Lokeren. Ieder van ons weet hoe heerlijk dit Congres is geweest, dank grootendeels aan onzen sympathieken en ieverigen tweeden schrijver. Voorwaar, het was eene krachtige poging naar vooruitgang op sociaal katholiek gebied.

In de eerste zitting van den tweeden trimester sprak de heer Jossa over *Volkslevensverzekering*. Zijne studie, goed ingedeeld, door treffende redeneering en afdoende cijfers gesteund, gaf ons het bewijs van zijne bijzondere bevoegdheid in dit vak. De volkslevensverzekering wordt bedreven door maatschappijen van onderlingen bijstand, door de algemeene spaar- en lijfrentkas en door private maatschappijen. De eerstgenoemde vorm is af te keuren, de tweede is goed in bepaalde omstandigheden, de derde kan goed zijn maar heeft in de praktijk aanleiding gegeven tot groote misbruiken.

Daarna hadden wij eene hoogst aantrekkelijke en belangrijke vergadering dank aan de welwillendheid van Eerw. Heer Van Akker, priester-missionaris in West-Canada. Hij onderhield ons over de *Colonisatie in Alberta*. Zijn doel was niet *ons* over te halen naar gene streken te verhuizen, doch klaar werd het dat het ginds voor menigen onzer boerenzonen veel beter zou zijn dan hier in ons overbevolkt landeke. Hoogst wenschelijk is het ook dat gindsche streken door katholieke landverhuizers bevolkt worden. De Eerw Heer Van Akker kwam dan, met de leuze : Het Westen aan de Katholieke Kerk!, zich als leidsman aanbieden voor alwie zijn geluk in West-Canada wil zoeken.

Eene belangrijke studie werd ons voorgedragen door den Eerw. Heer Van Gramberen over de *Schoolkwestie in België*. Meer bepaald besprak hij den wettelijken toestand van ons vrij onderwijs en de verbeteringen die daaraan dienen gebracht te worden.

Vervolgens had de heer Aug. Tant het over *Bedelaars*. Na eenige wenken over de jonge bedelaars, het bedelen met kinderen en het bedelen van kinderen zelf, met de gevolgen er van, besprak hij breedvoerig de kwaal der valsche bedelaars met hun « service actif » en « service sédentaire ». De oorzaak van die valsche bedelarij ligt in het te veel bezorgd zijn met den bedelaar. De liefdewerken zijn opeengestapeld en niet genoeg ondereen verbonden.

Door den heer J. Bernolet werd ons eene les gegeven over de grond-

beginselen van de *Staatsleer*. Hij gaf eerst de bepaling van den Staat en besprak achtereenvolgens het doel, de rechten en plichten van den Staat.

Eene zeer praktische voordracht werd gehouden door den Eerw. Heer J. LAMBRECHTS, waarin hij de *Taktiek* onzer belgische socialisten duidelijk wist uiteen te doen : hunne werking op de massa, hunne economische instellingen, de cooperatieven met hun schijnbaar voordeel en de syndikaten met hun politieke strekkingen alsook de mutualiteiten. De praktische studie, zeer geschikt voor studiekringen, werd uitgegeven door het propaganda komiteit « Hooger Op ! ».

De twee laatste zittingen waren voor hoogeschoolstudenten van het grootste nut. In de eene wees de heer JAN BERNOLET op hunne medewerking aan het uitmuntend werk der *Patronaten te Leuven*. Spreker gaf uitleg over de inrichting van werkbeurs, spaar- en pensioenkassen, onderlingen bijstand, over avond- en zondagscholen, boekerijen, doch vestigde vooral de aandacht op de studiekringen.

In de laatste zitting nam uw dienaar het woord om te wijzen op hetgeen de Hoogeschoolstudenten praktisch kunnen uitwerken op sociaal gebied. Daartoe was hij zoo vrij zijne persoonlijke ondervinding meê te deelen waaruit bleek dat wij vooral ernstig moeten denken op volksontwikkeling, iets wat hoogst noodig is om al het overige te steunen. Immers, wij zullen aan ons volk alle mogelijke voordeelen verschaft hebben op stoffelijk gebied, — zoo wij het de verstandige, godsdienstige, zedelijke, economische ontwikkeling niet geven die het noodig heeft om die voordeelen goed, verstandig en waardig te gebruiken — zullen wetten, liefdadigheid en edelmoedigheid tot niets gediend hebben, dan om tijdelijk het volk eens aan die voordeelen te laten proeven, en om zijnen lust naar « immer meer » nog aan te vuren. Doch wel jammer is 't, dat de welwillende arbeiders zooveel te kampen hebben tegen onverschilligheid en kleingeestigheid en dat nog van diegenen waar men dit wel het minst mocht verwachten.

Zeer wenschelijk is 't dat alle studenten aan 't werk gaan, elk in zijne streek. Immers allen zullen later plichten te vervullen hebben, zware maatschappelijke plichten. En hoe ze vervullen indien zij, binst hunne studiejaren, ze niet leeren kennen en beoefenen? Daarvoor werd het Congres van Lokeren belegd. En dat is wel de kroon van de werkzaamheden van onzen Sprekersbond die dan waardig meêjubelen mag met het Jubeljaar onzer *Alma Mater*. Hun best hebben ze gedaan onze leden, om de noodzakelijke kennis van toestanden en werken op te doen en zich verdienstelijk te maken voor het Vlaamsche volk. Ik zal hier

niet verder uitweiden over de belangrijke besprekingen na de voordrachten en de verslagen van het *K. S. Weekblad* en de *Gids*, noch ook over de kritiek der voornaamste artikelen uit *Le Peuple*. Iedere zitting kreeg daar haar deel van. Liever sprak ik nog over de genegenheid en de opoffering jegens onzen Sprekersbond van wege onzen beminden Voorzitter Hgl. Sencie en onzen gewaardeerden Hgl. Vliebergh, waarvoor wij hun hier onze innige dankbaarheid betuigen. Liever sprak ik nog over de zelfopoffering der leden die steeds met vlijt de zittingen bijwoonden, met aandacht de voordrachten aanhoorden, en, waar het pas gaf, ieverig aan de besprekingen deelnamen. Doch ik moet mij beperken. Laat mij eindigen, Mijne Heeren, met dien wensch dat de werking van onzen kring steeds meer en meer door de Vlaamsche Studenten gekend en gewaardeerd worde en wij nog meer soldaten mogen inlijven in het leger der sociale werkers.

SOCIETAS PHILOLOGA LOVANIENSIS.

Présidents d'honneur : Mgr Hebbelynck, recteur magnifique de l'Université; M. F. Collard, professeur ordinaire.
Président : M. le chanoine Remy, professeur ordinaire.
Secrétaire : Le R. P. De Jaegher, S. J., candidat en philosophie et lettres.

Ont pris part aux travaux : MM. l'abbé Cochez, candidat en philosophie et lettres; le R. P. Hermann, id.; le R. P. Misson, id.; l'abbé Roobroeck, id.; le R. P. De Jaegher, id.; Kurris, id.; Poisson, id.; l'abbé Leemans, id.; l'abbé Taverniers, id.; l'abbé Van Herck, id.; l'abbé Willems, étudiant en philosophie et lettres; l'abbé Deronne, id.; Mercenier, O. S. B., id.; Sak, id.

RAPPORT

sur les travaux de la SOCIETAS PHILOLOGA de l'Univer site catholique pendant l'année académique 1908-1909, par M. Joseph COCHEZ, docteur en philosophie et lettres, secré taire sortant.

Messieurs,

Lors des fêtes jubilaires du soixante-quinzième anniversaire de la restauration de l'Université catholique, l'Université de Cambridge lui fit remettre une adresse qui témoigne de la considération dont jouit en Angleterre l'École de philologie de Louvain. Depuis la renaissance jusqu'à ces jours, une suite non interrompue de philologues s'est succédée et l'a illustrée : Juste Lipse, Félix Nève, Erasme, Roersch, Thonissen, Willems. L'école actuelle suit les traces de ses devancières. Fidèles aux traditions, les étudiants s'initient dans les travaux pratiques de la *Societas Philologa*, à la méthode scientifique, sous la direction d'un professeur. C'est le rapport des travaux exécutés durant l'année 1908-1909 que j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui.

Cette année, notre directeur, M. le professeur Remy avait choisi comme texte à étudier le célèbre épisode du Satiricon de Pétrone (ch. XXVIII-LXXIV) connu sous le nom de *Cena Trimalchionis*.

Ce choix était sans doute heureux. L'œuvre ne se prêtait pas à de fréquentes critiques de textes, mais en revanche, son interprétation souvent difficile exerça fréquemment la sagacité d'esprit des membres ; et le récit de Pétrone nous introduit dans un coin du monde romain généralement trop peu connu des philologues.

MM. Van Herck, Willems, Rutten, Taverniers, Everaert, Leemans, Mercenier, De Jaegher, Kurris, Poisson, étudièrent tour à tour quelques chapitres ; ils s'acquittèrent honorablement de leur tâche. Après l'interprétation approfondie du texte, on a réuni en synthèse tous les éléments qui peuvent servir à l'histoire sociale de Rome au Ier siècle après J.-C. La figure de *Trimalchion*, affranchi, qui, après fortune faite, veut singer en province les aristocrates de Rome, est le type du parvenu. Son train de maison est celui des grands de la capitale, tel qu'il se trouve décrit dans Suétone, Tacite, etc. : luxe de table, domesticité servile nombreuse, jeux variés, bains somptueux. Mais quelle profonde différence d'avec le high life de la capitale dans toute sa façon d'agir ! Infatué de ses richesses immenses, il en parle à tout propos ; même il se fait lire devant ses convives une sorte de *Moniteur officiel* de ses *Latifundia* pour que ses invités aient quelque idée de l'étendue de ses domaines ! Ancien esclave lui-même, il se complait à maltraiter les siens et à leur faire implorer son pardon ; même, il ne ménage pas ses insolences aux hôtes qu'il reçoit à sa table. Il veut poser au savant ; il a deux bibliothèques chez lui et il connait l'astrologie et l'histoire ; cela lui permet de prouver que les orateurs et les cuisiniers ont dû naître sous la même constellation et de placer Annibal au milieu de la guerre de Troie : aussi ses convives sont-ils émerveillés de son savoir ! Il aime passionnément la musique : le service se fait en cadence au son des instruments et les danseurs de cordes sont ses artistes préférés ! Cependant sa magnificence prime tout. Pour avoir du monde à table, il prend ses convives dans la rue, sans les connaître. Il les éblouit et les fatigue de son luxe, il ne sait qu'inventer pour les étonner. Chaque service est vraiment un chef-d'œuvre d'imagination qui contient des surprises et exige des commentaires. Le personnage décrit par Pétrone est donc bien celui du provincial parvenu.

L'étude de la *Cena Trimalchionis* se fit avec entrain. Elle ne fut interrompue que deux fois par la lecture de travaux spéciaux.

Le P. Misson nous communiqua un extrait de sa dissertation sur *La religion de Libanios*. Il choisit le chapitre où il se demande si le brillant parleur a subi l'influence des idées monothéistes mises à la mode dans la haute société païenne par la philosophie du temps. Il ne trouve pas de trace sérieuse de l'hénothéisme trascendental des Néoplatoniciens. Nulle part non plus Zeus ne devient décidément le dieu suprême d'une sorte de monothéisme poético-littéraire. Quant à Hélios, il n'obtient pas chez le rhéteur la position privilégiée qu'il occupe dans le panthéon de Julien, l'empereur philosophe et mystique. Quelles que soient les affirmations enthousiastes de l'autobiographie du sophiste, la Tyché n'est pas installée sur un trône devant lequel tous, dieux et hommes, se courberaient en serviteurs soumis de sa puissance tracassière. Ces constatations n'exigeaient pas de longs développements. Une question nous retint plus longtemps, celle de la signification accordée à ces mots ὁ θεός, ὁ δαίμων que l'on rencontre souvent dans les discours du professeur d'Antioche. Ne faut-il pas reconnaître là le dieu anonyme de Thémistios? Une comparaison méticuleuse de tous les textes conduit une réponse négative; Libanios, à peu près comme Homère et Xénophon, désignait par ces mots une divinité ou l'autre qu'il ne croyait pas devoir déterminer pour le moment. Il ne vise pas un être supérieur à tous, ni une sorte de déité collective. Dans ses conceptions, la théocratie radicale de plusieurs contemporains n'a pas de place. Les échanges de vues que provoquèrent ces réflexions entre le conférencier et le M. professeur Remy, MM. Hermann, De Jaegher et Cochez précisèrent plus d'un point resté obscur ou modifièrent quelques détails. Dans l'ensemble, les conclusions de la belle étude du P. Misson furent admises du moins provisoirement par tous les membres.

Après le P. Misson ce fut le tour de votre secrétaire d'exposer une partie de sa dissertation sur les œuvres de Plotin, le plus grand des philosophes néoplatoniciens.

Plotin naquit en Egypte, probablement à Lycopolis, en 205 après J.-C. Il suivit à Alexandrie les leçons d'Ammonius Saccas, philosophe alors célèbre, qui prépara les voies au Néoplatonisme. Après la mort de son maître, il accompagna l'empereur Gordien aux Indes pour se familiariser avec la philosophie des Perses et des Orientaux; puis il se fixa à Rome (244 ou 245). Il mourut en Campanie, âgé de 65 années.

L'œuvre de Plotin comprend 54 livres, que son disciple Porphyre repartit en neuf Ennéades, d'après un principe plus ou moins idéologique. Ces livres ne forment pas un exposé systématique de sa philo-

sophie, Plotin les écrivit occasionnellement en prenant comme base les sujets traités dans son école. De ce fait nous pouvons conclure à la nécessité de tenir compte dans les études plotiniennes de l'ordre chronologique dans lequel ces livres ont été écrits. En effet, traitant de sujets hétérogènes, et se répartissant sur un espace de près de quinze années, il est *a priori* probable qu'ils présentent plus d'une variation dans la pensée de leur auteur, surtout si celui-ci est l'initiateur d'un système philosophique nouveau. L'examen du développement graduel de la doctrine plotinienne sur le principe suprême change cette probabilité en certitude. Dès lors, nous croyons qu'il n'y a plus lieu d'admettre à la base des études plotiniennes le postulat de Zeller : Plotin n'a pas varié d'opinion dans ses écrits, il ne faut donc pas tenir compte de la succession chronologique des livres pour l'étude de sa philosophie. Ce postulat se présentait d'ailleurs avec une certaine vraisemblance. Plotin n'a commencé d'écrire qu'à 48 ans; or, à cet âge, dit Zeller, les idées philosophiques d'un homme sont faites et ne changent plus. Quoiqu'il en soit de la part de vérité que peut contenir cette assertion générale, nous avons acquis la conviction qu'elle ne se vérifie pas en ce qui concerne Plotin. En effet, au cours de nos études nous croyons avoir constaté des variations importantes dans la doctrine de ce philosophe. Comme ces variations dépendent du temps auquel l'auteur écrivit ses différents livres, il faudrait pour étudier un point quelconque de sa philosophie tenir rigoureusement compte de leur succession chronologique.

Telle est l'idée que nous avons développée spécialement dans notre conférence. D'ailleurs pour en faciliter l'intelligence, nous avions donné au préalable un exposé succinct de tout le système philosophique de Plotin.

Voilà, Messieurs, trop brièvement résumés les divers travaux de notre Société. Puissent-ils être le germe d'autres travaux plus étendus, qu feront honneur à l'école philologique de notre Université.

RECHTSGENOOTSCHAP
der Katholieke Hoogeschool van Leuven.

BESTUUR.

Eere-Voorzitters : Mgr HEBBELYNCK, rector magnificus.
Heer hoogleeraar J. VAN BIERVLIET.
Voorzitters : Heer hoogleeraar A. SCHICKS.
Heer hoogleeraar E. VLIEBERGH.
Ondervoorzitter : C. NAETS.
Eerste schrijver : K. CARTON.
Tweede schrijver : E. VEREECKEN.
Penningmeester : A. RAEDTS.

WERKENDE LEDEN.

MM. A. De Jaegher, F. De Groote, P. Van den Eynde, G. Eerebout, J. De Smedt, A. Van Cauwelaert, J. Van den Boogaerde, M. Van den Boogaerde, E. Naets, M. Van der Linden, E. Jans, A. Claus, E. De Peuter, R. Vliebergh, S. Moorkens, J. Bernolet, J. Van den Daele, H. Poot, J. Poot, P. Boeynaems, L. Ghyselen, P. Vermeulen F. De Graeve, L. Anthoni, A. Theune, A. Boone, J. Boone, H. De Jongh, Huwaert, Clynmans, A. De Smedt, P. Van Goey, H. Verheyen, J. Reusens, K. Geerts.

VERSLAG
over de werkzaamheden van het RECHTSGENOOTSCHAP gedurende het schooljaar 1908-1909, door M. CARTON, eersten schrijver.

MIJNE HEEREN,

Het schooljaar 1908-1909 was voor ons vlaamsch Rechtsgenootschap een tijdperk van leven en bloei.

Op onze vergaderingen waren er telkens een groot getal leden aanwezig; de studenten uit de rechten en het notariaat namen ijverig deel

aan onze werkzaamheden, omdat zij zich aangewakkerd en gesteund voelden door onze beide voorzitters, de hoogleeraren Schicks en Vliebergh.

Het was terecht dat onze ondervoorzitter hun een welkom en dankwoord toestuurde op onze eerste zitting in het Pauscollege : « we zouden ze dit jaar in ons midden nogmaals mogen begroeten, wij, vlaamsche studenten in de rechten, om onze vergaderingen te komen voorzitten en ons te leiden in het aanleeren en het oefenen onzer vlaamsche rechtstaal ».

Hij zegde ook een hartelijken welkom aan alle studenten tegenwoordig en drukte den wensch uit, allen in den loop van het jaar werkend te zien optreden in ons Rechtsgenootschap.

De vlaamsche rechtstaal bestaat op haar eigen; het is niet genoeg het Nederlandsch te kennen om haar te bezitten, en daarom moet ze door studie en oefening aangeleerd worden. Hier aan de Hoogeschool hebben we een leergang van rechtspleging in strafzaken in 't Nederlandsch gegeven; maar dat is niet voldoende, het Rechtsgenootschap komt in eeniger mate die leemte aanvullen met ons de woorden der vlaamsche rechtstaal eigen te maken.

Eén dingen hebben we kunnen opmerken in den loop van het jaar : dat de leden altijd meer moeite hadden, om zich in 't Nederlandsch uit te drukken in burgerlijke zaken als in strafzaken, omdat daar meer studie en kennis van rechten en meer rechtswoorden voorkomen en het ware dus wenschelijk in ons Rechtsgenootschap zooveel mogelijk te handelen over burgerlijke zaken.

In onze eerste zitting werd er een moord bepleit voor het Assisenhof.

Felix Dewit wordt beticht zijne minnares Eugenie Declercq te hebben vermoord. Deze laatste was gehuwd in Belgie, had verscheidene kinderen met haren wettigen man, toen ze in kennis kwam met Felix Dewit en beide naar Frankrijk vluchten. Daar knoopte Eugenie Declercq kennis aan met een fabriekwerker, en Dewit jaloersch, brengt haar 's nachts om het leven.

Het openbaar Ministerie, vertegenwoordigd door den eersten schrijver, toont aan de Heeren gezworenen dat er hier werkelijk beraamde moord bestaat en vraagt de toepassing van artikel 394 van het strafwetboek. De moordenaar kon, èn door zijn verleden, èn door de wreedheid zijner misdaad, onmogelijk aanspraak maken op het medelijden van de Jury of hier eenige verzachtende omstandigheden inarepen.

De Heer Emiel Vereecken treedt op als verdediger van den moor-

denaar; hij verwerpt alle voorbedachtheid in deze misdaad, en toont hoe Dewit het inzicht had, ja, maar niet de voorbedachtheid zijne minnares te vermoorden. Hij heeft alleenlijk gehandeld gedreven door een hevige jaloerschheid.

De Jury beslist dat er hier feitelijk beraamde moord is en spreekt volgens artikel 394 de doodstraf uit tegen Dewit.

Tweede zitting, op Dinsdag 1sten December.

Op de dagorde stond een vechtpartij en het Rechtsgenootschap werd veranderd in eene boetstraffelijke rechtbank.

Er zijn drie betichten : Lankriet, Jozef; Goeminne, Edward en Derrieze, August.

De beschuldiging behelst de volgende feiten :

1° Een messteek toegebracht aan Willens, Pieter, in den rug.

2° Een messteek toegebracht aan Willens, Alfons, in de hand.

3° Slagen en bedreigingen aan beiden.

M. J. Eerebout vraagt de toepassing van art. 399 van het strafwetboek, dat luidt : slagen en kwetsuren hebbende eene onbekwaamheid tot werken veroorzaakt, dan zal de dader gestraft worden met eene gevangzitting van 2 maanden tot 2 jaar en eene boete van 50 tot 200 fr.

Het openbaar ministerie steunt zich op het volgende :

1° Iedereen, seffens na het gebeurde, heeft de betichten en inzonderheid Lankriet beschuldigd ;

2° Men heeft in de handen van Goeminne en Lankriet messen gezien.

De verdediger, M. G. Naets, antwoordde :

Men heeft de betichten beschuldigd, maar als men de getuigen opnieuw ondervraagt, dan hebben ze niets meer gezien.

Men heeft messen gezien in de handen der betichten, maar men weet niet bepaaldelijk wie er gestoken heeft. De verdediging vraagt de invrijheidstelling der betichten.

De rechtbank veroordeelt Lankriet en Goeminne volgens art. 399.

Derde zitting, op 15 December.

M. Ars. Raedts hield eene voordracht over « het huwelijk in extremis. » Hij toonde ons hoe de huidige wet onvolledig is met te eischen dat men altijd en in alle geval eerst moet trouwen voor de wet en dan voor de kerk. M. Woeste heeft zijn wetsvoorstel neergelegd in de Kamer en komt ter hulp aan deze, die in doodsgevaar verkeerende, alle uitstel het huwelijk onmogelijk zou maken.

M. Raedts onderzoekt dit wetsvoorstel, legt het uit en eindigt met den wensch dat het aangenomen worde.

Daarna komt eene zaak voor de boetstraffelijke rechtbank. 't Is een misbruik van vertrouwen.

Devrieze heeft van Demeyer 400 fr. ontvangen, met last een paard te gaan koopen. Hij verkwist het geld tot den laatsten cent in eten en drinken en koopt niets.

Het openbaar ministerie, M. Ant. Declippele, bewijst dat Devrieze het geld ontvangen heeft; hij heeft het opgemaakt met eenige vrienden in herbergen en slecht befaamde huizen, zulks bevestigen de bazen en bazinnen. Ten anderen, Devrieze heeft reeds verscheidene veroordeelingen ondergaan, waaronder eenige voor misbruik van vertrouwen. Het openbaar ministerie vraagt de toepassing van art. 491 van het strafwetboek, dat den betichte zou straffen met eene gevangzitting van 1 maand tot 5 jaar en eene boete van 26 tot 500 fr. Hij verwerpt alle verzachtende omstandigheden.

De verdediging, M. J. De Ruyver, roept verzachtende omstandigheden in :

1° De Meyer heeft zich blootgesteld zijn geld te verliezen met het aan een man toe te vertrouwen over wien hij geen volledige inlichtingen had.

2° De vrienden van Devrieze hebben hem het geld ontnomen.

3° Devrieze was in staat van erge dronkenschap.

4° De Meyer zelf was geld schuldig aan Devrieze en deze meende geen groot kwaad te doen met dit geld, het zijne, te verkwisten.

De rechtbank verwerpt alle verzachtende omstandigheden.

Vierde zitting op 20 januari 1908.

Op de dagorde staat nogmaals een vechtpartij.

Jan De Winter en Hendrik De Bie gingen in een naburig dorp de kermis mêe vieren. In een herberg gekomen, ontstond er een woordentwist tusschen die twee vreemdelingen en een zekeren Jan Spriet. Van daar gevecht met messen; later zijn Spriet Victor, broeder van den eersten, en Desmet Constant er tusschen gekomen. Langs beide partijen waren er gekwetsten.

Het openbaar ministerie, M. Albert Dejaegher, legt het gevecht uit op zijn manier en beschuldigt Jan Spriet eerst begonnen te zijn. Het is een slechte kerel, die reeds meermaals is veroordeeld geweest voor vechten. Het is een vechter van bedrijf, gevreest in geheel den omtrek. Spriet zou zelf met een revolver de twee vreemdelingen bedreigd hebben. Dan zijn Victor Spriet en Constant Desmet binnengestormd en hebben de vreemdelingen ook geslagen.

De verdediging, M. Em. Vereecken, bewijst dat de versie door het openbaar ministerie aan het feit gegeven niet geheel en al juist is. Hij bewijst de plichtigheid van De Winter en Debie, ze zijn in het dorp gekomen om te vechten, ze hebben het te voren gezegd, toen ze bezig waren hunne messen te slijpen op de steenen.

De verdediger bewijst het alibi van Victor Spriet en Desmet Constant.

Wat Jan Spriet betreft, het is waar het is een vechter; maar juist daarom, zoo hij dan een revolver op zich had, zou hij zich laten slagen hebben zonder hem te gebruiken?

Zulks ligt niet in den aard van vechters.

Hij had dus geen revolver.

Hij heeft ook niet gestoken, want het licht was uit, en men vocht in het donker, dus men weet niet wie gestoken heeft.

De rechtbank spreekt de drie betichten vrij en past art. 399 toe op De Winter en Debie.

Vijfde zitting van 20 Februari.

M. L. Ghyselen houdt een voordracht over « de erfdienstbaarheden over 't algemeen en bijzonderlijk het verschil tusschen gestadige en ongestadige, zichtbare en onzichtbare erfdienstbaarheden. »

De erfdienstbaarheid is het recht toebehoorend aan den eigenaar van een onroerend goed, op een andere erf, voor het nut van het zijne.

De spreker handelt in zijn werk over de werkelijke en niet persoonlijke erfdienstbaarheden; het zijn enkel genotsrechten.

Vereischten : 1° twee onroerende goederen of erven.

a) Ofwel gebouwen, die den aard hebben van onroerende goederen.

b) Ofwel onbebouwde gronden.

2° Die 2 goederen moeten de eigendom van verschillende eigenaars ijn.

3° De erfdienstbaarheid moet bestaan in een last gelegd op het goed, ten voordeele van een ander goed, wiens nut het komt vermeerderen.

Verdeelingen : 1° Volgens hun oorsprong :

a) Deze die spruiten uit de ligging der plaatsen.

b) Deze door de wet gevestigd.

c) Deze door 's menschen toedoen gevestigd.

2° Volgens het voorwerp :

a) Bevestigde.

b) Ontkennende.

Deze verdeeling is zonder praktisch gevolg in ons wetboek.

3° Volgens de eigenschappen of kenmerken :

a) Gestadige en ongestadige.

b) Zichtbare en onzichbare.

De spreker steunt inzonderheid op den praktischen kant van deze verdeeling.

Gestadige : 't Zijn erfdienstbaarheden, waarvan het gebruik is of kan voortdurend zijn, zonder een huidige daad.

Zooals : uitzichtrechten, waterleidingen, zelfs met sluisdeur voorzien. want als de deur eens geopend is, loopt het water van zelf. Deze van niet hooger te mogen bouwen of *non altius tollendi*, enz.

Ongestadige : 't zijn deze, die de tegenwoordige daad of tusschenkomst van den mensch noodig hebben, om uitgeoefend te worden.

Voorbeelden : doorgang — putrecht — recht van te laten weiden op vreemden eigendom, enz.

De drop of wateraſleidendrecht verschilt volgens de natuur der waters :

a) gestadige : toegepast op regenwater, want als men buizen plaatst dan loopt het water van zelf.

b) ongestadige : huishoudelijke of fabriekwaters, vermits hun wegvloeien de tussenkomst van den mensch eischt.

Bemerking : Om eene gestadige erfdienstbaarheid te hebben, moet haar nut of werking niet onafgebroken duren, alzoo is de drop van het regenwater een gestadige erfdienstbaarheid, alhoewel het niet gestadig regent.

Verschil tusschen zichtbare en onzichtbare erfdienstbaarheden :

I. Zichtbare : als zij zich door uitwendige werken aantoonen, bijv. : door deuren, vensters, waterleidingen.

II. Onzichtbare : als er geen uitwendige teekens van haar bestaan zijn, bijv. : *non altius tollendi.*

Menige rechtsgeleerden hebben niet genoeg het geschil gewaardeerd tusschen de gestadigheid en de zichtbaarheid der erfdienstbaarheden. Ze verschillen nochtans van elkaar en deze twee karakters zijn noodig, opdat de afdienstbaarheid door verjaring zoude kunnen verkregen worden.

Besluit : we vinden een groote verdeeldheid in deze zaken en onder de rechtsgeleerden en in de rechtsuitspraken.

Op het tweede punt van het programma staat een vechtpartij. Ziehier het geval :

Van Hove en Devisschere komen in een naburig dorp de verkiezing vieren. Nabij de herberg van Cloedt gekomen, zien ze Martens slagen

krijgen van Jansens en D'Hondt. Van Hove en Devisschere komen er tusschen en krijgen daar een pak slagen en eenige messteken.

Het openbaar ministerie, vertegenwoordigd door den eersten schrijver, bewijst dat Jansens en D'Hondt de aanvallers zijn geweest, terwijl Martens zich rustig naar zijn werk begaf. Het roept de getuigenis in van verschillende personen en vraagt dat de rechtbank de vechters zou straffen volgens art. 398 met eeu gevangzitting van 8 dagen tot 6 maanden en een boete van 26 tot 100 fr.

De verdediging, M. Naets, legt het feit op een geheel andere manier uit. Maertens is hier zelf de aanvaller, want hij heeft het bekend. Van Hove en De Visschere hebben zelf eerst Jansens en D'Hondt aangerand en vervolgens op hunne beurt slagen gekregen. Hij vraagt de vrijspraak van Jansens en D'Hondt.

De rechtbank veroordeeld Jansens en D'Hondt volgens art. 398 van het strafwetboek.

Zesde zitting op 2 Maart.

Op de dagorde las men dit maal eene burgerlijke zaak.

Geval : Vanmaele verkoopt een pachthof aan De Coninck; de huur is nog niet ten einde en De Coninck kan dus op zijne hofstede niet komen en daarom maakt hij diensaangaande eene overeenkomst met Versteele, den huidigen pachter. — Vooraleer te vertrekken doet Versteele eenige boomen uit, die, zooals hij beweert hem toebehooren, en breekt vervolgens nog twee afsluitingen af die hij ook meêneemt.

De praktische vraag luidt dus :

Versteele, vooraleer heen te gaan, mocht hij die boomen en afsluitingen meênemen, zelfs in de veronderstelling dat hij ze geplant en opgetimmerd had?

M. Fr. De Groote beweert, zich steunende op art. 555 van het burgerlijk wetboek, dat Versteele hoegenaamd dat recht niet bezit, want de eigenaar van den grond is ook eigenaar van de boomen en afsluitingen. De klager bepaalt zich met het inroepen van den letterlijken tekst van art. 555, *sensu stricto*, en eischt eene schadevergoeding van 300 fr. van den pachter.

M. Eereboudt stelt zich aan als verdediger.

Hij steunt zich :

1. Op de meening van Baudry-Lacantinerie, die aan Versteele het recht toekent, meê te nemen wat hij geplant heeft, mits schadevergoeding te betalen voor het uitdoen zelf der boomen, 't is te zeggen voor het omkeeren van den grond en de schade teweeggebracht door het vervoer.

2. Op de eenparigheid der rechtspraak, die altijd in dergelijke gevallen zich voordeelig toont aan den pachter.

De rechtbank kent aan Versteele het recht toe zijne boomen en afsluitingen meê te nemen.

Zevende zitting op 16 Maart.

Geval : Cauwe en Lagae worden beticht slagen en kwetsuren te hebben toegebracht aan Maertens en Vervaecken.

Openbaar ministerie : M. Ars. Raedts; verdediger, M. René Vliebergh.

M. Raedts legt de feiten uit : Veldwachter Cauwe werd door zijn burgemeester gelast, Vervaecken, die bezig was met werken voor de gemeente, te doen ophouden. Vervaecken werpt hem beleedigingen en bedreigingen naar het hoofd, en Cauwe stoot zijn beleediger in de gracht. Wat later staat Maertens, schoonbroeder van Vervaecken, voor het huis van Cauwe; hij begint den veldwachter en zijne moeder uit te schelden en daagt Cauwe uit tot een gevecht. Deze komt buiten en geeft Maertens eene rammeling. In deze worsteling wordt Cauwe bijgestaan door Lagae, die bij hem woont en die reeds vroeger was gestraft geweest voor vechten.

Het openbaar ministerie bewijst dat de veldwachter niet de minste reden had om tot gewelddaden over te gaan en dat Lagae daar hoegenaamd niet moest tusschenkomen. Diensvolgens vraagt het opvolgentlijk de toepassing van art. 398 van het strafwetboek ten laste van : 1° Cauwe; 2° Lagae; 3° Vervaecken; 4° Maertens.

De verdediging bewijst de onplichtigheid van Cauwe en Lagae.

I. Cauwe : De eenparigheid der getuigenissen laat toe zekere feiten vast te stellen.

A. Tegenover Maertens :

a. Uitdaging van Maertens, die met wapenen in de hand, stond te schreeuwen voor het huis van Cauwe.

b. Beleedigingen aan Maertens jegens Cauwe, zijn broeder en zijne moeder; hij krenkt in de hoogste maat de faam en de eer der bovengemelde personen.

c. Edelmoedige handelwijze van Cauwe, die zonder wapenen buiten komt, om als veldwachter de ruststooring te doen ophouden.

d. De slagen, die Cauwe heeft toegebracht, zijn enkel afweringen.

De verdediging vraagt de vrijspraak van Cauwe.

B. Tegenover Vervaecken.

Cauwe heeft zoo gehandeld, omdat hij zich te verdedigen had.

II. Lagae tegenover Maertens.

Lagae is in de worsteling tusschengekomen, om haar te beletten in een echt gevecht over te gaan.

De rechtbank spreekt Cauwe en Lagae vrij en past art. 398 toe op Maertens en Vervaecken.

Daarna hooren we eene voordracht door M. Boeymans, over « de proeftijd der notarissen ».

Eene der bijzonderste voorwaarden tot het ambt van notaris is de proeftijd.

1° De wet van 29 September en 28 October 1791 nam den prijskamp aan voor een bijzonderen raad. Deze die het meest punten in den prijskamp behaalden, stonden aan den top der lijst, en werden eerst genoemd.

Dat stelsel was slecht, want :

a. De politiek kroop daartusschen in het toekennen der punten.

b. Eens de punt bekomen, dan had de plaatsvrager geen lust meer tot werken, dewijl zijne benoeming zeker was.

2° Wet van 25 Ventôse, jaar XI. Ze vereischte voor den proeftijd een zeker getal jaren praktijk en een bekwaamheidsbewijs door de tuchtkamer der notarissen afgeleverd. Zulks was logisch, maar de tuchtkamer was niet streng genoeg.

3° De wet van 15 Juli 1849 stelde het examen van kandidaat-notaris in.

Dit was geheel en al goed voor de theorie en de notaris bezat nu de noodige rechtskennis. De pratijk liet echter veel te wenschen.

De fransche wetgeving heeft ons hierin den wensch getoond met het eischen van een beroepsexamen.

De plaatsvrager moet een bewijsschrift hebben van de notarissenkamer in wiens gebied hij gewerkt heeft. « Hij moet ook een schriftelijk en mondelings examen afleggen voor een raad, gekozen door het bestuur van den Staat onder de openbare beambten. »

We nemen het beroepsexamen aan, doch niet de samenstelling van een onderzoeksraad — deze zou moeten bestaan uit rechtshoogleeraars en twee notarissen of één notaris-enregistrementsbediende.

Alzoo zou men de politieke denkwijzen verwijderen in deze zaak en niet uitsluitend op theoretisch gebied blijven.

Dit stelsel werd aangenomen door het verbond der kandidaat-notarissen, maar het voegde er bij dat de notarissen zouden benoemd worden op een lijst, voorgesteld door de notariskamer en den voorzitter van de rechtbank van eersten aanleg.

Dit bijgevoegde deel is af te keuren om politieke reden.

Achtste zitting op 30 Maart.

Als eerste punt stond op de dagorde :

Vercruyse en Vercoutere worden beticht smaad te hebben aangedaan aan hunnen burgemeester in 't uitoefenen van zijn ambt,

Openbaar ministerie : **M. M.** Vandenbogaerde.

Verdediger : **M.** Edm. Jans.

Het openbaar ministerie komt meest vooruit met de verklaring van den burgemeester zelf : de betichten behooren tot een andere politieke gezindheid dan hun burgemeester; ze waren gewapend daar ze met het inzicht twist te zoeken, de katholieken van herberg tot herberg vervolgden. Ze vonden ze eindelijk in de herberg van Louis De Bruine, begonnen lawijt te maken en de verbruikers te bedreigen.

Onder een valsch voorwendsel gaan ze een der ander partij te keer en de burgemeester, niets anders doende dan zijn ambt uitoefenen, komt er tusschen en gebiedt het staken van alle gewelddaden. Vercruyse en Vercoutere worden dan buiten gedreven en daar beginnen ze hunnen burgemeester te beschimpen, onder andere met het woord « haringkop ».

Het openbaar ministerie steunt zijn gezegde op de verklaring van sommige getuigen en de bekentenis van één der betichten.

De verdediging beweert dat in geheel deze klachte van den burgemeester enkel dit moet ingezien worden, dat ze gedaan is uit politieke haat. Zoo het de mannen geweest waren van zijne kliek, dan zou de burgemeester geen klachte gedaan hebben.

Ten anderen, te betichten hebben het woord « haringkop » uitgesproken, geenzins met een slechte bedoeling, ze hebben dat gezegd om iets te zeggen, want ze wisten niet dat de andere partij zoo den burgemeester noemde.

De rechtbank straft de beide betichten.

Daarna spreekt **M. J.** Verhelst over de wet van 15 mei 1905 of het recht van fr. 0.25 %.

De spreker schetst ons eerst de geschiedenis dier wet en wijst op het eigenaardig karakter van dit recht, dat op het evenredige recht en vaste recht gelijkt, daar het aan beide rechten zekere elementen ontleent.

Daarna onderzoekt hij op welke akten dit recht van 0.25 % toepasselijk is, op welke waarden dit recht geheven wordt en hoe de belastbare waarde wordt bepaald.

De spreker weerlegt achtereenvolgens twee meeningen door de administratie vooruitgezet; namelijk :

1° Dat het recht toepasselijk is op een verklaring in een verdeelings-

akte van onroerende goederen gedaan; dat de partijen, voor wat de meubelen betreft, niets meer van elkaar te eischen hebben of in te vorderen;

2° Dat het recht ook moet geheven worden op de waarde der goederen, bestemd tot het ontlasten van het onbatige.

De algemeene indruk is, dat de wet haar doel niet geheel bereikt heeft, ze meende een einde te stellen aan alle slag van moeilijkheden en de Administratie verijdeld dat doel, met een reden tot heffing van het recht te vinden, waar geen spraak van heffing kan zijn.

Negende en laatste zitting.

Heer advocaat X. Van Huffelen onderhield ons op belangrijke wijze over een leerrijk onderwerp : « Het huwelijk in de duitsche wetgeving. » Hij vergeleek deze laatste met de onze, die veel ouder is en minder gepast is voor den huidigen tijd. Hij deed inzonderheid den toestand der getrouwde vrouw uitkomen.

Dan werd het Bureel voor 't jaar 1909-1910 gekozen :

Ondervoorzitter : Ars. Raedts.

Eerste schrijver : R. Vliebergh.

Tweede schijver : H. Dejongh.

Penningmeester : L. Ghijselen.

Nog iets bleef over voor 't laatste : M. Naets bedankte onze beide voorzitters, hoogleeraren Schicks en Vliebergh, die zoo trouw onze zittingen hebben bijgewoond en er altijd met dezelfde welwillendheid de moeielijke vragen, die soms in de besprekingen voorkwamen, hebben opgelost.

Na een woord van dank van hoogleeraar Vliebergh aan de leden om hun talrijk en regelmatig opkomen naar de vergaderingen, werd de zitting 1908-1909 gesloten.

SOCIÉTÉ PHILOSOPHIQUE.

Section de Philosophie sociale dite « Cercle d'études sociales ».

XVe ANNÉE.

Président : Mgr DEPLOIGE.
Vice-Président : M. le professeur DEFOURNY.
Secrétaires : MM. Pierre HARMIGNIE, docteur en droit et en philosophie; Ignace SINZOT, étudiant en droit.

RAPPORT

sur les travaux du Cercle pendant l'année académique 1908-1909, par M. Ignace SINZOT.

MESSIEURS,

Nous ne saurions dire quel plaisir nous avons éprouvé à parcourir les résumés des séances du Cercle d'études sociales, à y sentir revivre ces bonnes soirées d'hiver où l'on discutait sérieusement, sinon toujours savamment, les questions de l'actualité contemporaine.

Plaisir suivi hélas! d'un regret; car, comment faire passer dans ce pâle rapport, aux notations succinctes, la vie qui animait le Cercle? Comment ressusciter les controverses parfois très vives, les chocs et les heurts d'opinions tenaces, les audaces et les timidités des sociologues en herbe que nous sommes.

Hélas! les sujets des causeries sont si divers, que je désespère de les plier à une classification logique comme il sied au secrétaire d'un cercle hébergé par l'Institut Saint-Thomas.

De la biographie aux pures dissertations théoriques; de l'organisation familiale à l'organisation parlementaire, en passant par l'organisation corporative ou syndicale; de nos institutions aux spécialités sociales de l'étranger, on a parcouru à peu près tous les domaines : ici rapidement et en diagonale; là s'attardant à étudier sur place le mécanisme d'une œuvre intéressante.

Comment ne pas craindre de s'égarer dans ce fouillis?

***

La question militaire dominait trop dans le monde de la discussion, pour que le Cercle d'études sociales ne l'inscrivit à son programme. On confia la défense du ... militarisme à M. **Bernard** qui, très convaincu lui-même, n'a pu convaincre tout le monde de la nécessité du service général, non plus que de son caractère obligatoire en justice.

Et ce n'est pas sa faute ! Il a traité cette question militaire — question sociale, question politique et question nationale — avec tant de compétence et d'intelligente clarté, avec une conviction si assurée, qu'il eût mérité de convertir tous les adversaires de sa thèse. Valeur des traités, de notre neutralité ; insuffisance de l'armée actuelle, remèdes possibles : tout a été examiné avec soin et l'orateur conclut à l'adoption du système Groeningue.

La discussion fut, on le pense, agitée, tumultueuse, chacun tenant son avis pour le meilleur.

Et maintenant que voilà écartée cette question un peu gênante à classer, mettons de l'ordre en nos idées.

Comme tout Cercle d'Etudes sociales qui se respecte, le nôtre avait inséré dans son programme l'examen de plusieurs institutions fondamentales de la société. Hélas ! sommes-nous d'enragés pessimistes ? Ou l'organisation sociale est-elle à ce point défectueuse ? Je ne sais ! Mais toutes les conférences sur ce sujet finirent en critiques, parfois acerbes.

M. Van de Put prononça un réquisitoire contre le régime légal imposé à la famille par le Code civil qui l'a brisée par le divorce jusqu'à faire du mariage un « contrat dissoluble » qui a sapé le principe de l'autorité paternelle par son système successoral. Comment lutter contre cette œuvre de désagrégation ? Il faudrait, selon le conférencier, en revenir, avec les réserves et les modalités nécessaires, à l'organisation familiale de l'ancien régime. On dauba ce jour-là, à son aise sur la Révolution Française, la cause de tout le mal.

M. l'abbé Van Gramberen critiqua la situation faite à nos écoles par la loi de 1895 qui nous régit et proposa une réforme de la législation dans le sens du projet Verhaegen.

De là, on en vint à attaquer le parlementarisme, cet abus d'une institution bonne en soi ; le conférencier, M. d'Aspremont, en retraça les origines, les avatars et conclut à une réforme dans le sens de la représentation des intérêts, s'en référant au projet proposé par M. de Haulleville, lors de la revision constitutionnelle.

M. l'abbé HARMIGNIE, dont la compétence en la matière a été reconnue officiellement, nous entretint des dangers du fonctionnarisme qui fleurit dans un pays voisin, il nous narra agréablement les difficultés dans lesquelles se débat ce pays, faute d'avoir précisé le statut des fonctionnaires; et reconstituant avec à propos et humour les péripéties de la bataille des postiers contre l'administration, il délimita, en s'appuyant sur de bonnes raisons, le droit des fonctionnaires au syndicat.

Les institutions criminalistes passèrent à leur tour devant le tribunal de la discussion. On fit défiler les bons juges d'instruction, les bons procureurs, les bons présidents : et on leur intenta un procès en règle. Adoptant les conclusions de l'orateur, M. Joseph VAN DER MEERSCH, on eut beaucoup de plaisir à les condamner, ces gens de justice et avec eux le régime répressif. La peine de mort retint longtemps l'attention par son intérêt... capital.

Alors ce furent deux charges à fond contre le système pénitentiaire belge : l'un de ces actes d'accusation, celui de M. FLAMENG, ironique, un peu gouailleur, soulignant de plaisanteries agréables de cruelles vérités, conclut à la faillite du régime actuel, de celui de Merxplas en particulier; l'autre dressé par M. l'abbé QUOIDBACH, plus attristé, décrit rapidement la vie des enfants à l'école de bienfaisance de Saint-Hubert. Il lui oppose l'école idéale, l'orphelinat de Notre-Dame de Lourdes, à Yvoir.

***

Quand on eut bien médit — est ce en médire — de la société moderne on passa à des constatations plus consolantes.

M. Léo CHEVALIER, avec la précision documentée qu'on lui connaît, nous fit assister à l'éclosion et à l'épanouissement de l'idée sociale chrétienne en Belgique. Il dessina clairement quatre périodes dans cet historique.

De 1840 à 1850, la période des crises, du machinisme, des enquêtes de Ducpétiaux et de la première attaque contre le manchestérianisme. De 1850 à 1863, la recrudescence de la crise, la révélation des misères ouvrières et avec les années 1863 et 1864, aux Congrès de Malines, la recherche des remèdes, la fondation des premières œuvres.

Puis c'est la période des luttes, de la guerre scolaire, l'attention se détourne des travailleurs ; enfin, avec les émeutes de 1886, et avant ces émeutes, pour dire vrai, c'est l'élaboration d'un programme social, ce sont les congrès de Liége. C'est, un an plus tard, l'encyclique *Rerum Novarum*.

Animés par la voix immortelle du Pape des ouvriers, les catholiques se lancent à corps perdu dans les œuvres : déjà la Ligue Démocratique est née et, sur le terrain social, jamais le Catholicisme ne baissera visière devant le socialisme tapageur.

M. Georges MICHAUX se chargea de nous le démontrer dans sa bonne causerie bien simple où il énuméra et analysa toutes les œuvres sociales ouvertes à notre activité : Cercles d'Etudes, Extensions Universitaires, Jeunes Gardes, Secrétariats Populaires, Sociétés Mutualistes, Cercles Ouvriers, etc., etc. Il les défendit avec l'ardeur et l'autorité d'un propagandiste qui a fait ses preuves.

On avait réservé le panégyrique des syndicats à M. CARETTE qui y voit, non des armes de résistance contre le socialisme — ça été le tort de certains de les considérer comme tels — mais des instruments de défense professionnelle. Il y a en cause une question de justice. La charité est belle, mais, selon le mot de Monseigneur Delamaire « Plutôt 100,000 fr. de salaires qu'un million d'aumônes. »

A cette soirée remonte la fondation du *Cercle d'action sociale,* dû à l'initiative des deux conférenciers et qui a bien travaillé, l'année durant, sous la présidence de Monseigneur Deploige.

On s'occupa aussi des Patronages, M. l'abbé NICOLAS initia son auditoire avec beaucoup de bonne grâce et de simplicité, à leur organisation, passant en revue ce qui a été réalisé, faisant jouer leur mécanisme devant nous : jeux, promenades, instructions religieuses, séances récréatives... *e tutti quanti.* Une discussion très animée, très intéressante se lia entre gens du métier et complèta ainsi l'un ou l'autre point de l'exposé.

Monsieur DELPORTE concrèta en une monographie du borain de bonnes leçons d'action populaire : après avoir situé les sujets d'observation par une brève description du pays noir, il détailla par le menu la vie de ces houilleurs, vie simple, peu morale souvent, leur caractère, à première vue fruste, mal dégrossi; artiste cependant, ayant comme l'intuition de l'art musical, caractère flou et terrain de culture tout disposé pour l'action des meneurs. Le conférencier étudia le langage et le *folklore* borains. Il termina par l'exposé de la situation sociale et politique du Borinage.

Pour bien lutter il faut, le plus qu'il est possible, connaître ses ennemis, leur force, leur organisation et déjouer leur tactique.

M. RHODIUS se chargea de nous documenter sur la franc-maçonnerie « l'éternelle ennemie de la religion et des dogmes. » Elle y a ajouté aujourd'hui les rois.

Le conférencier retraça l'histoire de cette institution, examinant les diverses hypothèses en vogue au sujet de ses origines; il suivit, en Belgique surtout, l'évolution anticléricale des F.·., depuis le jour des grands maîtres Stassar et Verhaegen; il nous donna des détails intéressants sur les divers grades, sur les rites, sur l'habillement de ces sacerdotes laïcs et nous montra enfin l'action occulte, mais réelle et puissante, des loges sur la politique des Etats.

* * *

Il n'est pas défendu de chercher la voie et l'exemple à l'étranger, *Germania docet* : c'est vers l'Allemagne qu'on nous conseille de diriger nos regards.

M. Rolin esquisse rapidement l'organisation des catholiques allemands jusqu'au Kulturkampf. Après le Febronianisme et le Joséphisme, la Révolution menaça la situation de l'église d'Allemagne; on s'était attaqué à la hiérarchie et à l'autorité du Saint-Siège : les concordats qui suivirent la Révolution vinrent contrarier l'exercice libre du culte catholique.

Mais l'idée religieuse veillait : le grand parti populaire se groupa sous la direction de chefs d'élite et devint peu à peu le centre catholique, dont l'influence politique est aujourd'hui considérable.

Le bilan de l'action catholique moderne en Allemagne a été dressé par le Révérend Père Claes, O. C., qui s'est révélé ce jour-là peintre de mœurs, vrai, non pas outré, cinglant poliment mais cinglant tout de même.

Il faut agir; le peuple prend conscience de sa dignité; il entend vivre de justice et de vérité. Qui l'éduquera? C'est le devoir impérieux des classes dites supérieures. Que les jeunes catholiques s'en convainquent et qu'ils « œuvrent »; qu'ils prennent exemple sur les étudiants allemands.

L'influence de leur secrétariat social, fondé en 1907 à München Gladbach, rayonne sur tout le monde universitaire : dans chaque Université on a créé un *Cercle d'études sociales* et des conférences de Saint-Vincent de Paul exclusivement estudiantines.

On ne chôme pas pendant les vacances; les grands centres et quelques districts organisent une conférence sociale pratique. On y chante, on y boit, mais surtout on y écoute.

Puis on s'en va à la visite *sociale* d'un établissement industriel ou de prévoyance : et cela deux ou trois fois par vacances.

Faut-il copier servilement? Non pas, les tempéraments diffèrent, les

besoins aussi. Mais pas de torpeur; de l'action, toujours de l'action pour le Christ et pour le peuple.

M. **Jans** s'attache à nous narrer la noble vie du grand homme d'Etat chrétien *Lueger*, bourgmestre de la ville de Vienne. Ses origines plutôt humbles, sa brillante carrière au barreau qu'il abandonne pour la politique en 1896; son action, depuis lors, et son triomphe, tout de droiture et de loyauté sur les menées sournoises des libéraux de ce pays.

En résumé une magnifique leçon d'énergie.

* * *

On a donc bien travaillé, on travaillera mieux et plus encore durant l'année qui s'ouvre.

Les raisons de se vouer au labeur croissent tous les jours et se font plus pressantes; nos adversaires, ou plutôt les ennemis des grandes causes qui nous sont chères, ont porté leur attaque sur le terrain de la philosophie et des sciences; il serait indigne de nous, de notre jeunesse, de notre foi, de ne pas les y suivre.

D'ailleurs nous n'avons jamais été dispensés du travail, et le riche moins que tout autre puisque « il a été payé d'avance. »

Le cercle d'Etudes sociales est le séminaire des hommes d'action : son passé de quinze ans en témoigne; il dépend de vous qu'il le reste dans l'avenir.

A l'œuvre donc, simplement, amicalement, estudiantinement, mais avec tout notre cœur, toute notre jeune vaillance.

———

ASSOCIATION EUCHARISTIQUE DES ÉTUDIANTS.

Président d'honneur : Mgr Hebbelynck, recteur magnifique.
Vice-Présidents d'honneur : Mgr Coenraets, vice-recteur.
M. le chanoine Thiery, professeur.
Président : M. Rensonnet, étudiant en droit.
Secrétaire : M. Wynants, étudiant en médecine.

RAPPORT.

Depuis l'année 1905 l'Association Eucharistique réunit ses membres à l'église St-Pierre le deuxième mercredi de chaque mois. Le S. Sacrement y est exposé ce jour-là depuis le matin jusqu'à midi et depuis deux heures et demie jusque cinq heures et demie du soir.

Au début de l'année académique 1908-1909, comme les années précédentes, le Comité a fait connaître l'Œuvre par voie d'affiches. Il a en outre fait parvenir à tous les étudiants une invitation personnelle à se rendre à la collégiale le jour où le S. Sacrement y est exposé. Ceux qui déposent leur carte d'invitation dans la corbeille placée à l'entrée du chœur sont considérés comme voulant faire partie de l'Association. Le Comité leur rappelle chaque mois le jour fixé pour l'Adoration.

Les progrès de l'Association sont des plus satisfaisants. Chaque jour d'Exposition, plusieurs centaines d'étudiants — parfois le nombre a dépassé les 600 — sont venus faire leur demi-heure d'adoration. Bon nombre d'entre eux assistent au salut qui est célébré à cinq heures. Puissent-ils être de plus en plus nombreux ceux qui sont fidèles à faire acte de foi et de vénération au S. Sacrement et d'en donner l'édifiant exemple.

CONFÉRENCE D'HISTOIRE.

XXIVe ANNÉE : 1908-1909.

Président d'honneur : Mgr Hebbelynck, recteur magnifique.

Section d'histoire ancienne :

Directeur : M. le chanoine Sencie, professeur ordinaire.

Section d'histoire moderne :

Directeur : M. Ch. Moeller, professeur ordinaire.

Ont pris part aux travaux de l'année : MM. Hubert, Franz, candidat en philosophie et en droit; Verwaest, Aloïs, docteur en philosophie et lettres; Van Langendonck, Camille, *item;* Danhaive, Fernand, *item;* Verreth, Joseph, *item;* Lyna, Joseph, candidat en philosophie et lettres; le R. P. Callaey, Frédégand, O. C., licencié en sciences morales et historiques; le R. P. Facchinetti, Victorien, O. F. M., *item;* le R. P. Heysse, Aubin, O. F. M.; Courtois, Ferdinand, docteur en philosophie et lettres; Peeters, Louis, étudiant; Ruland, Léon, *item*.

RAPPORT
sur les travaux de la CONFERENCE pendant l'année 1908-1909.

I.

Section d'histoire ancienne :

Directeur : M. le professeur Sencie.

(Rapporteur : M. L. Ruland).

Comme matière des exercices pratiques sur l'histoire ancienne notre Directeur a choisi cette année l'*histoire du royaume de Pergame,* sujet à la fois intéressant et instructif.

Intéressant d'abord parce qu'il nous offrait le spectacle peu commun d'un royaume aux origines très modestes, qui en moins d'un siècle et demi, devient, après la monarchie des Séleucides, la première puissance de l'Asie.

Intéressant encore à cause de la politique habile de ses princes qui, au moment où Rome tourne des regards cupides vers l'Orient, se font les serviteurs de la politique romaine et en profitent pour asseoir leur autorité et agrandir leurs états aux dépens de leurs puissants voisins.

Instructif parce que l'état précaire de nos sources nous obligeait à dépouiller avec autant plus de soin les auteurs qui *ex professo* ou occasionnellement nous parlent de la politique des Attalides ou de leur rôle comme protecteurs des beaux-arts et propagateurs de l'Hellénisme.

Nous nous sommes occupés en particulier des fondateurs du royaume et de la dynastie, Philetairos et Eumène I, et surtout d'Attale qui le premier prit le titre de roi.

Parmi les sources étudiées nous citons d'abord *Polybe,* la première autorité en cette matière tant à cause du temps où il vécut — il est le contemporain de la période de splendeur du royaume de Pergame — qu'à cause de ses qualités de grand historien. Aux livres IV (ch. 48 et 49) et V (ch. 77. 78, 107, 111) nous trouvons, à propos de la guerre entre Rhodes et Byzance et de la rébellion d'Achéus, des renseignements très précieux sur les menées et les vicissitudes de la politique d'Attale I en Asie. A noter surtout son expédition avec une armée de mercenaires Gaulois Aigosages le long de la côte occidentale et à l'intérieur du continent. Le livre XVI était consacré en partie au récit des attaques de Philippe V de Macédoine contre les possessions asiatiques de l'Egypte, et de sa guerre contre Attale et les Rhodiens. Plusieurs fragments importants en sont conservés et ont été examinés avec soin. D'autres fragments des livres XVII et XVIII, se rapportant à la guerre de Rome contre la Macédoine renferment encore des détails sur la part qu'y prit Attale. Le fr. 41 du livre XVIII contient son éloge.

Tite-Live nous a fourni le récit suivi des guerres de Rome contre la Macédoine à partir de l'intervention de Philippe dans la seconde guerre punique jusqu'à la bataille de Cynocéphales. Il se place à un point de vue trop exclusivement romain et par le fait même, amoindrit le rôle joué par les alliés de Rome. Toutefois il est, pour cette partie de notre sujet, la source principale. C'est ici — du livre XXVI, ch. 24, au livre XXXIII, ch. 31 — que nous apprenons à connaitre toute la part prise par Attale, l'allié de Rome, à la lutte si longue et mouvementée contre

Philippe V. Chemin faisant nous avons été amenés naturellement à faire l'étude comparative des quelques endroits parallèles de Polybe et de Tite-Live et à étudier les rapports qui existent entre la source et l'auteur de seconde main.

Le résumé de *Justin* dont nous avons lu les passages où il est question de l'histoire de Pergame, nous donne des renseignements sur la lutte d'Attale I contre Antiochus Hierax (XXVIII où il s'agit bien d'Attale I et non pas d'Eumène, roi de Bithynie, comme le dit le texte). Attale est encore mentionné Trog. Prol. 27, 29 et 30.

Poursuivant nos recherches nous avons dépouillé l'ouvrage géographique de *Strabon*. Ici, au chapitre 4 du livre XVII, consacré à Pergame nous avons trouvé un résumé succinct mais clair de sa courte histoire. Ailleurs, en beaucoup d'endroits, qu'il serait trop long de citer ici, nous avons recueilli des indications, d'un caractère tantôt géographique tantôt historique, qui trouveront leur place dans notre monographie.

Finalement nous avons entrepris l'examen de l'œuvre de *Pausanias*. Le périégète-archéologue n'a pas manqué de s'intéresser à l'histoire d'une dynastie qui avait brillé d'un si vif éclat dans le domaine des beaux-arts. Il avait d'ailleurs lui même visité Pergame (X, 25, 10). Aussi en parle-t-il à plusieurs reprises. Nous y rencontrons, éparpillés dans tout l'ouvrage, des détails sur les monuments et le culte de Pergame, des notices sur ses origines légendaires et des indications sur l'histoire de ses rois. Selon son habitude, il nous communique ces renseignements, quand, au cours de sa promenade archéologique, il se trouve en face d'un monument qui présente quelque lien avec l'histoire du royaume asiatique. C'est ainsi que, trouvant parmi les statues des éponymes à Athènes celle d'Attale I, il nous donne la généalogie de ce roi et nous parle de son action la plus glorieuse, sa victoire sur les Gaulois (I, 8, 1).

Voilà le résumé très concis des exercices de cette année. Sans doute notre travail n'est pas complet. Il nous reste à examiner les ouvrages de Diodore, d'Appien et d'autres. Après cela il faudra commencer l'étude des inscriptions de Pergame. Ce travail se trouve au programme de l'année qui commence. Nous espérons ainsi, au bout de deux années d'exercices, posséder une connaissance pratique appréciable de l'historiographie grecque.

II.

Section d'histoire moderne :

Directeur : M. le professeur Moeller.

(RAPPORTEUR : M. GITS.)

Comme nos cours pratiques d'histoire n'ont pas la prétention d'ouvrir à la science des horizons nouveaux, mais ne visent qu'à notre formation scientifique, nous n'avons pas hésité à reprendre cette année un sujet déjà traité par nos devanciers et qui ne pouvait guère nous apporter du neuf, mais qui n'en est pas moins d'une utilité constante pour s'initier à la littérature historique du moyen âge.

Ce fut, en effet, l'*Histoire du meurtre de Charles le Bon, comte de Flandre,* racontée par GALBERT DE BRUGES (1), qui fit l'objet de nos recherches. Après en avoir épluché les différentes données de temps, de lieux et de personnes, nous en avons successivement extrait et classé tout ce qu'il peut nous apprendre sur les institutions auliques et féodales, ecclésiastiques, juridiques et militaires de l'époque. Ce travail, intéressant en même temps qu'instructif, nous a permis de reprendre et de contrôler de point en point la savante et consciencieuse étude que M. VAN HOUTTE, un de nos anciens (2), avait entreprise il y a quelques années sur le même texte. Cette étude, publiée dans le *Recueil des travaux* de notre Conférence (fasc. 7), nous dispense de reproduire ici le résultat de nos recherches, puisqu'en somme nous n'avons pu que vérifier l'exactitude et le caractère complet du minutieux travail antérieur.

Toutefois comme M. VAN HOUTTE étudie dans Galbert avant tout les institutions politiques, il a laissé de côté une question à laquelle actuellement on réserve une importance croissante : c'est celle des institutions sociales.

Nos investigations se sont dirigées en particulier sur la condition juridique des serfs, et surtout de cette catégorie de serfs qui par un fait quelconque ayant changé de classe sociale, pouvaient devenir l'objet d'une revendication en justice de la part de leur ancien maître, fussent-ils

(1) GALBERT DE BRUGES. *Histoire du meurtre de Charles le Bon, comte de Flandre* (1127-1128), publiée avec une introduction et des notes, par H. PIRENNE. Paris, 1891, A. Picard.

(2) H. VAN HOUTTE. Essai sur *La Civilisation flamande au commencement du* XIIe *siècle,* d'après Galbert de Bruges. Louvain, 1898.

même entrés dans les ordres sacrés. C'est la contestation que le comte de Flandre, Charles le Bon, soulève au sujet de l'origine servile du prévôt Bertulf et de sa famille qui attira notre attention sur ce point. Le comte avait ordonné une enquête au sujet de sa famille servile (1). Or, à la suite d'un duel refusé pour cause d'inégalité de naissance, l'on découvrit que Bertulf, premier prélat de l'Église de Bruges, ainsi que son frère et ses neveux étaient tous de condition servile (2). Comment avait-il pu se faire qu'un si haut dignitaire eût passé inaperçu d'une condition à une autre, nous ne le savons trop. Il est vrai que Galbert trouve qu'il avait travaillé *omni astutia et ingenio, quomodo a servitude et pertinentia comitis sese absentaret et subterfugeret* (3), mais il est manifeste que le récit de Galbert respire partout une grande aversion pour le prévôt. Quoiqu'il en soit nous voyons entamer un procès de revendication en règle (4), et bien que par suite de l'assassinat du comte et des incidents qui y succédèrent nous n'en voyions pas l'issue (5), les conséquences nous en semblent tout indiquées. Si, d'après le droit du Moyen Age, le privilège du *for*, à raison de la qualité du prévôt, protégeait sa personne contre un acte de la juridiction comtale, il lui eût été impossible de soustraire, à sa mort, ses biens personnels à la revendication du comte.

Quant à son frère et à ses neveux, si Galbert ne le dit pas expressément, tout porte à croire que la servitude les attendait puisque le prévòt *maluit ipse cum tota nepotum successione perire quam servituti comitis mancipari* (6).

Galbert est plus explicite encore sur le sort qui attend le chevalier Robert de Kerseka qui a épousé une nièce de Berthulf (7). Malgré qu'il ignorât l'origine servile de sa femme, — ce qui n'est pas moins remarquable — les conséquences n'en sont nullement douteuses : *Quicumque enim, secundum jus comitis, ancillam liber in uxorem duxisset, postquam annuatim eam obtinuisset, non erat liber, sed ejusdem conditionis erat effectus cujus et uxor ejus* (8).

(1) GALBERT DE BRUGES, éd. H. PIRENNE, § 7, p. 12.
(2) *Ibid.*, § 7, pp. 12-13.
(3) *Ibid* , § 7, p. 13.
(4) *Ibid.*, § 7, p. 13.
(5) *Ibid.*, §§ 15 et svv., pp. 24 et svv.
(6) *Ibid.*, § 8, p. 14.
(7) *Ibid.*, § 7, p. 13.
(8) *Ibid.*, § 7, p. 13.

Quelle était la situation juridique des serfs entrés dans les ordres sacrés? Comment un serf pouvait-il changer ainsi de condition à l'insu de son maître? Et quel droit celui-ci pouvait-il encore revendiquer à son égard? Autant de questions qui méritaient un examen.

Il est assez connu qu'aux premiers temps de la chrétienté les constitutions apostoliques interdisaient absolument aux esclaves d'entrer dans les ordres sacrés. Il fallait qu'ils obtinssent au préalable un acte d'affranchissement de la part de leur maître. Mais si à l'insu de l'Evêque, ou encore par ignorance de l'esclave, la consécration avait eu lieu, elles stipulaient le rachat immédiat au prix double de la valeur du libéré. Un concile franc de 549, par contre, laisse au maître tous les droits sur son serf compatibles avec le caractère sacerdotal (1).

A l'époque féodale les questions se compliquèrent du fait de la multiplication et de la variété plus grande des cas et surtout des juridictions. La juridiction religieuse avait pris une extension considérable, et dès lors, il n'est nullement étonnant que des conflits en la matière ne tardent pas à se déclarer. Sans avoir la prétention d'épuiser les nombreux cas qui peuvent s'être présentés, nous nous sommes efforcés d'examiner quelques cas analogues qui s'étaient offerts à nous au cours de nos recherches, ébauchant ainsi une étude susceptible de proportions plus vastes.

Mais avant cet examen, l'on pourrait se demander comment il se faisait que des serfs en arrivaient à revendiquer leur liberté contre leurs maîtres, et, comme les cas s'en sont présentés, à ignorer complètement leur origine servile. L'explication, on la retrouve dans un capitulaire d'Otton III au sujet des serfs aspirant à la liberté (2). C'est en effet à la négligence des princes, absorbés par leurs querelles ininterrompues, autant qu'à la mauvaise foi des serfs, que l'empereur attribue le grand nombre de ces cas.

Cas si nombreux que l'empereur se croit obligé de fixer, pour l'Allemagne, la procédure à suivre dans la matière. Si un serf revendique sa liberté, le maître a le droit de trancher le différend par les armes, soit en combattant lui-même, soit en désignant un champion. Cette dernière faculté est aussi donnée au serf infirme ou âgé. Seulement,

(1) Voir Allard, *Les esclaves chrétiens*. Paris. 1876, pp. 225-235.

(2) Voir *Capitulare de servis libertatem anhelantibus* (996, mai, 21-1002, jan. 23), dans les M. G. H., *Constitutiones et acta publica*, édit. L. Weiland, t. I, pp. 47-48. Hannovre, 1893.

pour empêcher qu'à l'avenir on ne dissimule son origine servile, l'empereur ordonne, que tout serf, en signe de sa servitude, paye désormais annuellement un cens à son maître ou à son délégué. Ses enfants toutefois n'y seront astreint que depuis leur vingt-cinquième année. Quoiqu'il en soit : *Nulla temporis indulta prolixitas servitutem aboleat.* En outre Otton se montre particulièrement sévère à l'égard des serfs d'Eglise. Toute négligence de leur part par rapport au présent édit, sera punie d'une amende comportant la moitié de leurs biens, et les ramènera à leur véritable condition de servitude. Car, est-il dit, il n'est point permis à un serf d'Eglise de sortir de son état; même les chefs de l'Eglise n'ont pas le pouvoir de les affranchir. En conséquence de quoi, il est défendu de donner la liberté, de n'importe quelle manière que ce soit, à des serfs d'Eglise, et il est ordonné de ramener à la servitude tous ceux qui auraient été affranchis. C'était une conséquence exorbitante, mais logique, du principe de l'inaliénabilité du domaine ecclésiastique, principe qui a eu pour effet de retarder l'affranchissement de cette catégorie de serfs.

Pour en venir à la France, qui nous a fourni plus d'un cas analogue à ceux que rapporte notre Galbert, le premier que nous ayons rencontré remonte à l'année 1112 (1). Il s'agit en effet d'un grand dignitaire, un palatin et conseiller du roi, Henri le Lorrain, accusé d'être d'origine servile du chef de son père. Il comparut devant la cour de Louis VI et nia qu'il appartînt à la condition des serfs. L'accusateur ayant fait défaut, la cour l'autorisa à prouver par serment la vérité de son affirmation. Henri jura que son père et son aïeul avaient toujours été de condition libre, comme lui-même, et le roi lui en donne acte. Il s'agit donc ici d'une simple question d'origine et nous voyons qu'en cas de défaut de l'accusateur, le serment était suffisant pour échapper aux revendications de la partie plaignante.

Mais le cas le plus intéressant que nous ayons rencontré en France et en tout pareil à celui du prévôt de Bruges, concerne des serfs entrés dans les ordres sacrés et parvenus déjà au canonicat. La question fut soulevée à la suite du bruit qui avait couru que des serfs de la famille royale avaient été élevés à la cléricature sans le consentement du roi. Louis VI ordonna une enquête sur ce point en ce qui touche l'église de Saint-Corneille de Compiègne. Déjà à l'époque du doyen Eude, du trésorier Etienne et du chantre Jean, le chanoine Ive, fils du chanoine

(1) LUCHAIRE, *Institutions monarchiques*, II, p. 341.

Morard, avait été revendiqué comme serf royal, et s'était défendu dans la cour du doyen, en niant par serment qu'il fût de condition servile, ce qui avait provoqué une sentence rendue en sa faveur par l'évêque de Soissons, Lisiard, en présence du roi et de son entourage. Cette enquête ayant établi que tous les chanoines de Saint-Corneille étaient légitimement parvenus à la cléricature, le roi, à leur demande, se décida enfin à fixer la procédure en la matière (1). Mais avant d'examiner quel fut le contenu et quelles pouvaient être les conséquences de cette réglementation, il nous faut revenir un instant sur les diverses circonstances qui l'amenèrent, pour tâcher d'y retrouver quelques règles ou coutumes antérieures. Car, outre qu'il nous est donné de voir que les cas de revendication devaient être assez nombreux et assez sérieux aussi, puisque le roi trouve nécessaire d'ordonner une enquête et que plusieurs chanoines y sont compromis, nous pouvons aisément y découvrir deux applications qui nous fournissent une idée de ce qui se pratiquait précédemment dans la matière. La première nous montre que la condition essentielle pour qu'un serf royal puisse recevoir la cléricature était le *consentement* du roi, puisque c'est précisément le défaut de ce consentement qui provoque les réclamations en question. La seconde par contre nous apprend la condition requise pour qu'un chanoine puisse se soustraire à la revendication en servitude portée contre lui, à savoir : justification par serment dans la cour du doyen, et en même temps elle nous donne en ébauche une idée de la procédure en usage : sentence rendue par l'évêque, en présence du roi et de son entourage. Enfin il faut croire aussi que ces coutumes ou procédures n'avaient pas une valeur très légale, et pouvaient le cas échéant devenir l'objet de nouvelles contestations, puisque le roi, à la demande même des chanoines et pour éviter toute réclamation sur ce point, se décide à fixer une nouvelle réglementation.

Quelle fut la teneur de la charte de 1118 (2)? Elle est double. D'une part elle décrète que celui qui est en fonction depuis cinq ans comme chanoine dans l'église de Compiègne, devra être considéré comme libre et à l'abri de toute revendication; et d'autre part elle accorde au chanoine qui n'a pas encore ses cinq années de canonicat, que tout ce qu'il pourra prouver par le seul serment de quatre de ses confrères,

(1) Pour tous ces détails, voir *Louis VI le Gros, annales*... éd. A. LUCHAIRE, nº 240, pp. 116-117.
(2) Voir *Louis VI le Gros, annales*... éd. A. LUCHAIRE, *ib.*

sera tenu pour irrévocablement acquis. Comme on peut le voir immédiatement, cette décision royale devait être d'une importance capitale. Tout d'abord, en effet, la netteté de son texte ne donne que bien peu de prise à des discussions ultérieures, mais encore et surtout elle a l'avantage de trancher du coup nombre de cas qui souvent pouvaient donner lieu à de longues recherches et de graves difficultés : comme le cas où l'origine servile d'un chanoine pouvait remonter très haut ou encore celui où le serf devenu chanoine ignorait qu'il ne fut jamais affranchi.

Au contraire de ce qu'on pourrait croire, à la lecture de ces actes de concession des rois capétiens, ils attachaient en réalité grand prix à la conservation de leurs serfs. « Certains historiens, écrit A. Luchaire (1), exagérant singulièrement le caractère libéral de la concession, s'imaginent à tort qu'elle équivalait, partout et dans tous les cas, à un affranchissement complet. » De plus ces actes de concession sont non seulement rares, mais aussi entourés de garanties et de conditions. « Bien des indices, écrit le même historien (2), concourent à montrer que le gouvernement royal attachait un grand intérêt à ne point voir diminuer la population servile établie sur le domaine. Non seulement il affranchit peu ; mais ses actes de libéralité sont toujours accompagnés de clauses qui ont pour effet d'en restreindre la portée. » Dès lors aussi il n'est nullement étonnant que leurs revendications fussent fréquentes, et bien souvent même vexatoires. « Plusieurs documents attestent en outre, continue A. Luchaire (3), que les Capétiens n'hésitaient pas à revendiquer, contre les établissements religieux, soit les propriétés, soit la personne même de ceux qu'on soupçonnait avoir appartenu, ne fût-ce que par leurs ancêtres, à la famille servile du roi. »

Or, puisque ces revendications royales s'exerçaient même contre les établissements religieux, il faut bien croire avec A. Luchaire (4) qu'elles s'exerçaient à plus forte raison contre la petite noblesse et les roturiers. Et ici même nous retrouvons encore un cas, autre que ceux que nous avons déjà étudiés, et qui peut nous intéresser tant par son objet, que par la décision qu'il amena (5).

(1) A. Luchaire, *Histoire des institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens* (987-1180), t. II, p. 189. Paris, 1891, Picard, 2e éd.
(2) *Ibidem*, t. II, p. 128.
(3) *Ibidem*, t. II, pp. 129-130.
(4) *Ibidem*, t. II, pp. 129-130.
(5) *Ibidem*, t. II, p. 130, note 1.

C'est le cas où le roi revendique comme lui appartenant celui qui a épousé une serve royale, cas compliqué par la question de domicile, si importante en cette matière. En 1171, survint un démêlé entre le roi Louis le Jeune et le seigneur Aubri de la Ferté, au sujet de Guillaume de Villiers qui avait épousé une serve royale. Le roi fit valoir ses droits, mais Aubri y opposa que les époux et leurs enfants lui appartenaient, étant donné que le roi lui avait concédé en fief le château de la Ferté avec tout ce qui en dépendait. La question était donc complexe. Or aucune des deux parties ne voulant sans doute résigner ses droits, et le roi tenant avant tout à ne pas augmenter la famille servile de ses vassaux, nous voyons que le litige se termine par un accommodement favorable, non à l'une ou l'autre partie, mais à l'objet même de la contestation. Roi et seigneur déclarèrent Guillaume et sa femme, ainsi que leurs descendants, libres de toute servitude et exaction. Nous sommes donc ici encore une fois en présence d'un cas tout particulier, qui se termine par une décision arbitrale, mais qui n'en constitue pas moins un précédent utilisable dans la suite.

Nous en étions arrivés là dans nos recherches, lorsque parut dans les *Bulletins de l'Académie royale* (1) une étude de M. Pirenne, intitulée : *Qu'est-ce qu'un homme lige?* étude qui projette une vive lumière sur cette classe hybride qui participait à la fois de la servitude et de la liberté. Votre rapporteur s'est empressé d'en faire l'objet d'une communication que nous résumons.

Au sens ordinaire, un homme lige est un vassal lié à son seigneur par des obligations plus étroites et exclusives de tout autre lien vis-à-vis d'un tiers.

Le mot *ligius* n'est pas antérieur au XIe siècle. M. Guilhermoz l'a retrouvé dans une charte de 1046. Presque à la même année, il se rencontre dans une *Notice des droits du comte de Namur à Dinant* (1047), et par la suite dans des documents de plus en plus nombreux (2).

(1) *Bulletins de l'Académie royale* (classe des lettres), n° 3 (mars) 1909, pp. 46-60.

(2) Quant à l'étymologie du mot, on a voulu la tirer soit du latin *ligatus*, soit du germanique *ledig*. La première dérivation est parfaite quant au sens, mais pèche contre la phonétique, *ligátus*, à cause de l'accent tonique, n'a pu donner, comme il l'a fait, que la forme française *lié*. La seconde dérivation est très acceptable quant à la forme, mais, quant au sens, *ledig*, signifiant libre, ne s'accorde guère avec *ligius*=dépendant, et rappelle la dérivation classique : *lucus a non lucendo.*

Dans ces textes, le mot *ligius* désigne, non pas la condition juridique d'une personne, mais la nature d'un droit ; il s'applique à ce sur quoi on a un droit, non contractuel, mais primordial, héréditaire. On est *lige* quand on fait partie de la *familia* d'un seigneur, quand on appartient à son patrimoine. Rien d'étonnant à voir *ligius* s'appliquer à des personnes de condition servile. Les exemples abondent.

Comment le mot *lige* est entré dans le droit féodal et s'est appliqué au vassal, c'est le problème que M. Pirenne résoud, en comparant l'évolution parallèle des *ministeriales* en Allemagne.

On sait que de bonne heure, les princes confièrent à certains membres de leur *familia* des fonctions importantes, administratives ou militaires. Il se forma au sein de la domesticité, une élite dont les membres, sans perdre leur condition de non-libre, se rapprochent de la noblesse par leurs mœurs et leur genre de vie. Dans les provinces belges relevant de l'empire, ces *ministeriales* jouent un grand rôle jusqu'au XIIIe siècle.

Par contre en Flandre et en France le mot *ministeriales* n'apparait guère. Ça ne veut pas dire que l'*institution* n'y existât pas. *Warnkönig* en effet l'a attesté pour la Flandre, et à l'encontre de *M. Guilhermoz*, M. PIRENNE tâche d'établir l'identité entre les ministeriales d'Allemagne et ceux de la France.

Cependant ce qui est vrai c'est que la ministérialité française a tôt disparue, à cause de l'évolution plus rapide de la féodalité dans l'Ouest. Ainsi nous voyons dans notre Galbert les laborieuses enquêtes qu'il faut faire pour découvrir l'origine servile de la famille de Bertulf. Au XIIIe siècle ce mouvement est achevé.

Or, d'après M. Pirenne, l'homme lige est le pendant du *ministerialis*. Comme celui-ci, l'homme lige, en recevant un fief et devenant vassal, continue à se distinguer des autres vassaux par une dépendance plus étroite qui pèse sur lui. Mais il est arrivé que la condition personnelle s'est communiquée au bénéfice contractuel qu'il recevait, et à partir de ce moment, on s'est mis à parler de fief lige et d'hommage lige. Ce terme est définitivement entré dans le droit féodal. Telle est la conclusion de cette intéressante étude, qui apparaissait au moment où nous nous occupions de cette classe sociale au moyen âge. Non seulement elle complétait nos vues sur bien des points, mais elle nous démontrait en même temps que ce domaine est loin d'être épuisé et ne cesse de donner lieu à de nouvelles découvertes historiques.

Cercle de Chimie et des Industries agricoles.

COMPOSITION DU BUREAU.

Président d'honneur : Mgr HEBBELYNCK, recteur magnifique.
Président : M. le professeur J. PIERAERTS.
1er Vice-Président : M. LÉON L'HEUREUX, ingénieur-chimiste agricole.
2e Vice-Président : M. WILLY MELCKERS, expert-chimiste.
Secrétaire : M. J. VAN HEMELRYCK, étudiant.
Trésorier : M. ANDRÉ DELAHAYE, étudiant.

RAPPORT
présenté par M. J. VAN HEMELRYCK, secrétaire, 1908-1909.

MESSIEURS,

Cercle de Chimie ! Que de souvenirs n'évoquent pas ces mots ! Je les reverrai toute ma vie ces soirées d'hiver passées au local grave de la brasserie : le conférencier — installé à côté de la lanterne à projections — expliquant ses idées à l'auditoire silencieux ou dirigeant les vues sur l'écran de toile blanche dressé au fond de la salle ; et puis surtout, ces derniers moments des séances, que nous aimions à voir prolonger et où nous écoutions fiévreusement la parole bienveillante et si intéressante de notre Président.

Le jeudi, 19 novembre, eut lieu l'élection du bureau ; puis M. P. Fanuel nous exposa l'histoire du fer et de sa métallurgie.

Le fer précéda l'âge du bronze, connu des Egyptiens, Assyriens et Romains ; ce n'est cependant qu'au XIVe siècle que la fonte apparaît.

M. Fanuel continua dans des séances ultérieures son étude détaillée sur la fabrication du fer et les perfectionnements multiples qui y furent apportés.

Le 19 décembre M. Cappuyns, ingénieur-brasseur, vint nous donner une conférence sur la fabrication de la bière. Après nous avoir fait

connaître les matières premières employées en brasserie, le conférencier nous explique en détail les différentes phases de la fabrication de la bière : maltage, brassage et fermentation. En annexe, M. Cappuyns nous donne l'exposé des qualités de la bière, sa composition, sa valeur nutritive, avec un mot sur les impôts dont l'Etat charge la fabrication.

M. Van Biesem nous donnait le 15 janvier une étude très intéressante sur la feuille. Cette causerie, agrémentée de projections fut des plus instructives.

Le mercredi 20 janvier figura à l'ordre du jour une étude sur les phénomènes de la dynamique externe du globe, par M. A. Smeets. Il nous montra l'action continue de l'atmosphère, de l'eau et des organismes sur les roches terrestres, action qui, quoique lente mais sûre, contribue largement au nivellement de l'écorce terrestre.

En février, M. Delahaye nous expose une étude sur la raffinerie du sucre. Après avoir montré les divers produits qui servent au raffinage, l'orateur nous décrit la fonte des sucres bruts, leur cuisson, la filtration sur les filtres Taylor-Dumont, le séchage au moyen de sucettes, puis il nous décrit en détail le procédé Vivien, Stephen et Raymackers.

Dans la séance suivante, M. Marcour nous donna son étude sur la fleur.

En mars, M. Schovaerts nous parla de l'automobile. Il traita son sujet en vrai connaisseur. Faute de place, nous ne pouvons songer à détailler ici cette longue et très intéressante étude.

La dernière séance du Cercle fut consacrée à une conférence avec projections sur le caoutchouc, par M. Melckers : étude plutôt industrielle dans laquelle le conférencier nous détailla la fabrication des lacets et des tuyaux d'arrosage et d'incendie.

Nous ne pouvons terminer ce rapport sans rendre ici un profond hommage de reconnaissance à notre Président, qui assista régulièrement à toutes les séances et y suscita toujours l'entrain et la vie qui contribuèrent vivement à les rendre attrayantes, agréables et surtout instructives.

Vlaamsche Apologetische Kring GELOOF EN WETENSCHAP der Leuvensche Hoogeschool.

EEREVOORZITTER :

Hoogeerwaarde Heer HEBBELYNCK, rector magnificus.

HOOGER BESTUUR :

Z. E. H. Kan. LAMINNE.
Z. E. H. COPPIETERS.
Z. E. H. kan. VAN HOVE.
Z. E. H. DE JONGH.
Z. E. H. BITTREMIEUX.

HULPBESTUUR :

Voorzitter : Arthur DE GROODT.
Ondervoorzitter : Victor WOUTERS.
Schrijver : Fr. FRANSEN.
Schatbewaarder : F. POISSON.

LEDEN :

Hoogleeraar Vliebergh ; advokaat N. Gysen.
HH. Aug. Van Cauwelaert, Alf. Sterkx, A. Verstreken, P. De Beus, Boesmans, W. Van Opstal, R. Thuysbaert, Lod. Bril, Jan Bernolet, Edm. Jans, F. De Groote, X. Van Nuffel, M. Orban, P. Lindemans, Aug. Tant, Thien, R. Thienpont, U. Borginon, J. De Smedt, J. Joos, Ferd. Baymans, H. Melchior, L. Van Hault, F. Ramakers, F. Poisson, R. Vliebergh, Van Keerberghen, Ch. Cremers. De Rademaker, E. Van Dievoet.

VERSLAG

over de werkzaamheden van den Apologetischen Kring GELOOF EN WETENSCHAP gedurende het schooljaar 1908-1909, door M. F. FRANSEN.

Mijne Heeren,

Wie nog vrank en vrij als katholiek wil doorgaan, moet zijnen godsdienst grondig kennen en hem, als 't past, kunnen verdedigen. Wie mee wil doen aan ons modern kultuurleven, zij overtuigd dat de grondslag van alle ware beschaving de godsdienst is. Bij de studenten hunne godsdienstige kennissen volledigen, hunne katholieke overtuiging sterken en hun de gepaste middelen tot geloofsverdediging ter hand geven, daarin ligt wel het doel van ons genootschap. Hetgeen ons apologetisch werk vooral belemmert is het vooroordeel eigen aan ons hedendaagsch geslacht naar hetwelk al wat met geloof en zedeleer betrek heeft, taaie en drooge kost zou zijn, en nutteloos voor het leven, Aantrek heeft alleen wat onmiddelijk en tastbaar nut oplevert voor vak en zak; de nieuwe levensphilosophie leert : zich het leven zoo aangenaam, gemakkelijk en smaakvol mogelijk inrichten. Deze al te stoffelijke en tevens te persoonlijke opvatting van 't leven te keer gaan en een wijder levensprogramma in een brengen, is dus wel de grondslag van ons apologetisch werk. Voorzeker leeren wij door onzen studiekring het geestelijk en zedelijk leven hooger schatten, wij leeren inzien dat buiten ons nog de familie leeft, de maatschappij, de staat, de kerk. Wij leeren dat veelzijdige leven besturen naar de onveranderlijke geloofswaarheden van het Kristendom en voeden met het sap van onze katholieke zedeleer. Ongelukkiglijk heeft ons werk zich op geenen sterken toeloop mogen verheugen, hetgeen ons nochtans niet den moed ontnemen kan.

Groote vergaderingen hebben ook hun nadeel, namelijk dat ze maar al te dikwijls zich beperken bij schoone woorden en besluiten; kleine bijeenkomsten hebben het voordeel dat de deelnemers elkander beter leeren kennen, in nadere verstandhouding komen, en hunne kennissen en voornemens het begin worden van vruchtbare handelingen. Trouwens onze werkzaamheden van het afgelopen jaar geven ons daarvan een klein voorbeeld. De openingsrede werd gehouden door de Z. E. H. Van

Langendonck, professor der rhetorika in St-Jan Berchmans Collegie, te Antwerpen. Zooals het past op de eerste zitting, legde de eerw. spreker ons een geheel apologetisch programma voor.

Tegen drij dwalingen van onzen tijd waarschuwt hij ons :

1° Het apriorisme, dat, bij voorbeeld, de mirakelen loochent omdat ze onmogelijk zijn ;

2° De twijfelzucht van 't Kantisme, naar hetwelk het klaarblijkelijke toch nog geen waarheid is;

3° De opvatting van de wetenschap die in strijd zou zijn met geloof en zedeleer.

De katholieke godsdienst houdt de waarheid voor, en, rechtzinnig nageleefd, maakt hij ons gelukkig en tevreden; wij mogen dan geen schrik hebben om praktisch leven naar de christelijke leer in te richten, Wij moeten ook voor het Kristendom in de bres springen, de vijanden bekampen door schrijven, spreken, onderrichten. Wij zijn verantwoordelijk voor de mindere klassen, wij moeten van onze stoffelijke en geestelijke rijkdommen meedeelen en vooral de helsche taak der goddeloozen verijdelen, die aan de armen hunnen laatsten en besten troost willen ontrukken.

Om te sluiten gaf Eerw. Heer hoogleeraar De Jongh nog nuttige wenken voor de werkzaamheid van de leden, en verzekerde ons de volle toewijding van al de leden van het hooger bestuur, die niet beter vragen dan de studenten met raad en daad bij te staan.

Op de vergadering van 3 December gaf ons de beminde studentenvriend hoogleeraar Vliebergh een brok volkenkunde uit Zuid Amerika, met het oog op de godsdienstige toestanden. In Brasilië is er, na de scheiding met Portugal, van den godsdienst niet veel meer overgebleven dan eenige godsdienstige liederen. De hoogere wijsbegeerte is het positivism ; op politiek gebied zijn er twee partijen : de regeeringspartij en de tegenpartij. De vrijmetselaars zijn heer en meester, de priesters worden aanzien als gewone ambtenaars. Zij zijn te weinig geleerd en veel te weinig in getal. De kerkelijke gebruiken zijn erg in verval, buiten het doopsel en het vormsel zijn de Sacramenten en de H. Mis van weinig tel.

In Urugwai en Argentië is het al even erg ; 't zijn missielanden. De toekomst belooft echter beternis, want in de drij landen tellen de katholieke gestichten veel leerlingen, en de vreemde geestelijken vervullen er eenen voornamen rol. Hoogleeraar Vliebergh heeft dus teekenen van nieuw katholiek leven in Zuid-Amerika kunnen waarnemen; dat verheugt ons ten zeerste en wij wenschen dat zijne blijde verwachtingen van de toekomst van Zuid-Amerika mogen bewaarheid worden.

De Derde Orde van den H. Franciscus van Assisië is zeker te weinig gekend. De Heer Pr. Thuysbaert deed ze ons beter kennen in de zitting van 15 December. Dat de Derde Orde geschikt is den godsdienst te doen herleven is klaar, vermits zij een volledig christelijk levensgedrag verwezenlijkt. Daarom drukte spreker vooral op haren maatschappelijken invloed die grooter is dan menigeen het denken durft. Spreker geeft daarvoor innerlijke en uiterlijke bewijzen aan : 1° De Derde Orde neemt het christelijk leven gelijk het ons door Christus gegeven is, d. i. zij legt het christelijk leven op in al onzen handel en wandel, niet alleen in de kerk, maar ook in het huisgezin, in de maatschappelijke werken, in al onze betrekkingen met den naasten, ja ook in politieke zaken. Omdat de Derde Orde zoo echt en diep katholiek is, daarom is zij een maatschappelijk redmiddel ;

2° Spreker steunt zijne bewijsvoering op het gezag van de beste sociale werkers uit ons land, die meestal derde ordelingen zijn. Een voorstel bij de studenten eene vereeniging der Derde Orde te stichten kon niet uitblijven ; zoo gezegd zoo gedaan, de Derde Orde kwam er en nu groeit en bloeit ze, en brengt al schoone vruchten voort.

De Heer V. Wouters deed ons op dezelfde vergadering eene belangrijke mededeeling over de *Moraal van den franschen psycholoog J. Payot.* Dezes wetenschappelijke zedeleer werd door spreker op afdoende wijze weerlegd.

Op 21 Januari gaf onze verslaggever eenige inlichtingen over de *genezingen te Lourdes*. Het feit is dat er te Lourdes wonderbare genezingen voorvallen, hun aantal is groot en de meest uiteenloopende ziekten worden er genezen. Op 't eerste zicht mogen wij hier buitennatuurlijke krachten vermoeden om deze drij gegevens : 1° de onevenredigheid tusschen de natuurlijk gebruikte middelen en de gevolgen ;

2° De aard van sommige genezingen ;

3° De wijze waarop ze gebeuren.

De bijzondere werking van het badwater of de suggestieleer inroepen om zulke dingen te verklaren, is naief en bespottelijk. De geleerde wereld dweept met het bestaan van ongekende natuurwetten, maar die wetten zullen sommige goedgekende natuurwetten niet omverwerpen, en hoe zou het dan komen dat Lourdes de wetenschap zoover vooruitloopt? Op zijn minste blijven sommige genezingen toch nog historische mirakelen. Lourdes is van groot belang in onze moderne wereld, de aanhoudende strijd der ongeloovigen getuigt dat luidop en voor ons is Lourdes eene school van geloof, van godsdienstigheid en naastenliefde.

De Heer P. De Reus sprak ons nog over de vrijheid in de opvoeding. Aan de hand van vele schrijvers, doet hij een pleidooi voor positieve opvoeding, de opvoeding van den wil, het karakter, het initiatief. Meer dan eens worden de rampen die het menschdom teisteren opgeworpen tegen de leer der voorzienigheid. Dit ingewikkeld vraagstuk werd opgehelderd door den Heer R. Thienpont. Zijne voordracht bewees door het bestaan van verschillende theoriën, dat het verstand alleen dit vraagstuk niet kan oplossen; en door de bespreking die volgde, waren we dubbel overtuigd dat de ware opvatting van het christelijk leven alleen eene voldoende oplossing aan het vraagstuk kan geven. Het geloof brengt hulp en troost voor elke ellende, en leert daarenboven dat het aardsch geluk ons ware doel niet is maar wel het hiernamaals.

Hierop volgde een puik verslag over *de genezing van De Rudder te Oostacker*, door den heer Melchior. De genezing van De Rudder mag als een staaltje van mirakuleuse gebeurtenis genoemd worden. De vergadering van 11 Maart bracht ons eene diepdoordachte studie over *Geloofsverdediging door het gevoelen*, uit de hand van den heer Boesmans. Er is eene verstandelijke apologetiek, de traditioneele, en eene gemoedelijke, 't is de moderne. De eerste gaat gesteund op verstandelijke redeneering en moet als de voornaamste gehouden worden; de tweede wordt door de modernisten sterk opgehemeld, die van den godsdienst eene gevoelszaak maken. De katholieken schenken haar ook de waarde die haar rechtmatig toekomt; welke is de waarde? Het gevoelen, zegt spreker, brengt den mensch in eene sympatieke stemming voor het geloof, het maakt hem meer geschikt tot het geloof, maar een grondslag bouwen, eene overtuiging geven dat kan het gevoel niet, 't is onder de samenwerking van het voorlichtende verstand en het bezielende gemoed dat een waar katholiek wordt opgebouwd.

Een vriend van actualiteiten is de heer Van Opstal. Hij vraagt zich af wat de katholieke kopstukken van België toch wel in 't belang van den godsdienst uitsteken? Niet veel, is het antwoord. Of de priesters zich met politiek mogen moeien? Dat hangt af van de omstandigheden. Het is te wenschen, besluit spreker, dat ze vooral den socialen en godsdienstigen kant der politiek aanpakken en de stoffelijke en godsdienstige belangen van het volk behartigen.

De vergadering van 25 Maart was gewijd aan *de uiteenzetting van den godsdienstleer van Aug. Comte*. De godsdienst zou een drievuldig tijdperk doorloopen hebben : het theologische, het metaphysische en het positivische tijdvak. Elke godsdienst heeft een geloof, een eeredienst en

een regiem; de godsdienst van Comte heeft het geloof aan het menschdom, de aanbidding van den mensch, de aarde en de ruimte; de oefening aan de moeder, de echtgenoote gewijd, de huiselijke oefening, en de openbare eeredienst van het menschdom.

De godsdienst van Comte mist het voornaamste deel, de bekrachtiging, hij leidt daarenboven tot zelfvergoding en is onwetenschappelijk.

Eene bespreking had plaats over *Godsdienstige en Apologetische lezingen*, en er werd besloten dat de beste werken voortaan in Geloof en Wetenschap zullen te verkrijgen zijn.

De sluitingsrede werd gehouden door Zeer Eerw. Heer Hoogleeraaar Bittremieux, die ons *de katholieke leer over het mysterie der H. Drievuldigheid* zou uiteendoen. Het geheim ligt in deze drie punten : éenheid van God, drijheid van personen, betrekkingen der personen onder elkander. De voordrachtgever gebruikte talrijke vergelijkingen om ons het dogma beter te doen begrijpen. In de weerlegging der opwerpingen, toonde hij duidelijk dat er geen de minste tegenstrijdigheid ligt in de katholieke leer; een geheim blijft het. Dit geheim der H. Drievuldigheid zij voor ons het symbool der goddelijke schoonheid en grootheid: gelooven wij onwankelbaar aan dit groot mysterie en aanbidden wij God met een nederig hart, en zalig betrouwen.

Wij mogen dit Verslag niet sluiten zonder eene dankbare hulde te brengen aan de ZZ. EE. HH. van het hoogerbestuur die alles over hebben voor ons werk, die tijdschriften en boeken beschikbaar stellen, de vergaderingen trouw volgen en liefdevol onze voordrachten en besprekingen leiden. Dank ook aan de sprekers en medewerkers, hun werk is edel, en noodig als de grondslag van alle ware volksontwikkeling.

Het nieuw bestuur van 1909-1910 is samengesteld uit : *Voorzitter :* Victor Wouters; *ondervoorzitter :* F. Thuysbaert; *schrijver :* P. De Reus; *schatbewaarder :* P. Poisson.

———

CERCLE LINGUISTIQUE
de l'École des Sciences commerciales. consulaires et coloniales de Louvain.

ANNÉE 1908-1909 (1).

Président d'honneur : M. VAN DEN HEUVEL, ministre d'État.
Vice-Président d'honneur : M. BLEIKERTZ, professeur.

Membres honoraires :

MM. les professeurs W. Bang, Bayot, Brants, Corbiau, Dupriez, Jacques, Marichal, Mathus, Nerinckx, Poullet et Wagemans.

Comité :

Président : M. DE VOCHT, professeur.
Vice-Président : M. Raymond DELEU.
Secrétaire : M. Charles LEJEUNE.
Trésorier : M. Henri WOESTYN.
Bibliothécaire : M. l'abbé S. NAERT.
Commissaires : MM. G. VAN HIRTUM, BEAUJEAN et HEYMANS.

Membres :

MM. Castermans, de Regny, De Muylder, Druart, Jorissen, Lecomte, Redant, Rondeau, Van Dieren, Van Geertruyden, Van Merris, Van Reeth, Van Vlasselaer, Wargnies, Coulon, Dubay, Dubois, Goffaux, Trenteseaux, Buelens, Buffet, De Namur, Gérard, Houtevels, Hugaerts, Rabou.

(1) Membres du bureau pour l'année 1909-1910 : *Président :* M. le professeur De Vocht; *vice-présidents :* MM. Dubois et Van Reeth ; *secrétaire :* M. l'abbé Buelens; *trésorier :* M. Vrebos; *bibliothécaire :* M. Buffet.

RAPPORT

sur les travaux du CERCLE LINGUISTIQUE pendant l'année 1908-1909, présenté au nom du bureau, par M. Charles LEJEUNE, secrétaire sortant.

MESSIEURS,

Parmi les institutions qui permettent à la jeunesse universitaire de manifester son activité intellectuelle, nous pouvons sans forfanterie, citer, au rang des plus prospères et des plus vivantes, notre cher Cercle Linguistique, qui atteint aujourd'hui — *longum aevi spatium* — sa 11e année d'existence.

A qui doit-il, avant tout, sa prospérité? Poser la question, c'est la résoudre; et je suis heureux et fier, au début de ce rapport sur nos travaux, d'y répondre en livrant à vos acclamations le nom de l'homme distingué qui, dans les conseils de la Couronne, s'est honoré naguère en honorant aussi la patrie de l'*Alma Mater* — le nom du savant juriste et du professeur que nous aimons et que nous respectons tous du même vibrant amour et du même profond respect : j'ai nommé **M. Van den Heuvel**. — Il fut, avec le regretté Mgr Abbeloos, le créateur avisé de notre chère Ecole commerciale, consulaire et coloniale, et il est resté, depuis les débuts du Cercle, notre très attaché président-d'honneur. A M. Van den Heuvel d'abord nos sincères remerciments et l'expression de notre inaltérable gratitude pour le dévoûment inlassable qu'il nous témoigne et pour les précieux conseils dont il ne cesse de nous combler!

Qu'il me soit permis d'associer à ce nom vénéré, dans un même hommage respectueux et reconnaissant, celui de notre ancien président, M. le professeur Bleikertz, qui, pendant dix ans, fut réellement l'âme et la vie du Cercle Linguistique. Lui aussi ne nous a jamais ménagé ni temps, ni peines, ni conseils, et notre Cercle doit à cet excellent maître une grande part de sa prospérité.

Je ne puis séparer dans mon cœur et dans le vôtre, Messieurs, le nom de M. Bleikertz de celui de son zélé et savant successeur à la présidence, M. le professeur De Vocht, dont tous nous avons pu, depuis un an, apprécier les rares qualités de l'esprit et la sollicitude affectueuse, et qui a su maintenir notre Cercle dans sa vitalité par ses efforts

de tous les jours et par son activité éclairée. A M. De Vocht aussi toute notre reconnaissance et l'assurance qu'il n'oblige pas, en se dévouant à nos essais linguistiques, des disciples ingrats.

Enfin, Messieurs, vous m'en voudriez avec raison, n'est-ce pas, si je m'abstenais de mettre en vedette, avec ces trois noms très aimés, ceux de nos savants professeurs qui, eux aussi, peuvent revendiquer, à juste titre, leur part tangible dans la prospérité du Cercle Linguistique. Toujours ils ont soutenu et encouragé nos efforts, ils nous ont prodigué des conseils que, malheureusement, — insouciante jeunesse — nous n'écoutons pas toujours, mais dont tous, et surtout ceux d'entre nous qui seront bientôt privés de ces excellents guides, nous savons apprécier la bienveillante sollicitude. A nos maîtres aussi, sans exception ni distinction, notre respectueuse, notre sincère, notre profonde gratitude !

Et maintenant que j'ai payé ce légitime et doux tribut d'hommages, permettez-moi d'aborder, Messieurs, sans plus tarder, l'objet beaucoup moins sentimental de ce rapport, en vous disant ce que nous avons fait, en cette année académique, et en appelant votre attention sur ce que nos successeurs pourraient et devraient faire mieux que nous.

Notre première séance, à la date du 4 novembre 1908, réunissait, fait inouï, plus de 50 membres, et notre cher président nous y développa les grandes lignes d'un programme de travaux auquel nous avons, depuis lors, tout au moins essayé d'obéir de notre mieux. En effet, les séances suivantes furent amplement remplies par des causeries, lectures ou conférences, faites en français, en flamand, en anglais ou en allemand, et toutes plus intéressantes les unes que les autres. Citons : la causerie de M. R. Deleu sur un chef-d'œuvre shakespearien, *The Merchant of Venice;* celle de M. l'abbé Naert sur *le poète anglais Tennyson;* la conférence de M. G. Van Hove sur la brûlante *Question du latin et du grec;* celles de M. Woestyn, un de nos plus dévoués membres, sur la *Kartelpolitik* et sur *la Colonisation;* vinrent ensuite les travaux de MM. Wouters sur la *Crise américaine;* Van Hove sur les *Humanités anciennes et modernes;* Van Vlasselaer sur *Charles Dickens;* Van Reeth sur les *Cours internationaux de Mannheim;* Redant sur la *Vie et les œuvres d'Albrecht Rodenbach;* Rondeau sur les *Combats de taureaux;* Van Dieren sur un conte anglais plein d'humour et d'émotion; Coulon sur le *Channel Ferry* de la Manche; De Meulder sur la *Liberté d'enseignement* et sur les *Clearing-houses;* Deleu sur la *Télégraphie sans fil;* Gérard sur l'*Evolution de la politique d'expansion;* puis ce furent les conférences de votre secrétaire-rapporteur sur *The Economic Man*

l'homme producteur de richesse ; de M. Van Geertruyden sur *The golden gift of silence;* de M. l'abbé Buelens sur *la Grande Coupure;* de MM. Buffet sur le *Grand-duché de Luxembourg;* Van Merris sur *Sir Thomas Moore;* Deleu sur *The Kerozène Motor;* Van Hirtum sur *la Physiologie de la plante* et sur les *Institutions allemandes;* de Regny sur *Liverpool and Antwerp;* Woestyn sur les *Anciennes compagnies à chartes;* Van Dieren sur *les Trusts;* Jorissen sur *Juliaan Dillens;* Druard sur l'*Abbaye de Villers;* Wargnies sur la *Steam navigation;* Van Vlasselaer sur *Der Dachs auf Lichtmess*, de Riehl; Wargnies encore sur *Dreizehnlinden* de Wéber; et *Fritjof Saga* de Tegner; enfin une charmante causerie de de M. l'abbé De Vocht lui-même sur la diffusion des langues indo-européennes.

Rappelons encore le grand et légitime succès de la séance dans laquelle M. Rondeau nous narra son *Voyage en Egypte*, agrémenté de projections lumineuses. Le style imagé du conférencier et des vues superbes nous donnèrent l'illusion d'être partis avec lui d'Anvers et d'avoir visité et admiré successivement Gibraltar, Alger, Gênes, Naples (Pompéi), Alexandrie, le Caire, etc.

Je ne parlerai pas des discussions homériques, mais toujours courtoises et instructives, que soulevèrent certaines de ces conférences, grâce à l'ardeur combattive et à la sagacité des « leaders » ou « controlers » que nous avions nommés, sur le conseil de notre cher Président, dans la première séance : MM. Dubois, Coulon, Woestyn et Wargnies. Et je pense vous en avoir dit assez pour vous convaincre, Messieurs, que l'activité du Cercle ne s'est point relâchée depuis un an; bien plus, que, sous la poussée intelligente et ferme de M. le professeur De Vocht, elle a pris un essor de plus en plus grand. Nous pouvons, grâce à lui, nous rendre cette justice que nous avons bien travaillé, que nous avons progressé dans la pratique si nécessaire des langues modernes, et que nous n'avons pas un seul instant perdu de vue le but assigné, dès sa naissance, à notre Cercle, par ses fondateurs : nous exercer à la pratique des langues nationales et étrangères, permettre aux initiatives personnelles de se faire jour et de s'affirmer, resserrer les liens qui unissent naturellement les enfants d'une même famille universitaire, ceux surtout que leurs études portent vers des destinées semblables; nous créer des amitiés solides qui nous soutiendront et nous réconforteront plus tard dans l'âpre lutte pour la vie; développer, en un mot, à la fois nos facultés intellectuelles, sensibles et morales en mêlant, selon le précepte du bon Horace, l'utile à l'agréable.

Mais ne pouvions-nous faire mieux encore que nous n'avons fait, Messieurs? Oui, sans doute. Et tout d'abord, notre propagande n'est pas assez active : nous devrions obtenir que tous les étudiants de l'Ecole vinssent s'inscrire au Cercle linguistique, et que toutes nos séances fussent suivies par un grand nombre de membres. Je forme aussi le vœu que désormais tous les camarades, sans distinction, qui quittent, leurs études terminées, l'Ecole de Louvain, aillent renforcer les rangs de l'*Union des Anciens* et se serrer les coudes dans cette vaste et prospère Association qui, bien que jeune encore, rayonne déjà sur le monde et fait briller dans les deux hémisphères le nom de notre glorieuse *Alma Mater !*

—

CERCLE D'ÉTUDES WALLONNES.

COMITÉ DE PATRONAGE SCIENTIFIQUE.

Les professeurs de philologie romane :
M. Georges DOUTREPONT, professeur ordinaire.
M. le baron François BETHUNE, professeur ordinaire.
M. Alphonse BAYOT, professeur extraordinaire, *président du Cercle.*

Secrétaire : M. Léon DEBATTY, candidat en philologie classique et en philologie romane.

RAPPORT

sur les travaux du CERCLE D'ÉTUDES WALLONNES pendant l'année académique 1908-1909, par M. Léon DEBATTY, secrétaire.

MESSIEURS,

Lorsque naquit le Cercle d'Études Wallonnes, il y eut, à Louvain et hors Louvain, des enthousiasmes jeunes, des bienveillances encourageantes, des protections et des conseils ; il y eut aussi des étonnements candides, des sourires sceptiques et des prophéties érudites — *Quid dixit Caesar de Gallorum mobilitate et levitate animi ?* — ; il y eut enfin de prudentes expectatives. Le rapport que j'eus l'honneur de vous présenter en Novembre dernier, tâchait de montrer combien active et fructueuse avait été la première session. Sans conteste, et tout en rendant un juste hommage au zèle éclairé de notre directeur, on pouvait expliquer — en partie du moins — la vogue de nos réunions et l'ardeur studieuse de nos membres par l'attrait de la nouveauté, joint à un certain concours de circonstances. On ne pouvait nier les résultats obtenus. Une année s'est écoulée depuis lors, pendant laquelle le Cercle d'Études Wallonnes a continué son existence de labeur scientifique. Objectif et impartial, ce nouveau compte rendu permettra de juger si nos amis ont eu raison de fonder sur nous de généreuses espérances.

*
* *

Groupant des étudiants venus de tous les coins de la Wallonie, large ouvert à toutes les initiatives et bonnes volontés, le Cercle devait éviter de consacrer sa curiosité, ses recherches, ses études, au seul trésor, pourtant si riche et si varié, des lettres liégeoises. C'est ce qu'à parfaitement compris M. Bayot, et voilà pourquoi, des dix travaux de critique littéraire que j'ai à vous présenter, la moitié s'occupe d'œuvres qui ne sont point nées dans la province de Liége.

Dans l'histoire du théâtre en Belgique, il est peu de villes qui tiennent une place aussi importante que la cité des *Cheonq Clotiers* (1). Cette thèse, faite pour plaire à un enfant de Tournai, M. Marc Gahide l'a défendue avec une abondance d'arguments, un luxe de citations, une énergie et une conviction devant quoi nous aurions eu mauvaise grâce à ne pas nous incliner. Remontant le cours des âges, M. Gahide nous apprend avec fierté que la plus ancienne *farce* qui nous soit parvenue fut représentée à Tournai en 1277. Suivent de précieux renseignements sur les mystères, confréries dramatiques, fêtes des fous, chambres de Rhétorique. En 1745, après Fontenoy, on note l'établissement du premier théâtre régulier. En 1888, *Tatî l'Pèriquî*, joué par une troupe liégeoise, provoque l'éclosion du théâtre wallon tournaisien. De 1889 à 1900, une vingtaine de pièces sont écrites par quatre auteurs, que M. Gahide caractérise avec exactitude : Observation nette, bonhomie, verve affinée de Pierre Brunehault ; talent sobre, nerveux, incisif, d'Achile Viart ; esprit mousseux de Wattiez ; fécondité habile et vaudevillesque d'Arthur Hespel. La naissance du vingtième siècle voit la mort des *Poriginelles*, ces amusantes et plébéiennes marionnettes au répertoire plus éclectique et au mécanisme plus perfectionné que leurs sœurs de *Djus d'là*.

A l'autre extrémité du pays hennuyer, Charleroi, son chansonnier Jacques Bertrand (1817-1884) (2) et son poète Jules Sottiaux (3).

(1) Cf. DELANGRE, *Le Théâtre et l'Art dramatique à Tournai*. Tournai, Vasseur-Delmée, 1906, et les *Etrennes Tournaisiennes*, Tournai, Vasseur-Delmée, années 1889, 1890, 1893 et 1894.

(2) Sur Jacques Bertrand, on peut voir, outre les notices déjà citées dans notre précédent rapport, Jules LEMOINE, *Horace Piérard, sa biographie et ses œuvres, précédées d'une étude sur Jacques Bertrand et Albert Thibaut*. Charleroi, Surin, vol. in-16 ; — Edmond DEFFERNEZ, *Jacques Bertrand et sa « Quinzaine au Mambourg »*. Charleroi, Tourneur-Schmitz, 1893.

(3) Une étude de l'œuvre de Jules Sottiaux, signée d'Edouard NED et

Du premier, M. François Liber a gaîment chanté quelques couplets et M. Georges Michaux nous a dit, en termes imagés, avec des ébauches de geste et des yeux pétillants de malice, les sentiments royalistes et patriotiques, la bonne humeur sans prétention, le réalisme parfois entaché de trivialité; du second, M. Joseph Jadot nous a fait connaître les progrès constants, la doctrine chrétiennement sociale, l'œuvre glorifiant la terre noire et célébrant la magnificence de l'effort.

La verve dévouée de M. Jadot ne pouvait s'en tenir à cette attachante, mais brève communication. Aussi, nous eûmes le plaisir de revoir à notre tribune le secrétaire actuel du Cercle d'Études Wallonnes. Il fut parfait de documentation, d'originalité, de profondeur. Comme introduction, l'histoire du fameux *Cabinet des mintes* (1831-1843) et de ses flûtes à l'oignon; puis la fondation, le but philanthropique, les instruments bizarres de la société de Montcrabeau, l'énumération des principaux poètes namurois, avec un jugement sur leurs œuvres (1) et l'exécution musicale, par MM. Louis Sandront et Camille Jadot, de quelques-unes de leurs chansons : diversité de Wérotte; satire de Julien Colson — un Raoul Ponchon avant la lettre — ; hilarance et mélancolie de Bosret; piété de Lagrange; tendances moralisatrices de Mimi Suars; joyeux croquis de Jacques Godenne; Louis Loiseau; le chanoine Dethy; Albert Robert « ancien élève de N.-D. de Bellevue, à Dinant, libéralisé par l'Université de Bruxelles qui l'a bleui... tout en le faisant chimiste »; le délicat *Zéphir Henin*, d'autres encore; et M. Jadot combat, en terminant, la désespérance de M. Auguste Vierset qui prévoit et pleure — déjà? — la décrépitude du patois aimé. Non, elle n'est pas près de se taire, la muse namuroise, cette pétulante et tapageuse gamine du peuple, qui aime sa foi, son pays, la vie et l'amour, devient un jour *p'tit crèton* et se fait offrir *li biu bouquet* par un grand gars solide et râblé. Comme par le passé, elle vivra dans l'ombre du vieux *clotchi d'St-Jean* et, ménagère experte et accueillante, elle préparera longtemps encore, pour les fidèles de St-Aubin, les succulents *quewis* dont se pourléchaient jadis les *minteurs* de La Plante.

suivie d'une bibliographie, a paru dans *Wallonia*, t. XV, 1907, p. 41. Le numéro de septembre 1906 de *La Jeune Wallonie* a été consacré au même écrivain

(1) Nous avons eu l'occasion de mentionner, dans notre premier rapport, les ouvrages traitant de l'ensemble de la production littéraire dans la Wallonie contemporaine. Citons ici l'étude d'Auguste Vierset. *Les poètes namurois*. Liége, Aug. Bénard, 1888, br. in-8°.

Il m'est presque impossible, Messieurs, de penser à mon ami Jadot sans qu'aussitôt surgisse en moi l'image de son confrère en journalisme estudiantin, M. Charles Anciaux. Si je possédais la plume de La Bruyère, voire celle de M. Jadot ou de M. Anciaux, je m'amuserais à vous dépeindre les deux collaborateurs de l'*Avant-Garde*, l'un vif, bouillonnant, jaillissant; l'autre calme, plein de nonchalance et de patiente réserve. L'un est plus visionnaire et l'autre plus observateur; l'un plus puissant et l'autre plus raffiné. M. Jadot chérit la couleur, M. Anciaux préfère la nuance. M. Jadot se plaît à narrer follement de folles invraisemblances, M. Anciaux aime à silhouetter ses contemporains avec une cruauté féline. Tous deux, polémistes redoutables, la dialectique de l'un vous assomme, et l'ironie aigüe de l'autre vous transperce; grands amoureux, tous deux, du paradoxe, le premier se laisse prendre à la griserie des mots et des systèmes; le second affiche, à l'égard de ses propres idées, le plus narquois des scepticismes. On goûte, en lisant l'un, toute la beauté de la nature robuste, luxuriante, spontanée et inégale; on subit, en lisant l'autre, le charme etrange et prenant des fleurs d'exotisme et de culture surchauffée. Dans la somnolence des cours, le charivari d'une réunion amicale ou le bruit des presses d'imprimerie, l'un et l'autre écrivent avec une égale facilité. Il arrive parfois que l'un et l'autre ne se relisent point, le premier parce qu'il n'y songe, le second parce qu'il ne daigne... Je voudrais, Messieurs, continuer le balancement des antithèses, mais je n'ai ni le talent de M. Jadot, ni celui de M. Anciaux, ni celui de La Bruyère; et je me vois forcé de vous rappeler sèchement la causerie de M. Anciaux sur deux dramaturges du Brabant-Wallon : Georges Willame et Edmond Etienne.

Archéologue, romancier, conteur aimable, directeur au Ministère de l'Intérieur et wallonisant de vieille roche, M. Willame est l'auteur d'*El premi mot*, une ingénieuse piécette, et d'*El rouse de Ste-Ernelle*, un vieux conte mis à la scène, acte de légende et de rêve, ténu et délicat, qui laisse une impression de bonté douce. Du théâtre beaucoup plus considérable d'Edmond Etienne (1), M. Anciaux n'étudie qu'*On pìd dins l'estrivìre*, alerte comédie de mœurs, peinture de l'ouvrier parvenu, dans le cadre gai, mouvementé, blagueur, de la vie wallonne.

(1) A consulter : Georges WILLAME, *Edmond Etienne*, étude suivie d'une *Bibliographie d'Edmond Etienne* par Joseph DEFRECHEUX, dans l'*Annuaire de la Société liégeoise de Littérature Wallonne*, t. XV, 1895, pp. 93-120.

Le chef d'œuvre de l'écrivain jodoignois n'est pas sans offrir des analogies frappantes avec *Tatî l'Pèriquî*, dont, il y a un instant, nous avons signalé l'influence sur le théâtre wallon tournaisien.

En de très jolies phrases, pomponnées, bichonnées, calamistrées, que lancent le plus aguicheur des sourires, le plus stupéfiant des bagouts et la plus belle barbe du monde, la comédie d'Edouard Remouchamps nous a été racontée, analysée, commentée, par M. Marcel Rahier. « *Tatî l'Pèriquî*, écrivait Gustave Frédérix, est wallon de fond et de forme, de personnages, de verve locale, d'accent de terroir, et, en outre, il touche aux travers, aux vanités qui ne sont pas d'une seule race et d'une seule ville, tout en ayant fortement la marque liégeoise. Voilà ce qui explique le grand succès des représentations de *Tatî*. » M. Marcel Rahier reprit pour son compte le jugement du critique bruxellois. L'événement prouva qu'ils ne s'étaient trompés ni l'un ni l'autre. Applaudie à Paris et dans toute la Belgique, l'œuvre de Remouchamps fut donnée à Louvain — sous les auspices de la Fédération Wallonne des étudiants — le lendemain même de la conférence de M. Rahier. La soirée fut triomphale, et la presse enthousiasmée chanta les mérites de l'auteur, du traducteur en dialecte namurois, M. Berthalor (alias M. Albert Robert), et de l'excellente troupe de *Nameur po tot* (1).

L'humeur papillonnante et touche-à-tout qui me semble être une des caractéristiques nécessaires du Cercle, ne pouvait laisser, sans l'effleurer du moins, la question du roman wallon. M. Paul Boever fit plus et mieux par sa causerie élégante, claire et solidement pensée, sur Dieudonné Salm. Né à Glain en 1836, l'armurier Salm fonde le caveau liégeois, collabore au *Spirou*, compose des chansons, des œuvres dramatiques et deux romans : le *Houlo*, en 1887, et *Pichette*, en 1890. A vrai dire, le *Houlo* ne mérite guère le nom de roman. Cette biographie édifiante d'un dernier né sert de prétexte et de lien très lâche à toute une série de tableaux peignant, avec humour et pittoresque, la vie grouillante du quartier d'Outre-Meuse vers 1860. Quant à *Pichette*, M. Boever ne lui ménage ni sa sympathie, ni ses louanges. C'est une histoire d'étudiant, une histoire d'amour, d'égarement passager, de rachat définitif et de

(1) Le chef-d'œuvre de Remouchamps est trop connu pour qu'il soit nécessaire de dresser ici l'inventaire de tout ce qui a été écrit à son sujet. Bornons-nous à rappeler qu'il doit paraître prochainement une édition nouvelle et définitive de cette comédie, avec un commentaire et une notice biographique et littéraire, dans le tome 48 du *Bulletin de la Société liégeoise de Littérature Wallonne*.

difficultés familiales, une histoire suffisamment vraisemblable, où Salm fait preuve d'observation réelle et de quelque pénétration psychologique. Elle est, au point de vue littéraire, de beaucoup supérieure au *Houlo*, moralise sans étole ni surplis, prêche la bonne démocratie sans mandat parlementaire ni désir d'arriver, folklorise sans pédantisme, et nous apparaît habilement agencée, riche de style, de fraîcheur et de coloris.

A Joseph Vrindts, nous devons aussi un des rares romans que compte notre littérature patoisante : *li Pope d'Anvers*. M. Bayot est loin d'en méconnaître la valeur. Néanmoins, il préféra, dans sa conférence, n'envisager, de Vrindts, que l'œuvre poétique. Secondé par M. Louis Sandront — interprète rêvé des chansonniers — notre directeur nous a fait comprendre et partager l'admiration qu'il professe pour le grand lyrique liégeois. Qu'il exerce le métier de cordonnier, marchand de journaux ou cabaretier, qu'il soit mélancolique ou jovial, qu'il écrive les *Pâhûles Rimês* ou le *Lingadje et Aksègnance des fleûrs et des plantes*, qu'il fredonne des *Vix airs* ou des *Novès rèspleûs*, qu'il dise les gloires du vieux Liége ou croque le Liége d'aujourd'hui, on retrouve toujours chez Joseph Vrindts la forme prestigieuse, la sensibilité frémissante et discrète, le sentiment élevé, la philosophie indulgente et résignée, qualités célébrées déjà par M. Gilbart (1) et mises en pleine lumière par le commentaire adéquat et vibrant de M. le professeur Bayot.

Cinq nouvelles, trois croquis — dont un en vers —, quatre chroniques ou *messèdjes d'ava l' saminne*, voilà les écrits wallons de François Renkin. C'est aux soins pieux et amicaux de M. Oscar Colson que nous en devons la réunion posthume, en une plaquette illustrée par M. Aug. Donnay (2). Une soixantaine d'exemplaires nous furent gracieusement envoyés par le directeur de *Wallonia*. Aussitôt M. Bayot de les distribuer aux membres les plus assidus — cela évoquait le bon point de l'école gardienne — et de me demander la petite étude traditionnelle : l'auteur, sa vie et son œuvre. Né à Liége, le 12 mars 1872, François Renkin y suit pendant quelque temps les cours de l'Université. La mort de son père le rappelle auprès de sa famille. Il se consacre à l'éducation de ses frère et sœur et

(1) Olympe GILBART, *Un lyrique wallon, M. Joseph Vrindts*, dans *Wallonia*, t. IX, 1901, p. 88-98. Le même critique a « préfacé » le dernier recueil de Vrindts, *Vis airs èt Novès Rèspleûs*, Liége, Wathelet, 1907, in-8°. Voir aussi, de lui, une jolie causerie sur *La chanson wallonne*, dans l'*Annuaire de la Soc. liég. de litt. wall.*, t. XXII, 1909, pp. 63-102.

(2) *Écrits wallons* de François RENKIN. Liège, Vaillant-Carmanne, in-16, avec une bibliographie.

à l'administration de leurs biens. Il publie dans *Wallonia* deux études de folklore et des légendes du Bas-Condros, sauve la revue d'un déficit mortel et, en 1894, fonde, avec M. Colson, *Li Mestré*, journal hebdomadaire qui vit un an. En 1898, Renkin est malade. Sa carrière littéraire prend fin brusquement. Et c'est grand dommage, car ses dons de vue exacte, d'émotion, de style délicat, de poésie, font de lui un des meilleurs prosateurs wallons. Je sais bien que son œuvre est menue et qu'elle n'est pas exempte de légers défauts — ne serait-ce que la répétition trop fréquente des mêmes traits descriptifs et le bon sens un peu court des *Messèdjes* — mais je sais aussi qu'elle est saine, qu'elle est artistement ouvragée et qu'elle est vraie. Et puis, il y a une si jolie page sur les examens, leur approche terrible et leur manque de signification...

Pour clore cette première série de travaux, il me faudrait résumer ici la causerie de M. Auguste Doutrepont, sur les *Noëls wallons*, leur origine probable, leur caractère fortement dramatique, leurs auteurs, leurs sources, abondance et variété, leurs anachronismes, leur forme extérieure — métrique, langue, style — leur mode unique de développement et le sentimentalisme populaire qui les pénètre. Mais la Société liégeoise de littérature wallonne annonce pour bientôt la réédition des *Noëls*, précédée d'une étude de M. Doutrepont. Je vous renvoie, Messieurs, à cette publication, qui sera le premier tome de la nouvelle *Bibliothèque de philologie et de littérature wallonne*. Je suis certain que vous y retrouverez la forme souple et châtiée, le goût, la clarté méthodique et la science minutieuse, que vous avez tant applaudis dans la conférence de M. Auguste Doutrepont. J'espère que vous recevrez gratuitement le volume — il vous suffit pour cela de faire partie de la Société liégeoise de littérature wallonne — et que la musique naïve des *Noëls* vous rappellera parfois ceux de vos amis qui vous les chantèrent à Louvain : MM. Philippe Cartuyvels, Marcel Rahier et Camille Jadot.

.·.

Plus ardue, plus positive et plus terne, la linguistique wallonne exerce sur nos membres une séduction moins forte que la littérature. Je ne m'en étonne nullement. Les questions générales ne peuvent être traitées que par des spécialistes, et les enquêtes lexicologiques réclament de ceux qui les conduisent beaucoup de patience et d'abnégation. Demander à cinquante camarades : « Comment le patois de ton village dit-il ceci ou cela ? », subir les rebuffades de gens qui *whistent*, *bloquent* ou digèrent, recevoir des réponses ironiques, des haussements d'épaules,

des « je ne sais pas », puis devoir faire des dépenses d'imagination et d'esprit pour exposer de façon neuve et attrayante l'étymologie et la vie des mots qu'on a recueillis, avouez qu'il y a là de quoi décourager bien des efforts. La première année, tout avait marché à merveille; le début de la seconde avait donné les plus brillantes promesses : MM. l'abbé Degrève et Raoul Gaspar nous présentent, sur les noms wallons de la calvitie, de la noix et de la noisette, des communications pleines d'humour, de labeur, d'ingéniosité; puis plus rien. M. Edmond Bruaux a beau nous parler du *Bulletin du dictionnaire général de la langue wallonne*, nous en expliquer le rôle et la publication, à part M. Fernand Danhaive, qui, dans ses personnelles et pittoresques mosaïques de folklore et de linguistique, nous signale quelques termes de labour en terre namuroise, l'origine de l'expression *fé crama* et plusieurs appellations de la crécelle, personne, parmi les étudiants, ne s'occupe plus de la langue wallone. Je me proposais, Messieurs, de vous faire entendre, à ce sujet, les doléances éplorées d'un romaniste. Je vous aurais conseillé de voir dans la linguistique, non pas son abord rébarbatif, mais son incontestable utilité; j'aurais fait appel à votre courage de Wallons et d'intellectuels; je vous aurais appris que 1910 connaîtra le premier fascicule du *Dictionnaire*. Mais, dans son numéro du 11 Novembre, l'*Avant-Garde* m'a causé l'agréable surprise d'ouvrir une enquête sur les vocables sympathiques et joyeux de la *grande goutte* en Wallonie. La liste était longue déjà. Et je me suis mis à espérer que les lecteurs la complèteraient, que le chroniqueur d'*effets divers* la soumettrait à une étude scientifique dont il vous dirait les résultats avec son espièglerie et son irrévérence habituelles. Puis M. le chroniqueur récidiverait. L'exquise bonté de M. le baron Bethune ferait son éloge dans l'*Avant-Garde*, la richesse verbale de notre directeur lui décocherait deux ou trois hyperboles flatteuses et fleuries, et tout serait pour le mieux dans le meilleur des mondes : celui des patoisants. A M. Louis Braffort et surtout à son lieutenant, M. Joseph Jadot, la gentillesse de transformer en réalité ce rêve linguistique et de prouver à MM. Desclez, Bayot et Lefort que leurs conférences de l'an dernier n'ont pas été sans influence sur nous.

Pour être toujours savant, un professeur de rhétorique n'est pas toujours austère. Quand il traita devant nous l'intéressante question des échanges linguistiques entre le Néerlandais d'une part, le Français et le Wallon d'autre part (1), M. l'abbé Desclez avait laissé, bien sûr, sa gravité

(1) Travaux consultés : J. J. SALVERDA DE GRAVE, *Les mots dialectaux du français en moyen-néerlandais*, dans la *Romania*, t. XXX, 1901,

doctorale, ses yeux terribles et ses pensums au Collège St-Pierre. Nous n'avons pas songé à nous en plaindre. Si nous avons admiré l'érudition du maître, nous avons goûté aussi la jeunesse et l'esprit de l'ancien étudiant. L'heure fut instructive et charmante. Voici ce que j'en ai retenu. Introduits en terre néerlandaise en même temps que l'idée qu'ils expriment, précisant une nuance ou remplaçant une expression plus compliquée, il arrive que les termes romans ne sont employés que dans une formule stéréotypée ou ne gardent qu'une seule de leurs acceptions primitives. Ils diffèrent souvent des formes française ou wallonne d'aujourd'hui. Le fait n'a rien d'étrange : ils ont pu rester tels qu'à l'époque de leur naturalisation, ils ont pu être modifiés par les organes néerlandais, ils ont pu être pris à un dialecte autre que le français et le wallon : le picard par exemple. Et c'est ici, pour M. Desclez, une occasion de montrer les rapports de l'histoire et de la linguistique en nous rappelant que des comtes de Hainaut régnèrent sur certaines parties des Pays-Bas. Quant aux emprunts faits par les parlers romans au néerlandais, ils sont relativement moins nombreux que les premiers. Il est naturel qu'ils se rencontrent plus fréquemment en Wallonie que dans le reste de la Gaule.

Autre problème : la limite du picard et du wallon. M. Bayot nous en expose la complexité et les données insuffisantes.

D'après M. Simon (1), une série de traits, dont les lignes frontières suivent une direction à peu près identique, permettrait de situer la zone de séparation entre Nivelles et Charleroi d'un côté, Braine-le-Comte et Binche de l'autre. Les adversaires de la théorie des dialectes objectent le choix arbitraire des phénomènes étudiés et les bornes géographiques différentes que l'on doit assigner à d'autres traits linguistiques. A ces

pp. 65-112 : — LE MÊME, *Quelques observations sur les mots d'emprunt*, dans les *Mélanges Chabaneau, Romanische Forschungen*, t. XXIII, 1906 ; — LE MÊME, *De franse woorden in het Nederlands*, Amsterdam, J. Müller, 1905, vol. gr. in-8° (*Verhandelingen der Koninklijke Akademie van Wetenschappen te Amsterdam*, Afdeeling Letterkunde. Nieuwe reeks, D. VII) ; — A. BAYOT, *Les éléments romans du néerlandais*, dans la *Revue de l'Instruction publique*, t. XLV, 1902, pp. 1-10 ; — Eugène ULRIX, *De germaansche elementen in de romaansche talen, Proeve van een Germaansch-Romaansch Woordenboek*. Gand, A. Siffer, 1907 (cf. *Bull. du Dict. génér. de la langue wall.*, t. III, 1908, pp. 57-59).

(1) Jules SIMON, *Les limites du picard et du wallon en Belgique et la question des dialectes*, dans les *Mélanges Wallons*. Liége, Vaillant-Carmanne, 1892, in-8°, p. 99 et suiv.

arguments, M. le professeur Bayot en ajoute un troisième, fruit de ses observations personnelles : les phénomènes envisagés par M. Simon ne sont pas aussi nettement circonscrits que celui-ci semble le croire. En général, d'ailleurs, un fait linguistique ne peut être renfermé dans une aire rigoureusement délimitable. Si l'on s'éloigne de son centre propre, on le voit diminuer progressivement d'intensité et de fréquence. Il ne disparait complètement qu'après une suite plus ou moins longue de dégradations. Sommes-nous, dès lors, obligés de rejeter la limite du picard et du wallon ? M. Bayot ne le prétend point. Au contraire, il a le sentiment qu'entre Charleroi et Binche, sur une bande de territoire peu large, en somme, les patois se différencient assez rapidement et assez profondément. Il croit qu'une frontière dialectale traverse l'Est du Hainaut, mais il fait observer très judicieusement que nos études de philologie wallonne ne permettent pas, à l'heure présente, d'en démontrer péremptoirement l'existence ni surtout d'en préciser les contours (1).

« Dans toponymie, je découvre deux substantifs grecs : τόπος et ὄνομα. Vous voyez que le pauvre grec, tant decrié, sert encore à quelque chose. Le mot est joli. Ce qu'il désigne, l'est davantage. C'est l'étude des noms de lieux. Je vais vous expliquer l'utilité de cette science, utilité historique et ethnologique — encore du grec —, je vous en décrirai la methode lente et prudente, et je puiserai mes exemples dans le livre de M. le chanoine Roland » (2).

La causerie de M. l'abbe Lefort a donné ce que son exorde promettait et même plus : une juste notion de la toponymie, de ses services, de ses lois et en outre le plaisir — qui, Dieu merci, n'est pas trop rare à Louvain — de voir un jeune professeur pratiquer une pédagogie aimable, lucide, souriante et pas pédante pour un sou.

*
* *

Que MM. Fritz Nothomb, Benoit Lefébure, Louis Braffort, Fernand Danhaive et Gustave Gallez ne m'en veuillent pas trop, si je passe rapi-

(1) Depuis la conférence de M. Bayot, a paru, sur les parlers de la région controversée, l'important travail du P. Adelin Grignard, S. J., *Phonétique et Morphologie des dialectes de l'Ouest-Wallon*, publ. par Jules Feller, dans le *Bulletin de la Soc. liég. de litt. wall.*, t. L, 2e part., 1909, pp. 375-521.

(2) C.-G. Roland, *Toponymie Namuroise*, dans les *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XXIII, 1899.

dement sur leurs travaux de folklore. Le laconisme des notes qu'ils m'ont fournies et le peu de goût que j'éprouve à répéter des choses cent fois dites — charme du passé, traditionalisme, usages de nos pères et contes de nos mères grands — seront mon excuse. Je me reprocherais cependant de ne pas rapporter le soin mis par M. Nothomb à rassembler les coutumes du Luxembourg ; le talent déployé par MM. Lefébure et Braffort à nous énumérer, saison par saison, détail par détail, avec leurs règles et leurs péripéties, les jeux d'enfants à Virginal et dans la Lorraine Belge (1); la curiosité toujours en éveil qui pousse M. Danhaive à étudier les ventes de jadis dans les fermes, *li messe d'or* et le *grand feu ;* enfin, l'entrain de M. Gustave Gallez nous narrant la journée carnavalesque et dansante d'un *Gille* de Binche.

Mainte fois, au cours de ces cinq causeries, on avait entendu citer *Wallonia*. La revue comptait parmi nous des lecteurs fidèles, et plus d'un se souvenait avec gratitude de l'article écrit par M. Colson, sur les résultats de notre première année. Une communication sur *Wallonia* s'imposait. M. Fernand Courtois s'en est chargé avec bonne grâce et s'en est acquitté avec conscience et intelligence.

Wallonia, fondée en décembre 1892 par MM. Oscar Colson, Joseph Defrecheux et Georges Willame, se consacre d'abord au folklore seul. En 1902, son cadre s'élargit : elle publie « des travaux originaux, études critiques, relations et documents sur tous les sujets qui intéressent les Études Wallonnes (Ethnographie et Folklore, Archéologie et Histoire, Littérature et Beaux-Arts) avec le compte rendu du mouvement wallon général ». Tel est son programme, telle est son œuvre. La complète indépendance de la revue, la générosité de ses idées, le nombre et la valeur de ses collaborateurs, la tâche qu'elle s'est imposée de célébrer toutes les illustrations et tous les mérites de Wallonie, les matériaux qu'elle accumule sans relâche, son *intermédiaire wallon*, ses améliorations continuelles, tout cela justifie l'enthousiasme de M. Fernand Courtois, enthousiasme raisonné d'ailleurs, qui n'ignore pas que la perfection absolue n'est point de ce monde.

***

Pour ma part, je n'ai pu me défendre d'un désappointement assez vif

(1) Le *Glossaire des jeux wallons de Liège*, de Julien DELAITE, paru dans le *Bull. de la Soc. liég. de litt. wall.*, 2e s., t. XIV, 1889, pp. 127-178, a permis de faire, à ce sujet, quelques rapprochements intéressants.

en lisant l'article publié par *Wallonia* dans son numéro de juin dernier sur la résurrection de Grétry. L'auteur, M. Louis Dufrane, ne cite ni la brillante conférence de M. Charles Martens, faite à notre Cercle, sur trois grands musiciens wallons : Roland de Lassus, Grétry, César Franck, ni l'exécution à Louvain, le 19 mars 1909 — donc avant la Monnaie — du *Tableau parlant* et des *Deux Avares*. Tâchons de réparer cet oubli et disons le très grand succès remporté par M. Martens et sa parole harmonieuse et délicate.

Plus émouvant et plus audacieux que ses rivaux, Vittoria et Palestrina, le fécond Roland de Lassus acquit en son temps une gloire mondiale. Ses œuvres se divisent en trois catégories : les religieuses (messes, magnificat et motets) qu'anime une foi profonde; les profanes, bijoux d'esprit et de mélancolie; d'autres où le sentiment religieux le plus sincère s'allie à la grosse et grasse gauloiserie. Cette bouffonnerie éclate dans les épîtres macaroniques, où le bon Lassus mêle, en une *olla podrida* d'une rare saveur philologique, le français, l'italien, le latin et l'allemand.

Ce qui fit la vogue de Grétry au XVIIIe siècle, ce qui fait qu'au XXe on revient à lui, c'est le charme ému, naïf et bonhomme de sa mélodie. Très curieux, ses mémoires se recommandent par des qualités de familiarité expansive et de sincérité. Qu'est-ce qui a empêché Grétry de devenir le Molière ou le Wagner de l'opéra-comique ? L'insuffisance de sa technique et les circonstances.

Pur et noble génie, César Franck est le grand maître moderne de l'expression religieuse. Sa foi, spontanée, tendre et ardente, teintée de mélancolique inquiétude, chante dans des pages immortelles, *Rédemption*, les *Béatitudes*, *Psyché*, la *Procession*. Son œuvre instrumental, heureuse réaction contre le wagnérisme, a fait, après sa mort, de l'obscur professeur d'orgue, un chef d'école, le père de la jeune France musicale...

Illustrant cette conférence, l'exécution fine par MM. Paul Struyf, Emile Desbarax et la Chorale Wallonne, de quelques compositions de nos trois grands musiciens.

A M. Martens, qui fut l'an dernier notre conseil musical, nous sommes redevables, pour une grande part, du festival Grétry et de l'inoubliable concert de musique wallonne donné à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de l'Université.

La représentation des *Deux Avares* et du *Tableau Parlant* avait été confiée au cercle louvaniste *La Cigale*. Les organisateurs n'ont eu qu'à s'en féliciter : si les libretti ont paru un peu vieillots, l'esprit, la grâce

jeune de la partition, l'élégance légère et poudrerisée de l'interprétation, ont ravi l'auditoire.

Trois œuvres symphoniques de musiciens wallons : Emile Mathieu, Victor Vreuls et Joseph Jongen, précedaient, le 11 mai, l'exécution fragmentaire des *Béatitudes*, de César Franck. L'impression fut grandiose et profonde. Il n'y eut qu'une voix pour exalter l'orchestre Ysaye, les chœurs Carpay, les solistes, la direction de M. Joseph Jongen, l'art des trois symphonistes et la sublimité séraphique des *Béatitudes*.

*
* *

Art, folklore, linguistique, littérature : quatre manifestations de cet esprit wallon que nous a défini M. Albert Counson, professeur à l'Université de Gand. L'*Avant-Garde* appréciait en ces termes la conférence péripatéticienne de M. Counson : « le plus féérique feu d'artifice verbal auquel nous ayons jamais assisté, des cascades d'épithètes truculentes, un ruissellement d'idées neuves et, de temps à autre, la fusée d'un paradoxe jeté dans la salle et amenant un sourire amusé sur toutes les lèvres. » Résumer causerie aussi ondoyante, scintillante et diverse, n'est pas chose aisée. M. le professeur Counson a eu l'extrême obligeance de m'envoyer quelques notes. Je me garderai bien d'y rien changer. « L'esprit wallon est la dénomination qu'on peut donner à l'ensemble des particularités psychologiques communes aux populations de notre pays qui parlent des dialectes romans. *Ame belge*, *génie national* représentent des abstractions du même ordre; et la question de l'esprit wallon est actuelle, en ce temps de régionalisme, de décentralisation, où Lorrains et Basques, Normands et Flamands réapparaissent dans l'art et dans les études linguistiques et historiques.

» D'une psychologie collective, la mesure la plus parfaite est le langage. Le wallon, dialecte latin, n'ayant pas connu l'illustration aulique et internationale, est resté populaire, archaïque, rustique. Il occupe l'extrême Nord de la Romania : Visé est le pôle Nord de la latinité.

» Populaire, il est plus pittoresque que susceptible d'abstraction; il rend généralement les idées par des images concrètes et parfois rudes.

» Archaïque, il est, par son vocabulaire comme par son folklore proche de l'ancien français et du moyen-âge chrétien : il appelle encore les misérables « membres de Dieu », et la voie lactée « la voie de St-Jacques ».

» Rustique, il a gardé un invididualisme et un traditionalisme de

basse-cour : comme le laboureur latin, il apprécie l'indépendance « du coq sur son fumier », et il croit que « qui vient de poule, gratte ».

» Formé en majorité dans les principautés ecclésiastiques, il s'émancipe volontiers de ses maîtres commodes. Autant il est bon enfant, bienveillant, humanitaire (agir en gens, *à djins*), autant il craint d'être dupe; il a bon cœur et mauvaise tête; il se reprend parfois, et retrouve un vieux fond satirique par où encore il est latin : la *pasqueie* et le *spot* sont spécifiquement wallons — l'une porte un nom latin, l'autre un nom germanique, car les éléments germaniques ont particulièrement pénétré notre pays bilingue. Satirique encore, le Wallon a surtout retenu de l'épopée française le nom de *baligan*.

» L'histoire industrielle des temps modernes, la carrière des armes, qui amène le Wallon dans le *camp de Wallenstein*, ont ajouté à l'ancien caractère wallon; puis le dialecte a connu, à côté, ou même au-dessus de lui, des dialectes qui avaient mis l'habit du Monsieur ou le surplis du chantre. Le français de l'école, le latin de l'Église, le wallon des granges et des ateliers, c'est une seule et même âme latine, laquelle est toute de sociabilité; sociable aussi, le wallon vit dans un pays dont le nom est un latinisme, Belgique, et il est de ceux qui savent faire bon ménage. »

La dernière étude dont j'aurai à faire mention est celle de M. l'abbé Adelin Clesse sur les *spots* wallons (1). Soutenue par une irréprochable charpente philosophique et saupoudrée du plus pur esprit liégeois, la communication très fouillée de M. Clesse nous a montré que le *spot* — — concrétisation d'une vérité — est d'origine essentiellement populaire. Qualités et défauts, tous nos traits de caractère relevés par M. Counson, se révèlent dans la riche collection de nos trois mille spots.

*
* *

Il me semble, Messieurs, que ces vingt-six conférences qui viennent de défiler devant vous, disent bien haut notre vitalité. Elles ne sont pas seules. Il y a encore la part officielle prise par le Cercle à la manifestation du 4 mai, en l'honneur des écrivains catholiques belges et en com-

(1) L'ouvrage qui a servi de base à cette étude, est, faut-il le dire? le *Dictionnaire des spots ou proverbes wallons*, de Joseph DEJARDIN et Joseph DEFRECHEUX, paru dans le *Bulletin de la Soc. liég. de litt. wall.*, 2e série, t. XVII et XVIII, 1891-1892. Cfr. sur cet important travail, Paul SÉBILLOT, dans la *Revue des traditions populaires*, t. VII, 1892, p. 252; *Ons Volksleven*, 1892, p. 196; H. GAIDOZ, dans *Mélusine*, t. VI, 1893, col. 288.

mémoration du mouvement de la Jeune Belgique; la vigoureuse polémique menée par M. le baron Bethune et par plusieurs de nos membres en faveur de l'Académie Wallonne; la causerie sur les poètes wallons faite par M. Bayot dans plusieurs villes du pays; les accroissements de notre bibliothèque; les subsides que nous ont accordés l'Université et deux sociétés estudiantines.

Voilà, sans exagération ni complaisance, ce que fut la seconde année du *Cercle d'Études Wallonnes*. Que sera l'avenir? Ce que vous voudrez. La trouée est faite. A vous d'avancer. Et ce soir, où je dis un mélancolique adieu à ma vie estudiantine, permettez-moi de vous demander, Messieurs, de donner au Cercle la fière devise de votre nouveau Recteur. *Toujours plus outre*, Messieurs, dans le développement pacifique, harmonieux et intégral de votre intellectualité. La terre wallonne, que vous chantez à pleins poumons, et l'*Alma Mater*, à qui vous tenez par toutes les fibres de votre cœur filial et chrétien, vous en seront reconnaissantes.

CERCLE MATHÉMATIQUE.

MEMBRES DU BUREAU POUR 1909-1910.

Président d'honneur : M. le professeur E. PASQUIER.
Directeurs : MM. les professeurs E. GOEDSEELS, CH. DE LA VALLÉE POUSSIN et G. VERRIEST.
Président : M. l'abbé BELPAIRE.
Vice-Président : M. P. THOREAU.
Secrétaire : M. F. SIMONART.
Trésorier-Bibliothécaire : M. E. VAN PÉE.
Bibliothécaire-adjoint : M. R. DU TRIEU DE TERDONCK.

Membres honoraires :

MM. les professeurs P. Daubresse, A. de Hemptinne, S. Demanet, R. De Muynck, MM. Puissant, Suttor et Théron, les RR. PP. Thirion, Bosmans et Lucas, S. J., M. l'abbé Noblesse.

Membres correspondants :

MM. Alliaume, Bouqué, Dehairs, Pierre et Somville, le R. P. Willaert, De Fooz, l'abbé Tits, Adant, Berkmans, Pira (Armand), Lambrechts, Smedts, Casteels, Lagae, Anthonyssen, Thieffry.

Membres effectifs :

MM. Beaudoin, Biot, Borlée, Block, Borgnion, Delmarcel, Dauby, De Longueville, De Becker-Remy, De Becker, Boby, Buisseret, De Bièvre, De Meyer, Delvigne, Debarsy, Du Clippele, Deschepper, De Smet, Decker, Devlésaver, d'Ursel, Delvigne, Declerck, Dopp, Gaillard, Gobière, Goyens, Hensmans, Hubert, Hayot, Hardy, Gailly, Freys, Frise, François, Fedorovicz, Hussin, Hou Wen Aso, Jacques, Khaschadowian, Jourdain, Lamotte, Mantel, Moreau, Maricq, Michel, Molina de Gutierez, P'Onfokeng, Prévu, Paheau, Raskin, Skerret, Sterkmans, Schmitz, Van den Berghe, Van Ruymbeke, Van Gyseghem, Van Vyve, Van Bever, Van Nieuwenhuysen, De Dorlodot, Wilsens, Willems.

RAPPORT

sur les travaux du CERCLE MATHEMATIQUE pendant l'année 1908-1909, présenté par M. Paul THOREAU, secrétaire.

Messieurs,

Il est d'usage dans tout Cercle, à la fin de ses travaux annuels, de jeter un regard d'ensemble sur son activité pendant l'exercice écoulé.

C'est une manière de comprendre l'esprit que ce Cercle incarne et de sentir le souffle qui l'anime.

Aujourd'hui que nous avons parcouru notre première étape de dix années, je voudrais remonter avec vous aux origines de notre Cercle, pour examiner si nous en avons maintenu le but et assuré le développement.

Fondé en 1898 par quelques étudiants en sciences physiques et mathématiques (1), le Cercle mathématique n'avait au commencement ni direction supérieure, ni reconnaissance officielle, mais son but était défini dès la première séance :

« L'objet du Cercle, dit le procès-verbal de cette séance, serait de préparer les membres à pouvoir favoriser, au sortir de l'Université, l'avancement et la diffusion des sciences mathématiques et surtout de les outiller pour la carrière professorale à laquelle un grand nombre d'entre eux se destinent. Parmi les moyens proposés pour atteindre ce double but, la réunion choisit les suivants. D'abord les travaux personnels (mémoires, notes), présentés par les membres et analysés par des rapporteurs désignés spécialement pour chaque travail ; ensuite la proposition et la solution de questions relatives aux diverses branches de l'enseignement mathématique ; en troisième lieu, des conférences théoriques et pratiques sur l'enseignement des mathématiques élémentaires. »

Nous pouvons affirmer, je pense, avoir suivi ce programme et si quelques coutumes se sont effacées, je ne sais si nous ne devons pas respecter l'œuvre du temps.

(1) M. l'abbé Pierre, MM. L. Van Emelen, Dehairs, Clément et Vanden Bossche.

Après l'évolution que le Cercle mathématique a subie, son sens ne serait-il pas à présent celui d'une récréation intellectuelle où viennent joûter nos meilleurs esprits en quête de recherches scientifiques et désireux de présenter le bouclier aux traits de la critique.

Quelle heureuse initiation à la parole publique il constitue par là-même!

En octobre 1900, le Cercle mathématique reçoit une existence officielle et l'*Annuaire* de 1902 contient ses statuts et le règlement de la bibliothèque.

A cette époque déjà, les membres avaient souhaité voir à leur tête un professeur qui pût les aider de ses conseils éclairés et mieux assurer l'existence du Cercle naissant. M. le professeur Pasquier, qui avait toujours suivi avec bienveillance et souvent soutenu les premiers pas de cette jeune organisation, voulut bien accéder aux vœux des membres et reçut le titre de président d'honneur. Sous sa haute direction, le Cercle mathématique a parcouru vaillamment sa première étape, et il est heureux et reconnaissant aujourd'hui de voir toujours à sa tête, en son premier jubilé, son dévoué président d'honneur.

En octobre 1904, M. le professeur Pasquier s'adjoignit pour cette direction M. le professeur de la Vallée Poussin, qui reçut le titre de directeur et en octobre 1907, M. le professeur Verriest, avec le même titre. Les autres professeurs qui s'occupent de sciences mathématiques et physiques ont témoigné de l'intérêt qu'ils portent au Cercle en acceptant le titre de membres honoraires; plusieurs, parmi lesquels MM. les professeurs Goedseels, Daubresse et Suttor, ont assisté à de nombreuses séances et pris part aux discussions, ou sont venus au Cercle donner des conférences très goûtées; et il en est, le regretté professeur Carnoy et MM. Goedseels, de Hemptinne et Pasquier par exemple, qui ont fait à la bibliothèque des dons importants. D'anciens étudiants (MM. Alliaume, Smedts, Somville, le R. P. Willaert etc.) et plusieurs professeurs, même étrangers à l'Université, spécialement des membres de la Compagnie de Jésus, tels que les RR. PP. Bosmans et Thirion, font partie du Cercle, soit comme membres honoraires, soit comme membres correspondants et y ont aussi donné des conférences d'un grand intérêt.

Dès son origine officielle et malgré les craintes qu'on avait conçues à son sujet, le Cercle fit preuve d'une grande activité. Il compta de suite plus de cinquante membres et grâce à des dons en argent et en livres, grâce surtout à un subside de l'Université, sa bibliothèque s'enrichit

rapidement : un premier catalogue fut publié en 1905 et un second en 1906. A la fin de sa dixième année d'existence, le Cercle comprenait plus de 70 membres et sa bibliothèque plus de 500 volumes, sans compter 300 brochures et 250 volumes appartenant à une douzaine de périodiques. Cette grande richesse est un élément essentiel de succès, car dans un pareil Cercle, il importe de mettre autant que possible à la disposition de chacun, à côté de nombreux ouvrages de vulgarisation ou d'un caractère didactique, les travaux les plus récents et les plus autorisés. Afin de faciliter l'étude des langues étrangères, la bibliothèque possède parfois le même ouvrage en plusieurs langues. C'est ainsi que le traité d'astronomie de Brunnow et celui des sections coniques de Salmon se trouvent à la fois en français, en allemand et en anglais. Dans le même but, le Cercle reçoit, au fur et à mesure de leur apparition, en allemand et en français, les divers fascicules de la grande *Encyclopédie des sciences mathématiques*, publiée sous les auspices des académies des sciences de Göttingen, de Leipzig, de Munich et de Vienne, avec la collaboration de nombreux savants.

Les rapports des secrétaires, insérés dans les annuaires de 1902 à 1908, ont signalé chaque année les sujets traités au Cercle et il serait fastidieux d'en reproduire la liste longue et variée. Que les nombreux conférenciers de ces dix premières années reçoivent ici l'expression de la reconnaissance du Cercle, spécialement MM. les professeurs Daubresse, de la Vallée Poussin, Goedseels, Pasquier, Suttor et Verriest, MM. les abbés Bouqué, Davelooze et Tits, le R. F. Berchmans, MM. Absolonne, Alliaume, Antonissen, Casteels, Clément, Vanden Bossche, Dufour, Couturier, Coppens, de Fooz, Dehairs, Delmarcel, Deroy, Lagae, Mikolajczak, Montangie, Pira, Schicks, Smedts, Somville, Van Emelen. Une mention toute spéciale à la brillante réunion du 28 février 1902, lors de la conférence donnée par l'un des anciens membres les plus distingués du Cercle, le R. P. Lucas, professeur de la faculté des sciences de Namur, qui nous entretint des substances radio-actives et des vues modernes sur la constitution de la matière. Tel est le bilan de nos deux premiers lustres. J'en arrive maintenant à l'année 1908-1909.

Le mardi 1 décembre, nous inaugurons la série de nos réunions.

M. le professeur de la Vallée Poussin annonce la nomination de M. le professeur Goedseels comme directeur du Cercle. M. Casteels nous communique quelques recherches sur des théorèmes et tracés relatifs aux coniques. Après un court rappel de l'hyperbole d'Apollonius, le conférencier se propose de démontrer et de généraliser quelques propriétés

relatives à cette hyperbole. Il fournit ensuite des indications relatives à certaines constructions : par exemple, construire deux paraboles circonscrites à un quadrilatère converse simple ; étant donné le centre et trois points A, B, C, d'une conique, construire les axes et le quatrième point d'intersection du cercle A, B, C, avec la conique. Il traite, pour terminer, un problème qui se rencontre en statique graphique : on donne deux tangentes d'une parabole et leurs points de contact, construire la courbe par points.

Dans la séance du 22 décembre, M. Vanden Berghen se propose de discuter l'équation en S. Le conférencier appuie sa démonstration sur le théorème de Rolle pour la séparation des racines. Après l'exposé de cette méthode, M. le professeur Verriest nous donne une discussion très élégante de la même équation par la théorie des formes : résultat un peu subit, inattendu, mais démonstration très claire et très concise.

Le mardi 26 janvier, notre dévoué président, M. Casteels, veut bien à nouveau nous communiquer quelques-unes de ses recherches analytiques. Le théorème de Pascal avait déjà été généralisé par le géomètre français Aubert, par le professeur Carnoy. C'est un troisième mode de généralisation qui fait l'objet de la conférence de M. Casteels. Celui-ci traite de l'octogone inscrit dans une conique et même du dodécagone. Par diverses méthodes il arrive à la construction de trois points d'une conique quand on en donne cinq, puis il généralise le théorème de Brianchon comme il a généralisé le théorème de Pascal.

Le mardi 9 février, M. l'abbé Belpaire nous parle d'équilibre en thermodynamique. Il établit la condition d'équilibre, en se basant sur le principe de Clausius, principe d'ailleurs réversible, d'après lequel dans toute transformation réelle et spontanée, l'entropie augmente. On peut également obtenir la condition d'équilibre en égalant à zéro une fonction de toutes les transformations, connue sous le nom de potentiel thermodynamique.

Le 18 février, M. l'abbé Tits, professeur à l'Institut St-Louis, est venu donner au Cercle une très intéressante conférence sur les suites récurrentes. Le conférencier fait connaître l'équation de récurrence, en détermine la notation symbolique et intègre cette équation dans des cas simples. Il étudie ensuite quelques propriétés des suites récurrentes.

Les séances du 23 et du 30 mars ont été consacrées à l'examen d'une question toute pleine d'intérêt pour les futurs professeurs. Il s'agissait de s'entendre sur la manière d'enseigner la première leçon de trigonométrie en scientifique. La discussion fut d'abord menée par MM. Casteels

et Hayot; dans la séance suivante, M. le professeur Goedseels nous exposa, à son tour, sa manière de voir relative à cette question.

M. l'abbé Hayot se déclare nettement partisan de la définition des fonctions trigonométriques comme des rapports de longueur et non comme des longueurs elles-mêmes. Cette méthode a l'avantage de ne considérer que la grandeur de l'angle et non celle du triangle.

M. Casteels traite de préférence la trigonométrie par l'analytique. Il considère la circonférence trigonométrique et donne des coordonnées aux points, extrémités des arcs. On peut ainsi généraliser les propriétés des fonctions trigonométriques pour le cas d'arcs supérieurs à $\frac{\pi}{2}$ ou à 2π.

D'après M. le professeur Goedseels, la trigonométrie n'est pas une science spéciale, mais forme un chapitre de la géométrie élémentaire et de la géométrie analytique; les notions de la trigonométrie, ainsi que ses problèmes, ne sont qu'une application de la géométrie analytique. Si nous prenons une droite, passant par l'origine d'équation $y=ax$, les rapports $\frac{y}{x}$ et $\frac{x}{y}$ sont constants : le premier, on l'appelle tangente, le second cotangente. De même $\frac{\rho}{x}$ $\frac{\rho}{y}$, ou leurs inverses, sont constants : ces quantités ne sont autre chose que les sinus, cosinus, sécantes et cosécantes. Donc toutes ces fonctions sont constantes pour un même angle polaire et c'est en cela que réside la généralité de la trigonométrie. En appliquant de même d'autres théorèmes de géométrie et en se servant du théorème des projections, le conférencier montre comment on arrive à toutes les formules de trigonométrie. Celle-ci n'est donc qu'un chapitre, élémentaire même, de la géométrie analytique.

En résumé, très brillant tournoi qui a montré l'intérêt réel de ce genre de questions à la portée de tous et sur lesquelles chacun se fait une opinion.

Le mardi 4 mai, fête de joyeux anniversaire du Cercle.

Hommes de foi et fils de l'*Alma Mater,* notre premier geste fut de rendre hommage à Dieu, dispensateur de tout bien. Une messe pour les membres défunts et en reconnaissance des grâces reçues fut célébrée en l'église St-Michel par notre bibliothécaire M. l'abbé Belpaire. De nombreux membres avaient tenu à y assister, donnant ainsi au Cercle un gage de profonde sympathie. Le soir, dans notre modeste local, régnait un air inaccoutumé. Ce n'était plus le cahotant pupitre à l'aspect austère, qui rassemble près de lui le monde si connu de ses quelques habitués, mais une large table au tapis vert et tout autour un nombreux et brillant auditoire, parmi lequel MM. les professeurs Pasquier, Goedseels et

Verriest, et le R. P. Bosmans qui avait très aimablement répondu à notre invitation en venant conférencier parmi nous. A l'ouverture de la séance, M. le professeur Pasquier retrace en une courte esquisse l'histoire du Cercle Mathématique et fait un tableau imposant des richesses actuelles de sa bibliothèque. Le R. P. Bosmans prend alors la parole et aborde immédiatement l'objet de sa conférence : *la controverse entre François Viète et Adrien Romain*. Tout d'abord le conférencier nous présente les deux champions. Adrien Romain, né à Louvain, étudia les mathématiques et la médecine à Cologne. Plus tard il obtint une chaire de mathématiques dans sa ville natale. Les troubles politiques qui régnaient dans notre patrie à cette époque, lui fit prendre en dégoût un pays ou il ne pouvait suivre en paix ses doctes études. Sur la demande du duc de Franconie, il se rendit à Wurzbourg pour inaugurer une chaire de médecine. Voyageur intrépide, il revint plusieurs fois en Belgique, mais sans y faire de séjour prolongé. C'est de Wurzbourg en 1593 qu'il lança son fameux défi à tous les savants du monde. Il proposait la résolution d'une équation du 45e degré renfermant toutes les puissances impaires de l'inconnue. C'était la formule déterminant la corde de la 45e partie de l'arc sous tendu; Romain prit comme corde le côté du pentédecagone régulier convexe.

La solution du problème ainsi posé devenait plutôt une devinette. François Viète, qui était magistrat de profession, occupait volontiers ses loisirs à l'étude des mathématiques. Quoique cette étude ne fût pour lui qu'une distraction, il était-devenu un mathématicien célèbre à son époque. Ayant appris le défi d'Adrien Romain, il voulut connaître cette équation; à peine l'eût-il vue, qu'il reconnut immédiatement la solution et l'envoya à Romain en lui faisant remarquer le peu de généralité de sa formule. A quelque temps de là, il lança à son tour un défi à son adversaire : il s'agissait de décrire une circonférence touchant trois circonférences données. Problème résolu par Apollonius, mais dont la solution s'était perdue. Adrien Romain, désireux d'égaler en tout son heureux émule, voulut résoudre le problème sur le champ. Mal lui en prit, car il n'entrevit qu'un point particulier de la solution (le centre de la circonférence à l'intersection de deux branches d'hyperboles). Il la publia bruyamment. Des regrets lui vinrent sans doute plus tard, car Viète lui ayant soumis la démonstration complète, il comprit sa faute et essaya de retirer sa brochure de la circulation.

C'est avec une profonde attention que tout l'auditoire suivit cette intéressante passe d'armes entre les deux champions de l'époque, si bien

racontée par le distingué conférencier, dont les dernières paroles furent saluées de chaleureux applaudissements.

Avant de terminer, je tiens à remercier au nom du Cercle M. le professeur Pasquier, dont l'inlassable dévouement, qui est un fait acquis, est une source profonde de succès pour notre Cercle.

J'adresse également mes remercîments à MM. les professeurs Goedseels, de la Vallée Poussin et Verriest, qui dirigent avec tant de bienveillance nos réunions. Merci aussi aux conférenciers qui ont occupé si brillamment la tribune et à tous les membres qui ont assisté à nos séances.

En mon nom personnel, je remercie le Président de notre Cercle M. Casteels dont le généreux appui a été fort apprécié par les membres du bureau.

MESSIEURS !

Il y a dix ans, le premier rapport sur les travaux du Cercle se terminait par ce vœu des étudiants allemands « Vivat ! Floreat ! Crescat ! » Aujourd'hui que le frêle arbuste d'alors porte vigoureusement ses fleurs, j'ajoute simplement « Ad multos annos ».

Taal- en letterlievend Studentengenootschap
MET TIJD EN VLIJT.

BESTUUR VOOR 1908-1909 (1).

Eere-voorzitter : Hoogeerwaarde Heer HEBBELYNCK, rector magnificus.
Voorzitter : Adv. Em. VLIEBERGH, hoogleeraar.
1ste Ondervoorzitter : J. HELLEPUTTE, hoogleeraar en volksvertegenwoordige.
2de Ondervoorzitter : Zeer Eerw. Heer kanunnik J. SENCIE, hoogleeraar.
1ste Schrijver : Aug. VAN CAUWELAERT.
2de Schrijver : Jan LINDEMANS
Schatbewaarders : EE. HH. A. BOON en J. BELPAIRE.
Boekbewaarder : C. SERNEELS.
Raadsleden : J. BERNOLET, L. BROUNTS, J. DEMAREZ, Alf. LEYMAN en Alf. VAN DRIESSCHE.

WERKENDE LEDEN.

J. Bernolet; J. Borms; H. Borginon; E. H. A. Boon; F. Bril; L. Brounts; E. Claes; P. De Beus; E. H. hoogleeraar De Cock; A. De Groeve; A. De Groot; D. De Kock; E. H. H. De Vocht; Z. E. H. kanunnik Evers; hoogleeraar Frateur; E. P. Freson; N. Gysen; R. Goossens; J. Grauls; hoogleeraar J. Helleputte, minister; E. P. Jans; Dr J. Kleyntjens, leeraar; E. Lauwers; hoogleeraar Lecoutere; E. H. R. Lemaire, hoogleeraar; E. H. Luytgaerens, schrijver van den *Boerenbond;* J. Lindemans; P. Lindemans; G. Persyn; Dr L. Scharpé, hoogleeraar; E. P. Schellekens; Z. E. H. kanunnik J. Sencie, hoogleeraar; C. Serneels; J. Spincemaille; A. Sterckx; P. Thuysbaert; E. P. Valeriaan; A. Van Buggenhout; A. Van Cauwelaert; E. H. A. Van den Dries, prof.;

(1) Bestuur voor 1909-1910 : *voorzitter*, Hgl. E. Vliebergh; 1e *ondervoorzitter*, Hgl. J. Helleputte; 2e *ondervoorzitter*, Hgl. kanunnik J. Sencie; 1e *schrijver*, J. Bernolet; 2e *schrijver*, J. Grauls; *schatbewaarder*, G. Lauwers; *boekbewaarder*, C. Serneels; *raadsleden :* L. Brounts, D. De Kock, Alf. Leyman, A. Van Cauwelaert, Alf. Van Driessche.

Dr L. Van der Esschen; E. P. Van der Kolk; E. Van Dievoet; R. Van Diercht; A. Van Driessche; H. Verbist; E. Vereecken; K. Vermoesen; Dr G. Verriest, hoogleeraar; L. Verriest; E. P. Vertenten; E. Vliebergh, hoogleeraar; R. Vliebergh.

BIJWONENDE LEDEN.

O. Adriaan; F. Aerts; Mej. E. Alberdingk-Thym; A. Ampe; R. Baekeland; J. Belpaire; F. Beten; J. Beyaert; C. Billiet; L. Boesmans; Boeynaems; F. Boon; L. Booten; A. Borremans; J. Boucique; Edm. Broeckx; Eug. Broeckx; Bromberger; E. Brou; L. Bril; Buelens; Busschots; L. Buurman; J. Buyse; J. Caeymaex; E. Cardoen; K. Carton; M. Claus; A. Clercx; Cochez; kanunnik hoogleeraar Colinet; H. Colle; J. Colle; A. Coolen; hoogleeraar H. Coppieters; X. Crolla; J. Cooreman; G. Cuvelie; De Bie; C. De Bièvre; P. De Brabandere; E. De Brabandere; L. De Brandt; J. De Clercq; J. De Cock; A. De Coene; O. Dedecker; A. De Groot; F. De Groot; A. De Heegher; hoogleeraar De Jongh; H. De Jongh; J. Delwicke; J. De Maeyer; J. Demarrez; F. De Meester; M. Demolder; J. De Rademaker; L. De Rademaeker; hoogleeraar Descamps, minister; M. De Schaepdrijver; F. De Schepper; E. De Smet; J. De Smet; De Strijker; A. De Vis; K. De Vos; R. De Winter; A. D'Haese; H. D'Haese; A. D'Hooghe; G. D'Hulst; J. Dierckx; hoogleeraar Dignant; Droesbecque; L. Du Bois; Dumortier; C. Eygenraem; K. Fierens; V. Fineau; J. Flamant; G. Flamant; F. Fransen; F. Gallaey; J. Gezelle; R. Gits; Th. Goos; R. Goossens; J. Guilliams; Mgr Hebbelynck, rektor; hoogleeraar Helleputte, minister; F. Hendrickx; J. Hermans; E. Holemans; A. Hustinckx; M. Hylebos; E. Jans; hoogleeraar Janssens; E. P. Janssens; W. Janssen; J. Joos; J. Kleyntjens, inspecteur; W. Knippenbergh; Kurris; Lambrechts; Lambrechts; P. Lagae; hoogleeraar Laminne; Landmeters; Legrant; Fr. Leva; Leyman; Rich. Lievens; A. Limpens; Lombaerts; F. Lyna; hoogleeraar Maere; F. Maes; A. Malfait; E. Markey; W. Martens; M. Meert; A. Melchior; F. Mes; A. Meulemans, toonkundige; J. Meys; K. Michiels; Michotte; A. Moens; R. Mulier; S. Naert; Nagant; A. Nassel; A. Neut; Nobels; hoogleeraar L. Noël; V. Parein; Peeraer; D. Peeters; L. Peeters; Pieck; M. Plissart; H. Poot; W. Prudent; A. Quintens; M. Ramaeckers; J. Redant; J. Renard; E. Robyn; R. Rogman; C. Roosens; J. Rosseel; L. Ruland; H. Rutten; Sauvage; hoogleeraar Scharpé; H. Scheerlinck; hooglee-

raar R. Schockaert; F. Schollaert, minister; J. Schopp; J. Sebrechts; L. Smet; J. Spincemaille; P. Sterckx; K. Strick; Stroobant; Stuckens; R. Symoens; Tanghe; A. Tant; P. Taverniers; D. Tessens; H. Thien; H. Tieleman; R. Ulrix; A. Van Assche; F. Van Assche; L. Van Bauwel; A. Van Beirendonck; hoogleeraar Van Biervliet; R. van Caillie; R. Van Craenenbroeck; J. Vandelaer; M. vanden Boogaert; A. Van den Bossche; J. Van den Daele; M. Vanden Heuvel; F. vande Perck; J. Vander Borght; K. Vander Haeghen; A. Van der Meulen; H. Vander Plancke; I. Vander Sypt; C. Van de Velde; J. Vande Vyver; K. Van Gorp; J. Van Goethem; V. Van Gramberen; L. Van Haecht; L. Van Halst; Van Hautte; Van Haute; hoogleeraar A. Van Hecke; J. Van Hee; K. Van Hee; E. Van Hoof; hoogleeraar Van Hoonacker; hoogleeraar Van Hove; G. Van Hove; L. Van Humbeeck; J. Van Lierde; F. Van Lindt; H. Van Lindt; J. Van Linthout, drukker; P. Van Loveren; P. Van Molkot; G. Van Nueten; E. Van Nuffel; X. Van Nuffel; W. Van Opstal; A. Van Schoubroeck; A. Van Turnhout; J. Verboven; E. Verheyen; A. Veltkamp, advokaat; H. Veltkamp, advokaat; C. Verhaert; Verlinden; E. Verlinden; hoogleeraar G. Verriest; hoogleeraar Verriest; L. Verriest; A. Verstraete; L. Verstraete; G. Verstraeten; Wagemans, professor; Werquin; E. Willems; F. Willems; J. Willems; V. Wouters; Wijckaert; J. Wynants.

VERSLAG

over de werkzaamheden van het taal- en letterlievend studentengenootschap MET TIJD EN VLIJT, gedurende het schooljaar 1908-1909, door Aug. VAN CAUWELAERT.

MIJNE HEEREN,

Met Tijd en Vlijt is een kunstmidden: vooral een centrum van letterkundige kunst; omdat het jonge krachten opleidt en aanmoedigt, omdat het allen inweidt in de litteratuur, kennis die een algemeene ontwikkeling niet ontbeeren mag; het is een letterkundig centrum omdat er, op hunne beurt, onze katholieke kunstenaars optreden. Na pastoor Verriest, Stijn Streuvels, Van de Woestyne, De Clercq, L. Dosfel, zou de sympathieke dichtér van « Heiwee » en « Kruisbloemen » dit

jaar de reeks der buitengewone sprekers inleiden (30 October). Eerst las hij een Antwerpsche novelle : *Wrakhout* (1). In zijn proza als in zijn gedichten houdt C. EEKELS het oog gekeerd naar het menschelijk lijden; zoo in *Het wrak*, in *Ballast*, in *De wraak*. Wie zelf heeft geleden leert ook het lijden van anderen liefhebben. Daar drijft wrakhout op de levenszee. Een dier vernielde levens beschreef ons C. Eekels in zijn novelle. Een arm meisje had zich vergeten met een matroos die daarna afvaarde. Wanneer hij terug zou gekeerd zijn zouden zij trouwen. Maar de tijd verstreek en bracht den noodlottigen dag nader dat zij 't kind zou baren. Vader ontdekte haren misstap en joeg haar weg. Gelukkig vond zij inwoon bij een arme vrouw, waar 't kind geboren werd. Maar toen overviel haar een onverstaanbaar heunwee naar het vaderhuis, en ziek en krachtloos nog, dooldde zij in den regennacht naar huis.

C. Eekels heeft ons in zijne novelle gegeven een brok reëel leven, met een kracht van gevoelde woorden en beelden. Daarna las hij eveneens een reeks nog onuitgegeven gedichten voor (2), waaruit spreekt de simpele goedheid van een fijnvoelend dichter.

Op de volgende vergadering las de heer De Groeve zijn jaarverslag voor en werd het nieuw bestuur gekozen : eerste schrijver, uw verslaggever; tweede schrijver, Jan Lindemans; boekbewaarder, C. Serneels; geldbewaarder, E. H. Boon die na zijn vertrek uit Leuven door den E. H. J. Belpaire werd vervangen. Raadsleden : J. Bernolet, Brounts, J. Demarez, Alf. Leyman, Alb. Van Driessche.

Z. E. H. VAN POPPEL die door zijn merkwaardige bijdragen in verschillende tijdschriften en door zijn prachtige lessen op de Nederlandsche vacantieleerlangen bewezen had te huis te zijn in de germaansche — vooral de Duitsche literatuur — hield op Woensdag 25 November, een zeer geleerde voordracht over *De sage van den heiligen Gral*, van de middeleeuwen tot R. Wagner (3). Hij spoorde den oorsprong ervan na en beschreef de evolutie die zij onderging en in de voorstelling van den Gral zelf, en in de personen in de legende voorkomend. Hij bestudeerde ze in 't werk der drie voornaamste dichters die de legende behandelden : in Chretien De Troyes, — die het kristelijk symbolische der legende behield; — in Wolfram van Eschenbach — die er een meer

(1) Verschenen in *Van Onzen Tijd*.
(2) Verschenen in *Diestsche Warande*, *Jong Dietschland*, *Vlaamsch Arbeid*, enz.
(3) Verschenen in *Van Onzen Tijd*.

wereldschen ridderroman van maakt — en in R. Wagner — wiens onsterflijke Parsifal de hoogste uiting ervan is.

Ons Leven schreef in zijn voorlaatste zomernummer dat professor Vliebergh nog geen kruis van eer droeg, maar wel hoog de eer van het kruis hield; en pas was hij van wal gesteken naar 't verre Brazilië of wij kregen tijding dat hij ridder der Leopoldsorde benoemd was. Ik kan me niet inbeelden dat dit eerbewijs bij een man als professor Vliebergh hevige ontroeringen heeft te weeg gebracht, maar wie er wel rechtzinnig verheugd om geweest zijn, zijn de leden van *Met Tijd en Vlijt* omdat zij er in zagen de erkenning, van hoogerhand, van professor Vliebergh's hooge verdiensten; en die vreugde mochten we hem uitdrukken op de vergadering van 4 December. De wereldberoemde beeldhouwer Lagae, vele hoogleeraars en meer dan 400 studenten waren aanwezig. Hulde werd aan professor Vliebergh gebracht door hoogleeraar kan. Sencie, ondervoorzitter van ons genootschap; door uw verslaggever in naam van *Met Tijd en Vlijt*; door M. Naets, in naam van het *Rechtsgenootschap*; door M. De Groodt, in naam van den *Socialen Sprekersbond*; door M. L. Van Boeckel, in naam van het *Vlaamsch Verbond*; door M. C. Serneels, in naam van *Ons Leven*. Zij hebben uitgesproken wat prof. Vliebergh is voor onze studentenkringen en vlaamsch leven te Leuven; het was echter maar een deeltje van wat hij sedert jaren is voor onze vlaamsche beweging.

Dichter R. De Clercq had aanvaard voor deze gelegenheid gedichten te komen voordragen. Hij las voor : I. Liederen en II. Maatschappelijke gedichten uit zijn bundel « Toortsen » (1). De losse toon en speelsche rythm zijner vroegere gedichten is er niet meer; maar het gedacht gaat dieper, het vers is geweldiger, het beeld aangrijpender.

De heer Karl Geerts droeg op voortreffelijke wijze liederen voor van F. Swinnen, *Herfstliedeke*; van Mendelsohn, *O jonkheid, o schoone rozentijd* en van L. Mortelmans, *Al in den schoonen Meie.*

Enkele maanden na onzen geachten voorzitter, werden onze eereleden pastor Hugo Verriest en Stijn Streuvels, ridders der Leopoldorde genoemd, en een ander eerelid Z. E. H. Kan. Claeys. tot officier in genoemde orde. Eere wien eere toekomt.

Voor enkele maanden liet de dichter van *Stille Stonden*, een der meest trouwe leden van ons genootschap, een nieuwen bundel ver-

(1) Pas verschenen bij J.-L. Van Looy, te Amsterdam.

schijnen : Zingende snaren (1). Daaruit gaf hij ons de primeur op Vrijdag 19 Maart. E. H. Walgrave is een der beste dichters der Gezelleschool, navolger van den grooten meester in keuze van onderwerp en vorm; een bewonderaar van de natuur, die blij is bij 't zien van bloemen en kruiden, van 't « zomerzotje », van de Rozenknoppen, van 't « Rozemarijntje », van de boomen, van de zee; een priesterdichter die de ontroerende schoonheid voelt onzer kristene symboliek.

De lezingen door de leden zelf van *Met Tijd en Vtijt* zijn bijzonder degelijk geweest.

Over de principen die de echte kunst ten gronde moeten liggen hadden wij twee belangrijke lezingen : eene van P. JANS over *Apologie in de letterkunde* (18 December) en eene van P. VALERIAAN over *Kunst als levenswekker* (29 Februari) de eerste met een klare, stevig beredeneering in een sierlijke taal, bewees dat de kunst die de schoonheid en de apologie die de waarheid beoogt niet tegenover elkander staan, maar elkander moeten volledigen, willen ze echt volledig leven scheppen. Kunst, betoogde E. P. Valeriaan moet ook leven wekken; kunst moet het leven blijer, mooier maken, en spreekt ze hare droefheid uit, dan mag die niet wanhopig zijn, maar tot liefde worden gelouterd.

Ter gelegenheid der Hoogeschoolfeesten werd in het d'Arenberggesticht een zeer merkwaardige tentoonstelling van Constantin Meunier's werken ingericht. Als voorbereiding daartoe gaf ons de heer VAN DIEVOET — die een belangrijk deel heeft bijgedragen tot het inrichten dezer tentoonstelling — een hoogst belangrijke, van veel studie en kennis getuigende lezing over zijn leven en zijn werk (2). « Het leven van C. Meunier, schrijft Van de Woestyne in *Dietsche Warande en Belfort*, kan voor ieder het prachtigste voorbeeld heeten. Niet omdat hij het aldus gewenscht zou hebben, maar omdat hij het aldus heeft gedragen. Eene prachtige voorbestemming, en het heerlijk-nobel, grootsch-zedig ontvangen ervan, haast in onbewustheid. »

C. Meunier begon eerst met het penseel en zou later met den beitel zijn kunstgewrochten voortbrengen.

In de kunst van Meunier ligt zijn leven, hij was een oprecht, een eerlijk kunstenaar, daar loopt één richting door heel zijn werk : de verheerlijking van den arbeid. Hij schilderde en beeldhouwde de

(1) Uitgegeven bij J. De Meester, Roeselare. Prijs, fr. 2,50.
(2) Verschenen in *Ons Leven*, zomernummer.

zaaiers, de maaiers, de steenbakkers, de visschers, de dok- en de mijnwerkers. De sombere opvatting die uit zijn eerste opvatting spreekt, klaarde stilaan op. Van medelijden werd het bewondering van den arbeid. C. Meunier was geen realist als August Rodin, zijn beelden zijn meer algemeen menschelijk. Hij was geen slaafsche navolger van de Grieksche hardloopers en athleten; hij heeft in zijn kunst belichaamt het bedrijvig zwoegen van onzen modernen tijd in een nieuwe oorspronkelijke plastiek.

Wij kennen onze kunstenaars niet genoeg en jammer is het vooral dat wij zelfs van het werk der allergrootsten zoo weinig afweten. Uit diepere kennis zou meer waardeering voortspruiten. Dat beoogde spreker ongetwijfeld in zijne uitgebreide studie die met de meeste belangstelling werd gevolgd.

Indien wij de laatste jaren in *Met Tijd en Vlijt* wat meer hebben gehoord over schilder-, bouw- en beeldhouwkunst, moeten wij er in groote mate hoogl. Lemaire dank voor zeggen. Elk jaar houdt hij trouw zijne lezing. Nu over het ontstaan en de ontwikkeling van den kerkvorm : 1° De oorsprong van den kerkvorm in Zuid-Europa; 2° zijnen oorsprong in West-Europa; 3° zijne ontwikkeling in West-Europa. De geleerde spreker ruimt eerst twee dwalingen uit den weg : eene eerste die beweert dat de kerken in de drie eerste eeuwen zouden bestaan hebben in de Katakomben; deze dienden enkel tot begraafplaatsen. De tweede die meent dat met de eerste kerken eene nieuwe kunst is tot stand gekomen : de kristene kunst. Die kunst was de romeinsche, geene andere, maar werkend naar een nieuw programma. In het eerste gedeelte, het ontstaan van den kerkvorm in Zuid-Europa, bewees hij hoe de kerk eerst den basilica-vorm had, en waarom het zoo wezen moest uit den aard zelf der inrichting en hiërarchie der eerste kristenheid. Het ontstaan van den kerkvorm in West-Europa was gansch verschillend van den zuidelijken. Hier immers bestond geene beschaving; de eerste kunstgewrochten was ingevoerde kunst, tot langzaam een eigene, zelfstandige kunst geboren werd.

In de romeinsche kunst gold het princiep dat de vorm van een bouwdeel bepaald wordt door de verhouding met andere deelen en niet door zijn doel; in de west-europeesche, integendeel, werd juist de vorm van een bouwdeel bepaald door haren rol.

Door de verschillende veranderingen heen kwam in de 9e eeuw de romaansche stijl tot stand, waaruit later de heerlijke gothieke door het invoeren van het ribbengewelf. Deze voordracht werd geïllustreerd

door prachtige lichtbeelden. Ze was zoo systematisch, ende waarom en hoe die ontwikkeling in den kerkvorm, was zoo klaar dat wij haast vergaten hoe streng wetenschappelijk ze was.

Wie zich een stevigen ruggraat vormen wil in zake kunst, moet bij de groote, de grootste kunstenaars uit de verschillende landen, 't zij letterkundigen, 't zij toondichters, 't zij beeldhouwers of schilders in de leer gaan. Een dier grooten is Rembrandt. E. P. Vertenten hield over zijn werk eene belangrijke voordracht met lichtbeelden op Vrijdag 5 Maart. Rembrand's loopbaan kan in drie tijdvakken worden verdeeld : zijne vorming, zijn bloei, zijn hoogsten bloei. Een periode van verval is er nooit geweest. Hij wilde in alles en voor alles het eenvoudige, het natuurlijke; hij was schilder van het innige, diepe, rijke leven; hij was de wondere tooveraar die speelde met licht en donker, met al de kleuren en tinten van den regenboog. De menschenfiguur heeft hij uitgedrukt zooals geen andere het hem voor of na heeft gedaan.

Aan letterkundige kritiek deden M. G. Persyn ; E. P. Janssen en Prosp. Thuysbaert.

De heer PERSYN (12 Juli) sprak over *Ern. Staes* van *Tony-Bergmann ;* een zeker genoeg geprezen, maar — vooral door de studenten — een lang niet genoeg gelezen boek; een boek dat met zooveel hart is geschreven; zoo door en door Vlaamsch is en alhoewel door een liberaal geschreven, een katholiek boek mag heeten; een boek vol waarheid en leven, sober, maar juist vol pittige geestigheid.

E. P. JANSSEN, die door zijn artikels over Streuvels' kunst blijk had gegeven van ernstige studie van 's meesters werken, sprak over *Kinderen in Stijn Streuvels.* Streuvels, de schijnbaar ruwe, de geweldigaard is ook een kindervriend. Hij heeft ze bekeken, beluisterd op de straat en in huis, in de kerk, heel hun spelen, heel hun denken en doen. Echte kinderpsychologie.

De heer THUYSBAART sprak in dezelfde zitting over *socialistische volksliederen.* Kunst zult ge er bezwaarlijk in vinden; maar ze slaan den echtenvolkstoon aan; worden dan ook door 't volk verstaan en genoten.

Geen enkel jaar van *Met Tijd en Vlijt* is er misschien zooveel en tevens zoo degelijk scheppende letterkunde gelezen.

De heer Juul SPINCEMAILLE (6 November) toonde zich voorstaander en beoefenaar van losse, ongekunstelde volkslitteratuur, in zijne novelle *Harde Trouw.* 't Is 't verhaal van een rijken jongen baron die de hand vraagt van 't weezemeisje dat bij zijn boschwachter inwoont, maar er een blauwtje bij loopt, en vertoornd, besloot zich te wreken.

Op vrijdag 15 november was 't buitengewone vergadering; het stond niet op de omzendkaartjes; toch was zij buitengewoon de lezing van den heer VERSTREKEN. Zij heette *Het Land* (1).

Hij verhaalt van een student die na zijn rethorika terugkeert naar het Hageland, dat hij beminde lijk een kind zijne moeder, dat land waar hij geboren was uit een dier rijke boerenfamilies die 't land overheerschten, en waarvan hij nog in hem droeg — al waren zijn manieren uiterlijk verfijnd door 't lange collegeleven — de onweerstaanbare geweldige gehechtheid aan zijn land en zijn volk. Hij vertelde hoe hij op den vooravond der kermis was uitgewandeld langs de villa van Jeanne en met haar afsprak voor den kermisavond; hoe in den helderen zondagmorgen, uit alle dorpen, stoeten van menschen, arme meestal, en moe van 't vele zwoegen, waren aangekomen om te bidden voor Sinte Laureys. Dan volgt de prachtige beschrijving van den ommegang langs de eindelooze velden van golvend graan dat te rijpen stond tot voedsel voor het volk. 's Avonds was hij met Jeanne uitgegaan, weer was die oude trotsch van rijke boerenzoon in hem ontwaakt, hij danste, en hij dronk en hij betaalde bier voor al de boerenjongens en meisjes die rondsprongen met de punten in de lucht. Jeanne kon 't niet langer uitstaan; 't was te gemeen; te « boersch ». Maar toen ze weer door de velden naar huis trokken, wist hij dat hare liefde niet zuiver en edel was als de zijne en dat haar leven nooit worden zou tot een krachtig voedsel voor zijn volk. Hij zou haar nooit meer spreken.

't Was een sterk stuk proza; diepe gedachten in een machtige taal, met een pracht van eigenbeelden. « Niemand, — schreef om K. De Laey, niemand in Vlaanderen heeft bij mijn weten zoo fijn de grillige aandoeningen van ons volksleven beschreven ».

Op de vergadering van 30 Maart las hij een deel voor van een nieuwe uitgebreide novelle : de psychologische studie van een jongen, een esthetennatuur, die leeft als in een droom in het ruwe boerenleven van zijn dorp tusschen de geweldige ware pracht van de vruchtbare Demervelden. Maar toch droeg hij in hem nog als een erfdeel van zijn voorzaten, een sluimerende drift die stilaan weer in hem ontwaakte.

De meeste leden van *Met Tijd en Vlijt* zullen zich nog de geestige, boefjesachtige avonturen van De Witte, van E. Claes herinneren. Den 6 November las deze de vermakelijke sprookgeschiedenis van pachter Doms, die den scheidspaal in de gracht had gegooid en een laatste akte

(1) Verschenen in *Dietsche Warande en Belfort*, nr 2, 1909.

van berouw begon te bidden als hij 's nachts een vreeselijke holle stem — 't was die van Dries den strooper die Doms had afgekeken — hoorden roepen : Breng den paal terug. Breng den paal terug (1).

De heer Des. DE COCK (2) las op Vrijdag 20 November vier schetsen voor : *Een Wintermorgen :* een student die moe van den slapeloozen kermisnacht in den vroegen wintermorgen terug naar de Universiteitsstad stoomt. In *Illuzie* beschreef hij de desilluzie van den jongen toen hij ontdekte dat het bekoorlijke meisje met haar kleine zusje dat hij gevolgd had, eigenlijk een dametje was met haar kindje.

Zeer innig vertelt hij in *Een vertooning* van Truuske die ziek ligt in den kermiswagen, terwijl zijn vader, zijn broertje en zijn zusje voor het volk een vertooning geven.

Ten slotte een gevoelde ontboezeming over 't herleven van bloemen, boomen en kruiden in de lente die weer zijn gedacht naar zijn moeder voert, zijn moeder die ze hem leerde kennen en beminnen.

Van J. ARRAS verscheen een bundel *Gekke sprookjes*. Wij mochten de beste eruit eerst hooren en genieten (3) in *Met Tijd en Vlijt* (11 December). Hij vertelde ons zoo simpel, met zooveel pieteit van « 't pastoorken dat sinte Begga wou schilderen » van « 't oude tooverboek en 't schuldige begijntje, » en van « den simpelen bedelaar. » Daar hangt vredige begijnhoflucht om die simpele sprookjes en een heilige geur van wierook en gebeden. Zij zijn verteld met zachte woorden opdat zij niet storen zouden deze broze sprookjes uit een ouden tijd. Elk schaffe zich 't boekje aan en herleze 't.

De laatste tijden is er te Leuven veel aan studentenliteratuur gedaan. *Ons Leven* van prof. De Cock heeft ons getoond dat ons leven rijke en schoon stof te over biedt voor de letterkunde. C. SERNEELS (4) las er eveneens een welgeslaagde proeve van : Djon was met zijn makkers meê ter bedevaart naar Scherpenheuvel gegaan; maar toen eerst onderweg ontdekte hij dat zijn makkers niet waren zooals hij zich die had voorgesteld; hij herdacht toen 't vorige jaar dat niet geweest was zooals 't zijn moest; te veel had hij zich laten meeslepen tot slemperijen en niets doen, tot domme boertigheden en onbetamelijke praatjes.

(1) Verschenen in *Averbodes'* weekblad.
(2) *Illuzie* verscheen in *Ons Leven; Lente* in *Dietsche Warande* en *Belfort*, nr 4, 1909.
(3) Uitgegeven door V. Delille, te Maldegem.
(4) Verschenen in *Ons Leven*.

Aug. VERBIST (1) liet ons, in zijn schetsje (12 Februari), *Verliefde ijsvogeltjes* met amoureuse studentjes volgen over de gladde ijsbaan te Wilsele tot het avond werd en maneschijn.

Aug. VAN BUGGENHOUT vertelde op Vrijdag 12 Maart van een armen musicus — die om zijn dagelijksch brood te verdienen in de fabriek moet werken — eruit weggestuurd wordt om zijn nalatigheid; en na dagen, weken van ziekte en ontbeering laureaat in een prijskamp voor toonkunst wordt uitgeroepen.

Na 't proza de beurt aan de poësie. De heer C. SERNEELS las een reeks vormschoone liefdegedichten : gevoeld en gedicht in de avondure die den mensch spontaner en ons gevoelen inniger maakt.

E. H. Alf. VAN DEN DRIES (2) trad tweemaal op met gedichten. In zijn zangen voor het heilig Sacrament spreekt hij zijn gevoelen uit van liefde voor Jesus, van zwakheid, van lijden; van zielslijden dat verdwijnt voor de allestroostende, allessterkende liefde van Christus. De tweede reeks bevatte gedichten aan E. Tinel, aan de H. Maagd Maria, verzen naar de kerkelijke liturgie en een gevoeld gedicht *In memoriam* ter nagedachtenis van den veel belovenden, zoo jong gestorven Caesar Bruynseels. A. Van den Dries heeft zang in zijn vers, gevoel en gedacht.

Van E. LAUWERS mochten wij enkele huiselijke-, natuur- en gemoedsgedichten toejuichen : in den toon van de simpel-mooie versjes van Alfred Weustenraad.

De heeren Frans BRIL en Jan BORMS leverden eveneens hunne eerste proeven.

Uw verslaggever las enkele gedichten uit zijn Verzen (3) die door *Met Tijd en Vlijt* en met den geldelijken steun der akademische overheid werden uitgegeven.

Spreekbeurten werden gehouden door de heeren Jan LINDEMANS over *Studentenliederen*, door A. STERCKX over *Een meisje-studentje*, van Annie Salomons, R. VLIEBERGH over *Joas*, van L. Dosfel, Rob. VAN DIEREN over het *Gele gevaar*, H. BORGINON over *E. Verhaeren*, van E. H. Joz. De Smedt, Pieter DE BEUS over *Boutens' Beatrys* en uw verslaggever over Van de Woestyne's *Janus met het dubbele voorhoofd*.

Behalve de heerlijke uitvoering van *Katharina* gaf *Met Tijd en Vlijt*

(1) Verschenen in *Ons Leven*.
(2) Enkele verschenen in *Jong Dietschland*.
(3) Uitgegeven door *Met Tijd en Vlijt*, Vlaamsche Drukkerij, Leuven. Prijs fr. 1,50.

nog een Thuysbaert-Broeckaert concert. Het feest moest plaats hebben den Donderdag 4 Februari. De toehoorders waren er wel, maar de componisten, de zangers waren niet toegekomen.. Door ongesteldheid van den heer Thuysbaert moest het concert worden verdaagd. 't Volk was er, wij hielden dus toch vergadering. Herman Broeckaert was er ook. De telegramdrager had hem in zijn verloren Vlassenbroeck niet gevonden. Hij zou toch lezen, en liet ons eenige fraaie, frissche onuitgegeven gedichten genieten.

De heeren R. VLIEBERGH en J. BORGINON droegen liederen voor van Thuysbaert, Andelhof, Vander Stucken, Reyland, B. Boek en Borginon. De heer E. CLAES las weer eenige lustige, luimige bladzijden *uit zijn studentenleven,* hoe 't ging op 't college en wat hij voor had met den zeer gewichtigen superior, hoe hij te Leuven aanlandde en wat ze op zijn dorp wel dachten van die studenten.

Wij kondigden het Thuysbaert-Broeckaert concert tegen den 16 Februari. En ditmaal had het plaats.

De liederen werden gezongen door Mej. M. De Vos en M. J. Verniers, eerste prijzen van het Gentsch Conservatorium. Deze liedjes zijn zeer eenvoudig, simpel haast, maar zangerig zoodat ze door het volk gemakkelijk zullen nagezongen worden.

Tusschen de twee deelen in las Herman BROECKAERT een morgendwandeling voor met zijnen vriend Leo SPANOUGHE langs den Scheldedijk. Liever hadden wij van hem verzen gehoord als *Avondliedje, In 't kuipke, Vrede,* enz.

Een der merkwaardigste feesten uit de geschiedenis van ons Genootschap is geweest de opvoering van Tinel's *Catharina* ter gelegenheid van de Hoogeschoolfeesten. Als voorbereiding daartoe had de heer Arthur MEULEMANS ons op 19n Maart een hoogst welkome voordracht met uitvoeringen gegeven.

Het kan niet in mijne bedoeling, noch in mijne bevoegdheid liggen een verslag uit te brengen over de uitvoering zelve. In heel het land werd zij met koortsige ongeduldigheid verwacht, aangeprikkeld door den stijgenden bijval die het in den Muntschouwburg te Brussel genoot. Solisten als de dames Croisa en Bourgeois, van de Munt, en de heeren Petit — van de Munt — en Van Kuyck, De Vos en Steurbout van de Vlaamsche Opera, en het Leuvensch koor onder de kundige leiding van den heer Dubois, lieten hier een even schitterenden bijval verhopen. Zoo is het ook geweest. Al de bladen waren er een lof over. Men heeft geschreven dat het een bewijs was van de bloeiende kracht van *Met Tijd*

en Vlijt, zulk grootsch ontwerp te durven aanvatten. De leden van *Met Tijd en Vlijt* hebben echter niets anders gedaan dan heel aandachtig geluisterd; zij die de onderneming hebben aangedurfd en doorgevoerd, waren prof. Vliebergh en prof. Sencie. Ik mag ze hier wel vernoemen, niet waar, daar ik nergens hun namen heb gelezen.

Ook wil ik er even op wijzen dat deze uitvoering, en daar was ieder wel van bewust, het hoogste punt was der Universiteitsfeesten, waarrond alle belangstelling die dagen draaide, en dat ze Vlaamsch was. Verheugend ook dat al die damen uit de hoogste families onzer academische stad, die misschien nooit een Vlaamsch lied in hun repertorium hebben gehad, thans, met volle hart, dit meesterwerk van onzen Vlaamschen Meester Tinel hebben uitgevoerd.

Het voorgaande dienstjaar is een allerszins merkwaardig jaar geweest voor ons genootschap. Het schijnt toe te nemen aan innerlijke kracht, naarmate wij ons 75-jarig jubelfeest naderen. Dit jaar is er een voorspel van geweest. Volgend jaar mag de beiaard spelen.

—

TAAL EN KENNIS.

HOOFDBESTUUR VOOR HET JAAR 1908-1909.

Eere-Voorzitter : Hoogeerweerde Heer HEBBELYNCK, rector magnificus.
Voorzitter : Hoogleeraar FRATEUR.
Ondervoorzitter : JAN LINDEMANS.
Schijver : KAM. VERMOESEN.

Afdeeling : LANDBOUWKRING.

SAMENSTELLING VAN HET BUREEL VOOR HET SCHOOLJAAR 1908-1909 :

Voorzitter : Heer hoogleeraar J. L. FRATEUR.
Ondervoorzitter : Flor. MAT.
Schrijver : Paul LINDEMANS.
Schatbewaarder : E. H. P. VAN MOLKOT.
Leden : Leo Kempeneer, Flor. Mat, Paul Lindemans, Od. André, Alb. Nerinckx, Franz Leva, Ach. Schelfaut, Ars. Smeets, Paul Voordeckers, Schram, Franz Quintens, Lambert Indekeu, E. H. Alph. Pieck, Jaak Gheynen, Jos. De Buysscher, De Breyne, Van Nueten, Hend. Thieleman, Horckmans, E. H. P. Van Molkot.

VERSLAG

over de werkzaamheden van de afdeeling LANDBOUWKRING, gedurende het schooljaar 1908-1909, door P. LINDEMANS, schrijver.

Heeft de Landbouwkring dit jaar niet het groot getal werken, het liegt niet aan den iever zijner leden, maar wel aan de ziekte van den voorzitter en aan de groote veranderingen die de landbouwschool dit

jaar onderging, en waardoor wij tijdelijk uit ons lokaal moesten verhuizen. Toch hebben wij in 't kleine getal de degelijkheid en dit is veel.

Twee onzer geachte hoogleeraars hebben den Kring dit jaar met hun optreden vereerd. Het was eerst hoogleeraar FRATEUR, onze beminde voorzitter, die ons weder wat nieuws liet hooren over het fokken van melkvee in Denemarken; waarop hij bijzonder steunde was: *De keuring van het kweekvee in dit land.* Hoe de Denen op dit gebied ons nog vrij te voren zijn, daar zij niet alleen en uitsluitend naar den uitwendigen vorm en schoonheid van het dier zien, maar wel zijne opbrengst in melk en boter; hoe bijzondere premiën buiten de persoonlijke premiën worden toegestaan aan de stieren die het schoonste lot melkkoeien als afstammelingen hebben. Dit alles werd ons door hoogleeraar Frateur op persoonlijke en aantrekkelijke wijze uiteengezet.

Hoogleeraar Leplae stemde insgelijks toe in ons midden het woord te voeren. Het was onze tweede algemeene vergadering.

Wij gingen van den landbouw in Noord-Amerika hooren en zien, want de voordracht was met prachtige lichtbeelden opgeluisterd. Wij zagen beurtelings die overgroote teelten uit den Far-West, met hunne zonderlinge machienen voor den oogst, de groote waterwerken om op de dorste woestijn, 't schoonste geuris voort te brengen. Wij zagen onmeetbare weiden met ontelbare kudden, met hunne zonderlinge cow-boys, en al de bewerkingen en wisselvalligheden die de kudden ondergaan vooraleer zij in de monsterslachthuizen van Chicago aanlanden.

De heer Flor. MAT onderhield ons over de *Druiventeelt in Hoeylaert.* Begonnen over een veertigtal jaren, telt Hoeylaert nu 10,000 serren van 20 meters lang. Spreker weidde uit over den ganschen teelt, de ziekten en het bewaren. Daarna toonde hij hoe de uitvoer der druiven, in het begin meest naar Frankrijk, later na het sluiten der fransche grenzen, steeds meer toenam naar Rusland, Duitschland, Engeland en Amerika.

De E. H. VAN MOLKOT wandelde met ons door *den Boerenbond* en zijne veelvoudige inrichtingen. 't Was voor vele leden eene nadere kennismaking van die schoone maatschappelijke en landelijke inrichting.

De E. H. PIECK sprak over het *Landelijk grondkrediet,* wat krediet en grondkrediet is, hoe het ontstaat en hoe de Middenkredietkas van den Boerenbond de noodige voorwaarden van 't grondkrediet samenvat.

Nog een leerijke en vooral praktische voordracht gaf ons de E. H. VAN MOLKOT over *Gezondheidsleer in den stal.* Gezondheidsleer noodig om de ziekten te voorkomen, om de dieren toe te laten zich normaal en

sterk te ontwikkelen, om degelijke produkten te bekomen, en... omdat er kwestie is van de gezondheid der menschen zelf.

Verscheidene andere leden hadden hunne voordracht in orde, maar de hooger aangeduide redens beletteden ons te vergaderen.

't Jubelfeest van het vijf-en-twintigjarig bestaan van den Kring is in 't zicht; daarom kunnen wij niet beter doen dan de leden aanzetten ieverig met het bestuur mede te werken opdat de Kring alsdan met grooten luister moge bloeien.

GENEESKUNDIGE AFDEELING

BUREEL VOOR HET JAAR 1908-1909 :

Voorzitter : Hoogleeraar SCHOCKAERT.
Ondervoorzitter : OSC. DE MEES.
Schrijver : ALF. JANSSENS.
Raadsleden : AUG. VAN DAMME, L. LAMBRECHTS, A. VAN DER SCHUEREN.

VERSLAG

over de werkzaamheden gedurende het schooljaar 1908-1909 door Dr Alfons JANSSENS, schrijver.

Zoo de bloei van eenen studiekring in verhouding staat niet met het getal aanwezige leden noch optredende sprekers, maar veeleer met de uitgelezenheid en gehalte der voorgebrachte werken, dan mogen wij het afgeloopen studiejaar als een der beste aanstippen in de annalen der Geneeskundige Afdeeling.

De eerste vergadering had plaats op 1 december 1908. De verkiezing van het bestuur viel uit als volgt : M. Osc. De Mees werd ondervoorzitter ; M. Aug. Van Damme boekbewaarder ; uw verslaggever schrijver ; MM. L. Lambrechts en A. Van der Schueren werden in hun ambt van raadslid bevestigd.

Het was onze geachte voorzitter hoogleeraar Schockaert die het eerste graan op den molen bracht, namelijk eene voordacht over : *Postoperatorische Darmverstopping of Ileus.*

Geachte spreker geeft eerst eene statistiek over het procent gevallen van ileus na buikoperaties, ontleend aan Winternitz, Baisch en Klotz, en komt alzoo aan het middenpunt van zijn onderwerp, namelijk een geval van ileus dat hij in zijne persoonlijke praktijk tegenkwam bij eene jonge dochter van 38 jaar, wier lijdensgeschiedenis ik in 't kort samenvat. Op dertienjarigen ouderdom acute prolapsus der baarmoeder na eene val op het bekken. Op vijftienjarigen ouderdom doen zekere ziekteverschijnselen eene liggingsafwijking der baarmoeder vermoeden. Bij objectief onderzoek bestatigt hoogleeraar Schockaert prolapsus der baarmoeder en ovariën, alsook cysten der beide ovariën. Drie maanden na de eerste heelkundige bewerking, die de patiente onderstond, volgde een begin van eventratie. Twee jaren later heeft de eventratie merkelijk toegenomen, zoodat hoogleeraar Schockaert eene nieuwe heelkundige bewerking noodig acht. 't Was nadien dat al de verschijnselen van ileus of darmverstopping zich voordeden zoodat eene derde bewerking noodig geacht werd die een gelukkig verloop had en de zieke volledig herstelde. Om te eindigen en om zijne voordracht samen te vatten geeft geachte spreker nog eenige praktische wenken bij geval van darmverstopping. Dr Sebrechts en Osc. De Mees halen belangrijke gevallen aan, die betrek hebben op het verhandelde onderwerp.

Op 10 december kwam de ondervoorzitter M. De Mees aan het woord om ons te onderhandelen over *Eclampsie*. Hij somt de kenteekens op van Eclampsie, waarin men moet onderscheiden de voorteekens en den aanval zelf. Spreker handelt daarna over de pathogenie of ontstaan van Eclampsie en geeft achtereenvolgens de verschillende theoriën die vooruitgezet worden. Na eenige beschouwingen over de anatomo-pathologie der Eclampsie, wijdt voordrachtgever uit over de behandeling en toont de gedragslijn aan welke men volgen moet, uit verloskundig oogpunt beschouwd.

Niet minder belangrijk was de voordracht van A. Van der Schueren over *Hersenbloeding*. Eenige beschouwingen over anatomo-pathologie maken de inleiding uit van zijn werk. Spreker toont aan de vergadering adertjes der hersenbasis, aangedaan door arteriosclerose of chronische endarteritis, waardoor de zoogenaamde gierstvormige polsaderzakjes ontstaan wier openbersten, bij verhoogden druk in het arteriaal stelsel, de hersenbloeding daarstellen; de clinische symptomen der hersenbloeding worden in twee reeksen gerangschikt : de eerste reeks afhangende van het openbersten der slagader en van de bloedstorting in de hersenstof, de tweede reeks in verband met de verwonding van 't centraal zenuw-

stelsel. Verder handelt voordrachtgever nog over de diagnose, de prognose en de behandeling van hersenbloeding.

Etiologie en behandeling van kanker, dit was de titel eener studie van M. Bouciqué. Hij bespreekt eerst de theoriën die het etiologisch vraagstuk aanraken en wijdt daarna uit over de geneeskundige behandeling van kanker, of proeven gedaan tot kankerimmuniseering. Men is er wezenlijk toe geraakt een kankervrijdom kunstmatig voort te brengen of in alle geval ten minste de natuurlijke kankervrijdom in hooge mate te vermeerderen. Hoewel de proefnemingen praktisch nog niet veel te pas kwamen bij de genezing van menschelijke kankers, toch mag men zich om de bekomen uitslagen verheugen en volle vertrouwen hebben dat de kanker niet lang meer uitsluitelijk tot het beheer der heelkunde zal toebehooren.

Op 26 januari stond de schrijver aan de dagorde om te spreken over de *Geschiedenis der Geneeskunde*. Hij geeft eerst een overzicht van de geneeskunde in de oudheid : bij de Egyptenaren, bij de Joden, bij de Grieken, bij de Romeinen. Daarna spreekt hij vooral over de ontwikkeling der geneeskunde in ons land en beschrijft hoe, na vele wisselvalligheden van opbloei en verval, de geneeskundige wetenschap eindelijk eenen grooten stap voorwaarts deed, dank zij het stichten der Hoogeschool van Leuven, het uitvinden der boekdrukkunst en het studeeren der ontleedkunde op hét menschenlijk zelf. Spreker somt de bijzonderste medici en leeraars op : Vesalius, Van Helmont, Verheyen, Rega, Palfijn, en beschrijft achtereenvolgens het verloop der anatomie, physiologie, heelkunde en verloskunde. Aldus eindigt hij het eerste deel van de geschiedenis der geneeskunde aan de afschaffing der Hoogeschool van Leuven in 1797, gedurende de Fransche omwenteling.

In de volgende vergadering handelde M. Colpaert over *De Melk*. Hij deelt eerst eenige scheikundige beschouwingen meê en bespreekt vervolgens de verschillende methoden tot het kiemvrij maken der melk. Gaston Jonckheere sprak verder *over Koorts*.

Indien die reeks voordrachten wier inhoud ik in 't kort heb meêgedeeld hoogst leerzaam waren, niet minder belangrijk waren de besprekingen die er uit vloeiden en aanleiding gaven tot wisseling van gedachten en aanhalen van verschillende belangrijke gevallen. En gebeurde het dat onze jonge ondervinding ons niet klaar deed zien, of soms al eens op een dwaalspoor bracht, dan was onze verknochte, oppervaardige en geleerde leider en voorzitter hoogleeraar Schockaert daar, om ons met zijne rijpe ervaring en zijn hel verstand toe te lichten.

Voegen wij daarbij dat regelmatig verslag gegeven werd over het Nederlandsch Tijdschrift van Geneeskunde, dan mogen wij, denk ik, de overtuiging meèdragen dat wij veel en nuttig werk verricht hebben in onze vereeniging.

En zoo het waar is dat menschelijke instellingen enkel gedijen uit innerlijke waarde, dan mogen wij verzekerd zijn, om wille van het nut dat er steed voor ons, en door ons voor het volk, zal bestaan onze geneeskundige wetenschap in 't Nederlandsch te behandelen, dan mogen wij verzekerd zijn dat de *Geneeskundige Afdeeling* een der bloeiendste loten zal worden van den weelderigen stam *Taal en Kennis*.

Afdeeling : WIJSBEGEERTE EN LETTEREN.

SAMENSTELLING VAN HET BUREEL VOOR HET SCHOOLJAAR 1908-1909 :

Voorzitters : EE. HH. J. LAMINNE, hoogleeraar.
J. DE COCK, hoogleeraar.
MM. A. CARNOY, hoogleeraar.
L. VANDER ESSEN, hoogleeraar.
Ondervoorzitter : JAN LINDEMANS.
Schrijver : ROB. GITS.
Schatbewaarder : LOD. BRIL.

VERSLAG

over de werkzaamheden der afdeeling « Wijsbegeerte en Letteren » van TAAL EN KENNIS, gedurende het schooljaar 1908-1909, door R. GITS, Schrijver.

MIJNE HEEREN,

Een Kring die gedurende het schooljaar degelijk werk verricht heeft, hoeft zekerlijk geen lofzang tot inleiding in zijn jaarverslag. De korte samenvatting der voornaamste voorgebrachte werken, is zijn klaarblijkendste levensteeken. Daarom, zonder uit te zien naar eenen pronkende

aanvang, willen we hier de zittingen van verleden jaar herdenken, enkel er op toewijzend dat onze jonge liefhebbers van klassieke of germaansche letteren, wijbegeerte of geschiedenis, beurt op beurt, ja, met de ouderen zelf zijn komen wedijveren om den kloeksten steen bij te brengen tot het oprichten der aangewezene grondvest onzer vlaamsche wetenschap.

Op gebied der germaansche letteren, kregen we reeds op onze eerste vergadering een puike voordracht van wege onzen ondervoorzitter, den heer Jan Lindemans, over *den oorsprong van het Nederlandsche volk, zijne taal en dialekten*. Een overzicht der uitgebreide bibliographie als inleiding gaf ons aanstonds een gedacht van de gewichtigheid van het behandeld onderwerp, en leverde tevens een bewijs op van de zorg waarmede het was afgewrocht. De heer spreker zou ons dus op zoek leiden naar de wieg van ons volk. De oude Belgen, zoo leerden wij vroeger, waren onze voorouders. Welnu, dat is niet aannemelijk. De oude Belgen waren Kelten, en wij zijn Germanen : er is dus tusschen hen en ons een wezenlijk verschil. Dit punt brengt ons tot het zoo veel bewogen vraagstuk, of vlamingen en walen soms geen rasbroeders zijn. In België niet alleen, maar ook in Frankrijk en Duitschland, zijn vele pennetwisten daarover reeds uitgelokt geweest. De voorstanders der rassengelijkheid steunen vooral op drie teksten getrokken uit Cesar «De Bello gallico», waaruit blijkt dat sommige stammen onder de oude Belgen, van germaanschen oorsprong afkomstig waren. Zulke opvatting, aanziet de heer spreker als ongegrond, en hij besluit dat wij met Bremer en andere bekampers der rassengelijkheid mogen aannemen dat die bewijzen, uit Cesar of Tacitus getrokken, zooniet het tegenovergestelde, dan toch het onwaar daar stellen. Ten anderen het typonimisch onderzoek dat hier wel als het grondigste bewijs mag aangevoerd worden, komt zulke oplossing nog versterken.

Handelend vervolgens over de taal, gaf de heer Jan Lindemans, ons eene uitvoerige beschrijving van de bewegingen der oud-germaansche volkeren, tijdens het migratie-tijdvak. Vooral aanschouwden wij onzen voorouderlijken stam, de Franken, die voormalig in twee vertakkingen gesplitst, door de vereeniging der Saliërs en Ripuaren in den strijd tegen Roma's legioenen tot één volk eindelijk samensmolten, onder de geleide van Clodivich gansch Gallië veroverden, en met Karlemanje heel westerlijk Europa onder hunne heerschappij gebogen hielden. Hunne taal werd de onze: maar bezuiden de lijn Keulen-Boulogne, werden ze door de roomsche kultuur overrompeld, hetgeen voor gevolg

had, dat gansch dit zuiderdeel romaansch bleef van toen af, en stilaan tusschen beide streken een rassenverschil ontstond, dat door gansch den loop der geschiedenis heen blijft voortleven. Eindelijk gaf ons de heer spreker nog een gedacht van de geschiedenis onzer taal, van hare verscheidene dialekten, en teekende ons de taalgrens af met Duitschland en met de waalsche gewesten.

Na aldus het ontstaan en de ontwikkeling onzer taal opgevolgd te hebben, betaamde het toch ook dat onze leden nog een uitkijkje mochten doen op een zijde van haren hedendaagschen toestand. Met de voordracht van den Heer Jan Grauls over *het vereenvoudigen der spelling* werd grootelijks ons verlangen voldaan. De heer spreker trad niet op als voorstander van het stelsel Kollewyn, noch van ook welk ander; hij wilde maar alleen eenige punten ophelderen, waarvan thans zooveel gesproken wordt, en die niet van belang ontbloot zijn.

Na een historisch overzicht op de verschillende proeven van vereenvoudiging, die men sedert bijna twee honderd jaren heeft zien opkomen in de Nederlanden, kwam de heer Jan Grauls tot het standpunt der tegenwoordige spellingkwestie. Hij besprak uitvoerig het systeem van Kollewyn of liever van de « commissie tot vereenvoudiging onzer schrijftaal ». Met verschillende van deze punten moeten wij ons volkomen eens toonen, zooals met de *e* en de *o* spelling, de *ie* spelling, de toonlooze klinker in *lijk* en *lijks*, en zoo meer. Doch wat het overige betreft, moeten wij eerder de meening deelen der tegenstanders van Kollewyn, zoo wat betreft de tusschenletters *n* en *s*. De heer spreker wees ook op de voordeelen welke de vereenvoudiging zou medebrengen, als zij in de lagere scholen zou worden toegepast; doch aan een anderen kant ontging hem ook niet het gevaar dat de eenheid van onze Nederlandsche taal bedreigt; want, het Kollewyn stelsel is nu juist niet geschikt om de toenadering tusschen Noord-en Zuid-Nederland te vergemakkelijken.

Het Kollewyn systeem lost ook niet alle moeilijkheden op. Zoo onder andere, wordt geen gewag gemaakt van de *ei* en de *ij*; voorts de kwestie der geslachten die nog ver van uitgemaakt is.

Om te besluiten en zijn leerrijke voordracht te staven, las dan de heer spreker, ons eenige uittreksels voor uit de werken der voornaamste vereenvoudigers.

* * *

Gedurende de voorgaande jaren, hadden wij het geluk gehad kennis te krijgen met den strijd tusschen de eerste christene littérature, die tot

hare wetenschappelijke vorming kwam in de school van Alexandrië, en de jongste voorstanders van de heropkomende wijsbegeerte van Plato. Vooral dank aan Plotinos, had de krachtige herleving der oude heidensche wijsbegeerte haren weg gebaand. Om de leemte aan te vullen, die de vroegere sprekers in breedvoeriger overzichten natuurlijk gelaten hadden, kwam ons dit jaar de eerwaarde heer J. Cochez handelen over *het leven en de beginselen van Plotinos van Alexandrië.* In korte maar klare trekken herschiep hij ons den toestand dezer laatste stad ten tijde van den hevigen tweestrijd die het jong opkomend kristendom onderstond tegen de laatste krampachtige pogingen naar herleven van het wegstervend heidendom. Aldus kwam Plotinos, en stichte zijne school, en samen met Porphyrios liep hij storm tegen de nieuw opwassende waarheidstheoriën. Zoo werd hij de levenswekker en de eerste vertegenwoordiger van het Neoplatonisme.

Na eene korte levenschets, vooral van zijne bewogene strijdjaren, deed ons aldus de eerw. heer J. Cochez kennis nemen met zijne school en zijne werken, en steunde vooral op de beginselen zijner wijsbegeerte voornamelijk het welbekend dubbel thema behandelend : het begrip van 't goede en het begrip van 't kwade.

Zoo werden we gebracht met de wijsbegeerte van Plotinus, tot de studie der wijsbegeerte zelf, en het was vooral E. P. K. Herbrink, M. S. C., die in onzen kring als vertegenwoordiger ervan optrad, in zijne voordracht over *de ontwikkeling van het Subjectivisme.* Subjectivisme is het overdrijven van den invloed van het subjekt bij 't kennen der waarheid. Het protestantisme ontbond den geest der onafhankelijkheid : de mensch werd centrum der wereldbeschouwing. In de ontwikkeling tot aan Kant, den filosoof van het subjectivisme, komen vooreerst Descartes, Malebranche en Spinoza, omdat het princiep van Descartes duidelijk het subjectivisme bevat, en omdat hun realistische methode voortkomt uit den wetenschappelijken geest van hun tijd. Daarna Locke, Berckeley en Hume; terwijl de mogelijkheid der zinnelijke kennis alleen werd aangenomen, bleef het feit der algemeene, noodzakelijke oordeelen te verklaren.

Kant maakte van zijn tijdgeest eene wijsbegeerte. De oude wijsbegeerte was vergeten, 't subjectieve protestantisme was ontwikkeld, van 't bovenzinnelijke was wetenschappelijk niets te kennen, meende men, en de buitenwereld zou van onze zinnen onafhankelijk zijn. De algemeene, noodzakelijke kennis verklaarde Kant door een aprioristische struktuur van ons kenvermogen.

De kritiek van het zuiver verstand, werd door den metaphysisch aangelegden Duitscher ontwikkeld in de wijsbegeerte van Fichte, Schelling, Hegel en Schopenhauer; de kritiek van het praktisch vernuft werd bij de praktische Engelschen, met het evolutionisme, het Pragmatisme.

Uit de algeheele ontkenning der metaphysiek ontstond het positivisme, de wijsbegeerte der enkel zinnelijke ervaring. Daarop kwam evenwel langzaam tegenwerking, en vooreerst wat betreft het onderwerp der wijsbegeerte, dan de aanspraak der wetenschap op elk ander, dan haar eigen gebied en eindelijk de methode of « critique des sciences ».

Na Kant ging op gebied van godsdienst de ontwikkeling van het subjectivisch protestantisme zijn volle gang door Hegel, Schleiermacher, Ritschl, hetgeen zijne toepassing vond in de geschiedenis bij Bauer, Strauss, Karnack, enz. Daarbuiten integendeel ontstonden traditionalisme, moralisme, psychologisme en sociologisme. De tijdgeest van het positivisme, was eene ware stemming van pessimisme, welke theorie werd bij Leopardi, Schopenhauer en Hartmann. Als reactie daarop kwam een optimistisch individualism, woest bij Nietzsche, bedaard bij de franschen dilettanti.

De E. P. H. Herbrink sprak ons ook nog over andere tegenwerkingen, over het subjectivisme in de geschiedenis als wetenschap, over 't subjectivisme 't welk bewonderd werd door de kunst, het onderwijs en de dagbladpers, over zijne uitwerking bij het volk, en hij besloot met een heerlijk overzicht op die verschillende uitingen van dezelfde subjectivisme in onze hedendaagsche maatschappelijke toestanden.

*
* *

Indien aldus onze Kring trouw bleef aan zijn verleden op gebied der Letterkunde, ja zelf een stap is vooruitgegaan op dit der wijsbegeerte, toch moeten we bekennen dat de studie der geschiedenis, en wel voornamelijk der vaderlandsche geschiedenis, ons de heerlijkste gewrochten kwam aanbrengen. Dat inderdaad is het herdenken aan de buitengewone vergaderingen — de zegedagen van *Taal en Kennis* — waarop wij beurtelings D[r] F. Van Isacker, hoogleeraar Vander Essen en Z. Eerw. heer kanunnik J. Laenen, drie ervaren vakmannen, mochten aanhooren. Met eene bijzondere voldoening deelen wij dan hier ook den korten inhoud mede, van deze drie belangrijke voordrachten.

Als vervolg der reeks geschiedkundige voordrachten over het einde der xvi[e] eeuw, waarmede hij voorgaandelijk onze afdeeling kwam vergasten, ontvouwde ons dit jaar, D[r] F. Van Isacker, *den rol dien Fuentes*

in de Nederlanden gespeeld heeft, tijdens de regeering van Filips II. Tot hiertoe is Fuentes weinig of niet gekend. En niet te verwonderen. De uitgegeven bronnen over dit tijdstipt zijn zeldzaam. Veel is overdreven, en de krijgskundige geschiedenisschrijvers van den tijd, zoo gewichtig om de gebeurtenissen der voorgaande jaren te kennen, zeggen weinig of niets meer over den politieken rol van Fuentes. Alleen dus de hulp der onuitgegeven bronnen kan deze leemte aanvullen, en het is dank aan de inlichtingen der commissarissen van het pauselijk leger — hetwelk alsdan, te zamen met het spaansche leger, in Frankrijk verbleef — gezonden naar de staatssekretarie te Rome dat we iets kunnen opmaken over den politieken rol van Fuentes.

Alexander Farnese, hertog van Parma, was in Frankrijk om de Liguisten hulp te brengen. Filips II immers wilde Frankrijk politiek beheerschen, en ook spaarde hij niets om dit plan ten uitvoer te brengen. Farnese keurde dit plan echter af. In 1592 kwam Fuentes naar de Nederlanden om hem af te zetten. Veel was er over den rol van Fuentes geredetwist. Niemand wist met zekerheid wat hij hier verrichten kwam en zelf de dood van Farnese vermocht niet dit vraagstuk op te klaren. Het voornaamste punt was : een gouverneur der Nederlanden aanstellen. Niemand kende den keus van Filips II, tenzij Fuentes, die echter het grootste stilzwijgen bewaarde. Zoo ontstonden moeilijkheden tusschen hem en Mansfelt, plaatsvervangend gouverneur, die alle ernstig werk onmogelijk maakten. Ook werden er klachten naar Spanje ingezonden.

Ernest van Oostenrijk kwam toen als gouverneur naar de Nederlanden, maar zijne goedzakkigheid verijdelde de hoop die men op hem gebouwd had. Hij stierf in 1595.

Hier begon nu de eigenlijke politieke rol van Fuentes. Immers Ernest van Oostenrijk tot gouverneur benoemd, zag hem bij zijn aanlanden, in zijne plaats aangesteld, ofschoon er nog vele andere kandidaten geweest waren. De wanorde berbegon. Velen moesten van Fuentes niet weten en wilden hem ook niet erkennen, tot eindelijk eene overeenkomst tot stand kwam : het land zou geraadpleegd worden. Maar het volk was tegen Fuentes en de verzetting bleef hardnekkig voortduren tot het nieuws uit Spanje kwam dat Fuentes terruggeroepen was. 't Wierd hoog tijd, want door al die wanorde verkeerde het land in groote ellende.

Zekere schrijvers van den tijd kennen aan Fuentes eenen gunstigen invloed toe. Dat is onaannemelijk. Wat er ook van waar zij, en welke inzichten hij ook mocht koesteren, de uitslag ervan komt ons als rampzalig voor. Misschien is hij nochtans oorzaak geweest dat na hem de Aartshertogen Albert en Isabella naar de Nederlanden gekomen zijn.

Sprak ons aldus Dr Van Isacker over het einde van den tachtigjarigen oorlog van den anderen kant kregen we eene voordracht over het begin van den opstand der Nederlanders tegen Spanje.

Deze dagteekent immers van het begin der regeering van Filips II, en vond in Willem van Oranje, eenen eersten hardnekkigen aanvoerder. Tusschen hem en den opstand tegen Spanje in de XVIe eeuw is een innig verband gelegen : Willem van Oranje is geweest de drijfveer van den opstand. 't Was juist dit punt dat heer hoogleeraar L. Vander Essen ons op zoo treffende wijze wist te schetsen in zijne voordracht over *Willem van Oranje en 't ontstaan van zijn verzet tegen Filips II*, van 1559 tot 1567, datum zijner ontvluchting uit Vlaanderen en terzelvertijde van zijn open tegenstrijden, zijn politiek calvinisme en zijn officieel optreden als leider der oppositie.

Na eene korte maar gepaste kritiek der verschillende schrijvers die dit onderwerp behandeld hebben, zooals Blok, Gossart, Pirenne en Rachfall, wier gegevens hij zich voorstelde aan te vullen met onuitgegeven bronnen uit het farnesiaansch archief te Napels, ving de heer spreker de geschiedenis aan van Willem en zijn leven. Hij werd geboren op 24 April 1539, te Dillenburg in Duitschland, van protestantsche ouders. Van eerst af reeds vinden wij bij hem eene zekere neiging tot dubbelzinnigheid. Hij werd in 't protestantisme opgevoed, maar op elf jarigen leeftijd, om aan zijnen neef, heer van Châlons, te kunnen opvolgen moest hij tot het catholicisme overkomen. Zoo erfde hij van Breda en Nassau. Van dien tijd ook kwam hij aan het hof van Maria van Hongarië, en belijdde er het « catholicisme » der groote edelen van dien tijd, 't is te zeggen, een oppervlakkig, gansch uiterlijk catholicisme.

In 1549 stierf Maximiliaan, heer van Buren, en in zijn testament gaf hij zijne dochter ten huwelijk aan den prins van Oranje. Maria van Hongarië had zulks willen verschuiven, maar door tusschenkomst van Granvelle gelukte het haar niet, en in 1550 werd het huwelijk voltrokken. Vijf jaren later zien we Willem van Oranje als Kapitein-generaal der nederlandsche troepen optrekken tegen de Franschen nabij Givet, waar hij nochtans maar weinig kon uitrichten. Gedurende dien oorlog, op 25 october 1555, werden de Staten-generaal bijeengeroepen om de opvolging van Filips II te bekrachtigen.

Naderhand, tot 1559, weten we min over Willem. Hij leidde eerder een stil huiselijk leven, en zijne groote inkomsten maakten van hem een der meest invloedhebbende heeren der Nederlanden. Ondertusschen nochtans had eene gebeurtenis zich voorgedaan, die grooten invloed zou

uitoefenen op zijn lateren levensloop en zijne godsdienstige gevoelens. In 1557 trok hij naar Duitschland om de kroning van Maximiliaan I bij te wonen : hetgeen zijne vriendschap met de duitsche rijksvorsten, grootendeels protestanten, voor gevolg had, en eenen machtigen invloed uitoefende op zijn tweede huwelijk met de dochter van den streng protestantschen keurvorst van Saksen.

Op 7 Oogst 1559 nam Filips II afscheid van de Staten-generaal te Gent, en stelde Margaretha van Parma als landvoogdes der Nederlanden aan. Terzelvertijd werd een nieuwe « bede » om geld aan het land gedaan, hetgeen niet geweigerd werd, maar sommige « remonstrances » van wege de Staten-generaal uitlokte. Dit laatste veroorzaakte bij Filips eenen hevigen toorn, en hij wist dan ook, wel niet ten onrechte, dit voor hem ongehoord verzet aan den prins van Oranje toe te wijten.

Na zijn aftocht bleef hier de Landvoogdes, regeerend met de zoogenaamde *Consulta* die bestond uit Granvelle, Viglius en den graaf van Berlaimont. Deze was niet als politiek raderwerk door Filips ingesteld geweest, maar was feitelijk ontstaan : natuurlijk zou dit door de andere edelen met een slecht oog aanzien worden.

De invloed van Willem van Oranje was toen zeer groot. Ook deze van den graaf van Egmont, misschien wel de meest volksgeliefde van al, maar die uiterst naief in politiek was, zoodat hij zich liet meeslepen en vooruitzetten door Willem, die steeds behendig achter de schermen bleef.

De wrijving tegen het spaansch bewind begon in 't geheim, vooreerst om reden van het verblijf der spaansche troepen in ons land, niettegenstaande de belofte ze naar Spanje terug te roepen, maar vooral om reden van de nieuwe bisdommen. Willem van Oranje was de eerste om tegen het invoeren der nieuwe bisdomregeling verzet aan te teekenen; door zijn toedoen werd een smeekschrift opgesteld, onder voorwendsel dat men eene poging deed om de Inquisitie in ons land binnen te brengen. Gemakkelijk werden duizenden handteekens ingezameld, daar het volk de Inquisitie in afschrik hield en zelfs menige abten der brabantsche kloosters onderteekenden, uit vrees van verlies hunner inkomsten ten bate der nieuwe op te richten bisdommen.

't Was hier dat waarlijk de opstand begon. Granvelle door Willem aangeduid als opsteller van 't ontwerp der Bisdomregeling, begreep weldra wie het verzet leidde en vreesde niet den haat van ten machtigen Oranje op te loopen, te meer daar hij zich verzet had tegen het tweede huwelijk van Willem. Oranje zette Egmont en Hoorn aan en samen

schreven ze naar Filips II tegen Granvelle. Hier is dus wel de invloed van een enkeling waar te nemen.

De gisting ondertusschen was ook onder het volk ontstaan, en de opstand begon zelfs op godsdienstig gebied, vooral van wege de Calvinisten. Ook toen Filips II den aantocht wilde voeren tegen de Huguenoten van Frankrijk, met behulp der « Nederlandsche ordonnantiebenden », ontstond er een hevig verzet in de Nederlanden.

Margaretha van Parma werd bevreesd en zond Floris de Montigny naar Spanje om raad. Ondertusschen begonnen Willem van Oranje, Egmont en Hoorn hunne samenkomsten te houden.

Willem was ondertusschen steeds dubbelzinnig gebleven, en zelfs na zijn tweede huwelijk handelde hij alzoo in godsdienstig opzicht, hetgeen nochtans moeilijk werd om volhouden. Granvelle vooral viel er hem lastig voor. Katholiek in de Nederlanden, protestant in Duitschland, was Willem eigenlijk een onverschillige : hij was voor de gewetensvrijheid. Hij had deze in zijn graafschap van Oranje ingevoerd, en wilde ze ook in de Nederlanden zien tot stand komen om zichzelf uit den neteligen toestand te redden, waarin zijn tweede huwelijk hem gebracht had.

Aldus werd de opstand stilaan op het terrein van den godsdienst gebracht en, waar men vóór 1565 enkel niet strijdende Lutherianen ontmoet, vindt men na 1565 opeens de Calvinisten strijdensgezind, machtig genoeg ingericht om den aanval te leiden. De aangeduide leider, ofschoon Lutheriaan en tegenstander van 't calvinisme, was Willem van Oranje : dit om zijne persoonlijke reden en politieke toestanden.

Egmont nochtans weigerde de wapens tegen Spanje te voeren, waardoor een opene opstand tegen Spanje onmogelijk gemaakt werd, maar Willem had spoedig een ander besluit genomen. Hij schijnt den ingever te zijn van het verbond, dat in de geschiedenis de naam draagt van *Compromis des Nobles* van 1566.

Margaretha van Parma kreeg schrik, te meer daar ze sedert de terugroeping van Granvelle alleen stond, en stemde voorwaardelijk toe in den luiduitgebrachte eischen der verbonden edelen of « gueux ». Toen werd door dezen een valsch manifest uitgegeven, volledige gewetensvrijheid aan de Calvinisten toekennend. Het masker was afgeworpen!

Vele edelen trokken zich terug, waaronder ook Mansfeldt. Egmont, Hoorn en Willem, tengevolge der overeenkomst van St-Truiden, hielden stand. Maar opeens, onverwacht, begon de welgekende beeldstorming : want zelf Willem niet was volkomen bekend met de woede van het

volk sedert maanden door de calvinistische predikers opgehitst. Dit was het laatste.

Toen Filips het gebeurde vernam, besloot hij Alva naar de Nederlanden te zenden. Egmont en vele anderen begonnen het hoofd te verliezen en waren zelf de eersten om den eed van getrouwheid aan den Koning af te leggen. Willem integendeel werd verder meêgerukt dan hij zelf gedacht had, bleef ten slotte alleen staan. Hij weigerde nochtans de leiding te nemen der Calvinisten te Antwerpen, want het had bij hem voor eeuwig gedaan geweest verdere hulp te kunnen zoeken bij de duitsche Lutherianen, die met de Calvinisten geen vrede wilden sluiten.

Ondertusschen in 1567 ontstond te Astruweel eene schermutseling tusschen Calvinisten, onder de geleide van Marnix van Sint-Aldegonde, heer van Toulouse en de soldaten uit Brussel gezonden. Willem deed de poorten van Antwerpen sluiten, en liet in het zicht der stad, Marnix en de zijnen vernietigd worden. Weinige dagen daarna, op 11 April, vluchtte hij, weigerend naar het voorbeeld van Egmont den eed aan Spanje af te leggen. Van dan af was zijn besluit genomen : onverbiddelijke strijd tegen Filips II en de Spaansche overheersching.

Benevens deze twee breedvoerige en goed ineengezette studiën, kregen wij nu ook nog een korte, maar niet min belangwekkende schets ten beste van wege den Z. Eerwaarden heer kanunnik J. Laenen, over het *Tiendrecht in Brabant*. Na de bepaling en het ontstaan opgegeven te hebben der tienden, vervolgde de heer spreker vooreerst hunne evolutie tot in de xii^e^ eeuw. Oorspronkelijk werden de tienden geheven, op iedereen — op alles — ten bate der parochiekerk, dit wil zeggen, tot onderhoud der kerk, van den pastoor en van den arme. Dikwijls gebeurde het dat de grondeigenaars beslag legden op de kerk- en armentienden.

Sinds de xii^e^ eeuw, doen de leeken afstand hunner tienden, echter niet aan de parochiekerk, maar aan de abdijen. Dit brengt de Eerw. heer kanunnik J. Laenen tot de studie der leeken of laïcale tienden, hunnen kerkelijken oorsprong en hunne lasten vóór en na 1774. Wat de pastorale tienden betreft, deze blijven veelal in 't bezit dér parochieële geestelijkheid : echter niet altijd.

Hoe verdeelt men nu de tienden? Er bestonden groote en smalle, oude en nieuwe tienden. Daarmede onderzoekt de heer spreker opvolgenlijk het ontstaan der smalle tienden, welke vruchten smalle tienden betaalden, welke vruchten tiendbaar zijn, en eindelijk welke de gehalte was van het Edikt van keizer Karel van 1520 en van de *Declaratie* van

1528 nopens de tienden. Zelf in de XVIIe en XVIIIe eeuw ontstonden er nog nieuwe tienden.

De smalle en nieuwe tienden hooren, volgens het algemeen recht, aan den pastoor toe, maar die regel lijdt vele uitzonderingen. Vooral in de steden ontstonden moeilijkheden. De hoeveelheid der vruchten onder den naam van tienden geheven, bedroeg 1/10, 1/12, soms slechts 1/20 of minder nog. Welke waren echter de verplichtingen der tiendheffers? Vóór de XVIe eeuw, zijn zij in grondbegin verplicht de meeste lasten van den onderhoud der kerk en van den eeredienst te dragen. Volgens het Concilie van Trente en het edikt der aartshertogen van 't jaar 1611, hebben ze slechts nog te zorgen voor zooveel de eigene middelen der kerkfabriek te kort schieten. Daarop toonde ons de heer spreker hoe dit decreet dan ook werd toegepast. De tiendheffers moeten ook tusschenkomen in de oprichting der nieuwe parochiën. Maar dit alles ging niet zonder moeilijkheden en 't werd eindelijk een der beweegredenen van Jozef II tot het stichten der *religiekas*.

De Eerwaarde heer kanunnik J. Laenen sprak ons dan ook nog over de afschaffing der tienden, en om te eindigen gaf hij in klare trekken de nieuwe besluiten waartoe zijne studiën op dit gebied hem geleid hadden.

Het ware onnoodig, denken wij, den bijval aan te stippen die voorgemelde voordrachten in onzen Kring behaald hebben; de hier gegeven korte samenvatting is er de beste waarborg voor.

Mijne Heeren, na dit ietwat breedvoerig verslag over onze verloopene werking hebben wij haast te besluiten. Maar het ware onzen plicht te kort komen, moesten wij hier eene gebeurtenis vergeten die gedurende het jaar in onze afdeeling is voorgevallen, en wel de schoonste getuigenis mag heeten die zich kan voordoen voor den bloei van eenen kring. Inderdaad de wetenschappelijke uitbreiding die onze afdeeling heeft ingenomen, heeft op elk gebied der faculteit Wijsbegeerte en Letteren, de aandacht onzer hoogleeraren op ons jong pogen ingeroepen, en hun de noodzakelijkheid doen inzien, ook het hunne zooveel mogelijk bij te brengen om eene nog meer wetenschappelijke vorming aan onze studiën in de Nederlandsche taal te geven. Ingevolge is de behoefte ingezien geweest, het bestuur onzer afdeeling eene verdere uitbreiding te bezorgen, om aan de studenten van de verschillende takken van Wijsbegeerte en Letteren eene nadere en meer weldoende leiding te kunnen verleenen. Dit jaar en voor het vervolg is aldus het bestuur samengesteld geworden uit vier hoogleeraren-voorzitters, naar de vakken die hier behandeld worden : Eerw. heer hoogleeraar J. LAMINNE voor de wijs-

begeerte; Eerw. heer hoogleeraar Jos. De Cock voor de germaansche letteren; heer hoogleeraar A. Carnoy voor de klassieke oudheid, en heer hoogleeraar L. Vander Essen voor de geschiedenis.

Deze uitbreiding, Mijne Heeren, benevens de degelijke werking die wij binst het verloopen jaar mochten gade slaan, getuigen genoeg, dunkt ons, welke hooge plaats onze afdeeling in *Taal en Kennis* en onder de andere studentengenootschappen heeft ingenomen, en zij leent de beste waarborg voor de toekomende generatie, om naar het voorbeeld der ouderen voort, niet enkel, in *Taal en Kennis*, bij middel van vulgarisatiewerk eene mooie uitspraak in 't Nederlandsch te komen opzoeken, maar om er grondige wetenschap te komen aanleeren en beoefenen met en door het Nederlandsch.

Afdeeling : ALGEMEENE WETENSCHAPPEN.

BESTUUR :

Voorzitter : Hoogleeraar kanunnik Janssens.
Ondervoorzitter : Kam. Vermoesen.
Schrijver : Ach. Dryen.
Schatbewaarder : E. H. Juul Belpaire.
Leden : H. Borginon, V. Bamps, L. Casteels, C. De Bièvre, E. H. A. De Schepper, E. H. E. De Smedt, J. De Smedt, A. De Vis, J. Joos, O. Leerinckx, G. Mouton, J. Michielsen, R. Rogman, E. H. Sovagie, K. Sterckmans, E. H. Aug. Van Beirendonck, A. Van den Broeck, P. Van Isacker, P. Van Looveren, H. Van Hemelryck, A. Verstreken, J. Willems.

VERSLAG

over de werkzaamheden van de afdeeling : ALGEMEENE WETENSCHAPPEN, gedurende het schooljaar 1908-1909, door M. Ach. DRYEN, schrijver.

Mijne Heeren.

Zoo een nieuwe kring gedurende de eerste maanden van zijn bestaan gewoonlijk een midden is van drukke werkzaamheid, dank bijzonder

aan de toegenegenheid en vlijt zijner stichtende leden, dank ook aan de nog versche herinnering van hetgeen vóór het bestaan van den kring aan onze opleiding ontbrak, komt er daarna niet zelden, in het zoo wisselende universiteitsleven, een oogenblik van moedeloosheid. Na dees tweede jaar mogen wij met vreugde bestatigen dat die moedeloosheid onzen kring niet heeft aangetast, dat onze werking even regelmatig was als die van het eerste jaar, en bijzonder dat dezelfde studenten steeds onze vergaderingen bijwoonden, hierdoor duidelijk betoogende dat er geene liefhebberij in 't spel was, maar ernstige studie. Voorzeker mogen wij niet op het talrijke publiek van sommige letterkundige of meer algemeene gezelschappen rekenen : immers de wetenschappen zijn voor vele studenten enkel eene voorbereidende studie tot latere specialiseering en verliezen wij zoo, ten bate van andere kringen, een groot getal studenten op het oogenblik dat hunne werkzaamheid bij ons enkel haar volle vruchten zou afwerpen.

Niettegenstaande dit, hebben wij toch een kern van ernstige studie kunnen vormen. Dank hierom aan hoogleeraar kanunnik Janssens, die zoo welwillend het bestuur van onzen Kring op zich nam en, te midden zijner drukke bezigheden, met zooveel toegenegenheid als geleerdheid, onze besprekingen wist te geleiden.

De heer Ach. Dryen sprak op onze eerste vergadering over de *Verovering der Lucht* door bestuurbare luchtballen en vliegtoestellen.

De oudheid en de middeleeuwen brachten reeds beperkte beproevingen, rijk aan inbeelding, tot de oplossing van het vraagstuk meê. De ontdekking van den luchtbal door de gebroeders Montgolfier in 1783 was het vertrekpunt van eene reeks proefnemingen, die eene eeuw lang doorgedreven door Meusnier, Giffard, de gebroeders Tissandier en kolonel Renard stilaan het doel benaderden, tot eindelijk Santos-Dumont in 1901 zijnen luchtbal rond den Eifeltoren stuurde. De strenge vereischten van snelheid, draagkracht en richtbaarheid hebben den *bestuurbaren luchtbal* constructief doen onderscheiden van den gewonen luchtbal uiterlijken vorm, stabilisatie : vlakken, comperssatie-bulletje, stuurvlakken, schroeven en motor, zijn de kenteekens die het gestelde programma hielpen te verwezentlijken. De hedendaagsche bestuurbare luchtballen kan men tot enkele typen herleiden : het starre stelsel van Zeppelin, het half-starre der fransche luchtballen en het onstarre van von Parseval.

De *Vliegtoestellen* kan men in princiep onderscheiden in rechtvleugelige, spiraalvleugelige en drijvende. Praktisch hebben enkel die van het

laatstestelsel goede uitslagen geleverd. In den beginne bepaalde men zich bij proefnemingen van drijving : de merkwaardigste werden verricht door Otto Liliënthal en ingenieur Charute. Na eene uitgebreide studie over de vlucht der vogelen, beproefde men die mekanisch te verwezentlijken, doch dit was eene verkeerde richting. De geruchtmakende proeven van Santos-Dumont en de gebroeders Wright betuigden eindelijk de overwinning van *het zwaarder dan de lucht*, en talrijke toestellen, min of meer van elkander verschillend, worden heden op ervaring gesteld.

Op 10 December hield de heer J. Joos eene voordracht over de *Rol der organische scheikunde in de photographie.*

De photographie steunt op de eigenschappen van sommige stoffen of zouten *lichtgevoelig* te zijn, dat wil zeggen dat zij door het licht en vooral door de violette en ultra violette stralen van het spectrum worden ontleed. Het beeld komt door *ontwikkeling* te voorschijn. Niepce mag als de uitvinder der photographie aanzien worden; Daguerre was de eerste die *ontwikkelingsbaden* gebruikte en de eigenschappen der zilverzouten te baat nam. Blancard-Evrard bracht het *negatief* in voege.

Bij de eerste platen bestond de *gevoelige laag* uit eiwitstof, collodion of uit emulsionen. Bij de huidige platen bestaat zij uit gelatino-zilverbromuren; deze worden fabriekmatig op groote schaal vervaardigd en ontslaan den liefhebber van den last van zelf zijne platen te bereiden.

De photographie heeft ook eenen overwegenden invloed op talrijke nijverheids- en kunstambachten uitgeoefend.

De heer Jozef Willems zou ons op 21 December spreken over *Kunstmatige cellenteelt* met het oog op de geruchtmakende proefnemingen van M. Stephane Leduc.

Bij eene inleidende bewoording stelde hij het princiep *omnis cellula e cellula* in 't licht en beschreef het proces door M. Leduc en zijn voorgangers gebruikt, tot het bekomen van kunstmatige cellen. De verschillende verscheidenheden van kleur en vorm kunnen naar believen bekomen worden naar gelang de *densiteit der oplossing* of den *aard en den staat der gebruikte stoffen.*

De bijzonderste kenteekens van het leven : de voeding door toeeigening, de groei en de levensbouw bestaan niet werkelijk bij de kunstmatige producten van M. Leduc, en de gekende physische wetten van osmose kunnen in voorkomend geval eenen voldoenden uitleg der bestatigde feiten geven.

Op dezelfde vergadering nam de heer Van Isacker de spreekbeurt en handeld over de *Reizen naar den Zuidpool.* Hij sprak over de bijzon-

derste ontdekkingstochten en deelde ons eenige merkwaardige inlichtingen mede over de temperatuur, planten, dieren en vogels der zuiderlijke poolstreek.

Op 23 Januari, had de heer P. Van Looveren het over *Radio-activiteit*. Becquerel heeft de eerste ontdekt dat uraan-pikerts eene bijzondere soort van stralen uitzendt, die zich rechtlijnig bewegen en op de photographische plaat inwerken. Het echtpaar Curie had de verdienste te bewijzen dat de uitzending der bijzondere soort van stralen, dezer *radio-activiteit*, geschiedt door drie elementen die in uiterst geringe hoeveelheid in het mineraal voorkomen. Door bewerking van verscheidene tonnen pikerts bekwamen zij enkele centigrammen zuiver radiumchloride, waardoor het atoomgewicht van het radium op 223 kon bepaald worden.

De radio-actieve uitstralingen worden best bestatigd in Crookesbuizen en onderverdeeld in cathodische stralen, kanaal-stralen en Rœntgen-stralen. Daarenboven onderscheidt men nog α, β en γ stralen.

De thorium zouten ook zijn radio-actief en zenden daarbij een gas uit dat tijdelijk radio-actief is. Deze *emanatie* maakt gassen geleidend, werkt in op eene photographische plaat, en maakt alle stoffen die er aan blootgesteld zijn radio-actief. Ruthersford gaf als uitleg van het verschijnsel de omzetting van thorium A in thorium B en thorium C. Die omzetting der radio-actieve stoffen zou in het atoom zelf gebeuren en volgens Ramsay ware het Helium het duurzame produkt der vervalling van het Radium.

Sinds de ontdekking van het Radium en verwante elementen werden verschillende hypothesen over de *eenheid der stof* voorgebracht, 'tzij eenheid in den beginne, 'tzij eenheid door samentrekking naar een eind-element.

Onze kring belegde ook eene *algemeene vergadering* voor de vereenigde afdeelingen van *Taal en Kennis*. Dr Van den Dries, leeraar aan het Atheneum van Antwerpen, had zich willen gelasten van te spreken over de *Erfelijkheid en bevruchtiging bij de hoogere planten*.

De geleerde voordrachtgever veropenbaarde ons, dank aan een heele reeks welgekozene en oorspronkelijke lichtbeelden, eenige der boeiendste geheimen van den plantenwereld : de samenstelling en trapsgewijze ontwikkeling van de geslachts- en voorttelingscellen, de cytologische bijzonderheden van het bevruchtigingsproces en zijne gevolgen, in het bijzonder voor wat de ontwikkeling der jonge kiemplant en het overzetten van de erfeigenschappen der ouderlijke planten aangaat.

Hierbij kregen wij eene klare uiteenzetting te hooren van de zoo beroemde als eigenaardige *Mendelsche wetten* — alzoo genaamd naar den oostenrijkschen monnik Mendel die ze over 50 jaren voor het licht bracht — die het overzetten dier erfeigenschappen in geval van kruising beheerschen. Spreker deed gemakkelijk verstaan tot welke eenvoudige en natuurlijke interpretatie Mendel's waarnemingen in de laatste jaren aanleiding gegeven hebben, bij middel van de hooger aangehaalde gegevens van het cytologisch onderzoek.

De *Suikerfabricatie* werd op onze laatste vergadering uitvoerig behandeld door M. P. Van Isacker. In onze streken wordt suiker uitsluittelijk getrokken uit de suikerbeet. De gewasschen beetwortels leveren hun *sap*, 't zij door uitpersing onder de hydraulische pers, 't zij door diffusie in de diffusie-batterij. Terzelfder tijd bekomt men de *pulp* die, bevrijd van het grootste deel van het opgeslorpte water, aan de landbouwers wordt terugverkocht. De *diffusie-methode* is ver uit de voordeeligste, zoowel om de grootere zuiverheid der sappen als om de merkelijke vermindering van den handarbeid. Het sap, door eene der vorige methoden bekomen, wordt met kalk en koolzuur bewerkt om het eiwit, de pectische stoffen en andere onzuiverheden neer te slaan. Na filtratie, wordt het gezuiverd sap verdampt in drij of vier achtereenvolgende vertikale ketels; het suiker kristaliseert, en na uitzwenking, bekomt men bruin suiker. In de raffinaderij wordt dit tot zuiver wit suiker omgewerkt.

Melden wij nog dat op verscheidene vergaderingen de heer K. Vermoesen de spreekbeurt hield en ons op hoogst aangename wijze sprak over het leven van *Carl von Linnee* en zijne wetenschappelijke beteekenis als systematieker en als vader van het geslachts-systeem.

Mijne Heeren, dit kort overzicht onzer werkzaamheden betuigt dat wij verleden schooljaar onze voordrachten ernstig-wetenschappelijk waren en dat wij degelijk werk verricht hebben. Mochten wij onder de geleerde leiding van hoogleeraar kan. Janssens den nu gebaanden weg ten doele toe bereizen en stilaan, door eene steeds breedere werking, den wetenschappelijken geest in de massa der studenten aanwakkeren.

CERCLE DES ÉLECTRICIENS.

ANNÉE ACADÉMIQUE 1908-1909.

Bureau :

Président d'honneur : M. PONTHIÈRE, professeur ordinaire.
Président : G. GILLON, professeur ordinaire.
Vice-Président : A. FERMINNE.
Secrétaire : A. GAUSSIN.
Trésorier : M. SUTTOR.
Commissaire : G. HERS.

Membres :

MM. F. Bertholet, J. Bouvez, F. Brasseur, A. Bulckens, G. Crispin, L. de Liedekerke, F. Delplanque, V. De Pauw, M. De Reus, G. de Ribeaucourt, F. Deswert, Em. Gallez, F. Jamar, O. Jaumonet, M. Lekeux, C. Mannaert, E. Martheleur, L. Maton, M. Mercier, F. Puissant, L. Plapied, R. Richard, M. Roland, A. Salembier, M. Steichen, V. Tassin, J. Vanderhaert.

RAPPORT

sur les travaux du CERCLE DES ÉLECTRICIENS, pendant l'année académique 1908-1909, présenté par le secrétaire Alphonse GAUSSIN.

MESSIEURS,

Appelé à prendre aujourd'hui la parole pour vous exposer les travaux de notre Cercle, j'appréhende d'être inférieur à ma tache.

Je crois inutile d'insister ici sur l'utilité et l'actualité de vos conférences dont vous aurez su apprécier suffisamment l'effet par vous-mêmes. Je me bornerai donc à résumer devant vous les travaux de l'année écoulée, vous laissant juges, Messieurs, du point de savoir si nous avons su réaliser une partie du programme que les dévoués organisateurs de notre Cercle avaient tracé aux membres.

Si l'on peut mesurer notre activité au nombre des séances qui nous ont occupés, je puis vous affirmer que nous avons mieux que nos prédécesseurs répondu au but de notre Cercle.

Les questions les plus diverses ont fourni des sujets à nos conférences.

Le 14 novembre, M. Vervoort nous a vivement intéressé par un sujet captivant au plus haut point : « l'Électrification des chemins de fer ». Il nous donne un aperçu des raisons militant en faveur de l'électrification et fait connaître les systèmes de traction électrique en usage. Il trace un parallèle entre les locomotives à vapeur et électrique. La question du mode de distribution est pour lui de loin la plus épineuse : c'est la lutte des courants continus, triphasés et monophasés. La traction monophasée semble avoir le plus d'adhérents aujourd'hui. Somme toute, l'électricité en matière de traction n'en est qu'à son début. Il faudra attendre une expérience de plusieurs années pour fixer son choix entre tel ou tel système, mais d'ores et déjà le nombre de voies installées et les progrès réalisés sont très nombreux.

Le 9 décembre, nous eûmes le plaisir d'entendre notre vice-président. M. Ferminne nous parla de la traction électrique dans le tunnel du Simplon.

Deux usines hydrauliques, alimentées l'une par le Rhône et l'autre par la Diveria fournissent, sous 3300 volts et 16 périodes, le courant triphasé alimentant la ligne; celle-ci est à deux fils, la troisième phase étant constituée par les rails. Les locomotives sont à 5 essieux dont 2 moteurs, leur effort de traction dépasse 6000 kilogrammes. Les moteurs hexaphasés ont chacun une puissance normale de 150 chevaux et une puissance maximum de 1150 chevaux. Chacune des résistances de démarrage est refroidie par le courant d'air que produit un ventilateur inséré dans le rotor du moteur correspondant. Les moteurs de traction sont capables de produire deux vitesses de régime différentes obtenues en changeant le nombre de pôles des stators.

Dans la séance suivante M. Hers fit l'étude de la ligne de Seebach à Wettingen. Celle-ci fut entreprise simultanément et plutôt à titre d'expérience, par les ateliers Oerlikon et la maison Siemens-Schuckert; sa mise en exploitation régulière date du 1er décembre 1907.

A la centrale, un turbo-alternateur triphasé produit le courant à 50 périodes sous 230 volts. Celui-ci est transformé ensuite par deux groupes rotatifs et des transformateurs statiques en courant monophasé de 15 périodes, 15.000 volts.

Dans la portion de voie construite par elle, la firme Oerlikon a fait

usage de la prise de courant par antenne, tandis que les usines Siemens-Schuckert ont combiné l'archet avec la suspension catenaire double.

Les moteurs des locomotives sont du type série avec pôles de commutation; le réglage de leur vitesse se fait par autotransformateurs. On a dû porter remède à diverses perturbations produites sur les réseaux téléphoniques voisins; les expériences ont prouvé que ces perturbations sont dues principalement aux variations de la réluctance du rotor des moteurs pendant un tour.

Après avoir eu l'occasion d'entendre traiter quelques sujets de traction électrique sur terre, M. Suttor nous parle de la traction électrique sur eau. Dans sa dissertation sur le halage électrique des bateaux, le conférencier, après avoir passé en revue les divers systèmes de halage, cite les principaux avantages de la traction des bateaux par l'électricité : la possibilité de fournir l'énergie électrique aux populations riveraines, la simplicité du moteur, sa facilité d'entretien et de maniement, ainsi que la production centrale de l'énergie, militent en faveur de ce mode de halage. On a appliqué en France le système de halage par hélice, dont le moteur prend le courant soit à une batterie d'accumulateurs placée à fond de cale, soit à une canalisation aérienne établie sur la berge. Mais, le plus souvent, on a recours à un moteur roulant sur la berge. Dans le système Galliot essayé en Belgique, ce moteur est installé sur une véritable voiture automobile. Le système américain à adhérence proportionnelle fait usage d'un moteur de 45 chevaux, 500 tours et 550 volts, roulant sur une poutre double T supportée latéralement par des montants en fer. Le système allemand appliqué au canal de Teltow emploie des locomotives, roulant sur rails Vignole.

Une étude historique des expériences faites sur le canal de Charleroi termine la conférence de M. Suttor.

Dans la séance suivante nous quittons les voies de communication pour fixer notre attention sur la transmission de la parole à distance par la téléphonie sans fil. M. Tassin nous exposa comment Duddell appliqua son arc chantant à la téléphonie sans fil : au poste transmetteur, les vibrations d'une plaque microphonique sont transformées en ondes lumineuses émises par l'arc et de même période qu'elles; au poste récepteur s'opère une transformation inverse grâce aux variations sensibles de résistance d'une bobine de sélénium avec l'éclat de la lumière qu'elle reçoit. Dans la radio-téléphonie, on utilise l'antenne, tout comme en télégraphie sans fil. Divers systèmes ont été proposés pour modifier, à l'aide d'ondes acoustiques, les vibrations produites par l'excitateur. Au

poste de réception, on doit faire usage d'un téléphone très sensible appelé hétérodyne.

Le conférencier fait ensuite la description des principales installations existantes et nous fait entrevoir, en quelques mots, ce que pourra être l'avenir de la téléphonie sans fil.

Il vous est connu, Messieurs, que l'électricité tend de jour en jour à élargir son champ d'application; aussi ce n'est plus seulement la petite industrie à laquelle elle rend service, mais grâce au perfectionnement apporté dans la confection des moteurs de grande puissance, elle s'introduit définitivement dans le domaine de la métallurgie. C'est ce que nous montra M. de Ribeaucourt en nous entretenant d'un sujet plein d'actualité : *l'acier électrique.*

On peut diviser les fours électriques en deux grandes classes : ceux à arcs et ceux à résistance. Comme exemple du premier genre, citons d'abord le système français Héroult qui emploie du courant continu ou alternatif de 120 volts environ, jaillissant en étincelles d'une électrode au bain et du bain à une seconde électrode. Dans le système Girod, adopté par les usines Cockerill, l'un des pôles est constitué par le fond du four; ce fond, en acier, est refroidi par une circulation d'eau. M. Stassano obtient trois arcs en faisant usage de courants triphasés; son four fonctionne à l'arsenal et aux aciéries de Turin.

Parmi les fours à résistance, on peut signaler celui de Gin qui est formé d'un conduit long, étroit et replié sur lui-même; le courant, dont l'intensité varie de 12,000 à 15,000 empères, n'a guère que 5 à 6 volts. Dans les fours à induction au contraire, la tension atteint 5000 à 6000 volts; le bain y a la forme d'un anneau et constitue l'enroulement secondaire d'un transformateur dont le primaire comporte un grand nombre de spires.

En finissant M. de Ribeaucourt nous montre les avantages qu'ont les aciers électriques sur les aciers ordinaires : ils sont plus homogènes, peuvent être obtenus plus purs et de la composition que l'on veut; ils sont exempts de soufflures et se laissent aisément tordre à froid sans se briser.

Les séances du 24 février et du 2 mars furent prises par une étude faite par M. Bertholet sur les installations du service d'électricité de la ville de Bruxelles.

Le courant triphasé est fourni sous 5000 volts, par l'usine de Laeken, à 5 sous-stations qui le transforment en courant continu de 2×110 volts. A la centrale, la vapeur est produite par 10 chaudières Babcock et

Wilcox à surchauffeur. Les gaz des divers foyers passent dans un économiseur Green. Les 4 machines qui attaquent les alternateurs comprennent 2 couples jumelés de cylindres tandem-compound ; elles sont reliées à trois condenseurs. L'élévation de la tension a exigé des précautions spéciales : les appareils ont été enfermés dans des cases en maçonnerie et leur manœuvre se fait à distance, à l'aide d'un circuit à bas voltage; les interrupteurs automatiques sont à relais.

Les sous-stations comprennent chacune des groupes transformateurs et survolteurs et une double batterie d'accumulateurs. L'équilibre des deux ponts du réseau à courant continu est obtenu par le diviseur de tension Dobrowolsky, sauf dans l'une des sous-stations dans laquelle il est fait usage d'un groupe compensateur.

Après avoir donné ces détails techniques, M. Bertholet envisage le côté financier de l'entreprise; il évalue le rendement de l'installation et le prix de revient du kilowatt-heure et nous fait une comparaison entre le gaz et l'électricité tant au point de vue de la consommation que du bénéfice réalisé par les services communaux correspondants.

Une conférence bien intéressante pour les ingénieurs des mines fut celle de M. Richard sur « l'électricité comme moyen de transmission dans les mines ».

Trois agents de transmission sont en usage dans les mines : l'air comprimé, l'air forcé et l'électricité. Les deux premiers systèmes ont un rendement médiocre : ils livrent le kilowatt-heure à la réceptrice à raison de 40 à 50 centimes, tandis qu'avec l'électricité on peut compter sur une moyenne de 5 centimes.

Dans les mines grisouteuses ou poussiéreuses l'emploi de l'électricité exige des précautions spéciales pour éviter les dangers auxquels exposent les étincelles. L'administration belge prescrit l'obligation d'enfermer les appareils dans des enveloppes hermétiques. M. Atkinson propose de mettre l'enveloppe en communication avec une bonbonne de CO_2; la maison Dulait munit les moteurs d'un petit ventilateur prenant l'air frais à l'extérieur. Le professeur Beyling, cherchant à appliquer le principe de la lampe Davy, a imaginé en 1906 l'enveloppe à plaques empilées qui donna entière satisfaction lors des essais. Non moins nombreux sont les dispositifs de protection des câbles : citons les câbles dits de sécurité, les câbles concentriques, les câbles Atkinson, les câbles Nollet dont les ingénieuses dispositions semblent parer à toutes les causes d'accidents possibles.

Les surtensions et les limiteurs de tension furent l'objet de la confé-

rence de M. Caenepenne au 31 mars. Les surtensions peuvent être causées soit par des phénomènes atmosphériques, soit par les manœuvres que nécessite l'exploitation d'un réseau. Les premières ne se produisent que dans les réseaux, tandis que dans les distributions par câbles souterrains on a plus fréquemment affaire aux surtensions du second genre.

Le conférencier les classe d'après leur nature intime :

1° surtensions à haute fréquence dont on se préserve à l'aide de parafoudres proprement dits.

2° surtensions statiques que l'on écoule au moyen d'appareils appelés parfois déchargeurs.

3° surtensions à basse fréquence ou surtensions proprement dites contre lesquelles on installe des limiteurs de tension. Tous ces appareils nous sont décrits en détail.

Dans la réunion suivante, M. Jules Bouvez discute les principaux avantages et inconvénients des turbo-alternateurs.

Les turbo-génératrices ont pris dans ces dernières années une extension si considérable que leur priorité se justifie du moins dans les installations d'une certaine importance.

L'avantage réel de ces machines sur celles à faible vitesse angulaire se résume dans le fait qu'elles permettent de réaliser une vitesse périphérique beaucoup plus élevée. Leur entrée dans l'industrie a donc entraîné à sa suite des problèmes nouveaux et difficiles tant au point de vue mécanique qu'au point de vue électrique. Le conférencier les signale et les discute.

De nombreuses discussions se sont élevées sur le point de savoir à partir de quelle puissance la turbine pourrait détrôner la machine à piston? Il semble résulter des travaux et des études auxquelles on s'est livré, que si l'on se place au seul point de vue de la consommation de vapeur, il est hors de doute que la turbine l'emporte pour des puissances supérieures à 1000 kw. Des essais semblent même indiquer qu'à partir de 500 kw, il y aurait déjà compétition sérieuse si pas au point de vue économique, du moins au point de vue amortissement, maniabilité, réduction de la main-d'œuvre et des accessoires.

Le 18 mai, M. Félicien Puissant examine l'important problème des machines d'extraction électriques.

Le conférencier s'arrête d'abord au cas du moteur asynchrône triphasé actionnant directement le moteur d'extraction et empruntant le courant à la canalisation générale. Il nécessite l'insertion de résistances dans le rotor qui absorbent malheureusement beaucoup d'énergie; ce

système est employé au Grand Hornu. M. Puissant passe en revue les diverses méthodes de démarrage appliquées aux moteurs à courant continu; il s'attarde à la méthode Ilgner que nous eûmes l'occasion de voir fonctionner au charbonnage de Velaine-sur-Sambre, méthode qui par sa docilité excessive semble avoir acquis droit de cité dans les charbonnages. A signaler aussi le système de la maison Brown-Boveri qui reporte directement les à-coups sur une turbine à vapeur. Un résumé des avantages des machines d'extraction électriques termine cette conférence.

Diminuer le prix de revient de l'énergie électrique est une question capitale pour tout électricien. Pour y arriver, M. Franz Brasseur prôna l'utilisation des gaz de fours à coke. Par un calcul très complet il trouve que le prix de revient du kilowatt-heure produit par les machines à vapeur est de 1,26 centime et pour les moteurs à gaz 0,75 centimes si l'on admet que les gaz des fours à coke sont sans valeur; par contre, si ceux-ci ont une valeur, avis que partage le conférencier et qu'il porte à 1,56 centime par mètre cube, on arrive à un prix de revient de 8,33 centimes par kilowatt-heure produit par les machines à vapeur, tandis qu'il n'est que de 1,915 centime s'il est produit par les moteurs à gaz.

Dans notre dernière séance qui eût lieu le 20 juin, M. Maurice De Reus nous parla de l'horlogerie électrique.

Il les distingue en horloges indépendantes et appareils synchronisateurs. Ces derniers sont importants, car ils ne se laissent point influencer par les variations de courant. Les différents systèmes sont décrits avec détail par le conférencier qui passe ensuite au problème de l'unification de l'heure. Celle-ci comporte deux solutions : employer le courant comme force-motrice pour agir directement sur des compteurs électrochronométriques; la deuxième est d'utiliser l'énergie électrique pour remettre à l'heure des horloges secondaires qui retardent ou avancent ou bien synchroniser les pendules en les faisant battre exactement comme celui de l'horloge directrice. Les deux systèmes sont également employés. Enfin M. De Reus examine comment l'électricité intervient dans l'horlogerie pour contrôler automatiquement les rondes accomplies dans les grands établissements industriels et dans les différents services d'une administration.

Et voilà, Messieurs, clôturé le bilan de nos conférences. A l'actif inscrivons le travail fourni par chacun des membres et les utiles leçons que tous nous en avons retirées; au passif une dette de reconnaissance envers notre président qui toujours nous a dirigé si cordialement dans nos débats. Aussi les séances du Cercle des Electriciens laissent à tous ceux qui ont eu l'avantage de les suivre le meilleur souvenir.

ANTIALCOHOLISCHE KRING.

BESTUUR :

Voorzitter : Hoogleeraar G. VERRIEST.
Ondervoorzitters : Hoogleeraar VLIEBERGH en E. P. DE ROOVER.
Schrijvers : Fr. FRANSEN en Pr. THUYSBAERT.
Raadsleden : HH. P. DE BEUS, A. DE GROODT, E. VAN DIEVOET.

LEDEN :

De EE. PP. Van Iersel, Vande Pol, Vertenten, Janssens, Bus.
De EE. HH. Buelens, De Smet, Du Bois, Lombaerts, Sieck, Roosens. Vanden Dries, Van Gramberen, Van Turnhout, Belpaire, Henderickx, Van Molkot, Du Mortier, Van Merris, De Coen, Laenen, Tanghen, Le Grand, De Vlaemingsch, Naest, Van Aelst.
De HH. G. Bernolet, A. De Groodt, P. De Beus, V. Wauters, F. De Groote, J. De Smedt, H. Borginon, N. Gysen, G. Lindemans, Aug. Tant, R. Thienpont, Thien, Aug. Van Cauwelaert, Em. Van Dievoet, De Rademaker, A. Verstreken, Maur. Orban, Melchior, Eug. Van Huffel, Leo Van Haecht, Pr. Ramaekers, Vanden Daele, Robyns, Persyn, Poisson, R. Vliebergh, Van Keerberghen, Ch. Cremers, Schaetze, Pr. Clottens.

VERSLAG

over de werkzaamheden van den ANTIALCOHOLISCHEN STUDIEKRING en ONTHOUDERSBOND gedurende het schooljaar 1908-1909, door Fr. FRANSEN.

MIJNE HEEREN,

Onze kring werd gesticht met het doel het drankmisbruik te bestrijden. Tweeërlei moet zijne werkzaamheid zijn.

Ten eerste, moet hij ons de waarheid leeren nopens het drankvraagstuk. Wij moeten juistere inzichten krijgen betreffende de gods-

dienstige, zedelijke, economische en hygienische gevolgen van het alcoholisme, betreffende den verderfelijken invloed van ons kroegleven op de welvaart van huisgezin, maatschappij en Staat. En past het niet dat onze studenten, die later als priesters, leeraars, advokaten, geneesheeren of ingenieurs de leiders van het volk zullen worden, den rol kennen van dat ontzettend groot drankkapitaal, dat op de menschelijke zwakheid spekuleert, het volk bedriegt met leugenachtige reclamen, het publieke leven beheerscht en maar al te dikwijls de politiek bij den leiband houdt?

Ten tweede moet onze Kring aan zijne leden leeren drankbestrijders worden. Wat kunnen zij niet door eigen voorbeeld, door vlugschriften, door voordrachten, door hunne gesprekken in het gezellig verkeer, en zijn ze later niet almachtig mits rotsvaste overtuiging en de liefde die alles overwint.

Aan deze twee verplichtingen is onze Kring gedurende het verloopen schooljaar geenszins te kort gekomen.

De openingszitting werd gehouden op 20 October 1908. Onze hooggeachte voorzitter professor G. Verriest onthaalde oude en nieuwe leden op eenen warmen welkomgroet, en in eene korte aanspraak bevestigde hij opnieuw het medisch standpunt betreffende het alcoholgebruik. De alcohol heeft in een gezond lichaam niets goeds te verrichten, de natuur vraagt er niet achter, een vergift is hij ontegensprekelijk, alhoewel de werking van eene kleine dosis snel en bijna onopgemerkt voorbijgaat, zonder eenig spoor achter te laten. Het gevaar ligt vooral in het gedurig alcoholdrinken, in de drinkgewoonte. Zonder twijfel gaat hoogleeraar Verriest hier hand in hand met de beste geleerden van onzen tijd, overal luidt de wetenschappelijke uitspraak : alcohol is een vergift, groote hoeveelheden verslappen geest en lijf op korten tijd, kleine maten werken niet anders, het verschil ligt in den graad, niet in den aard der werking.

Advokaat N. Gysen kwam ons eene tweede waarheid voorhouden : *de drank is de vergiftiger van het zedelijk leven.* Drank en ontucht gaan samen en werken wederkeerig op elkander in. De alcohol verdooft onze edelste vermogens, het oordeel en de wilskracht ; en als de geest in ons slaapt, is het dier zooveel te vrijer. De slempartij, wie weet het niet, is de deur van het ontuchthuis en wederkeerig zoekt de zedelijk gevallen zijn geweten te stillen door al meer en meer te drinken. Voor studenten is het beste verweermiddel daartegen de studie, naar orde en regelmaat, en de aansluiting bij ernstige studiekringen die tevens nuttige kennis en uitspanning verschaffen.

Op de zitting van 26 November hadden wij het geluk onzen Voorzitter zelven te hooren spreken over *het Bier*. Bier is eene dagelijksche aangelegenheid en voor vele studenten 't geluk van 't leven; ook waren er vele toehoorders, trouwe leden en nieuwsgierigen. Het bier kan beschouwd worden naar zijne voedingswaarde en naar het genot dat het geeft. Eene korte uiteenzetting van de algemeene beginselen der voedingsleer was hier noodig en daartoe stelde professor Verriest die beginselen voor, klaar en duidelijk, in concreten vorm, met ons lichaam te vergelijken aan eene lokomotief. De levende bestanddeelen van het lichaam zijn als het ijzer en staal der machien. Suiker en vet van 't voedsel worden in 't lichaam verbrand en leveren er warmte en kracht, even als de kolen in de lokomotief. De sleet van de spieren en zenuwen, 't zij ze werken of rusten, is gering, even als de sleet der lokomotief: de kracht wordt geleverd, hier door 't verbranden der kolen, daar door 't verbranden van suiker en vet der spijzen, of ook door 't verbranden van alcohol, genoten als brandewijn, als wijn of als bier. Maar de suiker die wij genieten in vorm van brood, aardappelen, boonen, rijst en andere meelspijzen, wordt in de lever als onoplosbaar *glijcogeen* opgespijkerd om langzamerhand, naarmate het lichaam het vandoen heeft, er weerom uitgehaald en verbrand te worden. — Alcohol integendeel, gaat, schaars genoten, in het bloed over en verbrandt er dadelijk. Hij zet het lichaam in gloei, zonder nut. 't Is verloren kost; 't is kracht waar er niet te werken valt; 't is warmte boven behoef van 't lichaam. In matig gebruik is een glas goed bier een aangenaam genotmiddel. Als voedsel is het onbruikbaar en schadelijk. Dat was het besluit van professor Verriest, en dit besluit moet ons verheugen omdat alzoo de wetenschap ons steunt in onzen maatschappelijken en zedelijken strijd tegen het alcoholism in 't algemeen, de wetenschap gaat met ons als wij de beteugeling vragen van den drankhandel, als wij opkomen tegen dwang en tegen onmenschelijke gewoonten.

Op de vergadering van 10 December kregen wij wat nieuws. Het zijn de onthouders die het eerst het gelukkig gedacht uitgevoerd hebben eenen man uit de volksklasse in hunnen kring te laten spreken.

Daarom zullen zij nooit spijt hebben, en als 't past de proef hernieuwen. 't Was hier eene overtuiging uit het leven gegrepen.

M. Dhaenens, sjouwer aan de dokken en secretaris van den **Katholieken Dokwerkersbond** te **Antwerpen**, weet beter dan wie ook wat het alcoholisme beduidt. Van waar die misdadigheid, die zwakheid van ons geslacht, die groote kindersterfte, en die achterlijke en krankzinnige

kinderen, van waar die ontaarding. Onze dokkershuisgezinnen zijn holen bewoond door redelooze dieren, de werkman leeft niet voor zijne vrouw en kinderen, maar voor den kroegbaas die op zijn sloefjes en met opzette buik, hem paait en zonder te zelf werken renteniert op het werkmansloon. Doet men zijnen ronde om de bijdragen voor vakvereeniging of verzekeringskas af te halen, dan luidt het antwoord : geen geld, Mijnheer, mijn man drinkt het allemaal op. Wat daar tegen te doen? Dat de Staat den alcohol afschaffe! Onmogelijk, 't volk kwame in oproer. Eerst den strijd aangegaan op eigen voeten, het volk onderricht door dagbladen, vlugschriften, voordrachten en vooral door het oprichten van onthoudersbonden. Dan eerst en vooral den sterken drank voorgoed afgeschaft, de matigheid geeischt in de gegiste dranken en dat er eenigen het vaandel der geheelonthouding hoog houden. De vrouw vooral moeten wij winnen, zij lijdt het meest onder de drankellende, en zij is de koningin in 't huisgezin. De grond van onzen strijd moet zijn de naastenliefde en niets anders.

Dit laatste woord van den Antwerpschen werkman mogen wij nooit vergeten; eene beweging waarvan zooveel afhangt, mag niet steunen op stelsels, die grillig en onzeker als zij zijn : morgen afbreken wat zij gisteren opbouwden, en zeker ons den moed, het geduld, de verdraagzame zachtmoedigheid niet geven kunnen, want dat kan alleen de christelijke naastenliefde.

Op de vergadering van 11 Februari sprak de heer Pr. THUYSBAERT over *drankbestrijding in de nijverheid*. Het alcoholisme heeft op de nijverheid eenen verderfelijken invloed. De drinkende werkman geeft weinig en slecht werk, de drank voedt de ontevredenheid, de oneenigheden en de werkstakingen. De nijverheid heeft er alle belang bij den matigen werkman te begunstigen, den alcohol uit het werkhuis te verbannen en onthoudersbonden onder de werklieden te stichten. Pogingen van dien aard werden reeds in verschillende nijverheden van Frankrijk gedreven.

Uw verslaggever handelde over den drank en de ontaarding met het oog op een bijzonderen vorm van ontaarding van het hoogste sociaal en geneeskundig belang : namelijk het toenemend onvermogen der vrouwen hunne kinderen te zogen. Steunende op een onderzoek, ingesteld door professor Von Bunge in Bazel met hulp van talrijke doktoren, toont hij aan dat er een ontegensprekelijk verband bestaat tusschen het alcoholgebruik van de ouders en het onvermogen der dochters hunne kinderen zelf te voeden. Trouwens dit is maar een

concrete vorm van de algemeene geestelijke en lichamelijke ontaarding die het alcoholisme te weeg brengt. Bakteriën zijn niet alleen het ziekteverwekkend element. Maar de weerstandskracht der weefsels mag niet uit het oog verloren worden, en dat weerstandsvermogen gaat te loor door de gedurige vergiftiging. Eene algemeene volksbeweging tegen den drankhandel en zijnen noodlottigen invloed is het rechte wapen tegen de volksontaarding.

De vergadering van 4 Maart was eene merkwaardige gebeurtenis aan de Hoogeschool van Leuven. Holland's grootste drankbestrijder, Pastor Ariëns, doctor in de godgeleerdheid, zou ons komen spreken over *een gevaar voor Vlaanderen*. Reeds lang van te voren hadden wij er naar getracht den grooten matigheidsapostel van dichterbij te leeren kennen. Wij hadden reeds zijne boekjes gelezen en verspreid, wij kenden zijnen ijver, zijne liefde voor het volk. Zijne persoonlijke kennismaking kwam ons geenszins te leur stellen. Mager van gestalte, met een gelaat zooniet schoon van vorm, toch edel van uitdrukking, met scherp geteekende lijnen en vurige oogen; eenvoudig in zijnen omgang, hartelijk beleefd en kinderlijk blij gestemd; in bewondering voor onze Belgen, maar doodzwijgend eigen daden, de overwonnen moeilijkheden en de schitterende uitslagen van zijn pogen, zoo is dokter Ariëns een van die mannen die zichzelven vergeten om een ideaal; een groot man, een groot Nederlander, en 't deed ons deugd hem te mogen hooren. Zijne uiteenzetting van het alcoolism was volledig en treffend; de nadruk viel vooral op het maatschappelijk en zedelijk kwaad; de lijdende werkmansvrouw en moeder vooral heeft zijn menschlievend hart gewonnen. Vlaanderen begint een schoon werk met den strijd tegen den drank aan te vangen, want hier nog meer dan elders knaagt de kanker van het alcoolism aan de volkswelvaart. Zonder twijfel zal de rede van dokter Ariëns er ons sterk toe aangezet hebben samen met onze Noorderbroeders den « geesel der eeuw » te bekampen, die de ergste vijand is van volksgeluk en grootheid.

Wil men in eene zaak meedoen zooals het hoort, men moet heldere begrippen bezitten en de juiste verhandelingen met andere vraagstukken klaar inzien. Dat de drankbestrijders zich niet altijd op het juiste standpunt plaatsen, bewees ons de E. P. Vandersel op onze laatste vergadering. De opvatting is dikwijls al te persoonlijk, te stoffelijk, en staat wel eens buiten de kwestie zelve. Zoo komt het dat men den aard en de draagverte van onze beweging niet inziet. Eigen genot, eigen lichamelijke gezondheid is niet alles op deze wereld, maar nevens

en boven ons stoffelijk leven staat het geestelijk en redelijk leven, boven dat het familieleven, en verderop het maatschappelijk en staatsleven. Dit alles geraakt er met de drankzonde onder, en bijgevolg moeten gezondheidsleer, opvoeding, volkshuishoudkunde, politiek en zedeleer samenspannen om dit euvel te keer te gaan. Zonder onthouding, zegt spreker, geene ware drankbestrijding; de onthouding breekt de drankzucht en de drankgewoonten, en brengt de onverschilligsten tot nadenken. Voor den onthouder zelf is zij eene gedurige prikkel tot werken en propaganda maken.

Daarna sprak ons de heer H. Borginon nog over *de herberg*. Het gevaar van het herbergwezen voor familie, Staat en voor den herbergier zelven is genoeg gekend. Veranderingen zijn dan ook volstrekt noodig. Spreker onderzoekt de verschillende stelsels elders in zwang of voorgesteld; het Gothenburgerstelsel in Zweden, het « Localoption » stelsel en besluit dat wij nog niet anders kunnen doen dan de herberg gelijk ze nu bestaat, verbeteren. Het sluitingsuur moet vastgesteld worden, alcoholvrije dranken moeten beschikbaar zijn en de stichting van alcoholvrije volksbonden is wenschelijk.

Heeft onze Kring buiten de vergaderingen iets kunnen uitrichten? Gelukkiglijk ja, en meer dan men het denken zou. Ik vermeld hier de meer dan 700 werkjes over drankbestrijding die verspreid werden, de menigvuldige voordrachten die gegeven werden in studentenkringen onder 't verlof, de nadruk die op het sociaal studentencongres te Lokeren gelegd werd op de onthoudersbeweging, de artikels die verschenen in de dagbladen, enz. Opmerkenswaardig is het ook hoe de grofste misbruiken stillekens achteruitgaan, hoe de onthouder, alhoewel moeilijk nagevolgd, toch burgerrecht begint te verkrijgen. Men denkt na, en dat is al iets. Vooral toen er eenigen als geheel onthouders zijn opgetreden is onze onthoudersbond gansch het land door bekend geraakt.

Dat was nu wat al te grof; sommigen gingen aan 't spotten, anderen spraken van fanatism, van zonderling gedoe, anderen van karakter en overtuiging, maar wat men er ook van zegge, *pro* of *contra*, de geheelonthouding in België wordt een feit gelijk elders en er valt mêe af te rekenen. Hoe meer men van ons spreekt, des te beter want zoo men van ons zwijgt, zijn wij dood. Het volksbewustzijn moet opgewekt worden, en geene valsche nederigheid mag ons weerhouden ons te toonen in 't volle zonnelicht, op feestdagen, bij rijken en armen, in eetzaal en herberg, zonder aanmatiging of zonder gemaaktheid maar met tactvolle overtuiging. Alzoo door het werk van velen, op alle hoeken en kanten van 't land doorgezet, bereiken wij ons aller ideaal : de redding der maatschappij uit de handen van den drankduivel.

SÉMINAIRE HISTORIQUE.

ANNÉE 1908-1909.

Président d'honneur : Mgr A. HEBBELYNCK, recteur magnifique de l'Université.
Président : M. l'abbé CAUCHIE, Alfred, professeur d'histoire.
Vice-Président : M. VAN DER ESSEN, Léon, assistant.
Secrétaires-rapporteurs : M. l'abbé MANNAERT, Victor, bachelier en théologie ;
M. GITS, Robert, candidat en philosophie et lettres;
M. l'abbé CLEEREMANS, Constant, bachelier en droit canon.
Bibliothécaires : M. l'abbé KISSELSTEIN, Gaston, licencié en droit canon;
M. l'abbé NOBELS, Auguste, bachelier en droit canon.

Ont pris part aux travaux :

1re SECTION. CONFÉRENCES HISTORIQUES A LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

MM. L'abbé Denteneer, Gérard, licencié en théologie.
L'abbé Dumortier, Arthur, licencié en théologie.
L'abbé Smet, Louis, licencié en théologie.
L'abbé Terstappen, Antoine, licencié en théologie.
Le R. P. Callaey, Frédégand, O. C., licencié en sciences morales et historiques.
MM. Hubert, Franz, candidat en philosophie et lettres.
L'abbé De Coene, Albéric, bachelier en théologie.
Le R. P. De Laere, Oswald, O. C., bachelier en théologie.
MM. L'abbé Dieu, Léon, bachelier en théologie.
L'abbé Marchal, Louis, bachelier en théologie.
Le R. P. Van Beek, Valérien, O. C., bachelier en théologie.
MM. L'abbé Vanhalst, Léon, bachelier en théologie.
L'abbé Soenen, Isidore, bachelier en droit canon.

MM. L'abbé Broeckx, Edmond, bachelier en théologie.
L'abbé Clesse, Adelin, bachelier en théologie.
L'abbé Degrève, Arthur, bachelier en théologie.
L'abbé De Winter, Raphaël, bachelier en théologie.
Le R. P. Hoornaert, Auguste, O. C., bachelier en théologie.
M. L'abbé Nicks, Justin, bachelier en théologie.
Le R. P. Raes, Hildebrand, O. C., bachelier en théologie.
MM. L'abbé Ruyters, Eugène, bachelier en théologie.
L'abbé Symoens, Remy, bachelier en théologie.
L'abbé Cleeremans, Constant, bachelier en droit canon.
Le R. P. Hyland, Martin, O. C., étudiant en droit canon.
MM. L'abbé Nobels, Auguste, bachelier en droit canon.
L'abbé Borowski, Antoine, bachelier en théologie.
L'abbé Dubois, Louis, bachelier en théologie.
L'abbé Legrand, Aimé, bachelier en théologie.
Le R. P. Bigi, Bernardino, O. F. M., étudiant en théologie.
MM. L'abbé Ciotti, Raphaël, étudiant en théologie.
† L'abbé Iserentant, Henri, étudiant en théologie.
L'abbé Van Merris, Charles, étudiant en théologie.

2e SECTION. TRAVAUX PRATIQUES SUR LES INSTITUTIONS DU MOYEN AGE A LA FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

MM. Danhaive, Fernand, docteur en philosophie et lettres.
Lyna, Joseph, docteur en philosophie et lettres.
Van Langendonck, Camille, docteur en philosophie et lettres.
Verreth, Joseph, docteur en philosophie et lettres.
Le R. P. Callaey, Frédégand, O. C., licencié en sciences morales et historiques.
Le R. P. Facchinetti, Victorin, O. F. M., licencié en sciences morales et historiques.
MM. Bril, Louis, candidat en philosophie et lettres.
De Jongh, Herman, candidat en philosophie et lettres.
Arras, Joseph, candidat en philosophie et lettres.
Beckers, Léon, candidat en philosophie et lettres.
Bosserez, Auguste, candidat en philosophie et lettres.
Boucart, Fernand, candidat en philosophie et lettres.
Discry, Fernand, candidat en philosophie et lettres.

MM. Guébels, Léon, candidat en philosophie et lettres.
L'abbé Roosens, Constant, candidat en sciences morales et historiques.
L'abbé Baix, François, étudiant en philosophie et lettres.
Dugaillez, Raoul, étudiant en philosophie et lettres.
Smolders, Paul, étudiant en philosophie et lettres.
Le R. P. Tielemans, Théophile, O. F. M., étudiant en philosophie et lettres.
MM. Vanderveeren, Joseph, étudiant en philosophie et lettres.
Van Nuffel, Eugène, étudiant en philosophie et lettres.
Le R. P. Coosemans, Vincent, O. S. B., étudiant en sciences morales et historiques.
Le R. P. Heysse, Aubin, O. F. M., étudiant en sciences morales et historiques.

3e SECTION. EXERCICES CRITIQUES SUR LES SOURCES A LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

MM. Van Langendonck, Camille, docteur en philosophie et lettres.
L'abbé Kisselstein, Gaston, licencié en droit canon.
L'abbé Payen, Georges, bachelier en droit canon.
L'abbé Soenen, Isidore, bachelier en droit canon.
L'abbé Nobels, Auguste, bachelier en droit canon.
Le R. P. Hyland, Martin, O. C., étudiant en droit canon.
MM. Gits, Robert, candidat en philosophie et lettres.
L'abbé Dupagne, Émile, candidat en philosophie et lettres.
Le R. P. Lambert, Firmin, O. P., étudiant en droit canon.
Le R. P. Mortier, Florent, étudiant en droit canon.
Le R. P. Testaferrata, Giulio, O. F. M., étudiant en sciences politiques et sociales.

RAPPORT

sur les travaux du SÉMINAIRE HISTORIQUE pendant l'année académique 1908-1909 (1).

Ire section. — Conférences historiques.

(RAPPORT DE M. L'ABBÉ V. MANNAERT.)

Les travaux présentés au Séminaire historique pendant l'année 1908-1909 se rapportent principalement à deux groupes bien distincts.

En premier lieu, quelques membres se sont occupé de questions spéciales, prises dans les divers domaines de l'histoire ecclésiastique, soit que leurs recherches antérieures les y eussent préparés, soit que de nouvelles publications ou d'autres orientations des études eussent attiré leur attention sur ces sujets. En second lieu, d'autres membres nous ont fait connaître les principaux aspects de la science religieuse telle qu'elle s'est développée en France depuis le Concile de Trente jusqu'à l'avènement du Jansénisme, de 1564 à 1640 : ces dernières communications constituent un heureux complément du cours théorique de l'année passée.

Au premier genre de travaux se rattache la conférence de M. l'abbé E. BROECKX sur le *Manichéisme en Occident aux premiers siècles de notre ère* (2). Au lieu de rechercher les origines de cette secte,

(1) Sur le but et l'organisation des trois sections que comprend le Séminaire, voir *Le Séminaire Historique*, Louvain, 1905; *The teaching of history at the University of Louvain*, dans *The catholic University Bulletin*, 1907, t. XIII, p. 539-561.

(2) **Sources** : S. AUGUSTIN, *Contra Faustum manichaeum libri triginta tres* (MIGNE, PL, t. XLII, col. 207-?18); LE MÊME, *Liber contra epistolam Manichæi quam vocant fundamenti* (PL, t. XLII, col. 173-206); LE MÊME, *De moribus ecclesiae catholicae et de moribus Manichaeorum* (PL, t. XLII, col. 111-129); LE MÊME, *Liber contra Adimantum, Manichaeï discipulum* (PL, t. XLII, col. 129-172); LE MÊME, *De actis cum Felice Manichaeo libri duo* (PL, t. XLII, col. 519-552); LE MÊME, *Liber contra Secundinum Manichaeum* (PL, t. XLII, col. 577-602); LE MÊME, *Liber de haeresibus* (PL, t. XLII, col. 15-50); HEGEMONIUS, *Acta disputationis*

qui échappent presque entièrement aux investigations de l'histoire, le conférencier s'est plu à considérer plus spécialement ces doctrines telles qu'elles se répandaient dans l'Empire Romain d'Occident au cours du IVe siècle. L'origine du mal, question toujours pleine d'actualité, agitait encore plus fièvreusement les esprits de cette époque à cause des invasions et des fléaux continuels qu'on avait à souffrir. Mani en avait essayé la solution au IIIe siècle, en se basant sur le dualisme de Zoroastre.

S. Archelaï cum Manete heresiarcha (MIGNE, PL, t. X, col. 1430-1528); L. TRAUBE, *Acta Archelai* dans les *Sitzungsberichte der Akademie der Wissenschaften*, Phil. hist. Klasse, 1903 (Munich, 1904), pp. 533-549; TITUS BOSTRENUS, *Contra Manichaeos libri quattuor*, éd. DE LAGARDE. Berlin, 1859 (MIGNE, PG, t. XVIII, col. 1069-1256); S. EPIPHANE, *Haeresis* 66 (PG, t. XLII, col. 29-171); ALEXANDER LYCOPOLITANUS, *Contra Manichaeos*, éd. BRINKMANN. Leipzig, 1895; S. CYRILLE DE JERUSALEM, *Catech. VI* (PG, t. XXXIII, col. 574-604); PHOTIUS, *Cod. 85* (PG, t. CII, col. 15-263); THEODORET, *Haer. 1-26* (PG, t. LXXXIII, col. 378-382); S. JEAN DAMASCÈNE, *Dialogus contra Manichaeum* (PG, t. XLIV, col. 1506-1548); S. LÉON, *Sermons* 9, 15, 16, 42; *Lettre* 7 (PL, t. LIV, passim); F. CUMONT, *Une inscription manichéenne de Salone*, dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1908, t. IX, p. 19-20. — **Travaux** : a) **généraux** : LENAIN DE TILLEMONT, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles*, 5 vol. Bruxelles, 1732; BARDENHEWER, *Patrologie*. Fribourg en Br., 1894; A. HARNACK, *Lehrbuch der Dogmengeschichte* Fribourg en Br., 1894; F. CUMONT, *Textes et documents figurés relatifs aux mystères de Mithra*, 2 vol. Bruxelles, 1899; DUCHESNE, *Histoire ancienne de l'Église*, 2e éd. Paris, 1906; JEAN GUIRAUD, *Cartulaire de N.-D. de Prouille*. Introduction. Paris, 1907. — b) **spéciaux** : DE BEAUSOBRE, *Histoire critique de Manichée et du manichéisme*, 2 vol. Amsterdam, 1734-1739; BAUR, *Das manicheische Religionssystem*. Tubingue, 1831; TRECHSEL, *Kanon, Kritik und Exegese der Manichäers*. Berne, 1832; FLÜGEL, *Mani-Lehre und Schriften*. Leipzig, 1862; KESSLER, *Mani. Forschungen über die manichäische Religion*. Berlin, 1889; BRINKMANN, *Die Streitschrift des Serapion von Thmnius gegen die Manichaeers*, dans les *Sitzungsberichte der k. preussischen Akademie der Wissenschaften*. Berlin, 1894, p. 479-491; ROCHAT, *Essai sur Mani et sa doctrine*. Genève, 1897; A. DUFOURCQ, *De Manichaeismo apud Latinos*. Paris, 1900; CLERMONT-GANNEAU, *Empédocle, les Manichéens et les Cathares*, dans le *Journal asiatique*, 1900, t. XV, p 179-186; BRUCKNER, *Faustus von Mileve. Ein Beitrag zur Geschichte des abendländ, Manicheismus*. Bâle, 1901; ERMONI, *Manès et le Manichéisme*, dans la RQH, 1903, t. LXXIV, p. 337-366; F. CUMONT, *Notes de mythologie manichéenne*, dans la RHLR, 1907, t. XII, p. 134-149; F. CUMONT, *Recherches sur le Manichéisme. La Cosmogonie manichéenne d'après Théodore Bar Khôni*. Bruxelles, 1908; E. DE STOOP, *Essai sur la diffusion du Manichéisme dans l'Empire romain*. Gand, 1909; E.-CH. BABUT, *Priscillien et le priscillianisme* (Bibliothèque de l'École des Hautes études. Sciences historiques et philologiques. Fasc. 169.) Paris, 1909.

Deux principes coéternels, ayant des attributs contraires, l'un principe de la lumière, l'autre principe mauvais par essence, ont tous deux concouru à la production de ce monde. Lorsque le démon fit irruption dans le règne de la lumière, le bon principe produisit par émanation deux êtres divins constituant avec lui une triade, qui n'a pourtant rien de commun avec la Trinité chrétienne. Dans la lutte, le prince de la lumière fut battu et il y perdit une partie de sa substance. Alors une personne de cette triade ou, d'après plusieurs, un être subalterne produisit le monde matériel de la substance du démon et la partie de la substance que lui avait arrachée le démon, devint le principe de vie des animaux et des plantes. L'homme sortit de même de la substance du démon, mais par le démon son âme aussi est une partie de l'être divin, emportée dans la lutte.

Voilà les grandes lignes du système de Mani. Quelque compliqué qu'il puisse être, il se retrouve dans le paganisme et, s'il est difficile d'en déterminer avec certitude les sources, il est hors de doute que beaucoup de ses matériaux sont empruntés aux anciennes religions. Le Manichéisme ne fut donc pas une secte chrétienne : c'est l'idée émise par Kessler et elle s'impose de plus en plus.

Pour corroborer cette première conclusion, voyons comment en vertu de son système Mani fut amené à nier les principaux dogmes chrétiens.

Si la matière, la substance corporelle est mauvaise de sa nature, l'Incarnation devient une conception impossible : un Dieu ne saurait s'unir à un corps, il serait sous la domination du démon. Mani admet donc le docétisme, quoique de fait plusieurs textes semblent favorables à l'adoptianisme et se concilient donc plus difficilement avec l'ensemble du système. Puisque Jésus n'a qu'un corps apparent, sa passion, sa résurrection ne sauraient être qu'apparentes. Dès lors la mort du Christ n'a plus qu'une valeur morale, toute sa mission s'est réduite à instruire les âmes et à leur montrer par son exemple les moyens de se délivrer de leur prison.

En effet, l'humanité entière se trouvait sous la domination du démon et la Synagogue juive était son église. Adam, subjugué, s'était laissé entraîner à l'acte charnel, par la génération il transmettait une partie de son âme, substance divine, et par le fait la lumière, l'âme de tous ses descendants, restait sous le joug du démon. Ce fut la chute d'Adam. Ainsi ces âmes, dans l'oubli de leur origine et de leur destinée, menaient une existence malheureuse dans le corps. Pour retourner à la lumière

elles devaient passer une vie d'épreuves et, si elles n'arrivaient pas à se purifier durant cette vie, on leur imposait des migrations où d'autres peines les attendaient.

Le serpent dans le paradis, l'arbre de la science du mal, tous ces divers symboles ont rendu un excellent service à l'humanité en lui faisant connaître la distinction entre le bien et le mal, mais l'histoire de la création et de la tentation du premier homme est absurde et les prophètes n'ont annoncé que le bonheur temporel.

Les manichéens admettent les quatre Évangiles, mais placent leur composition à une époque postérieure à l'âge apostolique; ils acceptent les épitres de S. Paul, mais rejettent les Actes des apôtres comme l'écrit d'un imposteur. En matière d'exégèse ils firent preuve d'une rare liberté d'interprétation et prirent leurs propres doctrines comme critère de la religion révélée.

Au dire de S. Augustin, cette secte comprenait deux sortes d'adeptes : les élus et les auditeurs. Il leur était formellement défendu d'endommager n'importe quel être végétal ou animal *(signaculum manuum)*, puisque tout être animé contenait une partie de l'être divin, parfois même une âme humaine en migration. Les auditeurs pourtant, qui devaient pourvoir à l'entretien des élus, commettaient bien un péché en arrachant les plantes, mais la faute leur serait pardonnée par les élus. De plus ils coopéraient ainsi à l'affranchissement de la lumière, étant donné que le principe vital de ces plantes est purifié au contact de l'âme de l'élu *(signaculum oris)*. De même, donner naissance à des enfants, c'est lier la divinité à la matière : en principe donc le mariage est condamné et mieux vaut la fornication que le commerce matrimonial *(signaculum sinus)*. Le mariage, comme l'usage de la viande, n'est toléré que pour les auditeurs.

Dans une dernière partie le conférencier expose une controverse spéciale : les Priscillianistes sont-ils Manichéens? Depuis la publication des œuvres de Priscillien en 1888, par M. Schepps, il est assez difficile de soutenir, malgré les ressemblances des doctrines et les affinités attestées par les SS. Pères, que le Priscillianisme n'est qu'une forme du Manichéisme. M. Dufourcq voudrait admettre une fusion des deux sectes après la mort du chef des Priscillianistes, mais cette tentative ne semble guère aplanir la difficulté; les différences portent sur des points fondamentaux de doctrine. L'opinion de M. De Stoop, qui du reste n'est pas non plus exempte d'objections, admet la distinction des deux sectes, mais au second synode de Tolède, le Priscillianisme n'aurait plus eu de

chefs pour le défendre du reproche de Manichéisme, et ainsi les autorités seraient venus à les considérer comme constituant un seul tout.

Quant à l'influence du Manichéisme, contrairement à ce qu'affirme M. De Stoop, le conférencier est d'avis qu'il n'est pas prouvé que cette secte n'ait jamais constitué un danger sérieux pour l'Église. Son affinité avec le Gnosticisme favorisa largement sa diffusion. Les pratiques des manichéens se passaient dans le secret le plus absolu, comme culte ils n'avaient que la prière privée. Pourtant, malgré la lutte ardente que leur livrait l'autorité civile et religieuse, ils ont su se maintenir pendant de longs siècles et ont compté de nombreux adhérents en Afrique, en Italie, en Gaule et en Espagne (1).

La conférence de M. l'abbé L. Marchal a eu l'avantage de nous faire connaître *Nicolas de Lyra, exégète* (2). Ce docteur, *planus et utilis*,

(1) Ce travail a été critiqué d'office par M. l'abbé G. Denteneer.

(2) **Sources :** Nicolaus de Lyra, *In V. et N. Testamentum*. 4 vol. in-fol., s. l. n. d. (Bibliothèque de l'Université de Louvain. H. L., nº 226); Le même, *Postilla Moralis* (Migne, PL, t. CXIII, col. 26-62); Le même, *De differentia nostrae translationis ab hebraïca littera*. Rouen, s. d.; Denifle-Châtelain, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. II. Paris, 1891. — **Travaux :** *a)* **généraux** : L. Wadding, *Scriptores Ordinis Minorum*. Rome, 1650; Le même, *Annales minorum ordinum*, t. V, pp. 264-267; t. VI, pp. 237-239. Rome, 1733; Sbaraglia, *Supplementum et castigatio ad scriptores trium ordinum S. Francisci*. Rome, 1806; Quétif et Echard, *Scriptores ordinis Praedicatorum recensiti notisque historicis et criticis illustrati*, 4 vol. in-fol. Paris, 1719-1721; Feret, *La faculté de théologie de Paris et ses docteurs les plus célèbres. Moyen Age*, t. III. Paris, 1894; R. Simon, *Histoire critique de l'A. T.* Rotterdam, 1683; Le même, *Histoire critique du texte du N. T.* Rotterdam, 1689; Le même, *Histoire critique des principaux commentateurs du N. T.* Rotterdam, 1693; Meyer, *Geschichte des Schrifterklärung*. Göttingue, 1802; Rosenmüller, *Historia interpretationis librorum sacrorum*. 5 vol. Leipzig, 1804; Soury, *Des études hébraïques et exégétiques*. Paris, 1867; Diestel, *Geschichte des A. T. in der christliche Kirche*. Iena, 1869; Merx, *Die Prophetie des Joël und ihre Ausleger*. Halle, 1879; Cornely, *Historia et critica introductio in utriusque Testamenti libros*, t. I. Paris, 1885; S. Berger, *Quam notitiam linguae hebraicae habuerunt Christiani medii aeri in Gallia*. Nancy, 1893; Reinhard, *Pentas conatuum sacrorum*. Leipzig, 1709. — *b)* **spéciaux :** *Nicolaus aus Lyra und seine Stellung in der mittelalterlichen Schrifterklärung*, dans *Der Katholik*, Mayence, 1859, p. 934-954; Siegfried, *Rachis Einfluss auf N. v. L. und Luther in der Auslegung der Genesis*, dans l'*Archiv für wissenschaftliche Erforchung des Alten Testaments*, 1869, t. I, p. 428-456; 1871, t. II, p. 39-65; Fischer, *Des Nic. von Lyra*

nommé de Lyra, du lieu de son origine en Normandie, naquit vers l'année 1270. A l'âge de 30 ans il se fait moine franciscain au couvent de Verneuil et peu après il est envoyé à Paris pour y achever ses études de théologie. En 1309 il y est reçu docteur en théologie et devient professeur à la Sorbonne. Il mourut au couvent des Cordeliers à Paris, le 14 Octobre 1349.

Lorsqu'au conseil théologique de Vincenne, en 1333, vingt-neuf docteurs de Paris condamnèrent la théorie du pape Jean XXII sur la vision béatifique et prétendirent donc que les âmes avaient une pleine vision de l'essence divine déjà avant la résurrection des corps, Nicolas fut désigné pour exposer l'opinion de l'Université et il publia à cette occasion son travail *De visione beatifica*.

Mais ce fut son magistral ouvrage *Postilla litteralis*, commencé en 1322 et terminé en 1332, qui devait particulièrement caractériser son activité littéraire. Les multiples éditions et les nombreuses copies (700 mss.) montrent à l'évidence l'importance et le succès de ce commentaire de la Bible.

Chez les Juifs la recherche du sens littéral, inaugurée par Rachi (1040-1105), fut poursuivie avec ardeur pendant tout le XI[e] et XII[e] siècles. Partout se manifeste ce même souci de ne garder de la tradition que les interprétations en rapport direct avec le texte. Mais l'ignorance des langues orientales et les préjugés de race empêchèrent longtemps les chrétiens de tirer parti de cette exégèse. Ce n'est qu'en 1311 que le Concile de Vienne décréta la création d'une chaire de langues orientales aux quatre grandes Universités de Paris, Bologne, Oxford et Salamanque. Quoiqu'il ne fût probablement pas juif d'origine, Nicolas de Lyra sut tirer un heureux parti de cette littérature florissante des rabbins, comme l'avait fait avant lui Roger Bacon. L'hébreu lui était assez familier pour lui permettre de lire la Bible hébraïque et les écrits des Juifs. Il puise

postilla perpetua, dans le *Jahrbücher für protestantische Theologie*, 1889, t. XV, p. 430-471; 578-619; MASCHKOWSKI, *Rachis Einfluss auf N. v. L. in der Auslegung des Exodus*, dans le *Zeitschrift für altestamentliche Wissenschaft*, 1891, t. XI, p. 268-316; NEUMANN, *Influence de Rachi et d'autres commentateurs juifs sur les postilles de Lyra*, dans la *Revue des études juives*, 1893, t. XXVI, p. 172-182; 1893, t. XXVII, p. 230-262; H. LABROSSE, *Biographie et Œuvres de N. de Lyre*, dans les *Études Franciscaines*, 1906, t. XV, p. 383-404; 1907, t. XVII, p. 489-509; 593-60 ; 1908, t. XIX, p. 41-52; 153-157; 368-379; M. BIHL, O. F. M., *Hat N. v. L. in Erfürt dosiert?* dans le *Zeitschrift des Vereins für Thuringische Geschichte und Altertumskunde*, 1908, t. XXXVI, p. 329-338.

abondamment chez le talmudiste Rachi, connaît en outre les légendes juives, bon nombre de midrachim traditionnels et d'écrits de rabbins postérieurs. D'autre part il dépend de la *Catena aurea* de S. Thomas, des travaux de S. Jérôme et de S. Augustin. Malheureusement il ignorait la langue grecque.

Le but qu'il se proposait dans ses recherches, était de s'attacher principalement au sens littéral, tout en n'admettant les interprétations des Juifs que pour autant qu'elles étaient conformes à la raison et à la vérité de la lettre. Le sens littéral n'exclut nullement le sens spirituel, toutefois le dernier doit se baser sur le premier et n'a aucune valeur probante si ce n'est au cas où le sens littéral proprement dit fait complètement défaut. Pour l'intelligence du sens littéral il faut recourir au texte authentique. Ce texte est souvent difficile à trouver; même en consultant le texte hébreu il faut toujours procéder avec prudence et discernement, puisque les rabbins ont corrompu volontairement nombre de passages. A cette fin aussi Nicolas compare souvent le texte latin avec divers manuscrits hébreux, avec le Targum et avec d'autres versions de la Bible.

Considérés à ce point de vue, les livres saints ne sauraient contenir aucune erreur ou fausseté. L'Écriture est le livre de la Révélation, tous les auteurs de ces livres sont prophètes mais non dans une égale mesure. Par cette révélation Dieu est cause principale efficiente de la Bible, mais cette révélation elle-même est mise par écrit sous l'inspiration de l'Esprit Saint.

Généralement on ne trouve plus chez Nicolas de Lyra de longues discussions théologiques, ni des explications morales. La clarté dans la concision, la solidité et la justesse dans les observations sont les caractères distinctifs de son commentaire. Les multiples subdivisions s'adaptent généralement aux exigences du texte, mais il faut lui reprocher une trop grande prolixité à concilier la Vulgate avec le texte hébreu.

La critique d'autorité ne l'intéresse guère, et dans ses interprétations il se soumet à l'avance au jugement de l'Église. On aurait donc tort de voir en lui un précurseur du Protestantisme, on aurait tort de le représenter sur la foi du dicton :

Si Lyra non lyrasset,
Lutherus non saltasset,

comme ayant appris à Luther à s'insurger contre l'autorité de l'Église.

Ce dicton n'est qu'une variante d'un dicton antérieur, existant déjà en 1508 :

Si Lyra non lyrasset,
Nemo doctorum in Bibliam saltasset,

et si Luther le range parmi les meilleurs exégètes, c'est surtout parce qu'il cherche des prédécesseurs connus mais mal notés parmi les catholiques.

Voilà exposés rapidement les principes, les sources et la méthode suivie par l'éminent exégète.

Certes, dans le camp des chrétiens, il y avait avant lui des savants qui avaient relevé, comme S. Thomas, la supériorité du sens littéral ou utilisé le texte hébreu, comme Hugues de St-Cher (1263). Il est vrai, les principes d'herméneutique de Nicolas de Lyra ne diffèrent pas essentiellement de ceux de ses contemporains, mais il marque pourtant un progrès notable sur les travaux de ses devanciers. Son grand mérite est d'avoir utilisé, toujours avec indépendance et originalité, non seulement les interprétations des catholiques, mais encore et surtout celles des commentateurs juifs. Malheureusement, avant l'humanisme, son œuvre n'eut guère d'influence sur l'exégèse chrétienne, on ne s'en servit que comme d'une arme utile à opposer aux attaques des adversaires (1).

Au cours de l'exercice précédent, M. l'abbé A. DUMORTIER avait traité au Séminaire historique du travail scientifique d'Érasme sur le terrain des études bibliques (2) : cette année, il s'est spécialement occupé des *Relations d'Érasme avec Luther* (3).

(1) Ce travail a été critiqué d'office par M. l'abbé V. MANNAERT.

(2) Cfr *Rapport sur les travaux du Séminaire historique pendant l'année académique 1907-1908*, dans l'*Annuaire de l'Université de Louvain*, 1909, p. 411 svv.

(3) **Sources :** *Briefe an Desid. Erasmus von Rotterdam*, éd. J. FÖRSTEMAN et O. GÜNTHER (*Zentralblatt für Bibliothekwesen*, éd. O. HARTWIG, XXVII Beiheft). Leipzig, 1904; P. FREDERICQ, *Corpus documentorum Inquisitionis haereticae pravitatis Neerlandicae*, t. I-V. Gand et La Haye, 1889-1906; CRAMER et PIJPER, *Bibliotheca Reformatoria Neerlandica : Geschriften uit den tijd der Hervorming in de Nederlanden*, 2e et 3e partie. La Haye, 1905. — **Travaux :** *a) sur Luther :* J. KÖSTLIN, *Luthers Theologie in ihrer geschichtlichen Entwicklung und ihrem inneren Zusammenhange dargestelt*, 2 vol. Stuttgart, 1901; H. DENIFLE, O. P., *Luther und Lutherthum*, t. I, 1re section; t. II. Mayence, 1904-1906; Schlussabtheilung hrsg. VON WEISS, O. P. Mayence, 1906; L. CHRISTIANI, *Luther et le Luthéranisme*. Paris, 1908; — *b) sur Érasme :* F. NÈVE, *Recherches*

Pour bien comprendre l'activité du savant humaniste, il faut tenir compte de l'ignorance et des abus qui règnaient à cette époque. La

sur le séjour et les études d'Érasme en Brabant. Louvain, 1876; LE MÊME, *Érasme d'après ses nouveaux historiens*, dans la *Revue catholique*, 1875, 2e sér., t. XIII, p. 257-286; H. HÖPFL, O. S. B., *Kardinal Wilhelm Sirlets Annotationem zum Neuen Testament. Eine Verteidigg. der Vulgata gegen Valla und Erasmus nach ungedr. Quellen bearb.* (Biblische Studien, éd. O. BARDENHEWER, t. XIII.) Fribourg en Brisgau, 1908; — *c) Sur le mouvement luthérien et Érasme :* CORNELII PAULI HOYNCK VAN PAPENDRECHT, *Analecta Belgica*. La Haye, 1743; STICHART, *Erasmus und seine Stellung zur Kirche*. Leipzig, 1870; DE HOOP-SCHEFFER, *Geschiedenis der Kerkhervorming in de Nederlanden tot 1531*. Amsterdam, 1873; HAROWITZ, *Erasmus und Martinus Lipsius*, dans les *Sitzungsber. der Wiener Akad.* Phil.-hist. Kl., 1882, t. C, p. 665-799; ALTMEYER, *Les précurseurs de la Réforme aux Pays-Bas*, 2 vol. Bruxelles, 1886; PRINSEN, *Gerardus Geldehauer, Bijdrage tot de kennis van zijn leven en zijne werken*. La Haye, 1893; LE MÊME, *Collectanea van Gerardus Geldenhauer Noviomagus*. Amsterdam, 1901; P. KALKOFF, *Die Depeschen des Nuntius Aleander vom Wormser Reichstage 1521, übersetzt und erlaütert*. Halle, 1897; LE MÊME, *Briefe, Depeschen und Berichte über Luther vom Wormser Reichstage 1521, aus den englischen, italianischen und spanischen übersetzt und erlaütert.* (Schriften des Vereins für Reformationsgeschichte, t. XV, fasc. 59.) Halle, 1898; LE MÊME, *Die Vermittlungspolitik des Erasmus und sein Anteil an den Flugschriften der ersten Reformationszeit*, dans l'*Archiv für Reformationsgeschichte*, 1903, t. I, p. 1-83; LE MÊME, *Die ersten Erlasse Karls V. gegen die lutherische Bewegung in die Niederlanden*, dans l'*Archiv für Reformationsgeschichte*, 1904, t. I, p. 279-283; LE MÊME, *Die Anfänge des Gegenreformation in die Niederlanden*. Halle, 1904; LE MÊME, *Das Wormser Edikt in die Niederlanden*, dans le *Historische Vierteljahrschrift*, 1905, t. VIII, p. 69-80; LE MÊME, *Nachtrag zur Korrespondenz Aleanders während seines ersten Nuntiatur in Deutschland 1520-1522*, dans le *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, 1907, t. XXVIII, p. 201-234; LE MÊME, *W. Capito in Dienste Erzbischof Albrechts von Mainz*. Berlin, 1907; LE MÊME, *Aleander gegen Luther*. Leipzig et New-York, 1908; E. GOSSART, *Un livre d'Érasme réprouvé par l'Université de Louvain : De sarcienda ecclesiae concordia*, dans le *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 1902, p. 417-445; H. BRÉMOND, *Le bienheureux Thomas More (1478-1535)*. (Les saints.) Paris, 1904. (Trad. ital. dans la collection Fede e scienza. Rome, 1907); J. H. MARONIER, *Aleander en Erasmus*, dans *Teylers theologisch tijdschrift*, 1906, t. IV, p. 535-575; J. V. WALTER, *Das Wesen der Religion nach Erasmus und Luther*. Leipzig, 1906; M. RICHTER, *Desiderius Erasmus und seine Stellung zu Luther auf Grund ihrer Schriften, mit dem Fksm. Briefes v. Erasmus.* (Quellen und Darstellungen aus dem Geschichte des Reformationsjahrhunderts, éd. Berbig, t. III.) Leipzig, 1907; F. PIJPER, *Erasmus en de nederlandsche Reformatie*, dans les *Handelingen en mededeelingen*

Renaissance, de son côté, était surtout littéraire et artistique en Italie, mais en Allemagne elle allait devenir dès le début une lutte religieuse et ne ménageait pas ses critiques contre l'Église. Citons les démêlés de Zingel, professeur à Ingolstadt, de Zocker Philomenus avec J. Wimpheling, et la fameuse querelle de J. Reuchlin et de ses partisans avec Jacques Hoogstraeten et les universités. Érasme s'est laissé entraîner par le nouveau courant pour attaquer les désordres par de méchantes moqueries et de flétrissantes satires. Ce thème est spécialement développé dans plusieurs de ses écrits; citons le chef-d'œuvre du genre, la *Laus Stultitiae*, de 1510, et les développements des *Colloquia,* qui se succèdent depuis 1520. Martin Dorpius, de Louvain, fit une critique de la *Laus Stultitiae*, mais Érasme fut défendu contre ces attaques par Thomas Morus et son œuvre approuvée par J. Wimpheling. D'ailleurs cette publication prit une immense diffusion; en 1516 elle comptait déjà 21 éditions, preuve de plus qu'elle répondait à un état d'esprit universel. L'auteur, néanmoins, s'était attiré par ces critiques la défiance et l'opposition tacite encore, mais bien décidée, de plusieurs représentants des diverses couches de la société. L'édition du Nouveau Testament en 1516 vint leur fournir l'occasion de se montrer en plein jour. Des adversaires comme Lee, Stunica, Latomus et Nicolas Egmondanus se firent les interprètes des théologiens pour attaquer les idées hardies émises par l'humaniste dans la préface, les notes et les corrections du *Novum Instrumentum.*

Cependant personne d'entre eux n'avait relevé chez lui des erreurs doctrinales avant la divulgation de l'hérésie luthérienne. Le moine révolté partait d'un point de vue purement dogmatique; les bonnes œuvres ne peuvent nous justifier devant Dieu. Érasme au contraire, sans toucher au dogme, voulait redresser les abus sous la direction de

van de maatschappij der nederl. letterkunde te Leiden over het jaar 1906-1907, p. 36 sv. Leyde, 1907; K. Zickendracht, *Eine anonyme Kundgebung des Erasmus aus dem Jahre 1522 im Lichte seiner Stellung zur Reformation,* dans le *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, 1908, t. XIX, p. 22-28; K. Zickendracht, *Der Streit zwischen Erasmus und Luther über die Willensfreiheit.* Leipzig, 1909; A. Meyer, *Étude critique sur les relations d'Érasme et de Luther*, éd. Ch. Andler, Paris, 1909; H. Humbert-Claude, *Érasme et Luther, leur polémique sur le libre arbitre* (Études de théologie et d'histoire). Paris, 1909. Voir aussi la bibliographie donnée dans le *Rapport sur les travaux du Séminaire historique pendant l'année académique 1907-1908*, dans l'*Annuaire de l'Université catholique de Louvain,* 1909, p. 411-412. Louvain, 1909.

l'Église : le terrain pratique est son unique point de vue; pour Luther il constitue une déduction de ses principes. Dès le début, ce dernier avait remarqué qu'il se rencontrait avec Érasme sur le terrain pratique et il regrettait vivement que cet esprit cultivé n'eût pas donné sa juste valeur aux déclarations de l'Apôtre sur le péché originel. Il évite entre temps toute dispute avec lui; l'identité de leurs critiques et la renommée universelle de l'humaniste ne pouvaient que favoriser la diffusion de ses doctrines. D'ailleurs Érasme lui-même, épris du courant humaniste et négligeant la position doctrinale de son contemporain, se réjouit d'avoir trouvé un si ardent collaborateur à sa propre réforme. Mais ces rapports avec Luther et les chefs du Luthéranisme naissant, ces approbations explicites et souvent trop catégoriques firent redoubler les attaques de ses adversaires. En Angleterre, en Allemagne, en France, en Espagne, à Louvain, partout ses adversaires font ressortir la ressemblance entre ses écrits et ceux de Luther. Cette opposition attirait l'attention d'Érasme et provoquait de sa part des protestations d'orthodoxie.

Depuis 1520 cette conduite modérée devenait absolument nécessaire, s'il voulait rester dans le sein de l'Église. Après Cologne et Louvain, Rome venait de censurer le moine de Wittemberg et envoyait Aléandre pour empêcher la diffusion de la réforme. La correspondance d'Érasme est particulièrement intéressante à cette époque; il insiste chez Capito, Mélanchton et Jonas pour qu'ils conseillent à leur chef plus de modération et de prudence; il proteste auprès du pape, de Charles V et des évêques de son orthodoxie et de son entière soumission, mais il ne cesse de prêcher la réserve et la douceur dans les mesures à prendre par Rome et par le légat. Conscient des plaies de la société, il était persuadé que des mesures autoritaires ne remédieraient guère au mal trop répandu et il craignait de l'opposition violente une réaction trop désastreuse pour le mouvement littéraire. D'ailleurs il avait une pleine confiance en Luther et ne soupçonnait pas toutes ses erreurs. Lorsqu'Aléandre et l'inquisiteur Hoogstraeten voulurent faire condamner Luther à la diète de Worms, Érasme fit savoir à Fréderic le Sage, à Albert de Mayence et à bien d'autres qu'on ne gagnait rien à brûler les livres des hérétiques, mais qu'il fallait convaincre les chefs et gagner les adeptes. Il usa de toute son influence auprès de Charles V pour faire prévaloir cette politique de conciliation. Mais entretemps Luther, au grand regret d'Érasme, avait édité son *De captivitate Babylonica* et il s'avançait hardiment dans l'hérésie. De nouveau tant à Louvain qu'à Bâle, Érasme dut soutenir les plus redoutables attaques.

Après 1524 l'humaniste céda enfin aux instances du pape et de ses amis et combattit ouvertement les nouvelles doctrines. Certes cette nouvelle attitude lui fut bien dure et on ne peut pas affirmer qu'il se soit radicalement écarté du parti des Réformés. Psychologiquement il lui était impossible, humaniste et réformateur ardent qu'il était, de ne pas approuver les critiques des Luthériens. Sa correspondance et ses apologies nous témoignent qu'à cette époque encore il continuait, malgré les rudes difficultés qu'on lui suscitait, à prêcher l'union des partis. On est donc une fois de plus en droit de dire qu'il n'apercevait pas l'abime qui sépare la doctrine de Luther de celle de l'Église (1).

A cette première série de travaux se rapporte également l'intéressante *Étude sur la polémique des Juifs et des Chrétiens*, présentée au Séminaire historique par M. l'abbé J. Nickx. Des circonstances spéciales nous ont empêché d'en rendre compte dans le présent rapport.

Avec le travail de M. l'abbé R. Symoens, nous entrons dans la seconde série de conférences. Il s'est chargé d'examiner l'*État des études bibliques aux Pays-Bas depuis le concile de Trente (1564) jusqu'au jansénisme (1640)* (2). Il nous a fait connaitre les principaux représentants de l'exégèse en Belgique et les questions les plus importantes qu'ils ont traitées.

(1) Ce travail a été critiqué d'office par M. l'abbé A. De Coene.

(2) **Sources :** *Œuvres* des auteurs cités dans le rapport. — **Travaux :** *a)* **généraux :** Foppens, *Bibliotheca Belgica*, Bruxelles, 1739; Dupin, *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques au XVIe siècle.* Paris, 1686, Le même, *Les auteurs séparés de l'union de l'Église romaine au XVIe et XVIIe siècles.* Amsterdam, 1711; Le Long, *Bibliotheca sacra.* Halle, 1778; Calmet, *Bibliotheca sacra.* Toulouse, 1783. — *b)* **spéciaux :** 1) *se rapportant au Canon de la Bible :* Reuss, *Histoire du Canon des Saintes Écritures dans l'Église chrétienne.* Strasbourg, 1864; Loisy, *Histoire du Canon de l'A. T.* Paris, 1890; Le même, *Histoire du Canon du N. T.* Paris, 1891. — 2) *se rapportant à l'inspiration de l'Écriture Sainte :* R. Simon, *De l'Inspiration.* Rotterdam, 1699; Dausch, *Die Schriftinspiration. Eine biblische geschichtliche Studie.* Munich, 1891.—3) *ayant rapport à l'exégèse :* les *ouvrages cités* plus haut de R. Simon; Rosenmüller, *o. c.* plus haut; Le même, *Handbuch für die Litteratur der biblische Kritik und Exegese*, 4 vol. Leipzig, 1797-1800; S. Berger, *La Bible au XVIe siècle.* Paris, 1879.— 4) *se rapportant à la critique textuelle :* Loisy, *Histoire critique du texte de l'A. T.* Amiens, 1893; Gregory, *Prolegomena ad N. T. graecam edi-*

En premier lieu, nous pouvons noter les conflits qui furent soulevés à propos de la nature et de l'étendue de l'inspiration, tant parmi les protestants que parmi les catholiques. A Louvain Lessius, Hamelius et d'autres professeurs de l'école théologique des Jésuites admirent une théorie moins rigide sur l'inspiration. De ce chef, ils furent en lutte avec l'université de Louvain et condamnés aussi par celle de Douai. La formule de Lessius, plusieurs fois retouchée et moins conforme en fait au concile de Trente, parvint à être acceptée parce que, d'un côté, elle fournissait une réponse facile pour expliquer les soi-disant erreurs de la Bible et que, de l'autre, les notions de révélation et d'inspiration n'étaient pas nettement définies à cette époque.

Dans le monde protestant se déclarèrent aussi deux courants : Les Sociniens et les Arminiens, Episcopius et Grotius en tête, admirent encore des erreurs dans la Bible, tandis que les Luthériens rigides avec Flacius Illyricus et les Calvinistes étendirent l'inspiration jusqu'aux points-voyelles.

Lorsque le concile de Trente avait décrété l'authenticité de la Vulgate, les Protestants s'étaient levés en masse pour dénier à l'Église le pouvoir de porter pareil décret; par contre les savants catholiques des Pays-Bas, Lindanus, Hessels, Jansenius, évêque de Gand, et Vanden Broeck affirmèrent hautement ce pouvoir du Saint-Siège. Mais l'accord des catholiques n'était plus aussi unanime lorsqu'il s'agissait de déterminer la portée de ce décret; néanmoins, à part Melchior Cano, ils n'ont pas été, comme en Espagne, jusqu'à soutenir que le texte de la Vulgate est la reproduction fidèle du texte original. De fait ils prirent une large part à l'édition de la Vulgate. A la base de l'édition Clémentine et Sixtine se trouvent les travaux de Jean Henten, O. P., revus par Lucas Brugensis et Molanus (Anvers, Plantin, 1583). De même Lucas Brugensis publia en 1601 un autre opuscule *Romanæ correctionis loca insigniora*

tionem Tichendorfii. Leipzig, 1894; Le même, *Textkritik des N. T.* Leipzig, 1900; Vincent, *A history of the textual criticisme of the N. T.* New-York, 1899; Lamy, *Études sur la Vulgate.* Louvain, 1860; Vercellone, *Variae lectionis vulgatae latinae biblorum editionis proleg.* Rome, 1861-1864; Kaulen, *Geschichte der Vulgata.* Mayence, 1868; R. Simon, *Histoire critique des versions du N. T.* Paris, 1690; Loisy, *Histoire critique des versions de la Bible.* Paris, 1893. — 5) *se rapportant à quelques commentateurs en particulier :* Lamy, *Masius*, dans la *Biographie nationale*, t. XIII, p. 120-125. Bruxelles, 1894-95; Le même, *De Guilielmi Lindani vita et scriptis.* Louvain, 1860; H. Van Druten, *Geschiedenis der nederlandsche bijbelvertaling*, 5 fasc. Leyde, 1895-1905.

observata, pour signaler les principales imperfections des éditions romaines.

D'ailleurs, à cette époque on avait repris l'étude des langues grecque et orientales. De 1569 à 1572 les Belges Masius, Lucas Brugensis, Livinejus et Guil. Canterus publièrent à Anvers chez Plantin, avec collaboration de l'espagnol Arias Montanus la fameuse *Biblia Sacra,* décorée par Grégoire XIII du nom de *opus vere regium.* Elle reproduit le texte grec et hébreu de la Bible d'Alcala, la version chaldaïque d'Onkelos sur le Pentateuque, les Targums araméens, une traduction latine et syriaque du N. T. et nombre de petits traités et de dictionnaires. Cette époque connut d'ailleurs trois éditions indépendantes du texte hébreu, les seules qu'il y ait eu jusqu'au XIXe siècle. La première date de 1488 et fut éditée à Soncino près de Crémone, ensuite en 1514-1517 vient la bible polyglotte d'Alcala et en 1524-1525 on eut à Venise la deuxième bible rabbinique de Bomberg.

Les Protestants fusionnèrent les trois recensions et les imprimèrent en 1705 chez Vanderhaagt à Amsterdam. Pour l'édition du Nouveau Testament ils se basèrent sur les travaux d'Érasme et firent paraître le texte *receptus* en 1625 à Leyde chez les Elzevier.

Nous signalons encore la bible flamande, éditée à Delft en 1548 par Nicolas Van Winghe, adaptée à la Vulgate en 1592. Nicolas de Leuze réédita la bible française d'Étaple et l'expurgea des erreurs protestantes. La bible française d'Olivétan fut revue par les docteurs de Louvain et parut à Anvers en 1578. Les Calvinistes de Hollande imposèrent en 1637 une nouvelle traduction néerlandaise de la Bible, dite *Statenbijbel,* composée sur les instances d'Amama, professeur d'hébreu à Francker. Les Arminiens l'adoptèrent mais les Anabaptistes ou Mennonites s'en tinrent à la bible de Luther, traduite par Liesveld et corrigée par Biestkens.

En matière d'interprétation les Catholiques ne rompirent point avec la méthode traditionnelle : ils recherchent avant tout le sens littéral, déduit du texte et du contexte. Dans les commentaires on remarque aussi un sérieux effort pour éviter toute discussion spécifiquement dogmatique.

Nous allons citer les principaux exégètes de l'époque en soulignant ceux qui se sont le plus distingués. *Masius,* († 1573); *Jansénius,* évêque de Gand († 1576); And. du Croquet, O. S. B. († 1580); Cartigny, O. C., pui publia un commentaire sur les Épitres de St-Paul, Anvers, 1588; Hoper († 1576); Jac. Veld († 1583); Covillonius, S. J. († 1581); Verlenius († 1587); Buisson († 1595). Les quatre derniers se recommandaient surtout

aux prédicateurs. Citons ensuite *Lucas Brugensis*, Logenhagen († 1611), Laurelotius († 1612), Hajus († 1614), Loyaerts († 1614), Cathius († 1620), Moncæus († 1608). *Ant. Delrio* († 1608), *Estius* († 1613), Haræus († 1632), Tirinus († 1636), *Cornelius a Lapide*, S. J. († 1637), Jansenius d'Ypres († 1638), Jansonius († 1625), Barth. Petri († 1630), Gorcomius († 1628), Petrus Stevart († 1626), De Balinghem († 1630), Navaeus († 1640), Bosquier († 1636), *Bonfrerius* († 1642), Marius († 1652), Tollenaer, S. J. († 1643), Bonaert, S. J. († 1654), Hoen († 1653), et Ravascher, O. C. († 1631), Uwens († 1657), Rampen († 1641), Hadr. Crommius, S. J. († 1651) et Fromond († 1653).

Les Protestants avaient comme principaux maîtres en exégèse : Drusius († 1616), Louis de Dieu († 1642) et Hugo Grotius († 1645). La règle fondamentale de leur interprétation était l'intelligence personnelle du texte, mais peu à peu ils durent abandonner ce critère trop arbitraire et se baser sur l'*analogia fidei*. Ils recherchaient surtout le sens littéral déduit de l'étymologie des mots et non du contexte de la phrase.

Enfin, pour compléter ces renseignements, nous ajouterons les noms de Peltanus († 1584), Livinejus († 1599), et de Lanselius († 1632), qui s'occupèrent de l'édition des anciens commentaires. Crucius Adrichomius († 1585), Gérard Mercator († 1594) et Ortelius († 1598), rendirent des services appréciables à la science sacrée par leurs connaissances géographiques. Livinejus, Lemnius († 1568) et Delrio s'appliquèrent spécialement aux antiquités hébraïques et Haræus étudia la chronologie biblique.

On peut donc conclure que les Pays-Bas de cette époque manifestèrent une grande activité dans toutes les branches de la théologie scripturaire et qu'en particulier l'Université de Louvain joua un rôle prépondérant dans cette efflorescence de l'exégèse catholique (1).

Les traits caractéristiques des études scripturaires en France ont fait l'objet des recherches de M. l'abbé E. Ruyters, mais en tant que leur étude lui fournissait l'occasion de placer dans son milieu l'activité littéraire de *Jean Morin (1591-1659)* (2). Ce célèbre érudit était né de parents Calvinistes et se fit plus tard Oratorien.

(1) Ce travail a été critiqué d'office par M. l'abbé L. Vanhalst.

(2) **Sources :** *Œuvres* de Jean Morin : *Epistola ad lectorem*, préface des *Biblia LXX interpretum graeco-latina*. Paris, 1628 ; *Exercitationes in utrumque Pentateuchum samaritanum*. Paris, 1631 ; *Diatribe elenchica de sinceritate hebraei graecique textus dignoscenda*. Paris, 1639 ; *Praefatio* Morini, de la Polyglotte de Paris, 1645 ; *Opuscula hebraeo-samaritana*. Paris, 1657 ; *Exercitionum biblicarum de hebraei graecique textus sinceri-*

De bonne heure, lorsqu'il étudiait encore à Leyde, il s'était spécialement appliqué à la théologie historique et il publia plusieurs travaux sur la matière. En particulier il défendit à Rome la validité des ordinations grecques et il fit un remarquable traité sur la discipline du sacrement de Pénitence à travers les siècles.

Mais ses principaux ouvrages se rapportent à la critique textuelle de la Bible. Les humanistes et la majorité des Protestants professaient un culte excessif pour le texte hébreu de l'A. T. : ce texte inaltérable nous est parvenu comme il est sorti des mains de l'auteur sacré, les points-voyelles datent de Moyse ou d'Esdras et en tout cas ils sont l'œuvre d'hommes inspirés ; en 1675 le *Consensus Helveticus* canonise le texte massorétique dans le sens le plus absolu et à l'exclusion des versions. Jean Morin et avec lui quelques Protestants, entre autres Capelle et Vossius, tombèrent dans l'excès opposé. Morin prétend opposer au texte hébreu, corrompu, quoique peut-être involontairement, la version des LXX. Il attaque directement l'érudition juive de l'époque. Tous ces livres des Juifs, paraphrases chaldaïques, midrâschim, massore sont postérieurs au Talmud, qui ne fut composé qu'en 680. Morin relève dans ces écrits les erreurs historiques et les rêveries étranges qui y sont contenues et prouve irréfutablement la nouveauté des points-voyelles, thèse proposée déjà en 1538 par Elias Levita et victorieusement défendue par Capelle en 1624. De même il fait valoir contre l'autorité du texte hébreu, la lecture plus facile du texte samaritain et son accord avec la

tate libri duo. Paris, 1660; *Antiquitates Ecclesiae Orientalis*. Londres, 1682; *Opera posthuma*, Paris, 1708. — **Travaux** : *a)* **généraux** : Les *ouvrages cités* plus haut de R. Simon; S. Berger, *o. c.* plus haut; Marjival, *Richard Simon et la critique biblique au XVIIe siècle* (RHLR. 1896-1900. Extrait.) Paris, 1900; A. Humbert, *Le problème des sources théologiques au XVIe siècle*, dans la RSPT. 1907, t. I, p. 66-93; 474-498; 1908. t. II, p. 704-742. — *Sur la critique textuelle voir* : Lelong-Masch, *o. c.*, Halle, 1778; Les *ouvrages cités* de Loisy; Schnedeman, *Die controverse des L. Capellus mit den Buxtorfen*. Leipzig, 1879; Guisberg, *Introduction to the massoretico-critical ed. of the hebrew Bible*. Londres, 1897. — *Sur le Pentateuque samaritain voir* : B. Kennicott, *The state of the printed hebrew text of the O. T. considered*. Oxford, 1751-1759; Gesenius, *De Pentateuchi Samaritani origine, indole, auctoritate*. Halle, 1815. — *Sur le N. T. voir* : Reuss, *Bibliotheca N. T. graeci*. Brunswig, 1872; Le même, *Geschichte der N. T.*, 5e éd. Brunswig, 1874; les *ouvrages cités* plus haut de Gregory, Lamy, Vercellone et Kaulen. — *b)* **spéciaux** : *Vita Johannis Morini cum animadversionibus in ejus opera*, dans *Antiquitates Ecclesiae Orientalis*. Londres, 1682; *Johannis Morini biographia*, dans *Exercitiones Biblicae*. Paris, 1660.

version des LXX. Lorsque sur l'ordre de l'Assemblée du Clergé, il fit imprimer en 1628 l'édition sixtine de la version des LXX, qui représente textuellement, croyait-il, la recension dont se servait Origène avant sa propre recension, il exposa dans une longue préface que la version des LXX est inspirée; et, se basant sur l'usage qu'en ont fait le Christ, les Apôtres et l'Église, il conclut que cette version, à part certaines erreurs de copistes, rend avec une exactitude rigoureuse le texte même des prophètes.

Pour l'Ancien Testament ces attaques excessives avaient eu l'heureux effet d'amoindrir la vogue du texte massorétique et de la science rabbinique; d'un mouvement parallèle Jean Morin s'attaqua au texte grec du Nouveau Testament.

La bible d'Érasme, qui ne s'appuyait sur aucun manuscrit ancien, était à la base de toutes les éditions qui se succédaient. D'autre part les Protestants acceptaient comme inspiré jusqu'au dernier mot de ce texte *receptus*. Rien d'étonnant donc que Jean Morin se soit rangé du côté des théologiens espagnols. Avec eux il prétend que le texte de notre Vulgate est le texte authentique de S. Jérôme et que la traduction de ce dernier est divinement inspirée. Le texte grec au contraire est un texte corrompu, à preuve la différence entre ce texte et les citations des Pères, les variantes signalées par Érasme, R. Estienne et Théodore de Bèze. De plus, un argument péremptoire était fourni à Morin par la concordance de la Vulgate avec le manuscrit de Clermont et celui de Cambridge. Mais comme il avait alors deux traductions du même texte, la Vulgate et les LXX, et qu'il les croyait toutes deux également inspirées, il conciliait les divergences en les attribuant l'une et l'autre à l'Esprit-Saint.

Certes sa profonde connaissance des langues latine, grecque, hébraïque, chaldaïque, samaritaine et aussi, semble-t-il, de la langue arabe, sa vaste connaissance des travaux patristiques, du rabbinisme et des antiquités juives le rendirent spécialement apte à la critique textuelle de la Bible. Malheureusement il n'avait pas la tranquillité d'esprit nécessaire pour être un critique impartial et indépendant; ses préoccupations apologétiques trop évidentes, l'ignorance des droits et des devoirs de la critique, l'absence d'une saine conception de la Bible, œuvre divine et humaine, qui le faisait aboutir à la confusion des concepts d'authenticité et d'inspiration, devaient nécessairement le conduire à des exagérations déplorables. Néanmoins si sa méthode n'est pas des plus rigoureuses, ses travaux, en particulier ceux sur le Penta-

teuque samaritain et l'attention qu'il attira sur la version des LXX, rendirent un réel service à la critique et à l'intelligence du texte sacré (1).

L'élan donné aux études par suite des attaques du protestantisme n'allait pas se confiner en France à l'Écriture Sainte. M. l'abbé A. CLESSE nous a montré ce mouvement à l'œuvre dans le domaine des *Études patristiques en France de 1564 à 1640* (2). L'humanisme avait préparé les esprits à ces études par l'enseignement des langues, le Concile de Trente avait appelé l'attention sur l'importance des SS. Pères dans l'interprétation de l'Écriture, enfin les nécessités de la polémique avec les réformés imposaient ces études : voilà les trois grandes causes qui favorisèrent ce mouvement.

Les éditions partielles et complètes des SS. Pères se succédèrent

(1) Ce travail a été critiqué d'office par M. l'abbé A. DUMORTIER.

(2) **Sources :** *a)* **Directes :** FRONTON-LE-DUC, S. J., *Chrysostomi opera omnia nunc primum graece et latine edita*, 6 vol. in-fol. Paris, 1609-1624 ; LE MÊME, *Bibliotheca veterum patrum*, 2 vol. in-fol. Paris, 1624 ; MARGARIN DE LA BIGNE, *Magna bibliotheca veterum patrum*. Paris, 1609 ; Cologne, 1618 ; A. SCHOTTO et FRONTON DU DUC, *S. Basilii opera*. Anvers, 1616 ; DU PERRON, *Œuvres*. Paris, 1633 : ELLIES DUPIN, *Nouvelle bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*. Paris, 1686 ; PRAT, S. J., *Recherches historiques et critiques sur la Compagnie de Jésus en France du temps du P. Coton (1564-1626)*., T. V. *Pièces justificatives*. Lyon, 1878 ; — *b)* **Subsidiaires :** *Isaaci Casauboni ad Frontonem Ducaeum epistola*. Londres, 1611 ; R. SIMON, *Lettres choisies*. Amsterdam, 1700, sans compter les autres éditions nombreuses de Pères publiées à cette époque. — **Travaux :** *a)* **généraux :** LENAIN DE TILLEMONT. *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles*. Bruxelles, 1732 ; NICERON, *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la République des lettres avec un catalogue raisonné de leurs ouvrages*, 44 vol. Paris, 1727-1745 ; FABRICIUS, *Bibliotheca mediae et infimae latinitatis*. Hambourg, 1736 ; SOMMERVOGEL, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, 10 vol. Bruxelles, 1890-1909 ; J. TURMEL, *Histoire de la théologie positive du concile de Trente au concile du Vatican*. T. I. Paris, 1906 ; CEILLIER, *Histoire générale des auteurs ecclésiastiques*, les 16 prem. vol. Paris, 1729-1748 ; MOEHLER, *La Patrologie*, publiée par REITHMAYER. Louvain, 1844 ; FESSLER, *Institutiones Patrologiae editae a* B. JUNGMANN. Inspruck, 1892-1896 ; BARDENHWER, *Patrologie*, trad. par GODET et VERSCHAFFEL. Paris, 1898. — *b)* **spéciaux :** INGOLD, *Histoire de l'édition bénédictine de S. Augustin*. Paris, 1903 ; GRENTE, *Jean Bertaut*. Paris, 1903 ; C. BAUR, O. S. B., *S. Jean Chrysostome et ses œuvres dans l'histoire littéraire*. (Recueil de travaux publiés par les membres des conférences d'histoire et de philologie. Fasc. 18.) Louvain, 1907.

rapidement pendant cette époque 1564-1640. On peut citer comme exemple concret les œuvres de S. Jean Chrysostome, dont on compte pour cette période 95 éditions grecques, 41 éditions latines, 15 éditions allemandes, 5 éditions anglaises et 22 éditions françaises. Il y eut parmi celles-là 2 éditions complètes du texte grec; celle de Séville en 1612, et celle de Fronton de 1609 à 1624, et 10 éditions complètes du texte latin. Il y eut de même plusieurs biographies de S. Jean Chrysostome, mais elles n'ont aucune prétention scientifique et pour un travail sérieux il faut attendre le chanoine Hermant en 1664.

Parmi les patrologues les mieux connus nous notons : J. Picot († 1565), J. Gillot († 1572), A. d'Albon († 1574), R. L. de la Barre († 1583), G. Hervet († 1584), P. Comestor († 1584), M. de la Bigne († 1590), F. Feuardent († 1612), J. Sirmond († 1651), N. Rigault († 1654). Le plus distingué d'entre eux fut Fronton du Duc († 1625). A la demande du clergé de France il fut désigné par ses supérieurs pour revoir les écrits des Pères grecs et il publia spécialement les œuvres de S. Jean Chrysostome, de S. Grégoire de Nysse, de S. Irénée, de S. Basile et de S. Jean Damascène; il édita une *Bibliotheca veterum Patrum,* supplément à la *Bibliotheca Patrum* de M. de la Bigne.

Les recherches de ces érudits se rapportent généralement aux écrits de S. Justin, S. Clément d'Alexandrie, S. Hippolyte, Origène, S. Grégoire le Thaumaturge, Eusèbe de Césarée, S. Athanase, S. Basile, S. Grégoire de Nazianze, S. Jean Chrysostome et S. Grégoire de Nysse; et pour les Pères latins, ce furent les œuvres de Tertullien, S. Cyprien, S. Ambroise, S. Jérôme et S. Augustin qui attirèrent l'attention. Enfin pour faire une mention complète de ces manifestations des études de patrologie, nous signalerons les travaux du cardinal du Perron, Denys Petau et de Jean Bertaut, quoique ces auteurs n'aient pas fait de la patrologie leur étude de prédilection. Mais du Perron use largement de la patristique pour corroborer sa position dans la controverse, souvent même il rectifie des allégations, mais s'en tient en général aux simples citations. Denys Petau de son côté fait dans la dogmatique une large part aux arguments de la tradition. De plus, en éditant les écrits de S. Épiphane, il se sert couramment de l'histoire pour étayer la pensée de l'écrivain. Dans un autre domaine nous rencontrons Jean Bertaut, qui, dans la traduction du *De Virginitate* de S. Ambroise, s'inspire heureusement de la poésie de cet auteur, mais ne parvient pas à le suivre si facilement dans ses conceptions théologiques.

Toutes ces publications pourtant, même les travaux sur S. Jean

Chrysostome, qui de l'aveu de tous fut le mieux étudié, ne peuvent guère revendiquer une valeur scientifique. Le mérite des notes posées en marge ou dans les introductions et les appendices ne dépasse guère l'utilité d'un résumé. Il se fait même que, pour ne rien changer aux idées reçues, on affirmera sans preuves « des vérités très discutables, et qu'on publiera sous le nom d'un auteur » des ouvrages manifestement reconnus comme ne lui appartenant pas. Mais ces publications et les témoignages qu'on amoncelait, ont ouvert le chemin et préparé les matériaux que vont exploiter à la fin du XVII[e] siècle les Dupin, les Lenain de Tillemont, les Ceillier et beaucoup d'autres (1).

Avec les études patristiques, les protestants et les catholiques de l'époque avaient dirigé leur attention vers l'histoire ecclésiastique. La tâche de nous faire connaître *Les Représentants des études d'histoire ecclésiastique en France de 1564 à 1640* (2), avait été confiée à M. l'abbé R. De Winter.

D'abord nous pouvons mentionner une série d'ouvrages se rapportant

(1) Ce travail a été critiqué d'office par M. l'abbé A. Terstappen.

(2) **Sources :** *Œuvres* des auteurs cités dans le Rapport. — **Travaux :** *a)* **généraux :** L. Moreri, *Grand dictionnaire historique*, 10 vol. in-fol. Paris, 1759; Ellies Dupin, *Les auteurs séparés de l'union de l'Église romaine*, 2[e] éd. Amsterdam, 1711; Le même, *Nouvelle bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*, 2[e] éd. Amsterdam, 1711; Niceron, *Mémoires*, cité plus haut; J. Lelong, *Bibliothèque historique de la France, contenant le catalogue des ouvrages imprimés et manuscrits qui traitent de l'histoire de ce royaume ou qui y ont rapport avec des notes critiques et historiques.* Nouv. édit. par Fevret de Fontette, 5 vol. Paris, 1768-1778; L. Petit de Julleville, *Histoire de la langue et de la littérature françaises*, t. V. et VI. Paris, 1896; *Les Bibliothèques françaises*, de la Croix du Maine et de Duverdier, sieur de Vauprias. Nouv. édit. par Rigoley de Juvigny. 6 vol. Paris, 1772; L. Wadding, *o. c.* Rome, 1650; Quétif et Echard, *o. c.*, 4 vol. in-fol. Paris, 1719-1721; De Backer et Somervogel, *o. c.* — *b)* **spéciaux :** Feret, *La faculté de théologie de Paris et ses docteurs les plus célèbres. Époque moderne.* T. I-VI. Paris, 1900-1909; Ph. Toreilles, *Le mouvement théologique en France depuis ses origines jusqu'à nos jours.* Paris, 1907; G. Monod, *Du progrès des études historiques en France depuis le XVI[e] siècle*, dans la *Revue historique*, 1876, t. I, p. 5 svv.; Salmon, *Traité de l'étude des Conciles.* Paris, 1724; Chaillot, *Les collections conciliaires*, dans la *Revue du Monde catholique*, 1866, t. XVI, p. 238-255; t. XVII, p. 37-57; 1867, t. XIX, p. 352-363; Dom H. Quentin, *Jean Dominique Mansi et les grandes Collections conciliaires.* Paris, 1900.

aux *Annales* de Baronius, soit qu'ils les résument, soit qu'ils les complètent. Ce sont les travaux de Henri de Sponde, Pierre Coppin, Ch. Chaulmer, Raynald et d'Antoine et de François Pagi. On rencontre des contradicteurs comme Isaac Casaubon, réfuté par J.-C. Boulenger, et Duplessis Mornay, *Mysterium iniquitatis,* combattu par N. Coëffeteau, L. Coqueau et Thomas Beaux-Amis.

Quant à l'histoire de l'Église nous avons la traduction et l'édition des anciennes histoires ecclésiastiques d'Eusèbe, de Socrate, de Sozomène, de Théodoret et de Nicéphore Calliste Xanthopoulos. Puis viennent les travaux d'André du Chesne, Bodonet et Coëffeteau, d'Étienne de Lusignan, de Jacques Gaultier, de Charles de Saint-Paul, de l'ordre des Feuillants, et de G. Dupréau. Les collections conciliaires de J. Merlin, de J. Sirmond et l'édition du Louvre, quoiqu'incomplètes encore, seront d'une réelle utilité pour la confection des grandes collections postérieures.

Mais si la France fut plus lente que les autres pays à s'intéresser à l'histoire de l'Église, elle occupe par contre une place marquée dans le culte de la théologie positive.

Nous citons les principaux historiens du dogme ou de la discipline : Gabriel de l'Aubespine, Jean Filesac, Jean Morin, J. Davy du Perron, Denis Petau, Jacques Eveillon, Noël Taillepied, Jacques Sirmond, Christophore de Cheffontaines, Jean du Tillet, Claude d'Espence, Claude de Sainctes et Fr. Véron. Leurs recherches portaient généralement sur les sacrements et le magistère de l'Église, en particulier sur le mystère de l'Eucharistie. Ils ont soulevé la plupart des problèmes se rapportant à ces questions et leur solution était historique et justifiée. Sans doute ils se basent souvent sur des pièces non authentiques et ne se gardent pas toujours de généraliser leurs conclusions, mais ce sont là des défauts inhérents à l'époque.

Le passé de l'Église de France eut aussi ses historiens dévoués : Claude Robert commença la *Gallia Christiana* en 1626. Dans la suite, une œuvre plus développée fut publiée sous le même titre par les frères Scévole et Louis de Sainte-Marthe ; elle subit encore plus tard de multiples vicissitudes. Viennent ensuite Robert Cenau, Jean Chenu, Jean Papire Masson, Étienne de Lusignan, Guillaume Paradin, Pierre Berls, Pierre Frizon, Guillaume du Peyrat, André et François du Chesne, Scipion Dupleix, François Bosquet et Claude d'Espence.

D'autres s'occupèrent de l'histoire des diocèses : Jean Savaron pour le diocèse de Clermont, Jean Dadré pour Rouen, Jean Moreau pour

le Mans, Michel Cotignon pour Nevers, Gabriel de la Charlonie pour l'Angoulême, Charles de la Saussaye pour Orléans et Jean-Baptiste Souchet pour la ville et le diocèse de Chartres.

La France de ce temps ne possédait pas des hagiographes comme les Bollandistes de Belgique, ni comme l'Allemagne des collections de Lippomani continuées par Laurent Surius. Toutefois dans ce domaine aussi, elle n'est pas restée inactive. Jean de Sainte-Marie, Pierre Vielle, Jean Ruyr, Josse Clichtove, André de la Saussaye et Symphorien Guyon furent des hagiographes dignes d'être cités. Raynald se rendit célèbre par ses travaux sur la Sainte Vierge.

Enfin le livre de Sleidan provoqua nombre d'écrits sur l'histoire religieuse de l'époque. M. d'Estourneau traduisit l'ouvrage de Laurent Surius. Florimond Rémond et son fils François Rémond, Claude Malingre, Pierre Matthieu, Simon Fontaine et Henri-Catherin Davila se distinguèrent aussi dans cette lutte. Dans toutes ces controverses comme dans les compositions des vies des saints le sens historique fut très imparfait, mais grâce aux attaques des protestants cet esprit se formera insensiblement (1).

L'énumération qui précède n'est certes pas complète, mais elle permet de se faire une idée de l'activité de la France dans le domaine des études historiques, à la suite du concile de Trente.

Enfin M. l'abbé A. Degrève nous a montré dans son travail *Les prédicateurs séculiers en France de 1570 à 1640* (2), les divers stades qu'a parcourus à cette époque la réforme de l'éloquence de la chaire

(1) Ce travail a été critiqué d'office par M. l'abbé E. Ruyters.

(2) **Sources principales :** Jean Bertaut, *Sermons sur les principales fêtes de l'année*. Paris, 1613; Le même, *Les trois discours de Saint Ambroise*. Paris, 1601; Le même, *Discours au Roi sur la Conférence tenue à Fontainebleau*. Paris, 1600; du Perron, *Œuvres*. Paris, 1633; *Perroniana sive excerpta ex ore* Card. Perronii. Genève, 1669; S. François de Sales, *Œuvres complètes*, 16 vol. Lyon, 1900-1906; Du Vair, *Œuvres*. Cologne 1641; Valladier, *La Saincte philosophie de l'âme*. Paris, 1612; De Besse, *Première conception théologique pour le Carême*. Paris, 1606; Le même, *Conception théologique sur tous les dimanches*, Paris, 1609; Le même, *Conception théologique sur les fêtes des saints*. Paris, 1618; Cospeau, *Oraison funèbre prononcée aux obsèques d'Henri le Grand*. Paris, 1610; Godeau, *Homélies sur les dimanches et jours de fêtes*. Paris, 1682. — **Travaux :** *a)* **généraux :** Petit de Julleville et Rébelliau, *His-*

chez les prédicateurs séculiers. A la fin du XVIe siècle on exploite la prédication comme moyen d'exciter la passion populaire contre la royauté, la controverse est réduite à un échange d'insultes et d'injures, l'exposition de la religion est trop souvent encombrée par un étalage grotesque d'érudition profane. Tels sont les caractères de l'éloquence, telle qu'elle fut pratiquée par Pigenat, Guincestre, le petit Feuillant et surtout par Boucher.

Jean Bertaut (1552-1611), premier aumônier de la reine et évêque de Séez depuis 1607, fut un des premiers à réformer ces abus. Il a compris que le but du sermon est d'instruire et d'édifier. Aussi son oraison funèbre d'Henri IV le montre supérieur à la majorité de ses contemporains.

La controverse, de son côté, devient digne et sérieuse chez le cardinal du Perron (1556-1618), il défend le dogme, il raisonne, il est plutôt conférencier qu'orateur. Malheureusement dans l'oraison funèbre de Ronsard il s'est laissé dominer par la mode de l'époque et a cédé à la flatterie et à l'exagération.

Cette nécessité de rendre à la chaire chrétienne sa dignité primitive fut encore bien comprise par un autre controversiste de renom, par Nicolas Coëffeteau (1574-1622), évêque de Marseille. Il est toujours plein de courtoisie pour ses adversaires. Ses sermons ne nous sont pas parvenus. Pour ne dire ici qu'un seul mot du mérite de S. François de Sales (1567-1621) en cette matière, notons qu'il a publié en 1604 un traité sur la vraie manière de prêcher et qu'il a su exposer avec une suave dévotion et sous de simples images les plus sublimes vérités de la foi catholique.

Cospeau († 1646) mérite également une mention ; il substitue aux citations ridicules des auteurs païens un emploi raisonné des passages de

toire de la langue et de la littérature françaises, t. III. Paris, 1897 ; LANSON, *Histoire de la littérature française*. Paris, 1902 ; JOLY, *Histoire de la prédication*. Amsterdam, 1879 ; GRISELLE, *Le ton de la prédication avant Bourdaloue*, dans la *Revue des sciences ecclésiastiques*. 1902-1906 ; JACQUINET, *Les prédicateurs du XVIIe siècle avant Bossuet*. Paris, 1885 ; LEZAT, *De la prédication sous Henri IV*. Paris, 1871 ; LABITTE, *De la démocratie chez les prédicateurs de la Ligue*. Paris, 1846. — *b)* **spéciaux :** GRENTE, *Jean Bertaut*. Paris, 1903 ; FERET, *Du Perron*. Paris, 1879 ; BLONDEL, *Le cardinal Du Perron*, Sens, 1899 ; GRENTE, *Quae fuerit in cardinali Davy Du Perron vis oratoria*. Paris, 1903 ; URBAIN, *Nicolas Coeffeteau*. Paris, 1893 ; KERVILER, *Antoine Godeau*. Paris, 1879 ; COGNET, *Antoine Godeau*. Paris, 1900.

l'Écriture. L'évêque de Lisieux, Du Vair (1551-1621), travailla aussi à rendre l'éloquence de la chaire digne de son objet. Si l'on ajoute à cette série le nom de Fenouillet († 1652), on a, depuis Henri IV jusqu'à Bossuet, une liste à peu près complète des prédicateurs séculiers qui ont les premiers contribué par la gravité et la solidité de leur parole à la réforme de l'éloquence religieuse.

D'autre part chez quelques prédicateurs de cette époque se manifestent encore les défauts du XVIe siècle. On voit un de Valladier (1565-1638) et un Pierre de Besse (1568-1639) qui parent leurs sermons d'une érudition qui reste incomprise ; ils accumulent les moqueries dans les disputes et, voulant être familiers, ils tombent dans la trivialité et la bouffonnerie de leurs prédécesseurs. Mais ce sont là les derniers représentants d'une école qui s'éteint.

Avec Godeau (1605-1672), évêque de Grasse, nous inaugurons le couronnement de l'œuvre des premiers réformateurs. La parole chrétienne est expurgée de tous les éléments, qui l'avaient dégradée à la fin du XVIe et au début du XVIIe siècles. Animé du zèle d'apôtre et éclairé par la science de la charité, l'évêque de Grasse sait être familier et persuasif et rester digne en même temps. La controverse n'apparaît guère dans ses homélies et il recommande partout la tolérance envers les hérétiques. Godeau, évèque exemplaire, fut un prédicateur s'inspirant de l'exemple et de la doctrine de S. Paul, désireux seulement de toucher l'âme de ses auditeurs (1).

Nous avons rendu compte des travaux proprement dits, présentés et discutés au Séminaire historique. Suivant la coutume, au cours des séances, des communications intéressantes ont été faites sur des ouvrages récents, sur des collections, etc. Plusieurs d'entre elles mériteraient certainement une mention détaillée, mais les limites du présent rapport ne permettent pas de nous étendre à leur sujet. Nous en sommes particulièrement redevables au R. P. H. RAES et à MM. les abbés A. BOROWSKI, R. CIOFFI, L. DUBOIS, † H. ISERENTANT et A. LEGRAND.

En terminant, il nous reste un douloureux devoir à remplir. Au cours de cette année académique la mort est venue nous enlever un des membres les plus intelligents du Séminaire historique, M. l'abbé H. ISERENTANT, étudiant à la faculté de théologie. Nous tenons à rendre ici à ce

(1) Ce travail a été critiqué d'office par M. l'abbé CH. VAN MERRIS.

regretté condisciple un dernier témoignage de sympathie et de reconnaissance. Il avait à peine fait ses premières armes parmi nous et déjà, comme l'a si bien fait remarquer notre dévoué Président, la clairvoyance de son esprit et son ardeur au travail promettaient de sa part une brillante et laborieuse coopération à nos travaux. Si la divine Providence a voulu l'appeler à Lui, son souvenir restera toujours cher aux membres du Séminaire historique, et ce sera le souvenir d'un étudiant d'élite et d'un prêtre fidèle jusqu'au bout à son devoir.

IIe Section. — Travaux pratiques sur les institutions du moyen âge.

(RAPPORT DE M. ROBERT GITS.)

Au sein du Séminaire historique, cette section s'est toujours distinguée par une activité si féconde et des succès si sérieux, que c'est avec une certaine anxiété que chaque fois, au début d'une année nouvelle, on se demande si les jeunes pourront garder intacte la tradition de leurs aînés. En jetant un coup d'œil rétrospectif sur les séances de l'année académique qui vient de s'écouler, l'impression de vive satisfaction que nous éprouvons nous rassure entièrement. Car, si les travaux ont été aussi nombreux et variés que les années précédentes, on estimera sans doute qu'ils ont gardé la même rigueur de méthode et le même fini qui ont toujours caractérisé les productions de notre Séminaire. Ils ont en outre permis aux débutants de se familiariser avec les instruments de travail et de voir comment de toutes pièces on construit ces merveilleuses charpentes de l'histoire; ils ont initié les plus avancés dans l'art de la critique et dans les procédés de la synthèse scientifique. Aussi est-ce vraiment à regret que nous constatons que les cadres étroits de ce Rapport ne peuvent enchâsser un résumé de tous les travaux que nos membres zélés ont entrepris ou achevés et dont les uns ont autant de mérite que les autres. Toutefois si nous nous contentons de ne reproduire ici qu'un court exposé des deux principales études, à savoir : celle du R. P. FRÉDÉGAND CALLAEY, O. C., sur *la jeunesse d'Ubertin de Casale* et celle de M. L. BRIL, sur *les sources historiques des origines de la Scandinavie,* ce sera avec non moins de plaisir qu'à la fin de ce rapport nous passerons rapidement en revue quelques-uns des autres essais.

*
* *

Poursuivant les savantes recherches de M. le Dr A. Fierens sur la question franciscaine, le R. P. CALLAEY, O. C., nous avait retracé l'an dernier l'histoire des conflits qui divisèrent l'ordre franciscain durant le premier tiers du XIVe siècle. Ubertin de Casale y joua un rôle prépondérant. Aussi fut-ce avec une attention bien soutenue que les membres du Séminaire historique entendirent au cours de cette année exposer les résultats des minutieuses recherches du R. P. Callaey sur *la vie et les œuvres d'Ubertin de Casale,* celui qui devint le chef des spirituels après la mort de Pierre de Jean Olivi.

La source principale où l'on peut puiser des renseignements sur l'existence orageuse d'Ubertin jusqu'en 1305, est son étrange livre *Arbor vitae crucifixae Jesu*, qu'il acheva, d'après ses propres dires, en sept mois, du 9 mars au 28 septembre de l'année susdite (1).

Ubertin naquit à Casale, village situé dans le diocèse de Verceil en Piémont. Ainsi, une bulle de Jean XXII, du 1er octobre 1317, lui permettant d'entrer à l'abbaye bénédictine de Gembloux, est adressée : *Dilecto filio fratri Ubertino de Ilia de Casali, Vercellensis dioecesis...* (2). Quant à la date de sa naissance, on trouve pour l'établir des renseignements suffisants dans le Prologue de l'*Arbor vitae*. Dès l'âge de

(1) *Arbor vitae crucifixae Jesu*, prologue, fol. IIIb. Cet ouvrage, imprimé à Venise en 1485, comprend un prologue et cinq livres. — CHAVIN DE MALAN *(Storia di S. Francesco*, p. XXXIII. Prato, 1841), DI GIOVANNI *(S. Francesco di Assisi*, p. 88. Girgenti, 1883), et P. ROBINSON *(A short introduction to franciscan litterature*, p. 40. New-York, 1907), en signalent deux rééditions en 1500 et en 1564. Mais elles semblent introuvables. — La bibliothèque de l'Université d'Utrecht possède l'*Arbor Vitae* en trois manuscrits écrits par différentes mains : ils figurent au *Catalogue des manuscrits*, nos 309, 310, 348, et sont tous les trois des in-folios. Le manuscrit 328 de la bibliothèque municipale d'Assise renferme les quatre premiers livres de l'*Arbor* ainsi qu'une partie du cinquième. Les manuscrits 43 et 303 de la bibliothèque de Subiaco contiennent également l'*Arbor* et la bibliothèque municipale de Pérouse possède une traduction italienne du quatrième livre datant du XIVe siècle. Voir *Supplementum ad scriptores Ord. Min.*, de SBARALEA, p. 684. Rome, 1806. — C. J. MOROTIUS, *Theatrum chronologicum Cartusiensis Ordinis*, p. 70. Turin, 1681, en signale une traduction italienne faite par le frère LAURENT DE FOIANO, O. P., imprimée à Foligno en 1564. Cfr. Mgr FALOCI-PULIGNANI, *Il quarto libro di Ubertino da Casale,* dans *Miscellanea francescana*, t. I, p. 171. Foligno, 1901.

(2) Voir L. WADDING, *Annales Minorum*, t. III, année 1317, no 17. Lyon, 1635.

quatorze ans, ses parents, cédant à son ardent désir, le présentèrent aux frères-mineurs. Or, il dit lui-même avoir terminé son ouvrage dans la trente-deuxième année de sa vie religieuse, la veille de la Saint-Michel 1305. Il y a donc toute facilité pour en déduire qu'il vit le jour en 1259 (1).

L'annaliste chartreux, Dom Le Couteulx (2), et après lui Mgr P. Puyol (3) se trompent lorsqu'ils pensent qu'Ubertin fut reçu dans l'ordre par Jean de Parme, vingt ans avant la mort de saint Bonaventure. D'après les détails que le célèbre spirituel nous fournit lui-même, il est clair qu'il n'embrassa la vie religieuse qu'en 1273, c'est-à-dire une année seulement avant la mort du Docteur séraphique.

Il est probable qu'il revêtit la bure franciscaine dans un couvent de la custodie de Montferrat ou tout au moins de la province de Gênes, dont Casale relevait (4). Au sortir du noviciat, il dut s'appliquer aux études philosophiques, conformément à la coutume déjà existante à cette époque en Italie (5), ce dont nous le voyons se plaindre avec une certaine aigreur, préludant ainsi aux violentes récriminations qu'il fera entendre plus tard au concile de Vienne (6). Mais, s'il faut l'en croire, Notre Seigneur le combla de grâces dès les premiers instants de sa vie religieuse, de telle façon qu'il pût résister aux ten-

(1) Voir *Arbor vitae*, prologue, fol. IIa et fol. IIIb. — Le P. Henri de Grèzes, O. C., (*Le Sacré Cœur de Jésus*, p. 103. Paris, 1890) commet une légère erreur en additionnant aux trente-deux années de vie religieuse d'Ubertin, alors qu'il écrivit l'*Arbor Vitae*, les vingt-cinq années qu'il avait, selon l'incunable de 1485, quand il se mit sous la direction d'Angèle de Foligno. Il conjecture ainsi qu'Ubertin avait 57 ans en 1305, alors qu'en réalité il n'en avait que 46.

(2) D. Le Couteulx, *Annales Ordinis Carthusiensis*, t. V, p. 53 et svv. Montreuil sur-Mer, 1889.

(3) Mgr P. Puyol, *L'auteur du livre « De Imitatione Christi »*, p. 309. Paris, 1889. — La même erreur se retrouve dans les *Historiarum seraphicae religionis libri tres*, de Pierre-Rodolphe de Tossigniano, O. M. Conv., p 334. Venise, 1586.

(4) *Bullarium franciscanum*, édit. C. Eubel, O. M. Conv., t. V, p. 579. Rome, 1898. *Provinciale ordinis Frat. Min. vetustissimum*, datant du commencement du xive siècle et attribué à Paulin de Venise. — La province de Gênes possédait à cette époque cinq couvents dans la Custodie de Montferrat : Alexandrie, Valence, Casale, Cassine et Acqui.

(5) Hilarin de Lucerne, O. C., *Histoire des études dans l'ordre de saint François*, trad. de l'allemand, par le P. Eusèbe de Bar-le-Duc, pp. 479 et svv. Paris, 1908.

(6) *Arbor vitae*, Prologue, fol. IIa.

tations de la vaine science. Le divin Maitre, nous confie-t-il, voulant se l'attacher aussi intimement que possible, lui fit ressentir successivement les différents états d'âme des êtres qui furent mêlés à sa vie. Cette union devint si étroite, qu'au cours de ses transports mystiques, Ubertin se sentit parfois transformé en frère utérin du Christ et même en petit Jésus. Le divin Maître lui apprit à faire une division mystique de la semaine. Le lundi, Ubertin méditait la chute d'Adam et la misère du genre humain jusqu'au jour de l'Incarnation; le mardi, la fuite en Égypte et le retour de la sainte famille; le mercredi, il se représentait Jésus au temple, perdu, retrouvé, baptisé et prêchant aux Juifs; le jeudi était consacré à la transfiguration et à la fête des rameaux; le vendredi à la passion; le samedi, à la sépulture et le dimanche, à la résurrection du Christ. Chaque jour il était l'hôte de Jésus et de Marie et se nourissait de leurs saints exemples; il passait la nuit avec eux (1).

Cette méthode de méditation nous permet de saisir sur le vif les détails de la vie contemplative des spirituels. Car il n'y pas de doute que ces procédés n'étaient pas uniquement employés par le frère Ubertin, mais qu'ils l'étaient aussi par ses confrères ainés, dont il les aura lui-même appris. Avant tout, ce qui y prédomine, c'est le désir ardent de l'âme de s'identifier avec le Christ.

Environ quatorze années durant, Ubertin s'adonna à ces pieux exercices, préliminaires obligatoires de la haute perfection (2).

La question se pose ici de savoir s'il faut admettre avec Knoth (3) et Huck (4) que c'est durant ce laps de temps qu'Ubertin fit un séjour de neuf années à Paris. Certes on peut croire que vers 1275 la coutume s'était déjà introduite d'envoyer les jeunes religieux intelligents au couvent des Cordeliers à Paris, pour s'y préparer à la théologie par des études philosophiques. Cependant le R. P. Callaey croit qu'il est peu probable que ce fut le cas d'Ubertin. En effet, il avoue lui-même nette-

(1) *O. c.*, Prologue, fol. II[b].

(2) Les *Annales Ordinis Carthusiensis*, *loc. cit.*, affirment qu'Ubertin composa durant ces quatorze années un livre mystique : *Fasciculus myrrhae*. Toutefois rien ne le prouve. Ubertin, en effet, dit clairement que durant cette époque il s'occupa d'exercices pieux, mais nulle part il ne parle de livres spirituels : « In primis quoque exercitiis sic quasi per XIIII annos circa forinseca Jesu me suus spiritus occupabat nondum me introducens ad altas suae mentis perfectiones... »

(3) E. Knoth, *Ubertino von Casale*, p. 3. Marbourg, 1903.

(4) Ch. Huck, *Ubertin von Casale und dessen Ideenkreis*, p. 21. Fribourg en Brisgau, 1903.

ment que ses treize à quatorze premières années de religion furent principalement consacrées à la vie contemplative, malgré les tentations violentes de l'esprit du mal. Par contre, toujours d'après son propre témoignage, loin de le faire avancer dans le chemin de la perfection, son séjour à Paris l'amena plutôt à renoncer à toutes ses pieuses pratiques d'autrefois, jusqu'au jour où une vision effrayante du Christ durant son sommeil le fit rentrer en lui-même (1). Sans aucun doute, il a étudié la philosophie, peut-être même dès l'âge de quinze à seize ans, mais on exposait bien ailleurs qu'à Paris les idées de Platon et d'Aristote. Ubertin put facilement apprendre les sciences profanes dans l'une ou l'autre étude conventuelle de la province de Gênes, où il a probablement passé les années écoulées entre son entrée en religion en 1273 et sa rencontre avec le bienheureux Jean de Parme à Greccio, en 1285. Ce sont sans doute ces années-là qu'il désigne quand il écrit : *In primis quoque exercitiis sic quasi per XIIII annos circa forinseca Jesu me suus spiritus occupabat...* (2). Le R. P. Callaey trouve cette hypothèse très admissible. Ainsi A. Mussatus, historien contemporain des luttes entre Jean XXII et Louis de Bavière, appelle Ubertin *Januensis monachus* (3). L'aurait-il bien appelé religieux gênois, s'il n'avait pas résidé dans cette province? D'autre part nous savons que les études philosophiques eurent de bonne heure une grande vogue dans les couvents franciscains d'Italie. Ange de Clareno note que, sous le généralat du frère Crescence de Jesi (1243-1247), beaucoup de frères s'appliquèrent aux sciences profanes avec une ardeur fiévreuse et insatiable (4), et les constitutions générales de 1292 nous montrent ces études complètement organisées (5).

Mais la supposition qu'Ubertin n'est allé à Paris qu'après son premier séjour à Florence, vers 1289, se heurte à une difficulté. L'incunable

(1) *O. c.*, Prologue, fol. II[a].
(2) *O. c.*, Prologue, fol. II[b].
(3) *Albertini Mussati Ludovicus Bavarus*, édité dans le *Thesaurus Antiquitatum et Historiarum Italiae*, par J.-G. GROEVIUS et P. BURMANN, t. VI, p. 362. Leyde, 1722.
(4) Voir *Historia septem Tribulationum*, éd. F. EHRLE, dans l'*Archiv für Literatur-und Kirchengeschichte der Mittelalters* (= ALKGM), 1886, t. II, pp. 356-358.
(5) Voir *Die ältesten Redaktionen der Generalkonstitutionen des Franziskanerordens*, éd. F. EHRLE, dans ALKGM, 1888, t. IV, p. 108. — Notons que, au témoignage de Salimbene, la province de Gênes possédait plusieurs études conventuelles. Cfr. HILARIN DE LUCERNE, *o. c.*, p. 1'4.

de 1485 qui contient l'*Arbor vitae,* continue immédiatement après l'exposé de sa terrible vision du Christ à Paris : « *Vigesimo quinto autem anno aetatis meae* et modo quem praetereo ad reverendae matris et sanctissimae Angelae de Fulgineo vere angelicae vitae in terris me adduxit noticiam » (1). Ne semble-t-il pas dès lors qu'après neuf années de vie universitaire Ubertin ne comptait encore que vingt-cinq ans, et par conséquent qu'il a été envoyé à Paris à l'âge de seize ans, comme E. Knoth et Ch. Huck le prétendent (2)? Sans aucun doute, mais il existe de ce texte une autre version, prise, non de l'incunable, mais d'un manuscrit de l'*Arbor vitae* antérieur à l'édition de 1485, et justifiant pleinement l'hypothèse émise par le R. P. Callaey. C'est la version qui a été suivie dans les *Acta sanctorum* (3). Il y est dit notamment : « Vigesimo quinto *autem anno religionis meae deformatae* (is fuit ut ex aliis locis patet Christi MCCXCVIII) miro modo quem praetereo,... » (4). Or le manuscrit 309 de la bibliothèque de l'Université d'Utrecht, qui renferme le Prologue et les deux premiers livres de l'*Arbor vitae*, contient précisément une version analogue à celle des *Acta sanctorum,* à savoir : « sed qui semper invenit et fecit causas miserendi *mihi vigesimo quinto anno religionis meae deformatae* miro modo quem praetereo ad reverendae matris et sanctissimae animae Angelae de Fulgineo vere angelicam vitam in terra ducentis misericorditer me adduxit noticiam. »

Ce manuscrit est plutôt antérieur que postérieur au commencement du xv[e] siècle. Il s'agirait donc, non de l'âge effectif d'Ubertin, mais de ses années de religion; d'où il résulterait que, dans ce cas, il ne serait venu à Paris que vers 1289, alors qu'il avait déjà trente ans.

De plus, de l'avis du R. P. Callaey, cette chronologie s'accorde beaucoup mieux que l'autre avec les renseignements que le célèbre spirituel donne sur sa propre personne (5).

Mais ne pourrait-on pas s'étonner qu'Ubertin ait été envoyé à

(1) *O. c.*, Prologue, fol. III[a].
(2) Voir *plus haut.*
(3) *Acta sanctorum januarii*, t. I, 4 janv. : *Beata Angela de Fulgineo*, p. 234. Anvers, 1643.
(4) Voir *plus haut.*
(5) *O. c.*, livre V, chap. III. Le R. P. Callaey voit dans la phrase suivante une allusion au voyage du Fr. Ubertin de Florence à Paris vers 1289 : « ... *Et dum ego in remotis agerem* et in multis distractionibus et moestitiis viverem propter status imperfectionem *lectionis officio promissus* in die Pentecostes *subito dum ad alia tenderem* frater Salomon minister Marchiae venit ad locum asserens sanctum Dei Johannem decessisse.... »

Paris à un âge relativement si avancé, puisqu'il avait trente ans en 1289? Non, car il est à noter, avec le P. Hilarin de Lucerne (1), que « le religieux mendiant ne quittait jamais définitivement les écoles », et même nous voyons que les frères-prêtres et prédicateurs étaient obligés d'assister bien longtemps encore à une leçon au moins par jour et de prendre part aux répétitions (2). Ubertin d'ailleurs n'a certainement pas étudié pendant tout le temps que dura son séjour à Paris. Ne voyons-nous pas, en effet, d'après ses propres paroles, qu'il y fut aussi lecteur (3)? A. Budinszky et P. Sabatier vont même jusqu'à penser qu'il remplit cette fonction à Paris durant neuf années entières (4). Le R. P. Callaey est cependant d'avis que les paroles d'Ubertin ne peuvent pas justifier cette opinion. Mais au moins doit-on accepter qu'il a rempli des fonctions lectorales à Paris. Il y fut peut-être durant quelque temps *cursor Bibliae*, c'est-à-dire, chargé de faire une lecture rapide de la Sainte Écriture avec explications sommaires pour les théologiens de la première année (5).

Sa vaste connaissance des saints livres et des écrits des principaux pères de l'Église donne certainement quelque autorité à cette hypothèse.

Malgré tout cependant, son séjour à Paris n'a pas laissé de traces : lui-même est très sobre de détails à cet égard et le Cartulaire de l'Université ne le cite même pas. Les amers reproches qu'il s'adressa plus tard permettent de supposer que sa vie dans cette ville ne

(1) *O. c.*, p. 352.

(2) LITTLE, *Constitutions of the province of France*, dans l'*English historical Review*, 1902, t. XVII, p. 516. — Voir *Die ältesten Generalkonstitutionen*, dans ALKGM, 1888, t. VI, p. 107. — Voyez l'exemple du frère Salimbene, qui étudia successivement dans six études conventuelles durant un espace de plus de treize années. Cfr. HILARIN DE LUCERNE, *o. c.*, p. 166.

(3) *O. c.*, Prologue, fol. III a. « Novem annorum spatio quibus legi et Parisius fui. »

(4) Cfr. A. BUDINSZKY, *Die Universität Paris und die Fremden an derselben im Mittelalter*, p. 205. Berlin, 1876 : « Ubertino von Casale, 1259 geboren, trat 1273 in den Franziscanerorden und kam gegen Ende des Jahrhunderts *nach Paris, wo er neun Jahre lang als Lehrer thätig war.* » — P. SABATIER, *Fr. Francisci Bartholi de Assisio Tractatus de Indulgentia*, p. LXIII. Paris, 1900.

(5) Notons que le P. PAPINI, O. M. Conv., *Storia di S. Francesco*, t II, p. 240. Foligno, 1825-1827, l'appelle « Baccelliere e lettore Parigino ». Les fonctions de cursor Bibliae étaient confiées aux Bacheliers. — Cfr. HIL. DE LUCERNE, *o. c.*, p. 539 : cette charge « formait pour les candidats au professorat une excellente transition des bancs de l'école à la chaire du maître. »

fut pas toujours exemplaire et qu'il y abusa de sa situation privilégiée. C'est ainsi que son confrère et contemporain, Alvarez Pelayo, a laissé un récit très animé, mais assurément exagéré, des désordres auxquels se livrèrent certains étudiants franciscains à Paris (1).

Avant d'examiner ce que fit Ubertin après son retour de la ville universitaire, le R. P. remonte à l'année 1285 : à cette date Ubertin quitta la province de Gênes, pour se rendre à Florence, dans la province de Toscane, « sub titulo studii... » (2).

Mais auparavant Ubertin fit une visite aux sanctuaires de Rome et s'achemina ensuite vers l'Ombrie, où il eut la joie de rencontrer le bienheureux Jean de Parme, retiré à Greccio depuis environ un quart de siècle. Là, le futur chef des franciscains spirituels se confessa à l'ancien général, ardent joachimite, jadis poursuivi avec tant de violence par le parti de la communauté. Réconforté et instruit par le pieux solitaire, non seulement dans les voies de la perfection et au sujet de l'indulgence de la Portioncule, mais aussi dans les secrets des prophéties apocalyptiques (3), il s'achemina vers Sainte-Marie des Anges pour y gagner l'indulgence plénière. C'est avec raison que le P. H. Holzapfel s'appuie sur cette entrevue d'Ubertin avec Jean de Parme, pour affirmer que l'origine de l'indulgence remonte à la première génération franciscaine (4).

Après ce détour Ubertin se rendit dans la province de Toscane, à Florence (5). Il s'y lia vite d'amitié avec plusieurs saints personnages, qui se chargèrent de sa direction spirituelle; parmi eux nous remarquons le bienheureux Pierre Pettinango de Sienne, la vierge Cécile de Florence et surtout Pierre de Jean Olivi, arrivé au grand couvent de Santa Croce (à Florence) vers 1287, en qualité de lecteur. En peu de temps le « doctor speculativus » instruisit Ubertin avec tant de persuasion du sens sublime des Saintes Écritures et des mystères de la troisième époque joachimite, commencée en 1260 et, qui est celle du Saint-Esprit, qu'il

(1) ALVAREZ PELAYO, *De planctu Ecclesiae*, fol. 165. Venise, 1560.

(2) *Arbor Vitae*, Prologue, fol. 1I[b].

(3) *Arbor Vitae*, livre V, chap. III.

(4) H. HOLZAPFEL, O. F. M., *Die Entstehung des Portiuncula-Ablasses*, dans l'*Archivum franciscanum historicum*, 1908, t. I, p. 36.

(5) C'est à cette époque que se rattache la rencontre d'Ubertin avec Marguerite de Cortone. Voir *Antica leggenda della vita e de' miracoli di santa Margherita di Cortona scritta dal confessore di lei* FR. GIUNTA BEVEGNATI *dell' Ordine de' Minori*, avec traduction italienne du texte original latin, notes et dissertation du Fr. LOUIS DE PÉLAGE, M. Obs., rééditée par le P. E. CRIVELLI, M. Obs., chap. IX, § 27. Sienne, 1897.

se sentit devenir un homme tout à fait nouveau. Pourtant, remarque-t-il, je ne partage pas en tout point les opinions de mon illustre maître, « *quia aliquando bonus dormitat Homerus nec omnia omnibus data sunt* » (1).

Une autre question que le R. P. Callaey se pose ici, est celle de savoir si Ubertin fut aussi l'ami du Dante. R. Davidsohn, qui a examiné ce point, pense avec raison que oui (2), mais ce qu'on peut regarder comme certain, c'est que ces deux personnages se sont connus. Dans sa Divine Comédie, le génial poète florentin, revenu des illusions de sa jeunesse, reproche à Ubertin par la bouche de saint Bonaventure sa sévérité excessive et trouve que, pas plus que Mathieu d'Acquasparta, il ne représente l'idéal franciscain par sa sévérité excessive (3). Dante et Ubertin nourrissaient les mêmes sentiments à l'égard de Célestin V qu'à celui de Boniface VIII (4). Tous deux ils chantèrent les noces mystiques de saint François avec la Pauvreté (5). Ils eurent aussi un ami commun, Pierre Pettinango de Sienne : c'est lui sans doute qui opéra le rapprochement entre ces deux hommes, parfaits enfants de leur siècle et partant très bien faits pour se comprendre (6).

Pendant ses études au couvent de Florence, le frère Ubertin s'exerçait aussi à la prédication, et il se vante de ne point rechercher les frivolités dans ses sermons. Malheureusement sa conduite était loin de corres-

(1) *O. c.*, Prologue, fol. IIb. — Ubertin compta certainement encore d'autres amis, surtout dans la fraction rigoriste de l'ordre : le bienheureux Conrad d'Offida, par exemple. Il fit aussi connaissance avec certains frères qui furent les confidents du bienheureux Égide, disciple favori de saint François d'Assise. Voir *Arbor vitae*, livre V, chap. III.

(2) R. Davidsohn, *Geschichte von Florenz*, t. II. *Die Guelfenherrschaft und der Sieg des Volkes*, pp. 275 et svv. Berlin, 1908.

(3) *La Divina Commedia. Del Paradiso*, éd. G. Niccolini-G. Bezzuoli, chant XII, verset 124. Florence, 1842.

(4) *La Divina commedia. Dell' Inferno*, chant XII, vers. 60; chant XIX, vers. 53. *Arbor Vitae*, livre V, chap. VIII.

(5) *La Divina commedia. Del Paradiso*, chant XI, verset 43 et svv. — *Arbor vitae*, livre V, chap. III. Le Dante et Ubertin sont tributaires du *Sacrum commercium Fratris Francisci cum domina Paupertate*, attribué à Jean Parenti. Voir l'édition du P. Édouard d'Alençon, O. C. Rome, 1900. — H. Cosmo prétend même que le Dante n'a pas connu directement cette œuvre mais seulement par les extraits qu'en a donnés Ubertin. Voir *Le mistiche nozze di fra Francesco con madonna Povertà*, dans le *Giornale Dantescho* (année VI), pp. 49 et svv.

(6) *La Divina commedia. Del Purgatorio*, chant XIII, vers. 128.

pondre à ses paroles. Il enseignait la pauvreté et la mortification, et quoiqu'il dise que ce fut à regret, lui-même, jouissait de l'abondance (1). Cela n'empêcha pas qu'il ne se livrât au ministère avec grand succès.

Ce fut alors, c'est-à-dire vers 1289, comme le R. P. Callaey a taché de le montrer plus haut, qu'on l'envoya à Paris. A son retour à Florence vers 1298, il avait complètement oublié les pieuses pratiques de ses premières années de vie religieuse. Par bonheur il rencontra la bienheureuse Angèle de Foligno qui parvint à le ramener dans le bon chemin et qui le guérit de toute infirmité spirituelle et corporelle (2).

Après son retour en Toscane, Ubertin y exerça durant quatre ans environ la charge de lecteur et, comme son départ de Paris date de 1298, on doit en conclure qu'il resta dans ces fonctions jusqu'en 1302.

De là il fut envoyé à Pérouse où il se remit à la prédication (3). C'est vers cette époque qu'il s'occupa de la répression des frères du libre-esprit (4). Dans ses sermons, bien qu'il nous avertisse qu'il ne s'exprimait devant ses auditeurs qu'à mots couverts, la violence de ses attaques contre les abus du clergé séculier et régulier lui valut une citation devant le pape Benoît XI à Rome, sans doute au printemps de 1304 (5). Mais les habitants de Pérouse envoyèrent au pontife une députation pour lui demander tout d'abord de leur rendre le frère Ubertin, ensuite de se considérer comme le père et le seigneur de leur cité. Voyant que la libération de leur prédicateur favori était la condition

(1) Sans doute vivait-on largement à Santa Croce, le spacieux couvent de Florence, dont la construction fut un des triomphes du parti de la communauté. Aussi Ubertin l'attaqua-t-il vivement plus tard. Voir l'ALKGM, t. III, p. 115.

(2) *Arbor vitae*, Prologue, fol. III[a].

(3) D'après E. KNOTH, *o. c.*, p. 6, Ubertin se rendit à Pérouse après son lectorat, vers 1288 selon lui; il y prêcha, fut révoqué, se retira au Mont Alverne où le frère Salomon lui apporta à la Pentecôte 1289 la nouvelle de la mort de Jean de Parme. La *Chronica septem tribulationum*, dans l'ALKGM, t. II, p. 130, invoquée par E. Knoth, ne dit pas si le séjour d'Ubertin au Mont Alverne fut long ou court, ni qu'il data de 1288.

(4) *Chronica septem tribulationum*, dans ALKGM, t. II, p. 131.

(5) *Arbor vitae*, Prologue, fol. III[b]. Ubertin raconte qu'il passa *sa première année* au mont Alverne, en profondes méditations sur son indignité et la bonté de Dieu, *résistant* toujours aux frères qui le sollicitaient d'écrire, les uns un sermonnaire, d'autres un commentaire de l'Apocalypse ou une histoire de la passion : il dit lui-même qu'il mit la première main à l'*Arbor vitae* le 9 mars 1305. Il sera donc arrivé à l'Alverne une année environ auparavant.

essentielle de leur soumission, le pape accèda à leur requête en disant « subridens » : « A nous et aux cardinaux vous préférez donc le frère Ubertin ! » — « Tout comme nous préférons le spirituel au temporel », lui répondirent les délégués de Pérouse (1). Mais les supérieurs d'Ubertin furent loin de se montrer aussi condescendants : voulant à tout prix se débarrasser d'un homme dont la parole enflammée émouvait trop les frères rigoristes au fond de leur cellule et enthousiasmait les foules sur les places publiques, ils le reléguèrent dans la solitude du mont Alverne. Ubertin y trouva des confrères qui l'admiraient à l'envi, un gardien plein de prévenance et surtout son frère utérin, le « parvulus frater Johanninus » (2). C'est grâce aux prières incessantes de ce dernier qu'Ubertin se décida enfin à rédiger l'*Arbor vitae* (3).

Le R. P. Callaey n'a pas cru inutile d'esquisser cette petite, mais intéressante étude chronologique sur la première partie de la vie d'Ubertin de Casale. Les erreurs qui se sont commises au détriment de ce célèbre frère-mineur légitiment pleinement cette discussion. Le R. P. a réussi à nous montrer que, loin d'être un compagnon de lutte de saint Bonaventure, comme l'affirment les *Annales Ordinis Carthusiensis* (4), le fougueux spirituel fut à peine son contemporain. Par conséquent, contrairement à ce que Mgr Puyol avait soutenu (5), on a le droit de conclure que le docteur séraphique n'a jamais pu citer aucun extrait des écrits d'Ubertin. Et quoi qu'en pense cet auteur, on ne peut admettre qu'Ubertin composa un ouvrage avant 1305 ; l'on doit aussi écarter l'hypothèse de quelques autres historiens qui affirment qu'il a, durant neuf années, exercé les fonctions de lecteur à Paris, alors qu'il comptait à peine dix-huit à vingt ans (6).

(1) Voir ALKGM, t. II, p. 132.

(2) Il n'était pas seulement son frère en religion, comme l'a pensé E. KNOTH, *o. c.*, p. 8.

(3) *O. c.*, Prologue, fol. III[a].

(4) *O. c.*, p. 53.

(5) *O. c.*, p. 311.

(6) Au XVIII[e] siècle, G. OUDIN commit la même erreur que A. BUDINSZKY. Voir *Commentarius de scriptoribus Ecclesiae antiquis*, t. III, p. 748. Leipzig, 1722. — CH. HUCK (*Ubertin von Casale und dessen Ideenkreis*, p. 21. Fribourg en Brisgau, 1903) pense aussi qu'Ubertin fit la connaissance de la bienheureuse Angèle en 1284 au début de son lectorat, et non en 1298. Mais alors il faudrait admettre qu'Ubertin aurait prêché durant seize ans (1288-1304), sans jamais être inquiété, pas même par l'ombrageux Boniface VIII ou par le très romain ministre général Mathieu d'Acquasparta. Cette hypothèse est inadmissible vu le caractère emporté d'Ubertin, l'époque troublée et le milieu exalté ou il vivait.

*
* *

Les investigations laborieuses de M. L. Bril dans les ténèbres qui enveloppent aujourd'hui encore le berceau des peuples scandinaves, n'ont pas moins mérité notre attention bienveillante que la minutieuse étude du R. P. Callaey, tant à cause de l'aridité d'un pareil travail préparatoire, qu'à raison de l'étendue et de la complexité du terrain à explorer. Ces recherches nous ont ainsi valu un aperçu, sinon définitif, du moins assez détaillé sur les *Sources historiques de la Scandinavie*; il n'y a d'ailleurs pas à songer à pouvoir aboutir. dans ce sujet, à un ensemble complet et harmonieux.

Comme pour les autres peuples du vieux continent, l'histoire des Danois, des Norvégiens et des Suédois doit s'emprunter aux monuments que les temps nous ont conservés, aux actes publics et privés, gardés et transmis par les différentes générations qui se sont succédées, et enfin à l'expression de leurs idées et de leurs sentiments dans leurs œuvres littéraires.

M. Bril s'est attaché d'abord à grouper les restes monumentaux qui couvrent encore ces pays. Comme partout ailleurs, on y trouve des constructions diverses, des palais, des produits de l'art, des ustensiles et autres objets analogues. Il y a pourtant à remarquer spécialement les *runes*. Sous ce nom on désigne communément les différentes inscriptions que les peuples scandinaves ont tracées en langue vulgaire, sur des blocs de rochers, sur des pierres tombales, sur des constructions, etc. Pour les âges reculés ces *runes* sont les seuls vestiges qui nous renseignent sur l'existence d'un peuple, elles sont sans valeur pour le faire connaître, car d'ordinaire elles sont trop peu claires et trop difficiles à déchiffrer pour pouvoir fournir un témoignage convenablement sérieux.Mais lorsqu'elles donnent des détails sur des époques où nous retrouvons déjà l'existence d'autres sources plus autorisées, ces mêmes *runes* acquièrent du coup une certaine importance, au point de pouvoir confirmer et compléter les renseignements fournis par les premières. Certes, à côté de ces gravures primitives, nombre d'autres monuments et de restes épigraphiques peuvent nous fournir des indications précieuses sur la vie et les habitudes de ces peuples, surtout depuis l'époque où le Christianisme est venu leur apporter, en même temps que la parole de vérité, une civilisation qui, pour être rudimentaire, n'en fut pas moins bienfaisante. Malheureusement l'étude de la conversion de ces peuples est loin d'être achevée, et M. Bril doit se borner à

renvoyer provisoirement au travail de J.-B. Löffler sur les églises scandinaves aux XIe et XIIe siècles (1).

D'une valeur de beaucoup supérieure sont assurément les sources d'archives. Encore une fois, il serait impossible d'en faire ici une énumération complète et détaillée. M. Bril doit se contenter d'en indiquer quelques recueils principaux. L'on ne possède sur la Scandinavie aucun document diplomatique antérieur à sa conversion au christianisme, à moins qu'on ne considère comme un véritable acte la recommandation (2) que saint Anschaire reçut de la part du roi de Danemark, Horich, pour le roi de Suède. La plupart des historiens cependant rejettent cette interprétation.

Les plus anciens documents diplomatiques datent toutefois de l'époque de cet illustre apôtre du Nord, saint Anchaire (3). En 831 Louis le Pieux (4) décida l'érection de l'archevêché de Hambourg et donna à saint Anschaire la « cella » de Thourout en Flandre. Cette érection fut confirmée en 832 par le pape Grégoire IV (5), qui donna le pallium à saint Anschaire et l'institua en même temps légat apostolique des pays du Nord. En 864 le pape Nicolas Ier réunit le diocèse de Brême à celui de Hambourg (6). D'autres lettres pontificales furent aussi adressées l'une à Rimbert, l'autre au roi Horich au sujet de son baptême (7). Et puis ce sont les écrits successifs des papes Formose (891-

(1) J.-B. LÖFFLER, *Aldersbestemmelser i vor romenske teglstens arkitektur*, dans l'*Aarboger for nordisk oldkyndighed og historie* (ANOH), 1898, p. 1 et svv.; et la polémique à ce sujet, dans ANOH et dans le *Dansk historisk tidskrift* de cette année.

(2) « Regis Horici missum pariter et signum secum habuit ». *Vita Anskarii auctore Rimberto*, n° 26, édit. F. WAITZ, p. 55, dans les *Scriptores rerum germanicarum in usum scholarum*. Hanovre, 1884.

(3) J. HOLMQUIST, *De äldsta urkunderna rörande ärkestiftet Hamburg-Bremen och der nordiska missionen*, dans le *Kyrkohistorisk Aarsskrift*, 1908, t. IX, p. 241-283. Cfr la note 5.

(4) K. KOPPMANN, *Die ältesten Urkunden des Erzbistums Hamburg-Bremen*, Beilage I, n° 4. Hambourg, 1866.

(5) JAFFÉ, *Regesta Pontificum romanorum*, anno 1-1198, n° 1959. Berlin, 1851; P. CURSCHMANN, *Die älteren Papsturkunden des Erzbistum Hamburg*. Hambourg, 1909. L'auteur donne le texte de vingt-cinq bulles pontificales concernant la fondation du diocèse de Hambourg et en discute l'authenticité et la valeur. Cet ouvrage a paru lorsque ce Rapport était déjà à l'impression. M. Bril a cependant utilisé et cité, d'après Jaffé², la plupart de ces bulles, c'est-à-dire celles qui, selon Jaffé², sont authentiques.

(6) JAFFÉ, *o. c.*, nos 2085-2086.

(7) JAFFÉ, *o. c.*, n° 2112.

896) (1), Sergius III (905) (2), Agapet III (948) (3), Léon IX (1053) (4) et Innocent II (1133) (5), tous relatifs à la légation du Nord. On pourrait encore citer bien d'autres bulles pontificales, telles que celle de Grégoire VII au roi Ingé, et surtout des recommandations adressées aux évêques du Nord sur la discipline ecclésiastique, mais l'énumération ici en serait sans aucune utilité, puisque toutes sont analysées dans la collection de Jaffé. Il est à noter cependant que jamais les papes n'ont eu avec les pays scandinaves une correspondance bien suivie et efficace. D'autre part on ne peut signaler non plus beaucoup de missives impériales, leur nombre est aussi restreint que leur vraisemblance est minime.

Faut-il mentionner aussi les sources indigènes, lettres de rois, contrats et autres documents publics et privés? M. Bril ne le croit guère et se contente de renvoyer aux différents *diplomataria* des trois pays (6).

Bien plus importantes que toutes ces sources diplomatiques susmen-

(1) Jaffé, *o. c.*, n° 2680.
(2) Jaffé, *o. c.*, n° 2716.
(3) Jaffé, *o. c.*, n° 2792.
(4) Jaffé, *o. c.*, n° 3258.
(5) Jaffé, *o. c.*, n° 5453.
(6) Pour la Norvège, voir le *Diplomatorium Norvegicum. Oldbreve till kundskab Norges indre og ydre forholde, sprog, slaegter, saeder, lovgifning og rettergang i middelalderen*, par Ch. O. Lange, C. R. Unger, A. Brugge et Ch. Brinchmann, t. I-XVII. Christiania, 1847-1907.

Pour l'Islande, voir le *Diplomatorium Islandicum. Islenzkt fornbrefa safn, sennhefir ismi ad holda bref og gjörninga, doma og maldaga og adrar skar, er snerta Island eda eslenskamenn.* Gefid ud of hinu islenzka bokmenafelagi (834-1264). T. I. Copenhague, 1857-1876.

Pour la Suède, voir le *Diplomatorium Suecanum*, de G.-J. Liljegren et B.-E. Hildebrand (887-1350). T. I-VI. Stockholm, 1829-1878 — Série II. *Svensk Diplomatorium från och med aar 1401*, udgifnet af C. Silfverstalpe, 1875-1884.

Pour le Danemark, voir les *Regesta diplomatica historiae Danicae. Index chronologicus diplomatum et litterarum, historiam danicam ab antiquissimis temporibus usque ad annum 1660 illustrantium, quae in libris hactenus editis vulgata sunt*, éd. *cura societatis regiae scientiarum Danicae*, t. I (822-1536). Copenhague, 1847; et aussi le *Repertorium diplomaticum regni Danici*, de Erslev, Christensen et Hunge. Copenhague, 1843-70.

Voir également le *Diplomatarium Arna Magnaeanum*, de G.-H. Thorkelin, t. I. *Danica complexus ab anno 1084-1259*, et t. II, *Norvegica complexus ab anno 1189.* Copenhague, 1786. Enfin voir aussi les *Collections* Langebeck et Fant, citées plus loin.

tionnées et d'une valeur bien plus grande pour l'histoire des institutions scandinaves sont, d'après M. Bril, les lois ou « *Lav* » (1) qui nous ont été conservées. Presque toutes les provinces ont les leurs et, ce qui est essentiel, c'est qu'elles remontent surtout au commencement du christianisme en Scandinavie. Remarquons cependant que la conversion et l'influence des missionnaires peuvent avoir amené des transformations par suite desquelles les anciennes lois ont pu perdre leur autorité ou changer de caractère.

Enfin M. Bril s'est occupé aussi des productions littéraires de ces peuples. Ici encore on peut dire que tous les genres de sources des autres pays européens sont représentés ; peut-être toutefois sont-ils en plus petit nombre et d'une moindre importance.

Le premier de ces genres à considérer est celui des fameuses « *Saga* ». Les « *Saga* » sont composées de légendes populaires, retraçant les exploits fabuleux des rois et héros du Nord et dans lesquelles l'imagination primitive prend son libre essor. Rédigées en langue islandaise ou norvégienne, elles ont été rassemblées dans quelques collections, comme celle des *Heimskringla* (2) et les *Fornmannasögur* (3) qui fournissent les données les plus intéressantes sur la vie et les institutions des peuples du Nord, et c'est vrai non seulement pour l'Islande et la Norvège où elles ont été mises par écrit, mais aussi pour le Danemark et la Suède, deux pays où leurs auteurs firent de fréquentes excursions.

Quant aux croyances mythologiques, elles se retrouvent en grande partie dans les vieilles « *Edda* » : celles-ci sont trop connues comme chants religieux et légendaires des pirates normands pour qu'on y insiste longuement. Ces poésies (car *Edda* n'a en somme d'autre signifi-

(1) Voir pour ces lois la plupart des *diplomataria* cités plus haut. De même : SCHLYTER, *Corpus juris suevo-gothorum antiqui. Samling af sveriges gamla lagar.* 13 vol. Lund, 1878 ; L. AMBROSIANI, *Studier öfver den svenska kyrkans organisation och forfattning vid 1100 talets midt*, dans le *Kyrkohistorisk Aarsskrift*, 1902, t. III, pp. 19-69 ; BRANDT, *Forelæsninger over Norske Retshistorie.* Christania, 1883.

(2) *Cercle de la patrie*, par SNORRE STURLESON, mort le 22 septembre 1241. C'est la vie des rois norvégiens depuis les temps mythologiques jusqu'au roi norvégien Magnus Erlingsson, mort en 1177. La dernière édition est la suivante : *Heimskingla eda sögur Noregskonunga* SNORRA STURLUSONAR, 3 vol. in-8°. Upsala, N. Linder og K.-A. Haggson, 1870-1872.

(3) *Fornmannasögur, Eftir gaemlum handritum ad tilhutum hins konungliga norraena Fornfraeda Fèlags*, 12 vol. in-8°. Copenhague, 1825-1837.

cation que poésie) se divisent en deux catégories, à savoir les *anciennes* et *les nouvelles Edda*. Les anciennes sont de véritables chants populaires rassemblés par l'Islandais Sämund le Sage, qui mourut en 1133 (1). Les nouvelles « *Edda* », au contraire, ne sont en grande partie qu'un commentaire des premières; elles doivent être attribuées à Snorre Sturleson et sont de ce fait mieux connues sous le nom de leur auteur. Elles s'appellent aussi Edda prosaïques (2).

Enfin une autre collection qui renferme plus encore que les précédentes des « *Saga* » de toûtes sortes, s'appelle le « *Flateyjarbok* » (3), du nom de l'île de Flatey, au nord de l'Islande.

Après avoir ainsi passé en revue ces différentes espèces de sources littéraires concernant les origines scandinaves, M. Bril s'attache plus particulièrement à l'étude des « *Saga* », et s'efforce d'en fixer la valeur au point de vue critique et d'en déterminer la date de composition.

L'autorité historique des « *Saga* » a fait jusqu'ici l'objet de nombreuses discussions et comme toujours, quand il s'agit de documents des temps reculés, une foule d'opinions et de systèmes se sont fait jour. Le moyen âge, naïf et croyant, semble tout simplement avoir admis sans examen la valeur de ces *Saga*. Mais, à l'époque moderne, la critique s'est attaquée à ces croyances et traditions primitives gardées jusqu'alors avec un soin scrupuleux et considérées comme inviolables. Durant longtemps on n'avait accordé d'autorité qu'à la seule source latine, le *Saxo Grammaticus*, mais la mise au jour des « *Saga* » islandaises vint ébranler les opinions reçues. Au XVIIe siècle l'islandais Torfäus essaya déjà de concilier ces données de double provenance, en rattachant au fil des événements pris dans les « *Saga* » les détails contenus dans le *Saxo Grammaticus*. Et cependant il était encore bien éloigné des conclusions de la critique contemporaine. Le XIXe siècle répugnait naturellement à ajouter foi à toutes ces fables, plus invraisemblables les unes que les autres. Aussi voyons nous les premiers historiens scandinaves, tel Dahlmann (4), les rejeter en bloc et manifester un scepticisme complet. D'autres

(1) *Saemundar Edda hins frödha Norraen fornfraede, udgiven af S. Bugge*. Christiania, 1867.

(2) *Edda Snorra Sturlusonar*. THORLEIFR JÖNSSON gaf ut. Copenhague, 1875.

(3) *Fl. udg. efter offentlig Foranstaltning* (ved GUDBR. VIGFUSSON og C.-K. UNGER), 3 vol. Christiania, 1860-1868.

(4) Cfr. S. J. DAHLMANN, *Geschichte von Dannemark*, t. I, pp. 11 et svv. Hambourg, 1840.

cependant sont venus, moins radicaux peut être, mais par contre plus enthousiastes que ceux-là; ils ont taché de réhabiliter, sans y réussir toutefois, ces vieux chants héroïques. Finalement, les deux partis extrêmes ont dû atténuer l'un et l'autre leurs exagérations et convenir que, tout en étant très éloignées de la vraisemblance, toutes ces histoires contiennent malgré tout des détails qui offrent des garanties indiscutables d'historicité. Mais toute la difficulté du problème renait quand il s'agit de rechercher et de définir jusqu'où s'étend ce fond de vérité historique. En ce qui regarde les allusions aux temps préhistoriques et les faits qui y sont rapportés, M. Bril incline dans le sens des conclusions émises par le savant chercheur Dahlmann (1) et croit que comme sources narratives les « *Saga* » sont dénuées de toute valeur historique. Leur véritable valeur consiste principalement dans les données qu'elles fournissent sur la religion, le culte et la civilisation : de là leur importance appréciable pour l'histoire des idées; mais qu'on ne s'y trompe point, cette importance existe non pas pour l'histoire des temps dont elles nous racontent les évènements, mais pour celle de l'époque où elles furent rédigées. Et ici encore des difficultés sans nombre et presque insurmontables surgissent de toute part.

Cela est vrai surtout quand il s'agit de déterminer la date de composition. Sans doute il est facile d'établir qu'en majeure partie les « *Saga* » ont été définitivement achevées et mises par écrit au XIe et surtout aux XIIe et XIIIe siècles. Mais dès qu'il est question de rechercher dans les temps plus reculés l'époque où ces chants ont commencé à exister et à se répandre, l'historien se trouve devant un problème d'une complexité beaucoup plus grande. Certainement la date de composition précède de très loin la date de rédaction, car l'on sait que la transmission des chants se faisait héréditairement au sein des familles et que les légendes ont circulé de bouche en bouche et de contrée en contrée. Par combien de générations n'avaient-elles pas été entendues et chantées? Combien de changements, d'ampliations et d'ajoutes n'avaient pas eu lieu au cours de cette transmission séculaire? Le problème est d'autant plus complexe encore que toutes ces « *Saga* » ne sont pas écloses sur le sol même de l'Islande et qu'elles sont distantes de plusieurs siècles peut-être de l'époque fabuleuse dont elles nous racontent les exploits héroïques; quant aux légendes plus rapprochées des évènements, il importe de remarquer que les chantres étaient des poètes de cour donnant d'or-

(1) *O. c.*, ibidem.

dinaire à leur récit l'allure d'un communiqué officiel. Ajoutons aussi que le changement de religion n'a pas été sans exercer une influence profonde sur le fond et la forme des légendes païennes, et que d'un autre côté la survivance des croyances mythologiques a été assez puissante encore pour trouver un écho dans les récits miraculeux des vies de saints. Ces quelques observations montrent bien que cette question est bien difficile à solutionner, que cette étude exige une extrême prudence et que les résultats obtenus jusqu'ici sont encore bien fragiles.

Il n'entre pas dans les limites restreintes de ce rapport de reproduire une énumération de tous les poètes connus que M. Bril s'est efforcé de retrouver. La liste d'ailleurs en serait aussi longue que peu utile. Il faut cependant faire une exception pour un auteur danois qui écrivit en latin et auquel M. Bril attache une importance plus spéciale : *Saxo Grammaticus*. Moine danois du XIIe siècle, vivant à l'époque de Waldemar Ier le Grand, il écrivit une histoire du Danemark. Il remonta à la plus haute antiquité, mais il est sans valeur aucune peut-on dire pour cette époque primitive, car il n'a connu d'autre source que les « *Saga* » islandaises, cependant son récit du règne de Waldemar mérite une certaine attention. Il est à regretter, toutefois, qu'en même temps que se fane la beauté de sa poésie, l'ampleur de son exposé diminue : c'est comme s'il avait eu hâte d'en finir une fois que le voisinage de la réalité l'empêchait de laisser encore libre cours à son imagination. Si pourtant M. Bril trouve un intérêt spécial à *Saxo Grammaticus*, c'est qu'il est le seul historien scandinave qui ait écrit les « *Saga* » en langue latine, et surtout c'est qu'il est la source principale de presque toutes les chroniques danoises jusqu'au XIIe siècle.

En somme les sources scandinaves ne peuvent nous donner que des renseignements vagues et peu sûrs. Heureusement les sources étrangères nous fournissent plus de lumière. Aussi M. Bril s'en est-il également occupé. Sans parler de Pitheas de Marseille, ni des autres voyageurs grecs ou romains, il en arrive directement à l'époque où les pays du Nord et surtout le Danemark entrèrent en relations avec l'Europe occidentale, c'est-à-dire à l'époque qui suivit de près la conquête de la Saxe par Charlemagne. C'est Einhard qui le premier mentionne l'existence du Danemark dans ses Annales (1) ainsi que dans sa célèbre *Vita Caroli magni* (2). Dans ces premiers récits on ne parle

(1) EINHARDUS, *Annales*, MGH, SS, t. I, pp. 135-218.
(2) EINHARDUS, *Vita Karoli magni imperatoris*, dans les *Scriptores*

que de guerres, de pillages et de traités, tandis que l'histoire intérieure du Danemark est totalement négligée. Sans doute on y voit mentionné, quoique avec très peu de détails, la mission de saint Anchaire; mais depuis ce moment toutes les autres sources franques se contentent de relater les gestes des différents empereurs et ne nous disent qu'incidemment que ceux-ci eurent de temps en temps des difficultés avec les Danois, sans entrer dans plus d'explications.

En Angleterre, M. Bril découvre également plusieurs détails sur la Scandanavie dans les sources de l'époque carolingienne et principalement dans l'*Emmae encomium* (1) et dans les productions d'autres écrivains nous relatant les invasions danoises, de même que l'on possède d'autre part différentes chroniques et annales qui nous rappellent le souvenir des invasions normandes en France et en divers autres pays encore. Il est à remarquer que presque toutes ces sources n'intéressent que le Danemark, le seul pays scandinave qui, pendant le moyen-âge, ait eu des relations régulières avec le reste de l'Europe et qui ait été plus ou moins connu de ses habitants.

A côté des « *Saga* » et des documents littéraires de l'étranger, M. Bril a cru utile de dire un mot aussi des sources communes à tout le haut moyen âge et qu'on retrouve dans chaque ville importante ou épiscopale, notamment les annales et les chroniques. Le travail ici est bien plus aisé. En effet on trouve chez Potthast (2) une nomenclature très complète, de l'avis de M. Bril, de toutes ces œuvres; il serait donc inutile de refaire ces recherches ou d'y insister longuement. D'ailleurs ces chroniques et ces annales, ainsi que presque toutes les sources littéraires du Danemark et de la Suède, ont été recueillies dans deux précieuses collections, l'une composée par Langebek pour le Danemark (3), l'autre par Fant pour la Suède (4). Quoique les méthodes d'édition soient peut être assez imparfaites, ces deux collections constituent cependant

rerum germanicorum in usum scholarum, 2e éd., J. WAITZ. Hanovre, 1880.

(1) *Emmae encomium sive gesta Cnutonis regis Anglorum et Danorum* (1022-1040) *auctore monacho* J. BERLINI, MGH, SS, t. XIX, pp. 509-525.

(2) POTTHAST, *Bibliotheca historica medii aevi*. Berlin, 1896.

(3) J. LANGEBEK, *Scriptores rerum Danicarum medii aevi*, t. I-III. Copenhague, 1772-1774; t. IV-VII; Suhm, 177[illegible]-1792, t. VIII; 1813, t. IX; 1878, Catalogue.

(4) *Scriptores rerum suecicarum*, 3 vol. Upsala. T. I, éd. E.-M. FANT, 1818, t. II, éd. GEYER, 1828; t. III, éd. C. ANNERSTEDT, 187[illegible]. Les trois volumes sont généralement cités sous le seul nom de FANT.

jusqu'ici le meilleur fonds historique, et reproduisent à peu près tous les documents littéraires des deux pays.

Toutefois quant aux Norvégiens, ils n'ont rien de pareil et ne possèdent d'autre littérature que les « *Saga* », et encore est-ce en Islande qu'elles virent le jour. Ce peuple vraiment normand n'avait guère le temps de s'adonner à des compositions littéraires. Continuellement en lutte avec le Danemark ou la Suède, tantôt soumis, tantôt alliés, mais jamais tranquilles, les Norvégiens profitaient même des repos momentanés pour s'entredéchirer dans de longues et fréquentes guerres civiles.

En dehors des riches collections mentionnées pour le Danemark et la Suède, M. Bril est parvenu à retrouver encore quelques autres documents littéraires du moyen âge, importants pour l'histoire de ces deux pays. Il signale en effet pour toutes les villes épiscopales de la Suède l'existence de listes des différents évêques qui se sont succédé dans ces cités. C'est ensuite la *Rimkronik* suédoise (1). Mais il faut surtout citer plusieurs *Vitae* de saints, remémorant les gestes des premiers apôtres du Nord. Elles ont été écrites pour la plupart vers le XIIIe siècle. Sans doute, ces différentes sources ont déjà été plus ou moins utilisées par des historiens antérieurs, mais, de l'avis de M. Bril, ceux-ci ont procédé avec bien peu de discernement et de critique, puisque les uns ne leur ont accordé aucune considération et que les autres les ont employées sans la moindre défiance. Enfin plus tard, au XVe siècle, l'on rencontre Ericus Olai (2), l'auteur des grandes chroniques suédoises. Ces chroniques intéressent d'ailleurs aussi le Danemark. Pour ce dernier pays, aux sources déjà indiquées M. Bril ajoute encore comme particulièrement importante plusieurs œuvres d'écrivains de Hambourg et de Brême, tout en notant que celles-ci intéressent aussi les deux autres pays, quelque peu la Norwège et beaucoup plus la Suède.

Dans ce dernier domaine, M. Bril insiste particulièrement sur deux *Vitae*. La première est sans contredit une *Vita* de grande importance puisqu'elle nous transmet l'histoire du grand missionnaire de la Scandinavie, saint Anschaire, écrite par son successeur saint Rimbert (3).

(1) *Chronicum Sueviae rhythmicum majus*, 1425, par KLEMMING, dans *Svenska medeltidens Rim Krönikar*, t. I. Stockholm, 1865.

(2) ERICUS OLAI († 1486), *Chronicum regni Gothorum sive Historia Gothorum a Chr. ad a.* 1464, éd. FANT, *o. c.*, I. — Cfr. C.-O. MUMOH, *Det norske folkshistorie*. Christiania, 1852; K. MAURER, *Die Bekehrung des norwegischen Stammes zum Christenthum*, 2 vol. Munich, 1855-1856.

(3) *Vitae Anscharii et Rimberti*, éd. J. WAITZ, dans les *Scriptores rerum germanicarum in usum scholarum*, pp. 1-79. Hanovre, 1884.

Le caractère hagiographique cependant lui enlève une grande part de la valeur historique, non pas que les faits puissent être taxés de fausseté, mais parce que l'auteur, n'ayant en vue que l'édification, manque trop souvent de précision pour les événements historiques qu'il rapporte. Aussi sans le secours des autres sources contemporaines que nous trouvons chez les Francs, il serait bien difficile de reconstituer la vie et la mission du hardi apôtre. La seconde *Vita*, n'est autre que celle de saint Rimbert lui-même, elle est inférieure à la première, elle est confuse, sans précision aucune et partant sans grande valeur historique (1). Est-ce l'effet des émigrations ou des guerres? à partir de ces anciennes *Vitae*, les documents se font beaucoup plus rares, et il faut descendre jusqu'au XIe siècle pour retrouver encore des traces de vie littéraire.

Ce siècle nous offre d'heureuses compensations. En effet il nous présente une œuvre de premier ordre, celle d'Adam de Brême. Ses *Gesta Hammaburgensis Ecclesiae Pontificum* (2) débutent par la conquête de la Saxe sous Charlemagne. Cette partie est reprise des Annales de Einhard, dont Adam cite le nom (3). Il nous fait ensuite connaitre successivement la fondation de l'évêché de Brême par saint Willehad en 788, la création de l'archevêché de Hambourg par saint Anschaire en 831, la réunion de l'évêché de Brême à l'archevêché de Hambourg vers 848, du temps encore de ce célèbre apôtre du Nord et poursuit son récit jusqu'à la mort de l'archevêque Adalbert Ier arrivée en 1072. Il ajouta à ses *Gesta* une *Descriptio insularum aquilonis* (4), dans laquelle il nous dépeint les contrées du Nord, tout en mêlant à ses descriptions une foule de détails historiques. Cette simple énumération de quelques objets traités par l'auteur suffit déja à montrer l'intérêt de son œuvre, mais l'importance capitale de celle-ci ressort surtout du fait qu'Adam de Brême fut un homme de profonde érudition. Car non seulement il a interrogé ses contemporains, parmi lesquels nous citerons surtout le roi danois Svend Esthrithson (mort en 1076), mais encore il a consulté les chartes et les diplômes conservés à l'archevêché, il s'est servi du *Liber Donorum sive Traditionum*, qui ne nous a malheureusement pas été conservé, il a lu les travaux de Einhard, les *Annales Fuldenses*, le

(1) *Ibidem*, pp. 80-100.

(2) *Adami gesta Hammaburgensis ecclesiae pontificum ex recensione Lappenbergii*, par J. Waitz, dans les *Scriptores rerum germanicarum in usum scholarum*, 2e éd. Hanovre, 1876.

(3) *Ibidem*, pp. 3 et svv.

(4) *Descriptio insularum aquilonis*, *ibidem*, pp. 153-191.

Reginonis chronicon, Grégoire de Tours et divers autres auteurs du moyen âge encore, enfin il a aussi connu les écrivains classiques, tels Virgile, Horace, Lucain, Juvenal et Perse (1). Aussi n'est-il nullement étonnant que cette œuvre, si vaste et si solide, ait dans la suite servi de source à la plupart des historiens.

C'est par ces considérations que M. Bril finit son aperçu. Quoique son exposé soit court et sobre de détails, il n'en est pas moins essentiel et utile pour quiconque veut commencer des recherches sur les débuts presque inconnus des peuples scandinaves.

* * *

Il nous reste à mentionner quelques autres travaux.

Les études pour la reconstitution de la vie monastique médiévale, si heureusement inaugurées dans cette même section, ont été accueillies partout avec tant de faveur, qu'il eût été impossible qu'elles ne trouvassent de nouveaux adeptes. Il en a été ainsi. Le R. P. **Vincent Coosemans**, O.S.B., nous a communiqué les résultats de son enquête critique sur *La première chronique d'Afflighem*, tandis que M. l'abbé F. **Baix** s'est occupé des *Chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmédy* (2), et que M. F. **Danhaive** nous a fait entrevoir l'*Organisation religieuse de Saint-Hubert.*

Dans une sphère plus large et pour une période plus vaste, M. J. **Verreth** a étudié particulièrement le moyen âge religieux aux Pays-Bas au point de vue de la *Civilisation chrétienne pendant le* XIe *et le* XIIe *siècles.* De même M. H. **Dejongh** a essayé de dévoiler *Les origines du capitalisme spécialement à Anvers.*

Mentionnons aussi particulièrement les exposés théoriques si instructifs de MM. C. **Van Langendonck** et J. **Verreth** sur *Les idées et institutions économiques et sociales du* XIVe *au* XVIe *siècles*, d'après de nombreux articles parus dans la revue allemande *Vierteljahrschrift für Social- und Wirtschaftsgeschichte.*

Enfin nous ne pouvons pas non plus passer sous silence les utiles travaux en commun de la candidature pour la composition d'un Répertoire des sources manuscrites sur l'histoire de Belgique, qui sont con-

(1) Pour tous ces détails, voir *Adami Gesta*, éd. J. Waitz, pp. II-III.

(2) Volontiers nous eussions voulu donner aussi un résumé de cette intéressante étude de M. F. Baix, mais une partie en a paru dernièrement dans les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique*, 3e sér., t. V (1909), pp. 408-416.

servées dans les dépôts d'archives à l'étranger, ni surtout, en doctorat, la lecture en commun des textes concernant la principauté de Liége, contenus dans le mss. Vatican latin 3881 et le mss. de l'Université de Bologne, 954, t. III (1), ce qui nous a permis de refaire et de contrôler la savante étude de M. le chanoine VAN HOVE sur les *Conflits de juridiction dans la principauté de Liége à l'époque d'Érard de la Marck (1506-1538)* (Louvain, 1900).

Pour terminer nous avons encore à nous acquitter d'un devoir aussi agréable qu'impérieux. Si à la fin de ce Rapport nous nous plaisons à revoir en imagination les heures laborieuses qui furent consacrées à rechercher la vérité historique, nous voyons rayonner au-dessus de tout la sage direction et les prudents conseils de notre zélé et vénéré président, M. le chanoine Cauchie. A lui donc nos plus sincères remerciements et toute la sympathie de nos jeunes cœurs. Et en même temps nous sommes heureux de pouvoir unir dès maintenant à son nom, dans un hommage unanime, celui de son savant et dévoué assistant et collaborateur, M. L. Vander Essen.

IIIe section. — Exercices pratiques sur les sources à la Faculté de Théologie.

(RAPPORT DE M. L'ABBÉ C. CLEEREMANS.)

En parcourant les différents rapports des travaux du Séminaire historique, on constate que le *Gallicanisme* a fait en ces dernières années l'objet principal des recherches de notre section. L'an dernier encore, on nous a présenté des études concernant les entreprises des Parlements français sur la juridiction ecclésiastique. Ces différents travaux nous avaient déjà fait entrevoir la place importante qu'occupent certains juristes dans ces conflits de juridiction. Mais il nous manquait un exposé complet et systématisé de leurs doctrines. Le travail de M. l'abbé Is. SOENEN, sur *Les principaux juristes et l'évolution des doctrines gallicanes depuis le concile de Trente jusqu'à Pierre Dupuy*, vient combler heureusement cette lacune.

(1) *Documents concernant la principauté de Liége (1230-1532), spécialement au début du XVe siècle, extraits des papiers du cardinal Jérôme Aléandre (mss. Vatican latin 3881 et mss. de l'Université de Bologne 954, t. III)*, publiés par A. CAUCHIE et A. VAN HOVE, t. I. Bruxelles, 1908.

Les auteurs antérieurs au concile de Trente, tels Pierre de Cugnières dans la *Dispute de Vincennes* et l'auteur anonyme du *Songe du Verger*, ne parlent pas des libertés gallicanes. A cette époque, l'attention se porte avant tout sur la question générale des relations de l'Église et de l'État. Les applications particulières des grands principes touchant les rapports des deux pouvoirs se préciseront dans la suite; c'est de la solution de ce problème ardu que s'occuperont les auteurs postérieurs. Ils seront surtout poussés à son étude lors des difficultés entre Henri IV, d'une part et les papes Sixte V et Grégoire XIV, d'autre part. A ce point de vue M. l'abbé Soenen nous a présenté un travail des plus instructifs. Il s'est attaché à l'étude de Jean du Tillet, Guy Coquille, Claude Fauchet, Charles Faye, Antoine Hotman, Jacques Leschassier, François Pithou, Pierre Pithou et Pierre Dupuy. Par l'examen des écrits où ils parlent des *libertés gallicanes*, M. Soenen a pu faire un classement de ces auteurs d'après le caractère plus ou moins avancé de leurs tendances, indiquer leurs dépendances mutuelles et constater l'évolution qui s'est opérée dans les doctrines gallicanes.

Le premier traité dont M. Soenen s'est occupé, est l'ouvrage de Jean du Tillet, intitulé *Mémoire et avis sur les libertés de l'Église gallicane*, composé en 1551 et édité en 1594. On le sait, deux grands principes constituent le fondement des libertés gallicanes : Le premier d'après lequel le roi est indépendant du pape en matière temporelle et compétent en matière de discipline ecclésiastique; le second, établissant que le pouvoir du pape ne peut rien contre les anciens canons. Quant au premier principe, du Tillet se contente d'en signaler certaines applications, tandis qu'il mentionne explicitement le second. Il énumère quelques libertés gallicanes sans les faires dépendre des deux maximes fondamentales, et généralement sans les énoncer comme principes : il se contente d'indiquer ce que les rois ont fait par rapport à telle ou telle matière.

Guy Coquille parle des libertés gallicanes une première fois dans son *Institution au droit français;* une seconde fois dans son *Traité des libertés gallicanes*. Dans le premier de ces ouvrages nous avons une énumération déjà plus complète des libertés gallicanes présentées comme principes; Coquille déclare en outre qu'en France on a rejeté la supériorité du pape sur le temporel du royaume ainsi que son absolue puissance souveraine. Voilà donc les deux maximes principales. Coquille n'y attache cependant pas plus d'importance qu'aux autres libertés; il n'en fait pas le fondement d'un système doctrinal.

Dans son *Traité des libertés de l'Église gallicane,* composé vers 1590, Claude Fauchet se contente de faire une simple énumération de faits, sans vouloir les rattacher à l'une ou l'aütre pensée générale. Il insiste avant tout sur les restrictions à apporter au pouvoir du pape. Il en est de même de Charles Faye. Son ouvrage : *Discours des raisons et moyens, pour lesquelles Messieurs du clergé ont déclaré nulles et injustes les bulles monitoriales de Grégoire XIV contre les ecclésiastiques demeurés en la fidélité du roi* (1591), a cependant un caractère plus dogmatique que celui de son prédécesseur. En outre, il est le premier à indiquer d'une manière explicite le principe que le roi est compétent en matière de discipline ecclésiastique.

Une série de faits sont énumérés par François Pithou dans son *Traité de la grandeur, droits, prééminences et prérogatives des rois et du royaume de France.* Nous y remarquons l'un ou l'autre point des libertés gallicanes qui n'avait pas été indiqué par les auteurs antérieurs. Le traité d'Antoine Hotman intitulé : *Traité des droits ecclésiastiques, franchises et libertés de l'Église gallicane* (1594 , est un exposé objectif de certaines doctrines en vogue. L'auteur est gallican, mais appartient à la fraction des modérés. Il n'exprime pas les théories d'un du Tillet, statuant que la puissance du pape est limitée par les saints décrets, ni celles d'un Fauchet, peu favorable à la primauté romaine, ou d'un Faye, restreignant le pouvoir du pape à l'autorité sur les personnes privées.

Pierre Pithou est l'auteur dont l'étude offre le plus d'intérêt. Son ouvrage : *Les libertés de l'Église gallicane,* n'est pas à proprement parler un traité; c'est plutôt un code formulant brièvement les libertés gallicanes. Celles-ci y sont énoncées d'une manière concise et claire. L'ouvrage ne contient pas de principes nouveaux; mais en faisant dépendre les libertés de deux maximes fondamentales, il fournit un exposé complet et systématique du gallicanisme.

M. l'abbé Soenen croit pouvoir taxer d'exagération l'affirmation de M. A. Tardif (1) que la compilation de Pithou est dépourvue de valeur scientifique. Avant Pithou, certains auteurs tels qu'Hotman crurent qu'il était impossible d'indiquer chacune des libertés en particulier. D'autres avaient essayé de les spécifier; mais leur œuvre fut dépassée par l'entreprise de Pithou. On peut dire cependant que ses prédécesseurs lui ont facilité le succès. Dans un ouvrage intitulé :

(1) Cfr. A. TARDIF, *Histoire des sources du droit canonique,* p. 372. Paris, 1887.

Mémoires dressés par le commandement du roi Charles IX (1564), il est dit que le roi est indépendant en matière temporelle. De plus, la maxime VIII de Pithou : « les rois très chrétiens ont toujours reconnu les papes pour pères spirituels, leur rendant de franche volonté une obéissance non servile, mais vraiment filiale », semble correspondre à un passage du dit ouvrage. Par rapport à la seconde maxime fondamentale, du Tillet avait déjà déclaré que les Papes ne pouvaient rien faire contre les saints conciles et les décrets des saints pères. Enfin, comme nous l'avons vu, Coquille avait indiqué les deux maximes fondamentales. Cependant la dépendance de Pithou vis-à-vis de du Tillet est loin d'être certaine, puisque le traité de du Tillet n'a vu le jour qu'en 1594. M. Ad. Tardif (1) estime que la compilation de Pithou est empruntée, en grande partie, aux traités de Guy Coquille sur les libertés de l'Église gallicane. De l'avis de M. Soenen, cette assertion est pour le moins trop catégorique, peut être erronée et en tout cas elle n'est pas assez complète. Coquille parle pour la première fois des libertés gallicanes dans son *Institution au droit des Français*, qui fut composée vers 1586, mais qui ne fut éditée qu'en 1607. L'auteur en parle plus longuement dans son premier traité des libertés gallicanes, rédigé en 1594, et dans un traité postérieur. Mais ces deux ouvrages ne furent édités qu'après la mort de l'auteur, survenue en 1603 (2). Il est donc difficile de déterminer si Pithou dépend du traité de 1594. Le contraire paraît plus probable. Ajoutons que Pithou s'est surtout servi des arrêts concernant les facultés des légats.

Que dire des maximes particulières ? Ici encore Pithou a pu recourir aux ouvrages de ses devanciers. De plus, il a pu puiser sa doctrine dans les décisions des conciles, dans les écrits des papes, dans les déclarations royales ou dans les arrêts portés par le parlement, dans les arrêts de vérification et de modification des facultés des légats. C'est avant tout de ces arrêts que Pithou s'est servi. Entre ceux-ci et ses maximes, il y a en effet ressemblance, non seulement au point de vue du fond, mais aussi au point de vue de l'énoncé et de la forme.

Quelles sont les tendances des auteurs dont il a été question jusqu'ici ? du Tillet, Fauchet, Faye et les frères Pithou, sont très opposés au pape et très favorables au pouvoir royal. Coquille est plus modéré. Il reconnaît au pape la puissance souveraine, mais non absolue, et consacre une

(1) Cfr. Ad. Tardif, *o. c.*, p. 372.
(2) Cfr. *Œuvres* de Coquille. Préface, Paris, 1666.

partie spéciale à l'énumération des droits dont le pape jouit en France. Hotman lui aussi s'attache à faire ressortir le pouvoir du pape. Pour ce qui regarde l'évolution de la doctrine, M. l'abbé Soenen constate que la notion des libertés se précise de plus en plus. Leur énumération devient aussi plus complète. A l'origine, on se contente de citer des faits ; dans la suite, on énonce les libertés gallicanes sous forme de principes. L'évolution atteint son terme dans le code de Pithou, qui nous offre enfin un exposé complet et systématique, bien que le fond de la doctrine reste le même.

Coquille dans son *Traité des libertés de l'Église gallicane* nous donne aussi une énumération assez complète des libertés gallicanes. A certains égards, il est plus explicite même que Pithou. Ce dernier se contente d'énoncer la règle générale ; Coquille insiste également sur les exceptions qu'elle comporte. Mais nous n'avons pas chez Coquille cet énoncé concis qui caractérise Pithou. La formule gallicane y est entourée de considérations soit juridiques, soit historiques. En outre, le traité de Coquille a une tendance d'ordre pratique et veut favoriser une réforme en France. Enfin, à la différence de Pithou, Coquille nous donne l'explication de certains termes en vigueur en France sous l'ancien régime. Si, comme on l'a vu, il n'est guère possible de discerner si P. Pithou dépend de Coquille, il n'est pas plus aisé de déterminer si c'est au contraire Coquille qui dépend de Pithou ; cependant, même en admettant cette dépendance, nous pouvons dire que l'ouvrage de Coquille porte l'empreinte d'un cachet personnel.

Jacques Leschassier nous a laissé un traité intitulé : *De l'ancienne et canonique liberté de l'Église gallicane* (1606). Les auteurs étudiés jusqu'ici ne nous avaient point indiqué, du moins d'une manière parfaite, quel était l'ancien droit constituant les libertés gallicanes. Jacques Leschassier comble cette lacune en parlant du *codex canonum* et du *codex gallicanorum canonum*. En outre, il nous fait voir jusqu'à quel point les libertés gallicanes peuvent être considérées comme des privilèges.

Enfin, M. Soenen nous dit quelques mots sur Pierre Dupuy, dont l'activité littéraire est d'une grande importance à notre point de vue. Dupuy s'est surtout distingué par ses recherches concernant les faits, les actes, etc., qui peuvent servir de preuves aux libertés gallicanes et touchant les traités qui les exposent. Il a écrit en outre un commentaire des maximes de Pithou, dans lequel il s'écarte de ses devanciers en quelques points. Il y insiste plus longuement sur la réfutation des objections contre les libertés gallicanes. D'après lui, on ne pourrait

dans aucun cas ni sous aucun prétexte déroger aux libertés gallicanes. L'étude de Dupuy nous montre un second stade dans l'évolution de la doctrine gallicane chez les auteurs. Le système de Pithou, il est vrai, est resté le même; tout au plus, remarque-t-on chez Dupuy l'une ou l'autre différence doctrinale sur des questions secondaires. Au point de vue de ses tendances, Dupuy est le gallican le plus avancé que nous ayons rencontré jusqu'ici. Il est le seul du moins à affirmer d'une manière explicite que les lois disciplinaires du concile de Trente et les règles de chancellerie en vigueur en France tirent leur force obligatoire non du pape, mais du roi; et que le pape ne peut dispenser, c'est-à-dire libérer de l'obligation d'une loi, celui qui y est soumis.

Comme conclusion finale de son travail, M. Soenen croit pouvoir établir que l'étude des auteurs gallicans de la seconde moitié du XVIe siècle et du début du XVIIe aboutit à la constatation non pas de l'évolution des libertés gallicanes elles mêmes, mais de leur exposé systématique, de leur codification, au XVIe siècle, ainsi que de leur confirmation au XVIIe siècle grâce aux recherches de Dupuy.

* * *

Le travail de M. l'abbé C. Cleeremans sur l'*appel comme d'abus au point de vue des questions spirituelles* (1), se rattache à celui de M. Soenen.

(1) **Sources :** RATM, Passim, mais principalement les tomes III, VI et VII; Isambert, *Recueil général des anciennes lois françaises depuis l'an 420 jusqu'à la Révolution de 1789*, 29 vol. Paris, 1822-27; de Héricourt. *Les lois ecclésiastiques de France dans leur ordre naturel*, Paris, 1771; J.-B. Denissart, *Collection des décisions nouvelles et des notions relatives à la jurisprudence actuelle*, 4 vol. Paris, 1771; L. Mention, *Documents relatifs aux rapports du clergé avec la royauté*, t. II, 1705-89. (Collection de textes pour servir à l'enseignement de l'histoire). Paris, 1905; Pierre Dupuy, *Preuves des libertés de l'Église gallicane*, 2 édit. Paris, 1731; Durand de Maillane, *Les libertés de l'Église gallicane prouvées et commentées suivant l'ordre et la disposition dressés par M. Pierre Pithou et sur les recueils de M. Pierre Dupuy, conseiller d'État*, 5 vol. Lyon, 1771; Durand de Maillane, *Dictionnaire de droit canonique et de pratique bénéficiale*, 4 vol. Lyon, 1770; Guy du Rousseaud de Lacombe, *Recueil de jurisprudence canonique et bénéficiale, par ordre alphabétique*, Paris, 1771; Guy Coquille, *Œuvres*, t I. Paris, 1666; Fr. Richer, *De l'autorité du clergé et du pouvoir du magistrat politique, sur l'exercice des fonctions du ministère ecclésiastique*, 2 vol. in-12. Amsterdam, 1766; St. Aufrerius, *De Potestate saeculari super ecclesiasticos, et de potestate ecclesiastica super laïcos*. Lyon, 1533; Fleury, *Institution au*

Le premier nous montre la doctrine gallicane, le second nous en dévoile la pratique. L'appel comme d'abus constituait en effet la sanction la plus efficace de tout le gallicanisme et dès lors son étude s'impose à quiconque veut étudier ce système.

L'on sait ce qu'il faut entendre par appel comme d'abus : c'était le recours au souverain intenté soit par un particulier soit par les procureurs généraux contre l'autorité ecclésiastique, quand celle-ci, en tant qu'autorité ecclésiastique, était censée excéder son pouvoir ou entreprendre en quelque matière que ce fût, contre les lois, les coutumes du royaume ou les canons reçus en France et arrêts des Parlements.

Deux opinions, qu'on pourrait appeler l'une et l'autre classiques, se sont fait jour touchant les origines des appels comme d'abus.

Les auteurs anciens (1), suivis par quelques historiens modernes tels que Chénon, P. Viollet et Imbart de la Tour, font généralement remonter l'appel comme d'abus à la célèbre dispute de Vincennes (1329) et en attribuent la paternité à Pierre de Cugnières. Mais cette opinion, délaissée déjà par Fleury et Fevret, est aujourd'hui abandonnée par de nombreux auteurs tels que Esmein et Moïse Cagnac, qui assignent la

droit ecclésiastique. Paris, 1771; J.-B. VAN ESPEN, *De pristino codice Ecclesiae gallicanae dissertatio*, se trouve au t. III de ses *Œuvres*. Louvain, 1753. — **Spécialement :** CHARLES FEVRET, *Traité de l'abus ou vrai sujet des appellations qualifiées du nom d'abus*. Dijon, 1677; ANT. ALTESERRA, *Ecclesiasticae jurisdictionis vindicae, adversus Caroli Ferreti, et aliorum tractatus de abusu*. Paris, 1703; EDMOND RICHER, *Traité des appellations comme d'abus*. 2 vol. Paris, 1763; FR. SALGADO DE SOMOZA, *Tractatus de regia protectione ci oppressorum appellantium a causis et judicibus ecclesiasticis*. Lyon. 1661; ÉTIENNE PASQUIER, *Des appellations comme d'abus*, dans le IIIe livre de ses *Recherches de la France*. Paris, 1723; P. DE MARCA, *De appellationibus quae vulgo dicuntur ab abusu* (cette dissertation forme le 4e livre du *de Concordia)*. Paris, 1641; VAN ESPEN, *Tractatus de recursu ad principem et de hujus recursus effectu* (t. I de ses *Œuvres)*. Louvain, 1725. — **Travaux :** Outre les manuels et ouvrages généraux sur l'histoire du droit, voir : E. FRIEDBERG, *Der Missbrauck der geistlichen Amtsgewalt und der Recurs an den Staat*, dans le *Zeitschrift für Kirchenrecht*, 1863, t. III, pp. 68-110; 1869, t. VIII, pp. 392-420; R.-F. JAHAN, *Étude historique sur l'appel comme d'abus*. Paris, 1888; E. EICHMANN, *Der Recursus ab abusu nach deutschen Recht*. Breslau, 1903; F. COLLAVET, *Du recours pour abus, envisagé comme survivance de la justice retenue*. Paris, 1903; MOÏSE CAGNAC, *De l'appel comme d'abus dans l'ancien droit français*. Paris, 1906.

(1) Cfr. RATM, VII, col. I, p. 513; DE MARCA, *o. c.*, I, p. 4; GUY COQUILLE, *Œuvres*, t. I, p. 182; GUY DU ROUSSEAUD DE LACOMBE, *o. c.*, p. 15.

fin du xve siècle pour point de départ de l'appel comme d'abus. M. l'abbé Cleeremans rejette l'opinion qui attribue la paternité de l'appel comme d'abus à Pierre de Cugnières : si celui-ci dénonce les prétendus excès commis par la juridiction ecclésiastique sous le nom d'abus, il n'indique pourtant aucun moyen de les réprimer; bien plus son langage paraît inconciliable avec cette opinion (1). De même M. Cleeremans ne peut se rallier sans réserves à l'avis de M. Esmein et de plusieurs autres écrivains (2) qui fixent les commencements de l'appel comme d'abus proprement dit à la fin du xve et au commencement du xvie siècle; cette opinion en effet ne paraît pas répondre adéquatement aux témoignagnes des juristes (3), zélés partisans cependant de ces sortes d'appel.

Ces auteurs ont cru à tort voir des appels comme d'abus dans tous les recours faits auprès de l'autorité civile contre une sentence ecclésiastique. M. Cleeremans préfère n'y voir que de simples appels. Il ne faut pas oublier qu'à ce moment les juges ecclésiastiques possédaient encore une grande partie de la juridiction contentieuse : même en matière temporelle, on appelait du juge d'Église, jugeant en matière civile, au parlement : c'était tout naturel; l'officialité pour ces causes n'était qu'un tribunal civil supérieur. Or de là aux véritables appels comme d'abus, il y a de la marge! Il semble plutôt que, si en principe la pragmatique de 1438 a été l'occasion lointaine du système qu'on est convenu de nommer « appel comme d'abus », celui-ci cependant n'a pas été introduit immédiatement après cet acte, mais il faut attendre la fin du xve siècle pour rencontrer des exemples indiscutables et incontestables d'appels comme d'abus. Le concordat de 1516 supprima la pragmatique sanction, et du coup même les appels comme d'abus auraient dû disparaître. Mais les parlements étaient devenus trop puissants pour se laisser mener si docilement, ils avaient trop conscience de l'importance de cette arme pour y renoncer si promptement. Aussi, loin de diminuer, les appels comme abus reprennent de plus belle et se mul-

(1) RATM, t. VII, col. 1523 et 1524; Durand de Maillane, *o. c.*, t. II, p. 757.

(2) Cfr. Esmein, *Cours élémentaire d'histoire du droit français*, 8e éd., p. 658. Paris, 1907; Moïse Cagnac, *o. c.*, p. 15; Fleury, *o. c.*, t. II, pp. 191-192; Fevret, *o. c.*, p. 12.

(3) Cfr. les auteurs cités dans RATM, t. VI, col. 56-58; Durand de Maillane, *Preuves*, etc., t. II, pp. 745-747; PV, t. IV, p. 301; Van Espen, *Jus universum*, pe IIIa, tit. X, c. 18, n. 21.

tiplient à plaisir. Jusques en 1533, à de rares exceptions près, ils étaient principalement dirigés contre ce qu'on appelait « les usurpations de Rome »; presque tous les arrêts cités visent des bulles et des privilèges concédés par la cour romaine. Et encore fallait-il que l'abus fût notoire et certain (1). Mais après 1533 les parlements se tournent contre la juridiction épiscopale et, après avoir amoindri les droits du pape sur l'Église de France, les appels comme d'abus auront vite raison de ceux des évêques. Grâce à ce stratagème les parlements deviendront autant d'évêques laïques qui gouverneront en fait l'Église gallicane (2). Il y eut bien quelques protestations de la part de certains parlementaires mieux intentionnés; mais elles sont le fait de quelques personnages isolés, impuissants à retenir leurs confrères. La royauté n'était pas encore intervenue, du moins directement; mais, en 1539, François I[er] fut impuissant à s'opposer plus longtemps aux exigences des parlements. Aussi consacra-t-il par l'ordonnance de Villers-Cotterets les appellations comme d'abus. Devenues légales, elles seront la pierre d'achoppement de toutes les querelles entre les deux juridictions, jusqu'au naufrage final de la juridiction ecclésiastique lors de la tourmente révolutionnaire de 1789.

La procédure suivie par les parlements dans les causes d'appels comme d'abus n'a jamais été stable; ils se sont constamment inspirés des circonstances du moment. De là la jurisprudence incertaine et confuse qui a toujours régi la matière. Au commencement les Français « naturels » pouvaient seuls émettre l'appel qualifié comme d'abus; mais cela n'a pas duré longtemps et, dès le XVI[e] siècle, les parlements acceptent tous les appels d'où qu'ils viennent.

Les juges royaux seuls étaient compétents pour juger les appels comme d'abus, qu'ils fussent émis par des ecclésiastiques ou des laïques. C'était d'ailleurs logique, puisque les juristes alléguaient comme fondement de ces appels le droit de protection que le roi devait à tous ses sujets tant ecclésiastiques que laïques pour les maintenir dans leurs droits respectifs. Toutefois tous les juges royaux ne sont pas indistinctement compétents, et c'est la grand'chambre seule qui détient dans son ressort les causes d'appel comme d'abus. Mais peu à peu la jurisprudence s'élargit et les autres chambres des parlements entre-

(1) Cfr. FEVRET, *o. c.*, l. 1, ch. 2, p. 14; DE MARCA, *o. c.*, l. 4, ch. 20, n° 2; GUY DU ROUSSEAUD DE LACOMBE, *o. c.*, p. 17.

(2) FEVRET, *o. c.*, l. 1, ch. 2, n° 6, p. 16; RATM, t. VII, col. 1555-1557; DURAND DE MAILLANE, *Dictionnaire de droit canonique*, t. I, p. 71.

prennent de connaître des appellations comme d'abus émises incidemment dans les causes pendantes devant ces chambres (1). L'assemblée de 1635 s'en plaint vivement au roi dans l'article 16 de son cahier et s'élève surtout contre la compétence de la tournelle ou chambre criminelle, exclusivement composée de conseillers laïques, et contre la chambre de l'Édit, où il y avait un conseiller de la religion réformée. Le roi accéda à leur désir, sauf en ce qui concernait la compétence de la tournelle. Cette disposition fut répétée dans les déclarations de février 1657 et dans celle de 1666. Cependant la jurisprudence suivie par les différents parlements était loin d'être uniforme (2). L'appel comme d'abus devant être en principe un remède aux empiètements respectifs des deux juridictions, les ecclésiastiques avaient aussi le droit d'émettre des appels comme d'abus des entreprises faites sur la juridiction ecclésiastique par les juges civils; mais ils n'usaient jamais de cette faculté que leur donnait pourtant l'article 80 des libertés de l'Église gallicane. Ils aimaient mieux recourir directement au prince qui, par évocation, arrêtait les poursuites devant les tribunaux séculiers, ou pourvoyait à leurs entreprises par des arrêts dont les parlements se plaignent quelquefois comme d'une chose contraire au bon ordre et même aux lois du royaume (3).

Il y avait deux manières de relever les appels comme d'abus; d'abord *par arrêt :* dans ce cas, il fallait présenter une requête, y joindre la sentence contre laquelle on voulait se pourvoir et puis envoyer le tout au procureur général; en second lieu, *par des lettres de chancellerie :* dans ce cas, il fallait une consultation de trois avocats pour estimer si l'appelant était bien fondé; cette consultation devait être rattachée aux lettres de relief d'appel comme d'abus pris dans la chancellerie (4). La première manière était la voie la plus simple et la moins coûteuse. Aussi elle fut généralement suivie; et alors même qu'on se servait de la seconde, on avait trouvé le moyen de diminuer les frais en s'adressant à la petite chancellerie, au lieu de passer par la grande.

Les assemblées du clergé ne cessèrent de protester contre cet abus, mais leurs réclamations n'eurent point d'écho en haut lieu (5).

(1) FEVRET, *o. c.*, l. 1, ch. 2, p. 19; RATM, t. VII, col. 1561.
(2) FEVRET, *o. c.*, l. 1, ch. 2, nº 22, p. 20; DURAND DE MAILLANE, *Dictionnaire*, t. I, p. 66.
(3) RATM, t. VII, col. 1528; GUY DU ROUSSEAUD DE LACOMBE, *o. c.*, p. 15.
(4) DURAND DE MAILLANE, *Dictionnaire*, t. I, p. 67.
(5) PV, t. II, p. 490 et Pièces justificatives (= PJ), p. 3; RATM, t. VII, col. 1520-1536 et 1559.

En 1589, on ne reconnaissait que trois cas d'appel comme d'abus : 1° les entreprises de juridiction; 2° les contraventions aux privilèges de l'Église gallicane; 3° les contraventions aux saints décrets. En 1568 un arrêt du parlement de Paris nous prouve qu'à cette époque la contravention aux saints canons et aux décrets (autres que ceux de Bâle et de Constance), n'était pas un moyen d'appel comme d'abus et que l'appel devait être renvoyé au juge d'Église (1). Vers la fin du XVIe siècle, les juristes étendent les appels comme d'abus aux contraventions des arrêts du parlement. L'assemblée du clergé de 1608 proteste vivement auprès du roi; celui-ci se contente de répondre que les appels comme d'abus ont toujours été reçus dans ces quatre cas, ce qui était manifestement erroné (2). Aucune loi ne spécifiait davantage les cas où l'appel comme d'abus pouvait avoir lieu.

On voit que la doctrine était bien vague, bien élastique et laissait beau jeu aux entreprises des légistes et des parlementaires. Les assemblées de 1655, 1665 et 1670 protestent toutes contre la trop grande liberté laissée aux parlements, qui, dans l'incertitude où l'on se trouve, peuvent étendre les appels comme d'abus à toutes les causes qui se présentent (3). Mais elles n'obtiennent que des réponses vagues et évasives : le roi se contente de dire qu'il est impossible de spécifier davantage les cas où l'on peut admettre les appels comme d'abus.

Au commencement la formule générale « il y a abus » était inconnue dans les jugements, mais on spécifiait l'abus. Cette spécification n'était nullement du goût des parlements : souvent elle était un obstacle à leurs empiètements et maintes fois elle avait permis de démasquer l'injustice de leurs procédés. Aussi, dès le début du XVIIIe siècle, ils commencent à employer la formule générale comme si toute la sentence était abusive et partant nulle. D'ailleurs, loin de se contenter de la formule générale « abusivement jugé », les parlements allèrent plus loin et leur sentence porta directement sur la validité du jugement rendu par le juge ecclésiastique : elle prononçait qu'il avait été « nullement jugé ». Les assemblées du clergé ont protesté à plusieurs reprises contre les formules employées par les parlements dans leurs jugements sur les appels comme d'abus (4).

(1) PV, t. VIII, p. 2326.
(2) RATM, t. VII, col. 1542-1552; PV, t. I, p. 726; Fevret, *o. c.*, l. 1, ch. 6, p. 57. Pour la critique de ces quatre cas, cfr. RATM, t. VII, col. 1546-1555.
(3) PV, t. IV, p. 301; RATM, t. VII, col. 1523-1526; PV, t. VIII, p. 894.
(4) PV, t. II, p. 213; RATM, t. VII, col. 1530-1559.

Plusieurs textes législatifs imposaient aux parlements le devoir de condamner les appelants qui succombaient. Sans s'arrêter aux distinctions des cas, comme le faisait l'ordonnance de 1539, celle de 1606, dans son article 2, porte que l'amende du fol appel sera de cent vingt livres parisis. Mais encore une fois les parlements regimbent et, dans l'arrêt d'enregistrement, on lit que l'article 2 sera exécuté selon l'ordonnance de 1539, qui stipule seulement une amende de 75 livres et 10 sols (1) : le clergé proteste ; le roi lui donne gain de cause, mais aucune des déclarations royales ne fut enregistrée au parlement. L'assemblée de 1725 tenta un dernier effort, à l'article 14 de son cahier de juridiction ; en même temps elle voulut prémunir le clergé contre un danger qui le guettait : elle demanda que cette amende ne pût avoir lieu contre les intimés (2). Le roi donna une réponse évasive, en disant que le règlement demandé entrerait dans la nouvelle déclaration qu'il ferait rédiger, déclaration portant qu'il eut bien soin de ne jamais expédier.

Mais qu'arrivait-il si le parlement déclarait l'appelant non recevable en son appel comme d'abus ? Aucun texte de loi ne permet de supposer qu'en ce cas le parlement eût l'obligation de condamner la partie appelante à l'amende ; sans doute, il pouvait le faire et il usait largement de la permission quand il s'agissait d'ecclésiastiques, comme cela ressort clairement de l'exposé des motifs de l'édit de 1625 (3) et des plaintes de plusieurs assemblées du clergé.

Avant de terminer l'étude du côté juridique de la question, M. l'abbé Cleeremans porte son attention sur certains effets de l'appel comme d'abus. Et d'abord cet appel, qui a pour fondement l'ordre et l'intérêt public, ne peut être sujet à la prescription (4). Et non seulement les appels comme d'abus sont imprescriptibles, mais l'appelant ne peut se désister de son appel après qu'il a été mis au rôle, et s'il le fait sans le consentement des juges compétents, il est passible d'une amende.

A ne considérer que les textes de loi, les appels comme d'abus n'ont aucun effet suspensif, mais seulement un effet dévolutif en matière de

(1) RATM, t. VII, col. 1526 et 1576 ; PV, t. II, p. 764, t. IV, p. 301 ; Fevret, *o. c.*, l. 1, ch. 2, nº 12, p. 18.
(2) RATM, t. VII, col. 1533 ; PV, *Précis*, p. 161.
(3) RATM, t. VII, col. 1534.
(4) Fevret, *o. c.*, l. 1, ch. 2, nº 13 ; Durand de Maillane, *Dictionnaire*, t. I, p. 67 ; RATM, t. VII, col. 1584.

correction et de discipline ecclésiastique. Plusieurs ordonnances contiennent des dispositions très formelles à ce sujet (1); mais elles ne parlent que des appels interjetés en matière de correction, de discipline et de décrets concilaires. C'était, à vrai dire, laisser trop de liberté à l'initiative des parlements, et ceux-ci n'ont pas manqué d'en user dans une large mesure (2).

Sous l'impulsion des juristes, on en était même venu à considérer comme une maxime constante que l'appel interjeté par le procureur général a toujours un effet suspensif, même en matière de correction et de discipline ecclésiastique, de visites épiscopales et dans d'autres cas mentionnés dans les ordonnances. Le clergé d'ailleurs doit avoir admis ce point, car nulle part on ne rencontre traces de plaintes à ce sujet. Cette jurisprudence était en opposition formelle avec les prescriptions très nettes du concile de Trente, sess. 24, ch. 10, de ref. D'autre part, elle mit les évêques à la merci des procureurs généraux; la mauvaise humeur de ceux-ci pouvait entraver le zèle d'un prélat pour l'observance de la discipline.

La multiplicité des ordonnances réglant les effets des appels comme d'abus est une preuve manifeste que les parlements se souciaient fort peu de ces ordonnances et que pour eux, à quelques exceptions près, tous les appels avaient un effet suspensif.

Après avoir traité le côté juridique des appels comme d'abus, M. l'abbé Cleeremans nous en montre la pratique, mais en se bornant uniquement aux matières spirituelles.

L'appel comme d'abus a singulièrement facilité les prétentions des juges royaux de juger, à l'exclusion des juges ecclésiastiques, toute question de possessoire et de pétitoire. Avant le xve siècle, les juges laïques se contentaient de connaître des actions bénéficiales au possessoire, à l'égard des bénéfices dont les supérieurs ecclésiastiques donnaient les titres. On distinguait la maintenue en possession ou le possessoire de l'examen de la valeur du droit ou du titre. Cette distinction se justifiait d'ailleurs par l'article 58 de l'édit d'août 1539 (3). Mais peu à peu les juristes dénient toute compétence aux juges ecclésiastiques pour les questions du possessoire et du pétitoire. La connaissance de toutes

(1) Cfr. Les ordonnances et déclarations de 1539, d'Orléans, de 1571, de Blois, de Melun, de 1606, de 1657, de 1666.
(2) RATM, t. VII, col. 1578.
(3) Cfr. RATM, t. XI, col. 974; t. XII, col. 1623.

les actions possessoires appartient d'après eux au roi, non par privilège ou coutume, mais de droit (1). On enlève d'abord aux officialités les questions du possessoire même en matière purement spirituelle, par exemple celles concernant les sacrements. C'est ainsi que le parlement de Dijon, par arrêt du 9 novembre 1627, jugea que le possessoire appliqué à une cause spirituelle était purement une question de fait, et partant de la seule compétence du juge laïque, de sorte que, si le juge ecclésiastique voulait en connaître, il y avait lieu de recourir à l'appel comme d'abus.

Mais à ce moment encore les juges ecclésiastiques gardaient leur compétence sur le pétitoire, avant que le juge séculier n'eût prononcé sur le possessoire même, pour les droits spirituels. Toutefois cette compétence du juge ecclésiastique était plus illusoire que réelle : en effet, quant au possessoire intenté pour droits spirituels, on ne considérait pas seulement la possession comme pour les choses profanes, mais on examinait surtout les titres invoqués. Voilà pourquoi en cette sorte de possessoire, la maintenue étant jugée au profit de celui qui se trouve le mieux pourvu, *visis titulis,* il ne reste plus rien à indaguer au pétitoire. De fait donc, la compétence du juge ecclésiastique sur le pétitoire lui échappe, puisque les parlements soutiennent qu'on ne peut plus examiner à nouveau des titres déjà déclarés suffisants (2).

Le clergé se voyait par ces moyens injustement dépouillé de la connaissance du pétitoire dans les questions spirituelles ou connexes : il protesta vivement dans tous les cahiers présentés au roi (3). Mais malgré ses protestations réitérées, le conseil du roi ne voulut jamais lui donner satisfaction.

Les questions sacramentelles elles-mêmes ne furent pas respectées par les juristes et parlementaires. L'appel comme d'abus fut le moyen tout trouvé pour colorer d'un certain vernis de justice leurs empiètements dans ce domaine purement spirituel. Les causes concernant les ordres sacrés n'échappèrent point à la convoitise des parlements. Chef reconnu de la discipline ecclésiastique par le clergé gallican, le roi n'avait pas manqué de légiférer comme tel en la matière. Maintes fois la législation royale ne fut pas en complète harmonie avec la législation

(1) Fevret, *o. c.*, l. 4, ch. 11, pp. 419 et svv.
(2) Cfr. Fevret, *o. c.*, l. 4, ch. 11, p. 424; RATM, t. XI, col. 978 svv.; Guy Coquille, *Œuvres*, t. I, p. 182.
(3) PV, t. II, pp. 151 et 487; t. IV, pp. 300-301; Fevret, *o. c.*, l. 4, ch. 11, p. 424.

canonique : l'appel comme d'abus aidant, les parlements trouvèrent un titre pour pouvoir, à l'exemple du roi, prendre connaissance des questions concernant la promotion aux ordres. Combien de fois n'arriva-t-il pas de voir les parlements dicter la loi aux évêques et leur défendre d'ordonner des sujets que le droit canonique reconnaissait réellement dignes, mais que la législation royale voulait écarter des saints ordres ?

Enhardis par leurs succès, les parlementaires ne s'arrêteront pas en chemin. Le jansénisme va leur donner une occasion propice d'exploiter encore mieux l'appel comme d'abus.

La constitution *Unigenitus* du 19 septembre 1713, refusait les sacrements à tous ceux qui ne voulaient pas se soumettre aux bulles condamnant le jansénisme. Grand fut le nombre des réfractaires ; mais le clergé fidèle à Rome resta irréductible et refusa obstinément les sacrements à tous ceux qui ne voulurent pas obéir. Les jansénistes récalcitrants, mis en demeure ou de répudier le jansénisme ou de répudier l'Église, s'ingénient bientôt à ne faire ni l'un ni l'autre. Pour obtenir les sacrements que le clergé leur refuse, ils font appel au bras séculier. Les parlements peuplés en grande partie de partisans dévoués à l'hérésie janséniste, prennent tout naturellement parti pour ces derniers, reçoivent leurs appels comme d'abus du refus des sacrements et condamnent les prêtres auteurs de ce refus. Les parlements étayent leur jurisprudence sur l'intérêt général, mis en péril par ce refus public des sacrements ; cela ressort manifestement des remontrances du parlement du 15 mai 1733. Ils s'attaquent aussi aux évêques et suppriment un grand nombre de leurs mandements hostiles au jansénisme ; tout cela grâce à l'appel comme d'abus (1).

Ils vont plus loin : ils se donnent qualité pour règler les conditions exigées du prêtre pour qu'il puisse célébrer les offices et conférer des sacrements. Malgré les protestations réitérées du clergé, malgré les arrêts du conseil, ils prétendent aussi fixer les conditions requises pour la réception des sacrements. Dans un arrêt du 18 avril 1752, le Parlement de Paris défend de refuser publiquement les sacrements pour défaut de billet de confession ou d'opposition à la bulle *Unigenitus* (2).

(1) Cfr à ce sujet : arrêt du 7 juin 1719 contre l'évêque de Soissons ; du 9 août 1719 contre l'évêque de Châlons ; arrêt du Parlement de Provence du 14 janvier 1719 contre l'évêque de Marseille.

(2) Cfr. PV, t. VIII, PJ, p. 99.

Innombrables furent les appels comme d'abus interjetés contre les refus des sacrements aux hérétiques obstinés, et les parlements avaient bien soin de les recevoir (1). Les assemblées de 1760 et 1765 protestèrent vivement contre tous les arrêts, jugements, sentences et procédures des tribunaux séculiers dans des causes concernant la doctrine et l'administration des sacrements : elles allèguent surtout l'incompétence des juges (2). Le roi déclara au clergé qu'il allait prendre un parti capable de calmer ses alarmes et qu'il désapprouvait la conduite des parlements (3). Toutefois ceux-ci se moquèrent de l'intervention royale, et la lutte continua aussi âpre qu'auparavant. Ils sortirent victorieux de la lutte, tenant en échec non seulement le clergé, mais même le roi, et ils continuèrent à poursuivre et à frapper ceux qui osèrent s'opposer à leurs arrêts.

Les parlements ne négligèrent aucune occasion non plus d'accentuer encore davantage leur intervention même dans un domaine réservé exclusivement à l'autorité religieuse (4). Toute la juridiction ecclésiastique fut battue en brèche. En 1731, le parlement de Paris refait à sa manière la déclaration de 1682 et prétend fixer les limites des deux pouvoirs. Selon lui, les ministres de l'Église doivent rendre compte au roi et, en cas d'abus, à la cour, sous son autorité, de l'exercice de la juridiction qu'ils tiennent du roi même ! La réponse de Louis XV fut cette fois catégorique, et il annula la décision du parlement. La décision du souverain ne réprouve pas les doctrines du parlement concernant la juridiction ecclésiastique, puisque cette cour avait simplement repris textuellement la déclaration du chancelier d'Aguesseau, que celui-ci avait fait au nom du roi en la même année ; mais le monarque dans son arrêt de cassation se base sur le silence général et absolu qu'il avait imposé sur ce qui faisait la matière desdites contestations.

La discipline ecclésiastique n'était guère mieux traitée par les juristes gallicans. D'après eux les rois de France avaient un double droit en cette matière : ils étaient protecteurs et législateurs. Ils ne protègent la discipline prescrite par les conciles que si elle a été reçue dans le royaume, et ils ont le droit de faire des lois sur la discipline pour les cas non prévus par l'Église. Guidés par ces principes, les rois de France

(1) PV, t. VIII, pp. 543-548 et PJ, pp. 159-162; t. VIII, pp. 890 svv.; BOURLON, *o. c.*, p. 212.

(2) PV, t. VIII, p. 890 et p. 1365.

(3) Voir : lettre du roi à l'archevêque de Reims, insérée dans les PV, t. VIII, p. 1383.

(4) PV, t. VII, pp. 1082-1104.

se considéraient comme les véritables chefs de la discipline ecclésiastique. Cependant il est à remarquer que, si quelquefois les prescriptions légales n'étaient pas en toute chose d'accord avec la législation canonique, sur bien des points pourtant les lois civiles complètaient harmonieusement les dispositions canoniques. Tel fut le cas pour l'édit de Melun (1580), qui, dans son article 6, défendait à tous juges royaux de commettre et autoriser aucun prédicateur dans les chaires, et leur ordonnait au contraire d'en laisser la libre disposition aux évêques et autres supérieurs ecclésiastiques. Les ordonnances royales subséquentes étaient conformes à cet édit (1), et partant toute équivoque disparaissait : au fond la seule législation en vigueur pour la prédication était le droit canonique. Plusieurs arrêts du parlement sont conformes à ces prescriptions canoniques et législatives; mais dans bien des cas ils s'en sont écartés et se sont attribué une compétence en la matière, au moyen de l'appel comme d'abus (2). De la prédication aux questions doctrinales, il n'y avait qu'un pas à faire : les parlements le firent bien vite. Sous prétexte de régler des différends survenus lors d'une prédication, ils traitent en même temps l'orthodoxie de la doctrine prêchée, et encore une fois c'est l'appel comme d'abus qui leur donne l'occasion d'intervenir (3).

L'appel comme d'abus fut aussi le moyen dont se servirent les parlements pour s'ingérer dans les conflits, relativement nombreux sous l'ancien régime, entre les évêques et les réguliers sur le point de l'approbation épiscopale des confesseurs. La nécessité de cette approbation pour les confesseurs avait été confirmée par plusieurs conciles et par plusieurs papes, la législation royale avait reconnu cette règle en France (4). Les pouvoirs des évêques étaient donc, au point de vue juridique, minutieusement fixés et déterminés. N'empêche cependant que des religieux trouvaient encore moyen d'appeler comme d'abus des décisions épiscopales, et les parlements de les accueillir ! Ceux-ci ne se donnent pas même la peine de s'arrêter aux considérants invoqués par les évêques : c'est une matière purement spirituelle; mais qu'importe? les religieux émettent l'appel comme d'abus, ce seul mot suffit aux parlements pour donner gain de cause aux religieux et accroître encore l'acuité des rapports entre évêques et réguliers.

(1) RATM, t. III, col. 918-921 et 929-938.
(2) FEVRET, *o. c.*, l. 3, ch. 5, p. 311.
(3) RATM, t. III, col. 936 et t. VII, col. 1597-1600.
(4) RATM, *Abrégé*, p. 56 svv.; RATM, t. VI, col. 231; 1372-1384.

D'ailleurs ils s'érigeaient aussi en censeurs des thèses de théologie et des mandements épiscopaux et supprimaient ceux qui lui semblaient suspects, comme on l'a déjà dit à propos du jansénisme. L'appel comme d'abus fut encore le moyen dont se servirent les parlements pour entreprendre sur les droits des évêques, seuls juges en matière de doctrine (1).

La conduite des juristes et des parlementaires paraît surtout tracassière et violente dans les questions de vœux et de professions religieuses. Le concile de Trente, sess. 25, ch. 19, de Ref., déclare que les évêques du lieu seront juges légitimes pour connaître de la validité des vœux solennels. L'article 28 de l'ordonnance de Blois de 1579 établit une discipline conforme aux prescriptions du concile de Trente. Mais les tribunaux civils prennent acte de ce que l'ordonnance de Blois ne parle pas de la nécessité du consentement des parents à la prise de l'habit religieux par leurs enfants, et ils exigent ce consentement en vertu de l'ordonnance d'Orléans. C'est ainsi qu'ils inaugurent une nouvelle jurisprudence très préjudiciable à la discipline ecclésiastique et manifestement contraire aux dispositions législatives de l'époque. L'article 34 de l'édit de 1695 nous montre que l'appel comme d'abus n'attribue aucune compétence au juge séculier sur le fait du vœu, mais simplement sur quelques jugements ou procédures faites à ce sujet par les juges ecclésiastiques. La délimitation des deux pouvoirs était donc aussi nette que possible : l'appel comme d'abus direct et immédiat de l'émission des vœux n'était pas permis. Mais les parlements ne l'entendent pas ainsi et déjà en 1723 celui de Bordeaux admet cet appel direct et immédiat. Pour éluder cette clause gênante de l'édit de 1695, les juristes soutiennent que c'est par pure concession du prince que la connaissance des vœux appartient aux juges ecclésiastiques. Quoi qu'il en soit, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, l'appel comme d'abus direct et immédiat au sujet de l'émission des vœux était devenu une jurisprudence stable et cette jurisprudence avait été explicitement autorisée par un arrêt du conseil du 24 mai 1766 (2).

Les censures ecclésiastiques avaient été de tout temps l'arme qui avait réussi à faire respecter dans maintes circonstances les droits de l'Église. Malheureusement leur usage n'a pas été à l'abri de tout reproche. Le clergé français n'a pas toujours procédé avec toute la circonspection

(1) PV, t. VII, pp. 1082 et svv. Cfr. plus haut, p. 488.
(2) PV, t. VIII, pp. 1387 et svv.

voulue, il en a abusé, lançant des excommunications et des interdits pour des motifs vraiment futiles : de là des appels comme d'abus aux cours séculières, qui ne demandaient pas mieux que d'entraver l'emploi d'une peine si redoutée.

Sous ce rapport, les ordonnances royales et la jurisprudence parlementaire n'étaient conformes ni à la discipline du concile de Trente, ni aux prescriptions des conciles provinciaux. Elles étaient beaucoup moins favorables à l'autorité épiscopale, hormis pourtant les ordonnances concernant les absolutions à cautèle. Celles-ci étaient plutôt favorables aux droits des évêques, mais les parlements leur refusaient l'enregistrement, ou bien n'en tenaient pas compte. Pour justifier leur compétence en matière d'appel émis au sujet des censures, les juristes soutenaient qu'ils ne prétendaient nullement absoudre de l'ex communication, mais qu'ils indaguaient simplement sur la procédure suivie. Mais si la procédure était déclarée nulle, il s'en suivait logiquement qu'il n'y avait point de censure valable ; en matière de censures l'évêque n'était plus qu'un simple exécuteur des ordres du parlement, auquel il ne s'agissait pas pour lui de résister, s'il voulait conserver son temporel. Les juristes ne s'arrêtèrent pas là : contrairement à toutes les prescriptions canoniques, ils avaient érigé en principe que, si le parlement déclarait abusive la censure lancée contre un ecclésiastique, celui-ci rentrait dans ses droits *ipso facto* et *plenò jure* (1). Il n'y avait pas moyen de contredire plus directement toutes les prescriptions canoniques à cet égard : toutes les assemblées du clergé n'ont cessé de protester contre des principes si contraires aux droits de l'Église. Celles de 1614, de 1635 et de 1675 se distinguèrent entre toutes, par la véhémence de leurs plaintes (2). Mais les parlements se contentèrent de répondre qu'ils étaient, en vertu de la possession, en droit d'en user de la sorte et que cet usage avait force de loi (3). C'est ainsi qu'au moyen de l'appel comme d'abus, ils neutralisaient l'action réformatrice de certains évêques zélés.

L'assemblée du clergé en 1725 nous retrace un tableau saisissant de la situation douloureuse de l'Église de France : « On s'en est pris personnellement aux évêques, on a fait saisir leur temporel, on les a menacés des plus grandes peines ; leurs mandements sur des points

(1) DURAND DE MAILLANE, *Dictionnaire*, t. I, p. 434.
(2) PV, t. III, p. 267, t V, PJ, pp. 7r, 77 et 153.
(3) FEVRET, *o. c.*, l. 7, ch. 2, nº 39, pp. 176-177.

de doctrine ont été déclarés abusifs ou supprimés. Des prêtres se font un titre de ces arrêts pour mépriser les censures infligées par leurs supérieurs et ont continué impunément, sans s'en faire absoudre, l'exercice des fonctions les plus saintes ». Le mal était grand, il fallait donc un remède énergique et décisif; mais que pouvait-on attendre d'un roi aussi faible que Louis XV! On se contenta de renvoyer le clergé avec de bonnes paroles et de belles promesses qu'on se garda bien d'exécuter.

De tout cet exposé, M. Cleeremans croit pouvoir déduire les conclusions suivantes :

1. L'appel comme d'abus ne trouve pas son origine dans la célèbre dispute de Vincennes (1329); si la pragmatique de 1438 a été l'occasion lointaine de ce système, celui-ci pourtant n'a pas été immédiatement introduit, mais il faut attendre la fin du XVe siècle pour trouver des cas indiscutables et incontestables d'appels comme d'abus.

2. L'attitude de la royauté n'a pas toujours été bien franche dans cette question; la politique royale tout en s'inspirant des nécessités du moment, visait à contenter et le clergé et les parlements.

3. La conduite du clergé dans cette question n'a pas été à l'abri de tout reproche. Ses réclamations ne portent pas assez l'empreinte d'une question de principe : car contre Rome il admit le bien-fondé de ces sortes d'appels.

4. L'attitude des parlements a été tracassière; refusant l'enregistrement aux ordonnances qui leur étaient défavorables, ou bien ne les enregistrant que conditionnellement.

5. Enfin, si l'appel comme d'abus a trouvé son application à tout acte émané de l'autorité ecclésiastique, son action a été tout spécialement néfaste dans les questions disciplinaires, où il engendra la confusion et l'anarchie.

* * *

Dans ce même ordre d'idées, vient se ranger le travail de M. A. Nobels sur : *Les causes épiscopales en France durant la première moitié du XVIIe siècle*. En recherchant les nombreux conflits de juridiction qu'occasionna, au XVIe et XVIIe siècles, le privilège de clergie en tant qu'appliqué aux personnes ecclésiastiques, M. l'abbé Nobels avait remarqué l'importance de certaines causes épiscopales, dites causes majeures. Durant le cours de cette année académique il nous a offert le fruit de recherches plus détaillées sur ce sujet.

Comme les discussions théoriques sont à la base de tous ces conflits et comme tous les auteurs gallicans du XVIe et XVIIe siècles qui traitent des droits respectifs du pouvoir ecclésiastique et laïque dans les causes criminelles intentées aux évêques, s'en réfèrent au témoignage de l'histoire et en appellent aux anciens conciles et à l'ancienne coutume pour étayer des thèses souvent contradictoires, l'étude préalable de l'évolution historique des jugements épiscopaux s'imposait. Celle-ci s'opéra sous l'action d'une double influence : les rapports du clergé français avec Rome et sa situation vis-à-vis du pouvoir civil.

Depuis 355, les évêques relevaient dans l'empire romain pour leurs litiges personnels, non du tribunal civil mais du synode (1). Pourtant cette règle, supprimée quelque temps, mais bientôt rétablie après l'empereur Julien, subit d'assez multiples infractions. Mais, dans la législation civile, le caractère épiscopal jouissait d'un grand respect (2).

Au sein même de l'Église anténicéenne la puissance métropolitaine de l'évêque de Rome ne s'étendait, pour les causes disciplinaires, sur d'autres évêques que ceux d'Italie (3). La première déclaration officielle du droit pontifical en cette matière se trouve dans les articles 3 et 5 du concile de Sardique (4). Ils décrétaient qu'un évêque déposé par un synode provincial pouvait s'adresser à l'évêque de Rome pour obtenir par lui la convocation d'un nouveau synode, composé d'évêques des provinces voisines et auquel le pape pouvait se faire représenter. Les gallicans ont prétendu qu'en Occident les canons de Sardique ne furent jamais reçus. Pourtant les rapports entre Victricius de Rouen et Innocent Ier semblent prouver leur application en fait (5). Raffermie d'ailleurs par l'institution de la vicairie d'Arles (6), l'autorité du Saint-Siège dans les causes majeures est affirmée clairement dans la condamnation

(1) E. LOENING, *Geschichte des deutschen Kirchenrechts*, t. I. *Das Kirchenrecht in Gallien von Constantin bis Chlodovech*, p. 706. Strasbourg, 1878.

(2) P. ex., les évêques ne pouvaient tester en justice ou devaient le faire par procurateur. C. 8, 39. — Nov. vol. III, titre 34, § 1.

(3) LOENING, *o. c.*, I, p. 425; HINSCHIUS, *Das Kirchenrecht der Katholiken und Protestanten in Deutschland*, t. IV, pp. 773-776. Berlin, 1888.

(4) Dans la rédaction latine art. 3, 4, 7. Les discussions au sujet de l'authenticité de ces articles faisant l'objet des études d'un autre membre du Séminaire historique, M. Nobels n'en parle pas ici.

(5) PHILLIPS, *Kirchenrecht*, t. V, p. 193. Ratisbonne, 1855; DUCHESNE, *le Concile de Turin*, dans la *Revue historique*, 1905, t. LXXXVII, p. 293.

(6) LOENING, *o. c.*, p. 463-64; MGH, *Epist. merov. et karoling. aevi*, t. I, p. 5-6.

d'Hilaire d'Arles par Léon le Grand (1). Rome resta tribunal d'appel, même après que des conciles annuels eurent pris en mains les causes épiscopales (2).

Durant le règne de Grégoire-le-Grand (3), les relations du pape avec l'Église de France montrent la parfaite liberté d'action du Saint-Siège. Le pouvoir civil pourtant empiéta sur les droits de l'épiscopat et étendit sa juridiction sur les causes criminelles des évêques (4); mais un procès canonique précédait régulièrement la procédure civile. Quant aux rapports de l'épiscopat avec Rome, ils étaient fort fréquents (5) et même généralement les causes épiscopales étaient soumises au Saint-Siège, quoique en première instance le synode provincial et en appel le synode national en eussent connaissance (6).

Passons sur la réforme de saint Boniface (742) et sur la législation de Charlemagne, qui reprend les canons de Sardique, pour nous arrêter un moment aux fausses Décrétales.

Bien que les gallicans les aient vues de bien mauvais œil (7), elles nous donnent pourtant la situation effective de l'époque de leur apparition (8) (milieu du IXe siècle); notons-y les garanties spéciales requises de la part des accusateurs des évêques, l'incompétence consacrée du tribunal laïque, la compétence du concile provincial dans les causes épiscopales, l'appel au pape reconnu nécessaire en cas de déposition (9).

Dans les écrits gallicans on ne cite plus depuis cette époque que des

(1) Sanction impériale, Nov. Val. III, tit. 16 (6 juin 445).

(2) V. la lettre aux évêques de Gaule, 3 déc. 462. JAFFÉ, *Regesta Pontificum romanorum*, 2e édition, t. I, no 330. Notons que les gallicans donnent une fausse explication à la cause d'Hilaire d'Arles: v. p. ex. BALLERINI, *Appendix ad Sancti Leonis Magni opera. Paschasii Quesnelli dissertationes*, dissert. V, P. I, c. 8, p. 791. Venise, 1757.

(3) LOENING, *o. c.*, II, *Das Kirchenrecht im Reiche der Merovinger*; HINSCHIUS, *o. c.*, t. IV, p. 797; M. VAES, *la Papauté et l'Église franque à l'époque de Grégoire le Grand (590-604)*, dans la RHE, 1905, t. VI, pp. 590, 604, 755.

(4) LOENING, *o. c.*, II, p. 517; HINSCHIUS, *o. c.*, p. 850.

(5) C'est l'opinion de P. VIOLLET, *Hist. des Instit. politiques et administ. de la France*, t. I, p. 340. Paris, 1905, et de M. VAES, *l. c.*, pp. 542-546.

(6) HINSCHIUS, *o. c.*, p. 838, notes 1, 2, 3.

(7) J. GERBAIS, *Dissertatio de causis majoribus ad caput concordatorum de causis*, pp. 206-211. Paris, 1679.

(8) PAUL FOURNIER, *Étude sur les fausses décrétales*, dans RHE, 1906, t. VII, pp. 38 svv.

(9) TARDIF, *Histoire des sources du droit canonique*, p. 156. Paris, 1887.

cas particuliers à l'appui des revendications du clergé contre Rome. C'est, par exemple, le témoignage et l'exemple d'Hincmar de Reims (1). Notons cependant que les évêques démis par son influence furent rétablis sur leurs sièges par le saint-père.

A la fin du x[e] siècle, c'est la cause d'Arnulphe de Reims : elle aussi mettra aux prises les écrivains du XVII[e] siècle (2).

Quant à l'intervention du pouvoir civil durant cette période agitée du moyen âge, on peut facilement constater que les condamnations d'évêques pour causes politiques sont fréquentes (3).

Les parlements font d'ailleurs leur apparition dans la lutte. Ils prononcent contre les évêques des arrêts de saisie du temporel, même d'emprisonnement et de bannissement en cas de lèse-majesté. Ils prétendent d'autre part au droit de vérifier les bulles des légats du pape.

Passons au concordat de François I[er] et de Léon X (1516), auquel ont préludé le concile de Bâle et la pragmatique sanction de Charles VII. En deux endroits du concordat il est fait mention des causes majeures. L'article *de causis* statue (4) que, hormis les causes majeures, les juges seront ceux que la coutume et le privilège désigneront. Quant aux exemptés, s'ils en appellent à Rome, ils seront jugés dans la province par délégués, excepté s'ils sont cardinaux ou officiers pontificaux en service. Par causes majeures le Saint-Siège entendait les causes épiscopales pouvant entraîner la déposition (5). Le roi de France au con-

(1) Gerbais, *o. c.*, p. 229; De Marca, *De concordia sacerdotii et imperii*, l. VII, c. XX, art. 25. Paris, 1679.

(2) Jean XV fit observer ses droits en cette circonstance et suspendit en 998 les évêques du concile de Reims qui avaient déposé Arnulphe. De Marca (*o. c.*, L. VII, c. XXV et XXVI) et David (*du Jugement canonique des évêques*. Paris, 1671), disent que cette intervention fut de règle dans la suite. Gerbais, *o. c.*, p. 250, le nie, mais à tort semble-t-il. On peut voir, p. ex., la lettre inédite de Pascal II notifiant la déposition de Rurold, évêque de Bayeux (1104), dans la RHE, 1904, t. V, p. 286.

(3) Voir, pour les procès, Isambert, *Recueil des anc. lois françaises*, t. IV, pp. 422-425; t. V, p. 333; t. VII, p. 148; t. X, p. 742, etc. Paris, 1822 et suiv.

(4) « Statuimus quoque et ordinamus quod in regno... omnes et singulae causae, exceptis majoribus in jure expresse denominatis, apud illos judices in partibus qui de jure aut consuetudine praescripta vel privilegio illarum cognitionem habent, terminari et finiri debeant ».

(5) Pie IV le déclara dans le consistoire du 22 octobre 1562.— V. Antoine Degert, *Procès de huit évêques français suspects de calvinisme*, dans la *Revue des questions historiques*, 1904, t. LXXVI, pp. 61-108.

traire disait qu'il s'agissait simplement de causes dont le décret de Bâle avait fait mention, c'est-à-dire celles qui concernaient les évêques titulaires de diocèses immédiatement soumis au pape (1). Un siècle plus tard, Pierre de Marca trouva une interprétation nouvelle (2). Les causes majeures, disait-il, sont celles qui peuvent amener la déposition; mais le pape doit toujours nommer des commissaires en France. Inspirée par Richelieu, cette interprétation fut combattue par Gerbais (3) comme contraire aux droits synodaux et par Jean David (4) comme interdisant le jugement direct en cour de Rome.

Résumons la théorie des juristes (5). D'après la maxime 45 de Pithou, en première instance le pape est exclu. En cas d'appel il peut nommer des juges *in partibus* (maximes 45-46). Mais personne ne peut être cité hors du royaume. Le tribunal ordinaire en France se composera du métropolitain, président d'un synode de douze évêques. En cas d'appel le pape nommera des légats en France qui obtiendront des lettres patentes (max. 44). Les cas de lèse-majesté étant privilégiés, ils seront jugés directement par le roi et par le parlement (max. 48) (6).

Un mot du concile de Trente. Voici ses décisions : les causes épiscopales majeures (pouvant entraîner la déposition) sont terminées par le pape seulement, qui pourra, pour l'instruction du procès, nommer des métropolitains en dehors de la cour romaine. Les causes mineures relèvent du synode provincial. (Sess. 24, c. V; sess. 13, c. VIII.)

Ensuite M. l'abbé Nobels nous donne un aperçu historique des causes

(1) DUPUY, *Traité des droits et libertez de l'église gallicane :* Mémoire dressé par le commandement du roi Charles IX, l'an 1564, par M. BAPTISTE DU MESNIL, t. I, p. 56; v. p. 64. Paris, 1731.

(2) P. DE MARCA, *o. c.*, t. VII, c. XXVII, p. 373.

(3) GERBAIS, *o. c.*, p. 42 et svv., reprend l'interprétation de du Mesnil. — On la retrouve de même chez HÉRICOURT, *Les lois ecclésiastiques de France dans leur ordre naturel*, p. 105. Paris, 1719, et dans le *Dictionnaire de droit canonique* de DURAND DE MAILLANE, t. I, p. 436, 1770. Les assemblées du clergé elles-mêmes la reconnaissent.

(4) DAVID, *o. c.* — De même les procès verbaux de l'assemblée de 1681. *Recueil des actes, titres et mémoires du clergé de France*, t. II, p. 457; FLEURY, *Institution au droit canonique*, c. XVII, titre 2, p 148.

(5) DURAND DE MAILLANE, *Les libertez de l'Église gallicane*, t. I, p. 163; p. 518; t. II, p. 153; 517; *Diction. de droit canonique* aux mots : causes majeures; DU MESNIL, *l. c.;* HÉRICOURT, *o. c.*, pp. 58 et 61; LACOMBE, *o. c.*, p. 109.

(6) DURAND DE MAILLANE, *Les Libertez*, etc., t. I, p. 519; DE MARCA, *o. c.*, t. VII, c. XXVIII, pp. V, VI, VII, 374; LACOMBE, *o. c.*, p. 103.

épiscopales les plus retentissantes au XVIe siècle et durant la première moitié du XVIIe. Il s'attache surtout à celle de Coligny, cardinal de Châtillon, évêque de Beauvais. Pie IV condamna ce dignitaire parce qu'il était passé du côté de la Réforme. Le parlement cassa la sentence pour le motif que le procès avait été instruit en cour de Rome (1). Pie IV ne se tint pas pour battu, mais il fit informer par le tribunal de l'inquisition, le 13 avril 1563, contre huit évêques français suspects de calvinisme (2). Ceux-ci invoquèrent les libertés gallicanes (3) et Catherine de Médicis se chargea de les défendre. Elle envoya l'un d'eux, Noailles, évêque de Dax, à titre d'ambassadeur auprès du pape. Rome disjoignit de ce chef la cause de ce prélat de celle de ses collègues et suspendit tous ceux-ci, malgré les instances du cardinal de Lorraine. La reine protesta par l'envoi du mémoire de l'avocat du Mesnil, en 1564 (4). Rien n'y fit. Pie V, successeur de Pie IV, déclara les évêques inculpés déchus de leurs titres et dignités, le 11 décembre 1566. Appel fut interjeté (5), le parlement cita les porteurs du bref (6) et aucun évêque ne fut inquiété. L'effet fut donc désastreux.

La royauté considérait pourtant avant tout, non pas la sauvegarde des libertés gallicanes, mais ses intérêts politiques. Ainsi ce fut un simple arrêt du parlement qui condamna, en 1598, l'évêque de Senlis, un ligueur fameux (7). Quelques années plus tard, le roi eut lui-même recours à Rome. Ce fut à l'occasion de la fuite de Marie de Médicis et de Gaston d'Orléans, en 1630. Comme la reine s'était retirée en Flandre on parla de trahison. Quelques évêques de Languedoc, prenant parti pour elle, favorisèrent les menées de Montmorency. Sur la demande du roi, un bref d'Urbain VIII nomma sept commissaires pour leur intenter un procès du chef de lèse-majesté et l'évêque d'Albi fut destitué (8). La cause de René de Rieux, évêque de Saint-Paul de Léon, coupable d'avoir prêté son carosse à la reine fut confiée aux commissaires par bref du

(1) ANTOINE DEGERT, *l. c.*, p 61.
(2) HÉRICOURT, *o. c.*, p. 50; LACOMBE, *o. c.*, p. 105, arrêt de 1569.
(3) RATM, t. II, col. 411 (appels de l'évêque d'Uzis), p. 413 (appels de l'évêque de Valence); HÉRICOURT, *o. c.*, pp. 49-50.
(4) DUPUY, *o. c.*, t. I, p. 56.
(5) RATM, t. II, col. 142-144.
(6) HÉRICOURT, *o. c*, p. 50.
(7) *Recueil de diverses pièces faites à l'occasion du procès jugé au grand conseil entre J. Lechassier et M. Rose.* Paris, 1606.
(8) *Procès verbaux des assemblées du clergé*, t. III, p. 588, pièces justificatives, p. 61; HÉRICOURT, *o. c.*, p. 50.

8 octobre 1632 (1). Le prélat fut déposé en mai 1633, le sieur Cupif lui fut donné comme successeur sur le siège de Saint-Paul (2) et tout appel fut interdit (3). L'assemblée de 1645 s'en émut (4). Comme Richelieu et Louis XIII étaient morts, elle put envoyer à Innocent X une supplique pour la réception de l'appel et une protestation au sujet de la procédure inusitée. Le pape nomma sept commissaires et René de Rieux fut rétabli sur son siège épiscopal, en 1646 (5). Le clergé n'était pas satisfait de cette procédure : l'assemblée de 1650 protesta (6) contre les entreprises romaines et envoya une lettre collective au clergé de France pour lui demander de ne plus recevoir de brefs romains à l'avenir, mais de saisir instantanément l'archevêque de toutes les causes épiscopales (7).

Mais, si d'un côté le clergé repoussait l'ingérence de la cour romaine, d'autre part il avait à garder ses privilèges contre les empiètements du gouvernement. Nous ne touchons guère les causes d'ordre spirituel, pour nous en tenir aux procès criminels et politiques. Plusieurs évêques trop belliqueux dans les assemblées avaient vu leur ardeur modérée par des arrêts du parlement (8). Mais une cause retentissante entre toutes est celle de Mazarin. Banni du royaume par les arrêts du parlement de février et de mars 1651, sa tête fut mise à prix parce qu'il n'obéissait pas assez promptement au parlement. Il s'adressa aux assemblées du clergé (9). Mais bientôt rétabli dans ses hautes fonctions de premier ministre, puis exilé et de nouveau victorieux, il n'a cure de

(1) Ce sont l'archevêque d'Arles, les évêques de Boulogne, de St-Flour et de St-Malo. RATM, t. II, col. 415.

(2) On le transfère plus tard à Dol. Il en appelle comme d'abus, mais se rétracte à l'assemblée de 1650.

(3) Ce fut l'occasion du VIIe livre du *De Concordia*.

(4) RATM, t. II, col. 420.

(5) *Ib.*, pp. 425-429. On trouve là le bref du 23 décembre 1645 et les lettres patentes (12 mars 1646).

(6) *Ib.*, le discours des évêques de Reims et d'Auxerre, pp. 444-446.

(7) Le nonce avait refusé de recevoir la lettre qui demandait la rétractation du bref d'Urbain VIII. RATM, t. II, col. 416, 451-453; PV, *Précis*, p. 496.

(8) PV, *Précis*, p. 1085, arrêt de 1625 contre les cardinaux assemblés à Ste-Geneviève. — En 1641, expulsion de plusieurs membres de l'assemblée de Nantes. — En 1650, arrestation des évêques de Dol et d'Aire, et en 1651, celle de l'archevêque de Narbonne. — RATM, t. XIII, assemblée de 1651.

(9) PV, t. IV, p. 304, P. J. p. 1-2.

l'atteinte portée à la dignité cardinalice et le clergé n'obtient pas même qu'on biffe des registres du parlement les arrêts contre le prélat (1).

Mazarin n'est guère plus soucieux des droits du clergé dans la cause de son rival le trop fameux cardinal de Retz, archevêque de Paris (2). A peine rentré à Paris, il fait arrêter et conduire celui-ci à Vincennes (15 décembre 1652). Sur son ordre, le conseil d'État fait confier au chapitre l'administration du diocèse de Paris et cherche à obtenir des commissaires pontificaux pour procéder contre de Retz. Mais le pape invoque l'exception inscrite dans le concordat en faveur des cardinaux et refuse même la démission de l'archevêque (3). Cependant l'assemblée des évêques, poussée par Port-Royal, défend ardemment ses immunités et, malgré les subtilités quelque peu intéressées de Pierre de Marca (4), l'archevêque d'Arles proteste et démontre que le crime de lèse-majesté ne supprime pas les immunités ecclésiastiques (1655). Le Parlement avait en effet reçu ordre d'informer de ce chef contre de Retz (5). Mais un arrêt du conseil d'État, du 26 avril 1657, casse les arrêts du parlement et une déclaration royale confirme les droits du clergé (6).

Ce sont là les causes les plus célèbres. La seconde moitié du XVIIe siècle vit aussi d'importants procès occasionnés par le jansénisme. Mais le travail de M. Nobels ne s'étend pas à cette époque.

Comme conclusion M. Nobels caractérise l'attitude des divers partis en présence dans toutes ces discussions.

Et tout d'abord la papauté : elle défend son autorité établie dès les temps les plus reculés dans les actions criminelles des évêques, elle la défend avec plus d'ardeur que de succès là où il s'agit de la réforme protestante, mais elle fait de légères concessions à la royauté dans les causes politiques.

Ensuite le gouvernement : il maintient les libertés gallicanes contre Rome, mais les sacrifie volontiers quand l'intérêt politique le requiert : il perd par ses tergiversations l'influence qu'il aurait pu avoir dans la lutte contre le jansénisme.

(1) RATM, t. II, col. 402. Assemblée de 1653.

(2) BOURLON, *Les assemblées du clergé et le jansénisme*, p. 17, 48, 52. Paris, 1908.

(3) RATM, t. II, col. 399. Assemblée de 1655; PROCÈS VERBAUX, *Précis*, au mot *Retz*.

(4) PV, t. IV. P. J., p. 910.

(5) RATM, t. IV, col 402.

(6) *Ib.*, p. 404.

Enfin le clergé : il trouve dans ses libertés au sujet des causes épiscopales des armes contre l'intervention romaine et, partant, des multiples occasions d'éloignement du Saint-Siège et, tout en réclamant contre les atteintes à ses immunités, il se tourne plus volontiers vers le pouvoir civil que vers l'autorité pontificale. Aussi les causes épiscopales fourniront des armes au jansénisme, comme elles avaient au XVIe siècle contribué au progrès de la réforme en France.

* * *

Depuis quelques années, l'attention des érudits s'est portée sur les questions matrimoniales sous l'ancien régime en France.

Par sa nature même le mariage occupait et occupe encore aujourd'hui une grande place dans les codes des deux puissances, civile et religieuse. Naturellement l'attention des théoriciens et des juristes a dû se porter sur lui. Or, dans les différents ouvrages qui ont été publiés dans ces derniers temps, un aspect de la question est généralement négligé. Quelle fut l'*attitude du clergé français dans la longue lutte de l'Église et de l'État au sujet du mariage?* Telle est l'étude que M. KISSELSTEIN s'est proposée (1).

(1) **Sources :** RATM, t. V, col. 527-1136 et t. XIV, 1re partie, col. 957-978. Paris, 1769 et 1771; PV. *Précis*, col. 1445-1456. Paris, 1780; RA. *Précis*, col. 1791 svv. Paris, 1786; P. DUPUY, *Preuves des libertez de l'Église gallicane*, 2 vol., éd. de Paris, 1731; LE MÊME, *Traitez des droits et libertez de l'Église gallicane*, 2 vol. éd. de Paris, 1731; DURAND DE MAILLANE, *Les libertez de l'Église gallicane*, 5 vol. Lyon, 1771; ISEMBERT, DECRUSY et TAILLANDIER, *Recueil général des anciennes lois françaises de 420 à 1789*. Voir t. XXIX. Paris, 1833. DENISART, *Collection des décisions nouvelles et des notions relatives à la jurisprudence actuelle*. Paris, 1763.

A. GOBERT, *De sponsalibus et matrimoniis multis rerum quotidianarum decisionibus exornatus*. Marbourg, 1597; FEVRET, *o. c.* Paris, 1653; LAUNOY, *Regia in matrimonium potestas*. Paris, 1674; JACQUES BOILEAU, *Traité des empêchements de mariage*. Cologne, 1691; GIBERT, *Tradition et histoire des droits de l'Église sur le sacrement de mariage*. Paris, 1725; J. VAN ESPEN, *Scripta omnia quatuor tomis comprehensa*, t. I. *Jus ecclesiasticum universum*, pp. 554-612. Louvain, 1753; DUFOUR, *Exposition des droits du souverain sur les empêchements de mariage*. Paris, 1787; MAULTROT NICOLAS, *Examen du concile de Trente et de la jurisprudence française sur le mariage*, 2 vol. Paris, 1788; DURAND DE MAILLANE, *Dictionnaire de droit canonique et de pratique bénéficiale*. Lyon, 1770.

Travaux : TABARAUD, *Principes sur la distinction du contrat et du sacrement de mariage*. Paris, 1813; PICOT, *Du mariage romain, chrétien, français*. Paris, 1849; GLASSON, *Du consentement des époux au mariage*. Paris, 1866; BERTIN, *Le mariage dans l'ancien droit français*. Paris, 1879; GLASSON, *Mariage civil et divorce dans l'antiquité et dans les prin-*

Il a limité son sujet à l'époque qui s'étend du règne de François Ier à la révolution française.

Sous François Ier on laissait à l'Église une compétence exclusive sur le lien matrimonial : les unions qu'elle approuvait valaient devant l'État, celles qu'elle répudiait étaient nulles au civil. Son pouvoir s'arrêtait là. Les conséquences temporelles qui découlaient de la société conjugale étaient réservées au pouvoir royal. On entendait ce pouvoir assez largement en appliquant la théorie du « fait » et du « droit ». Avec Henri II les choses vont changer, car on va concevoir la possibilité de deux législations simultanées sur le mariage : l'une, celle de l'Église, régira le côté religieux; l'autre, la civile, sera applicable dans toutes les cours du royaume, voire même au prétoire de l'évêque. On comprend aisément que la situation du clergé va devenir plus délicate. Et puis on est à l'époque de la réunion du concile de Trente. Le clergé français y eut ses représentants, comme les gallicans y eurent leurs soutiens. C'est dire que de part et d'autre on agira davantage en connaissance de cause et partant avec plus de responsabilité. — Passons l'ancien régime et arrêtons nous à la révolution française. L'œuvre de laïcisation est finie : un nouveau chapitre des relations de l'Église et de l'État s'ouvre. Les récentes études sur la législation contemporaine du mariage ont trop bien mis ce régime en lumière, pour qu'il faille s'y arrêter. — Telles sont les raisons qui justifient les restrictions chronologiques du sujet.

M. Kisselstein donne d'abord un exposé général sur l'évolution des idées; puis, après un historique détaillé de l'œuvre législative, il s'est occupé de quelques points particuliers, à savoir : la présense du curé

cipales législations modernes de l'Europe. [illegible]e édit. Paris, 1880; VAN TOYTS, *Étude historique et juridique sur le consentement des parents au mariage de leurs enfants.* Paris, 1889; PAOLI, *Étude sur les origines et la nature du mariage civil mis en regard de la doctrine catholique.* Paris, 1890; ESMEIN, *Le mariage en droit canonique.* Paris, 1891; LEFEBVRE, *Leçons d'introduction générale à l'histoire du droit matrimonial français.* Paris, 1899; BERNARD, *Étude historique et critique sur le consentement des ascendants au mariage des mineurs.* Paris, 1899; BASDEVANT, *Des principes des rapports de l'Église et de l'État dans la législation du mariage depuis le concile de Trente jusqu'au code civil.* Paris, 1900 (cfr. RHE, 1901, t. II, pp. 376-381); GLASSON, *Origine du mariage civil.* Paris, 1900; LEMAIRE, *Étude historique et critique du mariage civil.* Paris, 1901; DUJON, *L'empêchement de mariage résultant des ordres sacrés.* Paris, 1902; BONIFAS, *Le mariage des protestants jusqu'en 1789*, Paris, 1902; LAFOUCARDE, *Études historiques sur les fiançailles.* Bordeaux, 1902; STOCQUART, *Évolution juridique du mariage en France.* Bruxelles, 1905, DETREZ, *Mariage et contrat.* Paris, 1907.

au mariage, la publication des bans, le consentement des parents au mariage de leurs enfants mineurs, les dispenses matrimoniales, la compétence réciproque des cours civiles et des officialités, enfin le mariage des protestants. Il s'est efforcé de mettre en relief l'action du clergé.

La laïcisation du mariage, ou mieux son accaparement par le pouvoir civil est dû en toute première ligne aux parlementaires. Ce sont eux qui petit à petit ont miné le bloc unique des droits de l'Église ; qui ont fait entrer dans les mœurs et par conséquent dans les idées le droit d'intervention laïque. Le législateur et le clergé ont suivi de loin, mais ont suivi quand même. Plus d'une théorie est due aux juristes, qui tâchaient de justifier leurs empiètements sur les droits de la société religieuse.

On peut distinguer trois stades dans cette évolution. Jusqu'au milieu du XVIe siècle personne n'a cru au pouvoir législatif du prince sur le lien matrimonial lui-même. La doctrine qui prévalut au concile de Trente fut celle du contrat-sacrement. Certains Pères, il est vrai, admirent la distinction du contrat naturel et du sacrement, mais aucun ne parla du contrat civil. Ils voulaient faire taire les scrupules de ceux qui ne reconnaissaient pas à l'Église le droit d'invalider un sacrement. Ils admettaient même qu'un chrétien peut se marier validement sans recevoir le sacrement, car, disaient-ils, la grâce ne s'impose pas. Sans entrer dans le détail des discussions, qu'il nous suffise de noter ici qu'on défendit quatre systèmes : un premier plaçait le sacrement dans le contrat lui-même ; un second faisait du contrat naturel la matière du sacrement ; un troisième affirmait que le sacrement s'ajoute au contrat ; un quatrième enfin soutenait que la bénédiction du prêtre fait à elle seule le rite sacrementel. En toutes ces hypothèses on justifiait la nouvelle législation, car le pape peut annuler les contrats. Ces opinions ont donné des armes aux adversaires de l'Église, qui reconnaissaient au prince le droit de légiférer sur les contrats et d'atteindre indirectement le mariage lui-même. Dans les premiers temps qui suivirent le concile, les juristes n'osèrent affirmer hautement leurs prétentions. En 1632 encore l'avocat-général Talon, disait dans un plaidoyer : « Il faut distinguer le for civil et le for de la conscience. Le second regarde le tribunal de la pénitence et est réglé par les lois canoniques. Dans le for civil on *présume* la validité de l'acte, parce qu'on présume qu'on est en règle avec sa conscience, et c'est ainsi que le juge civil touche ces questions. Que si on annule parfois un mariage, alors que l'Église le déclare valide, ce n'est pas qu'on ne tienne pas compte des droits de l'Église, mais c'est parce que la

peine due aux violateurs des lois civiles brise le mariage ». Fevret dans son traité si important sur l'appel comme d'abus, traité qui était le code des cours souveraines, tient la même opinion. Le mariage, dit-il, est essentiellement un sacrement, mais on peut avoir un contrat civil sans mariage et par conséquent sans sacrement. Le contrat civil règle les effets civils, parmi lesquels il faut compter la légitimité des enfants. Mais l'œuvre de Fevret accuse un progrès dans les idées, car jadis on n'admettait pas qu'on puisse avoir les effets civils sans un mariage valide en conscience, tandis qu'il admet la possibilité de cette hypothèse. Nous passons d'autres juristes moins en vogue.

Ces théories ont été reprises dans la législation de cette époque. Les différents édits et ordonnances qui se succèdent, en 1556, 1566, 1576, 1579, 1580, 1606, 1629, 1639, n'ont pas d'autre portée que de régler les effets civils du mariage. C'est à tort que M. Basdevant conclut de la loi de 1579 à la nullité radicale des mariages « informes ». S'il en était ainsi, comment expliquer l'attitude prudente des délégués français au concile de Trente? Comment expliquer la doctrine de Pithou, célèbre codificateur des libertés gallicanes, en 1594 : « Nous reconnaissons volontiers que le lien du mariage lui-même, en tant qu'il est mystère et sacrement, quand il est question s'il doit tenir ou non, est matière purement ecclésiastique. Aussi, le roi très chrétien en usant pour ses édits de ces mots « ne pourront valablement contracter » n'a voulu entendre disposer du sacrement ni de la validité d'icelui..., mais il a voulu autoriser autant qu'il est en lui, ce saint décret de Trente par les moyens qui sont en la puissance séculière comme les obligations des biens et les conventions matrimoniales. » Comment encore s'expliquer que Louis XIII, après l'édit de 1629, déclare au clergé n'entendre légiférer que sur les questions d'ordre civil?

M. Basdevant n'est pas heureux quand il recourt à la doctrine gallicane pour appuyer sa manière de voir. Car la théorie gallicane, le droit d'intervention du prince dans les choses de discipline ecclésiastique a toujours été admise en bloc. On n'a pas distingué deux personnes dans le prince : le chef de l'Église gallicane et le souverain législateur de son royaume. C'est l'un comme l'autre qui, chez Louis XIII, se déclarait encore incompétent en la matière qui nous occupe. En somme le procédé fut toujours le même : Chef de l'Église de France pour tout ce qui touchait la discipline, le roi a voulu sanctionner selon ses moyens des lois qu'il croyait sacrées. Il n'a pas toujours su s'y conformer, mais aussi faut-il reconnaître qu'il a réparé ses écarts. A preuve les édits de 1606 et de 1629.

Le clergé a vigoureusement défendu l'idée catholique durant cette période. Nous n'en voulons pour preuve que le zèle qu'il mit à obtenir du roi des lois conformes au caput *Tametsi* du concile de Trente. Cependant il a laissé trop de liberté au pouvoir civil. Lorsque, par exemple, Henri II porta en 1556 la première loi sur le temporel du mariage, il aurait dû résister, pour ne pas s'engager dans une voie périlleuse. Il ne le fit pas, parce que la situation politique ne le permettait guère. Plus tard, il a trop facilement admis la nécessité de l'intervention royale pour la publication des décrets du concile de Trente. Mais ne faut-il pas reconnaître que, sans cette intervention, les décrets du concile eussent été lettres mortes dans toutes les cours souveraines? L'idée directrice du système : le droit exclusif de l'Église sur le lien matrimonial, fut une de ses idées les plus chères. Lorsqu'en 1635 se posa le grave problème du mariage de Gaston d'Orléans, il n'y eut que l'évêque de Montpellier pour attribuer au roi le droit d'établir des empêchements de mariage. Tous les religieux consultés, qui opinèrent dans le même sens, recoururent à une prétendue coutume attributive de droits : tant ils sentaient l'inanité du système défendu par ce seul personnage. Mais il fallait bien céder, parce que Richelieu dominait l'assemblée. Le roi lui même crut si peu à son droit, qu'il jugea prudent de le faire défendre à Rome. Il n'usa même pas de ses prétendues facultés.

Avec le milieu du XVIIe siècle s'ouvre une nouvelle période qui se clôturera au milieu du XVIIIe. Déjà quelques rares voix se firent entendre vers 1610 pour affirmer le droit d'intervention du prince. Avec Fevret la doctrine s'affirma et puis on exploita la théorie de l'évêque de Montpellier : le mariage est un mélange de contrat et de sacrement. En 1680, la doctrine courante est que le prince et le pape peuvent tous deux établir des empêchements de mariage. On soutenait différentes thèses sur la distinction du mariage-contrat et du sacrement. En 1662, Duplessis donne dans ses « Consultations » une grande part de prépondérance au contrat civil. Mais l'homme qui a le plus concouru à faire évoluer les idées, est sans contredit Launoy. Il était en avance sur son temps, parce qu'il prétendait que seul le contrat civil constitue le mariage; aussi sa doctrine eut alors peu d'adhérents.

Le clergé, lui aussi, a admis la thèse des juristes. En 1675, il demandait au roi d'annuler les mariages mixtes. Le roi le fit en 1680. Les parlementaires s'emparèrent de l'idée et voulurent en étendre la portée pratique. L'un d'eux, Talon, disait déjà en 1681 que c'est à la puissance séculière qu'il appartient de connaitre des causes relatives à l'état des

personnes, comme le mariage. Mais c'était là une exagération que le clergé repoussa énergiquement. Louis XIV lui-même n'osait s'aventurer si loin, puisque dans son édit de 1595 il n'admettait pas la validité du mariage sans le sacrement.

Une troisième période s'ouvre vers 1750 : on voit s'affirmer les idées défendues par Launoy. La jurisprudence des tribunaux est dans le même sens dès le règne de Louis XVI. Mais on a soin d'ajouter que le roi ne permet pas qu'on ait un mariage chrétien, qui ne soit pas sanctifié. La conséquence la plus grave de ce système était le droit exclusif du prince sur les empêchements de mariage; le prêtre devenait ou bien un officier public, ou bien un témoin religieux autorisé par la loi. Ce n'est pas aux idées gallicanes qu'il faut recourir pour expliquer la jurisprudence, comme le fait M. Basdevant : la conception du rôle du prêtre suffit à tout expliquer.

Mais ces thèses radicales ne furent pas admises par tous les juges. Quand au clergé on ne voit pas qu'il ait partagé cette opinion radicale des juristes.

Nous voilà à l'apogée de l'évolution des idées. Ajoutez la séparation de l'Église et de l'État et vous aurez le mariage civil.

Mais il y a entre le système révolutionnaire, qui est celui de notre code civil, et le régime passé une différence essentielle : c'est qu'aujourd'hui on conçoit la possibilité de deux contrats de mariage, mariages vrais, valables tous deux dans un ordre d'idées, tandis que jadis on n'admettait qu'un seul mariage, valable à la fois devant l'Église et l'État. Il a fallu la diffusion des idées rationalistes pour arriver au code civil.

M. Kisselstein donne ensuite une idée générale de la législation matrimoniale avant de préciser quelques points de détails. Après la clôture du concile de Trente, le clergé français se mit immédiatement à l'œuvre pour faire admettre le chapitre *Tametsi* par le roi. On peut constater ses efforts lors de l'assemblée de 1574. Le roi acquiesça à sa demande et publia l'édit de Melun en 1579. Dans cet édit il n'était nullement fait allusion à la présence du curé. Le clergé le fit remarquer lors de l'assemblée de 1585. Entretemps les conciles provinciaux se réunissaient et les évêques y publiaient les prescriptions conciliaires. En somme la législation n'était pas claire et la pratique en subissait le contre-coup. L'édit de 1579 n'était guère observé; aussi le clergé s'en plaignit amèrement en 1605 et, pour couper court à toute incertitude, il inséra le chapitre *Tametsi* dans ses cahiers. L'année suivante, Louis XIII publiait une ordonnance où passait la législation du concile. Mais les

parlements surent bien vite tourner la loi; pratiquement on l'ignorait. On peut voir, à ce sujet, les réclamations du clergé au concile de Bourges en 1624. Une seconde intervention royale était nécessaire : elle eut lieu en 1629. L'édit reprenait le dispositif de celui de 1606. Mais dirigé contre les parlements, il n'était pas fait pour leur plaire. Aussi tomba-t-il vite dans l'oubli. En 1639, à l'occasion du mariage de Cinq-Mars, Richelieu, instigué par les assemblées du clergé, crut bon de revenir à la charge. La déclaration de 1639 n'eut pas le sort des édits précédents, mais elle n'eut pas non plus tout le succès qu'on pouvait en espérer. Les parlementaires se refusèrent à l'appliquer aux époux majeurs. Ils l'ont appliquée aux mineurs pour des raisons que nous rencontrerons bientôt. Telle fut la jurisprudence constante du XVIIe siècle. En 1691 le roi avait créé les officiers des insinuations ecclésiastiques qui devaient enregistrer les dispenses matrimoniales : après un délai de trois mois, la dispense non insinuée était nulle. Prise dans un but purement économique, la mesure tomba avec les causes qui l'avaient motivée, malgré une intervention royale en 1692. En 1694, on établit des contrôleurs des bans dans les villages et les faubourgs. Mais le clergé fit remarquer que le silence est parfois obligatoire en conscience, par exemple dans les mariages *in extremis*. On supprima donc l'institution. A la même date, Louis XIV publiait un édit, puis une déclaration pour insister sur les édits antérieurs. Ce fut le dernier acte législatif important sur les formalités du mariage des catholiques; il faut reconnaître qu'on lui obéit, même trop scrupuleusement, comme nous le verrons.

L'influence du clergé fut donc prépondérante dans cette matière. Il n'y a aucune loi, aucune déclaration qui ne soit le fruit de ses efforts, car il eut à cœur de faire passer dans la pratique les sages réformes du Concile de Trente.

L'élément capital de la réforme conciliaire était la présence du curé propre au mariage. On a discuté et l'on discute encore pour savoir si les Pères y ont attaché une importance capitale. Mais il semble que la doctrine se fixa vite dans le sens le plus rigoureux. C'est ainsi que l'entendirent les assemblées du clergé de France : ce fut aussi l'esprit des ordonnances royales. L'édit de 1579 exigeait la présence de quatre témoins, sans spécifier. En pratique la chose importait peu, mais la théorie était autre et l'on aurait pu en abuser. Après les réclamations du clergé en 1585 et la publication du chapitre *Tametsi* dans les Conciles provinciaux, le roi se décida à promulguer l'édit de 1606. On y retrouve la doctrine du clergé, telle qu'il la formula en 1574. Mais la

jurisprudence des parlements ne s'y conforma pas. Elle maintint des unions que la conscience réprouvait et elle obligea le prêtre à prêter son ministère à des mariages nuls. C'est pour parer à ces abus que, sur les instances du clergé, on publia l'édit de 1629 et la déclaration de 1639. Au fait, un certain nombre de prêtres, surtout certains religieux, s'employaient volontiers à faire l'office du curé. A partir de cette déclaration les parlements maintinrent la nécessité de la présence du curé, pour le mineur seulement, parce que l'absence de ban, du curé, du consentement des parents faisait présumer le rapt de violence. Au contraire, quant il était question de majeurs, le juge civil avait à examiner chaque cas. C'est ce qui explique la divergence des arrêts de cette époque.

Vers 1650 s'établit l'abus du mariage à la gaulmine. S'il arrivait qu'un curé refusât de publier les bans d'un mineur, les prévots les faisaient proclamer par un laïc; puis les conjoints, assistés de quatre témoins, se présentaient à l'improviste au curé et déclaraient se prendre mutuellement pour époux. Ni l'Église ni l'État ne réprouvait cette manière d'agir *quoad validitatem*. Ceux qui voulaient faire un mariage mixte employaient le même moyen, parce que ni le curé, ni le pasteur n'eussent voulu les unir.

Devant cet abus le clergé fit une levée de boucliers, d'autant plus que les égarés qui y recouraient, ne se présentaient pas toujours devant le curé propre des parties. On supplia le roi d'intervenir; les parlements eux-mêmes le désiraient : permettre aux prévôts de faire procéder ainsi au mariage, c'était s'exposer à plus d'un mécompte. Vers 1680, d'ailleurs, les cours se prêtèrent à l'observation plus stricte des édits. Jadis on admettait parfois la validité du mariage d'un mineur, surtout d'une veuve, quand même le curé aurait fait défaut à la cérémonie. A présent, on n'admet plus d'exception. Tel est le sens qu'un règlement de Paris de 1687 imprime à la jurisprudence. Il établit même la nécessité d'indiquer dans l'acte du mariage le temps du séjour dans la paroisse du prêtre qui bénit l'union. Sur ces entrefaites le roi promulga son édit et sa déclaration de 1697. Cédant aux instances du clergé, il exigeait la présence du curé et de quatre témoins, fixait les règles d'acquisition du domicile. Les parlements obéirent, à l'exception de celui de Provence. Là encore on renvoyait les conjoints devant le premier prêtre venu. L'abus devint bientôt général. Lorsqu'on voulait passer outre les formalités légales, on simulait le crime de séduction et par l'appel comme d'abus on obtenait du parlement le laisser-passer

qu'on convoitait. L'assemblée de 1725 protesta. Le roi promit d'intervenir. Mais il faut croire qu'il n'en fit rien, car en 1725, en 1735 et 1740 le clergé revint à la charge. Cette fois le roi intervint énergiquement. Depuis ce jour plus une seule plainte ne se fit entendre. Ce qui porte à croire que l'abus avait cessé.

Quant au nombre de témoins requis, nous savons qu'il était fixé à quatre; la jurisprudence des parlements, les statuts synodaux, la législation ont maintenu ce chiffre sans toutefois lui attribuer une valeur essentielle.

Le concile de Trente exigeait trois publications. Ces prescriptions furent reprises par l'édit de 1579, avec défense de dispenser de plus de deux bans. Les parlements en firent une condition essentielle de la validité du mariage. Seuls les mariages *in extremis* étaient moins sévèrement traités. La raison de cette rigueur ne put être que la présomption de rapt de séduction pour les mineurs, puisque on ordonnait de célébrer un mariage sans ban, lorsque toute crainte de séduction devait être écartée. C'est dire que les bans n'étaient pas de stricte rigueur pour les majeurs. Le clergé réclama : on peut lire ses plaintes dans les décrets du concile de Bourges en 1624 et de l'assemblée de 1625. Les édits de 1629 et de 1639 lui donnèrent satisfaction. Malgré tout, les cours souveraines maintinrent la valeur essentielle des bans pour le mariage des mineurs. En 1702, le clergé fit supprimer l'institution des contrôleurs de bans dans les faubourgs et les villages. Il s'irritait aussi de ce que les parlements attribuassent aux bans une valeur essentielle. Louis XIV, en 1697, déclara bien hautement que seule la licéité du mariage était en cause, tout en étendant encore l'obligation des publications : elles devaient à l'avenir se faire, non seulement au domicile des futurs, mais encore au domicile des parents, des tuteurs s'il s'agissait de mineurs. Les parlements durent faire une concession, mais pour ne pas paraître trop céder, ils déclarèrent seulement que l'absence des bans n'entrainerait pas la validité du mariage si les parents ratifiaient l'union. Au reste tout le monde tenait à la publicité du mariage, et pour cause.

Mais il y avait pour le clergé un autre sujet de plainte. C'était à l'occasion des bans que se faisaient les oppositions au mariage. Tous ceux que la jalousie ou d'autres raisons poussaient à empêcher l'union, faisaient opposition soit à tous les bans, soit à la publication du dernier seulement. Le clergé prétendait que la publication du premier ban amenait nécessairement celle des deux autres. L'appel comme d'abus

ne pouvait arrêter la proclamation, même si les parties prouvaient l'abus. Ce qui prouve que le seul désir d'éviter des ennuis guidait le clergé, c'est que les synodes diocésains prévoyaient le renouvellement des bans, par exemple, si un temps assez long s'était écoulé depuis les premières publications. M. Kisselstein constate une véritable évolution de la jurisprudence. La législation n'a jamais été radicale. Il y avait à la base du système la question du consentement des parents au mariage des mineurs. Les parlements ont voulu annuler les unions faites sans ces consentements; pour cela il a fallu présumer le rapt, et c'est ce qu'ils ont fait en cas d'absence de bans. Ils durent revenir à plus de douceur, mais ils ont mitigé plutôt que renié leur doctrine. Le clergé a-t-il eu quelqu'influence dans cette matière? Directement non. Il n'a fait que porter le roi à intervenir, et c'est la pression royale qui a fini par intimider les juristes. Au surplus, il faut tenir compte des temps. M. Kisselstein n'hésite pas à dire que tout le poids de la puissance royale n'aurait pas, à elle seule, suffi à faire pencher la balance du côté de la douceur.

Un autre point capital de la législation matrimoniale est la nécessité du consentement des parents au mariage de leurs enfants mineurs. En 1556, Henri II voulut empêcher les mésalliances; le mariage du fils du duc de Montmorency fut l'occasion d'un édit avec effet rétroactif. Il déclarait que les enfants issus du mariage d'un mineur fait sans l'assentiment des parents ne pourraient leur succéder. On ne comprit pas bien la portée de la loi, car un concile de Reims et un autre de Valence proclamèrent la nullité de ces unions. Au concile de Trente cependant les Français n'avaient pas pu obtenir un empêchement dirimant en ce sens. Les États de Blois, en 1577, comprenant les désordres sociaux causés par ces unions, prièrent le roi d'intervenir énergiquement. L'édit de 1579 leur fit une importante concession.

On assimilait l'absence du consentement au rapt et par conséquent le ravisseur encourait des peines sévères. Mais l'édit n'en faisait pas un empêchement dirimant. Aussitôt les parlements interprétèrent la loi avec trop de rigueur et y virent l'*empêchement dirimant* de rapt. Cependant on examinait chaque cas en particulier. Le clergé n'admit pas la thèse : les décrets des conciles provinciaux en font foi. Comment expliquer la jurisprudence? Voici le système juridique. Le rapt violent constituait sûrement un empêchement dirimant. Il fallut recourir à une présomption pour lui assimiler le défaut du consentement. On présuma qu'il y avait rapt par séduction au cas où les parents n'auraient pas

consenti au mariage, présomption que faisaient l'édit de 1556 et celui de 1579. Une fois le rapt de séduction admis, on se servit des deux édits précités pour assimiler le rapt de séduction au crime de rapt de violence, et par une conséquence naturelle on assimila les deux empêchements.

Entres les années 1610 et 1620 la jurisprudence combina les édits de 1556 et 1579 pour annuler les mariages en cause, lorsque les conjoints n'avaient pas trente ans, et cette jurisprudence se fixa définitivement. Les édits de 1629 et de 1639 assimilèrent encore l'absence de consentement au crime de rapt, mais distinguèrent mieux que jamais l'empêchement résultant du crime.

De plus, ils étendirent la prescription aux veuves, ce que les parlements se refusèrent à admettre, de même qu'ils se refusèrent à rejeter, la possibilité d'une revalidation, comme le faisait l'ordonnance de 1629.

Les dangers des unions hâtives étaient moins redoutables. Dès 1689 on admit en théorie que le refus des parents peut être déraisonnable et qu'en tout cas, la possession d'état peut suppléer à ce consentement. Au fond on ne voulait pas mettre le trouble en plus d'une famille paisible. L'édit et la déclaration de 1696 s'élevèrent contre cette manière de voir et exigèrent que tout mariage nul mais possible fût revalidé. Mais comme la législation ne voyait pas une nullité dans le cas qui nous occupe, les cours purent aisément se dispenser d'obéir.

Durant tout le XVIIIe siècle, la jurisprudence et la théorie ne varièrent plus.

Il y eut d'autres interventions royales en cette matière : l'édit de Melun en 1580, puis l'édit de 1606, un autre de 1636 et, en 1686, un édit pour les protestants, mais ces interventions n'apportèrent aucun élément essentiel.

Quant au clergé il n'a généralement pas admis cette doctrine extrême. Il aurait pu difficilement, semble-t-il, remonter le courant, mais on peut lui faire un grief de ne pas avoir assez protesté.

C'est sur le terrain judiciaire que le clergé a déployé le plus d'énergie pour sauvegarder ses droits, et faut-il le dire, c'est aussi sur ce terrain qu'il fut le moins heureux. Alors qu'au temps du concile de Trente, le juge d'église avait la grande majorité des causes matrimoniales, à la Révolution son rôle se bornait à connaître de certaines oppositions au mariage de la part des parties elles-mêmes, et encore fallait-il que l'intérêt pécuniaire ne fût pas en jeu.

Déjà sous François Ier et Henri II, la théorie du fait était reçue. Elle

consiste à dire que chaque fois que le procès porte sur la preuve d'un droit, le juge séculier est compétent. Le fait en question peut être le fait de la célébration du mariage, le fait de l'existence d'un empêchement, le fait de la violation des lois, le fait de la possession d'état. Il va sans dire qu'indirectement le juge civil prononçait sur le droit, puisqu'une fois l'empêchement dirimant établi, le mariage était nul.

Mais lorsque la cause en litige était la validité même du lien matrimonial, tel que la valeur du consentement, le juge d'Église était seul compétent. Ce principe a été admis pendant tout l'ancien régime, alors même que les théories avancées tendaient à laïciser le mariage. La législation et les parlementaires les plus radicaux ont toujours reconnu ce droit à l'official.

Mais nous allons voir comment, en pratique, ils l'ont annihilé. La théorie du fait donnait déjà une ample moisson de causes matrimoniales aux cours séculières. Si l'on songe maintenant que l'appel comme d'abus, auquel on attribuait en pratique un effet suspensif, portait jusqu'aux parlements les causes qui ressortissaient à l'official, et que ceux-là en profitaient pour juger non seulement de la forme, mais aussi du fond, on devine aisément qu'elle arme puissante ils avaient à leur disposition. C'est en vain que le clergé n'a cessé de réclamer contre ce double abus : effet suspensif et jugement du fond en appel, et c'est en vain que les rois ont souvent pris fait et cause pour lui.

En 1571, le clergé avait obtenu un édit contre ceux qui troublaient les Églises dans leurs droits et, en 1577, aux États de Blois, il s'insurgeait contre la théorie du fait, si féconde en rapines. Les cahiers de 1579 en traitent encore. Tout ce qu'il put obtenir, ce fut la déclaration, inefficace d'ailleurs, que l'effet suspensif de l'appel comme d'abus n'aurait lieu que s'il y avait grande et apparente raison.

Forts de ce principe, les juristes ont émis, déjà dès 1594, des théories plus hasardées. Puisque, disaient-ils, le juge séculier juge du fait, pourquoi ne jugerait-il pas incidemment du « foedus » lui-même, quoi qu'en pensent les évêques.

Quand on considère la jurisprudence de ce temps, on remarque un phénomène étrange. Tout en prétendant rester dans les bornes de la légalité, les juristes ont considérablement étendu leur compétence. Tout en se cantonnant dans la théorie du fait ou se basant sur l'idée de « chose civile », ils jugent de la valeur fiançailles et du mariage sur le fait de l'observation des formalités, sur celui de l'existence des empêchements; ils apprécient même les circonstances. Par des restrictions substiles, ils éludent ce qui les gêne dans la législation.

En 1610 on mit en avant un nouveau principe : *le juge d'Église juge du foedus aussi longtemps qu'il existe réellement et que l'action est intentée à ce titre de « fœdus »*. C'était accorder au juge toutes les causes, même celles qui portaient sur le lien matrimonial mais étaient intentées par des tiers ou par un époux après la mort de son conjoint. Le clergé s'en plaignit amèrement au roi. Celui-ci déclara, en 1629, que l'official avait le droit de juger les actions, même celles intentées par les tiers. On n'en tint pas compte. Le clergé fit alors un nouvel effort contre la pratique de l'appel comme d'abus. Les choses se passaient d'ordinaire de la façon suivante. Lorsque deux conjoints voulaient rompre leur mariage, ils appelaient comme d'abus en la célébration du mariage. Le parlement jugeait au fond et cassait l'union. Un tel système, proclamait le clergé, est monstrueux ; seul l'évêque a la garde des saints canons et l'appel ne peut porter que sur les entreprises de juridiction. Tous ces efforts furent stériles. Il faut cependant reconnaître que les parlements permirent à l'official de juger des faits incidents aux causes qui se traitaient à son prétoire.

Dès 1640 on développe l'idée que tout ce qui regarde l'ordre social et l'*état des personnes* est de la compétence du juge séculier. Le mariage rentre évidemment dans cette catégorie. Tel était le cas des religieux qui tentaient de contracter mariage. En vertu de cette doctrine, les parlements maintinrent des unions viciées : l'ordre social, à leurs yeux, l'exigeait. Dire les efforts du clergé pour résister à cet envahissement est chose impossible. Il n'est pas une assemblée où ne se fit entendre un concert de lamentations ; presque toutes les harangues et les cahiers en font mention. Mais ces efforts furent vains. Aussi vers la fin du XVIIIe siècle bien peu de causes ressortissaient encore au for religieux. On allait jusqu'à dire que la séparation de corps rentrait dans les attributions du juge séculier, parce que des conséquences financières en découlaient. Tout, en un mot, tout ce qui de près ou de loin touchait la vie civile, l'ordre social, le fait, échappait à l'official, et même le reste ne lui appartenait que si un des époux introduisait lui-même l'action du vivant de son conjoint.

A l'époque où l'on dénie à l'Église toute compétence sur le mariage en soi, l'official n'est plus qu'un officier du roi, à qui on veut bien laisser quelque autorité. On limite de plus en plus son action ; et Pothier n'hésite pas à dire que le jugement porté par un juge d'Église n'a aucune valeur devant le juge civil. C'était réduire à sa plus simple expression la juridiction ecclésiastique. On fit même une

réponse assez significative à la suite d'une demande en 1760. Lorsque une tierce personne voulait faire opposition au mariage, elle devait, nous l'avons vu, s'adresser au tribunal civil. A la campagne, les pauvres gens, faute de ressources, ne pouvaient payer les frais que ce recours nécessitait. A la demande du clergé qu'on permit aux officiaux de procéder en l'occurrence, on opposa les anciennes ordonnances. C'était une fin de non-recevoir sans espoir de retour. Aussi est-on à la veille de la laïcisation complète.

Telle est l'évolution successive de la jurisprudence, que la législation fut impuissante à réprimer. Le clergé fit courageusement son devoir, mais l'appel comme d'abus, qui mettait entre les mains des officiers royaux toutes les causes, paralysa ses efforts.

La question du mariage des protestants mérite d'être traitée à part, parce que le droit matrimonial des réformés différait quelque peu de celui des catholiques et parce qu'il eut une grande influence sur l'évolution des principes relatifs au droit d'intervention des deux pouvoirs.

Nous n'en voulons pour preuve que cet argument apporté par Fevret : le roi peut créer des empêchements de mariage pour les catholiques, puisqu'il le fait pour les réformés. Et puis l'édit de Louis XVI qui établit une « sorte » de mariage purement civil, n'est-il pas dicté par des considérations concernant les mariages protestants?

Lors de l'édit de Nantes, Henri IV, voulant accorder la tolérance aux réformés, sanctionna par des articles secrets leur droit matrimonial; leurs causes suivraient le for du défendant. Quant aux formalités à donner à leurs unions, elles devinrent l'objet de violentes polémiques. Depuis Henri IV aucune entrave ne fut mise à leurs unions : les édits de 1606, de 1629 et de 1639 ne leur étaient pas appliqués et la jurisprudence tenait compte de la déclaration des mariages consignés sur les registres des ministres, bien qu'aucune loi ne leur accordât force probante; les questions relatives à leurs mariages se traitaient dans leurs consistoires, et l'appel du jugement était porté soit devant le prince soit devant son conseil; on les jugeait selon leur droit. Peu à peu il s'était formé un code matrimonial réformé et le roi dispensait des empêchements. Le clergé avait plusieurs motifs de se plaindre, outre la pratique des mariages mixtes par surprise et des dispenses royales. Les consistoires jugeaient les causes à la légère et la Chambre de l'Édit était toujours favorable aux divorcés. Sur les instances du clergé un arrêt de la chambre du conseil en 1664 défendit aux consistoires de juger les mariages. Un autre, du 22 septembre de la même

année, défendit aux ministres de procéder aux mariages mixtes aussi longtemps qu'il y avait opposition. Le premier arrêt resta lettre morte. Le clergé revint à la charge et, en 1665, il demanda qu'on remît ces causes au grand conseil; en même temps il pria le prince de trouver un remède aux mariages mixtes. Pour le satisfaire Louis XIV remit en vigueur l'édit de Nantes, puis l'année suivante il défendit aux ministres de prendre connaissance des causes matrimoniales. Cette déclaration de 1666 ne fut pas enregistrée. Enfin, sur les instances du roi, le parlement de Paris donna en septembre 1685 un arrêt-règlement par lequel il défendait l'exercice du culte réformé et confiait la bénédiction des mariages aux ministres désignés par les intendants. Le 28 octobre, on révoquait l'édit de Nantes et l'on faisait présomption de conversion de tous les réformés. L'édit ne touchait pas au mariage; mais, le culte étant défendu, les ministres chassés, la situation devenait impossible; aussi on dut permettre des tempéraments à la rigueur des lois.

On pouvait classer les protestants français en deux catégories : les « obstinés » et les « prétendus convertis ». Les obstinés allaient se marier « au désert » devant des pasteurs rentrés en France. Sur une demande du roi, l'archevêque de Reims conseilla de remettre la célébration des mariages aux officiers civils. Le 14 décembre le roi décidait que la déclaration et l'édit de 1697 étaient applicables aux nouveaux convertis. Ce ne fut guère observé. Rebutés par les curés, les réformés convertis s'épousèrent sans formalité. Or, jusqu'en 1739, les parlements n'invalidèrent pas ces mariages.

Vers 1780, les philosophes s'apitoyèrent sur le sort des protestants et, en 1787, Lafayette demandait au roi de leur rendre un état civil. Une ordonnance de la même année fit cette importante innovation : les protestants contracteraient mariage dans la forme suivante, avec les mêmes effets que les mariages catholiques : on publierait les bans soit à l'église catholique, soit sur la place publique par le ministère d'un officier du roi, le mariage se célébrerait soit devant le curé, soit devant le juge civil, le roi dispenserait des empêchements et les causes seraient portées devant les juges royaux.

On discute beaucoup pour savoir si l'on se trouve devant un mariage purement civil? M. Kisselstein croit devoir distinguer : si on entend par mariage civil le régime de notre Code, qui admet la simultanéité de deux mariages, l'un religieux, l'autre civil : alors on n'a en aucune façon un mariage civil; mais au contraire, si l'on veut dire qu'on admet au civil un mariage que l'Église n'avait pas approuvé : alors on a un

véritable mariage civil. C'est cette dernière conception qui lui paraît la plus probable, puisque le but était de donner un état civil aux protestants.

M. Kisselstein croit pouvoir conclure qu'il serait injuste de dire que le clergé français a subi passivement les empiètements de l'autorité séculière dans les questions matrimoniales. Si l'on écarte quelques circonstances plus graves où il a sacrifié la doctrine à ses intérêts, on doit reconnaître qu'il a ralenti plutôt que favorisé le mouvement laïcisateur. Mais il n'a pu l'arrêter et lentement, à regrets, il l'a suivi.

***

Conformément à la tradition, les travaux du Séminaire historique ont été clôturés par une séance solennelle. Nous avons eu la précieuse faveur d'y entendre M. Karl Hanquet, professeur à l'Université de Liége, disciple privilégié de M. Kurth. Sous le titre : *Comment ils écrivent l'histoire,* il a montré que les études de M. H.-Ch. Lea sur l'Inquisition ne méritent pas les éloges que de nombreuses revues leur ont décernés. La thèse de M. Lea que l'état de l'Église, au XIIe siècle, devait engendrer l'hérésie, que l'Église est donc responsable de la persécution organisée alors contre les hérétiques, ne résiste pas à un sérieux examen. M. Hanquet l'a prouvé par une analyse pénétrante. Sous une forme originale et primesautière, M. le chanoine Cauchie fut l'interprète de l'auditoire en félicitant chaleureusement le conférencier et en unissant, dans un même souvenir de reconnaissance, les noms de M. Hanquet et celui de M. Kurth.

Il nous revient, en notre qualité de troisième rapporteur, la tache de rappeler les travaux publiés, au cours de cette année, par ceux de nos aînés qui ont récemment quitté le Séminaire historique.

M. A. Fierens a terminé dans la RHE (1909, t. X, pp. 41-64, 303-307) la série de ses importantes études entreprises jadis au Séminaire historique sur *La question franciscaine. Le manuscrit II. 2326 de la bibliothèque royale de Belgique.*

Parmi diverses collaborations aux périodiques nous signalerons :

Dom C. Mohlberg, O. S. B. *Die neueste Studie über das « Gallikanische Missale » von Bobbio*, dans *Der Katholik,* 1909, 4e sér., t. XXXIX, pp. 266-273 ;

R. Weemaes, *Les actes privés en Belgique depuis le Xe jusqu'au com-*

mencement du XIIIe siècle. Étude diplomatique (AHEB, 1908, 3e sér., t. IV. Extrait). Louvain, P. Smeesters, 1908. In-8°, 105 p. Ce travail, entrepris jadis sous la direction de M. le chanoine Reusens, remet en mémoire le savant enseignement de ce maître regretté.

Le *Recueil de travaux publiés par les membres des conférences d'histoire et de philologie* s'est enrichi d'un nouveau et important mémoire dû à la collaboration de deux anciens membres : J. Warichez, *L'abbaye de Lobbes depuis les origines jusqu'en 1200. Étude d'histoiré générale et spéciale,* avec la collaboration de D. Van Bleyenberghe. Fasc. 24. Louvain, Tournai, Paris, 1909, in-8°, XXX-360 p.

A la Faculté de théologie, M. l'abbé J. Lebon, ancien secrétaire des conférences historiques, a présenté, pour l'obtention du grade de docteur, une dissertation dédiée à M. le chanoine Forget : *Le Monophysisme sévérien. Étude historique, littéraire et théologique sur la résistance monophysite au Concile de Chalcédoine jusqu'à la constitution de l'Église Jacobite.* J. Van Linthout. In-8°, XXXVI-551 p. et 22 p. de texte syriaque. Depuis lors, M. Lebon a été nommé président du collège du Saint-Esprit et professeur à la Faculté de théologie de l'Université de Louvain.

A d'autres encore de nos aînés nous sommes heureux d'adresser nos félicitations. Au concours, le R. P. Goetstouwers a obtenu une bourse de voyage pour son mémoire intitulé *Les métiers de Namur sous l'ancien régime.* Louvain, 1907.

M. Ph. Van Isacker, dont l'*Essai sur les troubles militaires dans les Pays-Bas du Sud, à la fin du XVIe siècle, d'après la correspondance des agents pontificaux* a été jugé digne d'une bourse de voyage, a été attaché à l'Institut historique belge à Rome.

Avant de finir, il nous reste à dire un mot de gratitude à l'éminent directeur du Séminaire historique, M. le chanoine A. Cauchie. Nous lui adressons ici, au nom de tous nos condisciples, l'expression de notre plus vive reconnaissance et nous formons les vœux les plus ardents pour le succès toujours croissant de notre cher Séminaire historique et tout spécialement de son œuvre privilégiée, la *Revue d'histoire ecclésiastique,* arrivée aujourd'hui au seuil du second decennium de sa féconde existence.

Que nos vœux se réalisent, nous en avons reçu une nouvelle assurance lors des fêtes jubilaires de l'Université. A cette occasion, en effet, s'est fondée une *Association des anciens membres du Séminaire histo-*

rique. L'assemblée constitutive a eu lieu le mardi 11 mai, au collège du Saint-Esprit. Cent vingt-deux membres avaient répondu à l'appel du comité organisateur. Le bureau a été constitué comme suit : Président : M. P. Ladeuze, actuellement recteur de l'Université ; vice-présidents : M. le chanoine C. Callewaert, président du Grand Séminaire de Bruges, et M. C. Liégeois, professeur à l'Athénée d'Ixelles ; secrétaires : M. le chanoine J. Laenen, archiviste de l'archevêché de Malines, et M. J. Wils, bibliothécaire adjoint de l'Université. Ont été nommés membres du comité : MM. l'abbé J. Flamion, Ch. Terlinden, L. Van der Essen, le chanoine A. Van Hove et le R. P. Willaert, S. J.

Puissions-nous, nous aussi, à notre entrée dans la vie réelle, concourir de concert avec nos aînés à réaliser le but de cette extension nouvelle du Séminaire historique : « Maintenir et resserer entre les membres les liens de confraternité qui les unissent, promouvoir et favoriser les études historiques » !

Conférences et Exercices d'Archéologie classique.

Directeur : M. F. Mayence, professeur extraordinaire.

Ont pris part aux travaux : MM. Anciaux, P., Bingen, Biquet, Boon, Busschots, Claus, Cochez, De Jaegher, S. J., Deronne, De Vlaemynck, De Wals, Everaert, Herman, S. J., Ide, Leysen, Liekens, Misson, S. J., Roebroeck, Ruland, Tanghe, Tichon, Van Hercke, Van Keerberghen, Jean, Van Keerberghen, Jos., Van Reeth, Van Turnhout.

RAPPORT
sur les travaux des Conférences et Exercices d'Archéologie classique.

Les conférences et exercices de cette année ont été consacrés à l'étude de la sculpture grecque et romaine. Suivant le principe de Winckelmann que « l'histoire de l'art doit remonter jusqu'à son origine, en suivre les progrès et les changements jusqu'à sa décadence et à sa fin », cette étude a été avant tout historique : elle s'est attachée à suivre pas à pas l'histoire générale.

Les périodes de début ont longuement retenu notre attention ; nous avons passé en revue les productions, peu nombreuses, il est vrai, mais si intéressantes, de la sculpture à l'époque mycénienne. Les œuvres découvertes dans la Grèce continentale (Mycènes, Tyrinthe, etc.) et surtout les statuettes si curieuses provenant des fouilles organisées en Crète pendant ces dix dernières années, nous ont révélé un art possédant déjà de nombreux moyens d'expression et capable d'observer et de traduire la nature. La Grèce, à la suite de l'invasion dorienne, retomba dans une demi-barbarie; ce n'est que plusieurs siècles après l'invasion que le génie artistique se réveilla. On n'en est plus aujourd'hui à considérer les chefs-d'œuvre de la statuaire grecque comme une floraison soudaine et miraculeuse; on y voit le résultat des efforts de nombreuses

générations de sculpteurs qui, toutes, ont apporté leur part au patrimoine artistique de la nation. Ce n'est que lentement que les types plastiques se forment, se développent et que les techniques se perfectionnent; pendant la période archaïque, l'activité est générale dans tout le monde grec : les écoles de la Grèce continentale et d'Ionie rivalisent d'ardeur et d'entrain. Au ve siècle, Athènes devient le centre artistique le plus important et la sculpture, par une éclosion lentement préparée par les générations antérieures, atteint, avec Phidias, son plein épanouissement. Elle entre dans une voie nouvelle au ive siècle, sous l'influence des grands maîtres : Scopas, Praxitèle, Lysippe; elle devient plus élégante, plus raffinée, plus subtile et aussi plus individualiste : elle est un reflet exact de la société athénienne de l'époque. Sous les successeurs d'Alexandre, dans les grandes écoles de sculpture de Pergame, Rhodes, Alexandrie, etc., les artistes ont recours à deux sources d'inspiration auxquelles jusqu'alors ils n'avaient fait que rarement appel : le pathétique et le pittoresque. La période gréco-romaine marque la décadence de la sculpture; toute originalité a disparu : on se contente de pasticher, plus ou moins adroitement, les œuvres des époques antérieures. Sous les Romains, la sculpture brille encore d'un certain éclat : elle est avant tout une « sculpture d'histoire ».

Grâce à la riche série de clichés à projections dont dispose M. Mayence, toutes les principales œuvres de la sculpture ont défilé devant nos yeux. Mais, si parfaite soit elle, une photographie ne peut suffire pour donner une idée exacte d'une œuvre de sculpture; la reproduction en moulage est souvent nécessaire. Nous sommes heureux de constater que la collection de moulages, commencée par M. le professeur Remy, s'est notablement augmentée cette année.

Ont été acquis :

1. Tête féminine archaïque. — Musée de Bruxelles.
2. Tête masculine archaïque. — Idem.
3. Statue d'Artemis Laphria. — Musée de Naples.
4. Détail de la frise du Parthénon. Groupe de dieux. — Musée de l'Acropole à Athènes.
5. Détail de la frise du Parthénon. — British Museum.
6. Tête d'une statue d'Athéna d'après la Lemnia de Phidias. — Musée de Bologne.
7. Stèle funéraire d'Hégéso. Athènes. — Nécropole du Céramique.
8. Tête de Zeus trouvée à Otricoli. — Rome. Vatican.
9. Tête de la Pallas Velletri. — Louvre.

10. Buste d'Homère. — Musée de Naples.
11. Tête de Dionysos. — Idem.
12. Tête de Laocoon. — Rome. Vatican.
13. Tête de la Vénus de Milo. — Louvre.
14. Bas-relief archaïsant. — Musée de Dresde.

Le musée des vases antiques s'est enrichi d'un vase gallo-romain, trouvé à Eelen (don de M. Gorissen) et d'une lampe hellénistique provenant d'Égypte (don de M. le professeur Lefort). Ajoutons en terminant que la collection des planches de la « Vasenmalerei » de Furtwängler s'est considérablement accrue au cours de cette année.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION.

COMMISSION DIRECTRICE.

ANNÉE 1908-1909.

Président : M. le professeur MABILLE.
Vice-Président : M. Louis SCHAETZEN.
Secrétaires : MM. Louis BRAFFORT et Antoine DE CLIPPELE.
Trésorier : M. Georges MICHAUX.
Commissaires : MM. Paul SCHEYS et Ignace SINZOT.

RAPPORT
sur les travaux de la SOCIÉTÉ D'ÉMULATION pendant l'année académique 1908-1909.

MESSIEURS,

Fiunt oratores! Comprenant la nécessité d'une formation pratique qui complète et mette en œuvre la formation théorique des cours universitaires, les fondateurs de l'Émulation — son vénérable et très aimé président spécialement — en firent une occasion de conférences et de débats sur les sujets les plus variés de sociologie, de politique et de littérature. Le local de l'Émulation fut même le champ clos désormais illustre du premier tournoi des « Jeunes belges » et des attardés de la littérature officielle. Depuis lors, des lustres ont passé. A côté de notre société, des cercles nouveaux ont surgi, qui se sont consacrés à des fragments de nos débats. Mais, à Louvain, la course au flambeau ne se court pas dans la vie intellectuelle : la société mère demeure vigoureuse, brillante, jeune malgré le développement de ses filles et cette persistance, à travers tant d'années, de la gloire de l'Émulation est tout à l'honneur de l'Université.

Notre activité, pendant l'année académique 1908-1909, s'étendit aux sujets les plus divers.

Le 12 novembre, après une vibrante allocution de M. le professeur Mabille, préfaçant les travaux de l'année, nous entendîmes une délicate étude, illustrée d'auditions musicales, sur *Botrel et la chanson sociale*. Nous la devions à M. Sinzot, qui nous fit acclamer en Botrel le bon chansonnier contemporain.

Quelques jours plus tard, M. Mat exposait la question scolaire et son exposé très précis et très littéraire en même temps fut l'heureux prétexte d'une discussion des plus animées et des plus profitables.

La conférence de M. J. Van der Meersch fut une analyse méthodique et profonde de la situation faite aux catholiques français par la loi de séparation.

On discutait partout avec compétence ou avec une légère incompétence, la question militaire. Nous nous devions de la discuter et M. Derbaix nous en donna l'occasion par une causerie passionnante qui avait attiré un public nombreux. La discussion qui mit en ligne les partisans des divers systèmes fut particulièrement vive... Et R. Derbaix dressa la barre définitive entre des adversaires irréconciliables et déjà réconciliés en introduisant dans le débat ses arguments de bon-sens et de belle courtoisie.

L'étude de notre camarade bruxellois, Albert Sergysels, sur l'*Organisation de notre colonie*, a été applaudie à l'Émulation comme dans plusieurs cercles de Bruxelles.

M. César Colinet a, par une conférence d'un rare mérite littéraire, ravivé notre admiration pour la noble et sympathique figure de Lacordaire, le grand ami des jeunes gens.

Une analyse très fine des définitions du socialisme, une esquisse historique de ses théories, l'exposé et la réfutation des trois grands systèmes actuels : anarchisme, appropriationisme, collectivisme, tels furent les différents points traités par M. Francis Delbeke, dans sa brillante conférence sur le socialisme.

La semaine suivante, l'Émulation fut le théâtre d'une belle joute oratoire : la discussion des moyens à employer pour combattre pratiquement le socialisme et l'examen des meilleurs arguments pour le réfuter devant un auditoire ouvrier donnèrent lieu à d'intéressantes ripostes entre les camarades Jadot, Sinzot et Louis Schaetzen. Et M. le professeur Mabille, en une exhortation émue et vibrante, nous persuada que le seul moyen de triompher du socialisme est de prouver au peuple que nous sommes vraiment le parti de l'ouvrier.

Comment se présente en théorie le rôle de l'État en matière d'ensei-

gnement ? Quelle est actuellement la situation pratique ? Tel est le double problème qu'examina M. Schaetzen dans une conférence claire, complète et illustrée de citations caractéristiques.

Enfin M. Louis Braffort clôtura la série des conférences par un exposé du contrôle parlementaire sur l'action des Ministres.

*
* *

Une série de travaux très documentés et bien présentés, des discussions fort animées, un ensemble d'essais louables et utiles, voilà le bilan de la société d'Émulation pendant l'année 1908-1909. Toujours jeune en dépit des années, elle continuera longtemps encore sa mission modeste et féconde sous la présidence dévouée de M. le professeur Mabille.

CERCLE APOLOGÉTIQUE

SOUS LA DIRECTION

de MM. les professeurs FORGET, LADEUZE et NYS.

Année académique 1908-1909.

Président : Louis Braffort.
Commissaires : Louis Delporte, R. M. Honoré, H. Puissant.
Secrétaire : J. M. Jadot.

Fondé il y a déjà cinq ans, à la demande d'un groupe d'étudiants qui sentaient le besoin de développer leurs connaissances religieuses et de s'exercer à les défendre, voici que le Cercle Apologétique d'expression française a, pour la première fois, l'honneur d'insérer son rapport parmi les pages glorieuses de l'*Annuaire*. Le rapporteur voudrait, en ces circonstances, rappeler les travaux du premier lustre. Mais la place est menacée et les documents lui manquent, on bornera aux principaux travaux du dernier exercice.

Le 9 novembre 1908, le cercle eut la bonne fortune de recevoir son ancien secrétaire, M. E. Janssens, chargé de cours à l'université de Liége. S'étant proposé de nous dire quelques motifs de croire, le conférencier analysa merveilleusement les impuissances de notre esprit lent à la recherche et prompt à l'erreur, de nos désirs inconstants et imprécis, de nos volontés hésitantes et tentées, à résoudre le problème de la vie. La foi, elle, par ses dogmes, son infini, sa grâce, présente la solution. Mais elle n'est pas seulement une solution. Sa divinité n'est-elle pas rendue patente par les notes surhumaines qui l'établissent au-dessus des contingences de temps, d'espace, de nombre, d'humanité, puisqu'elle est une dans la durée : apostolique, une dans l'espace : catholique, une dans la diversité des nations : romaine, et supérieure à nos faiblesses : sainte ?

Le 23 novembre, M. l'abbé Baltus, professeur de religion à Bruxelles, nous fit une causerie qui fut un régal littéraire et une joie intellectuelle

sur le rôle social de la richesse et de la pauvreté. La richesse libre est bonne, nécessaire qu'elle est à la vie intellectuelle, artistique, humanitaire des nations. Elle offre des dangers : l'orgueil, l'égoïsme, la veulerie. La pauvreté engendre l'effort, l'initiative, la solidarité, la reconnaissance, mais elle fait surgir l'envie, la révolte, l'égarement. Comment n'avoir que de bons riches et de bons pauvres ? Par le socialisme ! ses formules sont contraires aux données réelles, la lutte des classes aboutit à la perte des deux combattants, l'étatisme est inapte à satisfaire les nécessités infiniment nuancées de la vie sociale ! Dès lors, où chercher la solution ? Dans le « Beati pauperes spiritu » de N. S. J. C. !

Le 14 décembre, très claire et élégante démonstration de l'existence de Dieu par M. le professeur BALTHAZAR. Après avoir rappelé l'importance du problème qui ne peut se résoudre ni par un pari comme celui de Pascal ni par un sentimentalisme que la raison ne contrôlerait et n'ordonnerait pas, M. Balthazar expose lumineusement les arguments classiques de la théodicée scolastique.

Le 20 décembre, le secrétaire du Cercle résume l'histoire des lettrés convertis contemporains, le doux et malheureux Verlaine, le violent et saintement résigné Huysmans, le bon et simple Coppée, le sauvage Retté, Bourget, Dom Destrée, le Rév. H. Benson et en tire — du moins, l'espère-t-il — cette conclusion que la vie et surtout l'amour et les besoins esthétiques, postulent un absolu que seule donne la Religion.

Le 18 janvier 1909, nous écoutâmes une conférence admirable de précision juridique et de documentation sociologique de Louis BRAFFORT : le brillant conférencier traita avec une ampleur détaillée les subtiles questions que soulève l'existence, sous l'empire de nos codes, du mariage civil et du divorce. Il défendit victorieusement les solutions des juristes catholiques.

Le 8 février, M. HONORÉ discuta le problème des origines de la vie. Après avoir rappelé, pour mémoire, la lamentable odyssée du Bathybius, il s'en prit surtout aux récentes pseudo-découvertes des « créateurs de vie », notamment de Stéphane Leduc, et, par des raisons d'ordre purement scientifique, mit au point les affirmations par trop hâtives de certains savants.

Enfin le 17 février, M. le professeur NOËL, en une causerie étincelante, exposa le problème de la liberté.

Après chaque conférence, surgissait une discussion, souvent très animée, toujours courtoise et très profitable pour tous. Parfois nos jeunes sciences, soyons indulgents, s'égaraient. Alors les aimables et

profonds savants que sont M. Ladeuze, M. Nys et M. Forget nous ramenaient aux bons chemins du vrai savoir.

Or, voici que M. Ladeuze est appelé au Rectorat de notre chère *Alma Mater*, que MM. Nys et Forget, accablés de besogne, ont remis le soin de nous diriger à MM. les professeurs Noël et Lebon. Qu'il nous soit permis, en terminant ce rapport, d'exprimer à ceux qui nous quittent la plus vive et respectueuse reconnaissance; d'affirmer que, sous la direction de ceux qui viennent à nous au nom de la science catholique, notre Cercle continuera à jouer son rôle bienfaisant parmi les nombreux cercles intellectuels qu'abrite l'Université.

J.-M. Jadot.

SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT DE PAUL.

Présidents d'honneur, Mgr A. HEBBELYNCK, recteur magnifique honoraire de l'Université; T. R. M. le chanoine CEULEMANS, curé-doyen de Louvain; M. le chanoine LADEUZE, recteur magnifique de l'Université.

BUREAU DU CONSEIL PARTICULIER DE LOUVAIN.

Président, G. Cappellen-Smolders, commissaire d'arrondissement.
Vice-Présidents, T. De Baisieux, professeur à la Faculté de Médecine et Pr. Poullet, professeur à la Faculté de Droit, membre de la Chambre des Représentants et conseiller communal.
Secrétaires, J. Hermans, avocat et A. Tits, oculiste.
Trésorier, Guill. Jacqmotte, négociant.

Conférences universitaires.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE NOTRE-DAME.
(Fondée en 1844).

Président, M. Havet, professeur à la Faculté de Médecine.
Vice-Président, l'abbé Denteneer, étudiant en théologie. — *Secrétaire*, M. Grenier, id. en médecine. — *Trésorier*, l'abbé Bergen, id. en théologie. — *Gardien du vestiaire*, M. Latinne, id. en médecine.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE SAINT-JACQUES.
(Fondée en 1845).

Président, V. Brants, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres.
Vice-Président, J. Vande Mersch, étudiant en droit. — *Secrétaire*, de Raedemaeker, id. — *Trésorier*, P. Jonnart, id. — *Gardien du vestiaire*, P. Thuysebaert, id.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE SAINTE-GERTRUDE.
(Fondée en 1860).

Président, P. Poullet, professeur à la Faculté de Droit.
Vice-Président, L. Van Boeckel, étudiant. — *Secrétaire*, Ch. Carton, étudiant. — *Trésorier*, A. Degroot, étudiant. — *Gardien du vestiaire*, P. de Tavernier, étudiant.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE SAINT-MICHEL.
(Fondée en 1868).

Président, E. Pasquier, professeur aux Écoles spéciales.
Vice-Président, F. Kaisin, professeur aux Écoles spéciales. — *Secrétaire,* T. Thoreau, étudiant aux Écoles spéciales. — *Trésorier,* A. Coppens, id. — *Gardien du vestiaire,* A. Ferminne, id.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE ST-CHARLES-BORROMÉ.
(Fondée en 1874).

Président, N. Lemaire, professeur à la Faculté de Médecine.
Vice-Président, A. Vanderschueren, étudiant en médecine. — *Secrétaire,* P. Patte, id. — *Trésorier,* J. Raveschot. — *Gardien du vestiaire,*

BUREAU DE LA CONFÉRENCE SAINT-QUENTIN.
(Fondée en 1874).

Président, P. Henry, professeur à la Faculté des Sciences.
Vice-Président, G. Colpaert, étudiant en médecine.— *Secrétaire,* A. Verstraete, id. en pharmacie. — *Trésorier,* A. Lyber, id. en médecine. — *Gardien du vestiaire,* J. Van Walleghem, id.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE ST-THOMAS D'AQUIN. (SÉMINAIRE LÉON XIII.)
(Fondée en 1893).

Président, M. le chanoine Nys, professeur à la Faculté des Sciences.
Vice-Président, l'abbé A. Mansion, étudiant au Séminaire Léon XIII. — *Secrétaire,* l'abbé J. Lambrecht, id. — *Trésorier,* l'abbé P. Harmignie, id. — *Gardien du vestiaire,* l'abbé J. Spitz, id.

Conférences non-universitaires.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE SAINT-PIERRE.
(Fondée en 1855).

Président, G. Cappellen-Smolders, commissaire d'arrondissement.
Vice-Président, J.-B. Boine, rentier. — *Secrétaire,* J. Boine, docteur en médecine. — *Trésorier,* Jos. Hermans, avocat, juge de paix suppléant à Louvain. — *Gardien du vestiaire,* Ant. Tits, oculiste.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE DE LA BIENHEUREUSE MARGUERITE DE LOUVAIN.
(Fondée en 1900).

Président, F. Collard, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres.
Vice-Président, Ch. Peeters, éditeur-libraire. — *Secrétaire-Trésorier,* le baron van Oldeneel tot Oldenzeel.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE SAINTE-MARIE.
(Fondée en 1904).

Président d'honneur, M. A. de Neeff.
Président, B. Van Uytvanck, sculpteur.
Vice-Président, A. Gortebecke, armurier. — *Secrétaire*, Jos. Van Uytvanck, sculpteur. — *Trésorier*, J. Tobback, menuisier-entrepreneur. — *Gardien du vestiaire*, Ant. Veltkamp, avocat.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE ST-GEORGES.
(Fondée en 1908).

Président, A. Van Hecke, professeur aux écoles spéciales.
Vice-Président, F. Debacker, ferronnier. — *Secrétaire*, Ch. De Raeymakers, employé. — *Trésorier et gardien du vestiaire*, A. Vangrunderbeek, id.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE ST-ALBERT (PAROISSE ST-ANTOINE).

Président, J. Declerck, directeur de la Banque populaire.
Vice-Président, A. Servais. — *Secrétaire*, Ch. d'Aspremont-Lynden. — *Trésorier*, H. Nagant.

Petites Conférences.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE ST-LOUIS DE GONZAGUE. (COLLÈGE ST-PIERRE.)
(Fondée en 1893).

Président d'honneur, Rév. M. le chanoine Fleurbay, directeur du collège.
Directeur, Rév. M. Dubois, professeur au collège.
Président, L. Teuwen, étudiant id.
Vice-Président, A. Wullus, étudiant au collège. — *Secrétaire*, M. Delmarcel, id. — *Trésorier*, P. Vangehuchten. — *Gardiens du vestiaire*, F. Materne et J. Sempels.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE DU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS.
(COLLÈGE ST-PIERRE, ANCIENS ÉLÈVES.)
(Fondée en 1895).

Président d'honneur, Rév. M. le chanoine Fleurbay, directeur du collège.
Directeur, Rév. M. Paridaens, professeur id.
Président, E. Hemeryck, étudiant.
Vice-Président, O. Buggenhout, étudiant. — *Secrétaire*, L. Hensmans, id. aux écoles spéciales. — *Trésorier*, C. Pira, id.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE ST-ANTOINE DE PADOUE.
(COLLÈGE DE LA TRÈS SAINTE TRINITÉ.)
(Fondée en 1897).

Président d'honneur, Le R. P. Antoine, supérieur du collège.
Directeur, Le R. P. Prosper, professeur au collège.
Président, P. Gilbert, étudiant au collège.
Vice-Président, Ph. Linard, id. — *Secrétaire*, P. Dasnoy, id. — *Trésorier*, M. André, id. — *Gardien du vestiaire*, Jean Martens, id.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE DE LA SAINTE-FAMILLE.
(CERCLE DE JEUNES OUVRIERS.)
(Fondée en 1897).

Président, G. Jacqmotte, négociant.
Vice-Président, G. Dubuisson, imprimeur. — *Aumônier*, R. M. Laport, vicaire. — *Secrétaire*, Jules Devos, typographe.— *Trésorier*, Ch. Saelemaekers, poêlier-serrurier. — *Gardien du vestiaire*, J. Elli, employé.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE DE LA TRÈS SAINTE TRINITÉ.
(COLLÈGE DE LA TRÈS SAINTE TRINITÉ, ANCIENS ÉLÈVES.)
(Fondée en 1905).

Président, E. Coeckelbergh, étudiant.
Vice-Président, E. Vanderveeren, étudiant. — *Secrétaire*, P. Scheys, id. — *Trésorier*, M. Feys, id.

Œuvres spéciales.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE SAINT-JOSEPH.
(COLLÈGE DE LA TRÈS SAINTE TRINITÉ.)
(Fondée en 1862).

Président d'honneur, Le R. P. Antoine, supérieur du collège.
Directeur, Le R. P. Hilaire, professeur au collège.
Président, A. Stévenart, étudiant au collège.
Vice-Président, L. Schul, id. — *Secrétaire*, Ch. Butaye, id. — *Trésorier*, A. Dehavay. — *Gardien du vestiaire*, P. Deckers.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE SAINTE-BARBE. (SOCIÉTÉ DES OUVRIERS.)
(Fondée en 1867.)

Vice-Président d'honneur, E. Vanden Eynde-Boels, conseiller provincial et communal.

Président, M. Boon-Hecking, négociant.

Vice-Président, V. Pelgrims, propriétaire. — *Aumônier*, Rév. M. De Groote, vicaire de N.-D. — *Secrétaire*, Rév. M. De Caluwé, vicaire de N.-D. — *Trésorier*, Rév. M. C. Tyck, secrétaire-adjoint du Boerenbond.

Fédération des Patronages.

Président, R. M. Van Aelbrouck, curé de St-Michel.

Vice-Présidents, RR. MM. Bogaerts, curé de St-Quentin; Janssens, curé d'Héverlé; Tielemans, curé de St-Joseph; Tilemans, vicaire de St-Jacques; Van Damme, directeur du couvent de Terbanck; MM. Jacqmotte, négociant et A. Veltkamp, avocat. — *Secrétaires*, MM. L. Meeus, propriétaire et L. Dachy, docteur en droit. — *Trésorier*, J. Van Uytvanck.

PATRONAGE ST-ALBERT ET CERCLE DE JEUNES OUVRIERS.
(Fondée en 1867).

Présidents d'honneur, Très Rév. M. le chanoine J.-F. Ceulemans, curé-doyen de St-Pierre; F. Schollaert, ministre de l'Intérieur et de l'Agriculture, chef du cabinet.

Vice-Présidents d'honneur, RR. MM. F. Tielemans, curé de St-Joseph; Van Aelbrouck, curé de St-Michel et A. Lauwers, curé de Ste-Gertrude.

Président, G. Jacqmotte, négociant.

Vice-Présidents, J. De Clerck, docteur en droit et A. Poullet, conseiller à la Cour d'appel de Liége. — *Aumônier* (délégué par M. le Doyen), R. M. Sterckx, vicaire à St-Pierre. — *Secrétaire*, L. Dachy, docteur en droit. — *Trésorier*, P. Henry, professeur à la Faculté des Sciences.

PATRONAGE ST-QUENTIN. (PAROISSE DE ST-QUENTIN.)
(Fondé en 1893).

Président d'honneur, Très Rév. M. le chanoine J.-F. Ceulemans, curé-doyen de St-Pierre.

Président, Rév. M. Bogaerts, curé de St-Quentin.

Vice-Président, Alf. Gosiaux, étudiant. — *Secrétaire-Trésorier*, R. M. De Maeschalk, vicaire de St-Quentin.

PATRONAGE ST-CORNEILLE. (PAROISSE DE ST-JACQUES.)
(Fondé en 1894).

Présidents d'honneur : Très Rév. M. le chanoine J.-F. Ceulemans, curé-doyen de St-Pierre; Mgr Hebbelynck, recteur honoraire de l'Université; Rév. M. De Schutter, curé de St-Jacques.

Président-Aumônier, R. M. Tilemans, vicaire de St-Jacques.
Vice-Président, R. M. Thys, vicaire de St-Jacques.—*Secrétaire*, F. Draye, employé. — *Trésorier*, L. Meeus, propriétaire.

PATRONAGE ST-JOSEPH. (PAROISSE DE ST-JOSEPH).
(Fondé en 1898).

Président d'honneur, M. le baron P. de Dieudonné de Corbeek-over-Loo.
Président, Rév. M. Tielemans, curé de St-Joseph.
Vice-Président, J. Van Uytvanck, sculpteur.
Aumônier, R. M. Vertommen, vicaire de St-Joseph.
SecrétaireTrésorier, P. Tombeur, étudiant.

PATRONAGE ST-JOSEPH, BLAUWPUT.
(Fondé en 1885).

Présidents d'honneur, R. M. Vanderheyden, curé; M. De Becker-Remy.
Président, A. Veltkamp, avocat.
Aumônier-Trésorier, R. M. Pittoors, vicaire de Blauwput.
Secrétaire, J. Van Langendonck.

PATRONAGE ST-JOSEPH, HÉVERLÉ.
(Fondé en 1891).

Président d'honneur, Mgr le duc d'Arenberg.
Vice-Président d'honneur, M. Lecart.
Président, R. M. Janssens, curé d'Héverlé.
Vice-Président, M. Tengrootenhuyzen, instituteur.
Aumônier, R. M. Naerhuysen, vicaire.
Secrétaire, E. Tembuyser.
Trésorier, Pr. Symons.

PATRONAGE ST-JEAN BERCHMANS, TER-BANCK.
(Fondé en 19J5.)

Directeur-Aumônier, R. M. Ed. Van Damme.
Président, M. Théodore Meeus, ébéniste.
Vice-Président, Clément Roelants, employé.

RAPPORT
sur les travaux des Conférences de St-Vincent de Paul pendant l'année académique 1908-1909.

Messieurs les Chanoines,
Messieurs et chers Confrères,

St-Jean nous rapporte dans son Évangile que, après la dernière Cène, Jésus parla à ses apôtres et leur dit : « Mes petits enfants, je ne suis que pour peu de temps encore avec vous... Je vous donne un commandement nouveau : C'est que vous vous aimiez les uns les autres comme je vous ai aimés. C'est en cela que tous reconnaîtront que vous êtes mes disciples, si vous avez de l'amour les uns pour les autres ».

Et c'est en effet suivant cet enseignement du Christ que les premiers chrétiens vécurent en une union si parfaite et si admirable de charité, que les païens étonnés se disaient : Voyez donc comme ils s'aiment.

C'est ce commandement qui fut enseigné aux peuples de toutes les générations et qui, pendant dix-neuf siècles, a fait naître et se développer les institutions les plus admirables de la charité chrétienne.

Le Christ, notre Maître, ne s'est pas contenté de nous donner ce commandement d'amour du prochain, Il nous a dit également comment nous devons comprendre et pratiquer la charité. C'est à cet enseignement qu'il nous faut revenir sans cesse pour connaître la nature et l'étendue de nos devoirs; nous le trouvons presque à chaque page des Évangiles.

A qui le Seigneur promet-il le royaume des cieux? Ecoutez : « Or, quand le Fils de l'homme viendra dans sa majesté, entouré de tous ses anges, toutes les nations seront rassemblées devant lui et il les séparera les uns d'avec les autres, comme le pasteur sépare les brebis d'avec les boucs. Et il placera les brebis à sa droite et les boucs à sa gauche. Alors le roi dira à ceux qui sont à sa droite : Venez, les bénis de mon père, posséder le royaume préparé pour vous depuis la fondation du monde; car, j'ai eu faim et vous m'avez donné à manger, j'ai eu soif et vous m'avez donné à boire, j'étais sans asile et vous m'avez recueilli, nu et vous m'avez vêtu, malade et vous m'avez visité, en prison et vous êtes venus à moi... Car chaque fois que vous l'avez fait à l'un des plus petits d'entre mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait ».

Et si le mauvais riche est précipité dans le feu qui ne s'éteint pas, c'est parce qu'il a gardé pour lui seul ses richesses et qu'il a vécu ici bas en ignorant son frère pauvre.

Grâce à Dieu, ce mauvais riche là semble avoir disparu de nos sociétés civilisées. Ceux-là même qui n'obéissent à aucune idée religieuse n'ignorent pas l'existence du pauvre et donnent ou de plein gré ou malgré eux tant la fraternité chrétienne est entrée dans les mœurs et s'impose à tous.

C'est ainsi que la bienfaisance officielle, émarge à nos budgets et accorde administrativement aux nécessiteux certains secours matériels. Des sociétés charitables ou philanthropiques font appel aux bons sentiments du public pour des œuvres plus ou moins intéressantes. Des solliciteurs de tous genres emportent d'assaut les souscriptions. Certaines catastrophes parviennent à faire vibrer la fibre émotive du plus récalcitrant. Le mondain aussi donne, mais à condition de s'amuser pour son argent, quand il voit dans la charité une occasion de briller dans une fête; il donne, par sport, pour s'amuser. Il y en a même qui ne font la charité que par ostentation, de manière à ce que personne n'en ignore et leur vanité s'en trouve singulièrement satisfaite...

Tout cela, c'est à des degrés divers l'aumône du riche au pauvre. Cette aumône n'est pas toujours sans mérite, mais le sentiment qui l'inspire est essentiellement éphémère et bien vite étouffé par l'oubli, l'indifférence et l'égoïsme. C'est la charité du monde, mais ce n'est pas la charité du chrétien, qui considère l amour du prochain comme un de ses premiers devoirs, ce n'est plus la charité que nous a prêchée le Christ : « Lorsque tu fais l'aumône, que ta main gauche ignore ce que fait ta droite; n'imite pas ces hypocrites qui font sonner la trompette devant eux afin d'être honorés des hommes ; en vérité je vous le dis : ceux-là ont déjà reçu leur récompense ».

L'aumône, mes chers confrères, est la forme la plus ordinaire de la charité. Mais ne croyez-vous pas que les confrères de St-Vincent de Paul, qui se sont donnés comme mission de pratiquer la charité en allant visiter les pauvres à domicile, ne doivent pas borner leur aumône à la remise de bons de pain, de charbon ou de vêtements.

Non, nous avons plus et mieux à faire ; nous devons à nos pauvres, avec le secours matériel qu'ils attendent de nous, le secours moral ou intellectuel dont ils ont plus besoin encore. Car, il faut bien reconnaître que notre situation sociale, avec l'instruction et l'éducation que nous avons reçues, nous gardent, sans que nous nous en doutions, de beaucoup de dangers, de bien de tentations et de maintes erreurs.

Le pauvre, trop souvent, n'est pas seulement pauvre matériellement : l'insuffisance de son instruction, de sa formation non pas professionnelle, mais scientifique, et surtout morale et religieuse, fait qu'il n'est pas suffisamment armé contre les sophismes, les doctrines perverses et les excitations malsaines qui s'agitent autour de lui. Il a ses préjugés et ses faiblesses. Ajoutez à cela qu'il ne sait trop souvent où trouver l'avis désintéressé, le conseil intelligent, le guide sûr, ce quelque chose enfin, dont il sent le besoin sans pouvoir le préciser, et qui lui mettrait plus de paix au cœur et un peu de lumière dans la vie.

Eh bien, mes chers confrères, c'est ici que nous pouvons singulièrement élargir notre aumône en donnant au pauvre ce quelque chose de nous-mêmes, qui nous coûterait si peu à donner. Nos visites hebdomadaires nous en donnent l'occasion, mais ici il faut non seulement de la bonne volonté, mais encore de la prudence, de la délicatesse et du doigté.

De la prudence, pour ne donner que des avis éclairés et de sages conseils.

De la délicatesse et du doigté pour ne pas brusquer le pauvre en lui faisant honte de son ignorance, en lui faisant croire à du mépris ou du dédain, en ayant l'air de lui imposer notre avis; ce serait là manquer absolument le but qu'on se propose.

C'est ce que me disait récemment un vieux visiteur de St-Vincent de Paul : Quand j'entre chez mes pauvres, ajoutait-il, j'ai la prétention de devenir l'ami de la maison. Et comme je lui demandais comment il s'y prenait pour devenir « l'ami de la maison » : ce n'est pas du premier jour, me dit-il, que le pauvre vous honorera de sa confiance. Il sait garder les distances, il a sa fierté, lui aussi; les secours qu'il doit accepter le blessent dans son amour propre; ajoutez-y quelquefois de la défiance ou de l'envie vis-à-vis du visiteur. Aussi le verrez-vous tout d'abord vous recevoir avec froideur, voire avec hostilité; il acceptera sans aucune reconnaissance l'aumône que vous lui faites. Mais s'il vous voit revenir à lui avec bonhomie et lui serrer la main et vous asseoir un instant chez lui et lui causer amicalement, il se dira : « Celui-là n'est pas fier », et il se sentira pour vous une certaine sympathie. Et si alors vous veillez à faire votre visite au moment où les enfants sont rentrés de l'école, si vous leur avez appris à vous connaître et à n'avoir plus peur de vous, en carressant les plus petits, en interrogeant les plus grands, et, ma foi, en distribuant entre tous votre menue monnaie, vous aurez conquis toute la maisonnée. Les enfants vous attendront chaque semaine

avec impatience, et bientôt les parents aussi, et dès lors, pour les petits comme pour les grands vous serez l'ami de la maison, à qui on raconte tous les événements de la famille, que l'on interroge et que l'on consulte sur tout.

Cela n'est pas bien difficile, ajoutait celui qui me parlait; on peut faire ainsi beaucoup de bien et on a conscience d'avoir un peu mieux rempli son devoir de visiteur de St-Vincent de Paul. Ceci, sans aucun doute, allongera singulièrement nos visites, mais combien plus elles seront fructueuses si nous nous pénétrons de la grandeur de la mission que la Providence nous a confiée : aller à notre frère pauvre, non seulement pour le secourir matériellement, mais encore pour le guider, pour l'instruire, pour l'encourager, pour le consoler.

***

Il convient, mes chers Confrères, qu'au commencement de ce nouvel exercice, nous jettions un regard sur nos travaux de l'année passée.

Durant cette année, nous avons eu la douleur de perdre plusieurs de nos membres :

Mmes de Wargny, Lenaerts et Leunis, dames protectrices de notre œuvre.

MM. Joseph Goemans et Van Baelen, membres honoraires; M. le vicomte Francis de Monge de Franeau, ancien président de la conférence Notre-Dame; M. Kerremans, étudiant, de la conférence St-Quentin, un de nos meilleurs membres actifs; enfin M. Charles Baguet, décédé le 8 novembre dernier, qui fut un des membres les plus actifs et les plus vraiment dévoués de la Société de St-Vincent de Paul, et ce pendant plus de cinquante ans; secrétaire et plus tard vice-président du Conseil particulier, il montra, pendant sa longue carrière charitable, comment le chrétien sait comprendre et pratiquer la charité.

Notre souvenir et nos prières ont accompagnés nos chers membres défunts devant le trône de Dieu, où, nous en avons la confiance, ils sont allés recevoir la récompense promise à ceux qui ont vécus en faisant le bien.

***

Durant la Semaine Sainte, notre retraite annuelle qui concorde avec celle de la Congrégation de la Visitation, a été prêchée, en la chapelle domestique des RR. PP. Jésuites, par le R. P. Lahousse.

Nous tenons à le remercier pour les conseils et les encouragements qu'il nous a prodigués au cours de ses belles conférences.

*
* *

Les sermons préparatoires à la fête de St-Vincent de Paul, que nous fêtons tous les ans avec nos pauvres, ont été prêchés par MM. Kockx et Tilemans, vicaires de Ste-Gertrude et de St-Jacques. 296 de nos familles, sur les 368 que nous visitons, y étaient représentées; la moyenne des présences était de 420, soit 154 hommes et 266 femmes. Une trentaine de familles étaient excusées.

Six familles nous ont remerciés des secours que nous leur avons accordés et nous ont annoncé qu'elles ne se trouvaient plus dans le besoin.

La conférence de St-Albert de Parc a été détachée du Conseil particulier de Louvain-rural et fait désormais partie du Conseil particulier de Louvain-ville.

*
* *

Nous ne pouvons pas, n'est-il pas vrai, passer sous silence la St-Nicolas. Nous avons eu la joie de voir défiler au Cercle catholique, pour se partager les cadeaux de ce grand saint, six cents de nos enfants. C'était plaisir de voir la hâte joyeuse avec laquelle tout ce petit monde entrait dans la grande salle. Ah ! ces rires frais, et ces mines heureuses, et ces regards extasiés et ces exclamations admiratives à la vue de toutes les bonnes choses que St-Nicolas avait apportées. C'était pour tous ces petits un peu de vraie joie dont le spectacle attendrissait les mamans, et aussi, je crois bien, les dames et les confrères qui se trouvaient là pour présider à la distribution des jouets, des friandises et des vêtements. Il nous faut ici remercier particulièrement, au nom de nos pauvres, Mme Cappellen-Smolders et les autres dames protectrices de notre œuvre, qui, avec un inlassable dévouement, organisent chaque année cette belle fête et travaillent de leurs mains à la confection des chauds vêtements toujours bien venus au commencement de l'hiver.

*
* *

Les patronages, mes Chers Confrères, ont toujours été l'objet de notre particulière sollicitude. Ils réalisent en effet un des buts de notre œuvre : la protection de l'ouvrier et de l'enfant de l'ouvrier, non seulement contre les difficultés matérielles de la vie, mais surtout contre les dangers intellectuels et moraux qui les menacent. L'œuvre des patronages a, grâce à Dieu, pris une extension considérable ; l'ouvrier a confiance en nous, il nous confie ses enfants et il vient lui-même à nous, nous donnant ainsi chaque jour l'occasion de mieux le connaître et de l'aimer davantage.

Oui, de l'aimer, car l'ouvrier ne nous le cède en rien sous le rapport des qualités du cœur et il nous en donne quelquefois des preuves admirables; telle, par exemple, pour ne citer que celle là, la conférence fondée au sein du Patronage St-Albert, où de jeunes ouvriers pratiquent la charité non pas avec leur superflu, mais avec ce salaire de chaque jour qu'ils ont gagné à la sueur de leur front. En vérité, Messieurs, ceux là donnent plus que nous, et ils nous donnent un bel exemple de charité chrétienne.

Mais si la situation est satisfaisante au point de vue du nombre de nos patronés, les budgets de nos patronages ne sont pas aussi satisfaisants que nous le voudrions. Comment donc se peut-il que l'argent ne semble pas manquer pour tant de plaisirs inutiles, pour tant de luxes superflus, pour tant de choses indifférentes, mauvaises ou honteuses, et qu'il en reste si peu pour faire le bien autour de soi?

Le patronage St-Corneille de la paroisse St-Jacques a célébré cette année le xve anniversaire de sa fondation. A cette occasion on a, après la messe solennelle d'action de grâces, réuni les aînés de nos différents patronages et M. Poullet leur a donné une belle conférence sur les syndicats et les mutualités.

* * *

Tels sont les menus événements de l'année. Vous m'excuserez de les exposer un peu à bâtons rompus et de ne pas trop tenir compte de la belle ordonnance littéraire de mon rapport; je ne fais pas ici œuvre académique.

La vie de notre Société ne peut guère être mouvementée. Je ne mets pas au rang des événements l'état de nos finances; grâce à l'activité de nos trésoriers, notre budget est toujours en déficit (1) et ne nous permet

(1) **Bilan des Conférences n° 1 à n° 10 inclus.**

RECETTES.		DÉPENSES.	
Quêtes ordinaires	2193 51	Déficit	1118 72
Quêtes extraordinaires	832 85	Pains	5135 75
Souscriptions	1560 00	Vêtements, literies et lits	2987 65
Dons extraordinaires	3169 00	Poêles	166 85
Concerts et fêtes	760 82	Charbon	517 65
Œuvre du timbre	37 00	Imprimés et almanachs	225 30
Don du Comité des Fêtes Universitaires	1400 00	Messes et retraite	32 22
		Salaire du concierge	25 00
Conférence du Père Thibaut	1019 00	Salaire du commissionnaire	50 00
Divers	161 75	Paille	157 00
Vestiaire des petites Conférences	638 75	Secours en argent	88 00
		Conseil central (2 ans)	200 00
		75e anniversaire de l'Université	1394 80
Total	11772 68	Divers	484 74
		Total	12583 68

BALANCE.

Dépenses	12583 68
Recettes	11772 68
Déficit	811 00

pas d'étendre nos charités autant que nous le voudrions. Mais cela c'est affaire à St-Vincent de Paul et aussi au bon Dieu. Nous comptons beaucoup sur leur intervention pour qu'ils disposent chacun à être très généreux, et que nous voyons se multiplier et s'amplifier nos recettes tant ordinaires qu'extraordinaires.

Cette année ci d'ailleurs nous avons eu la preuve de cette protection d'en haut. Après les jours brillants des Kermesses flamandes et des Fancy-fairs, qui nous avaient laissés dans l'abondance, nous nous retrouvions bientôt à devoir compter sur la Providence.

C'est alors que certains d'entre nous se souvinrent que, dans une très vieille maison d'une très vieille rue, nous avions un très vieil ami, comme il l'a dit lui-même, qui, déjà plus d'une fois, par la vertu toute puissante de sa parole, avait chassé le diable qui s'obstine à loger dans notre bourse. On adressa donc au R. P. Thibaut un appel pressant et cet appel fut écouté. Ce « vieil ami », que nous aimons à entendre, nous donna, dans la salle du Cercle, une de ces conférences qui sont un vrai régal littéraire. Tantôt sur le ton d'une aimable causerie, tantôt en des envolées d'une véritable éloquence, le R. P. Thibaut sut intéresser et charmer son nombreux et brillant auditoire, et lui donner, ce qui est rare, une vraie sensation d'art, une de ces émotions qu'on n'éprouve qu'en présence du beau.

Cette conférence nous rapporta 1019 francs et nous remit à peu près à flot. L'inépuisable charité de nos amis fit le reste et nous assura, comme les années précédentes, les ressources extraordinaires dont nous avons le plus grand besoin.

Voici le relevé de ces dons extraordinaires qui nous sont parvenus durant le dernier exercice. Remercions les généreux donateurs qui, dans leurs bons comme dans leur mauvais jours, dans leurs joies comme dans leurs tristesses, se souviennent de nos pauvres et nous font les dispensateurs de leurs aumônes.

Nous avons reçu de **Mgr Hebbelynck**, 100 francs; de **M.** le professeur Louis Henry, 130 fr.; de **M.** le professeur Paul Henry à l'occasion de la naissance de sa petite fille, 20 fr.; de **M. Louis Henry** à l'occasion de son 50e anniversaire de professorat, 100 fr.; de **M.** le substitut Henry, 20 fr.; de **Mme** la Supérieure des Sœurs-Noires, 20 fr.; de **M. Ridderbeeks**, 20 fr.; de **Mme** de la Vallée Poussin, 20 fr.; de **Mme** la vicomtesse de Monge, 25 fr.; de **M. Desbarax**, 10 fr.; de **M. de Troostenberg**, 25 fr.; de **M. Andrien**, 10 fr.; de **M.** Gilbert, en mémoire de **Mlle** Ernst, 600 fr.; du **R. P.** Supérieur des Frères Cellites, 100 fr.; de **M. Scheys**, 10 fr.; de **M. Pels**, en mémoire de

M. et Mme Evrard, 100 fr.; de Mme Van Espen, 1000 fr.; de M. De Bruyn, en mémoire de Mme De Bruyn-De Ram, 300 fr.; de M. Collard, en mémoire de Mme Collard, 100 fr.; du Comité des fêtes jubilaires, 1400 fr.; de M. le substitut Simons, à l'occasion de la naissance d'un fils, 50 fr.; plusieurs dons anonymes, 204 fr.; de la banque populaire, 100 fr.; produit d'une conférence du R. P. Thibaut, 1019 fr.; quote part du concert donné au Parc à l'occasion des fêtes universitaires, fr. 292,57; Carnaval du 20 juin, fr. 744,75; quote-part de la collecte au concert de la Garde-Civique, fr. 24,55; reçu de M. Locus la moitié de la collecte faite à la distribution des prix du concours pédestre à la kermesse de Ste-Gertrude, fr. 4,85; du même la moitié de la collecte faite au tirage des primes du festival, fr. 13,60; de la société *De Oprechte Reisduif*, quote-part du concours organisé à la kermesse de Ste-Gertrude, fr. 131,78; de M. le docteur Tits, à l'occasion de son mariage, 50 fr.; de Mme Maria Martens, 200 fr.; de la société *De Vereenigde Vrienden*, fr. 230,70; de la famille Baguet, en mémoire de M. Charles Baguet, 100 fr.; de Mme Vandevelde, 100 fr.

* * *

Et maintenant, mes chers confrères, après ce regard jeté sur nos travaux passés, reprenons avec plus d'ardeur encore la mission de charité que Dieu nous a confiée. Nous avons reçu des biens matériels; donnons-en dans la mesure de nos moyens. Quant à notre personne, avec ses dons d'intelligence et d'instruction et avec toutes les grâces spéciales que Dieu nous a départies, dépensons-la sans compter; nous le pouvons sans nous appauvrir en rien, bien au contraire; nous avons reçu gratuitement, donnons gratuitement, comme le Seigneur le prescrivait à ses apôtres.

Notre récompense sera, dès cette vie, la paix du cœur par la conscience du devoir accompli, selon la parole qui a été dite : Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et paix sur la terre à l'homme de bonne volonté.

Joseph Stie, avocat.

Compte des Conférences pendant l'année 1908-1909.

CONSEIL PARTICULIER DE LOUVAIN — CONFÉRENCES DE :	Nombre de membres — Actifs	Nombre de membres — Honoraires	Nombre de familles visitées	RECETTES — Reliquat de l'année précédente	RECETTES — Quêtes aux séances	RECETTES — Diverses	RECETTES — TOTAUX	DÉPENSES — Déficit de l'année précédente	DÉPENSES — Pain	DÉPENSES — Vêtements Literies Lits, Poêles	DÉPENSES — Charbon	DÉPENSES — Dépenses diverses	DÉPENSES — TOTAUX	RELIQUAT	DÉFICIT
1 Notre-Dame	24		16		111 20										
2 Saint-Jacques . . .	50		50		391 90										
3 Saint-Pierre. . . .	30		64		459 27										
4 Sainte-Gertrude . .	31		17		115 90										
5 Saint-Michel. . . .	34	237	25		316 85	9579 17	11772 68	1118 72	5135 75	3154 50	517 65	2657 66	12583 68		811 00
6 Saint-Charles . . .	16		10		132 35										
7 Saint-Quentin . . .	53		27		163 25										
8 B. Marguer[te] de Louv.	15		20		290 46										
9 Sainte-Marie. . . .	15		10		146 67										
10 Saint-Georges . . .	12		12		54 41										
11 Saint-Joseph. . . .	5	54	(1) 100	150 90	12 00	415 90	577 90		100 00	205 60	—	250 00	555 60	22 30	
12 St-Antoine de Padoue	10	150	15	43 54	44 97	743 12	831 59		295 06	201 75	67 20	187 60	754 61	80 98	
13 Très Sainte Trinité .	10	13	7	8 29	48 72	126 70	183 71		94 08	37 80	6 30	6 45	144 63	39 08	
14 St-Louis de Gonzague	26	19	20	206 95	215 12	439 40	861 47		450 00	160 10	56 00	91 78	757 88	103 59	
15 Sacré-Cœur	34	12	23	18 83	173 73	674 48	867 04		541 42	200 20	61 50	82 60	885 72		18 68
16 St-Thomas d'Aquin .	45	—	20	94 26	253 97	572 36	920 59		347 16	258 45	103 80	22 80	732 21	188 38	
17 Sainte-Famille . . .	28	16	20	2 34	230 45	298 57	529 02		332 80	110 00	60 00	23 20	526 00	3 02	
18 Saint-Albert	31	75	13	186 09	206 11	830 80	1223 00		493 05	50 01	479 20	170 15	1192 41	30 59	

(1) Enfants.

DÉSIGNATION DE L'ŒUVRE		Patronage St-Albert et Cercle des Jeunes Ouvriers.	Patronage St-Quentin	Patronage St-Corneille	Patronage St-Joseph	Patronage de Blauwput	Patro d'Hé
Année de fondation		1867	1893	1894	1898	1886	19
Nombre de membres patrons :		33	8	12	16	6	
Nombre de patronnés	de 11 à 14 ans	172	46	70	80	53	
	de 14 à 16 »	57	—	40	40	32	
	de 16 à 21 »	151	27	36	20		
	de + de 21 »	241	15	31	—	—	
Jours et heures de réunion :		Dimanche 4 à 7 h. 5 1/2 à 8 1/2 h. 7 1/2 à 10 h.	Dimanche 4 1/2 à 7 h. 6 à 9 h. Lundi 5 à 9	Dimanche 4 1/2 à 7 h. 5 1/2 à 8 1/2 7 à 10 h.	Dimanche 4 1/2 à 7 h. 6 à 8 1/2 h. 6 1/2 à 9 1/2	Dimanche 3 1/2 à 7 h. 6 à 10 h.	Dima 4 à 6 a
Y a-t-il une messe réglementaire?		oui	oui	oui	oui	oui	ou
Assiste-t-on au salut?		La Garde d'honneur	oui	oui	oui	oui	ou
Y a-t-il une communion	mensuelle?	oui	oui	oui	oui	oui	ou
	facultative?	oui	oui	oui	—	oui	ou
Y a-t-il une retraite?		oui	oui	oui	oui	oui	no
Existe-t-il des œuvres religieuses spéciales?	Congrégation	—	—	—	—	—	—
	Apostolat	oui	—	oui	—	—	ou
	Garde d'honneur	oui	—	oui	—	—	—
	Conf. de St-Vincent	oui	—	—	-	—	—
	Pèlerinage, etc.	oui	—	oui	oui	oui	—
Y a-t-il	une caisse d'épargne?	oui	oui	oui	—	—	ou
	» de secours?	oui	—	—	—	—	—
	» de retraite reconnue?	oui	oui	—	oui	—	ou
S'occupe-t-on du placement des membres?		oui	oui	oui	oui	oui	ou
Existe-t-il	des cours d'enseignement?	oui	oui	École dom.	Religion	—	ou
	une bibliothèque?	—	oui	oui	oui	oui	ou
	une section chorale?	oui	—	oui	—	—	ou
	» dramatique?	oui	oui	oui	oui	oui	ou
	» fanfare?	oui	—	—	—	—	—
	» gymnastique?	oui	—	oui	—	oui	—
	» d'excursions, etc.?	oui	oui	oui	—	oui	ou
	» trompettes?	—	—	—	oui	oui	—
	» footbalclub?	oui	oui	oui	—	—	ou

Le Séminaire Américain de Louvain.

Fondé en 1857 par plusieurs prélats des États-Unis, sous le haut patronage de S. É. le Cardinal-Archevêque de Malines et de Nosseigneurs les Évêques de Belgique, le Séminaire Américain a eu, dès l'origine, pour but de fournir aux nombreux diocèses de l'Amérique du Nord un clergé pieux et instruit (1). La situation exceptionnelle de Louvain permet aux jeunes gens de Belgique et des pays voisins de suivre sans difficulté leur attrait pour les missions en même temps qu'elle donne aux Américains d'origine un moyen commode d'acquérir une formation ecclésiastique que souvent ils ne pourraient trouver dans leur propre diocèse, faute de séminaire établi. Au surplus, les jeunes gens qui, parvenus à la fin de leurs études théologiques élémentaires, se sentent des aptitudes spéciales pour les études supérieures sont admis à fréquenter à l'Université catholique les cours supérieurs de théologie et de droit canon et à conquérir les grades académiques.

Dès 1861, les Évêques réunis au Concile provincial de Cincinnati se plaisaient à proclamer les services que l'institution nouvelle avait rendus à l'Église, depuis quatre ans qu'elle existait, et se félicitaient de l'envoi des onze premiers missionnaires sortis de Louvain.

Peu de temps après, au deuxième Concile plénier de Baltimore (1866), l'épiscopat américain accentuait ses éloges et constatait que le séminaire, depuis sa fondation, avait fourni au-delà de cinquante prêtres. Au troisième Concile de Baltimore (1884), les anciens élèves de Louvain comptaient parmi les Pères du Concile deux archevêques et six évêques qui, avec les trois cents prêtres répandus de l'Est à l'Ouest des États-Unis, attestaient la vitalité de l'œuvre modestement commencée un quart de siècle auparavant. Depuis lors, la marche ascendante ne s'est pas ralentie, et, à l'heure qu'il est, le Séminaire Américain a fourni à la hiérarchie ecclésiastique quatre archevêques, douze évêques et plus de sept cents prêtres qui font bénir par des milliers de bouches le pays qui leur a préparé leurs pasteurs.

Les vastes bâtiments de l'ancien collège d'Aulne fondé en 1629 par

(1) Les vues de l'Épiscopat américain en choisissant Louvain ainsi que les débuts du nouveau Séminaire ont fait l'objet d'un article détaillé dans l'*American Ecclesiastical Review*, mars 1897.

Dom Edmond Jouvent, abbé d'Aulne, près de Thuin, en Hainaut, ont servi pendant de longues années à abriter les professeurs et les étudiants du Séminaire Américain. Toutefois, dès l'année 1888, diverses constructions nouvelles y ont été successivement ajoutées; l'année 1905 a vu remplacer l'ancien refuge de l'abbaye d'Aulne par un bâtiment aux larges proportions permettant de recevoir désormais un contingent de 150 étudiants.

Depuis douze ans s'est pleinement réalisé le vœu que les Évêques Américains avaient émis lors de la création du Collège : c'est, en effet, l'Université catholique qui donne aux futurs missionnaires l'enseignement théologique approprié aux nécessités de l'heure présente. Ce cours, au début, d'une durée de trois ans a été porté à quatre ans à la demande du St-Siège.

A la demande de l'Épiscopat Américain, un cours bisannuel de Philosophie a été établi au Séminaire Américain. M. l'abbé P. De Strycker, docteur en philosophie thomiste et prêtre de l'archidiocèse de Malines, a été nommé professeur de philosophie en première année avec les cours d'économie sociale pour les élèves des deux années ; il joint à ses fonctions professorales celle de vice-recteur du Collège. M. l'abbé Bittremieux, chargé de cours à l'Université, docteur en philosophie et théologie du diocèse de Bruges, a accepté de donner la philosophie morale, la patrologie et divers cours de langues, ainsi que le cours de liturgie pour les élèves en théologie. M. l'abbé Lemaire, docteur en sciences morales et historiques, a bien voulu se charger de donner aux élèves des deux années, deux cours d'archéologie par semaine. Enfin M. le chanoine Laminne a gracieusement consenti à ajouter aux leçons de métaphysique qu'il professe à l'Université et que les étudiants du Collège Américain fréquentent, une heure d'exercices pratiques en faveur des susdits étudiants.

Le Collège américain a fêté en juillet 1907 ses noces d'or : de nombreux anciens élèves parmi lesquels quatre évêques, Mgr Maes, de Covington; Mgr Vandevyver, de Richmond; Mgr Meerschaert, d'Oklahoma; Mgr Fox de Green Bay ont rehaussé ces solennités de leur présence. Les fêtes du 75e anniversaire de la reconstitution de l'Université catholique ont amené à Louvain plusieurs prélats et prêtres américains, heureux d'acclamer celle qui est pour eux aussi l'*Alma Mater*.

Les demandes d'admission au Séminaire Américain doivent être adressées directement, avec pièces à l'appui, au Recteur du Séminaire, Mgr De Becker, professeur de droit canon à l'Université catholique, rue de Namur, 112, à Louvain.

APPENDICE

ANALECTES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN

DISCOURS

prononcé au grand auditoire du Collège du Pape Adrien VI, le 19 octobre 1909, jour de l'ouverture des cours, après la messe du Saint-Esprit, par le chanoine P. LADEUZE, Recteur magnifique de l'Université.

Messieurs les Professeurs,
Messieurs les Étudiants,

Au lendemain de notre jubilé triomphal, c'est le Recteur qui l'avait organisé, que tous nous attendions à cette tribune pour nous en présenter le rapport; après la victoire, n'est-ce pas au général de l'armée qu'il revient de passer en revue ses troupes, de se rendre compte des résultats obtenus et d'en tirer des conclusions pour les combats de l'avenir? Notre attente, hélas! devait être déçue!

Nos fêtes à peine terminées, de graves avertissements au sujet de sa santé depuis longtemps ébranlée provoquèrent dans l'âme délicate de Mgr Hebbelynck des craintes touchant l'accomplissement ultérieur des devoirs absorbants de sa charge. Aussitôt, sans songer à jouir du triomphe remporté, il pria NN. SS. les Évêques de le décharger d'un fardeau qu'il estimait devenu trop lourd pour ses épaules. Et c'est dans la retraite que nos cœurs doivent aller le chercher aujourd'hui pour lui exprimer notre reconnaissance. Car vraiment, il a bien mérité de l'Université!

« Il semble au premier abord, disait-il lui-même dans son discours inaugural, que la tâche du successeur de Mgr Abbeloos se réduise à conserver intact l'édifice élevé par les mains de ses devanciers... Mais, à notre époque plus que jamais, toute institution scientifique doit, sous peine de déchéance, se perfectionner constamment » (1). Mgr Hebbelynck n'a pas laissé déchoir l'*Alma Mater* pendant les onze années de son

(1) *Annuaire de l'Université catholique de Louvain, 1899*, p. LVIII.

rectorat! Organisation de l'enseignement de l'électricité et création de l'institut électro-mécanique, inauguration du Musée géologique des bassins houillers belges, revision du programme d'études de l'Institut agronomique, érection de l'Institut de pathologie médicale, de l'Institut de zootechnie et de l'Institut de chimie, création d'une section d'études coloniales à l'École commerciale, tels sont les principaux perfectionnements qu'au cours de son administration, notre vénéré Recteur sut apporter à l'œuvre de son prédécesseur. Quand j'aurai rappelé toutes les sympathies que l'aménité de son caractère, son esprit de prudence et de modération, son tact et la délicatesse de ses procédés suscitaient en faveur de l'Université, le généreux esprit dont il avait l'art d'animer maîtres et élèves, l'affectueux respect qu'il provoquait chez tous pour sa personne et qui trouva, le 10 mai dernier, une si touchante expression à la remise de son portrait offert par le corps académique, vous comprendrez, Messieurs, que le successeur de Mgr Hebbelynck soit pris d'une inquiétude non moins grande que le successeur de Mgr Abbeloos à la pensée d'être tenu, pour ne pas la laisser déchoir, à perfectionner encore l'œuvre de son devancier. En lui rendant l'hommage ému de ma profonde gratitude pour la bienveillance toute particulière dont, treize ans durant, je fus l'objet de sa part, — depuis les jours heureux où sous sa sage direction je préparais ma dissertation doctorale jusqu'au jour tout récent où, sans même prendre mon avis, il me signalait pour sa succession à NN. SS. les Évêques de Belgique, — je suis tenté de l'accuser de s'être laissé, à la fin de sa carrière si féconde parmi nous, aveugler par cette même bienveillance. Mais je le sais disposé à me faire largement profiter et de ses conseils et de la haute influence qu'il s'est acquise. Comptant sur son aide et m'abandonnant à la Providence, je ne crains pas de faire mienne à mon tour l'antique devise : « Toujours plus oultre ! ». Toujours plus oultre, dans l'accomplissement intégral du rôle scientifique et social de notre Université catholique, tel qu'il me semble avoir été mis en un tout particulier relief dans les solennités du soixante-quinzième anniversaire de sa restauration.

* * *

De par leurs origines historiques, les Universités, nées au XIIe siècle de l'introduction d'une nouvelle méthode dans les écoles de théologie et de droit, ont essentiellement pour objectif la science, considérée comme un bien et une fin en elle-même et non pas seulement comme

un moyen relativement à un but ultérieur. Elles sont des centres de recherche et de production scientifique, et des écoles où se forment des savants. De fait, elles sont devenues des écoles qui préparent *aussi* aux professions libérales, aux carrières dirigeantes, où donc se forment des praticiens. Mais, tandis que les écoles professionnelles se bornent à communiquer à leurs élèves un ensemble ordonné de connaissances en vue de l'utilité qu'on en peut tirer, l'Université, pour conserver son caractère propre, doit procurer à ses étudiants, non seulement un gagne-pain intellectuel, mais une vie intellectuelle (1). Elle forme en enseignant. La présentation de la vérité y suit la voie que la science elle-même a suivie dans son développement. Les professeurs y initient leurs élèves à la méthode du savoir, et, comme disait un de nos maîtres les plus illustres, le chanoine Carnoy, tout en leur apprenant la science *faite*, tout en leur montrant à l'occasion la vérité pure descendant à ses applications pratiques, ils les rendent capables de travailler eux aussi à la science *à faire*.

Une Université a donc comme but propre la culture de la vérité, non pas seulement la recherche de l'une ou l'autre vérité, mais celle de *la* vérité, qui est un tout. Sans doute, il n'y a pas d'intelligence humaine assez puissante pour embrasser ce tout d'un coup d'œil. Il faut le décomposer, y distinguer des données particulières et des aspects spéciaux. Ainsi naissent les différentes sciences, chacune avec son objet formel. Mais, ces objets ainsi distingués se compénètrent et se soutiennent. Dès lors, pour saisir avec vérité son objet propre, aucune science ne peut être exclusiviste ; elle doit rester consciente de sa solidarité avec les autres. Aussi est-il nécessaire, pour suppléer par l'association aux inconvénients de la spécialisation, qu'à l'Université toutes les sciences particulières se cultivent en même temps dans un étroit voisinage, et j'ajoute : sous la direction de la philosophie. « Nous avons la vue basse, dit le Cardinal Newman ; pour lire dans ce livre immense (de la nature) qui est ouvert devant nous, nous devons regarder de tout près les mots et les lettres qui le composent : c'est le rôle des sciences particulières. Mais n'oublions pas que ce travail est une abstraction ; les relations que nous isolons par la pensée, se tiennent dans la réalité. Voilà pourquoi les sciences particulières appellent une synthèse supérieure, une science des sciences, celle que l'on nomme la philoso-

(1) Cfr. S. H. Butcher. *Quelques aspects du génie grec*, trad. de l'anglais par N. Wallez. Louvain, Uystpruyst, 1909, p. 132 s.

phie » (1). Celle-ci prend pour point de départ les résultats obtenus par les autres; elle les coordonne, les harmonise et en fait un système. Ainsi les autres sciences non seulement doivent recevoir d'elle leurs principes, la légitimation de leur méthode et leur certitude, mais encore elles ont besoin de la philosophie comme d'un complément indispensable pour éviter l'émiettement de la pensée humaine. A la philosophie il appartient d'unifier les données des sciences en une explication synthétique qui reste rigoureusement en contact avec elles. « L'esprit humain, écrit M. Naville (2), aspire à une synthèse philosophique; il aspire à déterminer, au-dessus d'un petit nombre d'éléments et d'un petit nombre de lois (établis par les synthèses scientifiques), une unité supérieure qui soit la cause commune des éléments et de leurs rapports. A cette aspiration la plus haute de la raison, répondent les recherches de la philosophie proprement dite. La philosophie, dans la pleine et haute acception de ce terme, est la recherche d'un principe supérieur d'unité ».

Or, Messieurs, le principe suprême d'unité que les sciences particulières demandent à la philosophie, n'existe qu'en Dieu. Aristote ne va-t-il pas jusqu'à appeler parfois la métaphysique du nom de théologie? « Tous les grands problèmes de la philosophie, dit le Cardinal Mercier (3), nous mènent à Dieu. L'idée de Dieu est indispensable à la philosophie pour rendre raison de l'origine de notre âme et pour assouvir ses invincibles tendances vers une vie sans déclin, pour expliquer la production et la formation du monde matériel, pour donner à l'intelligence le repos complet de la certitude et à l'ordre social ses suprêmes assises, aussi bien que sa sanction véritable. »

Mais, l'histoire est là pour le prouver, l'intelligence humaine est d'elle-même moralement impuissante à établir sans erreurs l'ensemble de ces vérités rationnelles relatives à Dieu. « Il est donc nécessaire, conclut S. Thomas, qu'il y ait, outre la science philosophique dont la raison humaine poursuit l'acquisition, un enseignement divin que nous recevions par voie de révélation ». Cet enseignement divin, c'est l'objet de la théologie, soit qu'elle l'étudie dans son énoncé primitif et dans le

(1) Cité par D. Mercier. *La création d'une École supérieure de philosophie à l'Université de Louvain*. Paris, Delhomme et Briguet, 1890, p. 7.
(2) Cité par D. Mercier, *Discours d'ouverture du cours de Philosophie de S. Thomas*. Louvain, Ch. Peeters, 1882, p. 15.
(3) *L. c.*, p. 33.

processus par lequel les données divines, immuables en elles-mêmes, se sont progressivement définies, soit qu'elle construise la synthèse de ces définitions.

Et ainsi il se fait que, dans l'édifice de la vérité totale que doit être une Université, la faculté de théologie occupe le sommet. Les diverses facultés sont rattachées par le faîte à la philosophie qui les couronne et les relie à la théologie, comme l'entablement se superpose aux colonnes du temple et les relie à la voûte. De cette façon la science théologique elle-même ne s'isole pas de la culture générale et peut rapprocher toutes les nouvelles acquisitions de l'esprit humain du dépôt révélé et de ses formules authentiques pour mieux en faire jaillir tout le sens.

L'organisation de nos cinq facultés, complétées encore par l'adjonction de nombreux instituts spéciaux, répond donc adéquatement, Messieurs, à toutes les conditions que doit vérifier une Université, d'après le concept même de cette institution. C'est ce que reconnaissent les maitres de Cambridge, dans l'adresse qu'ils nous ont remise lors de nos fêtes, en nous félicitant de l'importance que nous accordons à la philosophie de S. Thomas et en exprimant le regret de n'avoir pas, comme nous, conservé à la théologie le rang que lui assigne la tradition académique (1).

Et cependant, la science cultivée dans les écoles catholiques organisées d'après les principes que je viens de dire, a été longtemps tenue en suspicion. Aux yeux de beaucoup de savants contemporains, dont le positivisme s'arrête à la détermination précise des faits particuliers, la synthèse philosophique est suspecte, comme si elle nuisait à l'analyse, qu'au contraire elle présuppose. Et puis, ils s'imaginent facilement qu'un catholique manque de liberté d'esprit et est incapable d'aborder un problème, sinon pour y chercher une confirmation de sa foi. Ce n'est pas ici le lieu, Messieurs, de réfuter encore une fois ces préjugés. Mieux que toutes les dissertations, une réponse par les faits devait triompher de l'indifférence qu'on affectait pour les travaux sortant de nos écoles. Grâce à Dieu, cette preuve est maintenant établie, et nos fêtes jubilaires ont montré que la valeur de cette preuve est universellement reconnue.

(1) « Professores vestri... Sancti Thomae Aquinatis philosophiam Aristotelicam praeclare profitentur. Theologiae quidem in Doctoribus creandis nosmetipsi olim anuli aurei vinculo cum reliquis Europae Universitatibus eramus conjuncti, quam consuetudinem, a Bentleio nostro quondam luculenter explicatam, iam per annos quinquaginta neglеximus, vos autem in honore solito conservastis ».

Rappelez-vous la scène, grandiose dans sa simplicité, qui s'est déroulée, il y a quelques mois, sur cette estrade. Mgr Hebbelynck venait de retracer objectivement, sans emphase, l'histoire des origines et des développements de l'Université de Louvain et de décrire comment, à son avis, l'évolution de notre institution pendant trois quarts de siècle a répondu à toutes les exigences du progrès scientifique. Alors, on vit défiler ici-même, en costume officiel, quarante-trois délégués des Universités et des Académies d'Allemagne, d'Angleterre, d'Autriche et de Hongrie, de France, de Grèce, d'Italie, de Russie, de Suisse, voire même des États-Unis et des Philippines. Ils vinrent successivement, à l'appel de leurs noms, déposer entre les mains de notre Recteur l'adresse de félicitations des corps savants qu'ils représentaient, — instituts officiels ou privés, protestants ou non-confessionnels aussi bien que catholiques. Tous ces corps savants, et les soixante-sept autres qui, sans avoir de représentant parmi nous, nous firent parvenir des adresses de congratulation, savaient notre foi et nos convictions religieuses. Nous ne laissons passer aucune occasion de les affirmer à la face du monde; nous les avions proclamées tout récemment soit au lendemain de l'encyclique *Pascendi*, soit à l'occasion du jubilé sacerdotal de Sa Sainteté Pie X; à la veille même de nos fêtes, le 25 mars dernier, nous répétions encore en présence de Son Excellence le Nonce apostolique, lors de la visite officielle qu'Elle daigna nous faire, « la promesse de notre constant et filial attachement au Saint-Siège apostolique » et notre volonté de nous « distinguer toujours davantage par la parfaite harmonie de (nos) doctrines avec... les enseignements de la Sainte Église » (1). Et donc, en prenant à nos fêtes la même part qu'ils prennent à l'occasion aux jubilés des plus célèbres Universités, tous ces corps savants déclaraient publiquement qu'ils nous tiennent pour dignes d'eux et que la profession de notre foi catholique ne nous empêche point d'occuper une place distinguée dans leurs rangs. Nous ne sommes plus des isolés dans le monde scientifique! Je ne sache point que la science des institutions catholiques ait jamais reçu de reconnaissance plus solennelle.

Or, remarquons-le bien, parce que notre activité universitaire s'étend en même temps à toutes les branches du savoir sans exception, cette reconnaissance comporte celle du caractère éminemment compréhensif

(1) Discours de Mgr Hebbelynck lors de la visite du Nonce, Mgr Tacci-Porcelli.

de notre foi, je veux dire celle de l'action intégrale que la vérité catholique est capable d'exercer sur l'universalité du savoir humain. Seule au monde, notre Université pouvait faire cette preuve, parce qu'elle est la seule Université catholique complète qui existe.

Ce rôle glorieux qu'a joué l'*Alma Mater* dans le monde savant et dans l'Église, nous en avons la confiance; elle demeurera toujours assez forte pour le remplir. A cet effet, elle doit rester ce qu'elle est, complète comme elle est, sans lacune, et se développant sans cesse d'après les besoins nouveaux. Ah! sans doute, l'existence et le maintien d'une pareille institution dans un pays aussi petit que le nôtre, tient du prodige; aucune autre nation catholique n'a jusqu'ici réussi à nous imiter! Conscients des énormes sacrifices qu'en vue de ces intérêts primordiaux nous imposons chaque année a la charité chrétienne, nous nous garderons bien de multiplier ou d'aggraver outre mesure nos exigences. Mais le passé nous est garant de l'avenir; la générosité et la sagesse des catholiques belges sauront maintenir leur œuvre.

Ce joyau de l'Église universelle, cette Université que le Saint-Père déclarait récemment encore non seulement la plus ancienne, mais le modèle des Universités catholiques (1), tel est le glorieux dépôt que Mgr Hebbelynck, après l'avoir fidèlement gardé, vient de remettre entre mes mains. Si la Providence, qui a toujours dirigé notre histoire de façon merveilleuse, veut aujourd'hui, pour mieux faire éclater son action, s'accommoder d'un instrument aussi faible, je m'abandonne sans crainte à sa conduite en obéissant simplement à son appel. Recteur d'Université, c'est la culture de la science que j'ai à promouvoir; la tâche est facile, quand on est entouré d'un corps professoral aussi célèbre. Recteur d'université catholique, j'entreprends ces fonctions dans les dispositions que Mgr Cartuyvels célébrait naguère chez Mgr Laforet, avec ce sentiment « qui attache par le plus intime de son âme le chef d'une institution vraiment catholique à l'Église mère et maîtresse de toutes les Églises et qui fera toujours du Recteur de Louvain..., parmi les enfants du Christ, l'un des plus dévoués pour la défense et l'honneur de l'Église sa mère. Une grande école scientifique et religieuse n'a pas de gloire plus fondamentale ni d'intérêt plus sacré que son étroite et indissoluble union avec la Chaire apostolique, centre

(1) Mgr Baudrillart, *Les universités catholiques de France et de l'Étranger*. Paris, Poussielgue, 1909, p. 5.

de l'unité chrétienne, colonne et fondement de la vérité religieuse » (1). Cette union, nous entendons la maintenir par notre soumission pleine et entière aux directions du Saint-Siège dans les difficultés de l'heure actuelle, qu'il s'agisse de questions philosophiques et scientifiques, d'Écriture Sainte, ou d'histoire des dogmes, comme Mgr Laforet, comme tous nos prédécesseurs surent la maintenir dans des difficultés d'un autre genre. Une inviolable fidélité à défendre les prérogatives doctrinales du Vicaire de Jésus-Christ, n'est-pas un des traits caractéristiques de notre Université que dès 1561, Pie IV appelait, pour cette raison, « la fille dévouée et fidèle de la Sainte Église romaine » ? L'autorité de l'Église catholique, on a voulu de nos jours la réduire au rôle d'interpréter les sentiments religieux de la collectivité des âmes chrétiennes et de les énoncer en des formules dogmatiques, qui ne restent vraies qu'en changeant perpétuellement de sens pour s'adapter à toutes les fluctuations de la vie de l'humanité. Quant à nous, fidèles à nos traditions, nous ne pervertissons pas la notion de vérité et nous conservons intacte la conception catholique de l'autorité enseignante ! En recevant d'elle, avec une simplicité d'enfant, la doctrine immuable révélée par le Christ, nous ne fermons les yeux à aucune lumière de la raison. Mais, comme le disait Mgr Abbeloos, « tenant par deux anneaux la chaîne de la vérité, nous cherchons par le travail de la pensée l'harmonie de cette double lumière dans une synthèse supérieure où sont pleinement sauvegardés les droits de la raison et pleinement respectés les droits de Celui qui est la Vérité même ».

*
* *

En vue de la réalisation toujours plus parfaite de l'œuvre scientifique dont je vous ai entretenus jusqu'ici, NN. SS. les Évêques ont pris, dans leurs dernières réunions, quelques mesures que je dois signaler.

« La psychologie religieuse, l'ethnographie religieuse, nous disait le Cardinal Mercier dans le discours qu'il nous adressa au cours des fêtes jubilaires, ont acquis, dans les centres scientifiques de tous les grands pays, une importance de premier ordre ». Nos théologiens ne peuvent se dispenser d'examiner de près les problèmes qui sont posés sur la nature de la religion et des religions, sur leur origine et leur évolution,

(1) *Quelques-unes des œuvres oratoires de Mgr Cartuyvels.* Louvain, J. Claes, 1909, p. 237.

sur leurs rapports avec la psychologie, la métaphysique, la morale, le droit social. Il a donc paru opportun de développer les chapitres du traité *De vera religione* déjà consacrés à ces matières. Dans ce but, M. l'abbé Van Crombrugghe, professeur au grand Séminaire de Gand, un des plus brillants docteurs en théologie qui aient été formés à Louvain dans ces dernières années, a été chargé d'organiser une série de conférences libres à la Faculté de Théologie pendant un semestre de l'année académique.

Nous souhaitons ardemment qu'avec l'étude des religions orientales, celle des langues sémitiques et orientales, qui a toujours constitué un des titres incontestables de gloire de notre Université depuis le lendemain même de sa restauration, prenne une nouvelle vigueur. Un programme pour l'obtention des grades en philologie sémitique vient d'être publié.

La nomination de M. Van Crombrugghe comme conférencier à la Faculté de Théologie, inaugure entre celle-ci et les facultés mineures que sont nos grands séminaires, un nouveau système de relations qui peut contribuer puissamment à l'union de toutes nos forces pour le bien commun. A un point de vue analogue, je suis heureux de saluer les nouvelles Associations d'anciens étudiants de l'*Alma Mater* qui se sont constituées à l'occasion du jubilé : association des docteurs en droit, association des docteurs en médecine, association des anciens étudiants du Séminaire historique.

La littérature grecque du moyen âge est de plus en plus cultivée et bien des universités lui ont déjà consacré une chaire spéciale. Des conférences facultatives sur la philologie byzantine seront données à notre faculté de philosophie et lettres par M. Paul Van den Ven, conservateur au Musée du Cinquantenaire, docteur en philosophie et lettres de notre Université, lauréat du concours universitaire et du concours pour les bourses de voyage, qui a déjà fait preuve d'une compétence réelle dans la matière par différentes publications très remarquées.

L'Université doit assurer à ses étudiants une vie intellectuelle intégrale. Or, de même que, d'après S. François de Sales, la politesse est la fleur de la charité, ainsi l'art est l'efflorescence de la vie intellectuelle. En exprimant les pensées originales, les sentiments, les conceptions idéalisées et émues de l'artiste, il tend à les reproduire chez les autres, à les propager par l'influence inhérente à la beauté, et ainsi il contribue à élever les âmes à une interprétation supérieure de la nature et de ses harmonies, de la vie humaine ou de la religion. Avec le culte de la

vérité, le culte de la beauté esthétique a sa place marquée à l'Université. A côté des cours d'histoire de l'art de notre doctorat en sciences archéologiques, l'Institut supérieur de philosophie inaugure cette année, à l'usage d'un plus grand nombre d'auditeurs, des conférences d'art et d'esthétique. Conformément à un vœu émis ici-même par le Cardinal-Archevêque, des conférences sur la psychologie infantile et la science éducative figurent aussi, cette année, au programme de l'Institut, dont depuis l'an dernier, des dispositions nouvelles rendent la fréquentation des cours plus facile aux étudiants des autres Facultés qui désirent compléter leur formation philosophique.

L'enseignement de notre Institut agronomique s'est graduellement rapproché de celui des facultés des sciences et accorde dès lors une importance moindre aux cours d'intérêt agricole. Cette organisation éloigne de plus en plus les jeunes gens qui se destinent à pratiquer l'agriculture et qui à ce titre auront à exercer dans le pays une grande influence sociale. Pour obvier à cet inconvénient, une section spéciale d'agriculture pratique a été créée à l'Institut agronomique; elle groupe tous les cours qui intéressent directement le praticien et le propriétaire. Le diplôme décerné après deux années d'études et un stage, confère le titre de licencié en Sciences agronomiques, correspondant aux licences en Sciences commerciales et en Sciences coloniales délivrées également après des études de deux ans. Cette modification permettra de relever encore le niveau scientifique des études de l'Ingénieur agricole.

Ainsi se poursuit régulièrement l'organisation de nos écoles des sciences. Leur outillage technique s'est encore perfectionné par l'inauguration, au cours de l'année jubilaire, de l'Institut de chimie et de l'Institut de zootechnie. Tout en continuant à développer l'œuvre déjà si heureusement avancée, le temps est venu d'apporter des soins particuliers à l'outillage scientifique des facultés consacrées aux sciences morales. Ce qu'est le laboratoire pour d'autres facultés, la bibliothèque l'est pour la philologie, l'histoire, le droit, la philosophie, la théologie, toutes ces sciences qui forment directement les idées dont vit une société et qui sont le principal ressort de son action. Vienne bientôt le jour où nous pourrons combler les lacunes de notre bibliothèque académique et développer ses locaux devenus insuffisants ! Les catholiques belges ont prouvé qu'ils savent comprendre ces nécessités d'un ordre supérieur, par l'empressement avec lequel ils ont rempli les listes de la souscription jubilaire qui nous fournira une première contribution à cette entreprise.

En bien des cas, le Musée est appelé, dans l'enseignement, à compléter la bibliothèque. Notre École coloniale doit à l'esprit d'initiative et au zèle éclairé d'un de ses professeurs, M. E. De Jonghe, qui a eu l'honneur d'accompagner M. le Ministre des Colonies au Congo, une importante collection congolaise qui formera le noyau d'un Musée ethnographique. Ce noyau se compose actuellement des produits multiples de l'industrie des Congolais, des objets les plus typiques donnant une idée de leur civilisation, tels que instruments de musique, de chasse, de pêche, couteaux, arcs, flèches, fétiches, etc., recueillis sur différents points de la colonie par les soins des missionnaires catholiques. Grâce à eux, l'Université de Louvain est la première à être dotée d'un Musée ethnographique congolais. Je tiens à leur exprimer notre profonde gratitude pour le dévouement qu'ils ont déployé à l'envi en cette circonstance. En promettant à M. De Jonghe leur précieuse collaboration, ils nous ont permis d'espérer que l'Université catholique possèdera bientôt une *Revue ethnographique et coloniale* sérieuse, qui attestera la vitalité de notre École coloniale en même temps qu'elle révèlera le progrès des œuvres belges au Congo.

Mais, quels que soient les perfectionnements apportés à notre outillage, la valeur de notre institution dépendra toujours en premier lieu de celle des ouvriers appelés à manier ces instruments, c'est-à-dire du corps professoral.

Chaque année, de nombreuses distinctions accordées à nos professeurs prouvent la considération dont ils jouissent dans le monde scientifique. Cette année encore, le jury belge chargé de décerner le prix décennal de philosophie, l'a attribué à l'unanimité de ses membres, aux ouvrages composés parmi nous par Son Éminence le Cardinal Mercier. Je ne m'attarderai pas, de crainte d'en oublier, à énumérer les distinctions obtenues, au cours du dernier exercice, par nos professeurs actuels. Le succès a aussi, comme de coutume, couronné les travaux composés par nos étudiants sous la direction de leurs maîtres. Quatre d'entre eux ont obtenu une bourse de voyage : M. l'abbé Henri De Vocht et le R. P. Jean-Baptiste Goestouwers, S. J., docteurs en philosophie et lettres, M. Willy Deton, docteur en médecine, et M. l'abbé Pierre Harmignie, docteur en droit et en philosophie thomiste. Le jury a proposé l'impression, aux frais de l'État, du mémoire rédigé par M. Harmignie sur *Les Syndicats de fonctionnaires*. Au concours universitaire, M. l'abbé Vanhalst, docteur en philosophie thomiste et bachelier en théologie, a été proclamé premier en philosophie.

Peu de mutations se sont produites dans le corps enseignant. Grâce à Dieu, il conserve sa couronne ! Nommé par S. S. Pie X chevalier de la grand' croix de S. Sylvestre, à l'occasion de son cinquantenaire de professorat effectif, que ses élèves et ses amis ont célébré le 8 mai dernier dans une manifestation tout intime, M. Louis Henry reste à notre tête et y continuera à nous donner à tous un insigne exemple de persévérante ardeur au travail scientifique le plus désintéressé.

Après onze années d'enseignement, épuisé par un travail qu'il n'eut jamais la prudence de proportionner aux exigences de sa santé, M. le chanoine Bondroit a demandé et obtenu d'être déchargé de ses cours. Le repos, nous l'espérons, lui rendra des forces nouvelles et bientôt il pourra remettre au service de la science et de l'Église les ressources d'une intelligence qui réunit les qualités du juriste, du philosophe et de l'historien. M. Bondroit sera remplacé, pour la partie générale du droit civil-ecclésiastique, par M. le chanoine Van Hove qui en enseigne depuis plusieurs années déjà la partie spéciale, et, pour la théologie morale fondamentale, par M. De Jongh, désormais chargé de tous les cours de théologie morale à la *Schola Minor*.

Sont promus à l'ordinariat : M. Defourny, de la Faculté de Droit; M. Schockaert, de la Faculté de Médecine; M. Carnoy, de la Faculté de Philosophie et Lettres.

Sont nommés professeurs extraordinaires : M. Balthasar, de la Faculté de Théologie; MM. Mayence et Bayot, de la Faculté de Philosophie et Lettres; MM. Verriest, Lemaire, Malengreau et Van Hecke, de la Faculté des Sciences.

Durant l'exercice 1908-1909, la mort a épargné les membres du corps enseignant; mais elle a frappé deux de nos professeurs émérites.

C'était une belle figure que celle du doyen d'âge de notre corps académique, M. Guillaume Lambert, ingénieur des mines, décédé à Bruxelles, le 22 février, à l'âge de 92 ans. L'enseignement qu'il donna ici de 1866 à 1894, fut fécond. En parcourant dans notre Bibliographie la série de ses publications, qui y occupe plusieurs pages, on peut se rendre compte du nombre et de la variété des problèmes auxquels il proposa des solutions originales. Le monde industriel lui est redevable de plusieurs inventions, et dès 1876, M. Lambert pressentait les richesses minières du nord de la Belgique et ébauchait l'œuvre réalisée aujourd'hui par un de ses élèves et de nos maîtres.

Avec M. Francis de Monge, est disparue une physionomie très originale de lettré élégant, de penseur personnel, de juriste délié et subtil,

de chrétien. Les sciences juridiques lui doivent bien des contributions, notamment de remarquables aperçus sur le droit romain. Toute sa vie, M. de Monge fut le chevalier passionné des grandes causes chrétiennes, dans le journalisme où sa culture générale et son érudition variée lui permirent de traiter sans banalité des sujets très divers, d'une plume alerte et élégante, parfois mordante et ironique. Ces grandes causes, il eut le secret d'en inspirer l'amour à la jeunesse qui, durant 22 ans, se succéda aux pieds de sa chaire des Pandectes. « Vous vouliez, lui a dit un de nos maîtres dans le discours d'adieu qu'il prononça sur sa tombe, qu'elle eût du caractère, qu'elle comprît son rôle actuel et sa mission sociale... Que de sentiments généreux vous lui avez inspirés, en lui parlant sa langue imagée et enjouée ! Votre âme, toute de bonté, la prenait au moment où elle s'y attendait le moins et semait en elle de nombreux germes qui devaient se lever plus tard en une abondante moisson au profit du vrai et du bien ».

***

C'est de cette façon compréhensive, Messieurs les Professeurs, que nous devons concevoir notre mission à l'Université.

On vient de l'écrire avec raison : « la science et la pratique, l'idée et l'action ne sont pas opposées et contradictoires. Leur harmonie et leur équilibre sont essentiels à la santé d'un peuple. Quand cet équilibre est rompu, quand cette correspondance nécessaire vient à manquer, une nation court au fanatisme ou s'enfonce dans la fainéantise » (1). En préparant des savants, une Université moderne doit donc préparer des hommes d'action. Elle ne peut pas se contenter d'être une institution d'enseignement ; il faut qu'elle soit une œuvre d'éducation totale.

L'éducation chrétienne, sociale et patriotique de ses enfants, l'Université de Louvain l'a toujours mise au premier rang de ses préoccupations. Elle n'offre pas seulement aux jeunes gens un abri protecteur de la religion et des mœurs. Ici, pas n'est besoin de chercher un remède, difficilement efficace, contre l'influence pénétrante d'une atmosphère générale d'indifférence et de neutralité. Nous conservons et nous développons sans peine chez nos étudiants catholiques les convictions dont ils auront à s'inspirer plus tard. Mais là ne s'arrête pas notre devoir. L'Université est pour eux le vestibule de la vie publique.

(1) S. H. Butcher, *l. c.*, p. 143.

Il faut qu'aux heures de distraction que demande l'étude, ils se préparent aux luttes qu'ils auront à soutenir, à l'action qu'ils auront à exercer. Nos fêtes jubilaires ont étalé à tous les yeux la preuve qu'à ce point de vue encore l'*Alma Mater* n'a pas manqué à sa mission. Dans d'éloquents rapports présentés à cette tribune, deux de nos étudiants ont eux-mêmes décrit toutes les œuvres et les vingt-quatre cercles d'études de langue française et flamande où ils s'exercent à la pratique de la charité et s'initient à la défense de leur foi, à la discussion des grandes questions du jour. Combien efficace est cet apprentissage, on a pu en juger par le défilé si imposant des Sociétés catholiques fondées dans tout le pays par nos anciens étudiants. « La partie la plus émouvante de la cérémonie (du premier jour des solennités jubilaires), écrit Mgr Baudrillart (1), et celle qui a le mieux inculqué aux spectateurs l'idée de l'influence sociale et politique exercée par l'Université de Louvain, ce fut l'interminable et pittoresque défilé des sociétés et de leurs bannières. Il avait été stipulé qu'entreraient seules dans le cortège les associations fondées par d'anciens louvanistes.... On en avait annoncé six cents; il en est venu mille! Pendant une heure et demie, une véritable vague humaine déferla dans la rue de la Station. Au-dessus des têtes, flottaient joyeusement au soleil et au vent de larges et souples bannières de soie, aux chatoyantes couleurs, ornées d'armoiries ou de dessins symboliques, les unes toute neuves, les autres vieilles et vénérables, presque toutes fort artistiques. Devant l'estrade où se tenaient debout le Cardinal Mercier, les ministres en uniforme, les invités également en costume de gala, les drapeaux s'inclinaient, les musiques jouaient, les hourras sortaient de toutes les poitrines, et l'on avait le sentiment d'une grande force ». Cette force, elle était faite de mille forces particulières disséminées dans le pays mais revenues en ce jour à leur source. Dans cette solennité, prélude de celle qui devait se dérouler quelques mois après dans les rues de Malines, « on sentait battre le cœur d'un peuple catholique » (2). Ce peuple, en envoyant de partout ses représentants à cette fête, proclamait bien haut à son tour que, comme le disait naguère Mgr Baunard, « le foyer et le centre de sa vie catholique, nationale, morale, c'est son admirable Université de Louvain » (3).

(1) *L. c.*, p. 13.

(2) Mgr G. Breton. *A l'Université de Louvain*, dans le *Bulletin de littérature ecclésiastique*, juin 1909, p. 243.

(3) *Vingt années de rectorat. Discours de rentrée et annexes*. Paris, Vve C. Poussielgue, 1909, p. 359.

Grâce à l'étroitesse de nos frontières, l'influence de ce foyer unique rayonne sur le pays tout entier, et par là s'explique la part prépondérante qu'a eue notre Université à la formation du parti catholique dans notre patrie. Il ne suffit pas, pour mener une action commune, condition des victoires, de s'inspirer des mêmes principes sur la religion et les grandes questions de l'ordre social ; l'exemple donné par les catholiques dans un grand pays voisin du nôtre en est la preuve et manifeste à tous les yeux la puissance des malentendus que peuvent créer, entre les hommes d'une même cause, des différences d'éducation. Ces principes religieux et sociaux ne déterminent qu'une attitude générale. L'impression qu'ils produisent, se diversifie trop, en passant par l'intelligence et le cœur des individus et en s'y combinant avec des intérêts particularistes, pour qu'il en résulte naturellement une même conduite dans les circonstances concrètes de la vie publique. Un groupement est nécessaire, qui ramène à l'unité toutes ces impressions subjectives. Et quel groupement plus efficace que celui d'un centre unique d'enseignement et de formation supérieure où les intelligences et les cœurs se développent dans la même atmosphère et sous la direction des mêmes maîtres ? Chez les catholiques belges, l'Université de Louvain, qui compta pendant le dernier exercice 2368 étudiants, réunit et forme à une même école la grande majorité de ceux qui le lendemain doivent, dans toutes les carrières, prendre la direction de leurs troupes. Et n'est-ce pas là qu'il faut chercher la principale explication de ce mouvement commun avec lequel, sur les différents points du pays, ils ont su s'élancer vers tous les progrès de la vie sociale et politique ?

Ce rôle patriotique, l'*Alma Mater* le joue depuis bientôt cinq siècles. « Les autorités de l'époque, écrit M. Van den Heuvel (1), parlant de la fondation de 1425, ne soupçonnaient pas un instant cet autre rôle qu'allait remplir l'Université nouvelle ; elles ne devinaient pas qu'après avoir donné aux principautés belges le lustre d'une lignée de grands humanistes, elle préparerait les intelligences et les cœurs à un avenir politique national. Pendant trois siècles et demi, de toute la région, sans distinction de province, viendraient incessamment à ce centre d'activité intellectuelle, les jeunes esprits avides de savoir et désireux de se créer une carrière. Ils apprendraient à se mieux connaître ; ils se formeraient aux mêmes disciplines ; ils s'enthousiasmeraient du même

(1) *Les fêtes de l'Université de Louvain*, dans la *Revue générale*, juin 1909, pp. 817-818.

idéal. Leurs lauriers s'uniraient et formeraient un commun patrimoine académique. L'Université serait un des facteurs les plus puissants de cette unité de vues et de sentiments, d'idées générales et d'aspirations, qui deviendrait la grande assise, la pierre fondamentale de la future patrie belge ».

Ce rôle patriotique, nous nous sommes engagés à le continuer, dans l'adresse que la veille de nos fêtes nous avons fait parvenir à notre auguste Souverain, en lui renouvelant l'hommage, que nous réitérons aujourd'hui, de notre inviolable attachement à nos traditions nationales et à notre dynastie. L'*Alma Mater* doit rester toujours sous cette dynastie tutélaire, ce qu'elle a été sous tant de dominations étrangères, la cité commune des intelligences catholiques dans notre pays, le foyer de notre fraternité nationale! Fidèles à la loi de nos origines historiques, conservons avec soin, Messieurs, le caractère propre de notre peuple qui est l'unité dans la diversité. A cet effet, il faut qu'outre la formation générale que tous reçoivent en commun, chacun de nos étudiants ait les moyens de se préparer à exercer plus tard, dans son milieu particulier, une influence adaptée à l'originalité de ce milieu. Des moyens de ce genre, ils les possédaient déjà, nombreux, dans ces différents cercles d'étude dont je parlais tout à l'heure et où nos maîtres mettent à leur disposition tout leur dévouement. Les étudiants des Écoles spéciales en trouveront un nouveau dans les cours pratiques et exercices de technologie flamande avec notions de technologie allemande qui viennent d'être organisés et dont MM. Janssens, Gillon et Van Hecke ont bien voulu se charger.

Messieurs les Étudiants,

Vous êtes les héritiers des traditions de ceux qui, il y a un quart de siècle, ont mené au pouvoir et y ont maintenu depuis lors notre grand parti catholique belge; de ceux qui, durant vingt-cinq ans, l'ont exercé, ce pouvoir, avec une vaillance et une sagesse qui ont forcé l'admiration du monde; de ces cent députés ou sénateurs actuels, de ces ministres d'État, de ces huit ministres en fonctions qui sont sortis de nos rangs et dont un grand nombre, à la suite du président du Conseil, ont voulu venir attester ici devant tout le pays, leur profonde reconnaissance à l'Université catholique! Eh bien, noblesse oblige! Vous aussi, quand votre jour sera venu, à l'égoïsme exclusif de la profession, à l'indolente paix de la vie privée, vous préférerez le service actif de l'Église et de la

patrie. Aujourd'hui, c'est de forger votre armure qu'il s'agit. Prenant le mot d'ordre de ceux que la Providence a préposés à votre direction, exercez-vous au combat, mais sans devancer votre heure et vous souvenant qu'il n'appartient pas à votre âge de dicter des décisions. En face des redoutables problèmes qui bientôt peuvent se poser pour nous, serrez vos rangs plus étroitement unis. C'est en miniature le tableau de la Belgique de demain que vous présentez à nos yeux. Divisés ici, vous resteriez divisés plus tard, et la parole de l'Écriture est toujours vraie : *Regnum divisum desolabitur.*

Mais, votre premier devoir, c'est d'étudier : n'êtes-vous pas des étudiants? Étudiez donc et sans perdre un jour. Songez aux responsabilités qui vous incombent! « Si un jour, disait notre grand Dr Lefebvre à ses élèves médecins, un de vos semblables venait à périr dans vos mains, parce que vous avez ignoré quelqu'une des ressources de la médecine moderne, son ombre vous poursuivrait comme un cauchemar ». Chacun de vous peut s'appliquer des réflexions analogues, d'après la carrière à laquelle ses études le préparent. Or, Messieurs, ce n'est pas le travail fiévreux des derniers mois de l'année qui vous procurera cette science avec laquelle vous pourrez faire face aux obligations de votre vie. Rarement, les connaissances ainsi acquises suffisent à faire passer un examen. En tout cas, elles valent ce qu'elles ont coûté; elles ont la solidité et la durée des édifices bâtis à la hâte et sans fondement. C'est dès aujourd'hui qu'il faut vous mettre à l'œuvre. En fréquentant avec une assiduité scrupuleuse les leçons de vos maitres, en revoyant chaque jour et en répétant à des intervalles fixes les matières qui vous sont exposées, vous permettrez à celles-ci de se tasser régulièrement dans vos esprits et d'en prendre définitivement possession. Encore, ce travail réceptif ne peut-il pas vous satisfaire! La science ne s'arrêtera pas le jour où vous sortirez de l'Université. Elle continuera sa marche, et, si vous ne pouvez la suivre, les connaissances que vous aurez acquises ici, seront bien vite démodées. Il est donc nécessaire que tous, dans une certaine mesure, vous vous initiiez au travail personnel, à la méthode du savoir, pour pouvoir plus tard, selon l'expression reçue, vous « tenir au courant ». Vous y êtes d'ailleurs obligés par votre profession actuelle; car, je vous le disais en commençant, on vient à l'Université pour assouvir le plus noble besoin de l'âme humaine, celui de la vérité désirée et aimée pour elle-même.

A l'œuvre donc et tout de suite! N'allez pas, au courant de cette année, gaspiller votre temps dans des sociétés et des réunions qui n'ont

d'autre but qu'un trivial amusement! Que s'il y a des raisons sérieuses de vous réunir, ne mettez pas alors en commun ce qu'il y a de moins noble en chacun de vous. Profitez de l'occasion pour mêler vos aptitudes et vos connaissances, ou encore pour vous entretenir des intérêts religieux et sociaux qui concernent vos provinces et vos villes, intérêts que vous aurez bientôt à défendre vous-mêmes.

Chers jeunes gens, c'est avec une entière franchise que je vous parle pour la première fois et que je veux vous parler toujours. Je me trouve investi auprès de vous de l'autorité de vos pères et de vos mères qui vous ont confiés à nos soins, de l'autorité de l'Église de Belgique qui vous attend sur la brèche. En leurs noms, j'aurai souvent à vous redire :

Jeunes gens, soyez studieux! En nos jours de concurrence effrénée, vous ne vous ferez place au soleil que par votre science!

Jeunes gens, soyez chrétiens, soyez pieux! Étudiez votre religion : on la connaît souvent si mal. Pratiquez tous les jours votre religion; elle sera votre grandeur et votre sauvegarde.

Jeunes gens, soyez chastes! Il n'y a pas de gloire à voir de près les turpitudes de la vie. Il est honteux de se ravaler au niveau des plaisirs de la brute.

Jeunes gens, songez bien qu'on a les yeux ouverts sur vous. Gardez votre honneur, l'honneur de vos familles, l'honneur de l'Université!

Messieurs les Professeurs,

C'est notre devoir à nous de mener cette chère jeunesse, non seulement dans le chemin de la science, mais encore dans les sentiers de la vertu, de la piété et de l'édification, où nous devons les précéder par nos exemples. Car, la vie catholique, c'est la raison qui justifie l'existence de notre Université. Cette vie, nous nous devons à nous-mêmes, nous devons à ceux qui ont créé notre institution, de la vivre et de la faire vivre par nos étudiants dans toute sa plénitude.

« Mon désir, ma résolution, vous dirai-je avec Mgr Baunard, prenant possession à Lille de ses fonctions rectorales (1), est de mener cet ouvrage, comme Dieu lui-même mène d'un bout à l'autre tous les siens : *A fine usque ad finem suaviter et fortiter. Fortiter :* je vous le dois, Messieurs; car vous voulez que votre chef soit véritablement un chef; votre honneur autant que le bien commun le réclame. Mais aussi et en

(1) *L. c.*, p. 7-8.

même temps, je mènerai l'œuvre *suaviter*, parce que c'est l'esprit de mon maître. Il y a plus de dix ans (puis-je toujours poursuivre avec l'éloquent Recteur), que ma main est dans votre main ; ce n'est certes pas à cette heure que je la retirerai. Et si mon titre me rappelle que je me dois à nos étudiants comme un père, vous ne refuserez pas, chers collègues, de me considérer toujours, comme un ami, comme un frère. Vous m'aiderez donc dans l'accomplissement de cette tâche ; vous pourrez par là adoucir l'amertume de plus d'un sacrifice. Je n'en puis douter d'ailleurs après le bon accueil que vous avez fait à ma nomination ; j'en suis touché plus que je ne puis le dire. Continuez-moi cette assistance, et tous ensemble consacrons-nous à l'œuvre qui ne peut aboutir à ses nobles fins qu'en étant l'œuvre de tous : *Frater cum fratre conjunctus civitas firma.* »

Cette œuvre, j'éprouve le besoin de la placer sous la protection de Celle que l'Université restaurée, aussi bien que l'ancienne Université, invoque comme la *Sedes Sapientiae*, sous la protection de la douce Vierge aux pieds de laquelle s'écoula ma jeunesse, Notre-Dame de Bonne-Espérance ! *Spes nostra, salve !*

Sous les auspices de cette auguste patronne, au nom de NN. SS. les Évêques, je déclare ouverte l'année académique 1909-1910, la première du quart de siècle à travers lequel il nous incombe, fidèles à notre passé, dans l'union qui fait la force, de mener l'Université catholique toujours florissante aux gloires du centenaire.

VISITE OFFICIELLE

de S. Ex. le Nonce apostolique à l'Université catholique de Louvain.

Le jeudi 25 mars, fête de l'Annonciation, Son Excellence le Nonce, accompagné de son secrétaire, a fait sa visite officielle à Louvain. Après avoir déjeuné chez Mgr le Recteur, il s'est rendu aux Halles universitaires, dont il a visité tout particulièrement la Salle des Portraits et la Bibliothèque, puis, dans la Salle des Promotions, bondée de professeurs et d'étudiants, Mgr Hebbelynck a adressé au Représentant du St-Siège quelques belles paroles de bienvenue :

« Excellence,

» L'Université de Louvain a toujours ambitionné l'insigne faveur de recevoir la visite des Nonces apostoliques qui se succédèrent dans notre pays; et, parmi eux elle salue avec fierté le nom de Joachim Pecci, devenu le Pape Léon XIII, de grande et sainte mémoire.

» Les circonstances dans lesquelles Votre Excellence nous arrive aujourd'hui rehaussent encore la valeur du précieux témoignage de sympathie dont Elle nous honore en ce moment.

» Vous avez voulu que votre visite précédât la solennité de nos fêtes jubilaires, afin que — selon les propres paroles de Votre Excellence — vous fussiez déjà des nôtres, au moment où l'*Alma Mater* réunirait autour d'elle la grande famille universitaire.

» Obéissant à la même pensée délicate, vous avez désiré qu'à la solennité de votre visite officielle vînt s'ajouter une réception plus intime qui vous permît d'entrer en contact familier avec chacun des membres de notre Corps académique.

» A notre jeunesse universitaire vous réservez l'honneur et la joie de voir l'Envoyé du Saint-Siège présider à une des plus touchantes manifestations de sa vie chrétienne et religieuse.

» Votre présence à la cérémonie de clôture de notre station du carême sera elle-même pour nos jeunes gens une éloquente prédication : confirmant les enseignements de notre brillant et sympathique conféren-

cier, elle leur prouvera toute l'importance de la méditation des grandes vérités qui doivent être la règle suprême de leur vie intellectuelle et morale.

» Excellence, lorsque, toute à l'heure, vous élèverez, au-dessus de nos fronts courbés, la Sainte Hostie, pour nous bénir, notre pensée se reportera avec reconnaissance sur la bénédiction, si affectueusement paternelle, que le Vicaire de Jésus-Christ nous accordait il y a peu de jours, quand nous eûmes le bonheur d'offrir nos congratulations et nos vœux au Pontife jubilaire; elle se reportera avec confiance sur la bénédiction plus spéciale encore que Sa Sainteté nous réserve pour nos prochaines fêtes académiques.

» Interprète de l'Université catholique, j'ai l'honneur d'offrir l'hommage de notre vive gratitude et de notre profond respect à l'auguste représentant du Saint-Siège, au prélat éminent, que ses nobles qualités de l'esprit et du caractère désignèrent aux plus importantes missions diplomatiques et dont l'arrivée à la cour de Bruxelles fut accueillie avec joie dans le pays tout entier.

» Notre gratitude, Excellence, nous ne pourrions vous en donner de gage plus précieux qu'en renouvelant en Votre présence la promesse de notre constant et filial attachement au Saint-Siège apostolique.

» Profondément touché de la bienveillante sollicitude dont le Saint-Père nous donnait tout récemment encore un témoignage public et hautement flatteur, nous saurons réaliser le vœu que, dans l'audience solennelle du 13 mars, le Pontife bien-aimé adressait à notre *Alma Mater :* « Puisse l'Université de Louvain prospérer de plus en plus; puisse-t-elle se distinguer toujours davantage par la parfaite harmonie de ses doctrines avec les vrais progrès de la science et les enseignements de la Sainte Église! »

S. Ex. le Nonce a répondu par un éloquent discours :

« Monseigneur le Recteur,
» Messieurs,

» En acceptant l'invitation de Mgr le Recteur magnifique, qui a voulu m'adresser des paroles si aimables et si éloquentes, de venir visiter cette illustre Université de Louvain, j'ai eu l'impression que j'allais accomplir un des actes les plus importants de ma mission de Nonce en Belgique, ou mieux, l'impression que cette visite à Louvain complétait et couronnait la prise de possession de mon poste.

» En effet, Messieurs, qu'est-ce qu'un Nonce? Vous le savez, et pour vous le définir vous me permettrez de faire abstraction de ma personne si peu digne de ce titre.

» Un Nonce est le représentant du Pape au milieu d'un peuple, auprès d'un gouvernement. Dans un pays, comme la chère Belgique, où ce gouvernement et ce peuple sont catholiques, la tâche est facile et réconfortante pour le Nonce : le respect, le devouement, l'attachement à la Sainte-Église et à la Personne du Pape y sont devenus de nobles traditions. Depuis un an que je m'y trouve j'ai la consolation de le constater tous les jours, et je suis heureux d'en rendre ici un témoignage public.

» Eh bien, Messieurs, de tout cela vous en avez le mérite ; voilà l'explication du sentiment de joie complète auquel je faisais allusion en commençant ce discours.

» N'est-ce pas, en effet, grâce à vous, grâce à cette école de vertu et de science, qui va, cette année, fêter si brillamment un glorieux passé de 75 ans, qu'est dû en grande partie le bien-être dont jouit la religion?

» N'est-ce pas à vous surtout que nous devons le magnifique exemple donné au monde par votre peuple, si petit par l'étendue de son territoire, mais si grand par ses sages progrès et sa haute civilisation qui provoquent partout l'admiration et font naitre chez les puissantes nations voisines le désir de vous imiter?

» Comment ne serais-je pas heureux de me trouver au milieu de vous, moi représentant des glorieux Pontifes Léon XIII et Pie X, qui tous deux ont voulu encourager, soutenir, faire grande cette Université : « Je veux qu'elle soit la première, disait Léon XIII », et sa parole s'est pleinement réalisée. Comment ne serais-je pas heureux de pouvoir vous dire le plaisir, la fierté qui m'animent en visitant cette *Alma Mater* qui a répandu, avec ses enfants, dans la Belgique entière la religion, le bien-être, la vraie civilisation chrétienne!

» En vous remerciant, Messieurs, comme représentant du Pape Pie X pour tout le bien que vous faites, pour l'exemple de dévouement et de sacrifice que vous donnez à l'Église et à la Patrie, je m'acquitte d'un devoir bien facile et bien agréable. En retour, Messieurs, je puis vous dire au nom du Pape lui-même, et cela pour votre récompense, combien grande est la place que vous occupez dans le cœur et dans la sollicitude du Souverain Pontife. Vous avez donné une grande consolation à l'Église en répondant si pleinement aux espérances qu'elle avait mises en vous. Le passé qui est plein d'encouragements; l'avenir nous dira par ses victoires et ses conquêtes sur l'erreur et sur le mal, combien étaient justifiées l'affection spéciale et l'estime dont on vous entoure.

» Courage et confiance !

» Monseigneur le Recteur, Messieurs les Professeurs, Messieurs, merci de m'avoir donné l'occasion de vous parler et de vous voir. Je puis bien vous le confier maintenant; depuis longtemps je désirais vous connaître, me retrouver avec vous ; il me manquait cette joie, vous me la donnez en ce moment, merci.

» Vous aurez bientôt de grandes fêtes jubilaires ; celle d'aujourd'hui est une fête pour moi, je ne saurais assez vous dire combien je la goûte et je l'apprécie et combien je vous en resterai éternellement reconnaissant ! »

S. Exc. se fit ensuite présenter MM. les professeurs, avec lesquels il s'entretint affablement de leurs études et de leurs travaux, puis, acclamé, à la sortie, par un gros millier d'étudiants rangés dans la rue avec leurs étendards, il fut conduit en cortège à l'église St-Michel, où il célébra le Salut de clôture des conférences du Carême.

FÊTES JUBILAIRES

célébrées à l'occasion du LXXVe anniversaire de la Restauration de l'Université catholique à Louvain (1834-1909).

Les 9, 10 et 11 mai 1909, l'Université célébra le LXXVe anniversaire de sa restauration à Louvain, siège de l'antique *Alma Mater* dont elle avait repris les traditions et les travaux scientifiques, pour la gloire de l'Église et de la Patrie.

Nous nous bornons à reproduire ici le programme de ces fêtes, la liste des Institutions et des personnalités qui y participèrent ou qui ont adressé à l'Université un message de félicitations, et les discours prononcés par S. Em. le Cardinal Archevêque de Malines et par Mgr Hebbelynck, Recteur magnifique de l'Université.

Le récit détaillé des événements de ces trois journées de fêtes se trouve consigné dans le *Liber Memorialis* des fêtes du LXXVe anniversaire de la restauration de l'Université (1).

(1) Un volume grand in-8o de 300 pages, publié chez Peeters, éditeur à Louvain, 1910. Il renferme aussi, outre les documents qui seront indiqués dans les notes suivantes, l'indication des divers comités qui se sont occupés de la préparation des fêtes et celle des principales personnalités qui y ont pris part. Notons ici, parmi les dignitaires ecclésiastiques, S. Ém. le Cardinal Mercier, Archevêque de Malines, et tous les Évêques de Belgique, Son Exc. Mgr Tacci Porcelli, nonce apostolique, S. G. Mgr Bourne, archevêque de Westminster, S. G. Mgr Casartelli, évêque de Salford, S. G Mgr Chisholm, évêque d'Aberdeen, S. G. Mgr Gabriels, évêque d'Ogdensburg (États-Unis), le Rme dom L. Janssens, O. S. B., secrétaire de la Congrégation des Réguliers, le Rme dom Gasquet, O. S. B., abbé président des Bénédictins anglais, le Rme dom de Kerchove, O. S. B., abbé du Mont-César à Louvain, les Rmes Prélats des abbayes des Prémontrés d'Averbode et de Parck, Mgr Duchesne, directeur de l'École française à Rome, Mgr Baudrillart, recteur de l'Institut catholique de Paris, Mgr O'Riordan, recteur du Collège irlandais à Rome, le R. P. de Groot, O. P., professeur à l'université d'Amsterdam, M. le chanoine Dr Nic. Kaufmann, professeur au lycée de Lucerne etc.; parmi les personnalités civiles, MM. les Ministres Schollaert, de Lantsheere, Davignon, Liebaert, baron Descamps, Helleputte et Hubert, MM. Beernaert et Lejeune, ministres d'État, M. Van der Bruggen, ancien ministre de l'agriculture, M. Colins, bourgmestre de Louvain, MM. les sénateurs Roberti, baron Orban de Xivry et Van der

PROGRAMME DES FÊTES JUBILAIRES.

Préliminaires. Envoi d'adresses respectueuses au Pape, au Roi et au Corps Episcopal de Belgique (1).

Journée du Dimanche 9 Mai.

A 9 heures. Fête des Pauvres, organisée par les soins de la Société de St-Vincent de Paul.

A 10 heures. Aux Halles Universitaires. Réception des Ministres. Présentation des Délégués étrangers aux Autorités Académiques.

A 11 heures. Inauguration du nouvel Institut d'Arenberg, par Mgr le Recteur Magnifique.

A 11 1/2 heures. Inauguration solennelle de l'Exposition des œuvres de Constantin Meunier réunies dans l'Institut d'Arenberg, par M. le baron Descamps, ministre des Sciences et des Arts (2).

A 12 1/2 heures. Lunch offert par le Collège des Bourgmestre et Échevins, dans les salons de l'Hôtel de Ville, aux Membres du Gouvernement, aux Autorités civiles et militaires, à l'Université et à ses Hôtes.

A 1 1/2 heure. Remise solennelle de la statue de Juste Lipse à la Ville de Louvain au nom du gouvernement par M. le baron Descamps, ministre des Sciences et des Arts (3).

A 3 heures. Rue de la Station, Cortège des Drapeaux des Associations d'action sociale créées ou dirigées dans le pays par d'anciens étudiants de l'*Alma Mater*.

A 9 heures du soir. Fête musicale et illumination du Parc St-Donat.

Kelen, échevin de la ville de Louvain, MM. De Becker-Remy, Rosseeuw, comte de Bergeyck de Brouchoven et Arthur Verhaegen, membres de la Chambre des Représentants, le comte de Briey, gouverneur de Luxembourg, M. Damoisaux, gouverneur du Hainaut, M. Beco, gouverneur du Brabant, M. von Savigny, membre du Reichstag, M. René Bazin, de l'Académie française, MM. Lemoine, comte de Franqueville et Béchaux, membres de l'Institut de France, etc. Les noms des délégués des Institutions savantes sont donnés plus loin. Un bon nombre de nouveaux docteurs *honoris causa* étaient aussi présents.

(1) Voir le texte de ces adresses et les réponses du Pape, du Roi et des Évêques belges dans le *Liber Memorialis*, pp. 6-26.

(2) Le texte des discours d'inauguration de Mgr HEBBELYNCK et du baron DESCAMPS est reproduit dans le *Liber Memorialis*, pp. 28-41.

(3) Le *Liber Memorialis* (pp. 44-59) reproduit le texte du discours de M. le baron DESCAMPS, la réponse de M. COLINS, bourgmestre de Louvain, et les paroles de reconnaissance prononcées au nom de l'Université par Mgr le Recteur.

Journée du Lundi 10 Mai.

A 10 heures. Te Deum solennel chanté par S. Ém. le Cardinal Archevêque de Malines en l'Église St-Pierre.

A 11 heures. Séance Académique solennelle au grand Auditoire du Collège du Pape :

Allocution de S. Exc. Mgr Tacci Porcelli, nonce apostolique (1).

Remise des adresses de félicitations par les délégués des Académies, des Universités et des Sociétés savantes (2).

Rapport de Mgr le Recteur Magnifique sur les développements de l'Université de Louvain depuis sa restauration, et surtout pendant les vingt-cinq dernières années.

Discours des délégués des Étudiants actuels, en français et en flamand, sur les Sociétés estudiantines de l'Université (3).

Discours du Marquis de la Boëssière-Thiennes, président de l'Association des Anciens Étudiants (4).

Discours de S. Ém. le Cardinal Archevêque de Malines. — Remise au Recteur des lettres de fondation de l'Université en 1425 par le Pape Martin V, lettres qui étaient conservées au Séminaire de Haaren (5).

Proclamation des Grades Académiques *honoris causa* (6).

A 1 heure. Aux Halles Universitaires. Remise à Mgr le Recteur Magnifique de son portrait offert par les membres du corps professoral (7).

Lunch offert par Mgr le Recteur dans la grande salle de la Bibliothèque.

A 2 heures. Exécution de *Katharina*, d'Edgar Tinel, en flamand, au théâtre de Bériot.

A 6 heures. Banquet Académique offert par l'Université à MM. les délégués étrangers et invités (8).

(1) Cfr. *Liber Memorialis*, pp. 66-67.

(2) Lire le texte de ces adresses dans le *Liber Memorialis* (appendices).

(3) La partie de ces rapports relative à l'activité scientifique et littéraire des étudiants est reproduite dans le *Liber Memorialis*, pp. 105-124.

(4) Cfr. *Liber Memorialis*, pp. 125-132.

(5) Le facsimile de la charte se trouve à la fin du *Liber Memorialis*.

(6) La liste de ces docteurs a été publié ci-dessus, pp. 183-184.

(7) Voir le discours de M. Masoin et la réponse du Recteur dans le *Liber Memorialis*, pp. 161-172.

(8) Voir dans le *Liber Memorialis*, pp. 174-201, l'énumération des principales personnalités qui y prirent part et le texte des différents toasts portés : au Pape et au Roi par S. Ém. le Cardinal Archevêque de Malines, avec la



MONSEIGNEUR HEBBELYNCK
RECTEUR HONORAIRE DE L'UNIVERSITÉ

Journée du Mardi 11 Mai.

A 10 heures. Messe pontificale célébrée en l'Église St-Pierre par S. G. Mgr Stillemans, évêque de Gand.

A 12 heures. Au Cercle Catholique, lunch offert aux membres des comités régionaux de la souscription organisée pour la Bibliothèque de l'Université.

A 1 1/2 heure. Exécution des *Béatitudes* de César Franck, en français, au théâtre de Bériot.

A 5 heures. Grand banquet de l'Association des Anciens Étudiants (1).

LISTE

des Académies, Universités et Sociétés Savantes représentées par un délégué aux fêtes jubilaires.

ACADÉMIES	DADE DE FONDATION	DÉLÉGUÉS
1 Académie Française.	1635	M. René Bazin de l'Académie Française.
2 Académie des Sciences de Paris.	1666	M. Lemoine Membre de l'Institut de France.
3 Académie des Arcades de Rome.	1690	M. Joseph Janssens.
4 Académie Royale de Belgique.	1772	M. Beernaert Ministre d'État Membre de l'Institut de France.
5 Académie des Sciences Morales et Politiques de Paris.	1832	M. le Cte de Franqueville Membre et ancien Président de l'Institut de France.

réponse de S. Exc. le Nonce Apostolique et de M. SCHOLLAERT, chef du Cabinet; au Cardinal et aux Évêques de Belgique par Mgr le Recteur, avec la réponse de Mgr Stillemans, évêque de Gand; à tous les représentants des Corps Savants qui participaient aux fêtes, par M. le Secrétaire de l'Université, avec la réponse de M. BEERNAERT, ministre d'État, au nom des Invités belges, et celle de M. le comte DE FRANQUEVILLE, membre de l'Institut de France, au nom des Invités étrangers.

(1) V. au *Liber Memorialis*, pp. 204 et ss.

6 Académie Royale de Médecine de Belgique.	1841	M. le Dr Moeller Président de l'Academie.
7 Académie des Nuovi Lincei de Rome.	1847	M. le Prof. Louis Henry M. de la Vallée-Poussin et M. le Chanoine de Dorlodot Prof. à la Faculté des Sciences de l'Université de Louvain.
8 Académie Royale flamande de Belgique.	1886	M. le chanoine Muyldermans.

UNIVERSITÉS.	DATE DE FONDATION	DÉLÉGUÉS.
1 Oxford	XIIe SIÈCLE	Le Rév. F. E. Brightman, M. A. Fellow de Magdalen College.
2 Cambridge.	XIIIe SIÈCLE	Monseigneur Nolan, M. A. Prélat domestique de S. S.
3 Toulouse.	1213	M. le professeur Sabatier Doyen de la Faculté des Sciences.
4 Pérouse.	1320	M. Van Gehuchten Prof. à la Faculté de Médecine de l'Université de Louvain.
5 Grenoble.	1339	M. le professeur Fournier Doyen dé la Faculté de Drcit. et M. Barbillion Prof. à la Faculté des Sciences.
6 Universités de Prague.	1348	M. le Prof. Dr Jatsch Doyen de la Faculté de Théologie. et M. le professeur Kordacz de la Faculté des Sciences.
7 Cracovie.	1364	M. le professeur Wiecherkiewicz de la Faculté de Médecine. Conseiller de la Cour Imp. et Royale.
8 Saint Andrews	1411	M. le prof. David Morrisson, M. A.
9 Glasgow.	1451	M. Nerincx, LL. D. Professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Louvain.
10 Aberdeen.	1494	S. G. Monseigneur Chisholm évêque d'Aberdeen.
11 Strassburg.	1567	M. le professeur Faulhaber de la Faculté de Théologie.
12 Dublin (Trinity College)	1591	Le Révérend John Mahaffy Docteur en Théologie, Command. de l'ordre de Victoria.

13 Université Pontificale de St Thomas à Manille	1605	Le Révérend P. Paya, O. P. de la Faculté de Théologie.
14 Budapest.	1635	Mgr Kiss Janos Prélat domestique de S. S. prof. à la Faculté de Théologie.
15 Columbia (New-York).	1754	M. le prof. Munroe Smith de la Faculté de Droit.
16 Charkow.	1804	M. le professeur Pavlow de la Faculte de Médecine.
17 Gand.	1816	M. le Recteur Leboucq.
18 Liége.	1817	M. le Reeteur Thiry.
19 Londres.	1836	S. G. Monseigneur Casartelli évèque de Salford.
20 Athênes.	1837	M. le professeur Mansion de la Faculté des Sciences de Gand.
21 Madison (Wisconsin).	1849	M. le prof. Evans de la Faculté de Philosophie.
22 Manchester.	1851	S. G. Monseigneur Casartelli évêque de Salford.
23 Neuchâtel.	1866	M. le professeur Junod de la Faculté de Philosophie
24 Koloszvar.	1872	M. le professeur Richter de la Faculté des Sciences.
25 L'Institut catholique de Paris.	1875	Monseigneur Baudrillart Recteur.
26 Les Facultés catholiques d'Angers.	1875	Monseigneur Legendre Doyen de la Faculté de Théologie. et M. le professeur Baugas de la Faculté de Droit.
27 Les Facultés catholiques de Lille.	1875	M. le chanoine Dewaulle Vice-Recteur.
28 Les Facultés catholiques de Lyon.	1875	M. Charles Jacquier Doyen de la Faculté de Droit. et M. le professeur Magnin de la Faculté de Droit.
29 Les Facultés catholiques de Toulouse.	1875	Monseigneur Breton Recteur.
30 Université catholique de Washington.	1889	M. le professeur Pace de la Faculté de Philosophie.
31 Université de Fribourg (Suisse).	1889	R. P. De Munynck, O. P.

SOCIÉTÉS SAVANTES.	DATE DE FONDATION	DÉLÉGUÉS.
1 La Royal Society de Londres.	1645	M. le Dr Windle M. A., Sc. D., F. R. S. Président du Queen's College Cork.
2 La Société asiatique de Paris.	1822	M. l'abbé Chabot.
3 La Société scientifique de Bruxelles.	1875	M. De Walque Prof. à l'Université de Louvain. et le Rév. P. Thirion, S. J.
4 La Görres Gesellschaft d'Allemagne.	1876	M. le Dr Bachem Conseiller de justice à Cologne.

LISTE
des personnalités et des institutions qui ont envoyé à l'Université un message de félicitations (1).

S. S. Pie X. — S. M. Léopold, II, roi des Belges. — Le prince Albert. — S. A. R. Mgr le duc Charles de Bavière. — Le cardinal Fischer, archevêque de Cologne. — Le cardinal Giblon, de Washington. — Mgr Walsh, archevêque de Dublin, primat d'Irlande. — Mgr Bourne, archevêque de Westminster. — Les évêques de Grande Bretagne et d'Irlande. — Mgr Popiel, archevêque de Varsovie. — Mgr Glorieux, évêque de Boise (Idaho). — Mgr Maes, évêque de Covington (Madison). — Mgr Casartelli, évêque de Salford. — Les évêques de Bois-le-Duc, d'Utrecht et de Rochester. — Mgr Koppes, évêque de Luxembourg. — Mgr Gockel, évêque auxiliaire de Paderborn. — M. Renkin, ministre des colonies à Bruxelles. — Son Excellence M. le Dr Kuyper, ministre d'État des Pays-Bas. — Son Excellence M. Regout, ministre des travaux publics, à La Haye. —La duchesse douairière Éléonore-Ursule d'Arenberg. — M. Lowell, président de l'Université Harvard. — M. Munroe Smith, professeur à l'Université de Columbia (New-York). — Mgr Meerschaert, évêque d'Oklahoma. — Dom Laurent Janssens, O. S. B., secrétaire de la Congrégation des Ordres religieux et de la Commission

(1) Cfr. *Liber Memorialis* (appendices).

biblique, à Rome. — R. P. Weiss, O. P. — Mgr Talamo, préfet du Séminaire Vaticain, Rome. — R. P. Ehrle, préfet de la bibliothèque vaticane, Rome. — M. Pastor, directeur de l'Institut historique autrichien, Rome. — M. Brom, directeur de l'Institut historique néerlandais, Rome. — Mgr Duchesne, directeur de l'École française, Rome. — R. M. Le Floch, consulteur de la S. Congrégation, Rome. — R. P. Scheil, O. P. — R. P. Delattre, des Pères Blancs, Carthage. — R. P. Pierling, S. J. — Mgr Schnutgen, chanoine du chapitre métropolitain de Cologne. — M. Dr Roethe, professeur à l'Université de Berlin. — M. Wiedemann, professeur à l'Université de Bonn. — M. Spahn, président de la Cour d'appel de Kiel, député au Reichstag. — M. Grauert, doyen de la faculté de philosophie de l'Université de Munich. — Mgr Hitze, professeur à Munster. — M. le Dr Gutberlet, prof. à l'Institut philosophique, Fulda. — M. G.-C. MooreSmith, professeur à l'Université de Sheffield.— M. Boulenger, conservateur au British Museum. — M. Meyer-Lübke, professeur à l'Université de Vienne. — M. Tinel, directeur du Conservatoire royal de musique. — Le chanoine Claeys, à Cand. — M. Ramon y Cajal, professeur à l'Université de Madrid. — M. de Cépéda, de Valence. — M. René Bazin, de l'Académie française. — M. Barth, de l'Institut de France. — M. Béchaux, membre correspondant de l'Académie des Sciences morales et politiques. — M. Blondel, professeur à l'École des Hautes Études commerciales de Paris. — M. Duhem, professeur à l'Université de Bordeaux. — Le comte de Franqueville, membre et ancien président de l'Institut de France. — M. Guillouard, professeur à Caen. — M. Fournier, doyen de la Faculté de droit de l'Université de Grenoble. — M. Audollent, professeur à l'Université de Mont-Ferrand. — M. Duret, ancien doyen de la Faculté catholique de médecine de Lille. — M. Gosselet, professeur à Lille. — M. Witz, professeur à Lille. — M. Barrois, professeur à l'Université de Lille. — M. Jacquier, doyen de la Faculté catholique de droit de Lyon. — M. le Dr Grasset, professeur à Montpellier. — Le comte de Mun, à Paris. — M. Jordan, professeur au Collège de France. — M. Lemoine, membre de l'Institut de France, professeur à l'École Polytechnique.— Mgr Farges, professeur à l'Institut catholique de Paris. — M. Saleilles, professeur à la Faculté de droit à Paris. — M. Branly, professeur à l'Institut catholique de Paris. — M. Feuillerat, professeur à Rennes. — M. U. Chevalier, à Romans. — M. Sabatier, doyen de la Faculté des Sciences de Toulouse. — M. Dörpfeld, directeur de l'Institut archéologique allemand d'Athènes.— M. Willmann, conseiller aulique, professeur émérite de l'Université de Prague.

— M. Blok, à Leiden. — M. Vidari, professeur à l'Université de Pavie. — M. Toniolo, professeur à l'Université de Pise. — M. de Toni, professeur à l'Université de Modène.

ACADÉMIES : L'Académie royale de Belgique; l'Académie royale de médecine de Belgique; l'Académie royale flamande de Belgique. — L'Académie des sciences et des lettres de Danemark. — L'Académie française; l'Académie des sciences morales et politiques de France; l'Académie des sciences de Paris. — L'Académie des Nuovi Lincei de Rome; l'Académie des Arcades de Rome; l'Académie de Saint-Thomas à Rome.

UNIVERSITÉS : Bâle, Berlin, Bonn, Gottingue, Halle-Wittenberg, Heidelberg, Iena, Kiel, Konigsberg, Leipzig, Munich, Munster, Rostock, Strasbourg.—Agram, Budapest, Cracovie, Innsbruck, Koloszvar, Prague (Université allemande et Université tchèque), Vienne. — Gand, Liége. — Barcelone, Oviedo. — Baltimore, Birmingham, Californie, Columbia (New-York), Georgetown, Illinois, Iowa, Ithaca, Laval, Madison, Manille, New-Haven, New-York, Princeton, St-Louis, Washington. — Angers, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lille (Facultés catholiques), Lyon (Facultés catholiques et Université), Montpellier, Paris (Institut catholique, Hautes Études commerciales), Toulouse (Université, Institut catholique).—Aberdeen, Cambridge, Dublin, Glasgow, Londres, Manchester, Melbourne, Oxford, St-Andrews, Scheffield. — Athènes. — Cagliari, Parme, Pérouse, Pise, Rome, Urbino. — Tokio. — Amsterdam, Groningue, Leiden, Utrecht. — Charkow, Dorpat, Odessa, St-Pétersbourg, Varsovie. — Gothenborg, Lund, Stockholm. — Fribourg, Genève, Lausanne, Neuchatel, Zurich.

SOCIÉTÉS SAVANTES, etc. : La Royal Society de Londres. — Görres Gesellschaft. — Katholisch Universitätsverein de Salzbourg. — L'Association de tous les collèges et séminaires catholiques d'Angleterre. — La Société scientifique de Bruxelles. — La Société asiatique de Paris. — Fondation Nobel. — Congresso nazionale studenti cattolici italiani, Rome. — Rivista filosofia neo-scolastica de Rome. — Rivista fisica de Rome.

DISCOURS

prononcé par Mgr HEBBELYNCK, recteur magnifique, à la séance académique solennelle du 10 mai, sur les développements de l'Université catholique pendant les vingt-cinq dernières années.

Éminence,
Excellence,
Messieurs les Ministres,
Messeigneurs,
Messieurs,

La joie des jubilés n'est pas toujours sans mélange. Trop fréquemment, les héros de la fête, sous le poids des années, doivent s'appliquer le vers mélancolique du poète :

> Au cours d'une carrière et si longue et si rude,
> On a trop peu d'haleine et trop de lassitude (1).

Les institutions, comme les hommes, sont exposées à ces ravages du temps, et souvent les fleurs dont on les couvre aux grands jours anniversaires réussissent à peine à dissimuler les lézardes de l'édifice.

Grâces soient rendues à Dieu ! Aucune ombre ne ternit en ce moment l'éclat de nos solennités jubilaires. L'*Alma Mater* en fête nous apparaît vaillante et radieuse dans le présent comme dans le passé, tandis que son avenir s'annonce fécond et durable !

Il m'incombe, à cette heure, d'évoquer ce passé, de faire briller ce présent et de justifier, par là même, notre confiance dans l'avenir; mission enviable assurément, mais périlleuse et délicate. Les félicitations hautement flatteuses qui nous sont arrivées du pays et de l'étranger, la présence à cette assemblée des représentants les plus illustres de la science, de la patrie et de la religion, témoignent du prestige qui entoure en ce moment l'Université Catholique, et m'inspirent la crainte légitime de demeurer en dessous de ma tâche. Je dois appréhender, d'autre part, qu'en m'appliquant à mettre en relief tous les détails qui font la richesse et la beauté de notre Institution, je n'en fasse disparaître les grandes lignes et les harmonieuses proportions.

(1, Corneille. *Épitre au Roi*, 1657.

Trois idées maîtresses dominent toute l'histoire de l'Université de Louvain : le progrès scientifique, le culte de la patrie, la fidélité à la religion.

Je n'entreprendrai point de vous montrer comment elles reçurent leur réalisation durant l'existence presque quatre fois séculaire de l'ancienne *Alma Mater*. Mais comment pourrais-je ne pas insister sur notre glorieuse parenté avec la grande École fondée par le pape Martin V, à la demande empressée du duc Jean IV de Brabant?

Dispersés par la tourmente qui troubla notre pays à la fin du XVIII[e] siècle, les professeurs de Louvain ne cessèrent de réclamer du pouvoir compétent le rétablissement de leur École. « Que Votre Majesté, écrivaient-ils à l'Empereur d'Autriche, se rappelle les services que notre Université a rendus à l'Église et à l'État..., les grands hommes qu'elle a produits; le nombre prodigieux d'élèves sortis de ses écoles, dont le sacerdoce et la magistrature se sont honorés » (1). En même temps ils élevaient leurs regards vers les Pontifes Romains, successeurs de Martin V. Avec une confiance toute filiale ils exposaient à Pie VII leurs peines et leurs espérances, le suppliant de rétablir par son autorité suprême l'Institution fondée jadis par un décret du Siège Apostolique.

Les nobles instances des délégués de Louvain furent énergiquement appuyées par les membres du haut clergé : témoin le vigoureux et éloquent appel des Vicaires Généraux de Gand aux puissances réunies pour le Congrès de Vienne : « Il est plus urgent que jamais de rendre à cette célèbre École son antique splendeur, dans un siècle où l'on a vu les principes orthodoxes sur le point d'être ensevelis sous les décombres des Empires chrétiens. (2) »

C'est avec une fierté reconnaissante que, parmi les plus ardents promoteurs de ce mouvement, nous relevons les noms illustres du prince de Broglie, évêque de Gand, du D[r] van de Velde, du duc d'Arenberg, du comte de Mérode, du duc de Beauffort, des Raepsaets, des Gendebien....

Leurs vœux ne devaient recevoir leur réalisation qu'avec la conquête de notre indépendance nationale.

A peine cette indépendance fut-elle définitivement assurée, que notre

(1) Requête présentée, en octobre 1814, par les députés de l'Université à S. M. François II, empereur d'Autriche.

(2) Mémoire adressé, le 8 octobre 1814, par les Vicaires Généraux du diocèse de Gand aux Hautes Puissances assemblées au Congrès de Vienne.

chère *Alma Mater* se releva de ses ruines, pour s'asseoir solidement sur les bases de nos libertés constitutionnelles.

Dès février 1834, à l'initiative du grand évêque de Gand, Mgr van de Velde, secondé aussitôt par Mgr Sterckx, archevêque de Malines, les évêques de Belgique décident d'organiser, outre les cours supérieurs de Théologie « d'autres facultés, voire une *Universitas studiorum* » et avant même d'en fixer le siège dans notre vieille cité brabançonne, ils rappellent, dans une émouvante proclamation, au peuple belge « la » gloire dont jouit pendant quatre siècles la célèbre Université de Lou- » vain où la science unie à la foi formait des hommes instruits et » de bons chrétiens » (1).

Quelques mois plus tard paraît le décret annonçant la reconstitution d'une grande école, d'après la norme et le modèle de l'illustre académie d'autrefois.

L'œuvre fut confiée à Mgr de Ram, cet admirable génie d'administration, comme on l'a appelé à juste titre (2).

Qu'il me soit permis de renouveler ici l'hommage d'admiration reconnaissante que j'eus l'honneur de rendre à sa grande mémoire, le jour même où m'échut le périlleux honneur d'être appelé à prendre rang parmi les continuateurs de son œuvre.

« Avec une étonnante sûreté de coup d'œil, d'un geste large et puis- » sant il jette les fondements de la nouvelle Université ; assise par » assise, il en dispose les premières superstructures ; d'année en année, » il exhausse l'édifice dont il a conçu les vastes plans, et en fait cette » admirable création religieuse et nationale où tout porte l'empreinte » durable de son génie, de sa sage et constante activité. Après lui, son » œuvre ne devra plus être modifiée dans ses éléments essentiels ; elle » recevra chaque jour la consécration de l'expérience et il ne restera » plus qu'à la développer symétriquement, en tenant compte des pro- » grès de la science et des besoins de l'époque » (3).

Son successeur, Mgr Laforêt, attache son nom à la création des Écoles spéciales, dont il assure l'avenir par un choix habile de professeurs, par l'établissement de laboratoires, l'acquisition de collections et le concours généreux de la grande industrie. La grande industrie, elle compte

(1) Circulaire des évêques belges, février 1834.
(2) Mgr Pieraerts. Discours de 1884.
(3) Discours inaugural de 18.8.

actuellement, tant en Belgique qu'à l'étranger, près de mille ingénieurs sortis de Louvain, groupés dans une puissante association à laquelle les pouvoirs publics viennent d'octroyer la personnification civile.

A deux de nos professeurs de l'École des Mines revient l'honneur de la découverte du bassin houiller du Limbourg, à Guillaume Lambert qui en conçut la première idée, et à son élève, André Dumont, dont la perspicacité et la persévérance réalisèrent l'invention ébauchée jadis par son vénéré maître. Avec un de nos anciens ingénieurs, nous disons à André Dumont : « Nous vous savons gré d'avoir serti ce brillant noir dans la couronne de perles qui orne le front de notre *Alma Mater* » (1).

Le troisième recteur, Mgr Namèche, étendit l'œuvre de son prédécesseur aux industries rurales, par la création en 1878, d'un École supérieure d'agriculture. En parcourant la liste des fondateurs, des maîtres et des anciens élèves de cette École, on est fier d'y rencontrer des noms de spécialistes qui ont fait autorité dans le pays, tels les Proost et les Cartuyvels, pour ne citer que les plus anciens, et dont l'action fut considérable dans le relèvement universellement constaté de notre agriculture nationale.

A Mgr Namèche revient aussi l'insigne mérite d'avoir appelé à Louvain Jean-Baptiste Carnoy, le créateur de l'enseignement de la biologie cellulaire en Belgique. Mis en possession de sa chaire et de quelques modestes instruments de travail, Carnoy jeta aussitôt les fondements de l'Institut qui porte aujourd'hui son nom et auquel nous sommes redevables d'une transformation profonde dans nos Facultés des Sciences et de Médecine.

Ce fut quelques années plus tard, sous le rectorat de Mgr Pieraerts, que l'influence de ce maître incomparable commença à se révéler dans toute sa puissante fécondité. Elle coïncida, d'ailleurs, avec un renouveau d'activité et de vie scientifique dans diverses branches de l'enseignement. L'éminent Recteur le constate avec bonheur la seconde année qui suivit les fêtes jubilaires de 1884 (2).

Outre de nombreux laboratoires, non exigés par la loi, à cette époque, tels les laboratoires de microscopie et de biologie cellulaire, d'embryologie humaine et comparée, des manipulations physiques, d'électricité appliquée, de zoologie, de paléontologie, d'anatomie comparée, de physiologie, de bactériologie, de chimie physiologique, etc...,

(1) Discours de M. Hubert. Manifestation Dumont.
(2) Discours d'ouverture de 1886. Cf. Annuaire de l'Université, 1887, p. X.

il énumère avec une légitime fierté toute une série de cours récemment et librement établis à Louvain, notamment le cours pratique de droit notarial, ceux de droit civil ecclésiastique, de droit social, de clinique propédeutique, de déontologie médicale, de philosophie supérieure, sous le haut patronage de Léon XIII, d'histoire contemporaine, d'encyclopédie de la philologie, de grec moderne, des langues germaniques anciennes traitées au point de vue de la linguistique indo-européenne, de grammaire comparée des langues latine, grecque et française, le cours de langues éraniennes, à côté des cours déjà existants de sanscrit, d'hébreu, de syriaque et d'arabe, et d'autres déjà antérieurement signalés.

Il constate, en outre, le développement et la prospérité croissants des sociétés littéraires et des cercles d'études.

L'élan provoqué par la célébration de notre jubilé d'or ne fut, certes, pas étranger à cette magnifique éclosion de notre vie scientifique. Il était, d'ailleurs, favorisé par l'intense mouvement intellectuel de notre époque.

Deux traits caractérisent la science contemporaine : la division du travail par la spécialisation des études, et l'importance accordée aux procédés intuitifs et aux méthodes d'observation dans tous les domaines du savoir humain. Ce fut le secret des modifications profondes introduites dans notre programme académique et de son développement considérable, durant ces vingt-cinq dernières années.

Des cours se dédoublent, se complètent, et donnent parfois naissance à des Écoles, délivrant des diplômes spéciaux; de simples laboratoires se transforment en Instituts. Toutes ces Écoles, tous ces Instituts ont leur bibliothèque, leur revue, leurs cours pratiques ou séminaires, leurs publications collectives. L'élève y entre en contact intime avec le maître, qui stimule son initiative en le familiarisant avec les travaux de recherche et l'étude féconde des sources.

Favoriser la libre expansion du travail personnel, telle fut la pensée dominante du rectorat de Mgr Abbeloos, le digne continuateur de l'œuvre de Pieraerts. Il l'exposa maintes fois dans un style tout empreint de sa mâle vigueur et de sa noble indépendance d'esprit :

« Rien n'est plus vain, disait-il dans le discours inaugural de 1888, » qu'une érudition de pure mémoire. A ce formalisme inerte qui » marque toujours l'époque de décadence, il importe de substituer » l'assimilation personnelle des matières qui vous sont enseignées, la

» connaissance des sources, les procédés intuitifs qui sont, à bon droit,
» si hautement appréciés aujourd'hui. Toute science est un organisme
» vivant : il faut entrer en communication avec lui dans un travail de
» chaque jour. Assiduité aux laboratoires établis pour les divers do-
» maines des sciences de la nature, lecture directe des grands philo-
» sophes, des écrivains classiques, des apologistes, des pères et des
» docteurs, par delà les manuels, nécessaires mais insuffisants d'eux-
» mêmes; exploration des documents originaux; discussion des textes;
» débats publics au sein des nombreuses sociétés qui fleurissent à
» l'Université; connaissance des travaux récents; pratique de la mé-
» thode sévère de la critique; et, en tout cela, comme le demande
» l'illustre Pontife Léon XIII dans son encyclique sur les études histo-
» riques, en tout cela, nul parti pris, rien que la loyale enquête de la
» vérité; voilà les traits principaux de l'esprit scientifique que vous
» devez vous efforcer d'acquérir et qu'engendre seul le travail bien
» conduit » (1).

Les considérations générales que je viens de développer, Messieurs, et qui guidèrent tous les recteurs, surtout durant ces vingt-cinq dernières années, il est aisé de vous faire voir comment elles reçurent leur application dans chacune de nos cinq Facultés, avec les accommodements réclamés par leurs caractères respectifs.

En Théologie, autour des cours fondamentaux de dogmatique, de morale, d'exégèse, de droit canon et d'histoire, viennent se grouper le cours spécial d'histoire critique de l'Ancien Testament, ayant pour objet l'histoire du peuple hébreux, ses rapports avec les empires voisins, ses institutions religieuses et sa littérature sacrée; le cours de patrologie — transformé peu à peu en étude des sources des premiers siècles chrétiens, — complétant la critique et l'exégèse du Nouveau Testament; l'introduction générale à l'histoire ecclésiastique et le cours d'heuristique; le cours d'hébreu, devenu bientôt obligatoire, les cours facultatifs, mais régulièrement fréquentés, de syriaque, d'arabe et de copte; le cercle des discussions scolastiques; le séminaire historique, dédoublé progressivement en section des conférences historiques et en section des études critiques sur les sources, avec la *Revue d'histoire ecclésiastique* qui lui sert d'organe et qui, publiée depuis huit ans à peine, jouit déjà d'un renom universel.

(1) *Annuaire* de 1889.

Dans la Faculté de Droit, c'est surtout au sein de l'École des Sciences politiques, sociales et diplomatiques que se manifeste l'initiative féconde de nos maitres, soucieux de relever l'enseignement professionnel par la direction spéciale donnée à des disciples de choix et par les publications personnelles. Déjà en 1885, lors de la création du cours de droit social pour les ingénieurs, Mgr Pieraerts écrivait ces lignes qu'on croirait datées d'hier : « La question ouvrière est d'un intérêt général, per» sonne n'échappe à l'obligation de s'en occuper ; elle porte dans ses » flancs l'avenir des peuples et des sociétés » (1).

L'École vit le jour sous le rectorat de Mgr Abbeloos, qui déclarait de son côté : « En matière sociale, il faut des idées nettes et justes, des » principes sûrs, une méthode intelligente pour apprécier les situations » et les faits » (2).

Les cours de sciences politiques et sociales sont suivis par l'élite, — une élite chaque année plus nombreuse — des étudiants en Droit. Les élèves se réunissent en conférences et ont à leur disposition une bibliothèque particulière qui leur sert de laboratoire. Ils ont publié, jusqu'à cette heure, une quarantaine de monographies, toutes études originales se rapportant à d'intéressants problèmes économiques ou politiques du pays et de l'étranger. Un grand nombre d'entre eux se distinguent, au premier rang, dans le mouvement social contemporain.

Nous accomplissons un pieux devoir en accordant ici un souvenir ému et reconnaissant à un des fondateurs de notre École, le regretté Albert Nyssens, le créateur du Ministère du Travail en Belgique et le puissant organisateur de l'Office du Travail.

Ce fut également en vue de répondre à un nouveau besoin social qu'à côté de l'École Supérieure des sciences commerciales et consulaires, créée sous le rectorat de Mgr Abbeloos, nous organisâmes tout récemment une Ecole des sciences coloniales. Un ensemble de cours se rattachant à nos programmes de l'Ecole Commerciale et de l'Institut agronomique sert de première base à cet enseignement ; des chaires spéciales le complètent. Parmi les quatre titulaires des chaires nouvelles, deux furent appelés, peu après, à siéger dans le Conseil colonial de l'Etat, deux autres se virent attribuer d'importantes fonctions au Ministère des Colonies. Inaugurée le jour même où paraissait le décret officiel de reprise du Congo par la Belgique, l'Ecole fut fréquentée d'emblée

(1) Discours de 1886.
(2) Discours de 1893.

par des élèves de choix, dont plusieurs sont déjà en possession d'un diplôme d'études supérieures, et qui tous promettent de faire honneur à leur noble carrière.

La législation de 1890, en scindant les Doctorats, favorisa, dans une large mesure, la spécialisation des études déjà introduite partiellement dans notre Faculté de Philosophie et Lettres. L'ancien grade académique décerné aux normalistes de l'enseignement moyen fit place aux grades légaux de docteur en philologie classique, romane ou germanique, de docteur en histoire, de docteur spécial en philosophie. Plusieurs des cours libres déjà existants et récapitulés dans le discours rectoral de 1886 reçurent leur consécration officielle.

D'autres cours, demeurés facultatifs, furent renforcés, complétés et groupés pour constituer un tout homogène, voire même pour s'ériger en Institut, tel l'Institut Supérieur de Philosophie.

On sait que cet Institut se glorifie à juste titre du haut patronage du Pape Léon XIII. Grand promoteur de la philosophie thomiste, mais en même temps grand admirateur des réels progrès de notre époque, l'illustre Pontife préconisait déjà dans son Encyclique *Aeterni Patris* de 1879, une sage adaptation de l'ancienne scholastique aux multiples données nouvelles de la science contemporaine. L'année suivante, il créait à Louvain une chaire spéciale de Philosophie thomiste et nous faisait l'honneur de choisir comme titulaire du nouvel enseignement un jeune mais très distingué professeur, sorti de l'*Alma Mater*. Ce maître, en qui nous acclamons aujourd'hui le Cardinal Mercier, ne tarda pas à organiser au sein de l'Université une grande École qui reçut le nom d'« Institut Léon XIII ». Toutes les branches auxiliaires de Philosophie viennent s'y grouper autour de l'ancienne scolastique, pour la rajeunir au contact des disciplines nouvelles, tout en lui conservant les méthodes rigoureuses d'Aristode et les solides doctrines de l'immortel Thomas d'Aquin. La *Revue Néo-Scolastique*, qui lui sert d'organe international, résume par son titre même le programme et le but de l'Institution. Ce programme ne cesse de se développer comme l'atteste l'organisation récente du cours d'histoire des théories sociales et du cours séparé de psychologie expérimentale, doté d'un laboratoire modèle. La population de l'École se recrute jusque dans les contrées les plus éloignées et, plus d'une fois, ses docteurs furent appelés à des chaires importantes du pays et de l'étranger, privilège qu'elle partage d'ailleurs avec plusieurs de nos Instituts.

D'autre part, les diverses sections de la Faculté de Philosophie et de

Lettres ne demeurent pas inactives. L'illustre de Harlez crée le *Muséon*, et appelle à sa collaboration un groupe d'orientalistes auxquels il imprime la puissante empreinte de son génie, tandis que, par ses propres travaux, il étend jusqu'aux Indes sa réputation d'éraniste. Un de ses disciples fondait, peu après, une revue spéciale pour les travaux de linguistique et de phonétique expérimentale.

Dans les séminaires et les cercles, chaque année plus nombreux, les études de philologie latine, grecque, germanique et romane, d'histoire et d'archéologie sont poussées activement et donnent le jour à d'importantes publications collectives, à une série de thèses doctorales et de travaux originaux. C'est le large développement de ces séminaires scientifiques dont les Pierre Willems, les Moeller, les Jungmann eurent les premières initiatives.

Trop multiples et trop variés sont les divers organismes des Facultés des Sciences et de Médecine pour que nous essayions d'en entreprendre la description détaillée.

Un groupe très important comprend les sciences naturelles et les sciences médicales connexes, un autre est du ressort de la médecine proprement dite, une troisième a principalement rapport aux sciences techniques.

L'adaptation des méthodes nouvelles aux études combinées des Sciences et de Médecine se fit, en grande partie, sous l'influence du biologiste Carnoy.

Dès 1876, s'organisent les laboratoires de microscopie, de biologie générale, d'histologie normale et d'anatomie pathologique. Installés d'abord dans des conditions modestes qui contrastent avec le rapide essor et la renommée précoce de la jeune école, les laboratoires sont transférés en 1887 dans les spacieux locaux de l'ancien Collège de Villers. Au centre de ce Collège, se dresse aujourd'hui le monument Carnoy, érigé à la mémoire du maître par la piété filiale d'une pléiade de jeunes savants, vrais pionniers de la science, formés sous sa forte et paternelle direction.

L'institut Carnoy est demeuré le centre de leur activité ; c'est là qu'ils se réunissent pour la rédaction de *La Cellule*, revue fondée par Carnoy et dont on peut apprécier l'importance par les cent et trente périodiques qu'elle reçoit en échange. De là sortirent les hommes d'initiative auxquels nous devons la création de l'Institut de bactériologie, avec ses installations modèles ; la réorganisation du Musée de zoologie d'après les procédés intuitifs, et l'érection d'un auditoire-laboratoire de zoologie

où se donnent à la fois les leçons théoriques et pratiques; l'aménagement d'un laboratoire de recherches neurologiques, recherches dont la revue *Le Névraxe* nous révèle la fécondité; l'enseignement démonstratif appliqué à l'anatomie par l'adjonction d'un laboratoire et d'un musée; enfin, la spécialisation graduelle des études de chimie biologique.

Cette année même, nous venons d'inaugurer un nouveau cours libre de chimie biologique, complété également par un laboratoire de recherches et déjà suivi avec un succès marqué. Cet enseignement permet aux candidats en médecine de combler certaines lacunes de nos programmes actuels; il les met à même de voir et de comprendre comment on passe de la chimie élémentaire à la chimie des êtres vivants, et leur apprend à coordonner ainsi, par un travail d'observation et de réflexion, les connaissances à acquérir pendant leur préparation au doctorat.

Quant à l'enseignement si complexe de la physiologie, il s'est développé sous les formes les plus variées dans nos divers laboratoires et instituts; il constitue un ensemble des plus importants qui sera complété bientôt, nous en avons l'espoir, par la fondation d'un institut nouveau.

Notre École de pharmacie vit sa réputation s'accroître surtout par la création en 1892 du grade académique d'expert chimiste, grâce auquel elle compte de nombreux représentants parmi les fonctionnaires des tribunaux, les inspecteurs des denrées alimentaires et les membres des comités d'hygiène publique.

Le progrès fut parallèle dans la Faculté de médecine proprement dite. D'année en année, les cliniques des maladies internes, de chirurgie, d'obstétrique et d'ophthalmologie, auxquelles on vient d'ajouter une clinique d'art dentaire, ont perfectionné leurs méthodes et amélioré leurs installations, avec le concours bienveillant de la Commission des hospices de la ville de Louvain.

Depuis deux ans, le cours de pathologie interne — dont une partie fut confiée à un spécialiste des maladies nerveuses, — a cessé d'être purement théorique pour devenir dans une large mesure intuitif et concret. Cette transformation s'est réalisée par la création d'un Institut de pathologie, vaste construction abritant, outre les locaux destinés à l'enseignement objectif des maladies, toutes les installations nécessaires aux travaux personnels des maîtres et des élèves. Il comprend trois sections : la première réservée aux recherches scientifiques dans le domaine de la pathologie expérimentale et de la clinique médicale; la

seconde affectée à l'enseignement à la fois théorique et démonstratif de la pathologie; la troisième destinée aux collections.

L'érection de l'Institut de pathologie succédant à celle de l'Institut de bactériologie, a doté notre Faculté d'un ensemble d'installations qui nous ont mis à même de donner aux études du doctorat en médecine une orientation toute nouvelle et une puissante impulsion.

A la partie technique de la Faculté des Sciences se rattachent notre Institut agronomique et nos Écoles spéciales des ingénieurs. Le premier, avec ses cercles d'agronomie, de chimie et d'industries agricoles, a pris un caractère de plus en plus scientifique, surtout depuis l'organisation de la quatrième année d'études, comprenant les sections d'agronomie et d'enseignement agricole, des eaux et forêts et des sciences chimiques agricoles. L'Institut de zootechnie, ouvert cette année même, est à la fois une École de formation pratique et un centre d'activité pour les travaux de recherches.

Deux faits marquants contribuèrent surtout à la prospérité et au prestige de nos Écoles spéciales des ingénieurs : la reconnaissance légale de leurs diplômes en 1890, témoignage de confiance justifié, depuis lors, par nos succès dans les concours officiels; et la fondation en 1901 d'un Institut d'Électro-mécanique, sur le modèle de l'École Montefiore de Liége et des établissements les plus réputés de l'étranger.

Pour terminer cet exposé, il me reste à signaler les perfectionnements réalisés dans certaines branches qui se rattachent à la fois au programme de nos doctorats en Sciences et à celui des Écoles techniques; parmi ces branches, il convient de mentionner la physique, la chimie et le groupe des sciences minéralogiques et géologiques.

Les cours légaux de physique ont été complétés en 1902 par un cours facultatif et un laboratoire de recherches, confiés à un spécialiste distingué dont les élèves furent à plusieurs reprises couronnés aux concours officiels.

Nous ne saurions aborder le domaine de la chimie sans renouveler l'hommage de notre gratitude et de notre vénération au professeur jubilaire qui, durant plus de cinquante ans, illustra notre Université, tant par la perfection de son enseignement que par l'importance de ses publications et sa haute réputation scientifique. Le Saint-Siège vient de reconnaître ses mérites en lui conférant une des plus rares distinctions honorifiques. Nous même nous avons été heureux de présider à une manifestation académique que seule, la volonté du jubilaire empêcha de revêtir un caractère solennel, mais à laquelle je voudrais donner

une sanction publique en proposant à vos acclamations le nom de Louis Henry.

Nul cadeau jubilaire ne pouvait lui être plus précieux que le don vraiment princier de Son Altesse Sérénissime le duc d'Arenberg et de sa Mère vénérée, qui viennent de nous doter d'un magnifique Institut des sciences chimiques. L'enseignement pourra désormais s'y développer sans entrave, à commencer par le nouveau cours de chimie biologique.

C'est également à un noble Mécène, membre du corps académique, que l'Université est redevable d'un superbe Institut de géologie et ee minéralogie, tout récemment installé; par son organisation modèle et ses riches collections, il peut prétendre au tout premier rang parmi les les institutions similaires (1).

Je ne saurais me le dissimuler, Messieurs, cette énumération de tous les progrès réalisés au sein de l'Université, surtout durant cette dernière période, fut longue et quelque peu laborieuse, et j'éprouve comme un remords de l'avoir imposée à votre trop bienveillante atten-

(1) Par suite de la construction du nouveau local pour le Musée houillier — dont les collections continuent d'ailleurs à être mises dans les mêmes conditions que par le passé, à la disposition des professeurs et des étudiants — les bâtiments construits jadis pour ce Musée ont été annexés à l'Institut géologique. Un étage de ce bâtiment a été aménagé en salle de lecture et de travail. Le professeur de géologie, M. de Dorlodot, y a mis au service des travailleurs la plus grande partie de son importante bibliothèque scientifique.

Les trois autres étages de la vaste construction sont affectés au musée de paléontologie animale. L'ancienne salle des collections de l'Université, à laquelle a été donné le nom de « Salle Ch. de la Vallée-Poussin », en mémoire du regretté savant qui les y avait installées, sera réservée désormais aux collections de minéralogie et géologie.

Les objets scientifiques recueillis en voyage par le Directeur du Musée, ainsi que ceux dont il est devenu possesseur par l'acquisition de plusieurs collections célèbres, ont été mis, comme la bibliothèque, à la disposition de l'Institut.

En même temps que les collections, l'outillage scientifique a été considérablement développé. On dispose actuellement d'appareils perfectionnés permettant de faire les préparations microscopiques les plus délicates, que des projections lumineuses mettent directement à la portée de tout un nombreux auditoire. Les élèves, disposant de laboratoires spacieux, sont initiés à la pratique de la cartographie géologique, et sont mis à même de se livrer à toutes les manipulations que comporte l'étude approfondie des sciences minérales.

tion. Mais elle nous donne, par là même, la mesure de l'immense somme de travail que représente l'œuvre réalisée par mes prédécesseurs et mes vaillants collaborateurs de notre corps académique.

Cette œuvre fut inspirée tout entière par l'amour pur, désintéressé, passionné, de la science. « Il faut que, dans les Universités, écrivait le » recteur Abbeloos, on cultive la vérité par amour d'elle-même et que » du sein de nos Facultés, il s'élève une atmosphère de science que » tous, élèves et professeurs, puissent librement respirer, sans autre » préoccupation que celle de nourrir leurs intelligences et d'accroître » le patrimoine du savoir » (1).

Mais pour quiconque a le sens profond de la vie, l'amour de la vérité, même le plus sincère, ne saurait se confiner dans le domaine de la spéculation. Qu'il me soit permis d'emprunter le développement de cette pensée à l'immortel Bossuet. Je le trouve dans le panégyrique de sainte Catherine d'Alexandrie, la chaste héroïne chrétienne, non moins célèbre par sa brillante culture intellectuelle que par ses angéliques vertus, et dont le nom sera glorieusement associé au souvenir de nos fêtes, par l'exécution de l'œuvre magistrale d'un de nos grands compositeurs nationaux (2).

« Cette vive lumière qui vous charme dans la science, s'écrie le » grand Évêque de Meaux, ne lui est pas donnée seulement pour réjouir » votre vue, mais pour régler vos pas et conduire vos volontés... Je » n'ignore pas que la science ne soit un présent du ciel et qu'elle » apporte au monde de grands avantages; je sais qu'elle est la lumière » de l'entendement, le guide de la volonté, la nourrice de la vertu, » l'âme de la vérité, la compagne de la sagesse, la mère des bons con» seils, en un mot, l'âme de l'esprit et la maîtresse de la vie humaine. »

Or, Messieurs, l'école de la vie humaine, n'est-elle pas avant tout à l'Université? N'est-ce pas ici que la jeunesse apprend à choisir sa voie et fixe sa destinée? Et, dans la pensée de nos fondateurs, comme dans la nôtre, la destinée de tout homme conscient de ses responsabilités n'est-elle pas subordonnée à deux obligations primordiales : la fidélité à la religion et la fidélité à la patrie?

Nos obligations envers la patrie! Voici en quels termes élevés les définissait déjà, en 1425, le Pape Martin V dans son décret d'érection :

(1) Discours de 1890.
(2) *Katharina* d'Edg. Tinel.

« l'Université aura pour mission d'encourager les sciences de tout genre » par le moyen desquelles de nouveaux germes de prospérité se déve- » loppent dans toutes les classes de la société. » Telle était aussi, en 1834, la pensée des Evêques de Belgique, quand ils entreprirent de reconstituer l'Université sur ses bases anciennes et qu'ils relevèrent avec fierté, dans leur appel à leurs compatriotes, les mémorables paroles de l'Auguste Pontife.

La même idée se retrouve dans les discours académiques de tous nos recteurs et nous-même, à l'occasion de notre dernier jubilé national, nous eûmes à cœur de vous montrer que, dans aucune des sphères de son influence, notre *Alma Mater* ne demeurait indifférente aux intérêts vitaux du pays.

Mais, parmi nos diverses institutions, il en est dont le but social se manifeste plus directement et avec plus d'évidence. Sans parler de certaines œuvres d'étudiants d'un caractère exclusivement social, telles les œuvres de Saint-Vincent de Paul, de l'École d'Adultes et des Missions du Congo, que l'éloquent Mgr Cartuyvels animait de son souffle ardent, il convient de mentionner spécialement nos Écoles d'ingénieurs, notre récente École coloniale et, en tout premier lieu, notre École des Sciences politiques et sociales.

Nous avons entendu le grand Recteur Mgr Pieraerts exposer, en termes élevés, l'idée-mère de cette École, lorsque, en 1886, il annonçait, dans son discours inaugural, la création d'un cours de législation ouvrière pour les candidats ingénieurs.

Dans ce même discours, avec une liberté toute apostolique, il adresse à nos jeunes gens un grave avertissement, et, par une étonnante intuition des besoins de notre temps, il trace d'une main sûre tout un programme de réformes sociales, réformes que, malgré de vives oppositions, les pouvoirs publics ont, depuis lors, successivement réalisés dans notre pays.

« C'est en vain, déclare-t-il, que l'État, remplissant son rôle social, » et après s'être enquis de tous les griefs, de tous les besoins, cherchera » à opposer une digue au fléau de l'alcoolisme, favorisera les caisses » d'épargne ou de prévoyance, facilitera par des mesures prudentes la » création de banques de crédit populaire et de sociétés coopératives, » règlera avec la puissance dont lui seul dispose, le travail des femmes » et des enfants, et jusqu'à un certain point, le travail même des » ouvriers... tout cela n'apportera pas l'apaisement nécessaire et » durable, tant que le luxe effréné s'obstinera à étaler ses scandales » provocateurs. »

Et comme remède suprême à ces désordres, il inculque à ses étudiants l'esprit chrétien de mortification et de sacrifice ; il leur propose comme modèle « le divin Fils de l'ouvrier ».

Vous l'avez compris, Messieurs, de même que l'éminent Recteur n'entend pas séparer la formation scientifique des jeunes gens de leur formation sociale, de même il n'entend isoler ni l'une ni l'autre de leur éducation religieuse.

Ah certes, nous l'avons dit à plusieurs reprises, et notre savant primat de Belgique le déclarait avec autorité l'an dernier, chacune des sciences naturelles a son objet propre, son domaine respectif qui ne doit pas se confondre avec le domaine religieux ; sa mission se limite à la recherche de certaines causes immédiates et à leur coordination. Mais l'esprit humain qui se livre à ce travail, comment pourrait-il, dans sa soif de l'infini, s'interdire de remonter jusqu'à la cause première et refuser ses hommages à Celui-là même qui « dispose toutes choses avec nombre, poids et mesure ». Elles l'avaient compris, les vénérables institutions scientifiques avec lesquelles notre *Alma Mater* partage l'insigne honneur d'une existence plusieurs fois séculaire. « *Dominus illuminatio mea*, le Seigneur est ma lumière », telle est la devise de la célèbre université d'Oxford, représentée ici-même par son délégué officiel. S'inspirant de la même pensée, l'Université de Glasgow inscrit à son frontispice la parole de l'éternelle Sagesse : « Je suis la voie, la vérité et la vie ! *Ego sum via, veritas et vita !* » et, à une époque plus récente, la grande Université américaine de Harward proclame son attachement au Christ et à l'Église en même temps que de son amour de la vérité : *Christo et Ecclesiae*, — *Veritas*.

Fidèle à ses anciennes traditions, et à l'exemple de la savante Ecole de Leipzig, qui s'apprête à célébrer le cinq centième anniversaire de sa fondation, l'Université de Louvain a placé dans ses armes la pieuse image de la Mère du Christ, la *Sedes Sapientiae*, vénérée depuis des siècles dans notre antique Collégiale.

Fondée par les plus hauts représentants du pouvoir spirituel, pénétrée de ses responsabilités devant Dieu et devant la société, elle a toujours considéré comme un impérieux devoir de procurer à la jeunesse chrétienne une instruction religieuse qui fût à la hauteur de sa formation scientifique.

Un artiste chrétien a symbolisé son idéal, en gravant sur notre médaille jubilaire l'image de la Science élevant son flambeau vers la Croix rayonnante.

Messieurs, j'ai entrepris de vous exposer comment notre *Alma Mater* a conçu de tout temps sa mission scientifique, sociale et religieuse et les efforts qu'elle a tentés pour réaliser son idéal.

Dans quelle mesure le succès a-t-il couronné ses efforts? Il serait délicat pour moi de répondre à cette question, si notre Université n'était, avant tout, l'œuvre de ses augustes chefs et fondateurs, des recteurs qui m'ont précédé, de nos maîtres et de nos élèves, de tous ceux qui, dans le pays comme au dehors, nous ont secondés par leur fidèle et généreux concours. Ma réponse se limitera d'ailleurs, à l'exposé sommaire et objectif de notre situation actuelle.

Le nombre des élèves était de quatre-vingt-six en 1834, de sept cent cinquante-quatre, à notre jubilé d'argent, de seize cent trente-huit à notre jubilé d'or, de deux mille deux cent soixante, l'an dernier, en augmentation de cent et seize sur l'exercice précédent; cette année nous atteindrons le chiffre de deux mille trois cents, le plus élevé que nous ayions connu depuis notre fondation.

Outre les cours légaux ou académiques, donnés par 120 professeurs ou chargés de cours, l'Université compte vingt-quatre cercles d'études de langue française ou de langue flamande, dont les représentants autorisés nous retraceront tout à l'heure la jeune et féconde activité. Elle publie une trentaine de Revues ou Recueils et reçoit en échange un millier de périodiques.

La manifestation extérieure de sa vie scientifique répond à l'intensité de son activité interne.

Admise, depuis 1890, aux concours des bourses de voyage, elle compte pour une période de dix-sept ans, cent vingt récipiendaires classés par le jury, sur un total de deux cent quatre-vingt-dix huit, répartis entre les diverses universités du pays.

On comprendra le sentiment de réserve qui nous empêche d'insister sur les hautes distinctions échues à des membres actuels de notre corps enseignant et les hommages rendus à leur mérite par les sociétés savantes du pays et de l'étranger.

Nous ne pouvons, toutefois, passer sous silence les cinq volumes de notre Bibliographie académique. Le dernier, publié à l'occasion de l'année jubilaire, présente le tableau complet de l'activité littéraire et scientifique de nos maîtres d'aujourd'hui; à cet inventaire de notre patrimoine intellectuel, qui forme à lui seul un fascicule de 240 pages, est annexée la liste des travaux de nos jeunes gens, élaborés en grande partie dans les Instituts spéciaux et les cercles d'études. Par leur

nombre et leur valeur, ils témoignent des progrès réalisés dans nos méthodes d'enseignement par la collaboration plus intime et plus assidue du professeur et de l'élève.

On a écrit, non sans raison, qu'une des caractéristiques de l'enseignement de Louvain, c'est la décentralisation, la liberté et la division du travail dans l'unité nécessaire, c'est la manifestation variée et multiple de sa vitalité et de son initiative, dans les branches nouvelles qui sont venues successivement ramifier le tronc vigoureux de l'arbre (1).

Ce phénomène, de jour en jour plus apparent, avait déjà frappé le jury de l'Enseignement supérieur à l'Exposition Universelle de 1900, et nous a valu le grand prix au palmarès séculaire de Paris.

Nous avons à cœur, Messieurs, de réitérer ici la déclaration que nous faisions, à cette même tribune, au lendemain de notre jubilé national. Par l'énumération de nos titres scientifiques et de nos succès, nous n'entendons pas méconnaître le mérite des Institutions sœurs du pays. L'ambition de se maintenir au premier rang n'implique point la prétention d'en écarter les autres. C'est avec un bonheur partagé par tous qu'à l'occasion du jubilé de 1905, nos quatre Universités se sont vu décerner *ex aequo* le grand prix, à l'Exposition internationale de Liége.

Notre action dans l'ordre social a-t-elle été à la hauteur de notre activité intellectuelle? Il semble superflu de poser la question devant ceux qui furent témoins du brillant cortège d'hier, avec son millier de drapeaux portés par les anciens de Louvain et symbolisant les œuvres dont ils furent les promoteurs ou les soutiens.

Parmi les hommes de mérite que les suffrages de leurs concitoyens ou la confiance du Roi ont chargés de la gestion des affaires publiques, Louvain peut revendiquer, à cette heure, plusieurs gouverneurs de province et plusieurs ministres d'État, cent députés ou sénateurs et huit ministres en fonction, dont trois membres de notre corps enseignant.

Dans la hiérarchie religieuse, l'*Alma Mater* a présidé à la formation scientifique de quatorze évêques ou archevêques actuellement en vie, parmi lesquels trois évêques belges et notre Cardinal Primat, choisi dans le corps académique pour aller occuper le siège archiépiscopal de Malines.

Comme nous le rappelions dans une autre circonstance (2), elle

(1) Paris. *Le mois littéraire et pittoresque.*
(2) Discours de 1905.

compte avec non moins de fierté parmi ses anciens élèves une légion de prêtres instruits, capables, par l'étendue de leurs connaissances, comme par la pondération de leur esprit, d'exercer une action salutaire et prédominante sur la vie morale et religieuse de leurs concitoyens. Formés à une école qui ne recule devant aucun problème de la critique contemporaine, initiés à l'état d'âme et aux écrits de ceux qui ne partagent point nos convictions chrétiennes, ils savent aussi, suivant le conseil du grand Évêque d'Hippone, concilier la lutte contre les idées et les doctrines avec l'amour du prochain, et, par leur influence dans le clergé, assurer la défense de la foi sans attiser le feu de la discorde.

Messieurs, plus éloquent que tous les faits que nous venons d'énumérer, est l'hommage rendu, en ce jour, à l'Université de Louvain, par la brillante assemblée à laquelle j'ai l'honneur d'adresser la parole. N'est-elle pas composée, en effet, des représentants les plus éminents et les plus autorisés de la triple cause que nous avons l'ambition de servir : la science, la religion et la patrie?

Impuissant à vous exprimer les sentiments profonds que nous éprouvons en ce moment, je me vois contraint de les résumer tous dans un grand cri de reconnaissance :

Reconnaissance à l'auguste Pontife dont les bénédictions et les faveurs, à l'instar d'une féconde rosée, descendent, chaque année plus abondantes, sur nos personnes et sur nos travaux!

Reconnaissance au Nonce Apostolique, porteur de l'heureux message de Pie X, et interprète éloquent de sa paternelle bonté!

Reconnaissance aux membres de l'Episcopat et à son Chef éminent, protecteurs généreux et zélateurs éclairés de notre *Alma Mater* qu'ils se plaisent à proclamer la première de leurs œuvres nationales!

Reconnaissance aux Evêques et Prélats sortis de nos rangs, qui nous apportent le témoignage spontané de leur précieuse sympathie!

Reconnaissance au clergé séculier et régulier, dont la haute compréhension des besoins intellectuels de notre époque se manifeste par un dévouement inépuisable pour l'Université catholique!

Reconnaissance au Roi, toujours prêt à encourager notre action scientifique et sociale et qui a daigné s'associer à nos fêtes par de chaleureuses félicitations!

Reconnaissance aux représentants de l'armée, de la magistrature et des pouvoirs publics; au premier magistrat de cette ville qui, par la droiture, l'intégrité et le désintéressement de son caractère s'est con-

cilié la confiance et la haute estime de ses concitoyens, et qui ne néglige aucune occasion de mettre en relief les mérites et le prestige de notre antique *Alma Mater;* au gouverneur de cette province, qui porte avec fierté son titre d'ancien étudiant de Louvain et nous honora l'an dernier de sa visite officielle; aux membres du gouvernement, gardiens vigilants de nos intérêts patriotiques et de nos précieuses libertés constitutionnelles, de cette liberté surtout à laquelle nous devons notre existence et notre prospérité : la liberté d'enseignement!

Reconnaissance à nos anciens élèves dont nous venons de rappeler les éminents services rendus à la science, à la société et à la religion!

Reconnaissance à nos chers compatriotes, soutiens généreux de cette Université dont on a pu dire qu'elle « est le monument durable du » dévouement des Belges à la grande cause de l'enseignement libre! » (1)

Reconnaissance aux vaillants comités de nos fêtes!

Reconnaissance à nos amis de la presse, qui toujours prêts à seconder nos efforts et à acclamer nos succès, ont pris l'initiative de la souscription jubilaire!

Reconnaissance à tous, grands et petits, qui se sont empressés de répondre à leur appel. Destinés avant tout à subvenir aux besoins de la Bibliothèque académique, leurs dons généreux, en nous permettant de perfectionner notre outillage, apporteront un surcroît de fécondité à l'opiniâtre labeur de nos maîtres et de nos élèves!

Reconnaissance à vous aussi, cher Vice-Recteur qui vous consacrez à la direction de notre jeunesse avec un dévouement et un succès universellement appréciés; à vous chers professeurs et chers étudiants, nos collaborateurs et nos fils dévoués, dont nous ne tenterons pas de refaire l'éloge après avoir dressé le bilan de votre brillante activité!

Reconnaissance à nos docteurs honoraires qui soulignent par leur présence à cette solennité la joie enthousiaste avec laquelle ils ont accepté les diplômes offerts par les Facultés de Louvain!

Reconnaissance, enfin, et salut fraternel aux universités et aux corps savants qui se sont associés à nos fêtes par de chaleureuses adresses de félicitations et par l'envoi de délégués officiels. Émanés des Institutions les plus anciennes, les plus illustres, les plus justement renommées du pays et de l'étranger, ces témoignages de haute estime et de solidarité sont la plus noble récompense que nous puissions ambitionner pour nos travaux. La publication de ces adresses et de la liste de ces délégués

(1) Mgr Abbeloos. Discours de 1906.

perpétuera, pour l'*Alma Mater* de Louvain, la mémoire d'une démonstration de sympathie, sans précédent peut-être dans nos annales académiques.

Éminence,
Excellence,
Messieurs les Ministres,
Messeigneurs,
Messieurs,

Avant de quitter cette tribune, il nous reste à renouveler en votre présence les solennelles actions de grâces, que nous rendions, tout à l'heure, à l'Auteur de tout bien, au Dieu des sciences : *Te Deum laudamus!* Les cieux et la terre sont pleins de sa gloire : *pleni sunt coeli et terra majestatis gloriae tuae!* Vérité profonde, dont l'âme du croyant se pénètre davantage, à mesure qu'elle voit reculer devant elle les limites du savoir humain.

Ce vaste domaine, aux horizons toujours plus larges, est vraiment déconcertant pour le pionier de la science qui, livré à lui-même, entreprend d'en explorer les régions inconnues! Il s'effraye de sa solitude et, tel un voyageur qui entreprend un long voyage, il cherche à s'assurer des compagnons de route, expérimentés et dévoués.

C'est, pénétré de ce sentiment trop bien connu de nous tous, que je voudrais, Messieurs, en terminant ce discours, faire un nouvel et suprême appel à l'esprit de solidarité, qui réunit en ce jour à Louvain les représentants autorisés de la science internationale. Que de progrès on réaliserait, que de problèmes dont on hâterait la solution, que de stériles efforts on épargnerait, si, au lieu de dépenser leurs forces en tentatives isolées, parfois même en discussions stériles, issues de regrettables malentendus, les savants des diverses écoles apprenaient mieux à se connaître, à se comprendre, à se prêter une aide fraternelle, en un mot, à appliquer, dans une large mesure, aux choses de l'esprit les procédés de coopération et d'échanges qui, dans l'ordre matériel, ont si merveilleusement transformé les conditions de la vie humaine!

DISCOURS

de Son Éminence le Cardinal MERCIER, archevêque de Malines, à la séance académique solennelle du 10 mai.

Messeigneurs,
Messieurs,

Tandis que je suivais avec une attention émue, le récit que Mgr le Recteur Magnifique et les deux rapporteurs des sociétés d'étudiants viennent de nous retracer de la dernière période de l'histoire de notre chère Université, un souvenir de l'Apologétique de Tertullien me revint en mémoire : « Si nous désertions l'empire, disait le vigoureux apologiste aux magistrats de Carthage, si nous quittions vos cités, vos îles, vos forteresses, vos municipes, vos assemblées, les camps, les tribus, les décuries, le palais, le Sénat, le forum, ne vous laissant plus que vos temples, vous seriez épouvantés de votre solitude, et en présence du vide silencieux devant lequel nous vous laisserions comme devant l'immobilité d'un monde frappé de mort, vous chercheriez anxieusement à qui commander » (1).

Supposons un instant que, en 1833, les Sterckx, les Delplanque, les Van de Velde, les Van Bommel, les Barrett, les Boussen, se fiant exclusivement à la toute puissante efficacité de la grâce d'en Haut, eussent passivement abandonné à une action surnaturelle et miraculeuse de la Providence le salut de l'Église de Belgique; ou que, épouvantés de la grandeur de l'entreprise qui sollicitait leurs initiatives, ils eussent douté de leur autorité et de la coopération intelligente, généreuse, persévérante de leurs ouailles; ou, enfin, que, déprimés par une oppression dont ils avaient à peine secoué le joug, ils eussent manqué de foi dans la liberté, je vous le demande, Messeigneurs et Messieurs, c'est l'interprète de vos cœurs patriotiques et de vos âmes catholiques qui vous le demande, que serait-il advenu de notre pays?

Les Belges semblent prendre conscience — il n'est jamais trop tard pour bien faire, dit le proverbe — du rôle qu'ils ont joué ou sont appelés à jouer dans le monde économique, dans les sciences, dans les arts et dans les lettres, même dans la sphère de la pensée pure, philosophique ou théologique.

(1) Apolog., ch. XXVII.

Messieurs les étrangers qui avez bien voulu venir nous apporter vos encouragements, ne prenez pas trop en pitié, je vous prie, notre souci naïf de nous exalter nous-mêmes. Saint Thomas d'Aquin dit quelque part que si l'ambition n'est qu'une vanité méprisable lorsqu'elle arrête avec complaisance l'imagination dans une contemplation stérile de nos qualités ou de nos succès, elle devient une vertu lorsqu'elle donne au coursier assoupi le coup d'éperon qui pousse à la bataille et mène à la conquête.

Or la Belgique, qui compte à l'heure présente sept millions d'habitants, tient, relativement à sa population, la tête des nations des deux mondes dans la concurrence économique. Je demande que l'on institue un referendum et que l'on interroge chacun de nos concitoyens sur ce glorieux fait national. Trouverait-on un Belge sur dix, sur cent, sur mille, qui se doute de cette suprématie?

Lorsque, naguère, notre grand Roi offrit à la Belgique l'acte de cession d'une colonie, fruit de son génie et de son labeur tenace, et lui dit : « Vous étouffez dans vos trente mille kilomètres carrés de superficie; faites pacifiquement la conquête de terres nouvelles; vous avez des énergies à dépenser, une foi à propager, allez et répandez sur le continent noir la lumière, l'amour de l'effort, la fraternité, ces trois choses qui, d'un mot, s'appellent la civilisation »; lorsque le Roi nous tint ce langage, est-ce que, parmi les Belges qui l'entendirent, il n'y eut pas, de prime abord plus d'indifférents et de sceptiques que d'âmes ouvertes aux initiatives de l'espérance?

N'est-ce pas, cette semaine enfin, que quelques jeunes gens avisés conçurent l'idée de faire savoir à leurs compatriotes que la Belgique possède une littérature d'expression française dont Louvain fut le berceau? Plusieurs des fils qui reposèrent dans ce berceau prirent plus tard, je le sais et je le déplore, avec la foi de leur baptême et avec les mœurs chrétiennes des libertés dont rougit leur mère; mais il en est d'autres aussi chez qui le sentiment de la dignité et le culte de l'art ne se faussèrent jamais compagnie; et tous d'ailleurs donnèrent à notre vie nationale, par leur action d'ensemble, un élan dont notre patriotisme ne peut méconnaître la portée.

Tout Belge qui se pique de littérature, ne devrait-il pas s'initier à la langue flamande, ne fût-ce que pour pouvoir partager la délicieuse intimité de l'âme suave, aimante, chrétienne de l'abbé Guido Gezelle?

N'est-ce pas ces toutes dernières années seulement, que Bruges, Anvers, Dinant ont étalé devant les Belges stupéfaits de tant de

richesses, nos primitifs flamands, hennuyers et liégeois, nos incomparables Jordaens et Van Dyck, les chefs-d'œuvre de la dinanderie mosane?

Et à ce propos, n'est-il pas permis d'espérer que le projet, un instant caressé de faire revivre ici l'art roman brabançon, recevra, grâce au mécénat éclairé de M. le baron Descamps-David, ministre des Sciences et des Arts, sa réalisation?

Hier encore, nous avons eu — et nous le devons à l'opiniâtre activité de M. le chanoine Thiéry — nous avons eu hier, après toutes les autres nations d'Europe, une exposition complète des œuvres de notre Constantin Meunier, et enfin, nous aurons, ce soir, l'œuvre préférée, je pense, de notre grand artiste chrétien, *Katharina* d'Edgar Tinel.

Jusques il y a deux ans, il nous fallait avoir recours aux bibliographies allemandes pour trouver un exposé suivi de l'évolution collective de la pensée littéraire, scientifique, philosophie ou théologique de notre pays. L'initiative féconde du tant regretté Jules de Trooz, ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, et de Cyrille Van Overbergh, directeur général de l'enseignement supérieur, nous a valu un premier aperçu d'ensemble sur le développement intellectuel de la nation. Ceux qui ont parcouru les deux élégants volumes qui relatent le « mouvement scientifique en Belgique de 1830 à 1905 »; qui ont lu le récent ouvrage où notre savant collègue M. Victor Brants a esquissé l'histoire et les institutions de l'Université de Louvain et qui viennent d'assister au brillant défilé des noms les plus glorieux de nos fastes universitaires, comprendront, partageront sans doute notre tardive fierté patriotique. Ils ne nous refuseront pas le droit de proclamer que les Belges, les catholiques belges en particulier, prennent de plus en plus vivement conscience de leur puissance et des responsabilités qu'elle leur crée, et l'ambition qu'ils se sentent au cœur ne les bercera pas de rêveries égoïstes, mais leur fera mieux comprendre que noblesse oblige.

Catholiques belges, vous surtout, vous devez être aujourd'hui à l'honneur. Car l'Université que nous fêtons est votre œuvre, l'œuvre de votre foi et de votre charité catholique.

Il semble parfois, à vous surtout, chers étudiants, aisément il semble que ce qui est ne pourrait pas ne pas être, et pour un peu vous croiriez que cette Institution qui vous abrite, que vous avez toujours connue florissante, fonctionne d'elle-même, comme la terre tourne sur son axe, comme se succèdent les saisons, amenant après les semailles dont vous avez perdu le souvenir, l'efflorescence du printemps et les fruits de l'automne.

Qui dira cependant ce que représentent d'efforts, devant Dieu et devant l'observateur réfléchi, trois quarts de siècle de vie universitaire?

Catholiques des professions libérales, qui vivez de l'intelligence et par l'intelligence, suivez donc dans leur activité féconde la masse industrielle et commerçante de notre pays, les représentants du droit, de la science médicale, les maîtres de nos collèges et de nos athénées, les lutteurs de la parole et de la plume dans la presse et dans nos œuvres religieuses; supputez le nombre de ces foyers secondaires d'action raisonnée dont la multiplication est chez un peuple l'indice le plus immédiat de son progres intellectuel; remontez ensuite jusqu'au flambeau initial dont ces foyers intermédiaires divisent la flamme pour la transmettre au peuple du dehors qui attend la lumière; puis, adressez-vous la question de Tertullien et pensez au vide que laisserait la disparition, dans la nation de l'Université de Louvain.

Croyants qui réfléchissez, vous avez la noble et fière préoccupation de ne point vous abstraire de votre temps, d'en partager les aspirations et les sollicitudes. Vous entendez ne pas être de ceux que l'on a appelés « des émigrés à l'intérieur ». Vous avez l'esprit de prosélytisme, vous vous répandrez au dehors, vous agirez sur autrui, vous vous imposerez par votre sincérité et par l'élévation de votre caractère.

Mais, pour cela, il faut que chacun s'assure des fondements de sa foi, et se forme, par une discussion sérieuse, une conviction d'autant plus forte qu'elle concentrera davantage en elle les puissances réunies de l'intelligence et de la volonté.

Fils d'élite de l'Église, vous avez la mission de démontrer par des exemples permanents le caractère compréhensif de notre foi, je veux dire, son harmonie virtuelle avec les données de la raison, afin que les incroyants de bonne foi sachent à n'en point douter, que ce n'est pas à un esclavage intellectuel que le Christ convie l'humanité, mais à la liberté supérieure des enfants de la lumière.

Or, à ces fins, une institution de recherches personnelles et de haut enseignement est indispensable.

Sans doute, même en dehors d'une institution de ce genre, il pourra se former des savants catholiques; mais le recrutement n'en sera pas régulier, leur influence sera plus lente à s'établir. De l'un à l'autre, la tradition scientifique risquera d'être interrompue, tandis qu'il est de la plus haute importance sociale que l'on puisse dire toujours avec le poète :

... Uno avulso, non deficit alter
aureus... —

Il y a derrière nous, selon le mot de Bossuet, une « recrue continuelle d'humanité » affamée de croire, de voir ou de comprendre, parce qu'en effet, sans croire, sans voir ou sans comprendre, sans certitude, en un mot, il est impossible de bien agir.

Du poste où Dieu m'a placé, j'entends sans cesse s'élever les cris et les gémissements de cette multitude insatiable d'âmes en quête de leur nourriture de vérité.

A cette multitude d'âmes nous devons, nous donnons, nous évêques et prêtres, la vérité religieuse et morale que nous tenons du Christ et de ses Apôtres.

Mais nous lui devons aussi, nous catholiques instruits, la distribution abondante de la vérité scientifique.

De cette vérité, l'*Alma Mater* est, par l'intermédiaire des fils qu'elle nourrit de ses enseignements, la généreuse dispensatrice en notre pays.

A elle est dévolue la mission de garder chez nous et pour notre catholique nation, la tradition de la science, d'assurer la formation de nos savants de demain, de pourvoir au recrutement régulier des membres des professions libérales et de l'élite sociale, dans des conditions qui sauvegardent en eux le dépôt de la vérité religieuse.

Éminente fonction sociale que celle-là !

L'Église, à toutes les époques de son histoire, parfois calme, le plus souvent tourmentée, voit surgir des saints, c'est-à-dire des héros qui poussent jusqu'au bout la logique pratique de leur foi à l'Évangile de l'Homme-Dieu crucifié ; et alors, éprise d'admiration pour leur surhumaine vertu, elle les élève publiquement sur les autels et fait converger vers eux, sinon les vouloirs fermes d'imitation, au moins les aspirations sourdes de ses enfants.

Elle n'ignore pas qu'elle présente au monde des héros et que l'héroïsme est inaccessible aux masses, mais elle pense sagement que l'idéal a la vertu de soulever plus ou moins puissamment les natures inférieures au-dessus de leur égoïsme et qu'à tout prendre elle ennoblit l'humanité, par le seul fait qu'elle l'invite à monter et l'empêche de trop déchoir sans rougir.

Les universités sont les leviers du monde intellectuel.

Le fait qu'une nation possède une élite de chercheurs qui, avec désintéressement sans souci du résultat immédiat, économiquement, moralement ou religieusement utile, poussent aussi loin qu'ils le peuvent la pénétration de leur vision intellectuelle et, avec une patience sereine, dont on a dit qu'elle est à la base du génie, soumettent au contrôle de

la documentation, de l'observation ou de l'expérimentation les dernières conséquences des vérités nouvelles qu'ils ont cru apercevoir, ce simple fait élève le niveau de toutes les couches de la nation. Et quand cette élite est née d'un élan spontané de la liberté, se soutient par son propre effort, sacrifie parfois à son idéal des offres de renommée bruyante ou d'un bien-être abondant, l'influence bienfaisante de l'Université prend les proportions d'un apostolat social.

Franchement, lorsque je considère cette mission élevée de notre Université libre catholique, et que je vois, après soixante-quinze ans d'histoire, comment elle y a répondu; lorsque je compare les deux dates extrêmes : 1834, avec ses 13 professeurs et ses 86 étudiants, avec ses tâtonnements, sa pauvreté, ses hardiesses; 1909, avec sa plénitude de sens et de vie, je suis saisi d'admiration devant la grandeur de l'initiative prise alors par l'épiscopat belge et rempli de gratitude et de respect pour les générations qui, durant trois quarts de siècle, suivirent fidèlement leur impulsion.

L'homme, roseau pensant, vaut plus que l'univers matériel, disait Pascal; un acte moral vaut mieux qu'une pensée et la moralité de l'acte monte à mesure que s'affranchit et s'élève l'intention qui l'inspire et que s'élargit le champ social auquel il s'étend.

Mais s'il en est ainsi — et qui pourrait contester ces prémisses? — jugez donc de la grandeur du spectacle que nous offre l'histoire de notre libre et catholique Université.

Oui, tout cela : ce corps illustre de professeurs universellement réputé par le mo de, cet ensemble magnifique de locaux d'enseignement, ce programme complet d'études supérieures de tous genres, cette activité féconde des laboratoires, cette ruche bourdonnante de vie et toujours en effervescence de travail, d'œuvres et de découvertes; ces deux mille étudiants, pépinière inépuisable d'officiers pour nos milices catholiques, de l'action scientifique, religieuse, sociale et politique; — tout cela, c'est donc le fruit mûri de la pensée, de la volonté opiniâtre, de l'abnégation persistante de trois générations d'évêques, de prêtres et de laïques, par ailleurs accablées de tant de nécessités et de labeurs; c'est l'œuvre collective du dévouement catholique belge; c'est le produit grandiose de tant de milliers de dons et de subsides, de tant de quêtes paroissiales où les petits sous de nickel des fidèles pauvres se mêlent aux pièces d'argent ou d'or des fidèles plus riches; c'est l'édifice resplendissant de trois quarts de siècle de persévérance de travailleurs et de donateurs, de maîtres et de disciples unis dans un même esprit de

désintéressement et dans une même passion de liberté, pour la recherche et la manifestation de la vérité à la gloire du Christ et de son Église !

Véritablement, quelle promesse splendide de vie et d'avenir n'est-ce donc pas pour nous, peuple catholique belge, que d'avoir pu ainsi soutenir, soixante-quinze ans durant, sans une défaillance, trois générations de volontés associées dans la même et invariable tâche d'intérêt collectif scientifique, religieux, social, national pour tout dire, tâche originairement ardue et cependant toujours poursuivie, incessamment aggravée et pourtant toujours accomplie !

Eh bien, chers maîtres, chers étudiants, ayez foi en ma parole. Je vous le dis au nom de mes vénérés collègues de l'épiscopat et j'ose vous le dire au nom de l'âme catholique de la patrie belge, tant de sacrifices nous les comptons pour rien, nous sommes prêts à les continuer et à les accroître, pourvu que vous appréciiez et que vous aimiez la cause sainte pour laquelle ils ont été consentis !

Une université est une œuvre vivante : son évolution ne peut jamais subir d'arrêt.

Ce n'est ni le lieu ni le moment d'esquisser devant vous un programme d'avenir ni de faire appel à la générosité catholique pour en assurer la réalisation.

Je ne puis m'empêcher cependant d'interroger ma conscience. Les faits disent assez haut que rien d'essentiel ne manque à la formation professionnelle et strictement scientifique de notre jeunesse.

Mais avons-nous toujours suivi d'assez près dans ses spécialisations progressives, l'éducation totale qui, en même temps qu'elle instruit l'intelligence, orne l'imagination, forme la volonté et ennoblit l'âme religieuse ?

Compatriotes généreux, fils de l'*Alma Mater*, à qui la Providence n'a pas refusé la prospérité matérielle, voulez-vous avec nous préparer, dès aujourd'hui, un centenaire glorieux à notre Mère ?

Aidez-nous à compléter notre œuvre.

La science instruit, éclaire, guide ; l'art impressionne, charme, ravit. Si vous trouvez que la masse de la nation se désintéresse trop des choses élevées et se contente trop aisément d'un terre-à-terre que vous appelez bourgeois ou philistin, n'est-ce pas parce que vous avez en partie méconnu le rôle éducatif de l'art, je ne dis pas à l'école, mais à l'Université ?

Tout homme instruit sera demain un éducateur. Il aura la charge

d'éduquer une famille, une classe d'enfants, un groupe de concitoyens, une assemblée de fidèles. L'action éducative s'adresse à toutes les facultés de l'élève, particulièrement à sa volonté. Elle est un art dont tout le monde dit et répète qu'il est exceptionnellement délicat. Cet art, l'enseignons-nous assez complètement et assez universellement? Il y a aujourd'hui une base scientifique qui lui est fournie par la coopération harmonique de la physiologie, de la psychologie et de l'éthique : ne serait-il pas sage d'asseoir plus solidement sur elle la formation éducative non seulement du professeur, mais du père de famille, de l'homme d'action, du médecin, du moraliste?

Enfin, Messieurs, si mal que l'on pense du temps où nous vivons, quels que soient les anathèmes dont on le juge passible à raison de son indifférence ou de son opposition à la pratique religieuse, on ne méconnaîtra pas ce fait caractéristique : jamais, je pense, ceux qui ne vivent pas eux-mêmes la vie religieuse n'ont pris, autant qu'aujourd'hui, intérêt à ses manifestations. La psychologie religieuse, l'ethnographie religieuse ont acquis, dans les centres scientifiques de tous les grands pays, une importance de premier ordre. La tranquillité avec laquelle nous nous reposons dans nos certitudes chrétiennes ne nous a-t-elle pas fait perdre partiellement de vue les problèmes qui s'agitent en dehors de nous, très proche de nous?

Même au point de vue strictement catholique, sommes-nous restés assez dociles à la recommandation de l'apôtre qui nous avertit de nous tenir prêts à répondre à quiconque nous demande raison de nos croyances (1)?

Parmi ceux qui me font l'honneur de m'écouter, il en est peut-être qui ne partagent pas ma foi catholique. Je ne m'excuse pas, cependant, de la faire passer dans mon langage. Habitués aux milieux scientifiques, ils ont l'âme trop haute pour ne point comprendre que je ferais injure à leur caractère et que j'aurais honte de moi-même si je manquais de sincérité. L'illustre converti italien, Manzoni, écrivait :

« J'ai des convictions catholiques et je veux qu'à travers tout ce que j'écris elles transparaissent, car je cherche à mettre de la force dans mes écrits, et la force ne sort que de convictions sincères » (2).

Messieurs, je disais donc que je caresse l'espoir de voir se fonder, au cours des vingt-cinq années qui nous séparent de notre futur cen-

(1) Ia Petri, III, 15.
(2) Manzoni, *Lettere raccolte da F. Sforza;* Lettera XII, p. 28.

tenaire, des chaires d'art, d'esthétique littéraire, de sciences éducatives, de philosophie religieuse et d'apologétique, et je bénis par avance les coopérateurs intelligents et généreux qui se feront un honneur et un mérite de seconder nos espérances.

Une fois de plus, l'Église pourra ainsi montrer au monde qu'elle embrasse l'homme, tout l'homme, de ses sollicitudes éclairées.

N'est-ce pas cette préoccupation qui inspire depuis dix siècles le haut patronage qu'elle accorde aux universités?

Elle ne croit pas avoir achevé son œuvre quand elle a baptisé l'enfant, confirmé et spirituellement nourri l'adolescent, distribué aux souffrants et aux infirmes ses miséricordes. Elle sait que la société, quoi que l'on puisse dire ou rêver pour flatter les masses, est et restera « oligarchique », ou mieux « aristocratique », en ce sens que l'intelligence préside à l'ordre et que par suite, si l'on ne veut pas abandonner la société à l'anarchie de la force brutale, il faut en remettre, tôt ou tard, à l'élite la plus intelligente la direction générale.

Soucieuse de promouvoir la paix, l'Église a à cœur la haute culture de cette élite.

Un jour vient où le jeune homme se sent à l'étroit dans le cercle restreint de sa famille, un besoin d'expansion le travaille : c'est la société qui réclame ses services, c'est l'Église qui fait appel à son apostolat. Sa mère, son père tremblent pour lui, car ils le savent inexpérimenté et la licence est si voisine de la liberté, l'indépendance orgueilleuse si proche du besoin de penser par soi-même, de vouloir pour son compte, d'agir sur autrui !

Le moment est venu pour l'État et pour l'Église de se concerter et de s'entr'aider, car ils ont à former ensemble les conducteurs de la multitude, ceux que Le Play appelait les autorités sociales. Malheur aux États s'ils s'arrogent le monopole d'une autorité qui doit être partagée ! Les États modernes surtout, qui se déclarent sans doctrines, comment suffiraient-ils à la formation des âmes?

L'Église offre aux États son concours. Son instinct maternel lui dit qu'elle atteindra l'âme de ses fils à des profondeurs où nul autre qu'elle ne parviendra ; elle ne pourra lui donner une empreinte plus forte que celles que lui appliqueraient des autorités extérieures qui ne peuvent qu'effleurer les surfaces.

Parce qu'ils sont ses fils, elle les aime, les aime quand même et, au besoin, les dispute à ceux qui veulent les soustraire à sa protection.

Elle tient à honneur de les équiper de pied en cape pour en faire des miliciens utiles à la nation, des chevaliers de la foi solidement armés.

Jamais elle n'a failli, lorsque les pouvoirs publics lui en ont donné le congé, à sa haute mission éducatrice.

En Belgique, dès que, en 1830, la liberté de parler et d'agir lui fut reconnue, elle se mit à l'œuvre, fonda des collèges libres et fit surgir la grande institution dont vous venez de relire l'histoire. Plus tard, à Bruxelles et à Namur, elle fonda des facultés de philosophie et lettres et de sciences.

Son action fut la même à Paris, à Lille, à Angers, à Toulouse, aussitôt que le gouvernement français consentit à se dessaisir partiellement du monopole universitaire.

Elle s'affirme avec une vigueur juvénile à Fribourg en Suisse et à la Faculté de théologie catholique de Strasbourg.

En Irlande, elle vient de conquérir, après une lutte séculaire, la faculté légale d'accorder à ses fils une éducation supérieure.

En Hollande, elle a fait, dès qu'elle l'a pu, sous l'égide communale d'Amsterdam, un premier et noble essai de sa liberté.

Nul n'ignore l'expansion prodigieuse du catholicisme aux États-Unis au cours du siècle qui vient de s'achever. De nombreux évêques, prêtres et fidèles, témoins de cette marche progressive de leur Église, n'étaient pas éloignés de penser que les temples et les écoles, les asiles et les hôpitaux pouvaient, pour longtemps encore, suffire à leur ambition. L'accroissement numérique de leurs ouailles semblait leur unique idéal. « Eh bien, non! leur répondit fièrement Mgr Spalding, évêque de Peoria, écho de la pensée des Gibbons, des Ireland, des Keane, des Gabriels, interprète autorisé des vœux de Léon XIII; nous avons un impérieux devoir d'établir ici un centre de la plus haute vie spirituelle, intellectuelle, morale et religieuse... Donner des modèles d'une telle vie, former quelques élus à cette sublime et sévère discipline pour les disperser ensuite à travers le pays comme des propagateurs de lumière et d'enthousiasme : voilà le but pour lequel l'Université catholique de Washington a été fondée. Nous avons à augmenter la valeur et la puissance de la vie, nous n'avons pas à chercher le grand nombre : « Il se croyait un roi grand, heureux, parce qu'il régnait, non sur beaucoup de sujets, mais sur les meilleurs (1). »

Léon XIII, qui inspirait ce langage, obéissait à la tradition séculaire de la papauté.

La chute de l'empire romain plongea un moment les chrétiens eux-

(1) Spalding, *Opportunité*, trad. Klein, p. 202.

mêmes dans la consternation. Saint Jérôme, de sa solitude de Bethléem, écrivait : « La lumière la plus éclatante du monde est éteinte, l'empire romain est décapité; la ruine de Rome entraîne celle du monde : je me tais et suis humilié... (1). »

L'auteur de la « Cité de Dieu » tenait un langage analogue.

Puis vinrent les invasions des barbares qui, durant trois siècles, couvrirent de leurs flots tout ce qui restait de la civilisation antique.

Mais aussitôt que la société se ressaisit et respira librement, l'on vit, sous l'impulsion du clergé et des moines, des écoles s'ouvrir au public.

Avant la venue du Christ, l'enseignement avait un caractère privé, il appartenait à des maîtres privilégiés, qui le transmettaient à des disciples de leur choix : nulle part, l'on ne trouve de trace, dans l'antiquité païenne, d'institutions nationales ou internationales qui ressemblent aux universités du moyen âge. L'Église catholique dilata les entrailles de sa charité; le développement de la semence évangélique substitua progressivement à l'idée déprimante de l'esclavage, la conscience que tous les hommes sont frères, qu'un même sang rédempteur les a conquis tous à la liberté et que, dans une vie à venir, une même félicité immortelle doit les récompenser tous, non d'après ce qu'ils auront sur terre jeté d'éclat ou remporté de succès, mais uniquement d'après leurs mérites personnels.

De toutes les classes sociales s'élevèrent ainsi des ambitions de s'instruire, des aspirations à une culture plus haute et plus générale.

A partir du XIe siècle et jusqu'à la fin du XVe, dans tous les pays d'Europe surgissent des « Studia Generalia », c'est-à-dire, selon l'interprétation de l'illustre dominicain le P. Denifle, des écoles ouvertes à tous ceux qui sont désireux d'apprendre. Les membres d'une même école s'unissent en corporation et ainsi se constituent les corporations d'enseignement ou « Universités » investies par les Papes du pouvoir d'enseigner et dotées de privilèges par les pouvoirs publics (2).

Le moyen âge a vu naître, d'après les recherches savantes du Père Denifle, 56 universités. Toutes sont en relations suivies avec le Saint-Siège. Quarante-six d'entre elles tiennent des Papes leurs lettres de fondation. L'Université de Louvain, fondée en 1425, reçut les siennes des mains augustes du Pape Martin V.

(1) S. HIERONYMI, *Opera*. Migne, t. XXII, ad Principiam virginem epistola CXXVII, p. 1094.

(2) cfr. DENIFLE. *Die Enstehung der Universitäten des Mittelalters*, s. 16-19.

Elles existaient, ces lettres, nous le savions : l'histoire nous l'avait appris. Elles n'avaient pu périr.

Dieu merci, elles sont retrouvées! Le 10 mai 1909, date mémorable du jubilé de soixante-quinze ans de notre nouvelle Université, nous rentrons joyeusement en possession de nos antiques lettres de noblesse.

La générosité spontanée de S. G. Mgr Van den Ven, évêque de Bois-le Duc, qui n'a d'égale que sa discrétion délicate, nous confie, par l'obligeante entremise de Mgr Berckvens, président du séminaire de Haaren, ce précieux joyau que je suis honoré et heureux de remettre entre les mains du recteur magnifique de l'Université.

MESSEIGNEURS,
MESSIEURS,

L'Université catholique de Louvain inaugure aujourd'hui une nouvelle série de ses annales.

Je vous propose d'y inscrire, en lettres d'or, en tête de la première page :

« A Sa Grandeur Monseigneur Van den Ven, évêque de Bois-le-Duc, l'Université de Louvain respectueusement et profondément reconnaissante. »

Et je vous demande d'acclamer ce télégramme que j'adresse en votre nom au noble bienfaiteur de l'Université :

« AAN ZIJNE DOORLUCHTIGE HOOGWAARDIGHEID
MONSEIGNEUR VAN DEN VEN
Bisschop van 's Hertogenbosch

« De naam van Zijne Doorluchtige Hoogwaardigheid Monseigneur Van den Ven, Bisschop van 's Hertogenbosch, wordt vandaag in het geschiedboek der Katholieke Hoogeschool van Leuven met gouden letters geschreven.

« Geheel de Universiteit, met de Bisschoppen van België aan het hoofd, juicht geestdriftig den milden Gever toe, en biedt Hem de eerbiedige hulde harer diepe en trouwe dankbaarheid. »

Monsieur le Recteur, Messieurs les Professeurs, vous avez creusé profondément, ensemencé largement les champs de la science et celui de la sagesse. L'épiscopat belge, dont je vous apporte aujourd'hui le joyeux salut, vous en félicite et vous en remercie.

Ensemble, avec allégresse, nous avons fait monter nos louanges et nos remerciements plus haut. « C'est vous, avant tout, ô mon Dieu, que nous louons; c'est vous, le maître que nous confessons. *Te Deum laudamus, te Dominum confitemur.* » Nous plantons, nous arrosons, Vous seul donnez la croissance.

Chers Professeurs, nous engrangeons dans la joie une abondante récolte. A l'œuvre tout de suite, pour de nouveaux labeurs! Laboureurs, à vos sillons!

Vous avez fait vôtre la devise que professe et pratique un de vos fils des plus illustres et des plus magnifiquement reconnaissants : Repos ailleurs!

Lorsque, en 1425, le Duc de Brabant, interprète des prévôts, des doyens, du chapitre de Saint-Pierre, des bourgmestre et échevins de la ville, sollicita pour Louvain l'honneur de posséder dans ses murs un « Studium Generale », il promit au Pape Martin V que ceux qui s'y livreraient à l'étude des sciences et de la sagesse n'auraient jamais qu'un but, y puiser pour eux et pour les autres des éléments de progrès, « *ut inibi disciplinæ atque sapientiæ se studiis exercentes, sibi et aliis meliores esse valeant* ».

Le Pape, accédant à leur désir leur rappela dans sa bulle d'érection leurs engagements.

Vous aviez perdu la lettre de la Bulle, Chers Recteur et Professeurs, mais toujours vous en avez gardé fidèlement l'esprit.

Au successeur de Martin V, à notre bien-aimé Pape Pie X, je renouvelle aujourd'hui, en votre nom à tous, votre promesse initiale : Nous voulons que l'Université catholique de Louvain soit toujours pour nous-mêmes et pour nos frères, pour tous nos frères, un principe d'amélioration morale, une source de progrès.

La Médaille commémorative des fêtes jubilaires de 1909 et le nouveau sceau de l'Université.

La médaille que le comité des fêtes a fait frapper, en souvenir du jubilé universitaire, est l'œuvre du sculpteur louvaniste bien connu : **M. Fr. Vermeylen.**

Au *droit* une femme assise tient un livre ouvert sur les genoux et lève fièrement le flambeau de la Science. Une croix lumineuse projette des rayons en face d'elle et fait briller une étincelle sur son front. Légende : **UNIVERSITAS | CATHOLICA | LOVANIENSIS | 1834-1909.** Au bas, en petites capitales, la signature : **F. VERMEYLEN.**

Au *revers* figure la salle des pas-perdus des Halles universitaires, partie la plus caractéristique d'un monument, qui ne cessa, depuis le XVe siècle, d'être le local central de l'Université de Louvain. Au bas en petites capitales : **LXXVe ANNIVERSAIRE DE LA RÉINSTAURATION | DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE. | LXXVe VERJAARDAG VAN DE HERSTELLING | DER KATHOLIEKE HOOGESCHOOL | 1834-1909.**

L'Université catholique a pris occasion de ses fêtes jubilaires pour adopter un nouveau sceau. Le sceau au monogramme de la Vierge, circulaire et sans élégance, qui servait depuis le rétablissement de l'Université dans la ville de Louvain, a été remplacé par un autre, dessiné par M. V. Lenertz. Il est de forme gothique, au type de majesté.

On y voit la Vierge, portant le sceptre et la couronne et tenant l'Enfant sur ses genoux. Elle est assise sur un trône de style gothique flamboyant. Au-dessus du trône une étoile lumineuse. Au-dessous la date de la première fondation, A. D. 1425. En exergue la légende : **† UNIV. CATH. LOVANIENSIS † SEDES SAPIENTIAE.**

L'ensemble, tout en rappelant le style du XVe siècle, est moins chargé d'architectures que les sceaux de nos anciennes facultés. L'Université comme telle ne possédait pas de sceau sous l'ancien régime.

—



LE CHANOINE LADEUZE
RECTEUR MAGNIFIQUE DE L'UNIVERSITÉ

BANQUET
offert par le corps académique au nouveau Recteur.

Mercredi 8 décembre, le corps professoral de l'Université catholique fêtait la joyeuse entrée de son nouveau Recteur, dans la grande salle de l'Institut électro-mécanique. Le banquet était présidé par Son Éminence le Cardinal-Archevêque. A ses côtés avaient pris place le Recteur et le Vice-Recteur de l'Université, les ministres baron Descamps, Helleputte et Vanden Heuvel, et les professeurs par ordre de nomination. M. De Lantsheere, ministre de la justice, empêché au dernier moment, s'était excusé. Mgr Hebbelynck, recteur honoraire, a eu à cœur de s'associer à la fête, en envoyant de Rome le télégramme suivant :

« M'unis au corps académique pour acclamer nouveau Recteur et souhaiter long, heureux et fécond rectorat. »

Le Vice-Recteur a répondu au nom du corps académique :

« Dans leur manifestation de ce jour, les professeurs de l'Université catholique ne séparent pas leurs deux Recteurs qu'ils savent si étroitement unis. En offrant au premier l'hommage de leur reconnaissance, ils souhaitent au second les succès de son prédécesseur. »

Au dessert Mgr Coenraets prononce le toast suivant :

« Monsieur le Recteur,

» Le corps académique est heureux et fier d'acclamer aujourd'hui son nouveau Recteur et de lui offrir l'hommage de ses sentiments de respect, d'affection et d'inaltérable dévoûment.

« Éminence,

» Vous ne laissez passer aucune occasion d'affirmer la fidélité de votre souvenir et de votre affection pour cette chère Université, dont vous êtes aujourd'hui le chef, dont vous étiez hier un des maîtres les plus aimés et les mieux écoutés, et qui s'honore de vous compter parmi ses professeurs honoraires. Votre présence à cette fête universitaire en rehausse singulièrement pour le Recteur comme pour les professeurs, l'éclat et la joie. Qu'il nous soit permis de vous en remercier respectueusement !

» Monsieur le Recteur, l'étroite union des professeurs entre eux et avec leur chef, a toujours été la note caractéristique de l'*Alma Mater*, le secret de sa force et de sa féconde action. Cette union, que l'aménité de caractère, le tact et la prudence de votre vénéré prédécesseur ont su maintenir, nous l'avons sentie s'affirmer vivante et prête à se développer encore, dès la première rencontre de l'Université et de son nouveau Recteur.

» Dans votre éloquent discours inaugural, faisant vôtres les paroles que prononçait dans une solennité analogue, Mgr Baunard, recteur des facultés catholiques de Lille, vous nous disiez : « Si mon titre me rappelle que je me dois à nos étudiants, comme un père, vous ne refuserez pas, chers collègues, de me considérer toujours comme un ami, comme un frère. Vous m'aiderez dans l'accomplissement de cette tâche, et vous pourrez par là adoucir l'amertume de plus d'un sacrifice. »

» Faut-il dire quel écho a rencontré dans nos âmes l'appel que vous faisiez, avec une si affectueuse délicatesse, à notre confiance et à notre affection ? Ce jour-là, nous n'avons pu vous répondre que par nos applaudissements; aujourd'hui, groupés dans ces agapes fraternelles, nous sommes heureux de vous dire que cette confiance, cette affection vous l'avez tout entière, Monsieur le Recteur, et vous la garderez à jamais. Car vous personnifiez pour nous cette grande œuvre catholique à laquelle nous avons voué pour toujours nos affections et notre dévouement.

» Mais l'union ne va pas sans une main forte et sage qui dirige tous les efforts vers un but commun. Vous êtes donc mieux que la personnification de l'Université : dans le poste élevé auquel la confiance de notre éminent Archevêque et des Évêques de Belgique vous a appelé, vous êtes notre chef.

» Or, pour employer vos propres paroles, nous voulons que notre chef soit véritablement un chef — notre honneur, autant que le bien commun, le réclament. Et c'est pourquoi, Monsieur le Recteur, à l'hommage de notre affection, il nous plaît de joindre la promesse de notre confiante soumission. Votre rectorat s'ouvre sous les meilleurs auspices : nos fêtes jubilaires ont attiré l'attention du monde entier sur notre grande institution catholique; notre outillage scientifique s'est merveilleusement développé, ces dernières années; le nombre de nos étudiants s'est accrû dans des proportions inespérées (nous atteindrons, cette année, le chiffre extraordinaire de 2500 inscriptions). L'esprit du travail de nos étudiants est excellent : beaucoup d'entre eux savent

développer leurs études par le travail personnel, tous pénétrés des devoirs qui incombent aux fils de l'Université catholique, arborent fièrement le drapeau de leurs convictions, se préparent par le travail et s'essayent déjà, dans leurs vivantes sociétés, à servir les deux grandes causes de la religion et de la patrie. — Si vous avez conscience du lourd fardeau que l'obéissance vous a imposé, vous ne le redoutez pas : confiant dans le secours de Dieu, assuré de la coopération de vos collègues, servi par les riches talents et l'heureuse santé que la Providence vous a départis, vous continuerez les glorieuses traditions du passé : vous verrez, pendant un long rectorat, se développer encore notre grande institution scientifique, et vous présiderez, dans 25 ans, aux gloires du centenaire.

» Au Recteur Magnifique ! »

Voici la réponse de Monsieur le Recteur :

« Monseigneur le Vice-Recteur,

» Merci des paroles si cordiales que vous venez de m'adresser !

» Éminence, Messieurs,

» Merci des applaudissements sympathiques par lesquels vous avez ratifié le discours de votre éloquent interprète ! L'affectueuse confiance que vous me témoignez, chers professeurs, le concours dévoué dont vous me faites la promesse, les consolantes perspectives que vous vous plaisez à découvrir à mes yeux, rendent de l'assurance à mon âme encore déconcertée par ce choix dont NN. SS. les Évêques m'ont fait le redoutable honneur.

» Vous souvient-il, Messieurs, du délicieux récit de l'onction de David, au 1er livre de Samuel ? Jéhovah envoie son prophète chez Isaï de Bethléhem : car, dit-il, « j'ai vu parmi ses fils le roi que je veux ». Isaï fait défiler ses enfants devant Samuel : d'abord le beau et grand Eliab, puis Abinadab, puis les autres qui sont à la maison. Et à chaque présentation, Dieu dit à son prophète : « Pas celui-là ! » — Où donc sera l'élu du Seigneur ? — « Sont-ce là tous tes fils ? » demande Samuel étonné. « Oh ! répond le père par manière d'acquit, il reste le plus jeune, qui fait paître les troupeaux. » « Envoie-le chercher », ordonne le prophète. Et à peine le petit David est-il entré que Jéhovah dit à Samuel : « C'est lui ! »

» Éminence, quand il s'est agi de donner un successeur à Mgr Hebbelynck, NN. SS. les Évêques se sont-ils trouvés dans le même embarras que Samuel? Votre choix devait, semblait-il, s'arrêter sur un homme consommé dans l'administration universitaire, ou bien sur quelqu'un de ces vétérans de la science, couverts d'honneurs et qui font devant le monde entier la gloire de notre institution. Est-ce que, à chacun de ces noms qui se présentaient d'eux-mêmes, l'Esprit divin, qui se plaît à déjouer nos calculs et notre sagesse, vous a dit à vous aussi : « Pas celui-là »? Toujours est-il, Messieurs, que le fatidique : « C'est lui ! » ne fut prononcé que lorsqu'arriva à son tour, vers la fin du défilé, un des plus modestes membres de votre corps professoral, qui, là-bas, dans son Collège du Saint-Esprit, loin des bruits de la grande vie universitaire, faisait paître des agneaux, les doux agneaux de la tribu lévitique.

» Oh! pas plus que David, il ne s'attendait à l'appel divin. Et il était déjà votre Recteur quand, pour la première fois, il crut à la possibilité de le devenir, forcé de conclure avec les vieux philosophes : *Ab esse ad posse valet illatio.*

» A s'entendre dire ex abrupto : « Vous êtes chargé de la première institution d'enseignement supérieur catholique qui soit dans le monde, et, au tribunal de Dieu, il vous sera demandé compte des suprêmes intérêts scientifiques, nationaux et religieux qui en dépendent », il y a, pour un pauvre théologien, de quoi se déconcerter. Et ce déconcertement ne se dissipe pas en un jour! Mais votre manifestation de ce moment est bien faite pour lui donner courage!

» Car, pourquoi ce banquet et ces démonstrations d'une unanimité si touchante?

» Si j'avais pu un seul instant soupçonner, Messieurs, que vous vous êtes simplement souvenus, pour reprendre une expression de Mgr Cartuyvels, « des traditions hospitalières de notre patrie, où l'on estimerait dénuée de cordialité toute inauguration qui ne fût pas scellée dans l'effusion des coupes joyeuses », la présence de Son Éminence le Cardinal Archevêque de Malines et des Conseillers de la Couronne de Belgique m'aurait aussitôt invité à écarter pareil soupçon et à vous attribuer des intentions... moins bourgeoises!

» Vos intentions, vous venez de me les déclarer dans des termes qui m'ont vivement ému. Toute institution s'incarnant dans son chef, c'est à notre glorieuse Université que vont en définitive vos hommages, à travers la personne de son Recteur. Cette table commune signifie et confirme l'étroite union qui doit régner à jamais entre la tête et les membres du corps que nous constituons tous ensemble.

» Saint Paul disait de l'Église, corps du Christ : « Il y a plusieurs membres et un seul corps. L'œil ne peut pas dire à la main : Je n'ai pas besoin de toi, ni la tête dire aux pieds : Je n'ai pas besoin de vous ». Cette comparaison, nous pouvons l'appliquer en toute vérité à notre Sénat académique. Vous le proclamiez vous-mêmes tout à l'heure : Vous, les membres de ce corps, vous ne pouvez vous passer de sa tête, du Recteur. Mais combien la tête à son tour a besoin des membres ! Et ce qui est particulier à la tête du corps universitaire, c'est qu'elle a besoin de ses membres, non seulement pour le fonctionnement général de l'organisme, mais dans l'exercice même de ses propres fonctions.

» Le Recteur, disait Mgr Cartuyvels, c'est le promoteur de tout progrès scientifique. C'est la vigie incessamment attentive à considérer le développement intellectuel du monde savant pour enrichir l'Université catholique de créations nouvelles en rapport avec les progrès du temps. » Or, Messieurs, les Pic de la Mirandolle ne sont plus de notre siècle, et ridicule serait celui qui prétendrait aujourd'hui à une compétence universelle lui permettant d'apprécier par lui-même les exigences scientifiques dans tous les domaines. Votre Recteur doit savoir avant tout écouter, après les avoir provoquées, les confidences des spécialistes que vous êtes. Après quoi il lui appartient, tout en ayant l'esprit assez large pour ne méconnaître aucune forme de l'activité intellectuelle, de discerner, dans les vues que vous lui exposez, dans les propositions que vous lui soumettez, la part possible d'exagération due à vos préférences particulières, de coordonner vos desiderata d'après leur importance relative et enfin d'aviser à leur réalisation successive.

» En ce sens, Messieurs, vous avez un chef... qui doit d'ordinaire vous suivre ! — Et ce n'est pas seulement du concours de vos lumières qu'il a besoin ! Il ne saurait se passer de votre coopération dans la formation sociale et religieuse de nos chers jeunes gens. Je vous l'avoue sans détours : habitué à toucher de très près ceux que j'avais à diriger, je ressens profondément, depuis deux mois que je suis à la tête de l'Université, la pénible impression de la distance qui me sépare du monde estudiantin, de ce monde dispersé, disséminé, et pris de cette fièvre d'indépendance qui sévit aux alentours de la vingtième année et qui n'est pas faite pour les rapprocher de l'autorité. Je ne puis plus connaître mes brebis par leurs noms ! — Des parents inquiets nous ont confié leurs trésors. L'Église et la Belgique nous demandent de faire de chacun d'eux un chrétien, un bon citoyen. Or, un grand nombre, ceux-là surtout qui en auraient le plus besoin, impossible pour nous de

les atteindre pour leur donner nous-mêmes la direction individuelle qu'ils réclament, pour les éclairer dans leurs égarements et les soutenir dans leur faiblesse. Encore une fois, Messieurs, c'est par vous seulement que votre Recteur peut remplir sa mission. Il doit faire appel à votre dévouement pour grouper dans les cercles d'action sociale et religieuse, les éléments de meilleure volonté, pour y encourager leurs initiatives et leurs projets généreux. Il ose demander plus à chacun de vous. Vous appartenez non pas à une université quelconque, mais à une université catholique. Vous devez être non seulement des maîtres, mais des éducateurs : éducateurs par l'exemple toujours, éducateurs par la parole à l'occasion. Chacun de vous peut porter un intérêt spécial à ce groupe d'étudiants qu'un lieu commun d'origine ou d'autres relations rapprochent de lui, surveiller leurs démarches avec la réserve que demande leur susceptibilité, les exciter au bien, suppléer enfin par cette action individuelle à ce qui manque toujours à l'action générale de l'autorité centrale à l'Université.

» De quelque côté que je me tourne, j'ai besoin, Messieurs, pour ne pas succomber sous le fardeau qui m'est imposé, de vous tendre la main, de vous demander, quand vous avez rempli votre rôle de professeur, d'unir encore votre action à la mienne, pour me permettre à moi de remplir mon rôle propre.

» Et c'est la promesse de cette union, l'assurance de ce concours que vous me donnez en ce moment. Promesse généreuse, elle est faite gaiement au cliquetis des verres!

» Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille? dit la chanson. Et la chanson dit vrai, n'est-ce pas, Messieurs? J'en ai à cette heure le sentiment très profond. — Eh bien, il me passe une idée que je ne veux pas vous taire, quoique, pour le moment, je ne voie pas sous quelle forme elle serait réalisable. Qui sait, si en vous la lançant, je ne jette pas une semence d'où sortiront quelque jour d'heureux fruits? Nous aussi, Messieurs les Professeurs, nous vivons trop séparés, trop dispersés! C'est la conséquence de notre nombre. C'est la conséquence aussi de la spécialisation de plus en plus grande introduite dans notre enseignement, de l'érection de tous ces instituts particuliers qui sont d'autre part la plus sûre garantie de notre valeur scientifique. Et cependant combien nous aurions à gagner à nous réunir! Pour l'Université, sur les intérêts de laquelle nous pourrions échanger nos vues! Mais pour nous aussi et tout d'abord! Ce serait l'occasion non seulement de resserrer les liens de notre amitié, mais encore de mêler agréablement

nos aptitudes et nos connaissances, suivant ainsi « la meilleure façon de nous prémunir contre l'esprit d'une seule étude, qui est toujours un petit esprit ». — Ces paroles que vous adressiez un jour à nos étudiants, Éminence, nous devons également en faire notre profit. — Ne pourrions-nous pas avoir, pour notre famille professorale dispersée, comme un foyer familial, où de temps en temps nous pourrions chercher un délassement à nos travaux, sûrs d'y rencontrer des collègues que nous ne rencontrons pas sur les chemins privés de notre profession?

» Pour le moment, c'est un doux devoir que je remplis, en vous remerciant de m'avoir procuré les charmes de notre réunion présente.

» Merci aux organisateurs de cette fête ! Merci à nos anciens collègues rentrés aujourd'hui à la maison universitaire ! Merci à vous tous, Messieurs les Professeurs ! « Que de fois, vous disait il y a quelques mois à peine mon vénéré prédécesseur, vous m'avez touché par tous les procédés délicats dont vous usiez à mon égard, soit pour m'aider à résoudre une question épineuse, soit pour me soulager aux heures de surmenage, soit pour m'ouvrir des aperçus nouveaux..., soit pour me témoigner votre confiance affectueuse et me demander direction et conseil ! » Vous ne trouverez pas, Messieurs, chez le successeur de Mgr Hebbelynck, le don suave de la bonté et toutes ces qualités éminentes qui rendaient en lui l'autorité si aimable et appelaient de votre part ces procédés délicats dont il vous attribuait tout le mérite, Mais sûrement, vous y trouverez la même bonne volonté de servir notre grande institution, à laquelle, en acceptant le Rectorat sur la parole de nos Évêques, j'ai fait le sacrifice définitif de tous mes goûts et de toutes mes convenances personnelles. En raison du moins de cette bonne volonté qui inspirera, veuillez bien le croire, toutes mes démarches, vous me continuerez le même concours affectueux, et vous en aurez seuls désormais tout le mérite. Merci encore une fois de m'en donner aujourd'hui la solennelle assurance !

» Merci à vous, cher Vice-Recteur. En me plaignant tantôt de la difficulté d'exercer une action morale efficace sur chacun de nos étudiants, j'oubliais un peu que la Providence vous a mis à mes côtés — que voulez-vous? Votre modestie vous fait toujours disparaître. — Merci de tout le dévouement que vous m'avez toujours témoigné depuis mon entrée en fonctions ! Merci de la promesse que vous me fîtes alors de rester sur la brèche, aussi longtemps que vos forces vous le permettraient ! Cette promesse, je tiens à vous la rappeler en public. Il est des heures pénibles dans la vie d'un Vice-Recteur ! Si à une de ces heures

le découragement menaçait de vous envahir, je pourrai vous dire : « Monseigneur, tout le monde sait que vous avez donné votre parole ! »

» Merci à vous, Messieurs les Ministres. Vous nous apprenez, en le revendiquant pour vous, ce que vaut notre titre de professeur de l'*Alma Mater*. En revenant parmi nous, pour ajouter à la solennité de cette fête académique, vous nous témoignez qu'à vos yeux votre mission actuelle est comme la continuation de votre mission professorale et qu'ici, comme sur les degrés du trône, on sert la Patrie et son Roi. Plaise à Dieu de conserver longtemps à notre pays, ce beau ministère, formé d'enfants et de maîtres de l'Université !

» Merci à vous surtout, Éminence, qui avez tenu à vous redire aujourd'hui notre collègue, ne dédaignant pas d'apporter à cette inauguration un éclat que n'eut aucune autre inauguration rectorale, l'éclat de votre pourpre cardinalice. Vous ne pouvez l'oublier, c'est ici que, professeur aux initiatives fécondes et formateur d'hommes, vous vous préparâtes au rôle de docteur et de pasteur de l'Église de Malines. Devenu l'Apôtre de Jésus-Christ dans ce vaste diocèse, vous restez fidèle, malgré votre absorbant ministère, à l'engagement que vous prêtes en nous quittant : « Je suis et je resterai nous disiez-vous, par reconnaissance, par amitié, par devoir de ma charge pastorale, le gardien vigilant, le protecteur dévoué de notre chère Université catholique ». La cause de l'Université, Éminence, a aujourd'hui plus que jamais besoin de votre vigilante protection. Je me sens impuissant à vous remercier d'être venu nous en renouveler la promesse. Conformément à nos statuts, j'ai fait entre vos mains le serment de remplir avec fidélité, dans l'exercice de ma charge, les intentions du corps épiscopal. Chef de l'épiscopat, vous ne refuserez donc pas d'être en toute circonstance le guide du nouveau Recteur. Il a placé en Vous, Éminence, une confiance toute filiale !

» A mon tour, Messieurs, je bois à Son Éminence le Cardinal-Archevêque de Malines, gloire de l'Épiscopat et gloire de notre Sénat Académique; à Messieurs les Ministres des Sciences, de la Justice et des Chemins de fer; au corps professoral; à notre union fraternelle; à la prospérité de l'Université catholique ! »

———

La Licence en Notariat.

Le programme de la licence en notariat remontait à l'année 1887.

Depuis lors la loi du 10 avril 1890 a inscrit au programme ordinaire de la candidature en notariat le cours de pratique notariale formant la base principale de l'examen à subir par les candidats qui aspiraient au grade de licencié.

La méthode suivie pour l'enseignement de la pratique a dû nécessairement être modifiée du moment que cet enseignement ne s'adressait plus à des élèves ayant fait des études complètes de droit civil et fiscal, capables de résoudre les questions complexes que soulève la pratique.

C'est ainsi que l'ancien règlement avait cessé d'être en rapport avec l'organisation actuelle des études notariales.

En même temps qu'elle a modifié le règlement concernant l'examen de licencié en notariat, la Faculté s'est efforcée de préciser davantage l'objet des diverses épreuves que le récipiendaire aura à subir.

Pour être admis aux épreuves de la licence en notariat, le récipiendaire doit avoir obtenu le grade de candidat notaire, avoir suivi pendant un an le cours spécial dont il sera parlé plus loin, et avoir fait un stage d'une année au moins depuis l'obtention du grade de candidat notaire.

Cet examen comprendra désormais deux épreuves *pratiques* écrites et une épreuve *théorique* orale.

Les deux épreuves écrites, d'une durée de quatre heures chacune, porteront sur :

A. Les diverses conventions qui se présentent dans l'exercice du notariat.

B. Les liquidations et partages de communautés conjugales, de successions et de sociétés.

C. Les adjudications volontaires et judicaires.

D. Les déclarations de succession.

L'épreuve orale portera sur les matières suivantes :

A. Le droit civil, Code civil, livre I, titre X (de la Minorité, de la Tutelle et de l'Emancipation); XI (de la Majorité, de l'Interdiction et du Conseil judicaire); livre II, titre I (de la Distinction des biens); titre III (de l'Usufruit, de l'Usage et de l'Habitation); livre III, titre I (des Successions),

II (des Donations entre vifs et des Testaments), V (du Contrat de mariage), VI (de la Vente), VII (de l'Echange), IX du Contrat de société), XII, chap. 2 (de la Rente viagère), XIII (du Mandat), XIV (du Cautionnement), XV (des Transactions), XVIII (loi du 16 décembre 1851 sur les privilèges et hypothèques).

B. La procédure civile, Code de procédure, Part. Ier, livres XII et XIII (loi du 15 août 1854 sur l'expropriation forcée), Part. II, livre II, titres I, II et III (des Scellés), IV (de l'Inventaire) et VII (des Partages et Licitations) complété par la loi du 12 juin 1816.

C. Le droit commercial, Code de commerce, livre I, titre I (des Commerçants), II (des Conventions matrimoniales des commerçants), IX (des Sociétés).

D. Le droit fiscal.

E. La législation sur les aliénés.

F. Les matières ayant fait l'objet du cours de pratique notariale.

L'interrogatoire sur ces matières a une durée d'une heure et demie.

Le jury se compose de six membres qui sont : le professeur de pratique, trois autres professeurs de la Faculté de droit et soit deux notaires, soit un notaire et un fonctionnaire de l'enregistrement.

Le programme correspondant à la partie théorique de l'examen comprend l'ensemble des matières qui sont d'application courante dans la pratique notariale. Les études du récipiendaire devront avoir pour base les cours tels qu'ils sont donnés en doctorat ou en notariat. Cette importance plus grande attachée aux connaissances théoriques constitue une innovation. Il importe que le récipiendaire aspirant au grade de licencié en notariat justifie de sa connaissance des principes du droit qui régissent les matières d'application courante; la production du diplôme de docteur en droit ou de candidat notaire n'a pas été considérée comme une garantie suffisante, non seulement parce que le temps peut avoir effacé les connaissances autrefois acquises, mais aussi parce qu'il est rationnel d'exiger, pour l'obtention de ce grade spécial, une connaissance plus complète et plus sûre.

Mais le grand nombre de matières qu'embrasse cette partie théorique n'a pas permis d'exiger une étude plus étendue que celle qui a pour base les cours ordinaires. Ce n'est pas à dire toutefois que le récipiendaire puisse ignorer les solutions acquises par les évolutions successives de la jurisprudence dans les matières d'application courante. Mais ces questions peuvent être rattachées à la partie pratique de l'examen et être comprises dans les exercices qui en feront l'objet.

Afin de faciliter la préparation de l'examen de licencié en notariat, la Faculté a décidé l'inscription au programme d'un cours spécial ayant pour objet des exercices d'adaptation du droit civil à la liquidation et au partage des successions et des communautés conjugales, et du droit fiscal aux déclarations de successions.

La fréquentation de ce cours sera utile aussi aux docteurs en droit qui aspirent à entrer dans les cadres de l'administration de l'enregistrement.

Création d'une Licence en Sciences Agronomiques.

La plupart des Instituts agronomiques ont organisé la spécialisation des études. Celle-ci est aujourd'hui reconnue indispensable pour la formation scientifique des étudiants en vue des carrières très diverses auxquelles ceux-ci se destinent.

La population des Instituts comprend en effet, à côté des jeunes gens qui se consacreront à la pratique de l'agriculture, comme grands cultivateurs, propriétaires ou administrateurs, de nombreux élèves qui se destinent à la sylviculture, à l'enseignement, aux colonies ou bien aux situations offertes dans les laboratoires d'analyse et les industries.

Presque tous les pays d'Europe tendent à augmenter la durée de leurs études supérieures agricoles et accordent une importance croissante aux branches de science pure, ce qui entraîne la réduction des branches d'application. Mais si cette modification présente des avantages sérieux au point de vue de la formation de techniciens, de chimistes, de professeurs, etc., elle est défavorable pour ce qui regarde les élèves qui se destinent à la pratique agricole, car les études deviennent trop longues et trop scientifiques, les cours agricoles proprement dits ne reçoivent plus qu'une attention restreinte, et l'enseignement, dans son ensemble, ne répond plus aux desiderata de l'agriculture pratique.

Il en est résulté ce fait regrettable que les Instituts supérieurs agricoles ne sont plus fréquentés que par un très petit nombre de futurs agriculteurs, fils de cultivateurs ou de propriétaires fonciers. Cette situation, générale en Europe, n'est nulle part plus accusée qu'en Belgique.

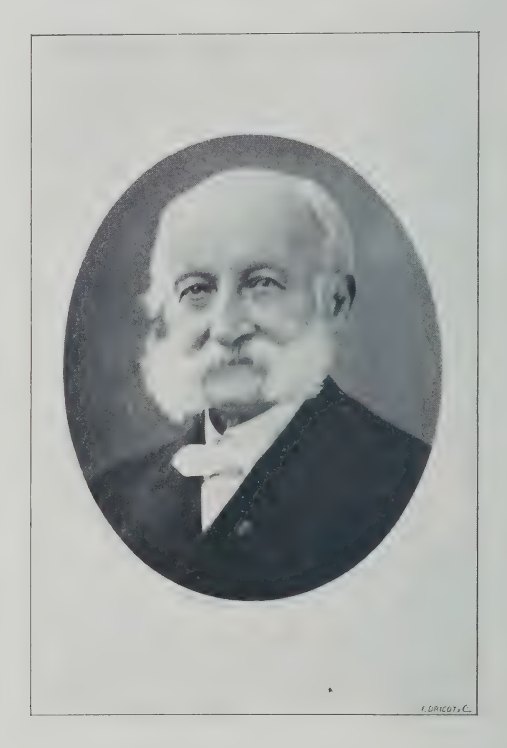
L'Université de Louvain vient d'adopter une solution qui lui paraît

concilier tous les intérêts. Tout en maintenant son programme antérieur pour les jeunes gens qui désirent une formation scientifique plus complète, elle a combiné un programme réduit, comportant deux années d'études, et embrassant tous les cours qui sont d'intérêt pratique.

Les étudiants qui ont exclusivement en vue l'exploitation de propriétés rurales et la pratique agricole, peuvent acquérir toutes les connaissances scientifiques qui leur sont nécessaires en suivant les cours de cette section, aboutissant au diplôme de *Licencié en sciences agronomiques*. Il leur est loisible d'étudier plus spécialement l'agriculture européenne ou celle des pays chauds (cultures et zootechnie coloniales).

La nouvelle section fut ouverte en octobre 1908 avec quatre étudiants; les inscriptions de 1909-1910 accusent une population de dix-neuf étudiants en 1re année et six en 2e année. Tous ces jeunes gens sont fils de grands propriétaires belges ou étrangers ou se destinent à la culture indigène ou coloniale.

Ces premiers résultats semblent démontrer que l'initiative prise à Louvain était pleinement justifiée.



GUILLAUME LAMBERT

PROFESSEUR ÉMÉRITE DE LA FACULTÉ DES SCIENCES

NOTICE
sur la vie et les travaux de M. Guillaume LAMBERT professeur émérite à la Faculté des Sciences.

Animé d'un profond sentiment de respect et de vénération, nous écrivons cette notice à la mémoire d'un des ingénieurs les plus distingués de la Belgique, qui fut une des gloires de l'Université de Louvain. Sans doute, nous n'avons pas la prétention d'être le biographe que méritait celui qui professa à Louvain le cours d'exploitation des mines, mais ayant succédé à Guillaume LAMBERT dans la chaire qu'il occupa pendant 28 ans, nous devons nous conformer à la règle académique.

Guillaume Lambert était enfant de ce beau pays d'Ardenne qui a donné à la patrie tant d'ingénieurs et de naturalistes dont elle est fière. Il naquit à Hour Grand Halleux, le 6 avril 1818. Issu d'une famille plutôt humble mais profondément honnête, Guillaume Lambert y puisa des principes auxquels il demeura fidèle pendant tout le cours de sa longue vie, un esprit de tolérance et une grande simplicité des habitudes. Celle-ci lui valut sans doute une longévité telle qu'il n'a pas été possible de trouver un contemporain qui put nous renseigner sur ses premières études.

En 1835, Guillaume Lambert entra à l'Université de Louvain, sous le Rectorat de Mgr de Ram. Il s'y inscrivit aux Facultés de Philosophie et Lettres et des Sciences. Immédiatement, par ses aptitudes extraordinaires et son application à l'étude, il attire l'attention de ses maîtres. Bientôt il est nommé répétiteur du cours de l'illustre Pagani. En 1836. l'académie des Beaux Arts de Louvain lui décerne un diplôme de premier prix de la 2e classe des « principes de figures » au concours de 1835-1836.

Mais l'étude des sciences pures ne suffit pas à l'activité de son esprit génial; la carrière de l'ingénieur lui fait entrevoir le champ plus vaste des applications et, en 1839, il s'inscrit à la Faculté des Sciences de l'Université de Liége.

A Liége comme à Louvain, Guillaume Lambert se fait remarquer « par une conduite et des succès » tels que, la même année, il est admis, avec le premier rang, en qualité de conducteur de 3e classe dans le

corps des mines. En 1845, il est nommé aspirant ingénieur des mines de 2e classe, puis sous-ingénieur en 1848.

A cette époque, le service de l'administration des mines dans le bassin de Mons comportait la surveillance de 25 puits produisant annuellement 6,000,000 d'hectolitres de houille et de 200 machines à vapeur. On ne saurait assez se représenter combien était pénible et fatigante, parfois très dangereuse, la tâche de l'ingénieur. Un accident l'appelait souvent en toute hâte à un charbonnage presqu'inaccessible en ce temps qui ne connaissait ni chemins de fer ni vicinaux. On pénétrait dans la mine uniquement par « puits aux échelles » installés sans aucun souci de la sécurité. Marchant dans l'eau et la boue jusqu'au dessus de la cheville, à travers une atmosphère qu'une ventilation quasi nulle rendait chaude, lourde et malsaine, on atteignait les chantiers par des galeries si basses et si mal conditionnées que l'orifice équivalent des mines était à peine d'un quart de mètre carré.

Doué d'ailleurs d'une constitution de fer, Lambert ne connaissait que le devoir et, pour lui-même, ignorait la fatigue ou le danger. Il affronta bien des situations périlleuses mais pas toujours impunément. C'est ainsi que lors d'une descente au nº 2 du charbonnage de Longterne Trichère, une échelle se détache sous ses pieds et il tombe dans le puits en se blessant gravement. Une autre fois, appelé au charbonnage des XXIV Actions après un coup de grisou, il est atteint et sérieusement blessé par des éboulements. A maintes reprises, signalé pour ses actes de courage et de dévouement, il reçoit les félicitations de ses chefs.

Au cours de sa carrière administrative, il ne se borne pas à faire des rapports dans lesquels il enregistre ses observations, il cherche et imagine de perfectionner les procédés et prend plusieurs brevets. Dans le but d'empêcher l'ouverture des lampes de sureté, on assurait leur fermeture au moyen de vis à tête carrée ; mais l'ouvrier parvenait aisément à les ôter et à les replacer à volonté, soit à l'aide de deux clous ou de toute autre manière qu'il avait tôt fait d'imaginer. De là, une sécurité illusoire. Lambert fit breveter, en 1841, un système « destiné à préserver d'explosion ceux qui ouvrent la lampe de sureté. » Ce système ne s'opposait pas à l'ouverture de la lampe mais, dans ce cas, en déterminait l'extinction immédiate. En 1850, Lambert imagina un procédé ayant pour but de mouler en sorte de briquettes et sous l'action de la chaleur, le charbon menu qui, à cette époque, avait généralement peu de valeur en dehors de la fabrication du coke.

En 1846, Lambert prit un brevet pour « un système d'échelles desti-

nées à la descente des ouvriers dans la mine. » A cette époque, le parcours des ouvriers dans les puits s'effectuait uniquement par les échelles. Les puits étaient de faible section n'ayant que 1^m à 1^m50 de diamètre. Les échelles étaient disposées verticalement contre les parois du puits. On conçoit aisément combien l'usage de ces échelles était fatigant et dangereux. Un Rapport de 1840 adressé au Roi par le Ministre des Travaux Publics, indique que « un cinquième des accidents qui surviennent » dans les mines, sont dûs à l'usage des échelles desservant des paliers » très rapprochés et partant très nombreux. » Pour remédier à cet état de choses, Lambert imagina l'échelle hélicoïdale à cours continu et à doubles échelons. Même dans les puits d'un mètre de diamètre, l'échelle, au lieu d'être verticale, possède l'inclinaison convenable.

Les paliers ne doivent plus être aussi rapprochés et n'ont d'autre but que d'offrir des lieux de repos ou d'arrêter les ouvriers en cas de chute. Ce systême dut être accueilli très favorablement car la direction du puits Ste-Barbe de l'Escouffiaux « attribue, en partie, à ces échelles l'avantage de ne jamais manquer d'ouvriers. »

Guillaume Lambert perfectionna aussi la boussole de mine et prit des brevets au cours des années 1841 et 1842. Lors du levé des plans de mines, une grande imprécision résulte de l'emploi de la boussole dite de mine, par suite de la difficulté de mise en station.

En effet, la boussole de mine ordinaire ne s'installe pas sur un trépied à vis calantes, mais simplement sur douille par l'intermédiaire d'un genou à coquilles. Ceci rend très difficile et même presque impossible le réglage de l'horizontalité de la boussole. Cette difficulté était sans contredit plus grande jadis, car souvent la hauteur des galeries de mine n'excédait guère celle des wagonnets. Guillaume Lambert imagina de réaliser automatiquement cette horizontalité en appliquant à la boussole ordinaire la suspension à la cardan de la boussole suspendue des Allemands.

En 1854, il fait breveter un « procédé de percement des puits et des trous de sonde dans les sables. » Ce procédé consiste à introduire dans le trou de sonde une grande quantité de chaux vive ou éteinte en la mêlant au sable aussi intimement que possible à l'aide d'un outil. Par cette opération, on obtenait un composé non boulant qui permettait de descendre parfois jusqu'à plusieurs mètres au-dessous des tubes sans que le moindre éboulement se produisît.

Guillaume Lambert effectua de la sorte et avec succès plusieurs sondages géologiques; il estimait que ce procédé pourrait être appliqué au

fonçage des puits en sable boulant. Tenant compte du principe de cette méthode et envisageant certains procédés modernes, on doit regretter que les nécessités de l'époque n'aient pas engagé Lambert à aller plus loin dans la voie où il s'était engagé, car il serait probablement arrivé à devancer des progrès qui ont vu le jour au cours des dernières années.

Pendant la période de sa carrière industrielle, il publia de nombreux mémoires et rapports. Nous citerons : Description et prix de revient approximatif de cinq serrements et de deux plates-cuves en maçonnerie exécutés dans les travaux souterrains du Puits des Andrieux du charbonnage de Belle-Vue; Fours d'un nouveau système pour la carbonisation des différents combustibles; Découverte du gîte ferro-manganésifère de Moëte-Fontaine, suivie d'obtention de concession (qui fut exploitée de 1888 à 1903); Rapport adressé à M. le Ministre des Travaux publics sur des recherches et des expériences faites dans le but d'amender au moyen de la chaux une partie du sol de l'ardenne; Description d'une boussole de mineur à niveau constant; De la descente et de l'ascension des ouvriers dans les mines; Rapport sur les travaux de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut pendant l'année académique 1850-1851; Cingleurs à cylindres; Traduction de l'anglais et annotation du traité pratique de l'exploitation des mines de houille par J. Hedley; Voyage dans l'Amérique du Nord, en 1853 et 1854, avec notes sur les Expositions universelles de Dublin et de New-York; L'anthracite.

Pendant cette même période, il fut chargé de diverses missions, notamment, par Arrêté Royal, pour l'exploration du terrain triasique des environs de Stavelot. Le mémoire qu'il écrivit à cette occasion lui valut les chaleureuses félicitations de d'Omalius qui voit en Guillaume Lambert un géologue de belle espérance. Trouvant que ce mémoire est « très intéressant sous le rapport scientifique » et lui paraît devoir être « fort utile sous le rapport économique », l'illustre savant ajoute : « vous avez rectifié une erreur dans laquelle j'étais tombé lorsque j'ai dit que les poudingues étaient inférieurs aux psephites. »

En 1849, Guillaume Lambert est chargé d'une mission dans la province d'Anvers pour exécuter sous la direction du grand géologue André Dumont, des sondages destinés à faire connaître, au point de vue de l'agriculture, la nature et l'âge des terrains qui constituent cette contrée. A cette occasion, des relations suivies s'établirent entre André Dumont et Guillaume Lambert. La correspondance si affectueuse que pendant quatre années l'illustre stratigraphe adresse à Lambert témoigne

en quelle estime il le tenait. Lambert fut pour André Dumont un auxiliaire précieux lors de la confection de la carte géologique de la Belgique. Aussi, en 1852, le ministre de l'Intérieur offre à Lambert un exemplaire de la carte géologique du Royaume « en remerciement des communications qu'il a faites à l'auteur de cette carte. »

Citons encore les missions que le gouvernement lui confie aux Expositions de Londres (1851), Dublin (1853), New-York (1854) et Paris (1855). Mais les consultations que lui demandent fréquemment les industriels ne permettent plus à Lambert de suffire à la tâche. En 1855, il obtient du gouvernement un congé illimité.

De fait Lambert renonçait à la carrière administrative pour se consacrer entièrement à l'industrie. — Il débuta dans la carrière industrielle par une mission aux Etats-Unis qui lui fut confiée par le Comité des exploitants du Bassin du Centre du Hainaut. — Guillaume Lambert était chargé de visiter l'exposition de New-York et les principaux centres industriels de l'Union américaine et de faire rapport sur les modes de production et les progrès dont notre industrie pourraient tirer parti.

Après un voyage de plus de six mois, Lambert rentra en Belgique avec un volumineux dossier de renseignements et plus de mille échantillons, et publia un remarquable rapport intitulé : « Voyage dans l'Amérique du Nord en 1853 et 1854, avec notes sur les expositions universelles de Dublin et de New-York ». Cette publication qui forme un vol. in-8° de 320 p. et un atlas in-4° de 32 plans, 2 coupes et carte géologique, fit sensation en Belgique et en France.

L'éminent économiste français qui fut Michel Chevalier, analysant ce rapport, écrivait : « Le livre de M. Lambert fait toucher du doigt au » milieu de beaucoup de détails techniques d'un grand intérêt quelques » unes des principales causes pour lesquelles le grand nombre jouit, » dans cette partie du nouveau continent d'un bien-être sans exemple.

» M. Lambert qui est un ingénieur instruit et exercé s'est particulière» rement étendu sur les inventions qui ajoutent tant à la force de » l'homme et portent sa puissance productive dans le travail à un si » haut degré.

» Il n'y a pas de peuple qui ait, autant que l'américain, le génie » inventif. Comme il y réunit une admirable persévérance, il poursuit » l'invention jusqu'à ce qu'elle soit parfaite et c'est ainsi qu'il en récolte » le fruit. Le prix de la main d'œuvre étant élevé, c'est une raison de » plus qu'on cherche sans cesse à l'économiser en la remplaçant par » des machines. L'exposition de New-York qu'a visitée M. Lambert lui

» a permis de récapituler une multitude de mécanismes remarquables...
» Un livre tel que celui à l'occasion duquel j'écris ces lignes porte la
» pensée vers les ressources infinies dont dispose la Société américaine,
» vers le bien être par conséquent qu'elle offre à chacun de ses
» membres; il nous explique pourquoi l'Union américaine reçoit un si
» grand supplément de force par l'émigration européenne; il ne peut
» manquer d'intéresser le public et je le recommande à l'attention de
» tous ceux qui ont les yeux fixés sur la République géante de l'autre
» hémisphère. »

Lors de sa visite aux établissements Boch frères à La Louvière, le Roi Léopold I complimenta M. Lambert qui avait l'honneur de l'accompagner et lui dit : « Avoir lu son rapport sur le mouvement » industriel des États-Unis avec d'autant plus d'intérêt qu'Il se préoc» cupait beaucoup des moyens d'étendre nos relations avec ce grand » marché qui devait offrir un débouché considérable à nos produits. »

Le Gouvernement qui avait encouragé la mission de M. Lambert reconnut son mérite en le nommant chevalier de l'ordre de Léopold.

Peu après son retour en Belgique, Lambert entre en qualité de directeur à Kéramis. En 1856, il alla en mission en Espagne faire l'étude de gisements minéraux et publie un rapport sur le bassin houiller de Sama et l'installation d'usines métallurgiques pour le traitement du fer et du zinc, pour la Compagnie Asturienne d'Avilèze. En 1859, il crée à Maestricht la Société céramique G. Lambert et Cie, aujourd'hui l'importante Société de Maestricht pour la fabrication de faïences fines et produits céramiques. Mais une direction importante ne suffit pas à l'activité géniale de Lambert. Convaincu que les progrès résultent de l'observation et de la comparaison des méthodes, il fait un long voyage d'étude en Angleterre; ce qu'il y voit et y apprend excite son enthousiasme au plus haut degré et il convie ses amis de Belgique Devillez et Guibal à le rejoindre.

« Comme homme, lui répond Guibal, vous avez une ardeur, une
» énergie, une résolution exceptionnelles! Quand il s'agit d'études,
» de travail, de progrès, rien ne vous arrête et vous voilà dans la patrie
» des poteries pour vous perfectionner, vous déjà si versé dans la fabri-
» cation. Hommage donc à vous qui savez que le plus savant a encore
» à apprendre. A vrai dire, je pense bien comme vous, mais je ne
» saurais vous imiter. Je sens que je gagnerais énormément à revisiter
» l'Angleterre pour ses mines et usines... »

Que voilà un jugement que ratifierait quiconque a connu Guillaume

Lambert! A la suite de ce voyage, il publia un opuscule intitulé : Coup d'œil sur l'exploitation de la houille en Angleterre et sur les derniers perfectionnements qui y ont été introduits, et puis, en 1865, un volume assez important sur l'art céramique, comportant la description de la fabrication actuelle des faïences fines et autres poteries en Angleterre avec indication des ressources que possède la Belgique pour ce genre d'industrie.

Un événement important met alors fin à la carrière industrielle de G. Lambert. — En 1866, répondant au vœu d'un grand nombre d'industriels, NN. SS. les Évêques de Belgique décidèrent d'annexer des Écoles spéciales d'ingénieurs à l'Université de Louvain. L'exploitation des mines occupe sans conteste une place prépondérante parmi nos industries nationales. Donc il s'agissait principalement de former des ingénieurs en vue de notre industrie charbonnière, ingénieurs jusqu'alors fournis par l'École des mines de Mons et l'École de Liége, jouissant à juste titre d'une réputation universelle. L'établissement dans ces conditions d'une École concurrente était une entreprise qui parut à plus d'un si téméraire qu'on lui prédisait une existence éphémère.

Mgr Laforêt à qui incombait pour ainsi dire la responsabilité morale de la fondation des nouvelles écoles comprit que le succès dépendrait du concours d'un corps professoral d'élite.

Dans le monde des ingénieurs des mines, G. Lambert était à cette époque la personnalité la plus marquante. Mgr Laforêt heureusement inspiré lui confia la chaire d'exploitation des mines. Sans éveiller aucune susceptibilité on peut affirmer que le nom de Lambert contribua beaucoup au développement rapide de la nouvelle institution. A l'âge de 48 ans, Lambert embrassait soudainement la carrière professorale que d'ordinaire on aborde vingt ans plus tôt, parfois après une longue préparation. Il professa aux Écoles spéciales le cours d'exploitation de mines de 1866 à 1894. Son enseignement visait surtout la solution pratique des problèmes qui s'offrent au mineur et laissait volontiers de côté les considérations théoriques. Nous nous hâtons d'ajouter qu'il ne résultait de là aucun préjudice à la formation de l'ingénieur. Car, à cette époque, la technique du mineur ne s'appuyait guère sur les théories savantes qui, mieux appréciées un quart de siècle plus tard, engendrèrent de multiples progrès dans tous les domaines de l'industrie minière. Le cours d'exploitation professé par Lambert formait dans son ensemble, plutôt qu'une suite méthodique de leçons, une série de conférences sur des sujets favoris. Ainsi les méthodes d'exploitation étaient

décrites très sommairement, tandis que les questions d'éclairage et de ventilation comportaient une certaine extension. D'autre part le maître développait longuement le chapitre du sondage à peine effleuré dans les autres Écoles, et plus encore les procédés de fonçage des puits, comme s'il avait pressenti les difficultés qui s'offriraient à l'ingénieur quarante ans plus tard. Lambert excellait réellement dans cette partie du cours. Elle le passionnait tellement que parfois il recommençait une leçon déjà donnée à la surprise des élèves qui, se gardant de signaler au maître sa distraction, écoutaient comme antérieurement la leçon reprise sous une forme différente éclairée par des exemples et des commentaires nouveaux.

Les travaux du grand sondeur que fut Kind et surtout ceux du célèbre Chaudron, inventeur de la méthode à niveau plein, travaux qu'il avait suivis de près, l'enthousiasmaient tant qu'il ne sut accueillir avec confiance le procédé par congélation inventé en 1883 par M. Poetch. Il n'admettait pas la mise en parallèle de cette nouvelle méthode pour le percement des marnes aquifères et considérait comme utopique son application à la traversée des sables boulants. Sa prévention fut telle qu'à plusieurs reprises il déclina l'invitation que nous lui adressions de visiter les fonçages en cours. Pourtant les applications se multipliaient avec un succès constant dans le Pas de Calais, à Lens, à Dourges, à Courrière, etc., et en 1893 Lambert se décida à nous accompagner au fonçage du puits de Vicq de la Compagnie des mines d'Anzin.

Il revint de cette excursion, émerveillé par la simplicité, la rapidité et la sureté de cette nouvelle méthode.

Mais, depuis plusieurs années, le labeur incessant avait ébranlé la santé de Lambert, lui imposant de demander un suppléant pour le cours d'exploitation des mines, puis l'éméritat en 1894. Pendant toute sa carrière professorale Lambert, toujours bienveillant, s'intéressant aux travaux de ses élèves et les encourageant, sut leur inspirer une admiration et un respect inaltérables qui se traduisaient, pendant les dernières années, par des applaudissements au commencement de chaque leçon.

Au cours de sa carrière professorale Lambert accomplit plusieurs missions et voyages à l'étranger et fit plusieurs publications dont les titres figurent à la Bibliographie de l'Université catholique. Nous citerons l'une d'elles parue en 1876, qui eut l'honneur de la reproduction dans plusieurs revues étrangères et qui devait avoir, 25 ans plus tard, un grand retentissement.

Des sondages faits en 1873 dans le Limbourg hollandais par des ingénieurs belges avaient dévoilé l'extension vers l'Ouest du gisement exploité par l'ancienne houillère de Kerkraede. Lambert est chargé par ces explorateurs de faire rapport sur leurs découvertes.

En 1876 il publie un rapport intitulé : Nouveau bassin houiller découvert dans le Limbourg hollandais. Ce petit travail comporte 11 pages 3 coupes et 2 cartes; il donne les coupes détaillées des 4 sondages qui avaient atteint le terrain houiller et conclut à la probabilité d'une extension en largeur d'au moins 12 kilomètres. Lambert faisait précéder cet exposé de considérations générales sur l'allure de la grande formation houillère qui s'étend de la Westphalie jusqu'en Angleterre. Après avoir rappelé combien la limite Sud est irrégulière, Lambert ajoute : « Du » côté Nord au contraire, comme l'indiquent les coupes des Bassins » Anglais et Allemands, la régularité est très grande et plus on avance » plus elle semble augmenter en même temps que la richesse du Bassin.

» Ce fait est d'une grande portée pour les explorations futures, dans » les points situés intermédiairement à ces coupes; car toutes les fois » que la partie déjà connue présentera de grandes dislocations, de » nombreux changements d'inclinaison et de fortes pentes, il y aura » lieu d'explorer la partie Nord jusqu'à une grande distance pour s'as- » surer si le bassin principal régulier ne se trouve pas dans cette direc- » tion. A ce point de vue, le Limbourg-Hollandais et probablement aussi » le Nord de la Belgique sont favorablement situés pour espérer d'y » retrouver le terrain houiller. »

La découverte du Bassin houiller du Nord de la Belgique, fait à Asch, le 2 août 1901, a confirmé la prévision de Guillaume Lambert. Comme nous le disions, en une autre circonstance, il avait pris date avant tous par sa brochure de 1876.

En renonçant à l'enseignement Guillaume Lambert resta jusqu'à la fin de sa vie en rapport avec les ingénieurs sortis de ces écoles de Louvain. Ceux-ci qui, dès 1872, s'étaient constitués en Association, le nommèrent président d'honneur. L'Union des Ingénieurs sortis des Écoles spéciales de Louvain lui est redevable de sa prospérité et de la haute considération dont elle jouit. Lors des funérailles le président de l'Union, M. Timmermans, rappelait le concours dévoué et inlassable du vénéré maître en disant : « Lorsqu'au début de notre organisation, » en 1872, nous cherchions le soutien dont notre jeunesse et notre » faiblesse numérique avaient grand besoin, nous nous sommes tournés » vers M. Lambert en qui nous avions reconnu l'homme éminent ré-

» pandu dans le monde industriel et à même de comprendre notre » impatience de travailler et de donner notre mesure. Sans hésiter, » il se montra sympathique à notre mouvement et il accepta la prési- » dence de notre jeune Association. Pendant trente-six ans il est resté » à notre tête, se montrant toujours notre grand ami; jamais il n'a » laissé paraître un moment de lassitude; jamais un doute sur la » réussite de notre entreprise n'a traversé ses très nombreux discours; » il était l'orateur de toutes nos grandes réunions, de toutes nos fêtes. » Son éloquence faisait les délices de nos assemblées, ses connaissances » étendues, ses souvenirs lointains, ses points de vues imprévus, la » chute pittoresque de ses phrases, son accent spécial faisaient de » M. Lambert un orateur agréable à entendre et instructif à écouter. » Dans ses relations avec ses chers ingénieurs, comme il aimait à nous » appeler paternellement, M. Lambert était toujours très encourageant » et il reportait volontiers sur ses anciens élèves les succès des Écoles » spéciales de Louvain. »

Comme témoignage d'affection et de reconnaissance l'Union des Ingénieurs lui offrit en 1881 son portrait dessiné par Louis Tuerlinckx et plus tard, en 1895, dans une manifestation grandiose qui fut exceptionnellement honorée de la présence des autorités académiques et de MM. les ministres Nyssens et Schollaert, son buste en marbre blanc dû au ciseau magistral de M. Thomas Vinçotte. A cette même occasion, le gouvernement promut Lambert officier de l'Ordre de Léopold.

Le grand âge, les avertissements de la maladie ne purent avoir raison de la ténacité du travailleur. A partir de 1894, le problème de l'alimentation des villes en eau potable offre un nouveau champ à l'activité de son esprit. Il publie plus de dix brochures sur la question. Considérant que la meilleure solution consiste à capter, à grande profondeur, les eaux souterraines, Lambert propose son système aux villes de Bruxelles et d'Anvers.

Après la découverte du Bassin du Nord de la Belgique, il fait, avec quelques amis trois sondages dans la Vallée de la Meuse en vue de l'obtention d'une concession; se basant sur certaines constatations faites à ces sondages il écrit, en 1904, un travail intitulé : *Découverte d'un puissant gisement de minerais de fer dans le grand bassin houiller du Nord de la Belgique* et comme dernière manifestation de l'intérêt qu'il porte à ceux dont il est président d'honneur et avec la mention : « Pour la célébration de notre 88me anniversaire », il publie ce travail dans les *Mémoires de l'Union des Ingénieurs*. Ses 88 ans n'ont tempéré ni l'enthousiasme, ni la prévoyance du maître.

« Que l'on juge de notre satisfaction, écrit-il, en reconnaissant par » un examen minutieux des échantillons fournis par ces sondages pen- » dant toute la durée de leur exécution et par nos multiples analyses » quantitatives, que notre incommensurable gisement du Nord renfer- » mait, sur plusieurs centaines de mètres d'épaisseur, le remarquable » carbonate de fer (Black Band) de Dudley interstratifié et en parfaite » concordance avec les strates houillères... La nouvelle découverte du » carbonate de fer dans le gîte houiller du Nord, en complète et en » double, en quelque sorte, la richesse. » Et plus loin, avec quelle vigueur il proteste contre la lenteur mise par les pouvoirs publics à permettre la mise en exploitation du nouveau bassin !

Après avoir rappelé le temps exigé pour le développement des exploitations Westphaliennes, il s'écrie : « Et c'est en présence d'un tel » résultat que nous restons inactifs. Il est cependant prouvé actuelle- » ment que la part du nouveau bassin dévolue à la Belgique est, en » certains points aussi riche, aussi régulière, et d'un accès aussi facile » que celui de la Westphalie... Qu'on se hâte donc ! Cette entreprise doit » dominer toutes les autres, et quel que soit l'empressement que l'on y » déploie, on n'ira jamais assez vite. Chaque jour de retard est une » faute. »

Nos nombreux sondages qui avaient précédé ceux de Lambert ne nous permettent pas de nous rallier à sa conclusion enthousiaste au sujet de l'existence d'un riche gisement de carbonate de fer dans le bassin du Nord. Mais sans doute la publication de cette brochure eut pour effet de faire comprendre au Gouvernement ce que commandait l'intérêt national; car l'année suivante il octroya quelques concessions.

En 1906, le haut mérite de Lambert fut sanctionné par le Roi qui le promut commandeur de l'ordre de Léopold. Et la même année, le Gouvernement accorda à la Société des Exploitants et Propriétaires réunis pour explorations minières dans le Nord de la Belgique une concession qui, sur la proposition du Conseil des mines, fût dénommée : Concession Guillaume Lambert. Hélas, ces honneurs lui étaient décernés trop tard.

A l'âge de 88 ans, Guillaume Lambert ne s'attendait plus à voir sortir des puits du Bassin Campinois les premières tonnes de cette houille dont il avait prévu l'existence, mais, sans doute, lui, le passionné de l'art de foncer les puits de mine, avait compté être encore spectateur de cette lutte grandiose qu'allait entreprendre l'ingénieur pour vaincre les difficultés sans exemple que les morts terrains de la Campine lui offriraient. Cette satisfaction suprême ne pouvait lui être donnée. Avant

de commencer le fonçage des puits, on n'avait cessé de le signaler au gouvernement, il fallait successivement réunir des capitaux, organiser des services divers, procéder à des études et à des travaux préliminaires, etc.; tout cela devait prendre 2 ou 3 ans. C'était trop long. A partir de 1906, Lambert vit ses forces décliner lentement et le 23 février 1909, ayant accompli sa 91e année, il s'endormait doucement et pour toujours dans les bras de son fils M. Paul Lambert.

Comme ingénieur, professeur ou industriel, Guillaume Lambert fut constamment au premier rang parmi ses pairs; car, dans toutes les sphères où s'exerça son activité, il suivait pas à pas tous les progrès et en fut parfois le précurseur. Comme homme, il se distingua par des qualités de cœur égale à celles de l'esprit.

Simple, aimable, serviable il était pour tous et surtout pour les petits et les humbles. On cite de lui bien des traits touchants. A Saventhem, sa résidence d'été, c'était fête tous les dimanches pour les enfants du village. Guillaume Lambert les réunissait autour de lui à son château après la grand'messe pour leur faire une généreuse distribution de bonbons et de gros sous. « Lequel, pensez-vous, était le plus heureux, » disait un témoin de ce ravissant tableau? Était-ce l'enfant qui gambadait de plaisir ou la mère qui pleurait d'émotion? Non, c'était ce » vénérable vieillard dont le cœur débordait de joie. »

Cette longue vie consacrée toute entière au travail, à l'accomplissement des devoirs professionnels, exempte de la recherche des honneurs dont elle a été couronnée, assurera à la mémoire de Guillaume Lambert un souvenir impérissable, imprégné de respect et d'admiration.

ANDRÉ DUMONT.
Professeur
à la Faculté des Sciences.



FRANCIS DE MONGE
PROFESSEUR HONORAIRE A LA FACULTÉ
DE DROIT

NOTICE
sur M. Francis de MONGE, vicomte de FRANEAU professeur honoraire à la Faculté de Droit.

Le 2 août dernier mourait au château de Wallay par Ohey M. Francis de Monge, vicomte de Franeau, qui avait occupé pendant vingt-deux ans, de 1874 à 1896, la chaire de Pandectes à l'Université de Louvain. La plupart des professeurs, dispersés au loin dans cette première période des vacances, eurent le regret de ne pouvoir suivre le cortège funèbre du collègue aimable et distingué que Dieu venait de rappeler à Lui. Le doyen de la Faculté de droit tint cependant à honneur de dire au nom de l'Université un dernier adieu « au chrétien, au savant, au gentilhomme », et de « témoigner de la haute distinction de son esprit, de son dévouement à la science, de sa constante affection à la jeunesse, et du grand souvenir que laissaient son aménité et le charme de ses relations. »

M. Francis DE MONGE, était né à Pétigny le 13 novembre 1836. Il était le fils d'un magistrat éminent, M. Louis de Monge, qui laissa à la Cour d'appel de Liége dont il fut le premier président, le souvenir d'un jurisconsulte sagace et d'un homme de haute culture. Il trouvait dans le patrimoine de sa race la délicatesse du goût, la finesse de l'esprit, la souplesse de l'intelligence; il allait développer sous l'influence paternelle une rare faculté de raisonnement à la fois logique et subtil.

Dès les premières années de sa jeunesse, il se lançait avec une véritable passion dans la lutte des idées et rien ne valait pour lui l'agrément que peuvent procurer les discussions animées, mais courtoises, autour des thèses les plus diverses. Ces discussions, il les engageait chaque jour à sa table de famille, où le père aimait à exercer les qualités de dialectique de son fils; à l'Université de Louvain, où il rencontrait d'autres brillants jouteurs comme MM. Guillaume Verspeyen, Paul de Gerlache, Léon de Monge, son cousin ; plus tard encore à Dinant, où il retrouvait un groupe d'esprits d'élite, camarades d'enfance ou nouveaux amis, comme Victor Lyon, les frères Henry, le baron de Moreau, qui fut plus tard ministre de l'Agriculture.

Dès sa jeunesse il avait un art de dire, tout original, fait de simplicité,

de bonhomie, d'ironie discrète et légère, qui allait en faire un des causeurs les plus agréables de son temps. Il avait aussi l'art d'écrire d'une plume élégante, vivante et colorée et, comme il apportait à toutes ses convictions une ardeur enthousiaste, il se lança tout de suite dans le journalisme. Il conservera toute sa vie une vraie passion pour la presse, un besoin irrésistible de batailler pour la défense de ses convictions. Journaliste volontaire, il distribuera ses articles à presque tous les organes de la presse catholique belge et ne déposera la plume que lorsque la maladie l'aura couché sur un lit de souffrances. Même alors il ne renoncera pas encore à se faire lire et pendant plusieurs mois il dictera les pages que sa main ne sait plus écrire.

Deux hommes exercèrent surtout, semble-t-il, une influence marquée sur la direction de sa pensée. Charles Périn fut pour lui le maître écouté et aimé, le guide qu'il suivra fidèlement dans la science politique, sans réserve et sans réticence, et dont il aimait à retracer encore tout récemment l'œuvre doctrinale et l'action politique. Mis plus tard en relations avec Frédéric Le Play par Victor Lyon, il fut d'emblée l'un des disciples les plus enthousiastes de ce maître de la science sociale; il semble bien qu'il avait été captivé moins par la méthode que par les thèses conservatrices du fondateur des *Unions de la paix sociale*. Traditionaliste par tempérament, partisan convaincu du principe d'autorité, comme de l'idée de hiérarchie, persuadé du rôle social nécessaire des classes supérieures et spécialement de la noblesse, M. F. de Monge ne pouvait qu'applaudir aux théories de la famille souche et de l'inégalité des partages successoraux. Ainsi sur cet esprit ferme et absolu dans ses doctrines, les deux grandes idées qui passionnent les peuples modernes, n'auront aucune prise : il sera toujours, en thèse, l'adversaire irréductible de la liberté politique comme de l'égalité sociale.

A peine avait-il quitté les bancs de l'Université de Louvain où il avait conquis brillamment le grade de docteur en droit en 1860, qu'il fondait à Bruxelles avec Paul de Gerlache, Léon Arendt, Edouard Pirmez, Guillaume Verspeyen, une revue nouvelle qui s'intitulait fièrement *le Catholique*, où il allait faire ses premières armes et attaquer vaillamment les actes et les doctrines du libéralisme alors triomphant. Il se signala surtout à l'attention des catholiques belges par une série d'articles publiés en 1867 sur la capacité des religieux et le droit des associations. En quelques pages écrites d'un style alerte, vigoureux, précis, le jeune docteur en droit accablait de sa critique parfois ironique, souvent indignée, l'œuvre compacte et lourde d'un jurisconsulte de grande réputation,

un gros volume de M. Orts sur l'*Incapacité civile des congrégations religieuses non autorisées.* Le gros volume est tombé dans l'oubli le plus complet; la brochure qui a réuni les articles du *Catholique* est restée comme un modèle de discussion juridique, claire, vivante et décisive.

Nommé juge d'instruction à Namur en 1870, M. F. de Monge semblait devoir suivre la carrière de la magistrature dans laquelle il serait sans doute, à l'exemple de son père, parvenu aux plus hauts rangs; mais en 1874 il abandonnait son poste, où il avait eu l'occasion de se signaler dans un procès célèbre qui avait suscité les plus vives passions politiques, le procès Jaumar, pour venir prendre la succession de M. De Bruyn dans la chaire de Pandectes.

M. de Monge était appelé à occuper cette chaire de Pandectes, sans avoir fait jusqu'alors du droit romain l'objet spécial de ses études, quoiqu'il lui eut, au dire de ses amis, toujours montré une prédilection marquée sur les bancs de l'Université. Mais s'il lui manquait alors l'érudition et la connaissance approfondie d'une branche particulière de la science juridique que seule peut donner une initiation préparée par des travaux prolongés, il apportait dans son enseignement le sens affiné et subtil du juriste, développé chez lui par de multiples études sur les problèmes les plus délicats et les plus complexes du droit moderne, la haute et vaste culture d'un esprit largement compréhensif. Tout de suite, d'ailleurs, M. de Monge se donna à la science juridique romaine avec toute l'ardeur et tout l'enthousiasme dont il était capable. Bientôt les jurisconsultes romains n'eurent point d'admirateur plus sincère, de défenseur plus absolu et plus chaud de leurs doctrines. Peut-être cette admiration, la poussait-il un peu trop loin, surtout par réaction contre une législation plus moderne, et les théories de Papinien et d'Ulpien bénéficiaient-elles chez lui de l'antipathie qu'il éprouvait pour le Code Napoléon. Amoureux d'ailleurs, comme il l'était, des idées pures, des beaux raisonnements, des constructions logiques, il devait préférer les lignes droites, inflexibles, régulières du système juridique romain, aux lignes plus fuyantes, plus contournées, plus assouplies aux besoins de la vie pratique que nos lois modernes ont données à nos institutions.

Cujas, Dumoulin, Voet, Pothier, semblent avoir été les maîtres de prédilection chez lesquels M. de Monge aimait à puiser la science du droit romain. M. Mainz est peut être le seul auteur de son temps qui ait partagé cette faveur. Faut-il voir dans ce dédain et cet abandon des romanistes du XIXe siècle, si féconds, cependant, si originaux, si puissants même, qui ont renové et tant développé la connaissance du droit romain, une

manifestation des tendances misonéistes de son esprit? Peut-être aussi ce fait tient-il à ce qu'il n'avait point de la langue allemande une connaissance suffisante pour utiliser avec aisance les travaux des grands jurisconsultes d'Outre-Rhin; et c'est surtout en Allemagne que la science du droit romain brilla du plus vif éclat pendant le XIX[e] siècle. Aussi ne faut-il pas s'étonner si son enseignement ne fut guère influencé, ni par les travaux de l'école historique de Savigny, ni par la méthode d'Ihering, ni par les théories d'un Windscheid ou d'un Dernburg. Il fut et resta toujours un exégète dogmatique des textes romains, cherchant à les concilier au besoin, défendant toujours avec chaleur et sans atténuation leurs solutions en les rattachant, soit aux principes généraux du droit, soit à une notion supérieure de justice, sans s'arrêter à rechercher leur explication ou leur raison d'être dans les circonstances historiques, ou les besoins économiques. Le droit romain était toujours pour lui la *ratio scripta*.

Le cours de M. de Monge était une causerie. Causerie charmante, pleine d'aperçus originaux, parsemée de traits lancés par l'esprit le plus fin et le plus aiguisé, pleine aussi de digressions imprévues. S'échappant du droit romain, le professeur saisissait toutes les occasions propices pour insinuer dans l'esprit de ses jeunes auditeurs l'une ou l'autre de ses doctrines politiques ou sociales, mais revenait en souriant malicieusement au texte latin dont il avait pour un moment abandonné le commentaire. Il n'aimait point les longues leçons dans lesquelles le maître déroule méthodiquement les diverses phases d'un raisonnement ou la suite lente d'un exposé bien ordonné. Craignant toujours de lasser l'attention des jeunes gens qui l'écoutaient, il s'ingéniait à la susciter, tantôt par une excursion hardie sur d'autres domaines, tantôt par un trait d'ironie, allant même jusqu'au paradoxe audacieux devant lequel il savait qu'allait se cabrer l'esprit de ses auditeurs.

C'est cette même préoccupation, sans aucun doute, qui l'amena à autoriser les étudiants à lui poser au milieu de son cours des questions, des objections, à inaugurer ainsi dans l'enseignement du droit des discussions publiques entre le maître et les élèves, bientôt après même de véritables débats contradictoires entre les auditeurs, que le professeur clôturait enfin par une critique toujours fine et parfois acérée. Ainsi l'*animus domini* dans la possession, la notion de cause dans l'obligation, la nature de la corréalité et de la solidarité, la divisibilité ou l'indivisibilité de l'obligation de *tradere*, et surtout la critique des modifications apportées par le Code civil aux doctrines romaines en matière d'obliga-

tions, furent à maintes reprises discutées avec passion et d'une manière très sérieuse au cours de Pandectes. Et certes ce fut pour plus d'un étudiant l'occasion de s'initier aux études personnelles et approfondies de droit romain.

Mais pour diriger et maintenir toujours dans le bon ordre et sur le terrain scientifique des débats dans une assemblée de quatre-vingt ou cent étudiants, surtout si l'assemblée est soumise à la discipline académique, il ne suffit ni de la bonne volonté, ni de l'esprit d'à propos, ni de la science du maître, ni même de son aptitude à donner à ces discussions de l'intérêt. Il lui faut une grande force de volonté, de l'énergie et le don d'inspirer à ses auditeurs la crainte révérentielle. Ce don, M. de Monge, avec sa petite taille, sa voix faible, son œil malicieux et souriant, son affabilité et sa bonté, ne pouvait l'avoir. Aussi plus d'une fois les discussions commencées sur un ton sérieux, finissaient dans le tumulte ou dans la plaisanterie, et le professeur se croyait suffisamment vengé par un trait d'esprit qu'émoussait sa finesse même et que les mauvais plaisants ne comprenaient pas, ou qui se perdait dans le bruit.

Pendant les premières années de son professorat M. de Monge ne voulait pas laisser se borner sa mission à l'enseignement du haut de la chaire. Il aimait à accueillir certains soirs quelques étudiants choisis autour de sa table de travail. Dans ces réunions auxquelles venaient souvent se joindre ses deux cousins, professeurs comme lui, Léon de Monge et Charles de la Vallée Poussin, la jurisprudence romaine n'occupait point large place.

Jusqu'aux heures avancées de la nuit, ces brillants et spirituels causeurs agitaient les problèmes religieux et philosophiques, les questions de littérature, de sciences naturelles, d'histoire, de politique ou d'économie sociale.

M. Francis de Monge abordait avec un égal entrain les sujets les plus variés. Son intelligence ouverte et prompte, sa parole élégante, son amabilité toujours égale au milieu des contradictions les plus vives, retenaient autour de lui ses jeunes auditeurs, charmés par tant de bienveillance et d'esprit. Ceux qui eurent la chance d'être admis ainsi dans son intimité, lui ont conservé jusqu'à sa mort un sentiment de reconnaissance et d'admiration ineffaçable. Dans la suite, son éloignement de Louvain, — il s'était complètement installé à Ohey et n'avait conservé qu'un pied à terre dans la ville universitaire — lui fit perdre ce contact immédiat avec l'élite de ses étudiants. Peut-être aussi éprouvait-il quelque mélancolie à sentir de plus en plus la jeunesse échapper à son influence,

s'éloigner de ses idées très arrêtées et très conservatrices en politique comme en économie sociale. Le monde évoluait autour de lui ; la poussée démocratique pesait de toute sa force, changeant le cours des affaires politiques, modifiant les conceptions économiques. M. de Monge ne voulait ni reculer d'un pas, ni faire la plus légère concession ; dans le monde des idées il avait la fermeté, la dureté du roc le plus inébranlable.

Dans la 2de année de son professorat M. de Monge avait publié une étude de quelques pages dans laquelle il soumettait au public savant une interprétation nouvelle d'une loi célèbre du Digeste (33 D. 19. 2). C'était une interprétation fort ingénieuse d'un texte d'Africanus qui depuis les glossateurs a mis à l'épreuve la subtilité des romanistes ; elle n'a pas plus réussi que les multiples interprétations qui l'ont précédée à rallier toutes les opinions, peut être à cause même de son excès d'ingéniosité. En 1896, à la veille du jour où il allait quitter la chaire universitaire, il publiait une étude sur les obligations divisibles et indivisibles en droit romain, dans laquelle il montrait la parfaite justesse des conceptions romaines dans cette matière si difficile, « la trempe » juridique étonnante de ces vieux Romains, qui allaient droit au but, » à travers toutes les difficultés, sans même les apercevoir et qui se » trouvaient presque tous d'accord, sans tâtonnements, sans s'être con- » sultés, sur toutes les conclusions du bon sens », tandis qu'« après une » énorme dépense de savoir, de travail et de talent, des hommes du » premier mérite, des Accurse, des Cujas, des Voet, des Pothier, des » Savigny se perdaient dans les labyrinthes en passant sans précaution » d'un point à un autre. »

Dans cet opuscule sur les obligations indivisibles les anciens étudiants de M. de Monge retrouveront plus d'une de ces digressions légères et spirituelles, qui donnaient à ses leçons tant de vie et d'agrément. Qu'il nous soit permis de citer cette jolie fantaisie que lui inspiraient les mots de solidarité, d'obligation solidaire, passés dans le langage du droit moderne. « Chose curieuse, disait-il, un mot français, frappé au coin de » l'esprit français, est né à l'occasion de la maladresse de nos juristes ; » et ce mot est une conquête : nous parlons de la solidarité dans ses » applications sociales et politiques. Le mot a de la dignité, de la » noblesse, de l'âme. J'ai ouï dire que la commission belge chargée de » préparer la revision du Code civil incline à l'y garder, tout en recon- » naissant que le mot de corréalité est plus juste. Ce serait une faute. » Il ne faut jamais contraindre le naturel des mots, ni des personnes. — » Le mot vous plaît ? — Je le comprends, et je partage cette impression ;

» mais ce n'est pas une raison suffisante pour le maintenir dans le Code » civil, où il serait déplacé, déclassé et où il souffrirait. — Songez donc » qu'en le gardant à votre service, vous lui feriez dire exactement le » contraire de ce qu'il dit quand il est libre, dans la littérature, là où il » est vraiment sur son terrain. En effet toute solidarité juridique part » de l'idée d'une cause agissant *simultanément* sur plusieurs personnes » pour les assujétir à des liens de droit identique. Dans la solidarité » littéraire, au contraire, la cause n'agit que sur une personne et les » effets se *répercutent* sur d'autres, en vertu de la sympathie qui les » unit. Donnez congé au mot aussi poliment que possible et laissez le » faire son chemin dans le monde. Il peut y réussir, tel qu'un jeune fils » de famille sérieux, bien posé, bien élevé, qui s'est un peu frotté de » droit et qui est venu à l'Université sans passer ses examens, faute de » vocation. »

M. de Monge ne se cantonna jamais dans l'étude exclusive du droit romain et ses publications touchent à presque toutes les branches du droit. Quelques-unes ont un caractère purement juridique comme sa brochure intitulée : *Trefonds. Mémoire juridique sur certaines questions relatives aux mines* (Bruxelles, 1903, 112 pp.); une autre sur *les Cours permanentes d'arbitrage : un obstacle imaginaire à leur institution* (Bruxelles, 1897). Mais presque tous les articles qu'il publia dans diverses revues traitent des problèmes juridiques qui touchent à la politique ou à l'économie sociale : tels ses articles parus dans *Le Catholique* sur la liberté de penser, la capacité civile des religieux, le droit des associations, la question du serment; dans la *Revue catholique de Louvain :* le prêtre est-il fonctionnaire public? le mariage des pauvres dans les pays de Code civil, une sentence judiciaire sur la liberté d'opinion et d'enseignement; dans la *Revue sociale catholique :* l'exploitation des chemins de fer vicinaux par les communes; dans la *Réforme sociale :* les libertés d'enseignement et d'association.

Mais ces articles et ces opuscules signés de M. Francis de Monge ne constituent qu'une partie minime de sa production littéraire. Il avait en lui tous les dons du vrai journaliste et il aimait trop à se dépenser sans mesure pour la défense de ses idées pour ne pas les utiliser. Dès les années de sa jeunesse il bataillait avec ardeur dans *Le Liégeois*, *La Belgique*, *Le Journal de Bruxelles*, *Le Bien Public*. Plus tard, pendant ses années de professorat, il ne cessa d'écrire dans les mêmes journaux, étendant encore sa collaboration au *Journal d'Anvers*, à *l'Ami de l'Ordre*, au *Patriote*, à la *Gazette du Midi* (de Marseille). Enfin lorsqu'il eut quitté

la chaire universitaire, il reprit dans ses loisirs, plus souvent que jamais, sa plume toujours alerte, mordante et vigoureuse. Le *Patriote*, le *XX*e *Siècle*, la *Métropole*, le *Courrier de Bruxelles* surtout le comptèrent ainsi dans ces dernières années parmi leurs collaborateurs plus ou moins réguliers. Son œuvre journalistique, se prolongeant ainsi pendant près d'un demi siècle, dans la modestie de l'anonymat, fut immense. Ne disait-il pas lui-même quelques mois avant sa mort à l'un de ses amis qu'un seul journal avait publié plus de cent mille lignes écrites de sa main? Ce ne sont point des centaines, ce sont des milliers d'articles de tous genres, qu'il a ainsi éparpillés au cours de sa vie dans une dizaine de journaux et dont on ne saurait aujourd'hui retrouver et identifier qu'une minime partie.

Et cependant cet incommensurable labeur, poursuivi avec l'énergie la plus persévérante pendant un demi-siècle, ne semble pas avoir produit les résultats que son infatigable auteur pouvait et devait en attendre. Malgré sa haute culture, son intelligence si prompte et si ouverte, la vigueur et la clarté de sa polémique, M. de Monge n'a pas imprimé une direction, ni même donné une impulsion au mouvement des idées contemporaines. Mais il était lui-même un homme qui ne se laissait influencer par aucune force extérieure. Il avait voué dans sa jeunesse à certaines doctrines de conservation politique et sociale un culte enthousiaste et le feu de cet enthousiasme n'avait pas été chez lui feu de paille. Autour de lui il voyait ses idées perdre du terrain chaque jour, abandonnées peu à peu par les hommes de sa génération, délaissées de plus en plus par les générations plus jeunes; il voyait avec le plus vif regret la société politique s'organiser sur des bases de plus en plus démocratiques; il constatait mélancoliquement l'affaiblissement continu de l'idée de hiérarchie dans l'ordre social. Tout cela ne pouvait ni atténuer sa doctrine, ni modifier sa pensée. Bien au contraire, il mettait d'autant plus d'ardeur et de vigueur dans la défense, plus de raideur et d'âpreté dans l'exposé de ses conceptions.

Dans le domaine des idées il n'était l'homme d'aucune concession. Ainsi tandis que sa courtoisie affable, sa bonté souriante lui gagnait tous les cœurs, son intransigeance doctrinale accentuait le désaccord entre sa pensée et celle de ses contemporains. Lui qui montrait tant de souplesse et d'ingéniosité dans le choix et la disposition de ses arguments, il ne sut pas, ou ne voulut point adapter au milieu actuel même la forme de ses conceptions politiques. En faisant cette constatation, ne touchons nous pas à l'une des causes qui empêchèrent cette âme d'élite, non pas

de briller de tout son éclat, mais de réaliser tout son pouvoir et tout son vouloir ?

« A l'issue de cette vie, cependant laborieuse, écrivait récemment un » de ses plus fidèles et de ses plus vieux amis, M. G. Verspeyen, on » éprouve la mélancolique impression que jamais l'homme éminent que » fut Francis de Monge n'a réussi à donner sa pleine mesure. Il était » taillé pour faire plus grand et pour faire mieux. Les circonstances ne » l'ont-elles pas servi, ou sa timidité l'a t-elle empêché de se servir des » circonstances ? C'est une question que mon amitié se refuse à résoudre. » Je m'arrête plutôt à cette pensée consolante : Dieu ne récompense pas » seulement tout le bien qu'on a fait, et notre ami en a fait beaucoup, » mais tout le bien qu'on aurait voulu faire et, à ce point de vue, Francis » de Monge était, si je puis le dire, plus qu'un fervent, c'était un am- » bitieux. »

C'est à cette dernière pensée que s'arrêteront tout ceux qui ont connu M. de Monge, ses anciens élèves et ses collègues.

L. Dupriez,
professeur à la Faculté de Droit.

NOTICE

sur M. Charles BAGUET, receveur honoraire des Facultés de l'Université catholique.

Une voix éloquente a rendu hommage à l'homme de bien dont le nom est inscrit en tête de cette notice; elle a rappelé, en termes émus, les vertus chrétiennes et les mérites de « cet homme si bon, si charitable, ce parfait ami des pauvres, dont la vie entière fut consacrée aux bonnes œuvres, ce modèle pour nous tous, humble par excellence, fuyant la renommée, faisant le bien en silence (1) ».

En écoutant ces paroles si touchantes et si vraies, il nous revenait à la mémoire ce que disait, il y a quelque quarante ans, Mgr Laforêt, faisant l'éloge funèbre de M. le professeur Baguet : « Baguet fut invariablement l'homme du devoir et du dévouement. Il aimait à méditer cette grande maxime, contre laquelle proteste l'orgueil humain, mais qui, bien comprise, tend simplement à remplacer la vaine apparence par la réalité : *ama nesciri*. Il tenait à être savant, vertueux, digne; il ne tenait pas à le paraître (2). »

Manifestement, le fils avait recueilli et gardé fidèlement l'héritage des vertus de son père; comme lui « inflexible dans ses principes, jamais dans tout le cours de sa longue existence on ne le surprit déviant de la ligne du devoir tracée par la conscience la plus délicate. Sa piété était édifiante; il offrait à tous les regards, dans sa vie privée comme dans sa vie publique, le modèle des vertus chrétiennes (3) ». Jamais on ne vit se vérifier plus exactement l'adage : tel père, tel fils. Jamais l'influence souveraine de l'éducation familiale n'éclata d'une manière plus évidente.

Charles Baguet avait une conception très haute des devoirs du chré-

(1) Discours prononcé, le 12 novembre 1909, aux funérailles de M. Charles Baguet, par M. Cappellen-Smolders, président du Conseil particulier des Conférences de St-Vincent de Paul.

(2) Mgr Laforêt, éloge funèbre de M. Baguet, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie et lettres et secrétaire de l'Université.

(3) Mgr Cartuyvels, discours prononcé le 19 décembre 1867, après les obsèques de M. Baguet, professeur de littérature latine et de littérature grecque à l'Université catholique de Louvain.



CHARLES BAGUET
RECEVEUR HONORAIRE DE L'UNIVERSITÉ

tien. Dans la sphère d'action où la Providence l'avait placé, il saisissait avec empressement toutes les occasions de servir les grandes causes auxquelles il avait voué sa vie : la religion, la patrie, l'enseignement populaire, la charité. On ne faisait jamais en vain appel à son dévouement. Dans les luttes politiques, dans les polémiques de la presse auxquelles il fut activement mêlé, il n'avait souci que des intérêts vitaux du pays, étroitement rattachés, dans sa pensée, au maintien des traditions religieuses et de l'esprit de sage liberté qui caractérisent notre peuple. Il revenait souvent sur ces idées fondamentales dans les nombreux articles sortis de sa plume alerte et vive.

C'étaient ces mêmes idées qui l'inspiraient lorsqu'il se consacrait, avec un zèle qui ne se démentit jamais, à l'œuvre des Écoles catholiques. Son cœur de patriote saignait à la pensée des désastres que préparent aux générations futures *les écoles sans Dieu et les maîtres sans foi*. Lui qui avait recueilli les bienfaits d'une éducation foncièrement religieuse et qui en goûtait si parfaitement les fruits, il estimait que rien n'était plus urgent que d'opposer une digue à l'influence néfaste de l'enseignement dit *neutre;* son temps, ses peines, ses ressources, il les prodiguait sans compter dès qu'il s'agissait d'assurer aux enfants du peuple une instruction vraiment chrétienne.

Sa charité envers les pauvres était sans bornes. Secrétaire du Conseil particulier des Conférences de St-Vincent de Paul, il se trouvait en rapports suivis avec un très grand nombre de familles nécessiteuses : à toutes il savait donner des preuves de sa sollicitude, réalisant ainsi le programme qu'il traçait lui-même des devoirs des membres des conférences « faisant aux pauvres non seulement l'aumône matérielle du bon de pain ou de vêtement, mais aussi l'aumône spirituelle de l'enseignement, du bon conseil, de la parole consolatrice, *s'asseyant au foyer du pauvre* — ce sont les termes d'un rapport qu'il présentait, en 1852, à l'assemblée générale de ses confrères — *pressant dans ses mains la main de ces hommes que les enseignements divins appellent nos frères, raminant leur courage abattu, et leur faisant entendre un langage propre à inspirer la résignation* (1) ».

Est-il besoin de dire avec quelle scrupuleuse exactitude il s'acquittait des devoirs de la charge dont l'avait investi la confiance des chefs de l'Université ? Fonctionnaire modèle, d'une correction absolue dans ses

(1) Discours de M. Cappellen-Smolders.

rapports quotidiens avec les membres du corps académique, il jouissait de leur estime et de leur amitié. A l'égard des étudiants, il était affable, bon sans faiblesse, joignant la douceur à la fermeté, exigeant de tous le respect de la règle, mais sachant au besoin en adoucir la rigueur par de justes ménagements. Appréciant les longs et loyaux services rendus par Baguet à notre grande institution scientifique et nationale, le Souverain Pontife, Léon XIII, lui avait conféré la croix « Pro Ecclesia et Pontifice » et S. M. le Roi Léopold l'avait nommé chevalier de son ordre ; l'Université entière applaudit à ces distinctions si bien méritées.

Au milieu des multiples occupations que lui créaient ses diverses fonctions, Charles Baguet trouvait le temps de cultiver avec passion une science à laquelle il avait voué, jeune encore, un véritable culte : la botanique. C'était encore un héritage de famille : lui-même racontait volontiers comment une sœur de son père l'avait initié aux premiers éléments de cette science, aimable entre toutes, et l'avait aidé de ses conseils lorsqu'il formait son premier herbier. L'herbier s'enrichit lentement, au cours de nombreuses et savantes excursions dans les diverses régions du pays et à l'étranger, et lorsque, avec sa bonté accoutumée, le collectionneur en fit cadeau à un jeune et brillant émule, fils d'un de ses meilleurs amis, c'était vraiment un trésor qu'il lui léguait, un monument de science, de patience et de persévérance.

Les connaissances scientifiques de Baguet étaient fort appréciées par ses confrères de la société royale de Botanique, cette élite des botanistes belges. A diverses reprises ils voulurent lui conférer la dignité de président; sa modestie s'y refusa obstinément (1). Mais s'il repoussait les honneurs, volontiers il assumait la peine; c'est ainsi qu'il fut chargé, à maintes reprises, d'organiser les excursions scientifiques des membres de la société. Dans un de ses rapports, il rend compte, avec un humour charmant, des embarras et des soucis que lui causaient ces missions,

(1) D'une lettre adressée à la famille du défunt par MM. Bommer et Durand, respectivement président et secrétaire général de la Société royale de Botanique, on nous permettra de reproduire ce passage : « La nouvelle » de la mort de votre frère, qui portait un nom bien connu de tous ceux » qui s'occupent de l'étude de notre flore, aura un retentissement doulou- » reux dans notre société dont il fut membre fondateur en 1863. Non seu- » lement il lui est resté fidèle jusqu'au bout, mais il a enrichi ses mémoires » de plusieurs notices d'une réelle valeur. Nous avons toujours regretté » que son extrême modestie l'ait empêché d'accepter les fonctions de pré- » sident qui lui furent plus d'une fois offertes. »

dont il s'acquittait d'ailleurs si bien. Il s'agissait, cette fois-là, d'une herborisation à laquelle devaient prendre part, outre les membres ordinaires de la société belge, plusieurs éminents botanistes français.

» Me trouvant le lundi 14 juillet, à Grammont, je reçus à l'improviste une terrifiante dépêche de notre honorable Président, lequel m'annonçant que le départ pour Genck devait être fixé au 16, me priait de me rendre à mon poste et, coûte que coûte, d'organiser le tout de façon que la réception de nos confrères étrangers ne laissât rien à désirer.

» Le lendemain, renonçant au plaisir d'assister à la séance d'inauguration de la session extraordinaire, et faisant mon deuil du banquet si fraternel qui devait clore cette belle journée, je partis en hâte pour Hasselt où me voilà bientôt révolutionnant les hôtels de la ville, réquisitionnant les vivres, commandant les logements et m'efforçant d'activer les préparatifs pour la réception de nos hôtes... » La réception fut excellente, et les botanistes se déclarèrent enchantés de l'hospitalité qui leur avait été si soigneusement préparée. Mais là ne devait pas se borner la prévoyance de l'habile commissaire. On avait surtout en vue la récolte de plantes aquatiques; elles ne se laissent pas enlever aisément; il est prudent de se procurer des auxiliaires pour ces conquêtes pacifiques; Baguet y avait pourvu. L'épisode se place au milieu de scènes pittoresques, décrites avec un vrai talent de paysagiste : « A peine débarqués, on se dirigea, MM. Cosson et Du Mortier en tête, vers l'étang du village; et bientôt l'on vit les bords de l'eau occupés par la troupe des botanistes, récoltant avec une avidité toute scientifique les riches produits du sol... Mais déjà les plus empressés avaient gagné l'étang aux *Isoetes*. Bientôt un spectacle original s'offrit à la vue. Les botanistes garnissaient littéralement le bord de l'eau, s'efforçant de pêcher la rarissime espèce, les uns s'aidant de leurs crocs et de leurs bâtons ferrés, les autres agenouillés et penchés, plongeant le bras jusqu'à l'épaule dans l'élément humide. Mais l'*Isoetes* et le *Subularia aquatica* affectionnent les eaux profondes. En quelques minutes, les exemplaires les plus rapprochés de la rive étaient enlevés et conquis et plus loin on mesurait trois pieds d'eau. Heureusement nous avions eu l'idée de nous faire accompagner d'un jeune indigène, lequel, sans crainte d'éclabousser sa rustique toilette, entra résolument dans l'eau et nous fournit par centaines les *Subularia* et les *Isoetes*. Pendant qu'il nous rendait ce bon service, un de nos éminents confrères, en botaniste pur sang, n'avait point voulu laisser à d'autres le soin de scruter les secrets botaniques du marais.

Dans un costume tout de circonstance, M. Cosson était vaillamment descendu dans l'eau et arpentait l'étang dans tous les sens... (1). »

Parmi les nombreux travaux présentés par Baguet à la Société de Botanique, il en est qui offrent un charme particulier, soit par l'ingéniosité de la pensée dont ils sont éclos, soit par la délicatesse des sentiments qu'ils révèlent chez l'auteur. Un jour, il s'avise de relever toutes les plantes indigènes qui forment la flore de Louvain *(intra muros)*. «Peut-être trouvera-t-on curieux, écrit-il, d'apprendre comment nous avons pu, sans franchir les limites de la ville, nous procurer de nombreux matériaux pour notre herbier. Il y a peu d'années, le vaste territoire de Louvain comprenait des terres cultivées, des champs, des prairies; les vieux remparts, avec leurs fossés, fourmillaient de plantes intéressantes indigènes... (2) »; il fait si bien qu'il parvient à dresser une liste où figurent jusqu'à 512 espèces différentes.

Une autre fois, il s'agit d'*une herborisation hivernale* : « Il nous est donné bien rarement de faire en Belgique une herborisation quelque peu fructueuse pendant les sombres et froides journées du mois de janvier. D'ordinaire, à cette époque de l'année, nos campagnes, nos bois, nos jardins, n'offrent à l'œil qu'un aspect aride et dépouillé. Fleurs et verdure ont disparu au souffle glacé de la bise; et, sauf certaines espèces qui semblent se plaire à éclore sous un épais tapis de neige, il ne reste plus de trace de la flore dont le botaniste fait son bonheur. L'hiver dernier a fait exception à cette règle. Grâce à la température printanière du mois de décembre et des premiers jours de janvier, nous avons constaté chez nous une végétation variée et relativement nombreuse. Les plantes vernales, devançant l'heure de leur épanouissement, apparaissaient dans les prés et les champs, tandis que beaucoup d'espèces qui depuis longtemps auraient dû avoir terminé leur existence, prolongeaient vigoureusement leur floraison (3). » Suit une liste de 62 plantes indigènes récoltées le 19 janvier 1873, aux environs de Louvain et de 29 plantes observées en fleurs, le même jour, au jardin botanique de Louvain.

Une autre fois encore, il songea à publier — œuvre originale entre toutes — la *Flore des chemins de fer belges* : « Sur la voie ferrée, aux

(1) *Bulletin de la Société royale de Botanique de Belgique*, tome XII (1873), p. 292 et suiv.

(2) Flore de Louvain *(intra muros). Bulletin*, t. XLI (1904), p. 157 et suiv.

(3) *Bulletin*, tome XII (1873), p. 419 et suiv.

flancs des talus, dans les profondes tranchées, croissent des espèces indigènes devenues presque introuvables dans le pays. Elles végètent en toute liberté, souvent avec la plus grande vigueur. Beaucoup de ces plantes se multiplient rapidement et se propagent d'une manière étonnante. Là aussi, amenées de bien loin, des graines étrangères sont venues tomber et germer, et leur présence donne à certaines tranchées un aspect étrange et exotique. Le long des voies, dans les gares, les trains sèment des graines... Outre les espèces exotiques, nous voyons également s'implanter sur nos lignes de chemins de fer des espèces indigènes qui n'appartiennent pas à la zone botanique qu'elles traversent. Ainsi voyons-nous dans le Brabant se naturaliser des plantes que, d'ordinaire, on ne rencontre que dans la zone calcareuse et qui ne viennent jamais naturellement dans la zone argilo-sablonneuse (1). » En vue de réunir les matériaux pour l'œuvre qu'il avait conçue, il sollicita et obtint, non sans peine, un permis de circulation sur nos diverses lignes de chemins de fer. Aussitôt il se mit en campagne. Malheureusement, au bout de deux ans, à la suite d'une mesure générale prise par la direction des chemins de fer, le permis de circulation lui fut retiré. L'œuvre resta forcément inachevée ; toutefois, telle qu'elle figure dans le Bulletin de la Société royale de Botanique, elle ne comprend pas moins de 47 pages in-8°, d'un petit texte très serré.

L'auteur fait précéder sa publication de ces lignes touchantes : « A côté de mes observations personnelles, on trouvera dans le travail que j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui à la Société, le produit des dernières investigations de mon cher et regretté ami Oscar Hecking, qui fut, pendant plusieurs années, mon fidèle compagnon d'herborisation.

« J'aime à rendre ici un suprême témoignage d'amitié à ce jeune et vaillant botaniste, ravi prématurément à la science qu'il eût si noblement honorée, à ses confrères dont il avait conquis l'affectueuse estime.

» J'ai connu de près celui que nous avons perdu et dont le souvenir est resté si sympathique parmi nous. Pendant nos longues et fréquentes excursions — heures d'abandon et d'expansion — il m'a été donné d'admirer l'aménité de son caractère, l'égalité de son humeur, sa loyale franchise. Quand nous allions à travers champs et bois, nos conversations intimes donnaient à Hecking l'occasion de déployer cet esprit vif, fin et pénétrant qui lui était propre, et de dévoiler ce que son cœur renfermait de bonté... »

(1) *Bulletin*, tome XXII (1883), p. 41 et suiv.

En redisant les qualités de son aimable compagnon, Baguet faisait — assurément sans le vouloir — son propre portrait; de lui aussi on peut dire que « l'aménité de son caractère, l'égalité de son humeur, sa loyale franchise » lui avaient gagné tous les cœurs et que « son souvenir restera sympathique » dans la mémoire de tous ceux qui l'ont connu.

J. Van Biervliet.

Mort de S. M. Léopold II.
Inauguration de S. M. Albert I.

Léopold II, Roi des Belges, est mort à Laeken le vendredi 17 décembre, à 2 heures 37 du matin.

La triste nouvelle fut connue à Louvain vers 8 heures. Aussitôt, le drapeau national fut arboré en berne à tous les établissements universitaires; les cours furent suspendus pendant toute la journée du 17 et la proclamation suivante fut affichée aux valves de tous les locaux académiques :

« A MESSIEURS LES ÉTUDIANTS,

» La Nation est en deuil.

» Nulle part la funèbre nouvelle du décès de Sa Majesté le Roi n'aura un plus douloureux retentissement qu'au sein de l'Université catholique.

» Nulle part la mémoire du Souverain dont le règne glorieusement fécond a fait la patrie plus grande et plus prospère, ne vivra entourée de plus de regrets, de respect et de gratitude.

» En adressant au Ciel ses prières pour l'Auguste Défunt, l'Université y associe ses vœux ardents pour l'Héritier du Trône. Avec tous les Belges dignes de ce nom, elle affirme doublement, en ces douloureuses circonstances, son inébranlable attachement et son inviolable fidélité à la Dynastie nationale.

» Louvain, le 17 décembre 1909.

» Au nom du Conseil rectoral :

» *Le secrétaire,* LE RECTEUR,
» J. VAN BIERVLIET. P. LADEUZE. »

Le Recteur envoya immédiatement au Prince Albert ce télégramme :

« L'Université catholique, profondément émue par le décès du Souverain dont le règne fut si glorieusement fécond, s'associe au deuil de la Patrie, et, dans ces douloureuse circonstances, s'empresse d'offrir à Votre Majesté l'hommage de son inaltérable dévouement à la Dynastie nationale. »

Le lendemain, le Recteur reçut la réponse suivante :

« Monseigneur le prince Albert profondément touché des condoléances que vous lui offrez au nom de l'Université catholique de Louvain me charge de vous exprimer ses plus vifs remerciements.

» *Le secrétaire,*

» V. GODEFROID. »

L'Université a pris le deuil pour six mois.

Le mercredi, 22 décembre, le Recteur, le Vice-Recteur et le Secrétaire de l'Université, ainsi que les Doyens des Facultés, répondant à l'invitation de M. le Ministre des Sciences et des Arts, assistèrent en toge aux funérailles royales à Bruxelles. Les cours ont été suspendus ce jour-là en signe de deuil.

Ils ont été également suspendus le lendemain, jour de la prestation de serment du nouveau Roi, et le surlendemain, jour du *Te Deum* national à Sainte-Gudule.

Le Bureau de l'Université a demandé une audience à S. M. le Roi Albert pour lui remettre une adresse de félicitation.

TABLE DES MATIÈRES.

Préliminaires.

Correspondance des ères anciennes avec l'ère vulgaire 5
Indulgences spécialement accordées aux membres de l'Université . 6
Faveur accordée par le Saint-Père aux élèves du collège du Saint-Esprit 7
Calendrier 8

Première Partie.

Prière à la très sainte Mère de Dieu, patronne de l'Université . . 35
Corps épiscopal de Belgique 36
Personnel de l'Université 37
Collèges et établissements académiques 57
Règlement général de l'Université 68
Distribution des cours et conditions pour la formation aux grades dans la Faculté de Théologie 79
Conditions pour l'obtention des grades en langues sémitiques dans la Faculté de Théologie 83
Règlement pour la collation des grades dans la Faculté de Droit . 85
Liste des règlements publiés dans les Annuaires. 90
Programme des cours de l'année académique 1909-1910 94
Docteurs ad honores 183
Liste des étudiants admis aux grades académiques par l'Université pendant l'année 1908-1909 185
Liste des étudiants admis aux grades académiques par les commissions d'examen de l'Université, en exécution de la loi du 10 avril 1890, dans les sessions de 1909 189
Écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil et des mines 211
Institut agronomique 217
École supérieure de Brasserie. 220
École des Sciences commerciales, consulaires et coloniales . . . 221
Lauréats du concours universitaire pour 1907-1909. 223
Bourses de voyage. — Concours de 1908 223

Statistique des admissions en théologie et en droit canon 224
Statistique des admissions par les jurys d'examen 224
Statistique des grades obtenus devant les jurys d'examen 225
Tableau des inscriptions prises pendant les années 1834-35 à 1908-09 226
Inscriptions par Facultés, prises pendant l'année académique 1908-1909 226
Statistique des élèves inscrits pendant l'année académique 1908-1909 et répartis d'après leur pays d'origine. 227
Tableau des inscriptions des deux premiers mois comparées avec le total de chaque année académique 228
Nécrologe 229

Deuxième Partie.

Conférence d'Économie sociale. 233
Rapport sur les travaux de la Conférence d'Économie sociale, pendant l'année académique 1908-1909, par le R. P. Valère Claes . 233
École catholique d'adultes, dirigée par les Étudiants de l'Université catholique 237
Rapport sur les travaux de l'École catholique d'adultes, dirigée par Messieurs les Étudiants, durant l'année scolaire 1908-1909, présenté au nom du bureau par M. Arn. Godin, secrétaire sortant . 237
Conférence de Philologie romane. 240
Rapport sur les travaux de la Conférence de Philologie romane, pendant l'année 1908-1909 240
Société philosophique des Étudiants 244
Rapport sur les travaux de la Société Philosophique des Étudiants, pendant l'année académique 1908-1909, par M. H. Deckers, secrétaire sortant 244
Conférence d'Histoire littéraire grecque et latine 247
Rapport sur les travaux de la Conférence d'Histoire littéraire grecque et latine, pendant l'année académique 1908-1909, présenté par le R. P. Herman, secrétaire 247
Société Médicale de l'Université catholique de Louvain. 262
Rapport sur les travaux de la Société Médicale, pendant l'année académique 1907-1908, fait au nom de la commission directrice par M. Joseph Sebrechts, secrétaire sortant 263
Œuvre des Missions catholiques au Congo 278
Rapport 278

Cercle de Littérature française 281
Rapport sur les travaux du Cercle de Littérature française pendant l'année académique 1908-1909, présenté par M. l'abbé G. Caeymaex, rapporteur 281
Cercle Industriel 288
Rapport sur les travaux du Cercle Industriel, pendant l'année académique 1908-1909, présenté au nom du bureau par M. Alb. Coppens, vice-président. 289
Sociale Studiekring en Sprekersbond der Leuvensche Studenten. . 302
Verslag over de werkzaamheden van den Socialen Studiekring en Sprekersbond in het schooljaar 1908-1909, door den heer Art. De Groodt 303
Societas Philologa Lovaniensis 309
Rapport sur les travaux de la Societas Philologa de l'Université catholique, pendant l'année académique 1908-1909, présenté par M. Joseph Cochez, docteur en philosophie et lettres, secrétaire sortant 309
Rechtsgenootschap der Katholieke Hoogeschool van Leuven . . . 313
Verslag over de werkzaamheden van het Rechtsgenootschap, gedurende het schooljaar 1908-1909, door M. Carton, eersten schrijver 313
Société Philosophique (Section de Philosophie sociale dite « Cercle d'étude sociale ») 324
Rapport sur les travaux du Cercle pendant l'année académique 1908-1909, par M. Ignace Sinzot 324
Association Eucharistique des Étudiants 330
Rapport 330
Conférence d'Histoire 331
Rapport sur les travaux de la Conférence pendant l'année 1908-1909 331
Cercle de chimie et des Industries agricoles 342
Rapport présenté par M. J. Van Hemelryck, secrétaire 342
Vlaamsche Apologetischen Kring « Geloof en Wetenschap » der Leuvensche Hoogeschool 344
Verslag over de werkzaamheden van den Apologetischen Kring « Geloof en Wetenschap », gedurende het schooljaar 1908-1909, door M. F. Fransen 345
Cercle linguistique de l'École des Sciences commerciales, consulaires et coloniales de Louvain 350
Rapport sur les travaux du Cercle linguistique pendant l'année

1908-1909, présenté au nom du bureau, par M. Charles Lejeune, secrétaire sortant 351
Cercle d'Études Wallonnes. 355
Rapport sur les travaux du Cercle d'Études Wallonnes pendant l'année académique 1908-1909, par M. L. Debatty, secrétaire. . 355
Cercle Mathématique. 370
Rapport sur les travaux du Cercle Mathématique, pendant l'année académique 1908-1909, présenté par M. Paul Thoreau, secrétaire 371
Taal- en letterlievend Studentengenootschap Met Tijd en Vlijt. . 378
Verslag over de werkzaamheden van het taal- en letterlievend studentengenootschap Met Tijd en Vlijt, gedurende het schooljaar 1908-1909, door Aug. Van Cauwelaert 380
Taal en Kennis 391
Afdeeling : Landbouwkring 391
Verslag over de werkzaamheden van de afdeeling Landbouwkring, gedurende het schooljaar 1908-1909, door M. P. Lindemans, schrijver 391
Geneeskundige afdeeling 393
Verslag over de werkzaamheden gedurende het schooljaar 1908-1909, door Dr Alfons Janssens, schrijver 393
Afdeeling : Wijsbegeerte en Letteren 396
Verslag over de werkzaamheden der afdeeling « Wijsbegeerte en Letteren » van Taal en Kennis, gedurende het schooljaar 1908-1909, door R. Gits, schrijver 396
Afdeeling : Algemeene wetenschappen 407
Verslag der werkzaamheden van de afdeeling : Algemeene Wetenschappen, gedurende het schooljaar 1908-1909, door M. Ach. Dryen, schrijver 407
Cercle des Électriciens 412
Rapport sur les travaux du Cercle des Électriciens, pendant l'année académique 1908-1909, présenté par le secrétaire Alph. Gaussin 412
Antialcoholischen Kring. 419
Verslag over de werkzaamheden van den Antialcoholischen Studiekring en Onthoudersbond, gedurende het schooljaar 1908-1909, door M. F. Fransen 419
Séminaire historique 425
Rapport sur les travaux du Séminaire historique, pendant l'année académique 1908-1909 428

Conférences et Exercices d'Archéologie classique 519
Rapport sur les travaux des Conférences et Exercices d'Archéologie classique 519
Société d'Émulation 522
Rapport sur les travaux de la Société d'Émulation pendant l'année académique 1908-1909. . . . . . . - 522
Cercle Apologétique sous la direction de MM. les professeurs Forget, Ladeuze et Nys, année académique 1908-1909 525
Société de Saint-Vincent de Paul 528
Rapport sur les travaux des Conférences de St-Vincent de Paul, pendant l'année académique 1908-1909 534
Le Séminaire Américain de Louvain 543

Appendices.

Discours prononcé au grand auditoire du Collège du Pape Adrien VI, le 19 octobre 1909, jour de l'ouverture des cours, après la messe du Saint-Esprit, par le chanoine P. Ladeuze, Recteur magnifique de l'Université. III
Visite officielle de S. Ex. le Nonce apostolique à l'Université catholique de Louvain XXII
Fêtes jubilaires célébrées à l'occasion du LXXVe anniversaire de la Restauration de l'Université catholique à Louvain (1834-1909). XXVI
Programme des fêtes jubilaires XXVII
Liste des Académies, Universités et Sociétés Savantes représentées par un délégué aux fêtes jubilaires XXIX
Liste des personnalités et des institutions qui ont envoyé à l'Université un message de félicitations XXXII
Discours prononcé par Mgr Hebbelynck, recteur magnifique, à la séance académique solennelle du 10 mai, sur les développements de l'Université catholique pendant les vingt-cinq dernières années XXXV
Discours de Son Éminence le Cardinal Mercier, archevêque de Malines, à la séance académique solennelle du 10 mai . . . LV
La Médaille commémorative des fêtes jubilaires de 1909 et le nouveau sceau de l'Université LXVII
Banquet offert par le corps académique au nouveau Recteur . . LXIX
La Licence en Notariat LXXVII



Création d'une Licence en Sciences Agronomiques LXXIX
Notice sur la vie et les travaux de M. G. Lambert, professeur émérite à la Faculté des Sciences LXXXI
Notice sur M. Francis de Monge, vicomte de Franeau, professeur honoraire à la Faculté de Droit XCIII
Notice sur M. Charles Baguet, receveur honoraire des Facultés de l'Université catholique CII
Mort de S. M. Léopold II. Inauguration de S. M. Albert I . . CIX
